

Bulletin
de la
Société
archéologique
du
Finistère

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Hôtel de Ville, 29000 QUIMPER
C.C.P. 338-65 G RENNES

Présidents d'honneur

M. le Président du Conseil général du Finistère
M. le Préfet du Finistère, commissaire de la République
Mgr l'Évêque de Quimper et de Léon

Composition du bureau (1983)

<i>Président honoraire:</i>	M. le médecin général Charles Laurent
<i>Vice-président honoraire:</i>	M. Yves Tanneau
<i>Président:</i>	M. Tanguy Daniel
<i>Vice-présidents:</i>	M. l'abbé Yves-Pascal Castel M. Pierre Keraval Frère Guy Leclerc M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h M. Georges-Michel Thomas
<i>Secrétaire général:</i>	M. Hervé Glorennec
<i>Secrétaires:</i>	M. Jean-Luc Deuffic M. Grégoire Le Clech M. Alain Le Grand M. Louis-Pierre Le Maître M. le chanoine Pierre Loaec
<i>Trésorier:</i>	M. Jean-Louis Guillou
<i>Trésorier adjoint:</i>	M. Guy Pernel

Membres du conseil d'administration

MM. Jean Ascoët, Daniel Collet, Auguste Dizerbo, Jean Grall, Philippe Henwood, Alexis Le Bihan, Guillaume Moigne, Joseph Philippe, Auguste-Pierre Ségalen.

SOMMAIRE

Pages

ARCHÉOLOGIE: DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN AGE

P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1982.....	9
J. BRIARD, A. CABILLIC, A. MARGUET, Y. ONNÉE. — Les fouilles de Kersandy à Plouhinec (Finistère): une tombe du Bronze ancien à « déesse-mère » néolithique.....	17
Y. LECERF, F. LE PROVOST, M. LE GOFFIC. — Quelques sauvetages de tombes de l'âge du bronze en Finistère ..	41
Patrick GALLIOU, Jean-Paul LE BIHAN. — Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1982)	61
Jean-Paul LE BIHAN, Patrick GALLIOU, Pierre CARRIÉ. — La villa gallo-romaine de Cavardy en Saint-Évarzec	85

LANGUES CELTIQUES

François KERLOUÉGAN. — « Faire » suivi d'un infinitif en ancien français et en latin médiéval: un cas de substrat celtique?	113
Francis GOURVIL. — Noms de lieu communs au pays de Galles et au département du Finistère	123

L'ÉGLISE EN BRETAGNE

Erwan VALLERIE. — Les références bretonnes et celtiques dans le Martyrologe de l'abbé Chastelain	147
F. Grégoire OLLIVIER, F. Marc SIMON. — Les abbés de Landévennec	171

	Pages
Jean-Luc DEUFFIC. — Universitaires bretons au Moyen Age : les Bohic	209
Etienne VO DUC HANH. — La résiliation des fiançailles devant l'officialité de Léon au XVIII ^e siècle	215

ÉTUDES LOCALES

Yves TRIPIER. — Les agents nationaux du district de Brest en l'an II et en l'an III	241
Anne BRILLET. — Une famille bretonne au XIX ^e siècle : les mémoires d'Emilie et de Sylvain Peyron, de Quimperlé	249
Yves TANNEAU. — Aspects de la vie sociale à travers les délibérations municipales : Poullan et Tréboul au XIX ^e siècle	275

LE PATRIMOINE ARTISTIQUE

Monuments et objets d'art du Finistère. Etudes, découvertes, restaurations (années 1981-1982)	305
Cormac BOURKE. — Les cloches à main de la Bretagne primitive	339
Christiane PRIGENT. — Statuaire cornouaillaise du XIV ^e siècle. Ses rapports avec la statuaire bretonne de cette époque	355

DOCUMENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

F. BROUDIC. — Bibliographie des publications consacrées à la langue et à la littérature bretonnes (année 1982)	391
Chantal GUILLOU, Tanguy DANIEL. — Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1982)	425

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Procès-verbaux des séances et excursions :	
Séance du 30 janvier 1982	465
Séance du 27 février 1982	468
Séance du 27 mars 1982	470
Séance du 24 avril 1982	474
Séance du 23 mai 1982	476

	Pages
Excursion du 20 juin 1982	477
Excursion du 23 juillet 1982	478
Excursion du 11 août 1982	480
Séance du 25 septembre 1982	482
Séance du 10 octobre 1982	484
Séance du 27 novembre 1982	487
Séance du 18 décembre 1982	490
Table des illustrations	493

archéologie : de la préhistoire au moyen âge

P.-R. GIOT

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1982

Le moment est peut-être venu d'examiner quels sont les points faibles et les points forts de l'archéologie régionale. Sans se laisser limiter dans des domaines géographiquement trop faibles, car les problèmes se posent surtout à l'échelle de la Bretagne ou de l'Armorique dans leur ensemble, et sans se laisser enfermer dans la seule préhistoire ou la seule archéologie historique, car d'autres problèmes se retrouvent diachroniquement. Certes il y a eu un progrès énorme pour l'ensemble de nos connaissances, depuis un siècle comme depuis seulement dix ans, mais pour certaines questions nous ne sommes guère plus avancés que nos prédécesseurs.

Les caractéristiques naturelles régionales y sont pour beaucoup. Le manque de formations calcaires cause le manque de grottes et d'abris, donc la difficulté d'avoir des sites favorables à de grandes stratigraphies d'accumulation d'habitats successifs : où sont les sites où nous aurions vingt, voire quarante couches distinctes de mésolithique et de néolithique ? Les sols généralement acides, décarbonatés et lessivés par l'abondante pluviosité nous privent le plus souvent des os. Le manque de lacs, la rareté des formations tourbeuses et marécageuses anciennes et permanentes favorables à la conservation des bois nous privent des objets et des restes de constructions, comme de la possibilité de construire des échelles dendrochronologiques de quelque durée. Les menaces qui pèsent actuellement sur les tourbières de la cuvette du Yeun Elez, en Brasparts, Botmeur, Brennilis et Loqueffret sont à prendre très sérieusement en considération, car elles détruiraient nos dernières chances de ce point de vue, comme aussi de rencontrer des chaussées néolithiques en bois telles qu'on en trouve aux Pays-Bas ou dans les tourbières des Somerset Levels, pour ne pas parler de sortes de crannogs.

La remontée postglaciaire du niveau des océans provoque une érosion marine littorale permanente : beaucoup de sites sont ennoyés et érodés ; par contre ce processus permet une découverte constante sur les tranches de

microfalaises en matériaux meubles. La tendance à protéger les côtes par des enrochements, à s'opposer au jeu de l'érosion naturelle n'est pas des plus avantageuses pour l'archéologie, tout compte fait.

Nous avons déjà insisté sur les conditions, désastreuses pour les vestiges archéologiques plus anciens, dérivant des pratiques agricoles régionales depuis au moins les défrichements médiévaux, qui n'ont jamais réservé chez nous de vastes zones consacrées en permanence au pâturage sans labours. Le morcellement excessif, la bocagisation à outrance, les landes et les taillis qui sont en définitive plus destructeurs que les futaies, le remembrement comme l'usage actuel du rotavator ont progressivement accéléré des processus divers d'érosion des sols qui ont commencé dès les défrichements néolithiques (c'est à ce moment que l'activité humaine a accentué l'érosion du manteau loessique du versant septentrional de la Bretagne). Chose curieuse, jusqu'ici les colluvions de bas de versants et les encrassements de fonds de vallées, dont les matériaux proviennent de ces érosions du sol, ne se montrent pas souvent recouvrir des structures archéologiques ainsi fossilisées, en dehors des limons loessiques de la côte nord.

A défaut de pièges naturels à sédiments et à stratigraphies, le remplissage de fossés artificiels procure souvent des séquences précieuses. Là encore nous sommes relativement malchanceux. Les camps néolithiques à fossés interrompus existent dans l'annexe bretonne au sud de la Loire ; au-delà on n'en a aucune trace, même sur terrains meubles, comme nous le disions l'an dernier. Nos tumulus de l'âge du bronze sont bâtis avec l'accumulation de terre arable, parfois de mottes ; jusqu'ici on n'en a pas rencontré entouré d'un fossé.

Un premier enclos de l'âge du bronze à fossés a été fouillé par J. Briard à Languenan (Côtes-du-Nord) ; on en connaît un certain nombre de l'âge du fer. De même les retranchements comportant des fossés apparaissent à la fin de l'âge du bronze. C'est déjà un peu tard dans le déroulement des époques pour nous apporter des stratigraphies de remplissage très éloquentes, mais on en tire quand même des informations fort utiles. Ces fossés sont cependant en général d'assez faible profondeur. Ce n'est guère qu'à partir de l'âge du fer que l'on commencera à trouver quelques fossés très profonds ; trop peu ont été examinés méthodiquement d'ailleurs.

Autre gros handicap de notre archéologie régionale, la tendance à la récupération des matériaux pris sur les ruines des monuments antérieurs, surtout avec la prolifération des routes et chemins, comme des talus et des murets. Cette érosion qui est universelle, poussée à l'extrême, a gommé des sites jusqu'à l'éradication des moindres indices pour quelques cas, jusqu'à les rendre à peine soupçonnables pour d'autres.

Bien entendu il y a de petites zones peu cultivables ou peu accessibles qui ont vu leur patrimoine archéologique moins abîmé. Les îlots sont parmi ceux-là, les presqu'îles parfois aussi. On m'aura beaucoup vu fouiller dans les

îlots et sur des presqu'îles armoricaines depuis trente-cinq ans, et ce n'est pas sans raisons.

Au moins pour les industries lithiques résistant aux altérations et aux chocs, et par conséquent pouvant subsister dans les terres arables, les récoltes de surface peuvent donner des indications exploitables. A vrai dire, pendant très longtemps les spécialistes manifestaient un vif dédain pour tout ce qui était ramassé hors stratigraphie et hors d'un gisement scellé. C'est pour cela que dans nos régions l'étude des « silex » (au sens large, y compris les objets en roches de remplacement) des différentes périodes mésolithiques et néolithiques est restée fort déficiente. Un chercheur qui aurait voulu établir sa carrière sur l'étude de simples récoltes de surface se voyait facilement condamné. Or la répartition topographiquement discontinue et souvent très nette des objets peut être très éloquente et même aussi discriminante que l'inclusion dans des couches différentes. Il a suffi qu'on invente un vocable, un jargon, qu'on parle de planigraphie (par opposition à la stratigraphie) pour donner quelques lettres de noblesse aux récoltes de surface méthodiques, sinon redorer leur blason. Pour les périodes historiques, la localisation des débris de tuiles gallo-romaines ou des tessons de céramique permet les mêmes amplifications. Bien entendu, pour assurer la localisation précise des habitats, la prospection magnétométrique, la mesure de la susceptibilité magnétique des sols, les dosages du phosphore et autres mesures archéométriques raffinées donnent des résultats très convaincants lorsqu'ils sont utilisés très systématiquement et à grande échelle.

Chaque période, chaque type de culture ou de civilisation, chaque variété de gisement, de site ou de monument présente des lacunes et des points faibles, et quelques points forts. Les progrès des études depuis quelques décennies les ont mis en lumière, ont montré à quel point on pouvait y remédier, comme les aspects sur lesquels il fallait pratiquement renoncer à améliorer nos connaissances. Par exemple, l'espoir est nul de retrouver (même sous la mer) d'autres nécropoles mésolithiques du type de Tévéc et d'Hoëdic. Au total, il y a toujours en archéologie, où que l'on soit, une énorme distorsion entre l'information disponible ou accessible d'une part, et celle dont il serait souhaitable de pouvoir tenir compte, de l'autre.

Quelques-uns des plus grands problèmes de la préhistoire récente et de la protohistoire des pays de la façade atlantique de l'Europe tiennent au fait que l'on s'y trouve dans les régions de convergence des influences culturelles plus ou moins canalisées ou secrétées par la voie méditerranéenne, et celles issues ou diffusées par la voie continentale du nord de l'Europe, quels que soient les très divers processus de changements culturels en cause. Ces problèmes se retrouvent à répétition pendant cinq mille ans. Ils sous-entendent de grandes hypothèses explicatives qui valent ce que valent nos informations. C'est ainsi, par exemple, que l'on peut chercher à expliquer le passage à l'économie de type néolithique (on continuera à utiliser un tel terme simplement par commodité) soit par des transformations internes des sociétés sans influences extérieures, soit parce que le courant de néolithicisation méditerranéen

(schématisé par la poterie dite impressionnée ou cardiale) est arrivé le premier, soit parce que c'est le courant dit danubien qui a été plus précoce. Rappelons que dans l'état actuel de nos connaissances, il semblerait que le courant à céramique impressionnée soit arrivé le premier jusque vers la Vendée, et qu'il reste à le découvrir sur les côtes de la Bretagne ; et que c'est peut-être un millénaire plus tard que le courant danubien, sous des formes de poterie un peu tardive d'ailleurs, est arrivé par le Bassin parisien jusqu'en Normandie et aux îles Anglo-Normandes ; il reste à le sentir de manière probante en Armorique, car les rapprochements faits avec diverses poteries particulières morbihannaises ne sont pas très démonstratifs.

De même, en considérant que les quelques tombes multiples des nécropoles mésolithiques morbihannaises soient des prototypes de tombes collectives, voire des protomégalithes quand il y avait un empilement construit en pierres par-dessus, on y a vu une origine possible pour un développement purement autochtone du mégalithisme atlantique. Inversement, la théorie ancienne de l'origine méditerranéenne par le relais ibérique, ou encore par naissance dans cette péninsule ibérique, conserve quelques partisans. En contrepartie, éventuellement au mépris de quelques données chronologiques, l'idée d'un rapprochement entre des longs tumulus néolithiques du nord-est de l'Europe, avec souvent des zones spécialisées dans des fonctions diverses, maisons mortuaires, caveaux collectifs définitifs, lieux de dépôt des mobiliers funéraires, et de bas et longs tumulus (souvent appelés « tertres tumulaires » par les anciens auteurs) connus dans le pays de Guérande et dans le Morbihan (à Carnac les tertres du Manio), et maintenant à Guernesey, fait son chemin depuis quarante-cinq ans. La fouille récente du bas tumulus des Fouaillages à Guernesey, qui a montré l'association avec de la céramique de tradition danubienne à décor pointillé (variété des nombreux groupes du rubané récent qui s'étudient actuellement dans la moitié est du Bassin parisien), ne permet de conclure pour le moment qu'à une datation nettement plus tardive que les débuts du mégalithisme. Il serait plus rationnel de voir ces longs et bas tumulus coïncider avec une phase d'évolution du développement mégalithique, en cours depuis un certain temps déjà. Mais on peut s'attendre à tout.

De toute manière, l'étude objective des architectures mégalithiques montre de plus en plus tant de remaniements successifs des monuments, de réutilisations de pierres récupérées sur des édifices antérieurs, de changements de style et de pratiques, que leur très longue histoire incite à imaginer pour ses débuts des aspects au besoin très différents de ce que nous en voyons subsister. Nous ne voyons que la partie émergée de l'iceberg mégalithique, si j'ose dire.

En tout cas la situation géographique de la péninsule armoricaine par rapport à l'ensemble de l'Europe lui fournit un mélange de points forts et de points faibles pour l'ensemble des études relatives aux cultures protohistoriques : zone de convergence et « bout du monde », mais trop grande distance par rapport aux foyers méditerranéens et d'Europe centrale. C'est ce qui en fait l'originalité.

Les fouilles de 1982 à Quélarn

De nouveau cet ensemble mégalithique complexe de la commune de Plobannalec a été le seul chantier de fouilles programmées, que nous avons continué de mener avec l'efficace concours de M. A.M. ApSimon, notre collègue de l'université de Southampton, et de ses étudiants.

On a pu régler le principal problème qui restait ouvert, à savoir compléter l'essentiel du plan de la chambre à six compartiments du vaste monument E, situé à l'ouest du groupe. Les fosses d'implantation de tous les supports arrachés au Moyen Age se sont dévoilées sans problème. Quelques traces des fondations du pavage du dégagement central ont été remarquées. Par contre les charbons de bois qui semblaient associés à quelques fosses de fondations du compartiment nord-ouest, souvent sous la forme de très gros morceaux, posent un problème : la datation radiocarbone obtenue correspond à la fin du mésolithique, bien avant les premiers mégalithes. On se trouve, encore une fois sans doute, devant les traces d'activités humaines bien antérieures, mais jusqu'ici on n'était pas sorti de la période néolithique ; d'autre part le vieux sol ne s'est pas montré contenir d'outils ou de déchets de taille de silex comme les sites mésolithiques de la région en présentent d'habitude en abondance.

Une tentative pour retrouver la limite est du cairn enveloppant cette vaste chambre n'a pas donné ce qu'on cherchait, mais a fait découvrir un foyer organisé et plein de cendres et de charbon de bois, sous les déblais de surface entre les monuments D et E. On n'a pas d'indications sur sa fonction ou sa date, mais sa position stratigraphique plaide en faveur du Moyen Age jusqu'à preuve du contraire.

Trois dalles sur chant sur la retombée sud-ouest du site, dénommées structure F, se sont montrées à la vérification effectivement des dalles délimitant des petits coffres juxtaposés et adventices, à fond dallé.

Il fallait obtenir des précisions sur l'architecture du groupe complexe C et C'. Les dispositions de quelques orthostats faisaient soupçonner l'existence d'un couloir d'accès à la structure C, du même type que les couloirs des sépultures B et E. C'est ce qui a pu être vérifié par un dégagement de la partie intérieure de ce couloir, qui passe rapidement de la structure à supports verticaux à celle à murailles en pierre sèche. Le compartiment sud-ouest de la chambre C comportait encore un reste de pavage en plaquettes, malgré les perturbations des fouilles anciennes. En définitive le monument C se présente comme une sépulture classique à chambre compartimentée en quatre, à ceci près que sa paroi occidentale avoisine de très près une sépulture C' qui a fort bien pu être construite en même temps. Nous noterons également en surface dans le couloir C la présence de quelques gros tessons d'une urne bitronconique à empreintes digitales de l'âge du bronze moyen.

On a continué l'exploration de la partie avant du couloir du monument B, celle qui est bordée de murettes, passablement réduites. Il subsistait peu de pierres en place du pavage, un certain nombre de tessons de poterie néolithique

du même type que dans le dégagement central de la chambre, c'est-à-dire avec des paires de tétons en relief.

Tout à fait à l'entrée, les extrémités des parements externes, de part et d'autre, laissent un espace plus large (de 0,30 m environ) que l'entrée du couloir. Coincé dans cet espace rectangulaire, il y avait une fosse ou grand trou creusé dans le sol et le sous-sol ancien (largeur 1,12 m ; longueur, c'est-à-dire sur l'axe du couloir, 0,70 m ; profondeur 0,40 m). Les parois de ce trou se trouvaient en entonnoir pour les premiers 0,10 m dans le vieux sol ; en dessous, elles étaient à peu près verticales. Sur le fond, qui était presque plat, il y avait quelques plaquettes de granite, dont deux se présentaient posées sur chant, les autres à plat. Le trou était rempli d'une terre jaunâtre ressemblant au sol ancien, et dans celle-ci se trouvaient une quarantaine de tessons néolithiques, dont un décoré d'une « moustache » en relief. La fonction de cette fosse est mystérieuse et aucune des hypothèses qui viennent le plus immédiatement à l'esprit n'est satisfaisante. Cette fosse recoupait non seulement le sol ancien, mais aussi une couche de débris pierreux répandus à sa surface, sans doute pendant la construction des massifs du cairn, et qu'on retrouve dans le couloir lui-même.

Au sud-ouest de l'entrée, devant le parement externe du cairn, il y avait un remblai de pierres couchées horizontalement, un peu en pente plus près du mur, le tout avec un remplissage de terre brun-jaune, qui contenait une centaine de tessons de poterie néolithique, parmi lesquels un rebord avec quatre tétons en relief est à noter. La continuité de cette couche de remblai prouve nettement que la fosse à l'entrée du couloir était déjà remplie quand la dégradation des murets du parement extérieur du cairn a commencé. Les tessons joints à ces remblais peuvent provenir de vases posés sur le mur de parement à l'occasion de cérémonies, comme les fouilles de ces quinze dernières années l'ont clairement montré devant bien des monuments mégalithiques.

Une structure inattendue, comme cette fosse, montre tout l'intérêt du décapage minutieux des restes d'un tel monument, malgré son état ruiné, à première vue peu propice à des découvertes importantes. En fait c'est cet état ruiné qui nous permet des investigations jusqu'au niveau des fondations ou des premières assises de structures que l'on ne peut guère se permettre d'atteindre dans des grands monuments — tels le cairn de Barnenez, par exemple —, pour éviter de mettre en danger la stabilité des superstructures. Et nous pouvons dire que, même s'il s'agit de types de sépultures mégalithiques assez différentes, certains des faits mieux établis à Quélarn nous conduisent à rectifier quelques-unes des interprétations que nous inspiraient les grands cairns ; il s'agit de points de détail le plus souvent, mais aussi de quelques points d'ensemble.

Glanes, urgences, prospections et découvertes diverses

Ce bref rappel renvoie à la chronique bisannuelle de M. C.-T. Le Roux dans *Gallia-Préhistoire* pour les détails et des illustrations.

En prospectant l'emplacement du futur lac artificiel de *Stamoisac'h* en *Commana*, M. M. Le Goffic a découvert des sites mésolithiques de surface, à

industrie microlithique en silex, mais aussi avec des éléments en grès quartziteux de La Forest-Landerneau dont nous avons fait dater, il y a quelques années, un atelier d'exploitation. Cette matière première est donc signalée ici à une trentaine de kilomètres vers l'est-sud-est, de même qu'elle est connue à une égale distance vers la côte nord-ouest du pays de Léon. D'autre part elle montre, comme la date radiocarbone de La Forest-Landerneau, que si cette matière première a commencé à être utilisée au Paléolithique supérieur, cette exploitation a continué pendant une longue durée, au moins jusque vers 6000 ans avant notre ère.

Les projets d'aménagement du littoral de *Plovan* ont défrayé les chroniques journalistiques. Une partie du site mésolithique de *Kergalan* pouvant être atteinte par des travaux, une opération de sauvetage confiée à M. P.-L. Gouletquer a permis de délimiter son étendue et de constater des variations dans l'outillage par rapport à la zone étudiée en 1972.

Men-Ozac'h, le menhir submergé de l'anse de *Saint-Cava* en *Plougerneau*, témoin le plus bas des mégalithes immergés, a été fâcheusement déplanté, puis replanté approximativement, lors de travaux d'enrochements de défense contre la mer : les ouvriers voulaient s'en servir comme matériau. On ne dira jamais assez les dégâts perpétrés à l'occasion de ces travaux indésirables sur nos estrans.

L'année a vu sa série de découvertes fortuites de tombes de l'âge du bronze. A *Créac'h-Kellec* en *Plouigneau*, à l'emplacement d'un tumulus arasé, un grand caveau en maçonnerie sèche sous table de couverture a donné, lors du sauvetage effectué par M. Y. Lecerf, les restes écrasés d'un vase décoré. A *Goaremmic* en *Tréflévenez* un caveau du même genre a été détruit lors de travaux.

Un nouveau coffre en *Locquirec*, à *Kerest*, a fourni à M. Le Roux un squelette féminin en position fléchie, sur un lit de sable comme toujours en cette localité, un vase biconique à une anse et une petite alène en bronze. A *Bergam* en *Lannédern* un autre coffre a été détruit. Un autre découvert à *Croas-Kervenn* en *Gouézec*, contenant encore un lit de sable blanc, quelques débris d'os et un petit vase à une anse, était assemblé à rainures, et la face supérieure de la dalle de couverture porte une trentaine de petites cupules hémisphériques. Dans la même commune à *Lanvéguen*, il fut découvert par deux fois des coffres vides. Le coffre de *Kervoastellou* en *Kergloff*, exploré par M. Y. Lecerf, était plus fruste, mais encastré dans une aire empierrée. Deux autres coffres simples, éventrés par les labours, ont été examinés par le docteur J. Peuziat à *Pors-ar-Goff* en *Saint-Nic*.

A *Mez-Nabat* en *Plouhinec*, un petit tumulus aplani fut éventré à l'occasion de travaux de remembrement. Il fut exploré par M. J. Briard aidé par ses collaborateurs habituels et par M. H. Cabillic, et contenait un coffre à dalles de granite soigneusement ajustées bord à bord. A l'intérieur il y avait un petit vase à une anse, endommagé par le bris de la dalle de couverture. Dans le remplissage, un tri très soigneux des terres a fait découvrir quatre perles en

« faïence » verte, deux de type annelé et deux biconiques, très caractéristiques de la période ; mais cette fouille en a doublé le nombre connu en Armorique. Il est certain que beaucoup ont dû passer inaperçues lors de fouilles peu soignées. On faisait venir ces perles de la Méditerranée orientale jusqu'à ce qu'on se rende compte plus récemment que leur fabrication a fort bien pu être parfois locale, du moins ici et là, notamment en Grande-Bretagne. Rappelons que, vers 1930, on avait reconnu dans ces perles, distribuées à travers l'Europe de l'âge du bronze, le premier marqueur d'un horizon de chronologie absolue qu'on fixait avec quelque imprudence vers 1400-1350 avant notre ère, et que de nos jours on élargirait plus volontiers à 1450-1350. Il est en tout cas agréable de voir de telles trouvailles venir de Plouhinec, qui est certainement la localité du Finistère où le plus grand nombre de coffres a été découvert au fil des ans ; mais jusqu'ici ces coffres n'avaient pas été très éloquents. Je ne pense pas avoir de don de prémonition, mais depuis longtemps je soupçonnais et j'espérais qu'on allait finir par découvrir quelques-uns de ces petits objets peu spectaculaires dans notre secteur, car cela « manquait ». Nous nous réjouissons qu'ils se soient trouvés sous la truelle du chercheur le plus qualifié pour les étudier.

*
**

Avec les développements des trois ou quatre dernières décennies, la recherche archéologique demande une toujours plus immense culture générale en sciences, techniques et humanités. Certes, des recettes de cuisine et des directives stratégiques, une tendance à la normalisation de l'enregistrement des données lors d'opérations de fouilles, de prospections, d'examen en tous genres, font que des auxiliaires bien entraînés et suffisamment doués pour l'observation noteront la plus grande partie des détails indispensables et significatifs. Il restera cependant aux seuls détenteurs d'une immense culture générale le privilège de posséder ce « grand quelque chose » qui fait toute la différence et que les banques de données les plus puissantes ne remplaceront jamais.

J. BRIARD, A. CABILLIC, A. MARGUET, Y. ONNÉE*

Les fouilles de Kersandy à Plouhinec (Finistère): Une tombe du Bronze ancien à « déesse-mère » néolithique

La richesse préhistorique de la commune de Plouhinec fut soulignée dès la fin du siècle dernier lors des inventaires régionaux de P. du Chatellier entre autres. La période récente a vu se multiplier les interventions de sauvetage devant la modification des structures agraires et des travaux de voirie. Une relation de ces travaux récents a déjà fait l'objet d'une mise au point en ce même bulletin (1). Mais la liste des découvertes ne saurait être close. Ainsi en 1981 un petit coffre fut détruit partiellement au bulldozer à Mez-Nabat et sa fouille complète en mai 1982 permit de recueillir quatre petites perles en pâte de verre de type « égyptien », type de matériel qui soulève à nouveau le problème des relations de l'Armorique avec le monde méditerranéen au Bronze ancien, vers 1500 av. J.-C.

Parmi les fouilles les plus intéressantes de ces dix dernières années, il faut souligner celle du tumulus de Lescongar, qui livra une petite série de pointes de flèches en silex et des poignards en bronze très corrodés (2), et surtout celle de Kersandy, qui montra un fait culturel inattendu, la réutilisation d'une statue de déesse néolithique comme couverture d'un caveau de l'âge du bronze. Cette fouille menée en 1975 n'ayant fait l'objet que d'un court article dans le cadre d'un colloque mégalithique (3), il est nécessaire aujourd'hui d'en donner une description complète avec le matériel maintenant étudié et répertorié.

* Equipe de recherche n° 27 du C.N.R.S. associée à l'université de Rennes I.

(1) J. BRIARD, J. BOURHIS, H. CABILLIC, Y. ONNÉE, *Tumulus et coffres à Plouhinec (Finistère)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVII, 1979, p. 33-54.

(2) J. BRIARD, *Un tumulus du Bronze ancien à Lescongar en Plouhinec (Finistère)*, dans *Gallia-Préhistoire*, t. XI, 1968, p. 247-259.

(3) J. BRIARD, *Mégalithes et tumulus de l'âge du bronze. La « Dame de Kersandy », Plouhinec (Finistère)*, dans *L'architecture mégalithique*, *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1977, p. 31-48.

Le tumulus de Kersandy fut sans nul doute l'un des plus majestueux du Finistère. La légende rapporte qu'il fut construit sur l'ordre d'un seigneur du temps jadis qui désirait, du haut de ce monticule, embrasser d'un seul regard l'étendue de ses possessions temporelles. A cet effet, serfs et métayers durent fournir les centaines de charretées de terre nécessaires à la construction de la butte qui, à l'origine, devait atteindre environ 6 m de haut pour une trentaine de mètres de diamètre. La légende confirme l'importance première de la butte faite pour observer mais aussi pour être observée. On devait la voir de loin, bien qu'elle soit sur la pente du plateau et non sur le point le plus élevé. Elle était donc plus visible du côté de la mer, distante de 3 km à vol d'oiseau (baie d'Audierne) que de l'intérieur des terres. Le monument se trouve à 300 m au nord du village de Kersandy, à 4 km au sud-est du bourg de Plouhinec (parcelles n° 1279 et 1280 D, au nom évocateur de An Durumell, la butte). Divers petits coffres ont été signalés à diverses reprises dans ce secteur. D'autre part le sol avoisinant est riche en éclats de silex taillés à partir des rognons ramassés dans le littoral. Ces tailleries se retrouvent tout au long du rivage.

La fouille du tumulus

Organisation générale

La fouille a eu lieu du 15 août au 18 septembre 1975. L'organisation matérielle du chantier fut facilitée par l'appui des municipalités de Plouhinec et de Plozévet que nous remercions. Le logement des fouilleurs fut assuré à l'ancienne école de Plozévet. Le propriétaire exploitant, M. Roger Le Brun, coopéra activement au chantier (clôture, évacuation des déblais) et avec sa gentillesse coutumière nous laissa toute faculté pour la poursuite des travaux. Les frais matériels de nourriture des fouilleurs furent couverts par une subvention de l'A.F.A.N. (4). La remise en forme du tumulus après les fouilles eut lieu avec le concours de l'entreprise J. Ladan de Plouhinec et de M. R. Le Brun, et fut assurée par une subvention du Service des fouilles.

Le tumulus avait été partiellement arasé au moment de la fouille. D'un côté ses propriétaires successifs l'avaient rogné progressivement pour agrandir la surface cultivable. De l'autre on avait « emprunté » du limon, matériau de qualité pour améliorer les zones à cultiver, jardins ou parcelles au sol peu épais. De ce fait le tumulus présentait, du côté sud, une section vive de un

(4) Autorisation de fouilles archéologiques n° 0718 du 20 mars 1975. Outre les signataires de l'article, l'équipe de fouilles comprenait : MM. J. Bourhis, ingénieur au C.N.R.S., Mmes M. Briard, F. Marguet, F. Tomas, Mlles M. Brault, C. Dousselain, C. Poissonnier, MM. J.-M. Kersaudy, M. Le Goffic, F. Le Provost, F. Letterlé, T. Wallenhorst ; le docteur J. Peuziat, de Douarnenez et J.-C. Stourm, professeur de Plozévet, ont également participé au chantier dans la mesure de leurs possibilités de même que plusieurs visiteurs occasionnels. L'étude pédologique a été assurée par M. Le Goffic, l'étude sédimentologique par J.-L. Monnier, les analyses chimiques par J. Bourhis. La mise au net définitive a été assurée par Y. Onnée, les tirages des illustrations par C. Bodéré.

mètre de hauteur laissant voir les couches de limon rapporté. Quant au côté nord, il avait été plus profondément arasé pour permettre le passage du tracteur et la zone en avait été cultivée. C'est après plusieurs labours que fut d'ailleurs découvert le cairn central et qu'une extrémité de la dalle de couverture de la tombe apparut, ce qui entraîna la fouille du monument. Sur le sommet du tertre, des fouilles anciennes peu profondes avaient laissé les traces de petites tranchées irrégulières remplies de pierres. Par ailleurs un incendie en 1973 avait détruit la végétation superficielle de genêts et d'ajoncs. En 1975 ceux-ci avaient partiellement repoussé, mêlés à des fougères, des graminées et quelques arbustes très jeunes (petits chênes).

Le lever topographique ne pouvait donc que dresser un constat de morphologie de la butte en 1975, sans aucun rapport avec sa forme initiale. Le point le plus haut était décalé vers le sud, avec une dénivelée de 2,75 m par rapport à l'extérieur, mais à une vingtaine de mètres du tumulus la dénivelée par rapport au sol actuel était de 3,5 m. Compte tenu de la forme générale du monument, on peut avec raison supposer une hauteur centrale primitive de l'ordre de 5 à 6 m.

Au-dessus de la tombe centrale, le monument avait été nivelé et n'atteignait plus qu'une hauteur apparente de 1 à 2 m par rapport à l'extérieur. Les tranchées menées dans ce monument ont permis de montrer qu'il avait une forme générale elliptique d'environ 26 m suivant l'axe nord-sud et 28 m suivant l'axe est-ouest. Mais il faut noter que le côté nord a été perturbé par la construction du talus de séparation des parcelles qui a détruit cette partie du tumulus.

La fouille a eu pour but de dégager la tombe centrale et de reconnaître par des coupes de terrain menées suivant les directions cardinales (est, ouest, nord, sud) la composition de la butte et l'existence éventuelle de structures secondaires (fig. 1). Après la fouille, la tombe a été recouverte en égalisant la hauteur du tumulus, c'est-à-dire en rabattant la partie sud, plus élevée, vers le nord. Ainsi la tombe est-elle actuellement préservée dans le monument surbaissé, le cairn étant protégé par une épaisseur de terre d'environ un mètre.

Structure du tumulus

Le détail des coupes pédologiques réalisées par M. Le Goffic est donné en annexe. On peut ici simplement rappeler les couches principales observées dans la partie centrale du tumulus et figurées sur la section menée du point central 0 vers l'est (fig. 2).

- 1 — Zone humifiée superficielle brun clair (horizon A).
- 2 — Couche jaune-brun, sablo-limoneuse (horizon B).
- 3 — Couches grises disposées en lentilles intercalées.
- 4 — Couches plus sableuses arénacées jaunes.
- 5 — Couche très riche en arène, absente de la partie centrale mais présente en bordure Est du tumulus.
- 6 — Couche jaune clair peu riche en arène granitique.

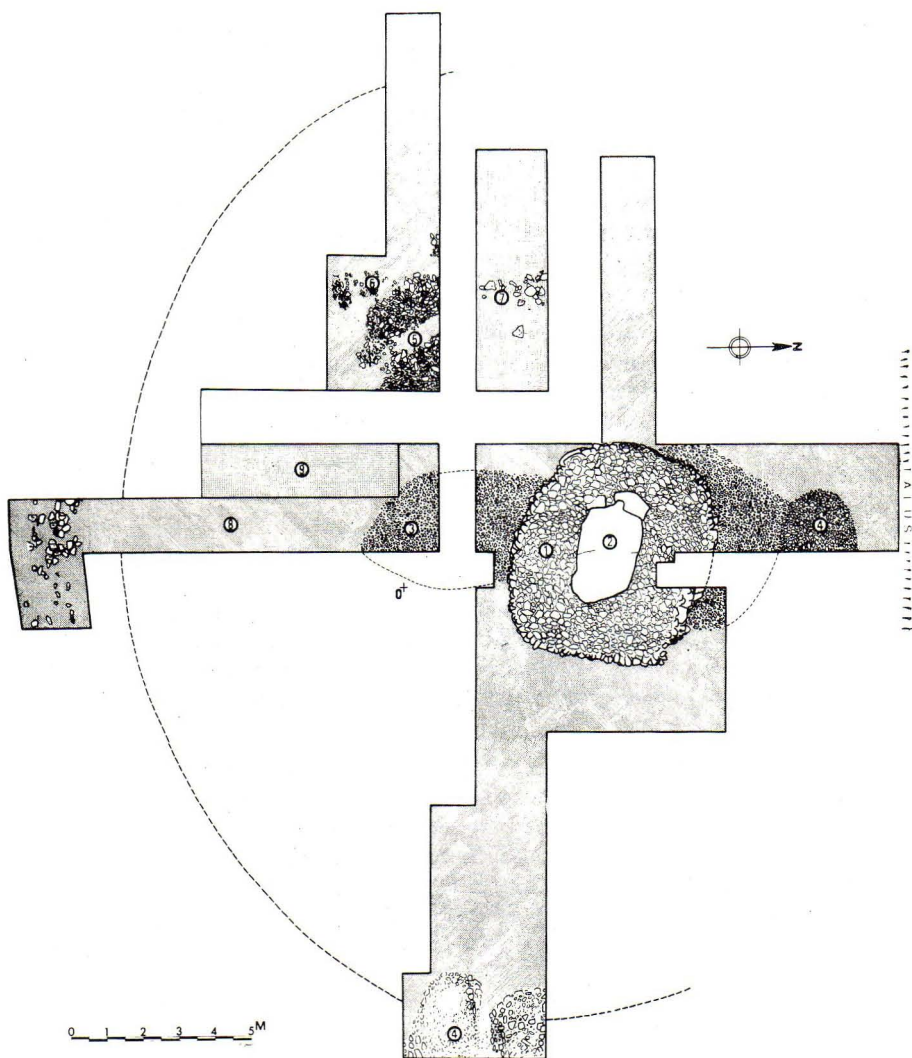


Fig. 1. — Plouhinec, *tumulus de Kersandy*, plan général de fouille.

(1): le cairn central. (2): la dalle de couverture de la tombe. (3): le rejet de creusement du caveau.
 (4 à 7): les amas de pierres (8 à 9): les zones fouillées.

- 7 — Couche grise provenant de vieux sols.
- 8 — Couche brun rougeâtre riche en matière organique.
- 9 — Vieux sol riche en charbons de bois. Il est par endroits recouvert par des déblais provenant du creusement de la tombe.
- 10 — Granite du sous-sol en place. Il est altéré en surface (arène).

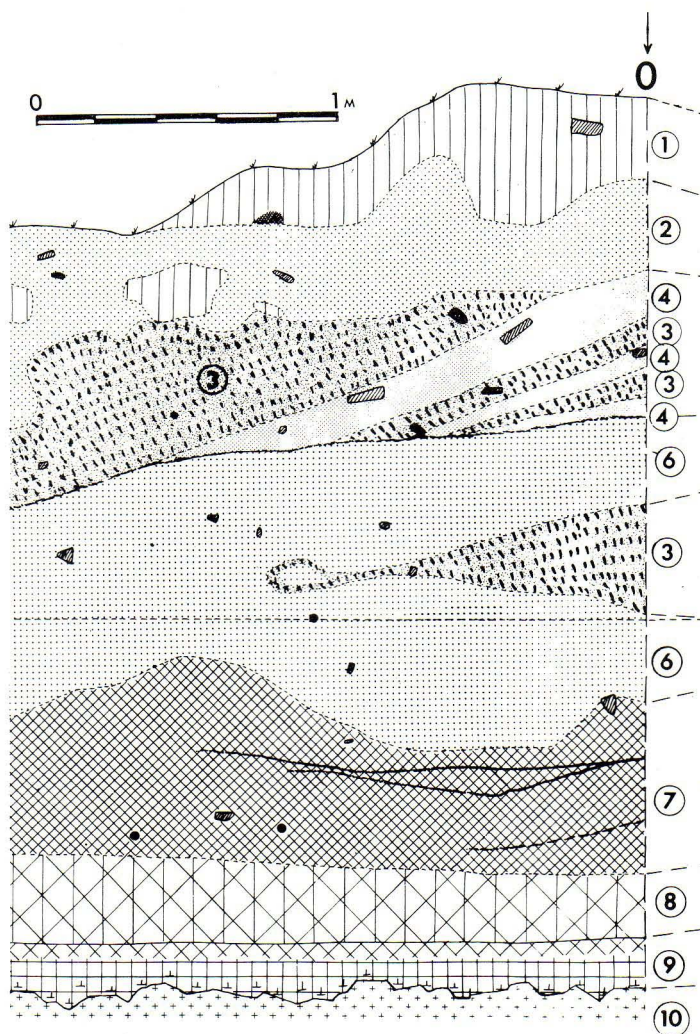


Fig. 2. — Plouhinec, *tumulus de Kersandy*, structure au centre du monument. Sous la couche d'humus récente (1) se retrouvent des couches tantôt riches en matières organiques (3, 4, 6) tantôt plus arénisées (2, 7, 8) précédant le vieux sol (9) et le sous-sol granitique (10).

En résumé, le tumulus a été construit par l'apport de grattages de sols menés aux environs du monument probablement. Le propriétaire nous a indiqué en effet qu'à proximité le sol était peu épais, la couche de terre arable précédant immédiatement le sous-sol granitique. La construction du tertre s'est faite par apports disposés en grandes lentilles. Ces apports sont soit gris ou bruns lorsque la terre a été prélevée dans les zones superficielles humifiées,

soit jaunes et sableux lorsque les prélèvements ont été effectués en profondeur au-dessus du granite arénisé du socle rocheux. C'est donc un grattage par couches successives. Cette technique est différente de celle pratiquée pour le tumulus de Kergoglé, à Plouhinec, où la coupe du tumulus montre un apport de grandes mottes panachées de jaune et de brun. Dans le premier cas on a raclé la terre par paliers successifs, dans le second on a opéré de petits prélèvements plus profonds recueillis en paniers comprenant à la fois la couche humifiée superficielle et des éléments jaunes du sous-sol. D'un tumulus à l'autre la technique de prélèvement des terres pouvait donc varier.

Le plan général de la fouille (fig. 1) montre la position décalée du cairn (fig. 1, n° 1) et de la dalle de couverture de la tombe (n° 2) par rapport au tumulus actuel. Les terres provenant du creusement du caveau ont été rejetées au nord et au sud de la tombe (n° 3). La masse du tumulus comprenait quelques petits massifs de pierrailles au niveau du vieux sol (n° 4) et souvent en bordure. Une rangée de pierres dans la tranchée centrale Est (n° 7) était disposée à mi-hauteur et semble fortuite. Par contre au niveau du sol (n° 5) des arrangements de pierres peuvent correspondre à des restes de structures d'habitat. A l'extérieur du tumulus ou du moins de sa limite primitive, des pierres décrivent un entourage sommaire en particulier à l'extrémité de la tranchée sud. Mais elles peuvent aussi bien provenir de glissements à partir du sommet du tumulus que d'un entourage voulu. Il n'y a pas de couronne périphérique construite intentionnellement. Aucune trace de tombe secondaire n'a pu être retrouvée. Bien que le secteur sud-est du tertre n'ait pas été intégralement fouillé, sa présence semble improbable. Il eût été étonnant que, dans les coupes des tranchées de fouille menées, leurs traces n'aient pas été décelées sous forme de pierres d'entourage ou de rejets de sous-sol provenant du creusement de ces caveaux hypothétiques. La tombe de Kersandy semble bien avoir été unique, comme il est usuel dans cette série de tumulus du Bronze ancien. Les grands chefs n'aimaient pas partager leur dernière demeure...

La tombe centrale

La mise en culture du secteur nord du tumulus avait fait découvrir un cairn sous lequel apparaissait l'amorce d'une dalle. Une petite exploration sommaire avait permis d'arriver jusqu'à celle-ci (fig. 3, « zone perturbée »). Le décapage du centre permit de circonscrire un amas de pierres ou cairn de forme elliptique mesurant 6,25 m de longueur suivant l'axe est-ouest et 5,70 m de largeur suivant l'axe nord-sud. Il était composé de blocs de granite, les uns érodés provenant de ramassages de surface, les autres anguleux arrachés au sous-sol. Le granite est local sauf quelques éléments à grains plus gros dont la roche d'origine se situe en bordure de mer. En surface le cairn avait été complété par du « tout venant » en petite blocaille irrégulière. Par contre on avait réservé les plus belles dalles à la construction des parois latérales soigneusement appareillées et posées sur le vieux sol, en un véritable mur d'encadrement. Ce mur ne comportait qu'une ou deux assises côté est mais était plus important et formé de 5 à 8 rangées du côté ouest (fig. 4).

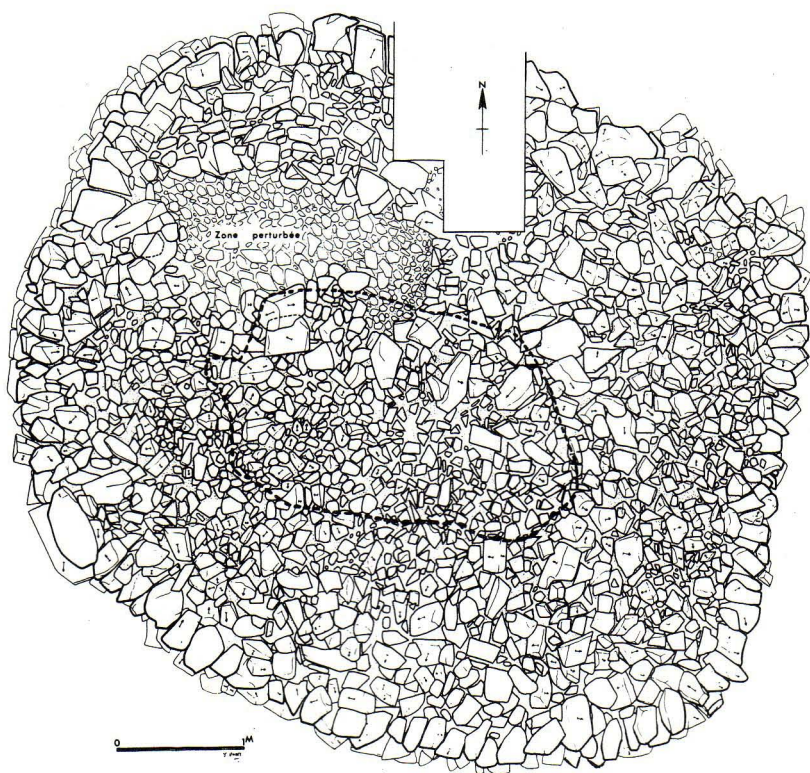


Fig. 3. — Plouhinec, *tumulus de Kersandy*, le cairn central.

Il est bordé de grandes dalles de granite. La dalle de couverture de la tombe (en pointillé) est cachée par les pierres du cairn. La « zone perturbée » correspond au premier sondage effectué lors de la découverte accidentelle de la dalle de couverture.

La dalle de granite fermant le caveau était entièrement recouverte par le cairn sous une épaisseur moyenne de 50 cm. Il a fallu dégager la partie centrale de l'amas de pierre pour mettre cette dalle en évidence.

La surprise fut de découvrir un énorme bloc de granite côtier de 3,10 m de long, 1,70 m de large et 0,40 m d'épaisseur. Il avait été soigneusement régularisé par bouchardage en une forme anthropomorphe. Les « épaules » étaient régulièrement arrondies et la tête se détachait nettement du corps (fig. 4 et 5).

Cette tête mesurait à la base 40 cm pour une longueur de 20 cm. Elle était brisée d'un côté et un fragment s'en était détaché en biais. De même, côté sud, l'épaule de la statue-menhir était ébréchée. Il est indéniable que cette dalle de couverture appartient à la famille des « déesses-mères » du Néolithique



Fig. 4. — Plouhinec, *tumulus de Kersandy*.

Vue de la tombe en cours de fouille avec la dalle soulevée et le muret bordant le cairn central.

comme il en a déjà été discuté. Le problème est de son rôle à Kersandy. Elle recouvre la tombe comme une simple dalle funéraire et son bris partiel à la tête et à l'épaule laisse supposer qu'il s'agit d'une dalle réutilisée. Ce type de dalle est en général présenté debout, soit comme simple statue-menhir, soit comme dalle verticale dans un dolmen. Ici elle est couchée et la « tête » est à l'ouest, alors qu'usuellement les morts des caveaux du Bronze et leur mobilier sont orientés vers l'est. Réemploi fortuit ou bris volontaire d'une déesse néolithique dont le culte était abandonné à l'âge du bronze ? On peut longuement épiloguer sur la question mais un autre tumulus breton, celui de Kermené à Guidel (Morbihan), livra aussi une déesse-mère qui était brisée en plusieurs morceaux et était réutilisée dans la chape de pierres d'un tumulus de la fin du Néolithique (5).

La dalle de couverture reposait parfaitement sur les dalles de chant du caveau. On ne pouvait passer une main entre ces divers éléments. L'étanchéité du caveau funéraire était donc parfaite, ce qui l'a sauvé d'une éventuelle violation après la découverte fortuite. La tombe est un grand coffre

(5) P.-R. GIOT, *Le tumulus de Kermené en Guidel (Morbihan). Fouilles de 1957-1958*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXVI, 1959, p. 5-30.



Fig. 5. — Plouhinec, *tumulus de Kersandy*.

Vue de la dalle anthropomorphe de Kersandy au moment de la fouille (la pierre est soulevée en partie pour permettre la pénétration à l'intérieur du caveau). Notez l'arrondi de l'épaule et l'appendice céphalique.

mégalithique en granite orienté est-ouest (fig. 6). Ses dimensions internes sont de 2,50 m de long, 1,20 m de large et 1,20 m de hauteur. Les dalles transversales sont d'un seul tenant et de forme trapézoïdale, plus étroites au sommet qu'à la base; dalle est: 85 cm au sommet et 115 cm à la base; dalle ouest: 100 cm au sommet et 120 cm à la base. La paroi nord est un long bloc vertical de 2,50 m, la paroi sud comprend une petite dalle de 45 cm de large suivie d'un bloc de 195 cm. Toutes ces dalles sont soigneusement jointoyées entre elles et n'ont nécessité que quelques pierres de calage. Il est certain qu'elles ont été soigneusement préparées et bouchardées avant même la construction du coffre. Elles ne montrent aucune trace de gravures.

Le fond de la tombe était recouvert d'un plancher de matière organique pourri reposant sur un pavage assez irrégulier en dallettes de granite de 50 à

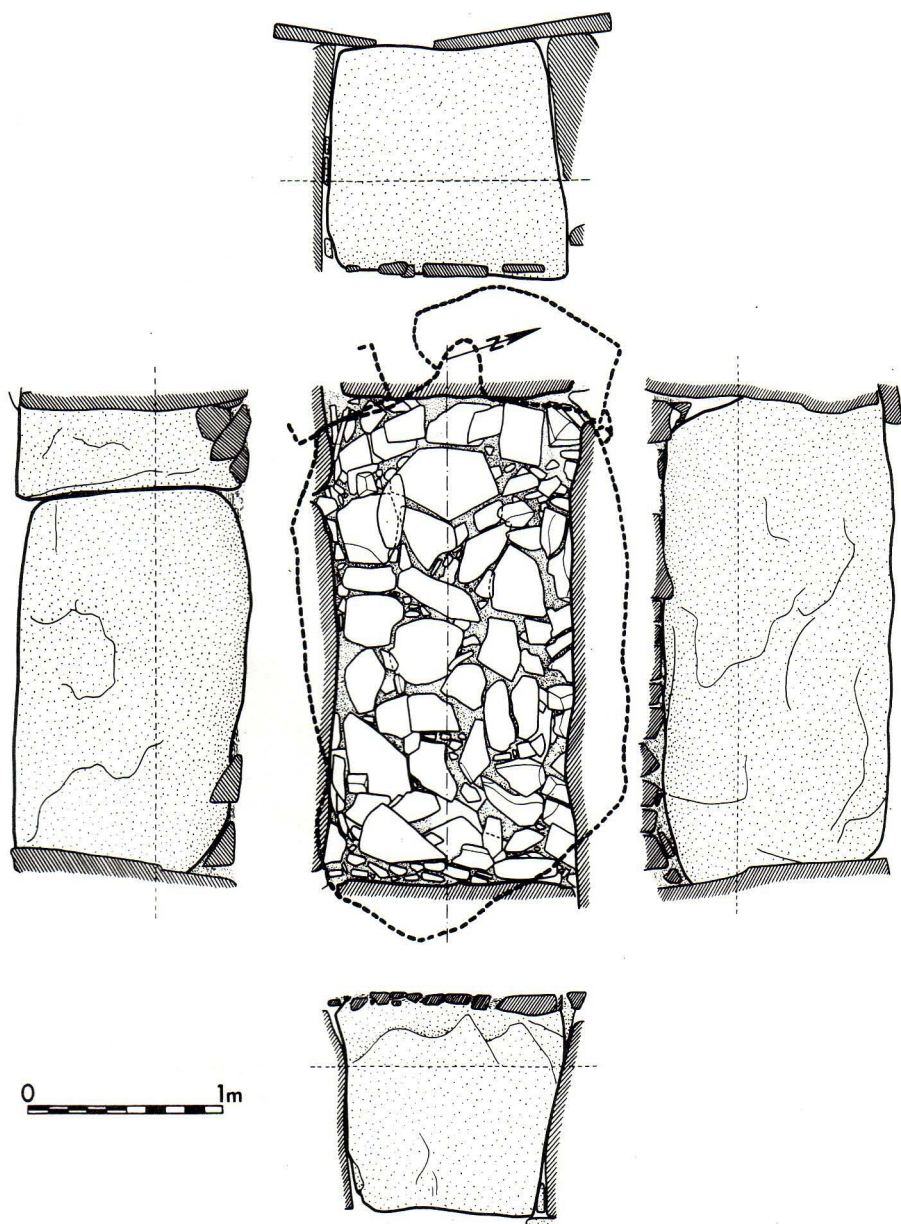


Fig. 6. — Plouhinec, *tumulus de Kersandy*.

Plan du caveau de Kersandy avec son pavage et (en pointillé) la dalle de couverture. Les élévations montrent les parois transversales trapézoïdales, la paroi nord d'un seul bloc et la paroi sud en deux éléments.

60 cm de longueur pour les plus grandes. Ce pavage avait été légèrement dérangé. Il est possible que ce soit lors de la pose de la dalle de couverture que les dalles latérales aient joué et, par pression, dérangé les pierres du fond, car il est certain que le caveau n'avait pas été violé du fait de sa parfaite étanchéité.

La tombe de Plouhinec montre donc l'un des plus beaux exemples de coffre mégalithique de l'âge du bronze ancien en Bretagne, cairn d'entourage, dalle de couverture anthropomorphe et dalles de chant ajustées au millimètre comme pour une construction en bois. Elle se classe parmi l'une des productions architecturales les plus parfaites de cette époque.

Le mobilier funéraire

Le mobilier funéraire était encore en place. Pour accéder à l'intérieur de la tombe il fallait décaler la dalle de couverture. Or celle-ci, par un heureux hasard, était finement scindée en deux par une fissure transversale. Il a donc suffi de soulever au cric une moitié de la pierre pour pénétrer à l'intérieur de la tombe. Le mort avait été déposé dans un grand cercueil en bois de chêne dont il subsistait de gros fragments du côté nord de la tombe. Le bois présentait d'énormes trous ronds dus à l'appétit des insectes xylophages. Les fragments subsistant ont pu être traités et préservés en laboratoire (6). Le cercueil était inégalement conservé et sa reconstitution est difficile. Il s'agit probablement d'un gros morceau de bois évidé, peut-être un tronc. Sa position décalée contre la paroi nord est peut-être due à une obligation de le caler contre les dalles latérales. Mais on ne retrouve pas ici le calage de pierres destiné à maintenir le tronc de chêne tel qu'on a pu l'observer par exemple à Cazin à Plouigneau (Finistère) ou pour le grand tumulus de la Croix-Saint-Ener à Botsorhel (7). La longueur totale du cercueil devait être de l'ordre de 2 m de long pour 80 cm de largeur environ, soit la taille normale pour inhumer un seul individu. Quelques bribes de cuir ont été également recueillies. Elles devaient provenir du linceul qui entourait le cadavre.

Tout le mobilier funéraire était contenu à l'intérieur du cercueil. Il comprenait un poignard en bronze et une série de pointes de flèches en silex. Ainsi curieusement toute la partie sud de la tombe était laissée vide, du moins d'après ce qui a été conservé jusqu'à nos jours. Il n'est pas du tout certain qu'aucun dépôt y ait été déposé. En particulier on a pu mettre auprès du défunt des offrandes animales, bœuf ou cerf par exemple, dont aucune trace n'a subsisté à cause de l'acidité des terres environnantes. Rappelons aussi qu'une des raisons du décalage du cercueil, et partant du mobilier funéraire, était le besoin probable de l'appuyer contre une des parois de la tombe pour plus de stabilité.

(6) Imprégnation dans un bac à eau maintenu à 40° pendant six mois, jusqu'à remplacement progressif de l'eau par un produit plastique.

(7) J. BRIARD, J. BOURHIS, M. LE GOFFIC, Y. ONNÉE, *Préhistoire au pays de Guerlesquin, les tumulus de la Croix-Saint-Ener à Botsorhel*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVIII, 1981, p. 15-34.

Le poignard en bronze est complètement corrodé, brisé en deux amas de métal oxydé et chloruré (fig. 7) dont l'analyse de J. Bourhis, donnée en annexe, montre que c'est un bronze probablement à 8 à 10 % d'étain. Aucun filet sur la lame, aucun trou de rivet n'est visible sur cette arme qui devait être du type usuel à languette et quatre ou six rivets. La longueur de la lame triangulaire était de l'ordre de 22 à 25 cm pour une largeur à la garde de 5 à 7 cm. Le poignard était posé légèrement en biais au milieu du cercueil, la pointe vers le sud-ouest. C'est une indication précieuse sur la position probable du squelette qui devait porter le poignard à la ceinture, pointe vers l'extrémité inférieure du corps. Ceci confirmerait que le défunt reposait la tête vers l'est comme c'est le cas le plus fréquent. Le poignard fut enlevé en bloc avec le bois sous-jacent pour être traité en laboratoire. On n'a pu que plastifier l'ensemble.

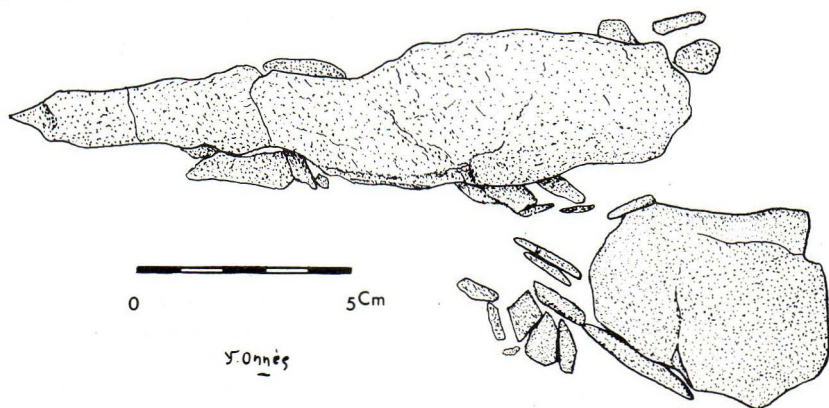


Fig. 7. — Plouhinec, *tumulus de Kersandy*, le poignard.
C'est un bronze très chloruré et brisé en deux ensembles principaux.

Au-dessus du poignard fut recueillie une série d'une trentaine de pointes de flèches en silex, 18 en place et 20 autres lors du dépouillement du bloc emmené en laboratoire. Leur position semble irrégulière (fig. 8) et a été accrue lors du dérangement du pavage lors de la mise en place de la table de couverture.

Ce sont toutes des pointes de flèches du type ogival court, à pédoncule central pointu et ailerons latéraux taillés en oblique, caractéristique essentielle du modèle dit armoricain (fig. 9). Six d'entre elles ont perdu un aileron latéral et l'une d'elle a le pédoncule central brisé (n° 34). Nous n'avons pas retrouvé les ailerons brisés. Il est possible que certaines pointes aient été ainsi déposées dans la tombe. D'un autre côté, ces fragments d'ailerons ont pu glisser sous le pavage que nous n'avons pas entièrement démonté pour d'évidentes raisons de conservation de la stabilité des parois latérales partiellement bloquées par ce pavage.



Fig. 8. — Plouhinec, *tumulus de Kersandy*.

Position des pointes de flèches en place dans le cercueil en bois. Certaines sont tête-bêche.

Les pointes de flèches étaient au départ noirâtres par suite d'un recouvrement de bois pourri provenant du cercueil. L'une d'elle a montré une ultime trace de bois blanc contre le pédoncule, possible trace de la hampe en bois, mais cela n'est pas absolument sûr. Une fois nettoyées, les pointes de flèches apparaissent de couleur variant du jaune clair au gris. Leur longueur va de 23 mm à 35 mm pour une largeur maximale de 20 à 23 mm. Sans atteindre la perfection de certains ensembles finistériens comme Saint-Vougay (Musée préhistorique finistérien), elles se rangent dans la moyenne des pointes de flèches ogivales bretonnes.

Le mobilier de Kersandy est donc très classique, appartenant à la « première série des tumulus » caractérisée par des armes en bronze et des pointes de flèches en silex. Cependant il y a un peu disproportion entre le monument lui-même, très important et très bien construit, et le mobilier

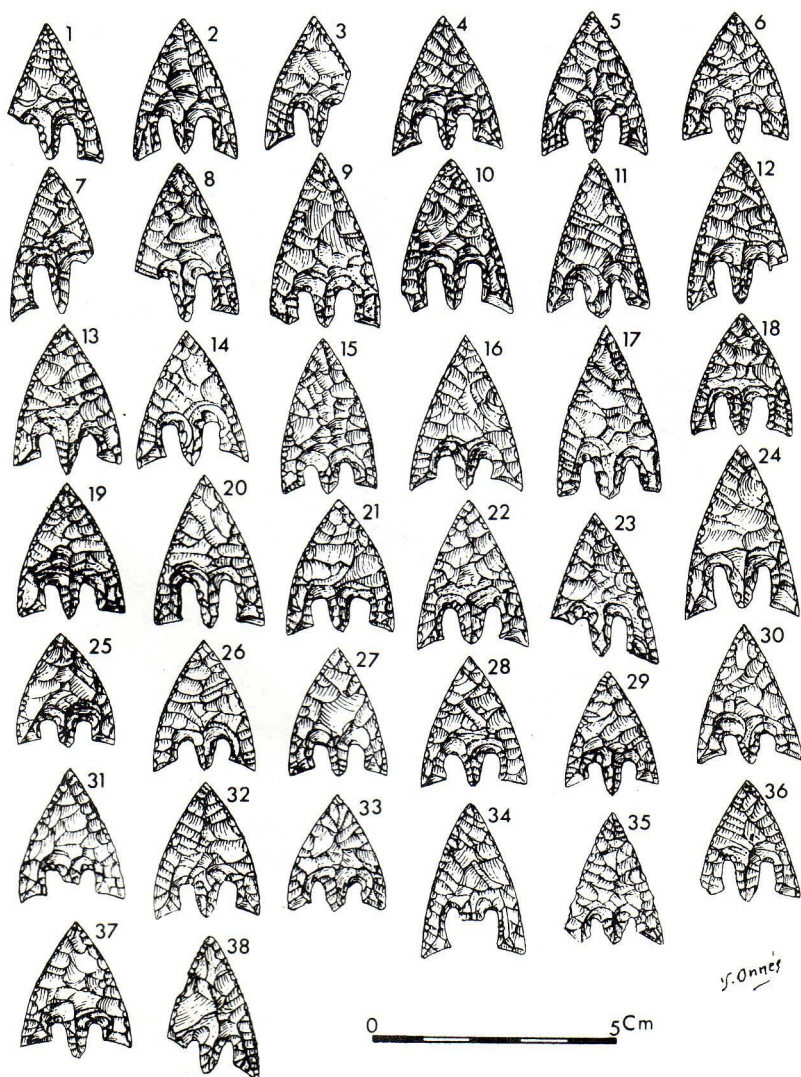


Fig. 9. — Plouhinec, *tumulus de Kersandy*.

Pointes de flèches en silex du caveau. Certaines ont perdu leurs ailerons. Elles sont toutes du type ogival court.

d'importance moyenne par rapport à certains ensembles comme Saint-Adrien (Côtes-du-Nord), Saint-Fiacre à Melrand, ou plus près de Plouhinec, Kerhué-Bras à Plonéour-Lanvern, dont les armes sont plus nombreuses et l'or et l'argent parfois déposés dans les tombes.

Une datation radiocarbone a été obtenue sur le bois de cercueil grâce à Mme G. Delibrias, du Laboratoire des faibles radioactivités à Gif-sur-

Yvette. Nous l'en remercions vivement. Cette datation: 3350 ± 100 (Gif 4159) donne une date non calibrée de 1400 av. J.-C., ce qui est parmi les dates les plus récentes obtenues pour cette série de tumulus. À titre de comparaison on peut rappeler que la datation radiocarbone obtenue pour le tumulus voisin de Lescongar, également à pointes de flèches, est de 3570 ± 115 soit 1620 av. J.-C. en datation non calibrée. Une correction vieillirait ces deux dates d'un ou deux siècles. N'importe comment, toutes ces datations ne sont que des éléments à discuter en fonction du matériel archéologique, et en particulier avec les vestiges provenant de la masse des terres du tumulus ou de son environnement immédiat.

Le mobilier des terres

Dans la masse du tumulus ont été recueillis de nombreux vestiges. L'un des plus intéressants est une petite pointe de flèche à pédoncule trouvée à 1 m à l'est du cairn central (fig. 10, n° 1). Ce n'est pas la première fois qu'une telle pointe se trouve ainsi déposée près d'une tombe: caveau de Brun Bras à

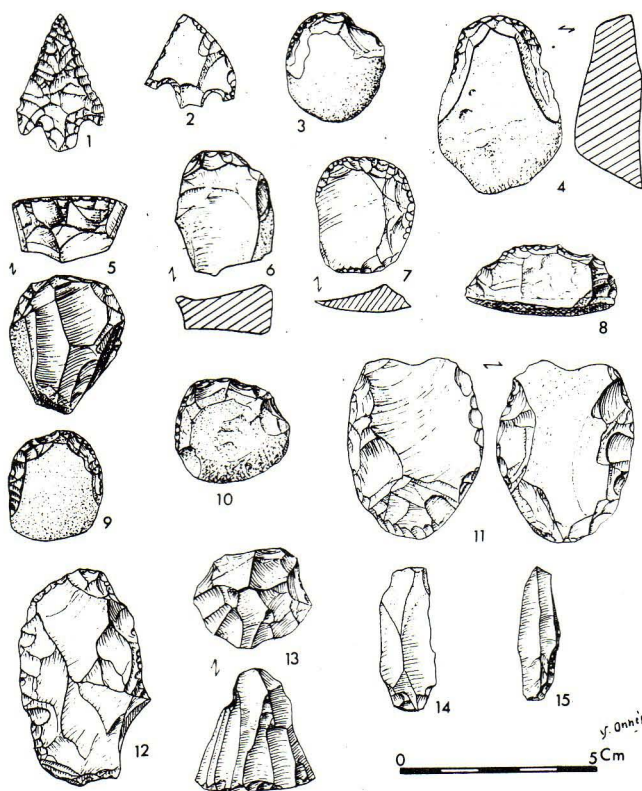


Fig. 10. — Plouhinec, *tumulus de Kersandy*.

Pointes de flèches en silex (1-2), grattoirs (3 à 11), racloir (12), nucléus (13), lamelles (14-15).

Saint-Adrien (Finistère) ou tombelle ouest du tumulus de Kergoglé à Plouhinec (Finistère). On pourrait y voir une offrande rituelle volontaire.

De nombreux silex ont été recueillis dans la masse du tumulus aussi bien que dans les terres environnantes. Il est probable qu'il existait aux alentours même du monument un habitat assez léger dont les structures profondes, si elles existent, ne pourraient être mises en évidence que par un grand décapage malheureusement impossible à concilier avec les impératifs actuels de culture. Plusieurs pointes de flèches à pédoncule et ailerons ont été trouvées (fig. 10, n° 2). Le propriétaire, M. R. Le Brun, en a récolté deux beaux exemplaires après la fouille, lors de labours d'automne. Les autres silex les plus intéressants, outre bien sûr les déchets de taille et les éclats non retouchés, sont des grattoirs. Ils sont de type assez varié. On note des grattoirs sur entame du cortex, retouchés à une extrémité. Ils sont soit arrondis, discoïdes (fig. 10, n° 3, 9, 10), soit en museau rétréci (fig. 10, n° 4). Ce type est très commun dans les terres des tumulus du Bronze et une bonne série en a déjà été recueillie à Kergoglé. D'autres racloirs sont sur éclats (fig. 10, n° 11). Les racloirs ou raclettes sont plus rares (fig. 10, n° 12). Des nucléus, rognons de silex d'où l'on a enlevé des petites lamelles, se mêlent à ce matériel (fig. 10, n° 13). Certains d'entre eux pourraient être antérieurs à l'âge du bronze. Quelques lames et lamelles parfois retouchées complètent cette belle série lithique (fig. 10, n° 14 et 15). Il est certain que la proximité des gisements de la baie d'Audierne favorisait le développement de cette industrie. La matière étant abondante, les racloirs un peu usés ou peu pratiques étaient aussitôt rejetés, ce qui explique l'abondance de ce matériel. Quant à l'emploi de ces grattoirs, il est probable qu'ils servaient au travail de tous les jours, grattage des peaux, des os et du bois pour les besoins domestiques et la fabrication du petit outillage.

De nombreux tessons de céramique ont été récoltés également dans la masse des terres du tumulus. Tout d'abord il faut noter une petite série de tessons décorés au peigne ou à la roulette, en lignes pointillées horizontales et obliques (fig. 11, n° 1 à 4). Il s'agit de céramique campaniforme vraisemblablement. Ce type apparaît en Bretagne vers 2000 ans av. J.-C., soit dans les monuments mégalithiques (Kerhors [Côtes-du-Nord], Gâvres [Loire-Atlantique], etc.), soit dans les habitats (Saint-Nicolas-du-Pélem [Côtes-du-Nord]). Mais les fouilles de ces dernières années ont montré que cette poterie chalcolithique se retrouvait dans les terres des tumulus, associée aux premières céramiques de l'âge du bronze. Des tessons campaniformes ont ainsi été recueillis dans les tumulus de Kerbernard à Pluguffan (Finistère) et de Cosqueric à Priziac (Morbihan). Cette répétition ne saurait être fortuite. Ceci signifie qu'il y a probablement continuité sur place entre une occupation chalcolithique à éléments campaniformes et les habitats de l'âge du bronze ancien. Cette continuité se retrouve d'ailleurs fortement marquée dans les habitats comme celui du plateau du Colledic à Saint-Nicolas-du-Pélem (Côtes-du-Nord) ou ceux de la Roussellerie à Saint-Michel-Chef-Chef en Loire-Atlantique. Le matériel lithique montre la même continuité: les pointes de flèches armoricaines ogivales courtes sont vraisemblablement

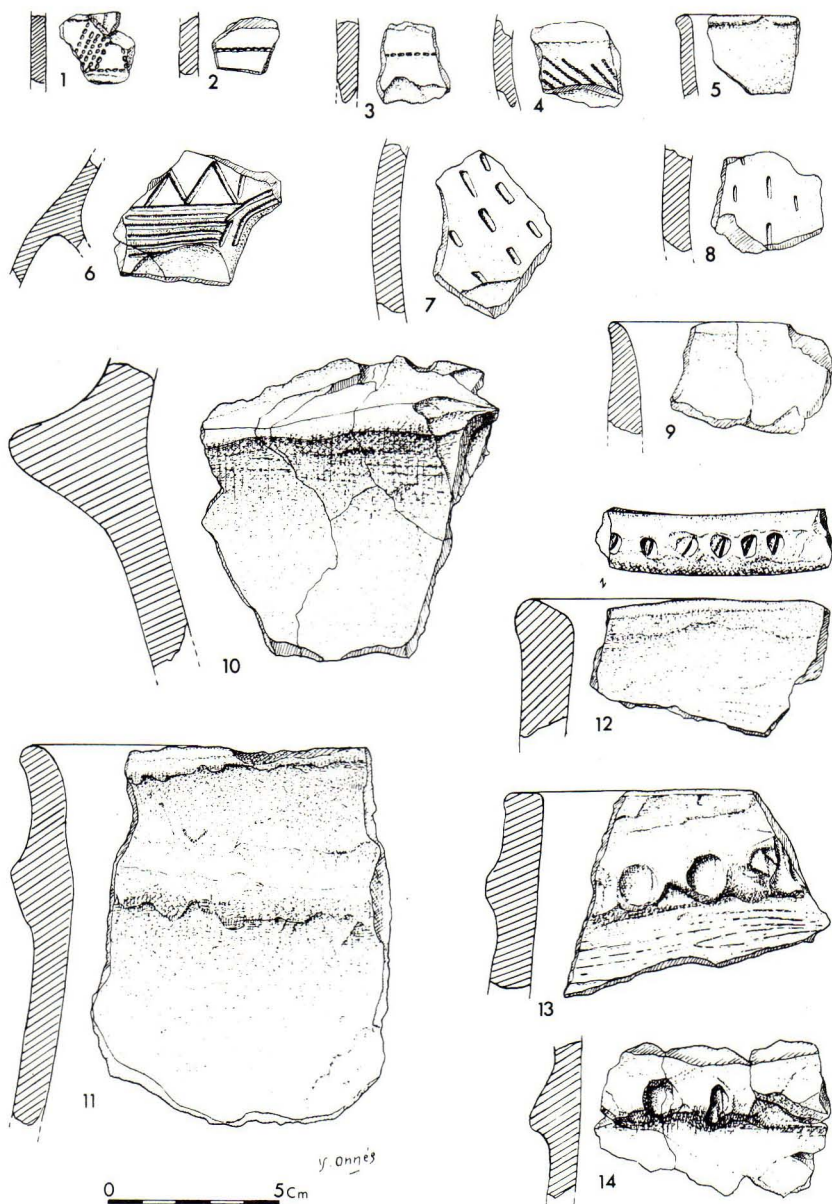


Fig. 11. — Plouhinec, *tumulus de Kersandy*.

Poteries recueillies dans les terres du tumulus. 1 à 4: céramique campaniforme. 5 à 9: tessons du Bronze décorés. 10 à 14: grandes urnes avec cordon ou empreintes digitales.

dérivées des modèles de pointes de flèches chalcolithiques antérieures que l'on retrouve également dans les terres du tumulus de Kersandy. Ainsi, si les populations de l'âge du bronze montrent un apport extérieur nouveau (bronze, ambre, etc.), elles se sont intimement mêlées aux éléments qui les avaient immédiatement précédées.

Les autres tessons recueillis appartiennent à l'âge du bronze, excepté bien sûr les quelques inévitables tessons médiévaux ou modernes traînant en surface. Il faut noter avec intérêt plusieurs fragments de vases biconiques décorés de motifs géométriques dont l'un montrant une amorce d'anse plate (fig. 11, n° 6). C'est indiscutablement un élément comparable à la poterie funéraire des tumulus armoricains de la deuxième série, considérée souvent comme plus tardive. En réalité ce type de poterie existait dès le Bronze ancien. Le tumulus de Cosquéric à Priziac (Morbihan) a également fourni en ses terres de belles anses plates de vases biconiques. Parmi les autres décors, on note un motif peu usuel en petits traits longilignes (fig. 11, n°s 7 et 8). La poterie comprend ces vases décorés relativement fins mais aussi, pour l'usage domestique, eau, stockage des céréales ou autres matières, de grandes urnes décorées d'impressions digitales (fig. 11, n°s 12 à 14), de gros cordons (fig. 11, n° 11) et parfois de petits coups d'ongles sur le dessus du rebord (fig. 11, n° 12). Ce décor se retrouve au tumulus de Saint-Jude en Bourbriac (Côtes-du-Nord). Les anses étaient de gros tétons épais sans doute diamétralement opposés (fig. 11, n° 10). Tout ceci montre une poterie d'usage assez variée aux motifs décoratifs simples et uniquement géométriques. Les formes à cordons et impressions digitales auront longue vie puisqu'on les retrouvera en Armorique jusqu'au début de l'âge du fer.

L'outillage comprend de nombreux galets de quartz et de schiste. Un galet muni d'encoches peut être un poids de tisserand ou de filet, de nombreux galets de schiste longilignes ont été utilisés comme lissoirs à poterie. Le quartz sert pour les percuteurs de même sans doute que quelques palets de granite de forme discoïde. Quelques fragments de meule en granite montrent l'existence d'une agriculture ou du moins de l'utilisation de céréales, blé en particulier, dans l'alimentation. D'autres monuments de cette époque ont d'ailleurs livré des débris de plats à pain destinés à cuire de petites galettes de froment (Saint-Jude n° 1 à Bourbriac [Côtes-du-Nord]). De même les analyses polliniques de Mme Morzadec-Kerfourn ont montré les traces d'une agriculture après brûlis de sol et phase pastorale de pâturages pour plusieurs gisements du Finistère (tourbière de Porz-Guen à Plouescat par exemple).

Le problème des déesses-mères

La dalle de Kersandy est indiscutablement une dalle anthropomorphe. Sa signification reste quand même problématique. Si la dalle a été taillée intentionnellement pour cette seule sépulture, on pourrait y voir une figuration symbolique du héros mort, analogue un peu à celle des statues-menhirs de guerriers de la civilisation torréenne de Corse. Mais le bris partiel de la tête

et son ébréchure à l'épaule plaident en fonction d'une réutilisation d'un élément néolithique antérieur à la tombe. Les travaux de ces dernières années ont signalé la fréquence de ces réutilisations. A Saint-Just en Ille-et-Vilaine, les fouilles de C.-T. Le Roux ont montré que les alignements du Moulin avaient été réaménagés par la suite en coffres à l'âge du bronze. A Campénéac (Morbihan), le Tombeau des Géants que nous avons étudié en 1982, est encore un grand caveau du Bronze ancien construit à partir des menhirs d'un alignement (8). Même au Néolithique, on détruisait volontiers certains monuments pour en construire d'autres. J. L'Helgouach a ainsi montré récemment que beaucoup de grosses dalles recouvrant les dolmens de la région de Carnac-Locmariaquer étaient des fragments de stèles ou de menhirs et que le fameux grand menhir brisé de Locmariaquer avait sans doute été abattu et débité par les Néolithiques eux-mêmes pour la construction d'autres monuments (9). Et précédemment nous avons rappelé que la statue-menhir de Kerméné à Guidel avait été réutilisée, brisée, dans la chape d'un tumulus. Le bris des statues-menhirs ou des menhirs pouvait être volontaire mais aussi résulter de faits de guerre ou de troubles. On a pu volontairement détruire ces monuments pour des raisons idéologiques sous la pression d'éléments extérieurs. Il est toujours dangereux d'évoquer des comparaisons historiques, mais on pourrait à ce propos rappeler qu'aux époques modernes on s'est attaqué volontiers aux lieux de culte et que les églises étaient souvent visées et même parfois systématiquement mutilées; arasement des clochers suite aux révoltes, bris des statues de saints lors des guerres de Religion ou à la Révolution.

La dalle de Kersandy est relativement sommaire dans sa réalisation. Seul l'élément-tête est bien élaboré et soigneusement régularisé à l'origine. La partie inférieure est de forme triangulaire, disposition qui pouvait favoriser son enfoncement dans le sol comme menhir ou dalle de dolmen. S'agit-il vraiment d'une « déesse-mère »? Aucun relief sur le dessus de la dalle ne vient éclairer ce point et sa transformation en « Dame de Kersandy » résulte de comparaison avec la série des figurations déjà connues en Bretagne. Les plus archaïques, assez comparables à la forme générale de la pierre de Kersandy, sont soit les idoles simples gravées comme celle du dolmen de l'île Longue dans le Morbihan soit les petites stèles de schiste de forme anthropomorphe dressées à l'entrée des chambres des dolmens de Barnenez à Plouézoch ou de l'île Gaignoc à Landéda (Finistère). L'évolution de ces figurations se complique par des gravures et des éléments de relief, plus abondants au Néolithique récent. Ainsi les allées couvertes montrent-elles de nombreuses figurations de seins comme à Mougau-Bihan à Commana, figuration que l'on retrouve sur les statues-menhirs les plus complètes. On ne peut en donner meilleur exemple que celle du Trévoux (Finistère).

(8) J. BRIARD, *Mégalithes en Brocéliande. Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, Rennes, 1983, p. 16-19.

(9) J. L'HELGOUACH, *Problèmes d'art mégalithique à Locmariaquer. Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, Rennes, 1983, p. 9.

C'est lors de l'hiver 1970-1971 que cette statue fut découverte au village de Laniscar au Trévoux (10), lors de la destruction d'un talus à l'est des bâtiments d'exploitation. Elle gisait couchée sur le ventre et avait été probablement enfouie volontairement, peut-être à une époque historique, lors de la chasse aux « pierres païennes », ainsi qu'il en a été d'usage pour de nombreuses stèles de l'âge du fer du Finistère.

La pierre correspond à la partie supérieure d'un buste féminin (fig. 12) coupé à la ceinture. Cette « femme-tronc » mesure 85 cm de hauteur pour une largeur de base de 70 cm. La largeur moyenne de la pierre est de l'ordre d'une



Fig. 12. — Le Trévoux, *statue-menhir de Laniscar*.
(Musée préhistorique finistérien).

La tête légèrement de biais montre un renflement au sommet (cheveux?). L'épaule, bien marquée, est ébréchée d'un côté. Les seins sont accompagnés d'un collier en U placé au-dessous d'eux.

(10) P.-R. GIOT, *Le Trévoux. Informations archéologiques. Circonscription de Bretagne*, dans *Gallia-Préhistoire*, t. 16, 1973, p. 421-422.

vingtaine de centimètres. La tête trapézoïdale et légèrement en biais est surmontée d'un fort relief sommital, peut-être un évocation de chevelure. Les épaules sont nettement marquées, une ébréchure, sans doute due à l'accrochage lors des travaux, se dessine sous l'épaule gauche. La statue montre une paire de seins assez rapprochés d'où part un collier en U également figuré en relief. Cette déesse du Trévoux est proche de celle de Kerméné à Guidel (Morbihan) et des statues connues dans les îles Anglo-Normandes, à Guernesey, la Grand-Mère du Chimquière à Saint-Martin et celle dressée près de l'église du Câtel.

Toute cette série est plus évoluée que la dalle de Kersandy. Toutefois à Kersandy le bouchardage très soigné de l'épaule et le dégagement de la tête sont déjà une première étape vers les déesses-mères classiques. En ce sens la « Dame de Kersandy » apparaît comme leur ancêtre immédiat.

Conclusion

La fouille du tumulus de Kersandy à Plouhinec a livré un témoin original dans l'histoire des représentations religieuses ou cultuelles armoricaines. La réutilisation de cette dalle comme élément de couverture d'une tombe est aussi peut-être l'indice d'un changement dans les rites de cette période. Le culte des « déesses-mères » est essentiel au Néolithique où la déesse est à la fois la gardienne des morts des sépultures collectives et sans doute celle de la prospérité qui favorise les espoirs de ces premiers peuples d'agriculteurs. A l'âge du bronze les mœurs funéraires changent, les rites aussi. Le tombeau devient individuel. Probablement le culte des déesses s'estompe-t-il devant d'autres symboles, roues, chars, chevaux, chers à ces nouveaux peuples de métallurgistes et de guerriers souvent assez mouvants en ce début du Bronze ancien.

Le défunt de Kersandy étant sans doute l'un de ces petits chefs du Bronze. Son armement est celui d'un archer essentiellement, si l'on en juge par le contenu du cercueil où seul un poignard accompagne les pointes de flèches. Il n'était pas seul prince en ce lieu car au moins une demi-douzaine de tumulus à mobilier à pointes de flèches se retrouve en la région : Lescongar à Plouhinec même, Cosmaner, Fao-Youen et Kerhué-Bras à Plonéour-Lanvern. D'autres tombes plus ou moins contemporaines correspondent à d'autres catégories sociales : le coffre à petites perles en pâte de verre de Mez-Nabat à Plouhinec sans doute une sépulture de femme déjà fortunée ou honorée. Les tumulus à poterie de Kergoglé, Pitévin ou Gorré, peuvent être aussi bien des tombes féminines que masculines d'après les enseignements fournis par ailleurs en Bretagne, mais ils n'étaient sans doute pas des guerriers du Bronze ancien. Quant aux multiples petits coffres de la région souvent trouvés sans mobilier notoire, ils perpétuent une tradition funéraire déjà présente à la fin du Néolithique et peuvent correspondre aux tombes des couches les plus modestes de la population dont l'élément principal était fourni par les descendants des bâtisseurs des mégalithes du Souch ou de Pors-Poullan.

APPENDICE N° 1

M. LE GOFFIC

Étude pédologique du tumulus de Kersandy

Interprétation des couches de la coupe est (fig. 2).

— n° 1. Horizon A, indifférencié sur la coupe, allant du sol actuel à 20 à 30 cm d'épaisseur. Couleur brun clair, structure polyédrique subanguleuse mal développée, texture sablo-limoneuse, rares cailloux de granite, très bonne porosité: agrégats à pores nombreux et moyens, racines moyennes et fines. Dans les essais de fouilles anciennes, terriers de lapins et de renards perturbant les couches. Traces d'incendie de 1973 sous forme de charbons de bois concentrés en particulier dans les terriers.

— n° 2. Horizon B actuel, frais, couleur jaune brun, structure polyédrique anguleuse, texture sablo-limoneuse, rares cailloux, très bonne porosité et présence de revêtements argileux sur la surface des agrégats et tapissant les pores (argile de néo-formation). Quelques racines fines.

— n° 3. Niveau sensiblement identique au précédent mais sans revêtement argileux, ce qui se traduit par une couleur plus grise. Ce niveau est un ancien horizon A/B rapporté en couches et qui a joué le rôle de roche-mère pour le réarrangement pédologique des horizons A et B actuels.

— n° 4. Couche jaune, ancien horizon B2 rapporté, riche en sable quartzeux provenant de l'altération du granite local. Il s'y mêle une fraction limoneuse et une argile d'accumulation plus brune, avec oxydes ferriques.

— n° 5. Couche jaune clair riche en arène (ancien horizon B).

— n° 6. Couche jaune clair moins riche en arène que la précédente.

— n° 7. Couche brun grisâtre, très riche en matière organique provenant d'anciens horizons A.

— n° 8. Couche brun rougeâtre, riche en matière organique et oxydes ferriques. Elle est située immédiatement au-dessus des déblais du creusement de la tombe.

— n° 9. Vieux sols en place. Sol brun acide peu épais de 20 à 50 cm.

— n° 10. Roche-mère en place: granite superficiellement altéré en arène.

APPENDICE N° 2

J.-L. MONNIER

Les tumulus à structure non loessique du Sud-Finistère

L'examen des échantillons de terre de Kersandy montre qu'il s'agit d'un apport de composants correspondant à la couverture normale actuelle de cette zone granitique, avec intercalations de terres plus riches en matières organiques. Le même type a servi à la construction des tumulus du même secteur comme celui de Kergoglay et celui de Lescongar et ceux de Kervini en Poullan.

A Kerbernard en Pluguffan, l'analyse granulométrique détaillée montre une fraction sableuse importante et non classée sensiblement égale à la fraction limoneuse. Celle-ci est particulièrement comprise entre 20 et 50 microns (limon grossier). Il faut ajouter de nombreux graviers (10 % du sédiment). Les minéraux lourds du

limon en place comportent du zircon et du grenat en proportions dominantes. Il n'y a pas ici de preuve d'apport loessique. A Kerbernard II les courbes granulométriques sont très semblables à celle du limon d'apport de Kerbernard I. La faible augmentation du pourcentage des grains émoussés, constatée déjà dans les terres du premier tumulus se répète encore ici. Cette observation suggère un apport de limon avec une proportion minime de sable ruisselé, pouvant provenir du vallon voisin.

Ces diverses observations montrent, à quelques variantes près, que les apports de terre ont été faits à partir des matériaux locaux sensiblement semblables à ceux d'aujourd'hui et de nature limoneux-granitique. La différence est essentielle avec les tumulus du Léon ou des Côtes-du-Nord à limon loessique quaternaire ou avec ceux des monts d'Arrée ou de la région du sud de Guingamp également à composante limoneuse loessique dans une région où l'érosion a fait disparaître cette couverture quaternaire depuis l'âge du bronze (11).

APPENDICE N° 3

J. BOURHIS

Analyse spectrographique du poignard en bronze du tumulus de Kersandy

Cu	Sn	Pb	As	Sb	Ag	Ni	Bi	Fe	Zn	Mn
17,2	22,2	0,05	0,70	0,50	0,001	-	0,002	0,05	0,005	0,005

N.B. Les analyses ont été faites par spectrographie d'arc sur globule, les teneurs en cuivre et en étain ont été vérifiées par gravimétrie.

L'analyse montre une composition aberrante de corrosion avec 17,2 % seulement de cuivre, 22,2 % d'étain et des traces notables d'arsenic et d'antimoine. L'analyse a été faite sur des débris passant de la couleur verdâtre à blanchâtre des bronzes altérés riches en étain. La corrosion a modifié très fortement la composition ; à l'origine le poignard pouvait avoir de 8 à 10 % d'étain, des traces d'arsenic et d'antimoine de l'ordre de 0,50 à 1 %, les autres impuretés étant plus faibles ou nulles. C'est une composition normale des bronzes datant de la première série des tumulus armoricains (12).

(11) *Tumulus armoricains de l'âge du bronze et couverture loessique weichselienne*, dans *Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne*, 1976, p. 75-88.

(12) J.-R. BOURHIS, J. BRIARD, *Analyses spectrographiques d'objets préhistoriques et antiques*, 4^e série. Travaux du Laboratoire d'anthropologie, Rennes, 1979 (1982), n° 2343, p. 11-13.

Y. LECERF, F. LE PROVOST, M. LE GOFFIC

Quelques sauvetages de tombes de l'âge du bronze en Finistère

L'érosion de notre vieux massif armoricain s'est sensiblement accentuée ces dix dernières années. Les diverses modifications topographiques, dont le remembrement n'est pas le moindre, ont largement contribué à ce phénomène. La suppression des talus et l'imperméabilisation de grandes surfaces ont accéléré le ruissellement des eaux de pluie et favorisé le glissement des terres dans les vallons.

Les paysans s'étonnent aujourd'hui de voir les pierres « remonter » à la surface. Lorsqu'un bloc apparaît, gênant les passages d'engins agricoles ou le travail de la terre, l'agriculteur a recours au tracto-pelle pour dégager son champ de cette entrave permanente. Le scénario est souvent le même quelle que soit la région de la découverte.

Persuadés de la présence d'un trésor, les inventeurs redoublent d'ardeur pour vider ces sépultures. Utilisant pelle, pioche, barre à mine, voire même engins mécanisés, on se jette dans l'aventure de la découverte. C'est seulement lorsque la déconvenue est évidente qu'il est possible d'intervenir pour sauver ce qui peut l'être encore à ce stade de la destruction.

C'est ainsi que chaque année disparaissent entre autre des sépultures de l'âge du bronze, sans que nous puissions intervenir plus efficacement sur ces monuments qui pourtant renferment une somme non négligeable de données archéologiques.

Ensuite, nous sommes confrontés aux problèmes de la conservation sur place. Dans bien des cas, c'est sans issue: la préservation du patrimoine archéologique se heurte à la notion de rentabilité agricole.

La présentation des cinq exemples suivants démontre parfaitement la complexité du problème.

I. — LE CAVEAU FUNÉRAIRE DE SAINT-GUÉNOLÉ EN LOPÉREC (fig. n° 1)

Les nouveaux engins agricoles avec leur puissance et leur volume ne peuvent circuler aisément dans de petites parcelles ; c'est pourquoi depuis de nombreuses années M. Raymond Rannou avait nivelé plusieurs talus afin d'obtenir une grande zone agraire. La pente moyenne mais régulière ne gênait pas le passage des engins. Seule une roche sous-jacente dans la partie haute du champ faisait obstacle aux socs de la charrue. Et c'est pour épargner son matériel que le propriétaire entreprit le dégagement de cette grande dalle de schiste. Au moment de son déplacement, il constata la présence d'une construction de maçonnerie sous dalle.

La presse locale publiait cette découverte les jours suivants. Nous nous rendions immédiatement sur les lieux pour effectuer la fouille de sauvetage de cette sépulture les 24, 25 et 26 mars 1975.

Situation

Le monument est aménagé dans l'angle ouest d'une grande parcelle cadastrée sous le n° 81 de la section E1 nommée Park an Tuchen ; elle est située sur le versant sud d'un petit mamelon surplombant la rivière la Douffine. Mitoyenne avec l'enclos de la chapelle de Saint-Guérolé, elle a un talus commun avec une parcelle au nord qui compte deux tumulus. P. du Chatellier signale, dès 1907, dans son ouvrage *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, un petit tumulus avec une enceinte de pierres, à 150 m au nord-est de la chapelle Saint-Guérolé. Les coordonnées Lambert de la découverte sont : X = 129,345 ; Y = 84,400 sur la zone I. Coté à 141 m d'altitude sur la carte I.G.N. Le Faou au 1/25 000, le site domine les environs. La carte géologique de ce secteur signale un sous-sol composé à cet endroit précis de « schistes, silstones et grauwackes du groupe de Châteaulin ».

Le caveau funéraire

Il est orienté est-ouest, son axe longitudinal forme un angle de 90 grades avec le nord magnétique. Vidée et nettoyée de ses éboulements et de la terre d'infiltration, la chambre funéraire apparaît construite en maçonnerie de pierres montées à sec. Les dimensions internes à la base donnent une longueur de 1,90 m, une largeur de 0,90 m et une hauteur de 1,15 m. La couverture est faite d'une seule grande dalle de schiste ; épaisse de 40 cm elle mesure 2,10 m sur 1,15 m.

Lors de la fouille, sur le fond de la chambre sont apparus les restes d'un plancher de bois très décomposé. De forme rectangulaire (longueur 1,80 m, largeur 0,73 m), il est légèrement plus étroit que l'intérieur de la construction. En son angle nord-est, les restes d'une poterie écrasée par l'éboulement furent mis au jour. Sous le plancher, le fond de la fosse était nivelé par un apport d'argile gris très clair contrastant avec l'argile environnante de couleur brun rouge.

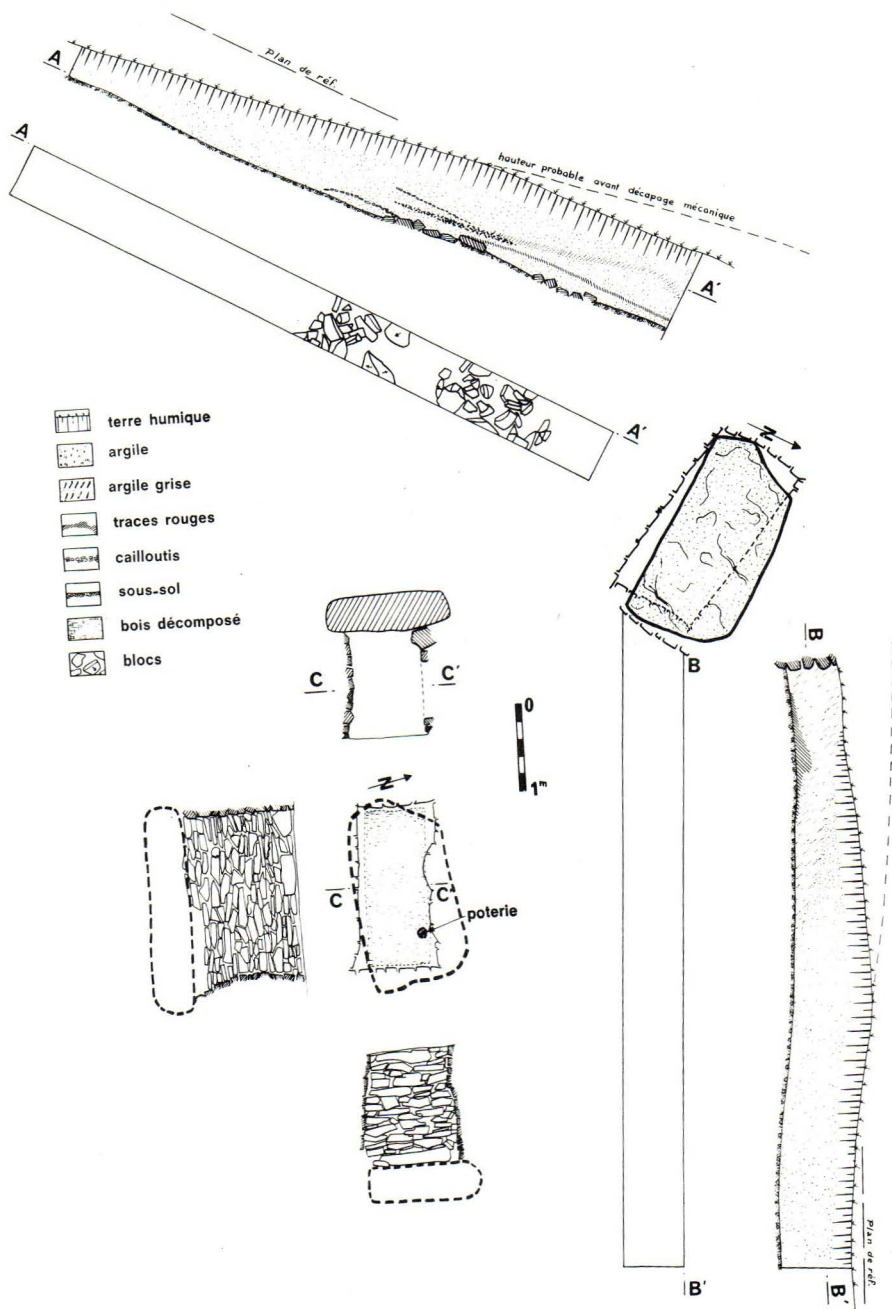


Fig. 1. — Lopérec, caveau funéraire de Saint-Guérolé.
Plan du caveau.

Recherchant les structures et limites extérieures du monument, nous avons ouvert deux tranchées sur les restes très aplanis du tumulus : l'une est orientée vers le sud, la seconde se dirige vers l'est-nord-est.

La première tranchée, longue de 8,50 m environ, a permis de mettre en évidence deux zones de blocs sans appareillage particulier à 2 m et à 5 m du centre de la chambre. Ces blocs de quartz étaient posés sur le sous-sol. La stratigraphie de cette coupe nous a montré 20 cm au-dessus du sous-sol dans la masse d'argile brun rouge, un niveau horizontal rougeâtre de ferritisation. Quelques centimètres au-dessus de la seconde zone de blocs, un lit de charbon de bois soulignait une courte traînée de petits cailloux. Annonçant l'allure générale de la forme extérieure du tertre, une couche d'argile jaune remontait du côté de la chambre jusqu'à deux centimètres sous la limite inférieure de la terre labourée sur une épaisseur de 25 à 30 cm.

La chambre n'était qu'à demi-enterrée dans le sous-sol, son fond se trouvait 0,65 m sous le niveau du substratum reconnaissable aux nombreuses petites plaquettes de schiste emballées dans une argile compacte.

Dans la seconde tranchée est, sans aucun bloc de pierre, la coupe nous montrait une masse d'argile grise venant caler la construction.

Le caveau était inscrit dans un tumulus à peu près circulaire. L'étalement actuel de sa terre, plus jaune que celle environnante, lui donne un diamètre d'une vingtaine de mètres. Mais on peut penser que le monument originel ne devait pas excéder un diamètre de 12 à 15 m.

Mobilier

Seul objet rencontré, le vase écrasé peut, malgré son état, être décrit comme une petite poterie carénée à fond plat. Cette poterie probablement mal cuite au dégraissant grossier était brisée en menus morceaux ; sa restauration n'a pas été tentée. On peut cependant lui attribuer plusieurs anses plates en ruban sans pouvoir en préciser le nombre. Son diamètre à la base mesure 97 mm. Les parois d'épaisseur irrégulière varient de 6 mm à 10 mm. Elles ne portent aucun décor.

Ce style de poterie permet de classer la sépulture dans la seconde série des tumulus armoricains.

II. — LA SÉPULTURE DE TRÉGARANTEC

(fig. n° 2 et 3)

Le 11 avril 1980, M. Calvez, propriétaire exploitant au lieu-dit Leuré, dans la commune de Trégarantec, décidait le minage d'un bloc de granite enfoui d'une vingtaine de centimètres dans l'une de ses parcelles. Son entreprise mettait au jour un caveau funéraire. Nous nous rendions très vite sur les lieux de la découverte.

Situation

La sépulture est construite dans une parcelle située sur le versant est d'un plateau surplombant le Quillimadec. Le champ est cadastré sous le n° 73 de la section ZB. Les coordonnées Lambert de la tombe sont : X = 112,50 ; Y = 115,050 de la zone I. L'altitude est à cet endroit de 82 m d'après la carte I.G.N. de Landerneau au 1/25000.

Avant même d'entreprendre la fouille, nous constatons la présence d'un tertre tumulaire d'une vingtaine de mètres de diamètre. Très étalé par les labours, il reste cependant perceptible pour un œil exercé. Les déblais et les retombées de l'explosion, tassés par le passage de nombreux curieux, remplissent le fond du caveau. Ce piétinement à l'intérieur de la tombe avait compacté le remplissage et nous faisait craindre pour la couche archéologique. Ces trente centimètres supérieurs sortis, nous arrivons sur un remplissage ancien dû à l'infiltration. Cette couche brun clair épaisse de 4 à 5 cm contient quelques rares charbons de bois. A la base de cette couche tapissant horizontalement le fond de la tombe un sol très noir apparaît. C'est posés sur cette couche que nous découvrons près de l'extrémité est les débris d'un vase écrasé sur lui-même et à quelques centimètres de la paroi nord, au milieu de sa longueur, les restes d'un poignard. Très chlorurés et brisés, ces fragments de bronze ont eux aussi probablement souffert du piétinement. La couche noire dont nous avons effectué de larges prélèvements nous est apparue comme un plancher décomposé, affaissé sur le fond de la sépulture. Il est à noter que ce fond avait été aménagé avec « vide sanitaire ». En effet, dans le sens longitudinal de la tombe, une rigole de 60 cm de large et profonde de 20 cm évitait au corps posé sur le plancher toute contamination par l'humidité. Celui-ci paraît avoir été composé d'éléments de bois placés jointivement dans le sens transversal allant d'un paroi à l'autre. Sous l'effet de la décomposition du bois et de sa charge, la matière végétale s'est plaquée au fond de la fosse. L'extrémité des éléments a dû alors s'écarter des parois longitudinales ; c'est pour cette raison qu'aucune trace noirâtre ne s'observe au contact de celles-ci.

Le caveau

Les murets de maçonnerie sèche des parois ont été appareillés sur les bords de la fosse. Ils sont constitués de plaquettes et blocs de granite. Les éléments de construction des quatre murets sont montés en encorbellement se dépassant de 1 ou 2 cm chacun. Le sommet des parois se trouve donc en surplomb d'une quinzaine de centimètres vers l'intérieur. Les angles de la tombe sont aménagés de façon différente ; en effet, à l'angle nord, les moellons des parois longitudinales et transversales s'imbriquent alternativement. Pour les trois autres angles, il apparaît que l'on a construit en premier lieu les deux parois longitudinales pour ensuite bloquer celles-ci par les murets d'extrémités. La paroi longitudinale nord présente un renflement probablement dû à la pression extérieure.

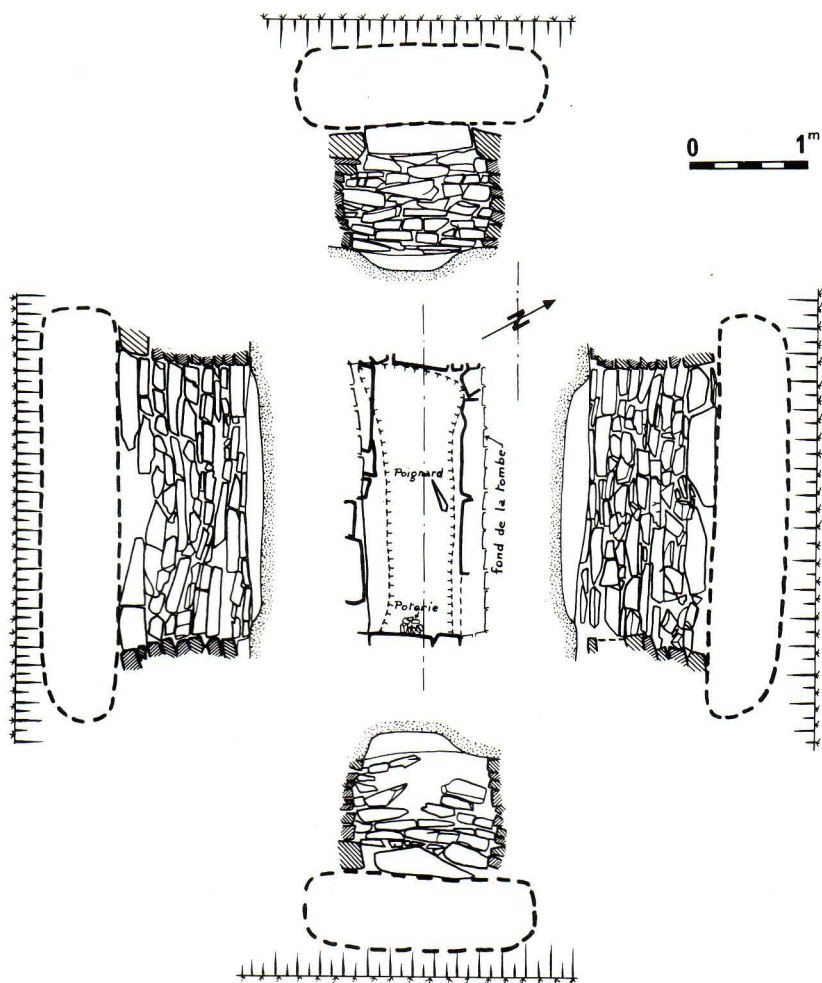


Fig. 2. — Trégarantec, tumulus de *Leuré*.
Plan de la tombe.

A la base, la longueur du caveau atteint 2,30 m pour 1 m de largeur. Sa construction encorbellée réduit sa largeur de 0,85 m au sommet. La hauteur de la maçonnerie, 1,10 m, doit être considérée comme la profondeur de la tombe, le surcreusement de 20 cm se trouvant au-dessus du niveau du plancher.

La sépulture était couverte par une énorme dalle de granite longue de 3,40 m et large de 2,20 m; elle avait une épaisseur moyenne de 0,65 m. Cet ensemble était à l'origine inclus dans un tertre tumulaire constitué de terre végétale. Aujourd'hui très étalé par les travaux agraires, le tumulus est à

peine prononcé dans la parcelle. Seule une teinte légèrement plus claire marque l'emplacement du tertre.

Le mobilier

Posés contre la paroi transversale est, dans sa partie médiane, les restes d'un vase (une centaine de fragments) écrasé sur lui-même, ont pu être recueillis. Bien qu'incomplètement reconstituée, la poterie se présente comme un vase biconique caréné à quatre anses. Le diamètre d'ouverture irrégulier est de 11 cm, celui au niveau de la carène atteint 25 cm, alors que le fond est réduit à 10 cm. Avec une hauteur de 27 cm, il porte sa carène très haut, à 20 cm du fond. La pâte bien cuite passe de brun à brun clair. Elle est lissée sur l'extérieur. Son épaisseur varie de 8 mm pour le fond à 4,5 mm pour la paroi. Le rebord est assez éversé, les anses partent de la carène pour venir s'appuyer légèrement au-dessous du rebord. Elles sont constituées de bandes de pâte rajoutées avant le lissage. Large de 34 mm et légèrement concaves, elles ont une épaisseur moyenne de 6,5 mm.

A 40 cm de la paroi longitudinale nord et à mi-distance des deux extrémités, les débris de bronze recueillis se sont avérés après nettoyage être les restes d'un poignard brisé en trois fragments. L'essai de reconstitution lui donne une forme subtriangulaire très effilée présentant une petite languette au milieu de la base de la lame. Le renflement médian, assez fort, est souligné sur chacune des faces par quatre rainures longitudinales placées de part et d'autre de la nervure centrale. Ces rainures s'évasent vers la garde en suivant les bords de la lame. La pointe du poignard ayant disparu, nous estimons la longueur utile de la lame légèrement supérieure à 25 cm. Des empreintes d'emmanchement et des traces de bois sont encore visibles au niveau de la garde de l'arme. Un rivet a également été découvert à proximité immédiate du poignard.

Sa position dans la tombe nous permet de le supposer placé au niveau de la ceinture du défunt.

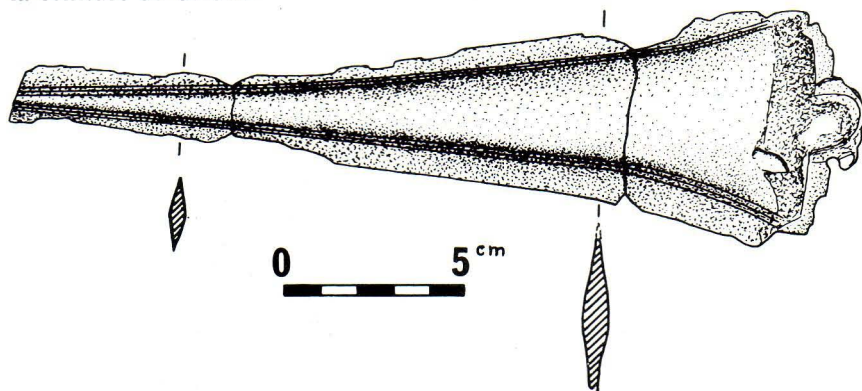


Fig. 3. — Trégarantec, tumulus de *Leuré*.
Poignard reconstitué.

Aucun autre objet n'a été découvert dans le caveau. Mais, par analogie avec de nombreuses fouilles sur des monuments de ce type, nous pouvons admettre être en présence d'une sépulture de l'âge du bronze. Le poignard et la poterie sont d'ailleurs tous deux bien caractéristiques de la seconde série des tumulus armoricains.

III. — UN CAVEAU FUNÉRAIRE DE LA CHAPELLE DU MUR EN PLOUIGNEAU (fig. n^{os} 4 et 5)

De temps à autre, une de ces tombes est moins entamée que ses semblables: alors nous nous efforçons de la faire conserver en place.

Lorsque M. Joseph Quéré, de Guernanic, loua les services d'un bulldozer pour déboiser et niveler le terrain de son habitation future, il ne pensait pas, sous la butte haute de 1 m, placée au centre de son lot constructible, découvrir un caveau funéraire de l'âge du bronze. L'information nous arrivait par M. Guillemant, amateur d'archéologie. L'opération de sauvetage eut lieu les jours suivants du 21 au 26 mai 1981.

Situation

Le monument est inclus dans le lot 1423 de la section H2 près du hameau de Creac'h-Kellec tout près de la chapelle du Mur. Les coordonnées Lambert zone I sont: X = 151,00; Y = 115,00. Cette parcelle venant d'être divisée en deux parties, la moitié nord fut acquise par M. Quéré. Cet ensemble se trouve sur un plateau coté à 120 m N.G.F. Il est encadré à l'est par la vallée du Duron et à l'ouest par celle du Queffleuth et la rivière de Morlaix.

La fouille

Après avoir dégagé les blocs tombés dans la sépulture, nous pouvions entreprendre la fouille fine du caveau. Le remplissage dû surtout aux infiltrations forme une couche homogène de terre brune et grasse sur une vingtaine de centimètres d'épaisseur. Sous cette couche très humide, de nombreux éclats de quartzite apparaissent dans un lit noirâtre de bois décomposé, restes probables d'un plancher. Cette couche épaisse de 2 à 3 cm épouse le galbe du fond du caveau. Celui-ci est surcreusé en son milieu d'une vingtaine de centimètres. Cette tranchée large d'un mètre traverse la tombe sur pratiquement toute la longueur. Cet aménagement, tapissé d'une fine couche de sable de mer blanchâtre, remplissait sous le plancher la fonction de vide sanitaire évitant ainsi les remontées d'humidité. Trois blocs de quartzite posés dans l'angle nord-ouest du vide sanitaire devaient améliorer, en diminuant la portée, la solidité du plancher.

La tombe

Les murs, construits en maçonnerie sèche, sont élevés sur les bords de la fosse. A sa base, la tombe mesure 2,60 m de longueur et 1,60 m de largeur. Sous la dalle, la hauteur utile de la tombe devait être de 1,60 m alors que le surcreusement central de la porte à 1,78 m en moyenne. La paroi longitudinale nord a une première assise de petites plaquettes de quartzite formant un niveau horizontal. Elle est montée verticalement dans sa partie ouest, alors qu'à l'autre extrémité les moellons de la construction forment un encorbellement à peine prononcé. Les quatre-vingts premiers centimètres de la paroi sont constitués de pierres de taille petite à moyenne. Dans la partie supérieure les blocs formant la maçonnerie ont un volume beaucoup plus important.

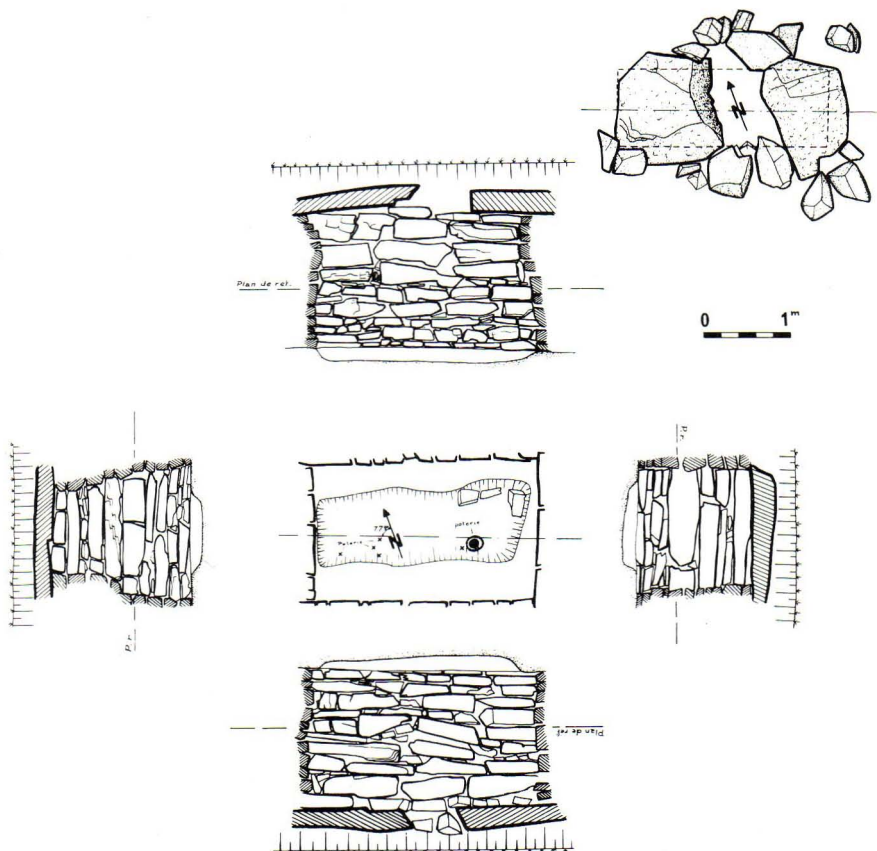


Fig. 4. — Plouigneau, caveau funéraire de *La Chapelle du Mur*.
Plan de la tombe.

La paroi longitudinale sud repose également sur un niveau de petites plaquettes. Construite avec un encorbellement assez prononcé, les blocs de la maçonnerie sont de moyens à gros et alternent sans ordre préférentiel.

La paroi transversale Est est montée verticalement avec quelques blocs à sa base et de très gros moellons sur les deux tiers supérieurs. Elle forme l'angle nord-est en venant s'appuyer contre la paroi nord. L'angle sud-est est construit selon une technique baptisée en besace, avec des boutisses et des carreaux. En effet, tantôt c'est un élément de la paroi transversale qui pénètre dans le muret longitudinal, alors qu'au niveau suivant nous constatons l'inverse. Cette technique de construction assure la solidité des angles.

La paroi transversale ouest a été élevée entre les deux parois longitudinales; ceci est d'autant plus frappant qu'il a été nécessaire de coincer des petites plaquettes de quartzite pour boucher un trou ou encore préparer le lit du moellon suivant. Ce bricolage particulièrement visible sur cette paroi explique la présence des nombreux éclats de quartzite retrouvés au fond de la sépulture.

L'axe longitudinal de la tombe, proche d'une orientation est-ouest, forme un angle de 77 grades avec le nord magnétique. La couverture est constituée de deux grandes plaques de quartzite posées sur les murs. Celle couvrant la moitié ouest, de forme subrectangulaire, mesure 1,30 x 1,20 m. Elle a une épaisseur moyenne de 20 cm. La seconde, brisée au moment de la découverte, devait mesurer 1,50 m de longueur et 1,30 m de largeur. Légèrement plus épaisse que sa voisine, elle atteint 25 cm en moyenne. De gros blocs du même matériau viennent améliorer et maintenir l'ensemble en place.

Simultanément à la fouille de l'intérieur de la tombe, un décapage de surface de 3,50 m x 2,50 m est entrepris autour de l'effondrement. Il s'effectue dans une argile jaune sur une vingtaine de centimètres de profondeur. Permettant une meilleure vision de l'ensemble de la couverture, il nous laisse deviner également les limites de la fosse dans laquelle le caveau est construit; nous pouvons en estimer les dimensions dans sa partie haute à 3,80 m de longueur et 2,20 m pour la largeur.

Étude des structures aplanies du tumulus

Partant de ce décapage, trois tranchées sont creusées vers trois directions différentes. Grandes de 1 m, elles sont longues de 10 m à partir du centre de la tombe. Ce travail nous montre des coupes stratigraphiques identiques. Les cinq premiers centimètres sont une terre brune humique en partie étalée par le travail de l'engin. Après avoir traversé une couche d'argile jaune sur un mètre de profondeur, nous arrivons sur la roche en place, un schiste bleuté, assez tendre en surface. Dans les coupes de tranchées, nous avons pu apprécier l'étendue du noyau central constitué de blocs de quartz et quartzite. Ce blocage extérieur du caveau à son niveau supérieur déborde la fosse de construction et sa forme supposée ovale s'inscrit dans des dimensions avoisinant 4,20 m sur l'axe le plus long et 2,50 m sur l'axe le plus court.

Le mobilier

Lors du creusement des tranchées et du décapage autour de la tombe, nous avons découvert une quarantaine de petits fragments de poterie. Deux

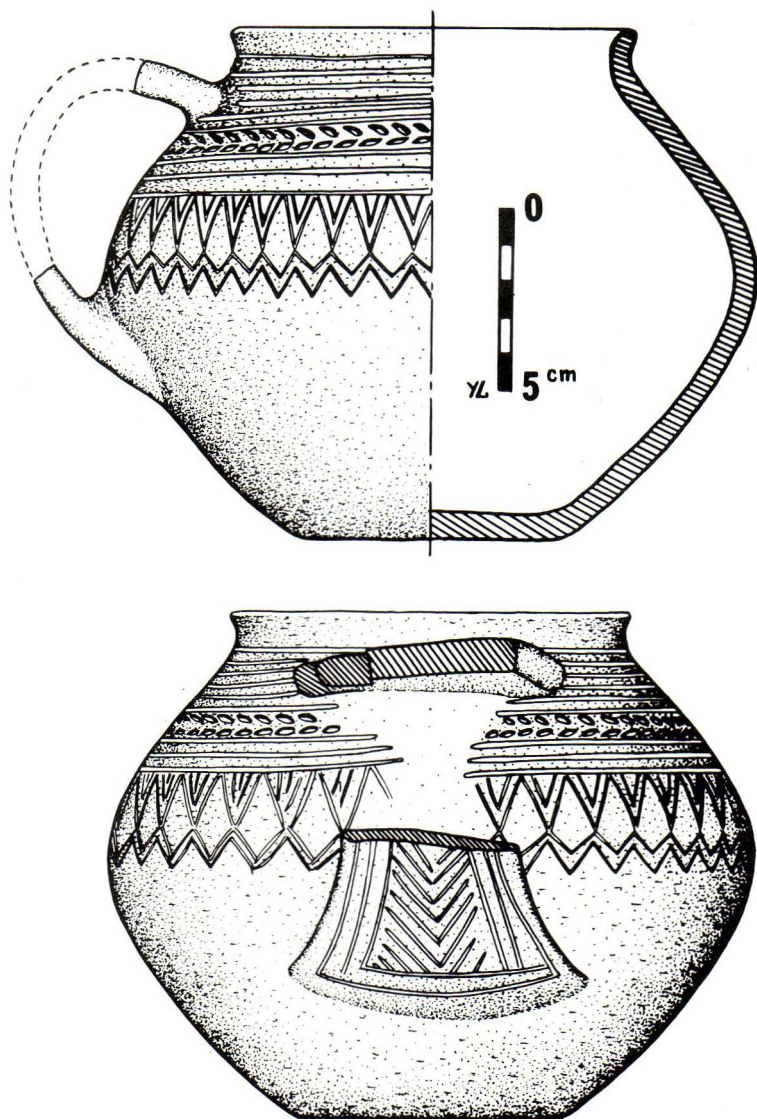


Fig. 5. — Plouigneau, caveau funéraire de *La Chapelle du Mur*.
Poterie découverte dans la sépulture.

de ces tessons, bien que n'appartenant pas au même vase, portent des protubérances de préhension. L'un est d'une pâte assez fine brunâtre, bien cuite, avec cependant quelques grains de dégraissant plus grossier. Ceux-ci transparaissent en surface malgré un lissage soigné.

Le second a l'appendice moins prononcé que le précédent ; il appartient à un vase plus fruste. Il ne porte aucune trace de lissage. Le dégraissant composé de feldspath est plus grossier.

Quatre petits fragments de rebord que nous avons recollés semblent appartenir à une petite écuelle dont nous supposons le fond rond. Son diamètre à l'ouverture doit être voisin de 8 cm.

Dans la partie ouest de la tombe quatre minuscules tessons sont extraits des premiers centimètres de la terre d'infiltration.

Posé sur la couche de bois décomposé, à 70 cm de la paroi transversale est et à 60 cm du côté longitudinal sud, un vase écrasé sur lui-même est mis au jour. Cette poterie, remontée malgré quelques manques, présente une forme globuleuse. Son diamètre au niveau du col est de 11 cm, à la panse, il atteint 18 cm pour se rétrécir à 7,5 cm au niveau du fond. La hauteur du vase ne dépasse pas 14,3 cm. La pâte fine et bien cuite de couleur brun foncé est bien lustrée sur l'intérieur et l'extérieur. Les parois du vase ont 7 mm au fond et passent à une épaisseur à peu près constante de 5 mm en remontant vers le col. Une anse plate, assez large, permet la préhension. Elle est décorée de chevrons encadrés par trois lignes parallèles.

Le corps du vase est décoré à l'extérieur sur la moitié supérieure. En partant du col, on compte six cannelures de 1 mm de largeur cerclant le tour du col et le départ de la panse. Ensuite, un décor en forme de grains de blé semble vouloir rappeler un épi ou encore une empreinte cordée placée horizontalement. Sous ce motif on voit trois cannelures parallèles. Venant s'appuyer sur la cannelure la plus basse, une série de chevrons s'oppose au décor suivant qui est composé de deux lignes brisées.

La présence de l'anse a gêné l'artiste car le décor est inexistant sous celle-ci et moins précis à son abord.

Les quelques rares charbons de bois que nous avons récoltés se trouvaient trop près de la surface bouleversée pour ne pas risquer d'avoir été contaminés. Nous sommes donc obligés, pour placer cette découverte dans l'échelle chronologique, de prendre en compte le type de construction du caveau et le vase reconstitué. Ces deux éléments auxquels peuvent s'ajouter les tessons découverts sur l'extérieur du caveau, fort heureusement très caractéristiques, nous permettent de classer cette construction parmi la seconde série des tumulus du Bronze armoricain.

Nous avons pu également constater dans un petit champ voisin la présence d'un important tertre de forme ovale irrégulière. Haut de 1,60 m, il occupe pratiquement toute la parcelle. Étalaé sur un grand axe d'une quarantaine de mètres, il peut être un second tumulus plus important que celui décrit.

IV. — LA SÉPULTURE DE GOARINNIC EN TRÉFLÉVÉNEZ (fig. n° 6)

Depuis toujours, une butte de terre argileuse et de pierres gênait M. Pierre Bosseur. Voulant supprimer cet obstacle à la culture, début mars 1983, il entreprenait le nivellement.

À l'aide d'un tracto-pelle, il dégagait terre, blocs et grosses dalles, lorsque, sous les assauts de l'engin, un effondrement fit apparaître une cavité. La curiosité aidant, l'agriculteur descendait dans la chambre où, à l'aide de pelle et pioche, il effectua un curage complet de la construction. Déçu de ne rien trouver qu'une chambre maçonnée de pierres sèches, à l'aide du tracto-pelle, il repoussait toutes les dalles et blocs dans l'excavation faisant ainsi ébouler le reste de la construction.

La fouille de sauvetage eut lieu du 14 au 17 mars.

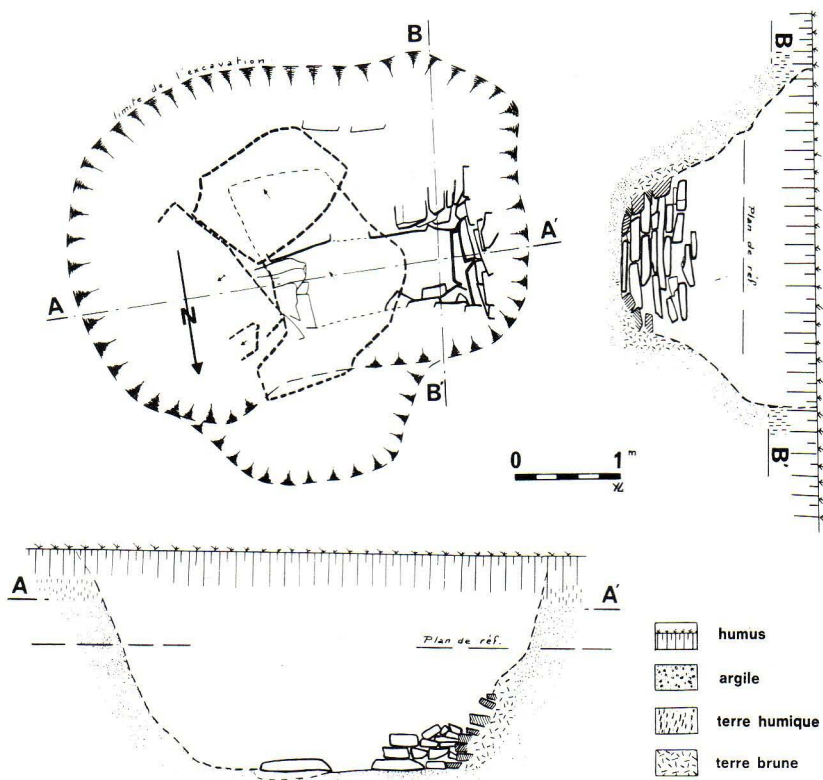


Fig. 6. — Tréflévénez, sépulture de *Goarinnic*.
Plan de la tombe.

Situation

Tréflévénéz est une petite commune du sud du Léon, perchée sur les contreforts nord-ouest des monts d'Arrée. La tombe est enfouie dans une parcelle cadastrée dans la section A sous le n° 752. Ce lieu porte le nom de la ferme voisine, aujourd'hui détruite, de Goarinnic. Coté à 145 m d'altitude, il a pour coordonnées Lambert (zone I): X = 117,950; Y = 101,100. Le champ est au centre d'un plateau assez régulier limité au nord par l'Elorn et au sud-sud-ouest par de petits ruisseaux se jetant dans la rivière de Daoulas. La tombe occupe le sommet d'un mamelon.

La fouille

Après le travail de l'engin, il nous fallut effectuer un nettoyage du cratère existant. De forme ovale, son plus grand axe atteint 4,50 m alors que le petit avoisine 3 m. Rempli aux trois quarts de blocs et de terre pêle-mêle, nous avons dû dans un premier temps vider cette fosse pour tenter d'y reconnaître des restes de structures en place. C'est en arrivant au fond à 1,80 m du sol que nous avons pu constater partiellement intacte la base d'une paroi longitudinale.

Suivant ce fil conducteur, nous avons avec soin, après avoir dégagé à l'aide d'un tracteur trois fragments de ce qui avait dû être la dalle de couverture, mis au jour les restes de la paroi d'extrémité. Toute la partie est de la tombe était perturbée, le godet de l'engin ayant même légèrement entamé la roche en place, à cet endroit un schiste métamorphique bleuté, altéré en surface.

La sépulture

Elle est aménagée sur un niveau de la roche en place préalablement dressé. La première assise de blocs fait légèrement saillie dans le caveau. Peut-être ce redan était-il destiné à supporter le plancher dont nous avons retrouvé les traces décomposées sur le fond. Dans la paroi d'extrémité ouest le quatrième rang de pierres forme également un décrochement. Ceci laisse supposer des dimensions de la tombe, plus importantes au sommet des parois qu'à leur base.

Les seules données précises que nous avons pu relever sont la largeur utile du caveau: 70 cm au niveau bas sur le redan, et l'orientation: la tombe, orientée est-ouest, forme un angle de 100 grades avec le nord magnétique. Aucune autre mesure ne peut être donnée à ce stade de la destruction.

Le nettoyage du caveau ne nous a pas permis de mettre au jour le moindre indice archéologique. Seul un prélèvement des restes de bois posés sur le fond a pu être effectué dans la partie non perturbée. Les quatre minuscules tessons dont l'un est un fragment de rebord, découverts dans la masse des gravats, au niveau des restes de la dalle de couverture, peuvent éventuellement appartenir à une poterie de l'âge du bronze. Brisés et déplacés

par l'intervention du tracto-pelle, il ne nous est même pas possible d'affirmer qu'ils proviennent de la sépulture. Par contre, le gros tesson découvert plus bas dans la stratigraphie tourmentée peut être un fragment de tuile à rebord probablement récent.

A la surface du champ, un léger bombement accentué par une teinte différente du sol et quelques traînées d'argile souligne la présence du tertre tumulaire très étalé. Haut de 70 cm environ, il a un diamètre moyen actuel d'une vingtaine de mètres.

En utilisant ces maigres indices, nous pouvons raisonnablement attribuer cette construction faite de parois en maçonnerie de plaquettes à la période du Bronze. L'état du monument ne permet guère de se hasarder davantage.

V. — UNE SÉPULTURE DE L'ÂGE DU BRONZE A KERIVOAL-HUELLA EN SAINT-ELOY (fig. n^{os} 7 et 8)

Quelques jours à peine après celle de Tréflé vénez, une autre sépulture du même type était découverte à Saint-Eloy, bourg distant d'une dizaine de kilomètres du précédent.

Le 17 mars, M. Francis Gourvès, de Forsquilly, découvrait au cours d'un labour dans son champ proche de Kerivoal-Huella que la butte qu'il connaissait depuis toujours cachait une chambre construite de pierres sèches. Avec l'aide de son frère, il vidait rapidement une partie de l'excavation sans se douter qu'il se trouvait dans une sépulture protohistorique. Alerté par M. Le Goffic, nous nous rendions immédiatement sur les lieux pour en effectuer la fouille de sauvetage avec le concours de Mme Gestin.

Situation

Saint-Eloy est construit sur les plateaux qui dominent le fond de la rade de Brest, neuf kilomètres à vol d'oiseau à l'est de Daoulas. La tombe se trouve sous une parcelle située au nord-ouest du bourg, à proximité de Kerivoal-Huella. Cadastéré sous le n^o 18 de la section A1, ce champ a été défriché il y a seulement une dizaine d'années. Les coordonnées Lambert du site sont : X = 119,600 ; Y = 95,150 (zone I). L'altitude du lieu est cotée à 113 sur la carte I.G.N. Le Faou 1-2 au 1/25 000. La carte géologique de ce secteur nous signale à cet emplacement des formations de schiste et quartzite de Plougastel.

La fouille

C'est sous une pluie battante qu'il nous a fallu dégager le pourtour de la tombe de tous les blocs et déblais dus à l'intervention du propriétaire. Ensuite nous dégagions l'intérieur du caveau. Simultanément la fouille des

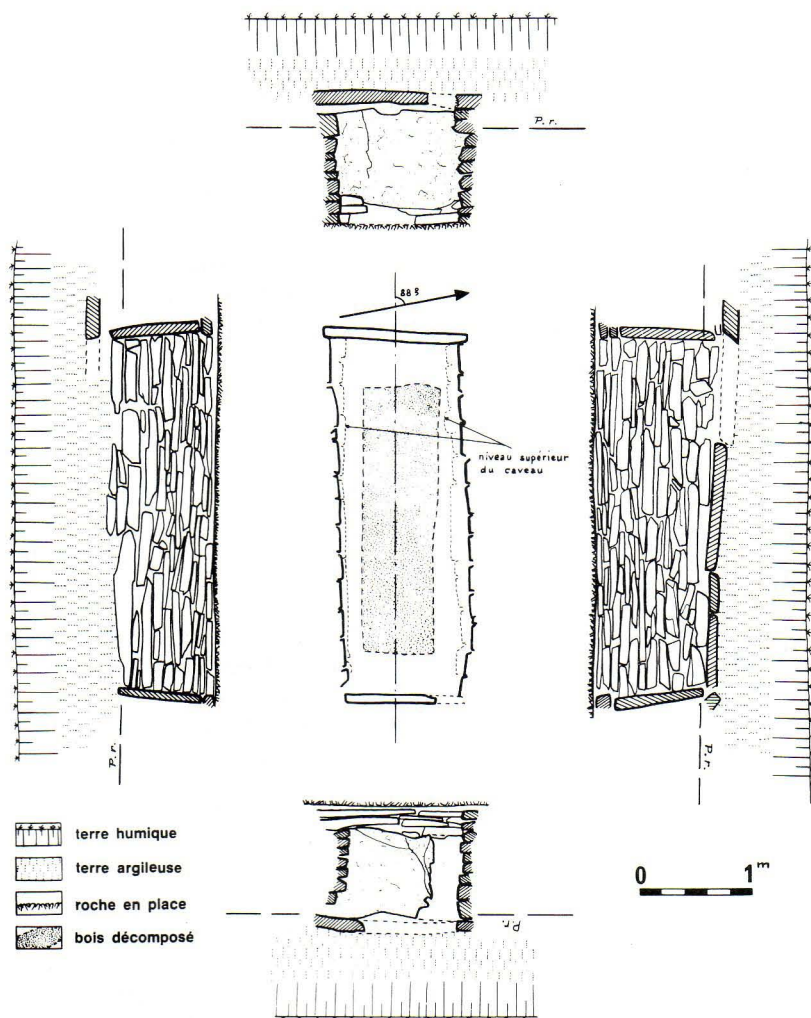


Fig. 7. — Saint-Eloy, sépulture de *Kerivoal-Huella*.
Plan de la sépulture.

déblais en surface mettait au jour des tessons de poterie. Le travail de l'intérieur s'avéra long et délicat tant le remplissage était gorgé d'eau de pluie. Une couche très noire protégée de l'humidité par les bris de la couverture apparaissait. Ce lit, régulier de 2,30 m de long sur 0,65 m de large avait une épaisseur variant de 2 à 4 cm. Les bords, très nettement délimités sur le fond de la tombe, nous ont fait penser à un cercueil plutôt qu'à un plancher complet comme dans les sépultures décrites précédemment.

Le détail le plus frappant est la longueur démesurée de ce caveau, par rapport à ses autres dimensions et pour la réception d'un seul corps. Elle atteint en effet 3,10 m alors que la largeur à la base n'est que de 1,15 m pour se réduire à 0,90 m au sommet. La profondeur, 1 m, est habituelle sur les tombes de ce type.

L'axe longitudinal du caveau forme un angle de 88 grades avec le nord magnétique. Les deux parois longitudinales sont construites de plaquettes de schiste appareillées à sec. Les deux extrémités est et ouest sont aménagées à l'aide de deux plaques de schiste réhaussées par un ou deux rangs de plaquettes. Ces deux parois encadrent les murs latéraux. Elles avaient toutes malheureusement subi les assauts de la barre à mine de l'inventeur. La dalle Est en particulier est très entamée dans son bord sud. Les fossoyeurs de l'époque creusant le puits ont pris soin d'aménager une surface plane au niveau supérieur du substratum, un schiste bleuté, afin d'y dresser leurs murets sur une base saine. Nous n'avons pas constaté de surcreusement central faisant office de vide sanitaire. Il semble bien qu'ici le cercueil était déposé sur le fond.

La couverture d'une sépulture de cette dimension pose un problème, même dans une région où l'on trouve du schiste. C'est pourquoi quatre dalles ont été nécessaires pour fermer la tombe. Brisées au moment de la découverte, leurs extrémités sont encore visibles dans les coupes latérales.

Hormis la présence de bois décomposé dans le caveau, aucun indice archéologique ne fut, au moment de notre intervention, recueilli à l'intérieur. Les tessons récoltés, les uns lors de la première visite de M. Le Goffic, les autres en fouillant les déblais consécutifs à la découverte, se trouvaient mélangés à la terre dans le secteur nord-est extérieur à la sépulture. Arrivés à cet endroit dans les jets de pelle, il ne nous est guère possible de les positionner dans la tombe. Deux petits éclats de silex ont été recueillis à la surface, aux abords immédiats de la construction.

Le mobilier

Après séchage et nettoyage, le remontage des tessons de poterie nous permet de reconnaître un petit vase très incomplet à une seule anse. Partant du rebord, elle se raccorde au niveau de la carène de panse. C'est une poterie assez simple sans décor. La pâte est fine et bien cuite, de couleur beige clair. Le diamètre d'ouverture fait 7 cm à la carène. Il atteint 12 cm et probablement 6 cm au niveau du fond manquant. La hauteur totale de cette céramique ne devait guère dépasser 10,5 cm.

Un fond de vase découvert avec l'ensemble des tessons nous avait fait espérer pouvoir remonter une grande partie de la poterie précédemment décrite. Mais très vite, il fallait nous rendre à l'évidence, ce fond n'appartenait pas au même vase. Sa présence dans les déblais, d'après les inventeurs, nous permet cependant de supposer qu'il provient également de la sépulture. Il y aurait alors eu deux poteries dans la tombe. Ce fait parfois constaté reste

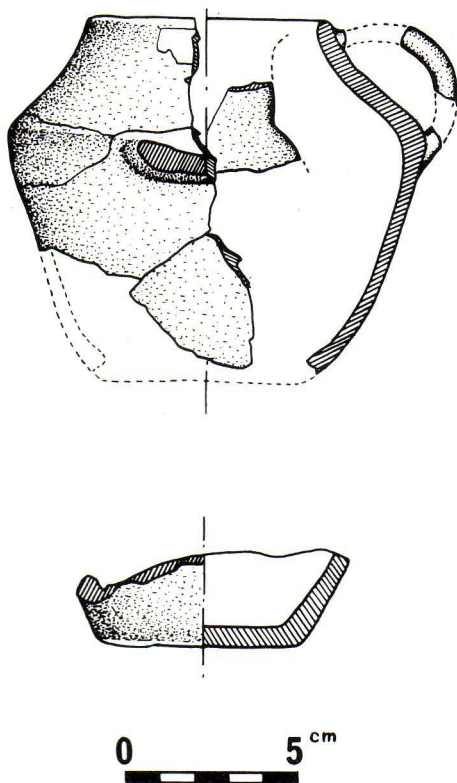


Fig. 8. — Saint-Eloy, sépulture de *Kerivoal-Huella*.
Mobilier découvert dans le caveau.

cependant assez rare et les conditions de la découverte des tessons nous imposent la plus grande prudence. Ce fragment de vase a une pâte légèrement plus grossière que celle du précédent. Son aspect plus jaunâtre sur l'extérieur est très noir en son épaisseur, celle-ci voisine les 5 mm. Le diamètre à la base est mesuré à 56 mm.

Ce secteur dont le défrichement est relativement récent a également été modifié dans son parcellaire. Le talus séparant les parcelles n^{os} 18 et 13 a été démonté. Aussi, dès notre arrivée sur les lieux, nous avons au premier coup d'œil constaté la présence de quatre tumulus inscrits dans un diamètre réduit à 80 m. Leurs bombements très caractéristiques et les variations de couleur du noir au brun jaunâtre de la terre dénoncent leur présence et marquent la topographie locale.

Cette tombe que ses dimensions classent dans une catégorie à part, appartient à la seconde série des sépultures sous tumulus de la période du

Bronze armoricain. Les poteries découvertes associées à ce caveau confirment par leur morphologie cette appartenance.

Il est à noter que P. du Chatellier signalait dès 1907 dans son ouvrage sur les *Epoques préhistoriques et gauloises dans le Finistère* la présence de quatre tumulus à 200 m au nord-est de Kerivoal. Donnés comme ayant été fouillés, l'auteur note entre autre matériel la présence de quelques fragments de bronze en décomposition et des morceaux de poteries recueillis dans une chambre dolménique.

CONCLUSION

Une intervention de sauvetage est trop souvent limitée dans le temps et dans ses moyens, qu'ils soient matériels ou humains.

L'agriculteur est toujours pressé de retrouver la libre disposition de sa terre. Et les découvertes successives avec le travail qu'elles apportent nous imposent des explorations parfois effectuées trop rapidement.

Chacune de ces fouilles de sauvetages urgents nous a, malgré tous ces handicaps, permis la récolte de renseignements précieux et parfois la conservation de vestiges archéologiques sur place. Si, dans ces cas précis, nous avons pu étudier les techniques de construction des caveaux, en contrepartie il ne nous a pas été possible de dégager les structures externes des tombes. Les tranchées de reconnaissance, effectuées à Lopérec, Trégarantec et Plouigneau, ne peuvent prétendre se comparer à un décapage précis et méticuleux. Elles sont des sondages extérieurs rapides permettant d'avoir une idée sur l'ampleur du tertre tumulaire ou encore sur la présence ou l'absence d'un noyau central de pierres. Pour ces monuments qui souvent sont condamnés, nous nous efforçons d'obtenir un maximum de données et d'indices archéologiques. Ceux-ci viennent compléter le puzzle qu'est encore aujourd'hui cette période du Bronze armoricain.

Lors d'une intervention dans un secteur, parallèlement au travail de fouille, nous recueillons auprès des habitants des informations permettant la découverte d'autres sites. Cette démarche est très souvent caractérisée par la révélation de monuments inconnus ou parfois oubliés. Ce fut le cas à Plouigneau où un second tertre tumulaire était découvert près du site fouillé. A Saint-Eloy, une discussion avec les riverains du lieu et l'agriculteur permettait la découverte d'autres tumulus et la redécouverte de ceux signalés par du Chatellier dans son ouvrage sur les époques préhistoriques paru en 1907.

Le parcellaire breton est en mutation, sa topographie se modifie; s'il nous permet pour un temps de bénéficier d'un plus large horizon, donc de découvertes plus nombreuses qui viennent compléter nos inventaires, saurons-nous garder et préserver tout ce patrimoine archéologique pour des techniques scientifiques plus élaborées?

BIBLIOGRAPHIE

BRIARD (Jacques). *Les civilisations de l'âge du bronze en Armorique*, dans *La préhistoire française*, Paris, 1976, t. II, p. 561-600.

BRIARD (Jacques), GOULETQUER (Pierre-Louis). *Découverte d'une tombe de l'âge du bronze à Kerno en Ploudaniel (Finistère)*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, n° 1, mars 1972, p. 49-60.

BRIARD (Jacques), PEUZIAT (Josik). *Tumulus de Penguily en Meilars (Finistère)*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, n° 1, mars 1972, p. 61-72.

DU CHATELLIER (Paul). *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Rennes-Quimper, 1907.

GIOT (Pierre-Roland), BRIARD (Jacques), PAPE (Louis). *Protohistoire de la Bretagne*, Rennes, 1979. Chap. II: le temps des tumulus.

LE ROUX (Charles-Tanguy). *Le tumulus de l'âge du bronze de Saint-André en Ergué-Gabéric (Finistère)*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXVI, n° 1, mars 1969, p. 7-20.

PATRICK GALLIOU*, JEAN-PAUL LE BIHAN**

Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1982)

Il n'est jamais facile d'assurer une relève en temps de crise, quand bien même ne s'agirait-il que de calquer la forme d'une chronique solidement établie depuis quinze ans et destinée à apporter aux lecteurs de ce *Bulletin* une information rapide et concise sur les découvertes relevant des périodes «gauloise», romaine et médiévale, effectuées au cours de l'année dans le département du Finistère. Une telle alternance suppose, en effet, que soient modifiées certaines habitudes pérennisées par une longue tradition.

On aura compris que notre approche procède d'une autre philosophie de la diffusion du savoir archéologique. Celle-ci ne saurait constituer le domaine réservé d'une administration omnipotente, et il était nécessaire que la parole soit donnée à tous ceux, hommes de terrain ou de laboratoire qui, par leurs découvertes et leurs travaux, fondent notre connaissance; il ne s'agit certes pas pour nous d'opposer le chercheur à l'administrateur, mais de les situer tous deux à leur vraie place.

Ceci suppose donc, qu'en dépit d'une évidente continuité dans la forme d'ensemble de cette chronique, les rubriques communales soient, dans bon nombre de cas, rédigées et signées par les inventeurs des sites mentionnés ou par ceux qui s'attachent à leur étude archéologique, les cosignataires n'assurant, en fait, qu'un pilotage scientifique global. Ils accueilleront bien volontiers toutes les contributions proposées par les membres de notre Société.

Nos lecteurs comprendront enfin qu'une difficile passation de pouvoirs, effectuée à la fin de l'hiver 1982-1983, ne nous ait pas permis d'étoffer cette première chronique autant que nous l'aurions souhaité. Ils trouveront dans la prochaine livraison de ce *Bulletin* une importante série d'informations inédites.

* P. Galliou, Centre de recherche bretonne et celtique, université de Bretagne occidentale.

** J.-P. Le Bihan, Centre d'étude et de recherche archéologique de Quimper.

CARHAIX

Nous devons à l'obligeance d'un ami carhaisien l'indication d'une découverte faite à Carhaix dans les années 30. Au cours de travaux menés sur la place du Champ-de-Bataille (l'actuelle place de La Tour-d'Auvergne), à proximité de la poste, on aurait mis au jour, à 1,20 m de profondeur environ, un mur auprès duquel était une « amphore » contenant un nombre important de monnaies romaines de bronze de la taille d'une pièce de 5 francs (il s'agit selon toute vraisemblance de sesterces). Il est probable que certaines de ces monnaies furent récupérées; nous espérons qu'une enquête en cours nous permettra de préciser la datation de cet intéressant ensemble.

LANDUNVEZ, île d'Iock.

Peu touchées par la modernisation des pratiques agricoles ou l'extension de l'habitat primaire ou secondaire, les îles du Ponant constituent, dans la plupart des cas, de remarquables conservatoires archéologiques. C'est ainsi qu'une première exploration de l'île d'Iock, plateau de granit de Kersaint émergeant sur une dizaine d'hectares devant le port d'Argenton (1), avait révélé une occupation sporadique, que l'on pouvait attribuer aux



Fig. 1. — Landunvez, île d'Iock.
Rempart de l'âge du fer.

(1) L'orthographe utilisée est celle de l'I.G.N. (feuille de Plouarzel au 1/10000, relevé de 1908-1909). Sur la *Carte particulière des côtes de Bretagne*, Amsterdam, chez Pierre Mortier (fin XVIII^e siècle), l'île d'Iock est dénommée « Isle de Guiet ».

derniers siècles de l'âge du fer, et qui se manifestait par la présence, sur tout le pourtour de l'îlot, de foyers et de tessons de céramique stratifiés dans la dune (2). Une reconnaissance ultérieure, menée en compagnie de l'abbé J. Irien, nous a permis de constater qu'à l'exemple d'autres îles de la côte finistérienne (3), Iock avait été protégée, à la fin de l'époque gauloise, par un fort rempart de gros galets marins et de sable humifié, haut d'au moins trois mètres et large de cinq à sept mètres. Cette fortification, encore très visible au nord de l'île mais pratiquement détruite dans sa partie méridionale par les tempêtes de sud-ouest, avait été établie sur l'arête orientale du plateau, face au continent, dans le but d'interdire l'accès de l'île à toute force venant de cette direction. L'attribution de ce rempart à la période de La Tène est assurée par les nombreux tessons « gaulois » que recèle le sable humifié qui le constitue pour une part. Une prospection complémentaire du plateau nous a livré quelques silex, tessons de céramique laténiennes et fragments de briquetages, et a révélé diverses structures, qui ne sont certainement pas toutes contemporaines :

— deux fonds de cabanes subrectangulaires aux murs de pierres sèches sont encore visibles dans la partie centrale de l'île. Menacés par les incursions des vacanciers, ils mériteraient certainement d'être fouillés avant destruction totale.

— à l'angle sud-ouest, une structure rectangulaire de 5 mètres sur 15, formant un relief d'environ 70 centimètres.

— des traces de talus bas et des murets de pierres sèches, paraissant associés à une ferme probablement édifiée au XVII^e siècle et dont l'activité s'est poursuivie jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Les ruines de cet édifice, détruit par l'occupant, sont encore visibles aujourd'hui sur la côte orientale. Un survol d'Iock par M. Roger Tréguier a également permis de mettre en évidence un intéressant ensemble de zones cultivées en billons et sillons, semblable à celui reconnu par P.-R. Giot à l'île Guennoc en Landéda (4), et qui paraît occuper les parties abritées de cet îlot battu par les vents. Il est donc fort possible que nous ayons là les traces d'une exploitation fort ancienne de cette terre ingrate ; on comprendra aisément que ces premiers indices nous incitent à examiner d'encore plus près ce microterritoire.

LOCMARIA-PLOUZANÉ, Pen-ar-Menez.

Un petit établissement d'époque romaine, que signalent en surface des moellons de petit appareil, des fragments de tuiles et de céramique (5), a

(2) R. SANQUER, *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVII, 1979, p. 72.

(3) L'île Guennoc en Landéda, l'île l'Aber en Crozon, etc.

(4) M. BATT, P.-R. GIOT, *Quelques observations d'archéologie du paysage en Finistère*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVIII, 1980, p. 17-25.

(5) Dont un fragment d'écuelle à décor interne peigné ; sur le type, cf. R. SANQUER, P. GALLIOU, *Le « château » gallo-romain de Keradennec en Saint-Frégant (Finistère)*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, 1970/1, p. 223, fig. 28, A.

récemment été repéré au bord de la route Brest-Le Conquet, sur une petite éminence (cote 83 m) dominant le village de Pen-ar-Menez (section F, parcelles 535-538). Il se situe dans une zone où les découvertes datables de l'époque romaine ont été, jusqu'à ce jour, extrêmement peu nombreuses, ce fait étant d'autant plus surprenant que la commune voisine de Plouzané a livré de nombreux vestiges gallo-romains (6). On peut se demander si une exploration systématique du territoire communal ne permettrait pas de recenser d'autres établissements de ce type.

PLABENNEC, Lezkelen.

Les fouilles d'août 1982, sur le site de la « basse-cour » du Castel-Saint-Thénénan à Plabennec, nous permettent désormais d'acquérir une vision relativement précise de l'organisation du site tel qu'il devait s'agencer aux environs du XV^e siècle.

Sur la place du marché, ornée d'un magnifique dallage du XIV^e siècle, probablement restauré à des époques postérieures, se déroulait la vie sociale et commerciale du lieu, à l'abri d'une toiture, dont nous supposons l'existence grâce aux traces de trous de poteaux imprimées dans le dallage. La *Vie des Saints de la Bretagne armorique*, d'Albert Le Grand, nous apprend que « le seigneur de Carman a des droits d'exemption des impôts et billots des



Fig. 2. — Plabennec, Lezkelen.

Escalier d'accès à la cave.

(6) Cf. en particulier R. SANQUER, *Antiquités de la région de Plouzané*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCII, 1966, p. 17-21.

vins qui se vendent en ladite maison », nommée la « Cave de Lesquellen ». Effectivement, lors des fouilles de 1981, nous avons découvert une cave que nous supposions être celle mentionnée dans ce texte. Mais l'année 1982 nous apporta la surprise de la découverte d'une seconde pièce en sous-sol, large de 2,80 m, enfouie sous plusieurs mètres de déblais, et dont les parois de pierre étaient admirablement conservées. Sur le sol de cette pièce, à laquelle on accède par quatre marches, nous avons repéré un caniveau de pierre, de 2,43 m de long et de 1,10 m de largeur, traversant cette pièce par son milieu, dans toute sa longueur. Ce caniveau s'achève par un puisard cylindrique de 0,75 m de profondeur. De part et d'autre de ce caniveau, le long des murs, nous avons fouillé plusieurs trous de 0,50 m de profondeur en moyenne. L'usage de cette pièce est encore mal défini, et nous ne pouvons avancer que de simples hypothèses : conservation de viande dans des charniers de terre cuite ? Latrines publiques à proximité de la place ? Fabrication, dans de grands vases, de boissons fermentées ? On peut aussi se demander si les très nombreuses coupes à pied, en verre fumé, rosé ou en opaline, dont les fragments ont été recueillis dans cette pièce, étaient liées à la vente de vin.

En dépit de ces activités commerciales, cet ensemble était toujours placé sous la souveraineté du seigneur du lieu, et c'est à ce système féodal que nous pouvons rattacher le four à pain découvert en 1981 dans la cave, ainsi que les deux fours superposés mis au jour à proximité. Ces derniers sont probablement des fours banaux, le plus tardif des deux ayant fait partie d'une « maison à pain », à usage plus ou moins communautaire. Il appartenait vraisemblablement à ce que nous pouvons appeler la « maison du seigneur ».



Fig. 3. — Plabennec, *Lezkelen*.
Fours à pain.

La fouille de 1982 a également porté sur le lieu de culte du village. Dans un sondage partiellement conduit à l'aide de moyens mécaniques, nous avons pu repérer, au long des chapelles, les traces en cuvette des différentes toitures des chapelles ainsi qu'un ensemble de terre tassée dont la forme correspond à celle d'un talus de défense. Il pourrait s'agir du talus défensif d'un village de type monastique, bâti autour d'un oratoire, tel celui dont il est fait mention dans la vie de saint Thénéan. La fouille de ces couches, bien datées d'avant 960, et qui ont livré de nombreux tessons de céramique granuleuse à grosse lèvre ou ornée de décors à la molette, pourrait, de toute évidence, nous éclairer sur la période primitive de cet ensemble.

Isabelle Bray.

PLOUJEAN, La Boissière.

Nos musées départementaux ou régionaux recèlent encore bien des trésors archéologiques ignorés du grand public et que les travaux patients des chercheurs commencent à faire sortir de l'oubli où ils étaient plongés (7). C'est ainsi que la pièce la plus intéressante des collections d'archéologie du musée de Morlaix était assurément une statuette en or, dite localement de «Vénus impudique», qui fut mise au jour vers 1780 dans les jardins du château de La Bouexière (ou Boissière). Les circonstances de la trouvaille sont fort peu claires, et seuls deux répertoires archéologiques composés plus d'un siècle après mentionnent la trouvaille conjointe de briques romaines (8). La statuette fut offerte par le propriétaire des lieux à l'hôpital de Morlaix et y fut conservée avec d'autres «antiquités» avant d'entrer au musée municipal à la fin du siècle dernier. Elle en a récemment disparu lors du pillage des collections... (9).

Cette statuette — ou plutôt amulette, car la bélière passée dans un anneau soudé au dos indique qu'elle faisait partie d'un collier — haute de 33 mm et pesant 4,77 g, représente une femme entièrement nue, debout sur une base ovale moulurée et creuse. La main droite, aux doigts légèrement repliés, est portée à la bouche, la main gauche étant posée au bas des fesses. La tête est inclinée vers la droite et les cheveux serrés sur le front par un bandeau orné d'une série de légères incisions, descendent sur les épaules. Le corps est légèrement déhanché; la jambe gauche est avancée. Les détails anatomiques sont assez bien marqués et le sexe indiqué par une légère incision; il se dégage néanmoins de cet objet une certaine impression de lourdeur.

(7) On pensera en particulier aux travaux de L. Richard sur les bronzes antiques de Bretagne.

(8) R.-F. LE MEN, *Statistique monumentale du Finistère : époque romaine*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, 1875, p. 133. — P. du Chatellier, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Rennes, 1907, p. 84-85.

(9) On trouvera une étude d'ensemble de cet objet dans P. GALLIOU, *La pseudo-Angerona du musée de Morlaix (Finistère)*, dans *Latomus*, t. XXXVIII/2, 1979, p. 525-529.



Fig. 4. — Ploujean, *La Boissière*.
Pendentif en or.

Ce petit objet, que signale surtout la matière noble qui le compose, appartient à une série de statuettes et d'amulettes que l'on considéra longtemps comme des représentations d'*Angerona*, déesse romaine du silence (10), avant que Letronne puis G.O. Giglioli (11) démontrent l'inanité de cette attribution. Il semble qu'il s'agisse en fait d'une figuration (divine ?) d'origine

(10) Cf. par exemple, D. M. SICHEL, *Description d'une pierre gravée avec des recherches sur les Divalia et les Angeronalia des Romains comme culte secret de Venus Genitrix*, dans *Revue archéologique*, t. IV, 1845-1846, p. 633-642 et 676-682.

(11) LETRONNE, *Sur la prétendue Vénus-Angerone mâle et femelle et son prétendu culte secret*, dans *Revue archéologique*, t. VII, 1847, p. 130-145. — G.O. GIGLIOLI, *Il « Ripostiglio Bianchini »*, dans *Bullettino della Commissione Archeologica comunale in Roma*, t. LVI, 1928, p. 5-49.

balkanique, « dont le double geste recommande, sans plus, le silence » (12), et que l'on peut, selon toute vraisemblance, dater du III^e siècle de notre ère. La découverte de Ploujean témoigne ainsi à sa manière de la pénétration d'influences lointaines dans l'Ouest gaulois (13).

PORSPODER, Saint-Ourzal.

Les travaux de consolidation et de réfection de la chapelle de Saint-Ourzal, activement menés par l'abbé Irien et son équipe de lycéens et d'étudiants ont, à plusieurs reprises, livré des fragments de céramiques romaines, sans que les structures contemporaines de ces éléments aient pu être mises au jour par une exploration volontairement limitée du site. Le lot ainsi recueilli comprend quelques morceaux de tuiles (*tegula* et *imbrex*), deux fragments de sigillée de la seconde moitié du II^e siècle (tasse Drag. 46, bol Drag. 37), un tesson de panse d'amphore vinaire et une grande quantité de céramiques à pâte très granuleuse, fort différentes de celles qui se rencontrent en abondance sur les autres sites romains du plateau léonard (à Kerilien en Plounéventer, Keradennec en Saint-Frégant, etc. [14]). Ces trouvailles, certes bien maigres, nous paraissent néanmoins attester l'existence, dans les parages de la chapelle, d'une petite exploitation rurale d'époque romaine dont l'exploration serait d'autant plus fructueuse que les sites de cette période sont particulièrement rares entre la pointe Saint-Mathieu et l'embouchure de l'Aber-Wrac'h (15).

QUIMPER, Le Braden.

Conditions générales

Au cours des années 1981-1982, l'activité archéologique à Quimper est restée (16) particulièrement dense et fructueuse. Elle s'est développée à deux niveaux : d'une part en ce qui concerne le travail de terrain (17) et l'intensité même des efforts déployés (18), d'autre part dans la recherche et le souci

(12) Sur ce point, cf. W. DEONNA, *Le silence, gardien du secret*, dans *Zeitschrift für schweizerische Archaeologie und Kunstgeschichte*, t. 12, 1951, p. 28-41.

(13) Sur ce point, cf. P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, Brasparts, 1983, p. 199-200.

(14) Cf. L. PAPE, *La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, p. 139-141.

(15) *Ibid.*, carte 16.

(16) Quimper est une ville où, chaque année, une ou deux fouilles de sauvetage, d'ampleur variable, permettent d'approfondir la connaissance de son antiquité et de sa genèse. Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, depuis 1970.

(17) Ce sont cinq gisements qui ont été étudiés sur le site du Braden, auxquels il convient d'ajouter la villa de Kervéguen (cf. *infra*), l'établissement de Parc-ar-Groas (A. Daniel, dans la chronique du directeur de la circonscription des Antiquités historiques, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981) et quelques informations concernant Locmaria (cf. *infra*).

(18) L'équipe de fouilleurs bénévoles animée par J.-P. Le Bihan, P. Carrié et Y. Ménez, renforcée par A. Daniel, le docteur B. Charton et J.-Y. Cotten, munie des autorisations nécessaires de la direction des Antiquités historiques de Bretagne ou de la sous-direction de l'Archéologie, s'est chargée de ce travail tandis que, œuvrant en étroite collaboration et au sein de cette équipe, P. Galliou a étudié le matériel découvert. Les divers chantiers ont exigé une présence constante et minimum de deux jours par semaine, parfois quasi quotidienne, lorsque l'activité des bulldozers devenait trop pressante.

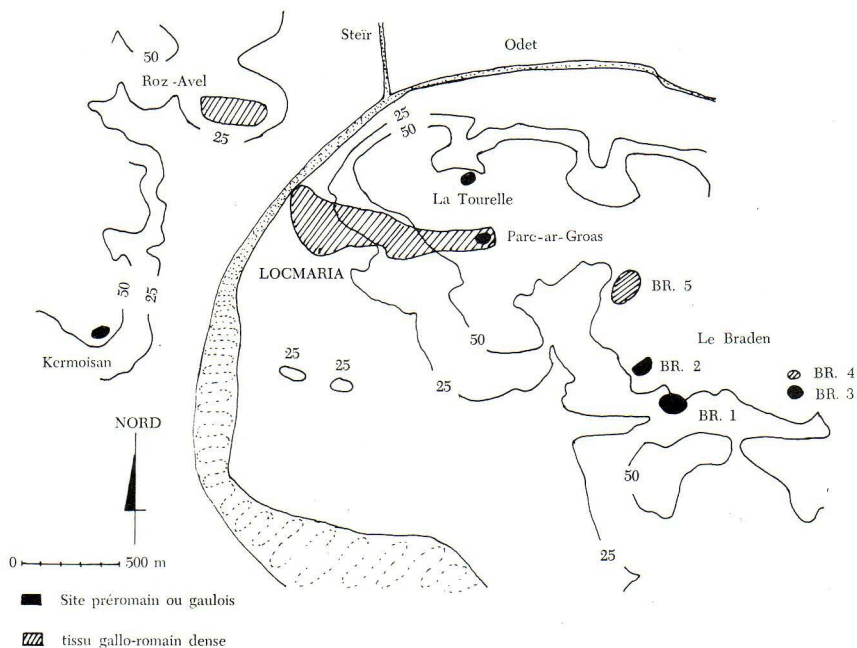


Fig. 5. — Quimper, Le Braden.
Localisation et contexte archéologique.

constant de ses animateurs de travailler en liaison étroite avec la direction des Antiquités historiques de Bretagne, d'œuvrer pour la prise en compte par les Quimpérois, leurs élus et les responsables de toutes les administrations concernées ou d'entreprises de travaux publics, du fait archéologique et du respect du patrimoine national.

Le dialogue engagé depuis plus de dix ans par ces chercheurs bénévoles a été poursuivi, intensifié. Il a reçu encouragements et appui de la D.A.H.B. qui en a reconnu l'utilité. Il a en fait été couronné de succès. Quimper appartient aujourd'hui à cette catégorie privilégiée de villes où un terrain recelant des vestiges peut être mis, après concertation, à la disposition de la sous-direction de l'Archéologie par ses édiles ou les responsables de sociétés telles que la S.E.M.A.E.B., où la direction de l'Équipement prête du matériel aux chercheurs, pratique une politique de prévention, où des chefs de chantiers alertent les archéologues à la suite de découvertes fortuites.

Autant d'attitudes positives et encourageantes qui montrent que la situation de la recherche archéologique n'est pas fatalement bloquée et irrémédiablement désespérée. Cela souligne aussi l'apport difficilement remplaçable d'amateurs locaux qui, pour peu qu'ils travaillent avec le souci constant du service public, en liaison avec les archéologues professionnels spécialistes des questions traitées, se forment aux règles de l'archéologie moderne, sont fort bien placés pour assurer la liaison entre le service des

Fouilles et la réalité quotidienne de la découverte des vestiges : connaissance et contact direct avec les autorités locales, les propriétaires de terrain, les conducteurs de pelleteuses, connaissance aussi du terrain. Ce contact fréquent, permanent, permet de créer un climat de confiance et de reconnaissance mutuelles. C'est ainsi qu'au fil des ans bien des réticences, bien des *a priori* tombent. C'est ainsi que l'archéologie est devenue réalité à Quimper.

Les promoteurs de cette évolution, citoyens anonymes, savent retirer une joie raisonnable de ce résultat. Ils ne sont pas les premiers et bien des choses restent à faire (19 et 20). Inlassablement, ils en appellent à l'autorité et à la compétence de l'administration archéologique, à la bonne volonté des responsables locaux. Leur plaisir réside surtout dans les heures passées sur le terrain, devant les tessons, les plans qui s'ébauchent, l'histoire de Quimper qui s'élabore. Il est aussi, pourquoi le nier, dans le sentiment simple du devoir modestement accompli. On ne pratique pas l'archéologie, à titre officiel, pendant des années, sans une certaine idée de l'État, de son service.

Il est bon aussi de rappeler une idée, certes élémentaire, mais souvent oubliée, sinon occultée, et dont nous sommes profondément convaincus. L'histoire, et peut-être plus particulièrement l'archéologie, ne sont pas des disciplines intellectuelles totalement gratuites ou désincarnées. Elles traitent de la mémoire collective d'une civilisation, d'une nation comme d'une ville ; elles concernent les hommes qui la composent. Ces hommes sont impliqués. Ils vivent aussi par leur histoire et de leur histoire. Peut-on imaginer une archéologie qui se ferait sans eux et pour d'autres. Cela frapperait d'inutilité et d'inanité cette démarche alors même qu'elle serait privée de sa justification la plus profonde.

En fait, l'existence et la pratique de l'archéologie dans une commune répondent à plusieurs conditions :

- la compétence des chercheurs ;
- une intégration naturelle des recherches dans une problématique tenant compte des besoins locaux mais aussi plus larges (au niveau régional ou national par exemple) ;
- enfin, une demande, une manifestation de besoins sur le lieu même de sa pratique. Il est fondamental qu'une population réclame la connaissance de son histoire pour justifier l'écriture de celle-ci. Bien souvent, légendes et traditions véhiculées oralement remplissent cette fonction, mais, parallèlement, les chercheurs, prospecteurs, historiens locaux sont les promoteurs, les révélateurs de ce désir. Par la prise de conscience, souvent lente et laborieuse, qu'ils peuvent provoquer, ils développent curiosité et besoin plus profonds,

(19) Les fouilles et découvertes anciennes sont fort nombreuses. Rappelons simplement le nom de leurs auteurs : Dizot, R.-F. Le Men ou P. Merlat qui, par sa fouille de la nécropole de Créach-Maria, devait donner ses lettres de noblesse à l'archéologie moderne de Quimper.

(20) La course menée contre les grands travaux d'urbanisme contemporain exige des moyens et des infrastructures de plus en plus lourds. L'urgence et la fréquence des interventions sur le terrain n'ont permis qu'une publication fragmentaire des résultats.

plus partagés et, finalement, exprimés. Ignorer cela serait mépriser l'archéologie, sa signification, et la condamnerait à plus ou moins long terme. Le territoire de l'historien n'est pas une sorte de conservatoire ethno-archéologique fossilisé. Témoin aussi impartial que possible des archives du sol, l'archéologue est également un peu médiateur.

Si des chercheurs étrangers à la terre fouillée sont souhaitables et même nécessaires, ne serait-ce que pour des raisons de compétence et d'expérience tournée vers de plus larges horizons, la présence de l'archéologue local nous paraît, dans la mesure du possible, fondamentale. Au-delà de sa capacité à manier la truelle et à exécuter, il possède une expérience, un savoir, une faculté de comprendre et d'interpréter et, davantage, il représente ceux pour qui se découvre l'histoire, ceux qui auront à en vivre. Ainsi, tous les fouilleurs qui ont gratté le sol de Locmaria, réfléchi sur son origine et son passé, se sentent fortement concernés par l'avenir d'un quartier de Quimper que les temps actuels ne ménagent guère (21).

Le Braden

Les lecteurs du *Bulletin de la Société archéologique* ont été peu informés (22) des fouilles et découvertes réalisées depuis l'automne 1980 dans la Z.A.C. du Braden à Quimper. Ce vaste chantier couvre une trentaine d'hectares et provoque la mise à nu de vastes espaces du plateau d'Ergué-Armel dans sa partie sud; opération certes destructrice mais qui entraîne, pour peu qu'une équipe de fouilleurs bénévoles surveille les travaux presque quotidiennement, une série de découvertes archéologiques.

C'est à Y. Ménez, prospecteur acharné et compétent, que revient le mérite d'avoir repéré les deux gisements les plus importants et d'avoir ouvert, par là, la voie à une recherche plus systématique. M. le directeur des Antiquités historiques de Bretagne devait délivrer à J.-P. Le Bihan, alors correspondant départemental de la D.A.H.B., l'autorisation de fouille de sauvetage et la sous-direction de l'Archéologie a inscrit cette opération parmi les fouilles de sauvetage programmées à partir de 1982. Depuis le début, l'équipe de Quimper est présente sur le site à raison de deux à trois demi-journées par semaine et des stages plus importants ont été organisés durant les vacances de Pâques 1981 et 1982 et pendant l'été 1982 (23). M. L. Langouët s'est chargé, avec le Laboratoire d'archéométrie de l'université de Rennes, de la prospec-

(21) Au-delà de la simple destruction des vestiges antiques par la voirie moderne ou les constructions, l'historien de Locmaria ne peut occulter le problème posé par l'avenir des faïenceries Henriot.

(22) Compte tenu de l'information incomplète publiée sur ce sujet dans les bulletins de 1980 et 1981, nous nous proposons de récapituler les principaux résultats des recherches menées sur ce site depuis la découverte des gisements.

(23) Outre les membres de l'équipe cités ci-dessus, une vingtaine de stagiaires ont participé aux fouilles. Il s'agit de C. Binois-Monnier, M. Coatmen-Le Bihan, P. Coignec, J. Danais, M. Derrien, F. Goupil, Ch. Guillard, Th. Jannès, A. Le Moallic, Ph. Pelletier, Fl. Piriou, M.-H. Quideau, Ch. Rannou, S. Rayé, J.-Y. Robic, S. Scotet, F. Suméra. Qu'ils soient tous remerciés pour leur participation, sous le soleil comme dans l'argile détrempée.

tion magnétique et des datations archéomagnétiques; M. P.-R. Giot, outre ses précieux conseils, a bien voulu régler le problème des datations radiocarbone; enfin, les professeurs O. Buchsenschutz, chargé de recherche au C.N.R.S. et B. Cunliffe, de l'université d'Oxford, consultés, ont constamment et avec beaucoup de gentillesse prodigué leurs conseils. Leur compétence a été très précieuse.

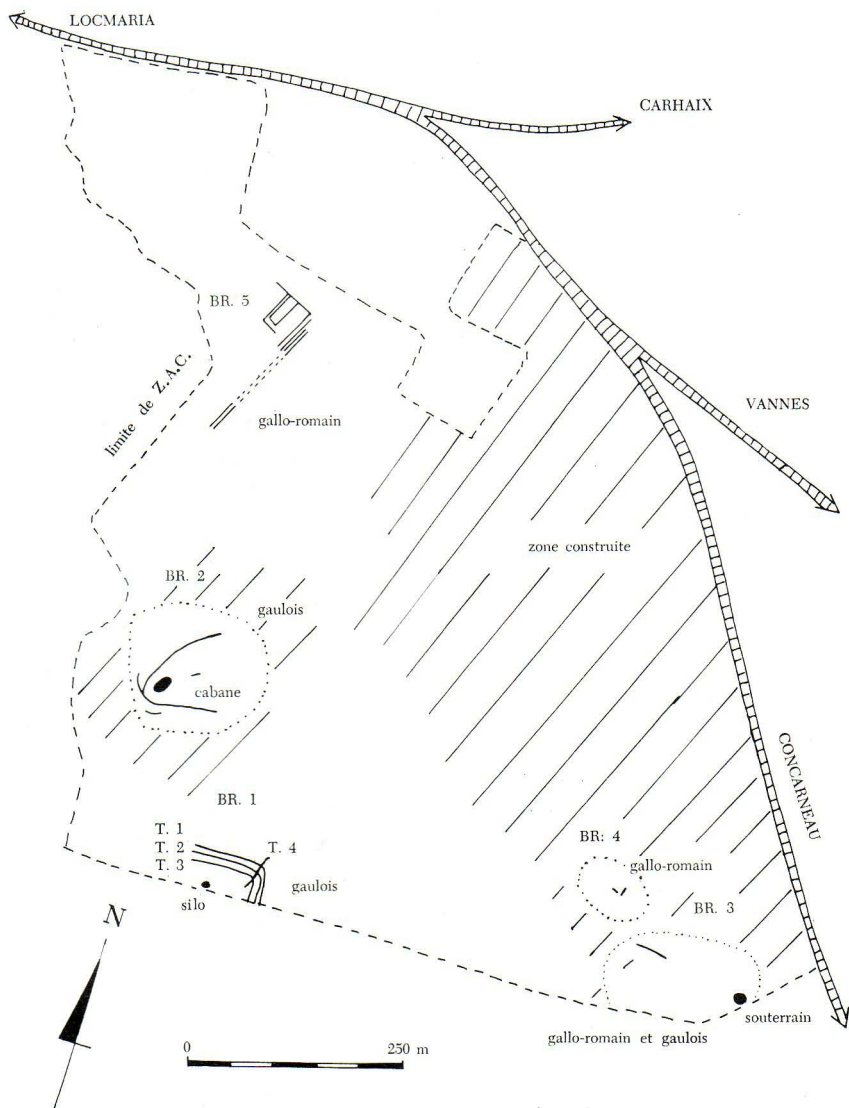


Fig. 6. — Quimper, *Le Braden*.
Les gisements archéologiques.

Le site comportant cinq gisements (baptisés Braden I, II, III, IV et V au fil de leur découverte) et l'état et la vitesse d'avancement des travaux de chantier étant variables, il a fallu adapter le programme d'interventions, parfois de manière imprévue, fouiller à des vitesses et des degrés d'approfondissement différents. L'originalité et l'importance des vestiges ont commandé la démarche, de même que le niveau de destruction du site ou le statut juridique du terrain. Cependant, une grande compréhension rencontrée auprès de la ville de Quimper, des responsables de la S.E.M.A.E.B., des administrations concernées (D.D.E., E.D.F., P.T.T.) et des entreprises de travaux publics (24), souvent aussi des propriétaires, a facilité la tâche et permis une action relativement efficace et cohérente.

Le Braden I

Au cours de l'été 1980, la percée de la rocade sud de Quimper a mis en évidence l'existence d'un habitat de La Tène finale à proximité du village actuel du Braden. Située à la limite sud du plateau d'Ergué-Armel, à 1500 m environ du souterrain de l'âge du fer de la Tourelle (25), cette implantation gauloise surplombe un ruisseau d'une vingtaine de mètres et est encadrée à l'est et à l'ouest par deux talwegs moyennement marqués. L'accès nord ne comporte pas de système défensif artificiel puissant.

Les tranchées du chantier routier mettent au jour une belle série de fossés comblés de terre noire, de foyers, de fosses, de larges dépressions. La disposition des fossés Est laisse présager un système de protections légères et multiples ceinturant un village indigène. En surface, quelques lèvres d'amphores (26) de type Dr. Ia ainsi que de la vaisselle d'usage suggèrent une occupation à La Tène finale. Ce site, étant peu endommagé par les travaux de voirie (environ 10 %), est soumis, en 1981, à une prospection au magnétomètre à protons. M. L. Langouët confirmera la multiplicité des structures sur 5000 m² avec notamment un triple fossé périphérique.

En 1981 la fouille s'est limitée, pour le Braden I, au vidage des restes du contenu d'un silo déjà détruit à 75 % par les travaux de terrassement antérieurs à l'intervention, destruction d'autant plus regrettable que cette large fosse recelait de la céramique. Quelques beaux fragments de poterie à usage rappellent le matériel des souterrains tardifs de Stang-Vihan à Concarneau (27) et de Bellevue en Plouégat-Moysan (28).

(24) Nous remercions plus particulièrement les responsables des entreprises Lagadec et Delhommeau, de Quimper, Traouen, de Scaër. Ce n'est pas si fréquent dans les chroniques archéologiques. Il convient donc de le souligner.

(25) R.-F. LE MEN, *Subterranean Chambers at La Tourelle near Quimper*. Arch. dép. du Finistère, 100 J 1348.

(26) P. GALLIOU, *Les amphores tardo-républicaines découvertes dans l'ouest de la France*, Brest, 1982, (Supplément n° 4, *Archéologie en Bretagne*), p. 63-64.

(27) C.-T. LE ROUX, *Le souterrain de l'âge du fer de Stang-Vihan en Concarneau*, dans *Annales de Bretagne*, p. 127-145.

(28) P.-R. GIOT, C.-T. LE ROUX, Y. ONNÉE, *Le souterrain de Bellevue en Plouégat-Moysan*. Travaux du Laboratoire d'anthropologie préhistorique de la faculté des sciences de Rennes, 1967-1968.

La première campagne de 1982 a permis de vérifier l'excellence des indications fournies par la détection magnétique dans la partie nord-est du village par le biais de coupes de 20 à 25 m perpendiculaires ou en diagonale par rapport à ces fossés. Ensuite le décapage systématique de l'angle nord-est du gisement a été amorcé, l'objectif essentiel étant de comprendre la nature des défenses.

Le fossé intermédiaire (T. 2) est le plus important, large de 2 m au sommet et profond de 1,50 m. Parfaitement taillé dans l'arène ou le granit broyé, son comblement pose problème; la stratigraphie fine n'apporte pas d'élément déterminant quant à sa fonction. Il est très possible qu'elle ait été bouleversée par l'arrachement des éventuels très gros poteaux de palissade qui ont sans doute occupé cette tranchée. En outre, plusieurs foyers et une belle forge y sont inclus, parfois profondément, preuves d'une occupation postérieure. Ce fossé est doublé, partiellement et vers l'extérieur du village, à contrepente, d'une rigole. Large de 0,65 m, profonde de 0,25 m, c'est peut-être un drain destiné à éviter le ruissellement contre la palissade et, ainsi, son pourrissement prématuré. Elle a pu, et c'est plus vraisemblable, protéger la forge durant son activité.

Très spectaculaire est la double rangée de vastes trous de poteaux (dix-huit) découverte immédiatement à l'intérieur de cette tranchée. Il est encore bien tôt pour se prononcer définitivement, mais le regroupement par quatre de ces poteaux nous suggère l'hypothèse probable de bases de plates-formes de greniers. Dans l'angle nord-est, il vaut peut-être mieux envisager des structures de soutien de meules de paille, plusieurs types étant possibles.

Différents de cette première tranchée, les fossés interne (T. 1) et externe (T. 3), larges et profonds d'environ 1,40 m et 0,80 m, distants de 10 à 15 m, se ressemblent et recèlent des marques extrêmement précises de l'existence de palissades à pieux contigus. Le système de calage est nettement reconstituable et une série de marques individuelles de poteaux est visible sur plus d'un mètre en T. 1. Dans une phase finale, pas nécessairement gauloise, ces palissades détruites ont laissé place à une structure à noyau de pierres (muretin, talus?), dont le tracé paraît assez libre par rapport au village. Un alignement en diagonale nous laisse encore perplexe. La poursuite des recherches éclaircira ce point.

Le matériel découvert est, compte tenu des structures actuellement étudiées, relativement peu abondant. Cependant, la céramique graphitée, à décor interne, les jattes carénées, les tessons d'amphores de type Dr. I, les pots à usage évoquent la phase finale de La Tène. La première moitié du I^{er} siècle av. J.-C. constitue le point d'ancrage actuel de datation dans l'état présent des recherches. Les comparaisons avec les sites du Braden II, du Cavardy en Saint-Evarzec (29), les *oppida* de Kercaradec en Penhars et du

camp d'Artus à Huelgoat (30) s'imposent et confirment cette première appréciation.

La structure du village est donc complexe et toute interprétation définitive est prématurée. Il est certain, cependant, qu'au cours de son histoire, cet établissement a subi de profonds bouleversements, passant peut-être d'une défense à palissade unique (T. 2), mais robuste, à un système de double protection plus légère. Les tuiles et quelques fragments de céramique gallo-romaine relevés sur le terrain, en surface, montrent qu'ultérieurement ce secteur se trouvera inclus dans une plus vaste zone d'exploitation, sans doute agricole, le terroir évoqué ci-dessous (Braden V notamment). Le programme de recherche 1983 prévoit une amorce de l'étude de la zone présumée de l'habitat.

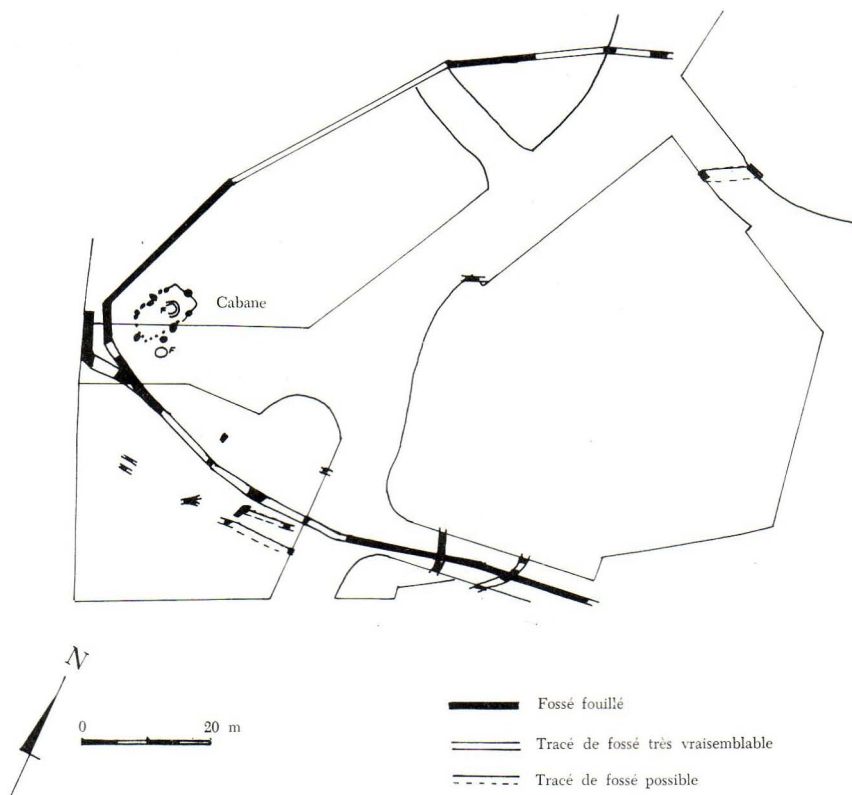


Fig. 7. — Quimper, *Le Braden*.
Cabanes et fossés du gisement I.

Le Braden II

A 250 m au nord-ouest du village gaulois repéré au Braden I, Y. Ménez découvre, en février 1981, un second établissement du même type en suivant inlassablement les coupes de terrain définies lors du creusement de la voirie du secteur Z.C.5 de la Z.A.C. Ce site se trouve implanté sur le même plateau que le précédent, également à sa bordure, en limite de rupture de pente. De la même manière, deux vallons, situés à l'est et à l'ouest du village, en isolent la position. Le talweg oriental est le seul obstacle, mais nettement marqué, qui démarque le Braden I du Braden II.

Le travail sur le site du Braden II s'est déroulé dans des conditions assez difficiles puisque le territoire de cette ferme indigène est infiniment morcelé sur le plan juridique. Trente-trois propriétaires se partagent ce lotissement, sans compter la Ville qui dispose de la voirie en cours d'aménagement... Autant de permis de construire déposés quasi simultanément, à assortir de réserves (31) et d'interlocuteurs à convaincre de la possibilité d'un travail archéologique assez efficace sans trop de perturbation dans le rythme des constructions. En fait, aucun propriétaire n'a subi la moindre contrainte à ce sujet. A raison de deux à trois demi-journées de présence hebdomadaire et d'un stage de dix jours à Pâques, il a été possible d'amasser une somme de documents assez considérable. L'ampleur des pertes est cependant connue. La fantaisie des tracés des fossés de fermes gauloises est telle qu'il est souvent imprudent de se livrer au jeu des pointillés entre leurs apparitions dans les coupes de terrain, si multiples et si rapprochées soient-elles. Fouiller une cabane de 60 m² et son environnement en dix jours relève de la gageure, surtout lorsque son état de conservation est excellent.

La cabane mise au jour est rectangulaire, longue de 10 m, large de 6 m. Hormis l'arrachement de son angle sud-est par les travaux de voirie, elle n'a subi aucun dommage avant son dégagement. Tous les trous de poteaux ont pu être repérés. Ceci représente un premier intérêt pour la connaissance de l'habitat de cette époque en Armorique : un plan complet nous est enfin livré. Orienté sensiblement nord-sud selon son axe longitudinal, il pose un certain nombre de problèmes : absence de trous de poteaux aux angles, possibilité d'une réfection partielle de l'habitation avec une modification du plan et de la technique d'édification de la charpente, forage de trous de poteaux de taille spectaculaire (1 m de diamètre pour une profondeur identique) [32].

Le foyer central a pu, *in extremis*, être fouillé. Les premières constatations l'apparentent aux fours à voûte et paroi d'argile.

Par chance pour l'archéologie, un incendie a détruit cette demeure. Les parois de clayonnage se sont embrasées notamment au sud, et se sont

(31) La direction de l'Équipement a bien voulu transmettre systématiquement toutes les demandes de permis de construire à la D.A.H.B. afin que les réserves préventives nécessaires soient posées après consultation du responsable de la fouille.

(32) Cette taille, surprenante au premier abord, exagérée par rapport aux normes habituelles, s'explique par le nombre relativement faible de poteaux porteurs et par la présence du granite sous-jacent. Pour creuser profond, il faut nécessairement un large diamètre.

effondrées sur le sol. L'argile durcie a fixé définitivement les empreintes de l'armature de bois. Nous pourrions la reconstituer très fidèlement. Enfin, ces braises ont rubéfié le sol. M. L. Langouët a pu prélever l'argile rougie en place pour tenter une datation archéomagnétique absolue. Une opération identique a été réalisée avec la sole du foyer central. Nous pouvons donc considérer que la cabane du Braden a pris rang parmi les belles habitations de La Tène en France et elle représente l'élément le plus important de cette campagne 1981.

L'habitation est ceinte d'un réseau de fossés tout à fait complexe. Si certains ne posent pas de problème de datation réel, notamment ceux qui, à proximité de la cabane, sont truffés de tessons, d'autres sont plus difficiles à interpréter : dans leur remplissage constitué, soit de terre, de pierres au cœur le plus souvent brûlé ou, dans un cas, d'une base de mur en pierres sèches, dans leur tracé, car nous n'avons pu les suivre intégralement, ou dans leur datation, car des tessons gallo-romains sont répartis sur le site et quelques fragments de poterie onctueuse ont même été trouvés dans l'un d'entre eux. Toutefois, le tracé probable de l'enceinte gauloise est globalement perçu.

Par ailleurs, outre des fusaïoles, des fragments d'augets à sel, de meules de pierre, un lot important de céramique a été exhumé. L'essentiel, très homogène, provient, en milieu clos, du fossé longeant la façade ouest de la cabane. Il est en connexion étroite avec celle-ci puisque certains tessons ont leur complément à même le sol de l'habitation. L'intérêt d'une datation absolue précise devient donc d'autant plus grand. L'ensemble rappelle, comme le matériel du Braden I, la poterie de Kercaradec et du camp d'Artus.

Il ne reste plus grand espoir de découverte exceptionnelle sur cette partie du plateau du Braden occupée par le lotissement. En quelques mois les maisons ont surgi de terre. Y avait-il d'autres habitations sur ces 5000 m²? La multiplicité des coupes de terrain et une étroite surveillance ne permettent pas une conclusion négative. Les espaces emportés ont pu être déterminants et toutes les cabanes ne périssent pas dans un incendie... Dans ce cas, leurs empreintes sont beaucoup plus discrètes, les parois d'argile, lessivées, disparaissent. Un angle de construction en pierres sèches, très détérioré, a été repéré. Heureusement, tout l'éperon du plateau n'a pas été bouleversé et quelques milliers de m² sont encore intacts.

Si tronquée fût-elle, cette fouille de sauvetage a donc été extrêmement féconde et ses conclusions définitives ne seront tirées que lorsque celle du Braden I s'achèvera, lorsque tous les éléments de comparaison (habitations, fossés) auront été rassemblés.

Le Braden III

Beaucoup plus modeste, ce gisement comporte deux types de structures. M. Gazzarin, chef de chantier à l'entreprise de travaux publics Lagadec, de Quimper, a bien voulu nous faire part des observations faites par lui lors de la destruction d'un souterrain gaulois à deux chambres reliées par une chatière.

Cette structure, située exactement dans l'axe de la rocade sud, a été brutalement et fortuitement emportée lors du percement de cette voie au moyen d'engins de très gros calibre. Elle contenait une jatte de terre noire.

D'autre part, une série d'observations ponctuelles et très limitées a été faite sur les coupes de terrain d'un lotissement en cours, au nord de l'emplacement du souterrain. Un réseau serré et complexe de fossés a été décelé. La proximité immédiate de ce souterrain gaulois, mais aussi du gisement gallo-romain du Braden IV complique le problème et rend l'identification fort délicate. Le fossé le mieux suivi livre cependant de la céramique gallo-romaine précoce et son orientation est en concordance avec celle des gisements de même époque sur ce plateau.

Le Braden IV

Situé immédiatement au nord du Braden III, au point de peut-être se confondre avec lui pour sa période, c'est le gisement le moins important de la série. Il a livré, dans une parcelle au toponyme révélateur de Parc-Moguer, quelques marques d'occupation gallo-romaine : tranchée de fondation comblée de pierres, céramique du I^{er} siècle apr. J.-C.

Le Braden V

Un décapage sur près de 4 ha a permis, en 1982, de repérer et fouiller, au Braden V, un réseau dense de fossés gallo-romains. L'un d'entre eux, truffé de céramique, a fourni du matériel des I^{er} et II^e siècles apr. J.-C. Ce sont les empreintes d'un parcellaire et il semble bien qu'une voie secondaire — un chemin — ait été localisée. Il convient de se demander à quel type d'habitat se rattachent ces traces d'exploitation du sol. Dépendent-elles d'une ferme relativement indépendante du tissu urbain de Quimper, ou bien s'agit-il d'une terre d'un grand domaine inclus dans l'agglomération, tel que Parc-ar-Groas (33, 34). De toute manière, c'est la première fois qu'une telle structure apparaît dans les environs de Quimper avec, notamment, une observation directe évitant les aléas des supputations sur cadastre.

Il est intéressant de constater que les structures gallo-romaines localisées aux Braden III, IV et V, ainsi que le seul fossé du Braden II ayant livré des tessons de cette époque, ont une orientation semblable. Il serait sans doute prématuré d'en tirer des conclusions trop hâtives, notamment de céder à la tentation de faire, immédiatement, le lien avec tel segment de la grande voie Quimper-Vannes. Toutefois, il n'est pas totalement vain d'espérer voir apparaître, peu à peu, l'esquisse de l'aménagement d'un terroir antique.

(33) R.-F. LE MEN, *Fouille d'un poste gallo-romain sur le Mont-Frugy à Quimper*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1875-1876, t. III, p. 176-199.

(34) L. Pape voit dans cet établissement une villa péri-urbaine. Nous le suivons dans cette interprétation (*La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978).

Conclusion

Un rapide tableau des premières découvertes faites sur le plateau du Braden montre donc la variété et l'intérêt des fouilles qui y sont menées. Les directions de recherche sont multiples :

- Etude de structures spécifiques et très mal connues dans l'Ouest : l'habitation, les lieux de stockage du grain, de la paille.

- Analyse de lots de céramique gauloise relativement homogènes.

- Aménagement et organisation de l'espace des fermes indigènes de la fin de l'Indépendance pour lesquels seules quelques bribes de renseignements nous sont connues jusqu'à présent dans le Finistère, hormis les photos prises par M. P.-R. Giot en 1973 (35). Evolution éventuelle de cet habitat, au niveau de ses systèmes de protection par exemple.

- Etude économique : agriculture, artisanat (textile, métallurgie...), échanges.

- Répartition de l'habitat à l'époque de La Tène ; relations entre les différents villages, avec l'*oppidum* de Kercaradec.

- Structure du parcellaire gallo-romain en liaison, ou non, avec le réseau routier.

- Enfin, au-delà de ces problèmes d'ordre général, ou au contraire très particuliers, compréhension de l'histoire de Quimper, de la genèse de la ville et des mutations de son paysage péri-urbain.

Ce sont là quelques questions qui préoccupent les fouilleurs du Braden. D'autres surgiront au fur et à mesure du développement de la recherche.

J.-P. Le Bihan.

QUIMPER, Locmaria

Le quartier de Locmaria a naturellement fait l'objet d'une surveillance attentive.

Une tranchée aménagée le long du mur nord de l'église de Locmaria, près de la croisée du transept, pour l'installation d'un paratonnerre, a permis de jeter un coup d'œil dans le sous-sol relié à cette bâtisse. A la demande du directeur des Antiquités historiques de Bretagne, J.-P. Le Bihan a ainsi pu observer la présence de squelettes enterrés dans l'ancien cimetière du prieuré, quelques fragments de tuiles gallo-romaines également. Mais, surtout, le fond de l'étroit fossé large de 0,50 m environ, laissait voir une structure horizontale de pierres jointives. Il ne s'agissait pas de petit appareil mais de dalles plus importantes. Le tapissage était intermittent mais le travail soigné. Il n'était pas possible, compte tenu de l'exiguïté de l'excavation, de trancher entre les assises d'un mur ou des restes de dallage. La date est également

(35) P.-R. GIOT, dans *Protohistoire de la Bretagne*, Rennes, 1979, 2^e partie : L'âge du fer, p. 280-282.

problématique: gallo-romaine ou plus tardive? En tout cas, les chances d'avoir là les vestiges d'un édifice postérieur à l'Antiquité mais antérieur à l'église sont très sérieuses. En ce cas la découverte est d'importance car elle montre bien que tout espoir n'est pas perdu de mettre la main sur des données archéologiques concernant la période la plus obscure de l'histoire de Quimper. Cela devrait stimuler bien des énergies.

Rue du Chanoine-Moreau, à 30 m de l'église, un vaste terrain (environ 2000 m²) est en passe d'être bâti. Sa situation est exceptionnelle par la proximité de l'édifice roman et par celle, immédiate, de la rivière. Nous sommes au cœur du port antique, du quartier artisanal et commerçant gallo-romain. C'est le site privilégié pour une étude de la naissance de la ville et du complexe économique qui a justifié son développement. C'est la chance de retrouver des traces du Bas-Empire et du haut Moyen Age qui, probablement, existent là. C'est un espoir formidable pour tous ceux qui sont attachés à l'histoire de Quimper; un des derniers aussi car des occasions semblables ne se présenteront sans doute plus.

Ainsi que l'ont montré les fouilles récentes de la venelle des Potiers, de la rue Haute, de Roz-Maria et, surtout, de la rue Michelet (36), il est nécessaire de s'orienter désormais, dans ce quartier, vers des fouilles en large surface. Les problèmes de chronologie des premiers siècles de notre ère sont assez bien connus, l'échantillonnage des céramiques romaines aussi. Par contre, il est fondamental d'étudier l'organisation spatiale de ce secteur, d'essayer de repérer les aménagements de stockage, les aires de travail, leur évolution au niveau des structures, des types de produits importés (céramiques sigillées, amphores, meules à grain en lave, etc.). Des ateliers, inédits à Quimper, de potiers, de bronziers, ont une chance d'être découverts (37, 38) dans ce secteur qui a déjà tant livré de céramique (39). Les fosses tronc-pyramidales et parallélépipédiques fouillées rue Michelet peuvent, analysées dans leur contexte, révéler leur signification.

Heureusement, toutes les précautions ont été prises (40) et nous avons la satisfaction de constater qu'un long délai a été réclamé par les autorités compétentes afin de pouvoir mettre sur pied l'étude qui s'impose. Les fouilleurs locaux sont heureux de voir là le résultat de la coopération entre les services administratifs concernés, coopération à laquelle ils se sont tant attachés et pour laquelle ils ont travaillé.

(36) Fouille J.-P. Le Bihan, inédite. Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1979, t. CVII, p. 86; 1980, t. CVIII, p. 89.

(37) Des fragments de creusets de bronzier ont été découverts dans un terrain voisin, venelle des Potiers. Fouille J.-P. Le Bihan, inédite. Cf. *Gallia*, 1975, t. 33, fasc. 2, p. 361.

(38) *Ibid.* Certaines plaques d'argile cuite pouvaient évoquer des fragments de sole de fours détruits.

(39) L'énorme collection de céramique romaine Porquier, comportant près d'une centaine d'estampilles sur sigillée et des milliers de tessons de cette même poterie, provient d'environnements très immédiats.

(40) Cf. les réserves formulées par le directeur des Antiquités historiques de Bretagne et figurant au permis de construire.

Enfin, l'évolution actuelle du quartier de Locmaria ne peut laisser indifférent. Ce secteur de Quimper a subi, dans un passé récent, de profonds bouleversements avec la destruction d'une partie des ateliers de céramique de la rue Haute, l'élargissement de cette voie transformée en « pénétrante », le percement de la rocade en direction du pont de Poulguinan. Ainsi enserré dans un réseau moderne et express, ce quartier tranquille voit se développer l'habitat particulier sous la forme de petits immeubles. Telles sont ses fonctions modernes. Or, l'histoire lui en avait conféré d'autres : vocation économique et artisanale antique, perpétuée dans les faïenceries de Quimper et la vocation culturelle au haut Moyen Age avec l'église romane puis, plus tard, le prieuré. Le destin de Locmaria au long des siècles fluctue, oscille entre ces deux pôles, longtemps après la fondation de la ville, longtemps après le transfert de la cité dans le confluent Steir-Odet. Il y a eu pérennité de cette double fonction, toujours en relation étroite avec le Quimper moderne. La céramique de Locmaria, fabriquée dans « Rome » par J.-B. Bousquet, sera baptisée « Quimper » (41). Au XV^e siècle encore, le prieuré accueillera, en une halte obligée, les nouveaux évêques qui n'entreront, intronisés, dans Quimper, qu'après une cérémonie d'échanges rituels (42).

Tout ceci souligne bien les rapports privilégiés entretenus en permanence par les Quimpérois avec le berceau de leur cité. Aussi les mutations du présent évoquées précédemment, les sombres perspectives économiques des faïenceries Henriot, incitent-elles l'archéologue à s'y intéresser, à tenter de les interpréter et de les inscrire dans la longue durée.

Les fêlures de l'histoire, perceptibles dans ces difficultés économiques des faïenceries, dans l'occupation du quartier par le profane, sont-elles irréversibles ? Y a-t-il évacuation, occultation de cette part historique et vivante de la ville derrière un filet dissuasif de voies express ? Quelle est la signification de ce retour aux sources de quinze mille Quimpérois dans l'usine lors de sa journée « portes ouvertes » ? Désir de vivre ou ultime hommage ?

Comment interpréter un Locmaria voué à la recherche archéologique, au musée de la céramique (43) après y avoir envisagé une école des beaux-arts ou une école de musique ; juste retour des choses pourrait-on dire, le culturel étant, en quelque sorte, le cultuel du XX^e siècle. Mais que penser de cette sacralisation par la mise en musée ? Renaissance ou mort définitive ? Il n'appartient pas à l'historien de répondre. Le temps s'en chargera. Il ne lui revient pas non plus de juger. Le temps et les hommes vivent et créent leur histoire en fonction de leurs désirs et de leurs besoins.

Il n'empêche que rares sont les villes dans lesquelles la rupture avec le berceau se fait dans des conditions aussi spectaculaires par le biais d'une crise

(41) R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, 1877.

(42) *Ibid.* Voir aussi J.-P. LE BIHAN, *Quimper retrouve son passé*, dans *Archeologia*, 1982, n° 165.

(43) La presse locale a fait abondamment commentaire de ces problèmes durant le printemps 1983.

sociale doublée d'une crise de civilisation. Mais l'éloignement géographique de ce lieu sacré exagère le phénomène et éclaire sans nuance les chemins parcourus par les hommes, leurs croyances, leur économie et leur mode de vie. Ici point d'illusions, point de ces ré-animations, parfois artificielles et folkloriques, au mauvais sens du terme. Le passé est le passé, dense mais révolu. S'en rendre compte est toujours tragique; s'en défaire est une fracture souvent difficile à supporter. Au-delà d'une impression d'échec possible mais intolérable, c'est peut-être cela l'explication du pèlerinage du 17 avril 1983, la raison de l'acharnement des archéologues locaux. Mais c'est, en soi, encore une forme de vie. C'est la prise en compte nécessaire du passé, son intégration, avec ses ruptures, dans la mémoire collective, à la fois par la population, qui « manifeste », et par ses médiateurs, dont c'est la fonction sociale.

J.-P. Le Bihan.

QUIMPER, Kervéguen.

L'ouverture d'un lotissement sur la rive droite de l'Odet a partiellement détruit au cours de l'année 1982 les restes d'une « courtyard villa » près du village de Kervéguen en Quimper (parcelles 246 à 283, section DR) [44]. L'arasement des structures et la rapidité des travaux n'ont permis que peu d'observations.

Il est cependant apparu que l'édifice, tel qu'il se présente dans sa phase ultime, est d'une taille assez importante pour notre région. Un système de galeries doubles ou même triples, dont l'une était probablement bordée de piliers de bois, délimite en effet une cour d'au moins 43 x 34 m. Il faut ajouter à cela un petit bâtiment thermal situé à l'écart, près de la rivière.

Un abondant matériel de toute sorte a été recueilli, couvrant pour l'essentiel les trois premiers siècles de notre ère: poterie commune carbonifère (écuelles, pichets, urnes ovoïdes), *terra nigra* (jattes de type « Kerilien »), cruches et mortiers en céramique oxydée, céramiques fines de la Gaule du Centre, fragments d'amphores, de sigillées parmi lesquelles on note les formes Dr. 18-31, 30, 33, 35-36, 37 (estampille intradécorative de BUTRIO), Dr. 45, 46, Curle 21, meules en granite et fragments de placages en calcaire et ardoise.

Dans la cour de la villa, deux petites fosses-dépotoirs ont livré un abondant matériel du IV^e siècle apr. J.-C.: Chenet 320 d'Argonne, céramique « à l'éponge » et poterie commune fréquemment ornée de décors ondulés ou au poinçon. On peut probablement rattacher à ce lot un fragment de céramique produite dans le Dorset au IV^e siècle (*black burnished ware*) et trouvé dans une grande fosse près des thermes (45). Tout cela atteste une réoccupation des

(44) L'étude de ce site a été autorisée par M. le directeur des Antiquités historiques de Bretagne.

(45) Sur la diffusion de ces céramiques, cf. P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, op. cit., fig. 53.



Fig. 8. — Quimper, *Kervéguen*.

Fragment de vase à décor de relief d'applique (III^e siècle apr. J.-C.).

lieux au IV^e siècle, phénomène fréquent en Bretagne, mais qui est pour la première fois observé en fouille à Quimper.

Si ces résultats peuvent de prime abord paraître assez banals et semblables à ceux obtenus lors des fouilles des grandes villas rurales, ils me semblent devoir être interprétés dans une optique fondamentalement différente. L'abondance du matériel et en particulier du matériel importé trouvé lors de cette fouille nous entraîne en effet à penser que cette villa entretenait des relations étroites et constantes avec le petit *emporium* qu'était alors Quimper et que son évolution est intimement liée à celle de la ville, sans pour autant lui être totalement similaire. Ce type de villa péri-urbaine est en fait intéressant à double titre car, faisant le lien entre la ville et son territoire, il est révélateur à la fois du fait urbain et de l'exploitation des campagnes à l'époque gallo-romaine.

La fouille exhaustive d'un établissement analogue aux villas de Kervéguen, Parc-ar-Groas ou encore Persivien ne pourrait donc que se révéler très fructueuse, surtout si elle était menée en parallèle avec des fouilles dans le centre urbain. Malheureusement, le temps presse; le développement que connaissent actuellement quelques villes bretonnes et en particulier Quimper fait que la plupart de ces villas sont soit détruites, soit en passe de l'être par les nombreuses opérations de lotissements.

SAINT-EVARZEC, Kerandraon.

En mai 1983, M. Jacques Lucas, aménageant un chemin dans sa propriété à Kerandraon, a mis au jour une stèle qui devait être couchée sur le bas-côté. Elle mesure 1,13 m de hauteur et sa face avant, légèrement ovalisée, mesure 44 cm au sommet, 47 au milieu, et le bas, brut, atteint 58 cm. Les faces latérales sont ornées de dix facettes larges de 5 à 6 cm, imparfaitement aplanies. Les deux premières, sur la face avant, séparées de 13 cm, sont à peine marquées. La face arrière, à partir des facettes, est grossièrement taillée.

Le sommet apparaît comme brut sur une hauteur de 15 cm et l'on peut se demander si cette stèle n'a pas été terminée ou si elle a subi un début de transformation; on distingue en effet une tentative de taille qui pourrait figurer un double épaulement. M. Lucas a l'intention de dresser ce monument près du lieu de sa découverte, qui se situe au rebord méridional d'un plateau où fut découvert le tumulus de Kerhuel et où des traces d'occupation romaine sont signalées au Cosquer.

D'autres stèles de l'âge du fer ont déjà été répertoriées à Saint-Evarzec :

— « lec'h » cannelé signalé par P. du Chatellier (46) près du presbytère. Cette stèle a disparu vers 1950; un camion l'aurait cassée;

— stèle du Chemin du Mur, en deux morceaux; le sommet est creusé de cupules. Elle se trouve aujourd'hui devant la mairie;

— stèle de Kerrun-Vihan (chez M. P. Calvez); elle ne mesure que 45 cm;

— stèle du Guilvinec (chez M. Droal), fuséiforme. Le sommet aurait été brisé par la foudre.

Deux autres pierres taillées ont peut-être été des stèles à l'origine : l'une, creusée, abrite une statue et est surmontée d'une croix; elle domine la fontaine et le lavoir de Kerléguen. L'autre, également creusée, est utilisée comme bac à fleurs chez M. Doaré à Menez-Braz-Nevez.

P. Carrié.

JEAN-PAUL LE BIHAN, PATRICK GALLIOU,
PIERRE CARRIÉ

La villa gallo-romaine du Cavardy en Saint-Evarzec

Présentation

1. Le contexte

La commune de Saint-Evarzec figure honorablement dans les catalogues anciens (1, 2) ou récents (3) de sites gallo-romains de la cité des Osismes (fig. 1). Ainsi les hameaux de Keromen et Cosquer, le Moulin et le Bois du Mur, la chapelle du Dréau et le bourg même, livrent leur part d'*imbrices* et de *regulae* (fig. 2). Il convient d'ajouter également les gisements de Moustier-Coat et du Manéric (4), de Ménez-Meur (5), de Kerandraon et de Trégoné (6); bien que ce dernier hameau fasse partie de la commune de Fouesnant, il est intéressant de noter que tuiles et céramique sigillée se repèrent le long d'un talus limite de paroisse. En outre, la commune est traversée, d'ouest en est, par deux importantes voies romaines menant d'une part, au nord, de Quimper à Vannes, d'autre part, au sud, de Quimper à Concarneau (7, 8, 9).

(1) R.-F. LE MEN, *Statistique monumentale du Finistère, époque romaine*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1874-1875, t. II, p. 143.

(2) P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Rennes-Quimper, 1907, p. 270-271.

(3) L. PAPE, *La civitas des Osismes*, Paris, 1978.

(4) R. SANQUER, *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1973, t. CI, p. 71.

(5) R. SANQUER, *ibid.*, 1975, t. CIII, p. 90.

(6) Ces informations sont le résultat de constatations inédites faites sur le terrain par P. Carrié.

(7) L. PAPE, *ibid.*, carte 17.

(8) Ch. PICQUENARD, *Voies romaines dans le bassin de l'Odet*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1906, t. XXXIII, p. 188-217 et 282-285.

(9) Ch. PICQUENARD, *L'expansion romaine dans le sud-ouest de l'Armorique*, *ibid.*, 1923, t. L., p. 49-82 et 125-160.

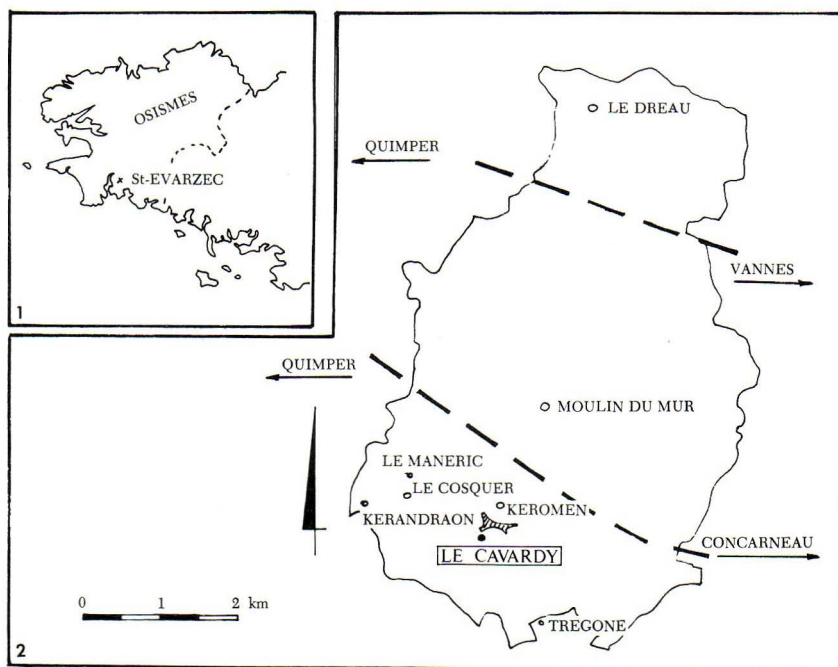


Fig. 1. — Saint-Evarzec, localisation géographique.

Fig. 2. — Saint-Evarzec, voies et sites romains.

Mais ce sont les ruines du Cavardy qui ont donné à Saint-Evarzec, en plus d'une certaine notoriété sur le plan archéologique, les signes essentiels d'une occupation antique. Leur célébrité est due au bon état de conservation du mur ouest de l'établissement. Ce mur, préservé par la robustesse de ses contreforts, toujours visible sur 25 m environ, atteint, ponctuellement, 4 m de hauteur. Hélas, les intempéries finissent par avoir raison de l'excellente qualité du ciment qui lie les moellons. Au cours de l'hiver 1973, l'un de ces contreforts s'est effondré à la suite d'une tempête particulièrement violente.

La villa du Cavardy a déjà été étudiée. En 1867, Grenot, professeur au collège de Quimper, s'est livré à un relevé des structures et, vraisemblablement, à quelques fouilles. Les bâtiments et structures étaient alors en bien meilleur état et de nombreux murs encore à l'air libre. Ses notes ont été déposées aux Archives départementales à Quimper. Lors de notre enquête elles n'ont pu être retrouvées, non plus que le matériel exhumé. Par contre, en 1906, le docteur Picquenard les reprenait pour donner à la Société archéologique du Finistère un compte rendu de ce travail (10) accompagné d'un plan

(10) Ch. PICQUENARD, *Les établissements du Stang et du Cavardy*, *ibid.*, 1906, t. XXXIII, p. 79-85.

de l'ensemble et de quelques relevés détaillés (fig. 3). Il nous est impossible de savoir s'il s'agit d'un plan de la main de Grenot ou d'une reconstitution d'après les données chiffrées fournies par celui-ci. Certaines mentions figurant au plan sont peut-être également le fruit de déductions de Grenot, faute de fouilles complètes. Nous n'avons pu, pour chaque cas, vérifier sur le terrain.

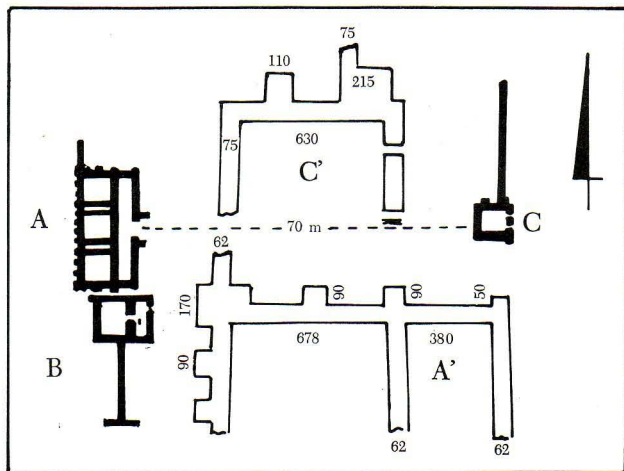


Fig. 3. — Saint-Evarzec, *Le Cavardy*.
Plan selon Grenot, rapporté par le docteur Picquenard,
Bulletin de la Société archéologique du Finistère, 1906.

En septembre 1979, le docteur Le Gouaréguer, médecin à Saint-Evarzec, et nouveau propriétaire de la parcelle recelant les bâtiments principaux de l'établissement (11) [fig. 4], obtient un permis de construire pour sa maison érigée, depuis, au cœur des ruines (fig. 5). L'alerte est donnée par P. Carrié et Mlles Picquenard, particulièrement attachées à la conservation du site et extrêmement actives sur le terrain durant notre intervention. L'autorisation de fouille de sauvetage est demandée par l'un d'entre nous (J.-P. L.B.) et accordée par la direction des Antiquités historiques de Bretagne, tandis que la recherche est financée par l'A.F.A.N. (12).

Le docteur Le Gouaréguer nous a permis, avec beaucoup de gentillesse et de spontanéité, de travailler dans les meilleures conditions possibles. Parfois étonné de notre enthousiasme devant quelques tessons de taille modeste, il a compris notre démarche et regretté de ne pouvoir intégrer davantage les substructions antiques dans l'ornementation de son jardin. Enfouies à nouveau, elles n'en sont que mieux protégées (13).

(11) Cadastre de Saint-Evarzec, 1936, section E3, parcelle 623.

(12) Ont participé à cette fouille : Mlles F. Carrié, M. Coatmen, Y. et G. Picquenard, MM. J.-P. Bardel, agent technique de la D.A.H.B., A. Bizet, P. Carrié, J. Dugast, Y. Ménez. Qu'ils trouvent en cette publication l'expression de notre plus vive gratitude.

(13) Notre reconnaissance lui est acquise pour nous avoir facilité un travail mené de novembre 1979 à juin 1980, à raison de deux à quatre après-midi par semaine.

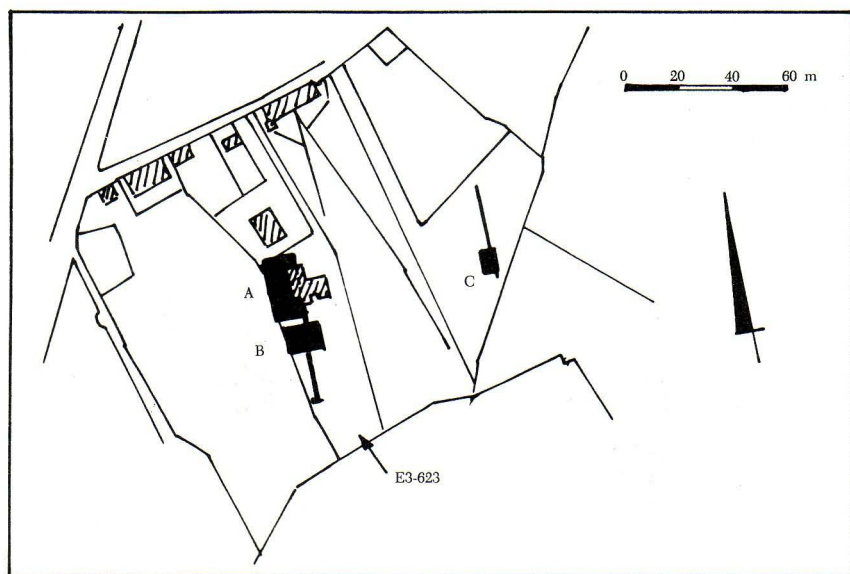


Fig. 4. — Saint-Evarzec, *Le Cavardy*, situation cadastrale.

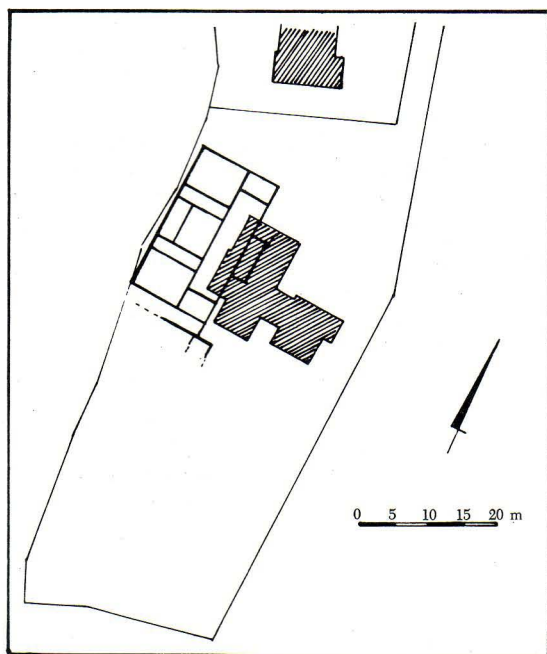


Fig. 5. — Saint-Evarzec, *Le Cavardy*, implantation du bâtiment A.
Fouille 1979-1980.

2. L'état de la question et la démarche archéologique

L'étude de la villa du Cavardy se présente sous un jour un peu particulier, dans la mesure où des structures sont encore apparentes et où nous disposons, avant intervention, d'un plan des substructions (fig. 3-4). Selon ce plan ancien, cet établissement, implanté en bordure ouest d'un plateau granitique, se compose d'un vaste espace, vraisemblablement rectangulaire, parfaitement orienté nord-sud, défini par des murs de bonne qualité, parementés et cimentés. Cet espace mesure environ 90 m d'ouest en est. Nous n'en connaissons aucune limite nord-sud mais une longueur d'au moins 70 m implique une superficie minimum de 6300 m² incluse dans la dépendance immédiate de la villa.

Trois bâtiments ont été scrutés et mesurés par Grenot : en A, l'édifice principal, la demeure du maître, en B et C des annexes dont la fonction ne lui est pas apparue. Tous les trois sont intégrés dans le périmètre muré et tous les trois sont de belle facture architecturale : murs maçonnés, sols bétonnés.

Par contre la fouille ancienne n'apporte, par elle-même, aucun élément de chronologie. Deux repères sont toutefois donnés avant la reprise de recherches. Le plan du bâtiment principal le classe dans la série des villas à galerie de façade (de l'*Eckrisaliten Villa*, selon la typologie de Swoboda [14]), souvent rencontrée dans le nord de la France par R. Agache (15). Plus précisément, il convient de situer le Cavardy dans le sous-type tardif de ce genre d'établissement, qui flanque la galerie de façade de deux salles symétriques par rapport à la pièce centrale sise en arrière de cette galerie (16). Swoboda suggère le début du II^e siècle pour l'édification de ces constructions. Par ailleurs, voici quelques années, P. Carrié a glané sur le site un fragment de col d'amphore de type Dressel 1B. Quels que soient l'imprécision et les problèmes posés par ce type de céramique (17, 18), il atteste une occupation des lieux dès la seconde moitié du I^{er} siècle av. J.-C.

Ces éléments d'architecture ou de datation ont guidé notre démarche et notre recherche sur le terrain. Compte tenu du caractère d'urgence et des limites de notre intervention, il ne nous était pas possible d'envisager une étude exhaustive de la villa. Nous nous sommes bornés à un double objectif :

— d'une part vérifier l'exactitude du plan de Grenot, notamment par décapage des murs antiques au niveau de leur arasement et, au besoin, le corriger et le compléter ;

(14) K.M. SWOBODA, *Römische und romanische Paläste*, Vienne, 1919.

(15) R. AGACHE, *La villa gallo-romaine dans les grandes plaines du nord de la France*, dans *Archeologia*, 1973, n° 55, p. 39.

(16) P. GALLIOU, *Le plan des villas gallo-romaines en Armorique*, dans *Archeologia*, 1974, n° 74, p. 29-30.

(17) R. SANQUER, *Chronique d'archéologie...*, op. cit., 1975, t. CIII, p. 89-90.

(18) P. GALLIOU, *Corpus des amphores découvertes dans l'ouest de la France. Les amphores tardo-républicaines*, supplément n° 4 à *Archéologie en Bretagne*, Brest, 1982.

— d'autre part, tenter, par des sondages minutieux et appropriés, de dater le gisement, d'en identifier les époques de fondation et d'abandon et de discerner les éventuelles phases de reconstruction et restructuration : si possible, établir une chronologie relative et, mieux encore, une chronologie absolue grâce au matériel découvert en place.

La distribution de nos sondages (fig. 6) répond aux objectifs ainsi définis mais aussi aux contraintes de temps et du chantier de construction.

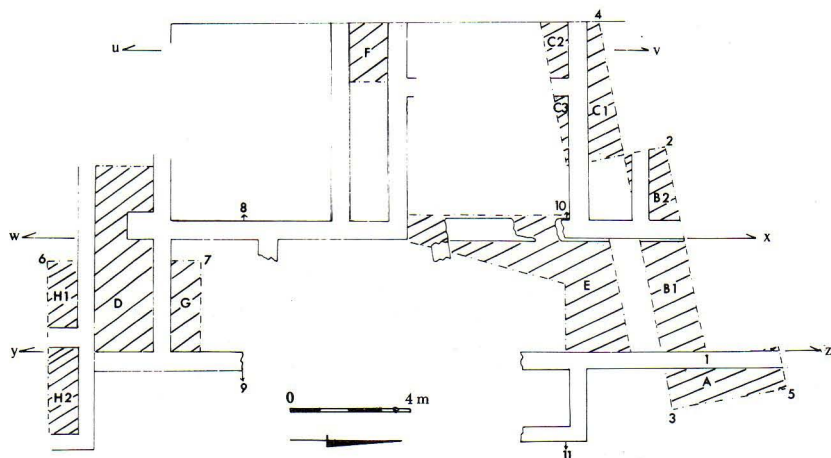


Fig. 6. — Saint-Evarzec, *Le Cavardy*, zones d'intervention.

Nous avons travaillé sur la zone la plus menacée, le bâtiment A et le nord du bâtiment B (fig. 5) et, plus précisément, dans les secteurs où la conduite du chantier actuel nous laissait le plus de temps tout en étant la plus dangereuse en ce qui concerne la perte des données. Ainsi, l'extrême nord du bâtiment A, non menacé directement, n'a pas été fouillé. Si Grenot, et avant lui les propriétaires de la taverne installée là aux XVIII^e-XIX^e siècles dans les ruines antiques, n'ont pas commis de ravages, nous pouvons espérer qu'une belle partie des archives sont encore en place, celées par le béton gallo-romain de dernière époque.

D'autre part, nous avons essayé de faire la liaison entre la villa et l'extérieur (sondage A) afin d'établir une corrélation entre le milieu ambiant et l'habitat. Le sondage D était destiné à faire apparaître la chronologie relative entre les bâtiments A et B; il a outrepassé nos espérances. Les secteurs B 1-2 et C 1-2-3 devaient nous livrer les niveaux profonds de la villa sous la construction principale, celés par une chape de ciment antique. Compte tenu des destructions récentes, E et G ne pouvaient que nous renseigner sur les niveaux les plus précoces. Par les sondages C 1-2 et F, nous souhaitions étudier convenablement la structure interne du grand mur à contreforts et, ce faisant, le justifier. Enfin, H fut notre seule incursion dans le bâtiment B.

Etapas et découvertes

1. L'établissement gaulois

Il convenait de confirmer par la fouille et d'éventuelles découvertes *in situ*, l'existence réelle d'une occupation des lieux à une époque préromaine, d'autant qu'une nouvelle prospection allait livrer une lèvre d'amphore Dressel IA, antérieure à celle citée ci-dessus (19).

La chance nous a souri dans la mesure où nous avons exhumé un niveau gaulois au fond du sondage E (fig. 6-7). La couche N 5 (fig. 10) apparaissant à l'ouest et à l'est sous forme de deux nappes indépendantes chargées de terre noire, charbon de bois et matières organiques brûlées, reposait sur le sol vierge. Elle nous a livré, à l'est, de nombreux fragments d'une ou plusieurs amphores de type Dressel I IA et, à l'ouest, de la céramique de tradition laténienne finale, des parois graphitées, un décor estampé, également quelques fragments d'aугet à sel (cf. *infra*).

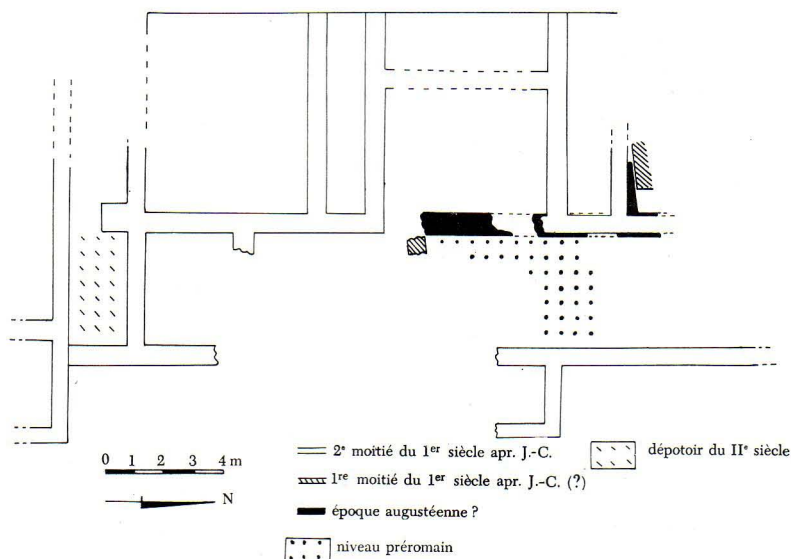


Fig. 7. — Saint-Evarzec, *Le Cavardy*, chronologie des structures mises au jour.

Cet ensemble met clairement en évidence une occupation nettement antérieure à l'époque gallo-romaine. La présence d'amphores vinaires Dressel IA permet d'envisager la première moitié du 1^{er} siècle av. J.-C. et les dernières années de l'Indépendance.

L'exiguïté du gisement repéré n'autorise cependant pas à en interpréter la nature : nous remarquons simplement que les strates correspondantes

(19) P. GALLIOU, *ibid.*

adhèrent directement au rocher, granite broyé au profil anguleux et très irrégulier. Ceci implique des arrachements de roche mère immédiatement avant le rejet de matériaux archéologiques. Nous ne sommes pas au cœur d'une structure d'habitat, mais sans doute très proches; peut-être dans une zone d'extraction de roches nécessaires à sa création.

2. Les premiers niveaux gallo-romains

Bien qu'attestée dès le tout début de notre ère, l'occupation est, pour la première moitié du 1^{er} siècle, difficile à étudier avec précision. En effet l'énorme reconstruction de la période flavienne devait bouleverser en profondeur les strates antérieures. Les structures correspondantes seront fragmentaires, dissociées, impossible à relier à de quelconques ensembles et le matériel, bien qu'emprisonné sous une chape de béton, ne pourra guère être considéré comme découvert *in situ*.

Deux types de murs sont toutefois à rattacher à cette époque (fig. 7). Une base de mur large (0,80 m), en gros moellons non cimentés et mal parementés, a été reprise sur 8 m, dans l'axe nord-sud, comme soubassement de l'axe médian de la villa flavienne. Un refend démarre vers l'ouest mais l'angle droit n'est pas scrupuleusement respecté. Par ailleurs, deux courts fragments de murs parementés, avec liant d'assez bonne qualité, ont également été aperçus en E et B2. Il s'agit de constructions parallèles mais légèrement décalées par rapport au précédent et à la future villa. Ils semblent bien contemporains. Par contre il est impossible de les situer, par la seule fouille, en chronologie relative par rapport au large mur non appareillé.

Le matériel prouve une permanence de l'occupation d'Auguste à Néron. Au fil du temps il devient plus abondant et nous le trouvons dans les niveaux profonds des sondages A, B, C, D, F et G. Il faut bien sûr isoler, pour la période augustéenne, un rebord de forme sigillée Goudineau 29b (20). Daté de 5 av. J.-C. à 3 apr. J.-C., il confirme la pérennité des échanges commerciaux avec l'Italie dont les produits continuent de parvenir jusqu'à Quimper. De Tibère à Néron nous trouvons les formes classiques de céramique sigillée (assiettes Drag. 19-16-15/17, coupelle 24/25), l'estampille du potier DANO-MARUS (Lezoux, 15-70), la *terra nigra*, l'amphore Dressel 2-4 (cf. *infra*).

Les murs indiquent donc deux constructions différentes pour ce demi-siècle. Le ciment étant en général perçu comme une acquisition assez tardive de la civilisation rurale (21, 22, 23), il est tentant de considérer les deux

(20) C. Goudineau, *La céramique arétine lisse*, dans *Fouilles de l'École française de Rome à Bolsena*, t. IV, Paris, 1968.

(21) R. Sanquer, P. Galliou, *Une maison de campagne gallo-romaine à La Roche-Maurice*, dans *Annales de Bretagne*, 1972, t. 29, fasc. I, p. 228-229. La construction est datée de l'époque flavienne.

(22) R. Sanquer, P. Galliou, *Le château gallo-romain de Keradenec en Saint-Frégant*, dans *Annales de Bretagne*, 1972, t. 29, fasc. I. Les auteurs envisagent, pour la première moitié du 1^{er} siècle apr. J.-C., une habitation « construite principalement en bois sans exclure totalement les fondations de pierres; (...) elle marque une première étape dans l'évolution qui conduit de la hutte de La Tène III à la ville gallo-romaine » (p. 170).

fragments de murs maçonnés comme tibériens ou claudiens tandis que le large soubassement, peut-être d'un bâtiment en bois ou en pisé, serait augustéen. Le tesson de sigillée arétine s'y rapporterait. Hypothèse séduisante, s'inscrivant dans une continuité intellectuellement satisfaisante et une perspective logique de progrès. Les exigences du raisonnement archéologique, à partir de chaque cas, conduisent à plus de modestie, quitte à sacrifier à l'esthétique.

3. La villa flavienne

C'est à cette époque que la villa du Cavardy prend l'allure qui devait la faire remarquer des archéologues. La fouille a permis de décaper et de repérer ses murs sur les deux tiers environ de sa superficie. Un plan relativement complet, sinon définitif, peut désormais être proposé (fig. 8).

La villa, longue de 24,50 m, profonde de 15,50, présente, à l'est, une galerie de façade de 4,40 m de large, flanquée, aux extrémités, de deux salles de 2,90 m nord-sud. La partie ouest se décompose en trois salles, dont celle du centre (5,40 m x 4,20 m) est entourée par trois pièces ou petits couloirs au nord, ouest et sud et mesurant respectivement 6,70 m x 1,50 m, 5,40 m x 2,80 m, 6,70 m x 1,30 m. La plus grande salle se trouve au nord (6,70 m x 6,20 m), bien que celle située au sud ait également belle allure (6,70 m x 5,40 m). En façade est, dans l'axe de la pièce centrale, des fondations légères témoignent d'une entrée un peu monumentale. Sur le flanc ouest, dix contreforts de 0,95 m sur 0,80 m distants de 1,20 m, soutiennent le

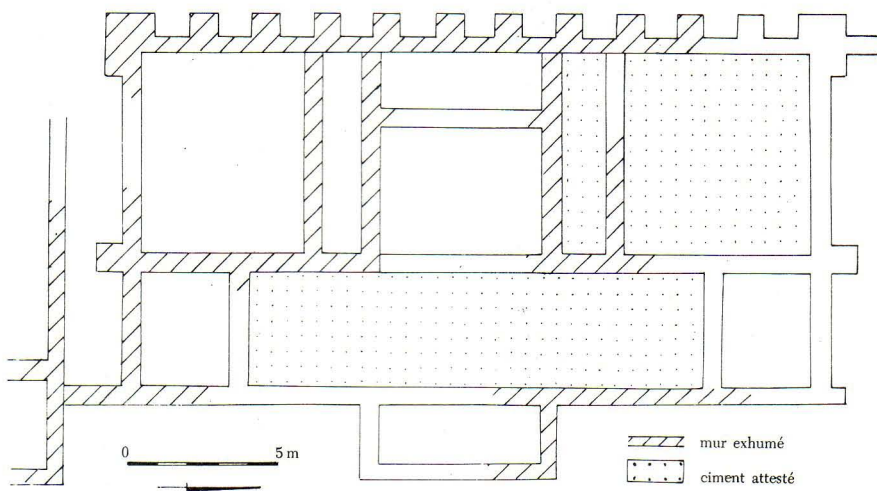


Fig. 8. — Saint-Evarzec, *Le Cavardy*, établissement du II^e siècle.

(23) R. SANQUER, *Chronique d'archéologie...*, op. cit., 1975, t. CIII, p. 85. La fouille de P. Galliou indique que les premiers sols bétonnés de la villa de Kervénennec en Pont-Croix sont aménagés à partir de la seconde moitié du I^{er} siècle apr. J.-C.

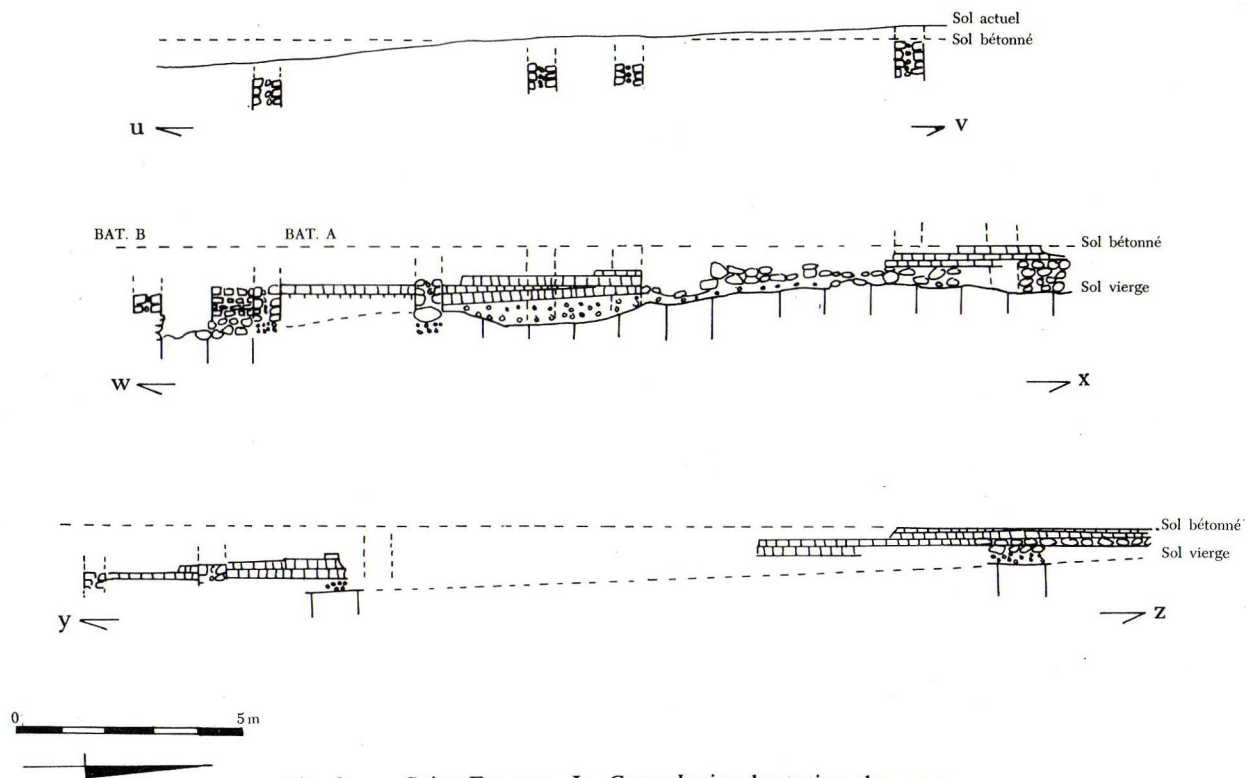


Fig. 9. — Saint-Evarzec, *Le Cavardy*, implantation des murs.
Coupes nord-sud.

mur. Les contreforts d'angle nord-ouest et sud-ouest sont plus puissants. En ce qui concerne les pignons nord et sud, nous ne sommes certains de l'existence que d'un seul de ces contreforts. Grenot en signale deux mais nous n'avons pu vérifier; or, à ce sujet, une critique assez sévère s'impose.

On note en effet un certain nombre de différences entre son relevé et nos constatations. Nous notons des structures supplémentaires : le couloir central nord-sud, les celliers aux extrémités de la galerie de façade, la limite du portique d'entrée. Notre plan diffère également pour un assez grand nombre de mesures. Pour Grenot les deux couloirs centraux nord et sud ont la même largeur (1,50 m). Peut-être n'a-t-il pas vu le second et, abusant de la symétrie, lui a-t-il attribué la largeur du premier. La même tendance se retrouve pour les grandes salles nord-ouest et sud-ouest. Les contreforts de pignons sont imparfaitement mesurés et nous constatons une différence de 1 m sur la longueur de la villa. Il semble bien que sa fouille ait été très incomplète, en tout cas superficielle (il n'a pas vu non plus le mur reliant les bâtiments A et B). Sa culture classique et la référence systématique à la symétrie et à la logique romaine ont dû l'aider à combler les lacunes de son travail de terrain. Notre propos n'est d'ailleurs pas de condamner une œuvre dont nous n'avons pu relire les véritables notes d'origine. Ceci montre cependant qu'une prudence s'impose quant à la relation de fouilles anciennes.

En ce qui concerne le niveau de réalisation architecturale, la villa du Cavardy, avec ses sols bétonnés pourvus de solides hérissons de pierres, ses murs de 0,58 m à 0,60 m à mortier d'excellente qualité et joints repassés au fer, ses enduits peints blancs à lisérés rouges, s'inscrit dans la moyenne des constructions de ce type et de cette époque. Un point particulier a pu, grâce aux sondages menés jusqu'au sol vierge, être bien étudié : l'adaptation de l'édifice au profil du terrain et la nécessité des contreforts.

La stratigraphie transversale (fig. 10) souligne très nettement l'implantation du mur ouest de la villa en décalage occidental par rapport à la rupture de pente du plateau. Il a donc fallu combler et rétablir l'horizontale par accumulation de terre, de gravats, d'argile crue, le tout au niveau des structures antérieures détruites. Il a fallu aussi s'appuyer sur une série de contreforts. Le même problème se retrouve dans l'axe nord-sud de la villa (fig. 9). En effet, le prolongement du niveau des bétons septentrionaux nous conduit à deux mètres au-dessus des fondations sud. Compte tenu de l'épaisseur du dépotoir fouillé entre les deux bâtiments A et B (fig. 13) et de cette dénivellation, il n'est pas du tout impossible que les sols sud de la villa aient été surbaissés par rapport au niveau nord. Nous aurions là une petite originalité dans ce plan qui est en fait le « type canonique de la maison de nos régions entre l'arrivée de César et celle d'Attila » (24). Aucun élément particulier ne vient du reste nous éclairer au sujet de la fonction des différentes pièces. La salle centrale jouait sans doute, comme à La Roche-Maurice (25),

(24) R. AGACHE, art. cit., *Archeologia*, 1973.

(25) R. SANQUER, P. GALLIOU, art. cit., *Annales de Bretagne*, 1972.

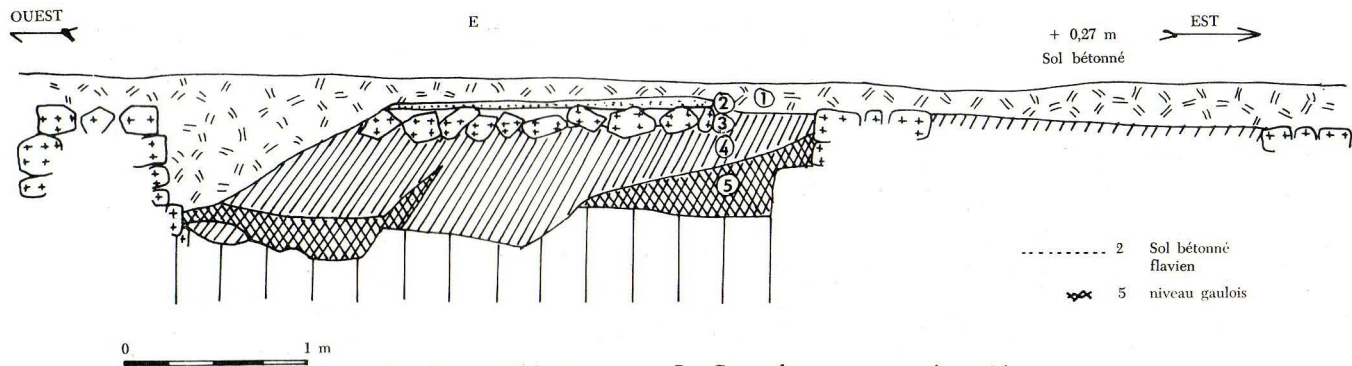


Fig. 10. — Saint-Evarzec, *Le Cavardy*, coupe stratigraphique.
Selon 10-11.

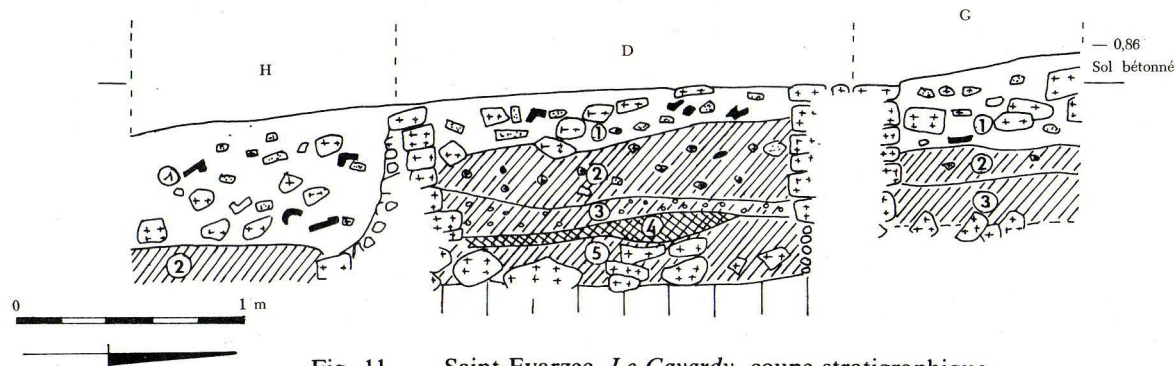


Fig. 11. — Saint-Evarzec, *Le Cavardy*, coupe stratigraphique.
Selon 6-7.

un rôle prépondérant, sans que l'on puisse préciser davantage. Les salles d'extrémité de galerie-façade sont trop petites pour soutenir des tours d'angles, bien que le plan corresponde à celui de la *winged corridor house* des Britanniques. R. Agache préfère l'appellation de « pièces carrées » (26). De petits celliers (27) ou encore des vestibules sont envisageables, faisant transition avec un portique ouvert sur le jardin.

La construction de cette villa doit se situer dans le dernier quart du I^{er} siècle apr. J.-C. En effet les tessons les plus tardifs découverts sous les bétons évoquent l'époque de Néron (coupelle 24/25 et estampille DANOMARUS). Cela confirme les données générales pour ce genre d'établissement (28). L'occupation est attestée jusqu'au IV^e siècle par les rares tessons glanés sur les sols bétonnés (estampille CAS/ de CASSIGNETUS, Lezoux, II^e siècle), mais surtout par l'abondant matériel recueilli dans le profond dépotoir situé au sud du bâtiment A (fig. 9-11). La sigillée (Drag. 37, 38, 30, 46, 43, 27, 35/36) nous conduit de la fin du I^{er} à la fin du II^e siècle, la céramique métallescente à la fin du II^e-début III^e et la poterie grise à décor ondé nous entraîne jusqu'au IV^e siècle (29). L'absence de découverte typique du III^e siècle est-elle suffisante pour affirmer qu'il y a eu rupture et abandon temporaire du site à cette époque ? La fouille de la villa est incomplète et un dépotoir de cette période a pu nous échapper. *A contrario*, le dépotoir du sondage D voit s'accumuler des tessons des II^e et IV^e siècles et semble un des lieux privilégiés de rejet des ordures ménagères. Pourquoi pas au III^e siècle ? De toute manière, ce hiatus chronologique correspond, en outre, à l'une des périodes les plus mal connues de l'histoire de l'Armorique romaine et où les abandons provisoires de sites ne sont pas rares (30). Il nous est impossible d'être précis en ce qui concerne la date d'abandon définitif au IV^e siècle. Cette occupation tardive est en fait classique (31) dans la *civitas* des Osismes. Les fouilles récentes le confirment : Kervénennec en Pont-Croix (32), Keradennec en Saint-Frégant (33), Kervéguen en Quimper (34). S'agit-il d'un sursaut de la renaissance constantinienne qui peut, comme pour le reste de l'Armorique, nous conduire, en dépit d'une certaine barbarisation, jusqu'à la fin du siècle (35) ?

(26) R. AGACHE, *La Somme préromaine et romaine*, Amiens, 1978, p. 292.

(27) P. GALLIOU, art. cit., *Archeologia*, 1974.

(28) R. AGACHE, *La Somme...*, op. cit., p. 302-303.

(29) Ce dernier matériel évoque les récentes trouvailles (1982) d'Y. Ménez dans la villa de Kervéguen en Quimper. Inédit. Renseignements communiqués par l'auteur de la fouille.

(30) P. GALLIOU, *L'ouest de la Gaule au III^e siècle. Etat de la question*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1980, t. CVIII, p. 111-135.

(31) P. GALLIOU, *Trente ans d'archéologie romaine en Bretagne. Bilans et perspectives*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 58, 1981, p. 326-327.

(32) R. SANQUER, *Chronique d'archéologie...*, op. cit., 1975.

(33) R. SANQUER, P. GALLIOU, art. cit., *Annales de Bretagne*, 1972.

(34) Par Y. Ménez, 1982 (cf. *supra*, n. 29).

(35) P. GALLIOU, *La villa romaine en Armorique*, dans *Caesarodunum*, 1982, n° XVII, Actes du colloque « La villa romaine dans les provinces du nord-ouest », p. 104.

4. Les bâtiments B et C

Une rapide incursion dans l'angle nord-est du bâtiment B, le dégagement sur 12 m et 1,50 m des murs nord et est devaient, éventuellement, nous aider à comprendre la fonction de cet édifice. Le plan relevé concorde avec celui de Grenot, de même que la stratigraphie (fig. 11), mettant en évidence des remblais. Par contre, la salle de façade nord-est a « perdu » son sol bétonné depuis la visite du fouilleur du XIX^e siècle. Ceci nous paraît assez inquiétant, à moins qu'il ne l'ait lui-même détruit. Une comparaison avec La Roche-Maurice (36) nous permettait d'envisager l'existence de thermes dans ce bâtiment, que la stratigraphie montre contemporain du grand bâtiment flavien. L'absence totale de *tubuli*, pilettes, infirme cette hypothèse. Grenot voyait là un bûcher ou une étable. Cette annexe n'est-elle pas, plus simplement, la demeure des domestiques ?

Le mur de liaison entre les bâtiments A et B donnait à l'ensemble une illusion d'unité architecturale avec un décrochement de la façade au sud. Mais derrière cet écran était installé le riche dépotoir quasi permanent décrit précédemment. Echappant aux narines et aux regards délicats, protégé des vents, ce recoin n'en conservait pas moins une fonction importante : la fabrication et le renouvellement d'un fumier domestique assez volumineux dans lequel on puisait un riche engrais pour les jardins. Cette récupération, vraisemblablement accompagnée de mixages, expliquerait la perturbation des niveaux et le mélange de matériaux des II^e et IV^e siècles et, éventuellement, l'absence de ceux du III^e. Ceci n'est, bien sûr, qu'une hypothèse.

Le bâtiment C (voir le plan du docteur Picquenard, fig. 3) n'a pas été fouillé. Situé sous la nouvelle école maternelle, totalement détruit, son existence a toutefois été confirmée par la découverte de nombreuses tuiles dans le secteur. Quelques fragments de mortier de tuileau ont également été repérés. Incomplètement visité par Grenot, cet édifice, inscrit dans la limite du domaine gallo-romain, ne révèle pas sa fonction.

Bilan et conclusions

Les objectifs initialement fixés ont été largement atteints.

1. Le plan

Le plan, quelque peu redressé, est connu avec beaucoup plus de précision, même si quelques incertitudes subsistent au sujet des contreforts de pignons, même si des structures antérieures à la villa flavienne n'ont pas été étudiées. Elles dorment toujours sous la partie nord de l'édifice qui n'a pas été bouleversée par la construction moderne, protégées par le sol de béton antique. La nécessité architecturale des contreforts, qui avaient contribué à

donner du Cavardy une image traditionnelle de monument fortifié, a été démontrée et c'est un « mythe local » qui, du même coup, s'écroule.

2. La chronologie

La chronologie nous a été révélée dans ses temps forts et l'on peut suivre, de la fin de l'Indépendance au IV^e siècle, l'évolution d'un site qui se romanise au même rythme que celui de l'Armorique (37) : modification de l'habitat au début du I^{er} siècle, épanouissement sous la période flavienne, problèmes et déclin, selon un processus mal connu, à partir du III^e siècle, jusqu'au IV^e ; un destin assez banal en somme (38). Pour être complet, il conviendrait d'inclure dans cette histoire la récupération des ruines pour l'aménagement d'un cabaret aux XVIII^e et XIX^e siècles. Ceci est tout au moins original.

3. Site gaulois — villa gallo-romaine

L'étroitesse des liens entre l'implantation gauloise et l'établissement gallo-romain autorise une réflexion. Il y a en effet, en dépit du bouleversement de civilisation, permanence de l'habitat en un lieu bien précis : la rupture de pente en bordure d'un plateau.

Ce type de pérennité n'est pas rare en Armorique. A Saint-Frégant (39), R. Sanquer et P. Galliou ont découvert de la poterie non tournée, à Mellac une villa romaine semble succéder à une ferme indigène de La Tène III (40). Cette situation est la répétition de centaines d'exemples que l'on trouve de l'Allemagne, avec le bel exemple de Mayen, près de Coblenze, à l'Angleterre (41) en passant par la Hollande (42). A-t-elle une signification particulière ? Compte tenu du nombre de villas ou établissements ruraux gallo-romains connus et relativement bien prospectés et de la quantité, sans doute très élevée, des fermes indigènes, très mal repérées, ignorées car échappant dans la plupart des cas aux prospections de surface, il est normal qu'il se produise des interférences. Sont-elles le résultat de la fatalité statistique, du bon sens dans l'organisation de l'espace et la gestion du sol ou bien la conséquence d'un maintien culturel farouche et hautement déterminé ? Il faudrait également évoquer la multitude des sites exclusivement gaulois ou gallo-romains ; tenir compte de l'opinion de J. Percival (43), selon laquelle l'adoption du mode de vie romain a pu se résumer à l'acceptation d'un nouvel outillage ou équipement. Un nouveau type de construction aussi, le tout en tenant compte de réactions individuelles et d'une nouvelle donne économique. En fait, il faut éviter, étant donné la faiblesse de nos bases statistiques actuelles, de tirer des conclusions péremptoires sur les éventuels

(37) P. GALLIOU, *Trente ans d'archéologie...*, art. cit., 1981.

(38) P. GALLIOU, *La villa romaine*, art. cit., *Caesarodunum*, 1982.

(39) R. SANQUER, P. GALLIOU, art. cit., *Annales de Bretagne*, 1972.

(40) M. CLÉMENT, *Le dépôt monétaire et la ferme indigène gauloise du Buzit en Mellac (Finistère)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1980, t. CVIII, p. 95-110.

(41) J. PERCIVAL, *The roman villa*, Londres, 1976, p. 38.

(42) Dr. W.A. VAN ES, *Rijswijk bij Den Haag*, 1972.

(43) J. PERCIVAL, *The roman villa*, op. cit., p. 36.

déplacements ou persistances d'habitats entre La Tène III et l'époque romaine.

Dans le même ordre d'idées, la position en rupture de plateau de cette superposition nous amène à nous intéresser à l'hypothèse, déjà formulée, d'un décalage des sites gaulois et romains en fonction du relief. R. Agache (44) est tenté de dissocier, dans la Somme, l'implantation des sites gaulois, cherchant les lèvres de plateaux, les flancs de vallées, de celle des villas romaines qui, au contraire, occupent les interfluves et les cœurs de ces mêmes plateaux. Il n'en fait du reste pas une règle absolue. En est-il de même en Armorique ?

La situation du Cavardy nous montre que non. La villa de Kervénennec en Pont-Croix est proche d'une rupture de pente. Il en est de même pour l'établissement de Tréouron en Plonéour-Lanvern (45), manifestement implanté à l'amorce d'une pente très raide. On pourrait multiplier les exemples. Au contraire, le site de La Roche-Maurice se dégage de ces flancs, de même que la villa de Languivoa en Plonéour-Lanvern (46). Tout en restant à proximité de l'Odét, la villa bien connue du Pérennou en Plomelin recherche le replat. La situation au Braden (47) et à Quimper dans l'ensemble, mérite d'être évoquée pour ses analogies et différences avec le Cavardy : ici les sites gaulois se décèlent en bordure de plateau (Braden I, Braden II, Kermoisan [48], souterrain du Frugy tandis que les gisements romains de type rural (Braden IV et Braden V) s'en écartent. L'étude approfondie menée par D. Tanguy (49) sur le territoire de la commune d'Arzano est révélatrice de la complexité de la question. Quelques sites gaulois et romains se superposent, beaucoup sont indépendants. Peut-être les sites romains se fixent-ils davantage sur les replats que leurs homologues de l'âge du fer, surtout si l'on fait abstraction des mentions de stèles de cette dernière période. Les souterrains gaulois sont très souvent creusés près de rebords de plateaux. Telles sont les données contradictoires, du problème. Pour l'aborder il faut enfin tenir compte de la grande variété des reliefs, des natures de sols, des expositions. Le nombre de cas de figure augmente et cela ne simplifie pas l'analyse.

(44) R. AGACHE, *La Somme...*, *op. cit.*, p. 302.

(45) Inédit : enquête sur le terrain, prospection et rapport à la D.A.H.B. par J.-P. Le Bihan et Y. Ménez sur renseignements de M. Léost.

(46) R. SANQUER, *Chronique d'archéologie...*, *op. cit.*, 1971, p. 50 ; fouille J. Philippe.

(47) J.-P. Le Bihan et l'équipe de fouilleurs bénévoles de Quimper travaillent depuis 1980 sur le vaste plateau du Braden où l'édification d'une Z.A.C. bouleverse de nombreux sites, gaulois et romains. Les résultats des recherches de 1982, effectuées en fouilles de sauvetage programmé, subventionnées par l'A.F.A.N. et rendues possibles par la bonne volonté de la Ville de Quimper et par la S.E.M.A.E.B., que nous remercions ici, n'ont pas été présentés aux lecteurs du dernier bulletin. Il convient toutefois de rappeler qu'ils permettent, entre autres, l'étude assez systématique d'un terroir bien délimité avec la mise en évidence de l'implantation romaine par rapport à de très beaux gisements gaulois.

(48) J.-P. LE BIHAN, P. GALLIOU, *Un groupe de bas fourneaux antiques découverts près de Quimper*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1974, t. CII, p. 17-34.

(49) D. TANGUY, *Arzano, archéologie du paysage*, Brest, 1982, mémoire de maîtrise d'histoire inédit.

4. *La villa du Cavardy et Quimper romain*

La villa du Cavardy présente enfin une particularité, un avantage. Elle se trouve à sept kilomètres seulement de l'agglomération romaine de Quimper qui a fait, jusqu'à présent, l'objet d'une surveillance soutenue de notre part (50). Une approche simultanée des deux sites s'impose. Car, aussi bien, une ville ne vaut que par le milieu dans lequel elle s'inscrit. « Campagnes et villes face à face. Deux cultures affrontées. La prospérité porta l'une et l'autre à leur apogée dans les débuts du XIX^e siècle », écrit G. Duby dans sa préface à *l'Histoire urbaine de la France* (51). A l'époque romaine, la proximité Quimper-Le Cavardy implique une certaine symbiose et des rythmes de vie, sinon absolument identiques, en tout cas interdépendants (52). En clair, certains problèmes imperceptibles ou mal étudiés à Quimper peuvent trouver une amorce de solution à Saint-Evarzec. La villa de Kervéguen (53) pourrait présenter la même utilité.

Ainsi les céramiques importées, augustéennes ou du IV^e siècle, pratiquement inconnues en fouille à Quimper, mais présentes dans ces villas, ont vraisemblablement transité par les bords de l'Odét et précisent, dans la durée, les limites du port antique de Locmaria. La découverte récente de poteries tardives jette quelques lumières nouvelles et éloquentes sur le problème de la spectaculaire dissolution de la ville au IV^e siècle (54). D'une part, elle n'avait pas totalement cessé d'exister, même s'il ne faut pas en exagérer l'importance. D'autre part, la campagne environnante avait pu servir de base de repli aux populations urbaines en crise économique, sociale et, sans doute, démographique majeure (55). L'étude des villas vient donc, dans ce cas particulier de l'habitat péri-urbain, au secours d'une archéologie urbaine défailante et dont les archives sont, malheureusement, beaucoup plus menacées que celles de leurs satellites.

Ceci montre qu'il n'y a pas de sujet d'étude éculé. Il est de bon ton et à la mode de dire et répéter que, désormais, les villas sont archiconnues, ce qui est, sous certains aspects, monstrueux. Bien sûr la fouille d'un hypocauste de villa n'apporte pas, en soi, grande nouveauté. Mais il est évident que dans tel contexte bien précis, la fouille d'un site, au demeurant banal, peut devenir déterminante. Cela aussi est une évidence.

Nous avons certes regretté de ne pouvoir explorer davantage les niveaux profonds de la partie nord de la villa encore intacte ; de n'avoir pu consulter les notes de Grenot, ni le matériel exhumé par lui. Toutefois, au cours de cette brève campagne, les ruines du Cavardy auront parlé et leur connaissance s'est sensiblement approfondie.

(50) J.-P. LE BIHAN, *Quimper*, dans *Archéologie urbaine*, Actes du colloque international de Tours, Paris, 1982, p.635-642.

(51) G. DUBY (sous la direction de), *Histoire de la France urbaine*, t. I, *La ville antique*, Paris, 1980, p. 30.

(52) J.-P. LE BIHAN, *Quimper retrouve son passé*, dans *Archeologia*, n° 165, 1982, p. 5-10.

(53) Y. MÉNEZ, inédit, 1982.

(54) J.-P. LE BIHAN, *Quimper retrouve son passé*, *op. cit.*

(55) P. GALLIOU, *La villa romaine*, *op. cit.*, p. 104.

Le mobilier

La fouille de l'établissement du Cavardy a, comme il fallait s'y attendre, livré d'importantes quantités de mobilier archéologique où, comme d'ordinaire, la céramique tient une place prépondérante. Il ne saurait, bien sûr, être question de présenter dans ce qui suit une étude détaillée de tous les fragments découverts qui eût tôt fait de lasser le lecteur; ce travail sera conservé en archives pour consultation éventuelle, et nous nous contenterons d'analyser ici les trouvailles les plus caractéristiques des niveaux archéologiques mis en évidence lors de la fouille. Les éléments répertoriés mais non dessinés seront notés (n.d.).

1. Le mobilier «gaulois»

Un niveau de la fin de La Tène a été mis en évidence dans le sondage E et des fragments épars ont également été recueillis en A et B 1, à peu de distance des précédents (n.d.). Cet horizon se caractérise par la présence d'amphores vinaires Dressel I A à lèvre triangulaire courte (pl. 13, R 15, R 17 et n.d.), servant à transporter vers l'Europe barbare les vins du Latium et de Campanie (56), et de céramiques locales à pâte grise et dégraissant quartzueux, parfois rehaussées d'un engobe graphité (pl. 12, E 1-03 - E-1-10) ou d'une couverte rouge (pl. 12, E 1-12 - E 1-14). Les décors à cordons (pl. 12, E 1-08, E 1-09) et les cannelures multiples sur panse (pl. 12, E 1-02, E 1-07) sont, eux aussi, très caractéristiques du faciès archéologique de La Tène finale dans l'ouest de la France (57). On notera aussi la présence d'un décor estampé sur le vase E 1-18 (pl. 12), ce qui tendrait à montrer que certains décors que l'on attribue d'ordinaire à La Tène ancienne ou moyenne (entre 500 et 300 avant notre ère) perdurèrent jusqu'à la fin de la période «gauloise» (58).

Le répertoire des formes est relativement limité et comprend surtout des jattes (pl. 12, E 1-08, E 1-09, etc.) parfois carénées (pl. 12, E 1-01), et des grands pots à cuire (pl. 12, E 1-02, E 1-06); on remarquera en particulier le grand ovoïde sans col (pl. 12, E 1-10) à engobe graphité, connu sur plusieurs autres sites laténiens de l'Ouest armoricain.

La céramique du niveau «gaulois» du Cavardy ne diffère guère, en vérité, de celle recueillie sur d'autres sites contemporains du Sud-Finistère (Kermoisan en Quimper [59], Le Braden en Quimper [60], Trogouzel en Douarnenez [61], etc.) et rappelle, tant dans ses formes que ses décors,

(56) P. GALLIOU, *Les amphores tardo-républicaines*, op. cit.

(57) B. CUNLIFFE, *Hengistbury Head*, Londres, 1978, fig. 33, p. 71.

(58) Cf. F. SCHWAPPACH, *Stempelverzierte Keramik von Armorica*, dans *Marburger Beiträge zur Archäologie der Kelten*, Bonn, 1969, p. 213-287. — P.-R. GIOT, *Ombres et lumières sur la chronologie de la céramique armoricaine de l'âge du fer*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971/1, p. 73-92.

(59) J.-P. LE BIHAN, P. GALLIOU, *Un groupe de bas fourneaux antiques...*, art. cit., 1974, p. 17-30, fig. 4-5 en particulier.

(60) Fouille inédite de J.-P. Le Bihan.

(61) Fouille inédite de M. Clément.

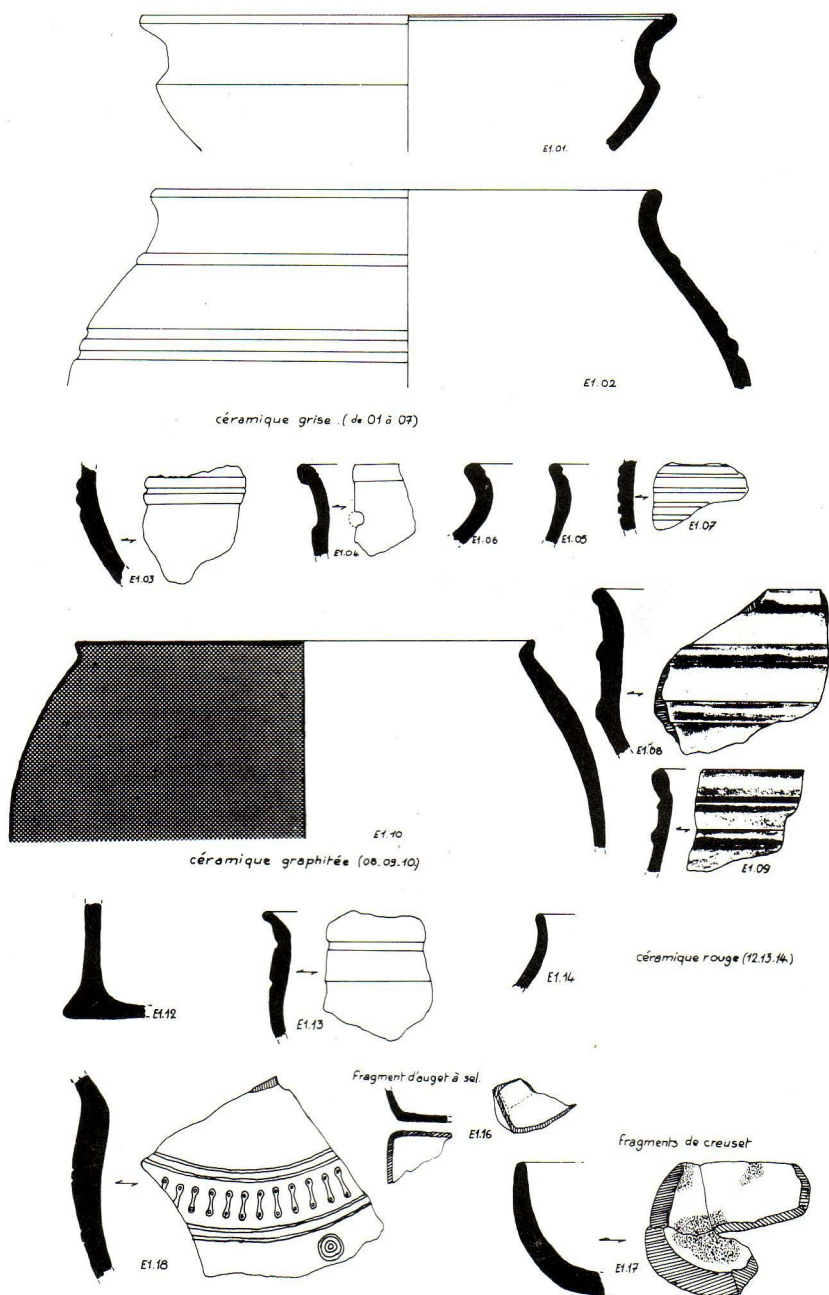


Fig. 12. — Saint-Evarzec, *Le Cavardy*, céramiques du niveau gaulois.

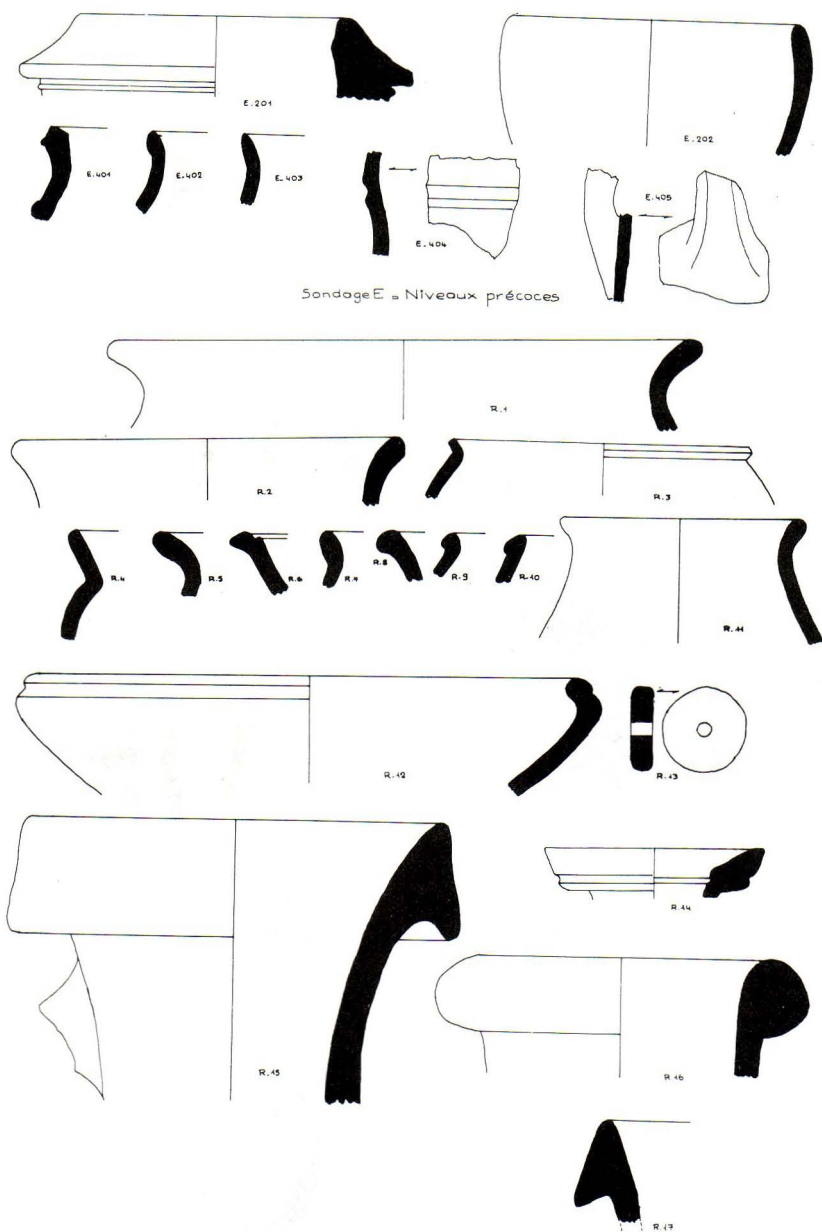


Fig. 13. — Saint-Evarzec, *Le Cavardy*, céramiques des niveaux précoces et prospections de surfaces.

d'autres ensembles nord-osismes, tels ceux du camp d'Artus en Huelgoat (62) ou du souterrain de Kermoisan en Plabennec (63). Elle permet de dater ce niveau de la première moitié du I^{er} siècle avant notre ère.

Il convient enfin d'ajouter à ces trouvailles un fragment d'auget à sel (pl. 12, E 1-16), témoignant d'importations des ateliers côtiers (64) et un creuset de bronzier (pl. 12, E 1-17).

2. Le mobilier gallo-romain précoce

Le mobilier gallo-romain précoce est certes présent dans la plupart des sondages (A, B, C, D, E) mais il est fort difficile, comme nous l'avons souligné (cf. *supra*), de le rattacher à un niveau cohérent, la construction de la villa flavienne ayant fortement perturbé les couches antérieures. Il nous permet néanmoins de préciser la chronologie de cette occupation et de mettre en évidence les relations économiques que les Osismes entretenaient avec d'autres régions de la Gaule ou de l'Empire romain.

La persistance des importations de vins méditerranéens dans le cours du I^{er} siècle est attestée au Cavardy par la présence de plusieurs amphores Dressel 2-4 à lèvre en bourrelet (sondages B2, C1, D2 [n.d.] et pl. 13, R 16), dont on a découvert plus de cent exemplaires à proximité du port antique de Quimper (65); il est certain qu'elles arrivaient en Armorique par voie maritime (66). C'est d'ailleurs très certainement la même voie qu'empruntaient les céramiques sigillées de Gaule du Sud (ateliers de La Graufesenque et de Montans) et peut-être d'Italie du Nord recueillies sur le site du Cavardy (tasse Goudineau 29 b [n.d.], assiette Drag. 15-17 de Montans [avant 60 apr. J.-C.] [n.d.], etc.). Par la Loire arrivaient les productions du centre de la Gaule, sigillées de Lezoux (tasse Drag. 24-25 en C 1 [n.d.], assiettes Drag. 16 et Drag. 15-17 A en D 1 [n.d.], vase estampillé par DANOMARUS, potier à Lezoux entre 15 et 70), céramiques fumigées (assiette de type « Roanne » en C 1 [n.d.]), et gobelets à décor de palmettes stylisées (en D 2 [n.d.]) [67]. Il est par contre plus difficile de caractériser les céramiques locales (pl. 14) à pâte grise ou brune, non décorées et dont les formes ne diffèrent guère (jattes, pots à cuire) de celles du II^e siècle. On notera néanmoins la présence d'assez nombreux fragments de céramiques fines à couverte fumigée (du type *terra nigra*), vraisemblablement produites dans la région, et en particulier d'un vase-

(62) R.E.M. WHEELER, K. RICHARDSON, *Hill-forts of northern France*, Oxford, 1957, fig. 4-5.

(63) C.-T. LE ROUX, Y. LECERF, *La céramique du souterrain de l'âge du fer de Kermoisan en Plabennec (Finistère)*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973/1, p. 89-104.

(64) Sur ces ateliers, cf. P. GOULETQUER, *Les briquetages armoricains, technologie protohistorique du sel en Armorique*, Rennes, 1970.

(65) P. André proposera bientôt une étude détaillée des amphores de ce type découvertes en Bretagne.

(66) Cf. P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, Braspars, 1983, p. 170-175.

(67) Sur ce type de vase, cf. P. GALLIOU, *A group of early Central Gaulish beakers*, dans A.C. et A.S. ANDERSON, *Roman pottery research in Britain and north-west Europe. Papers presented to Graham Webster*, Oxford, 1981, p. 265-276.

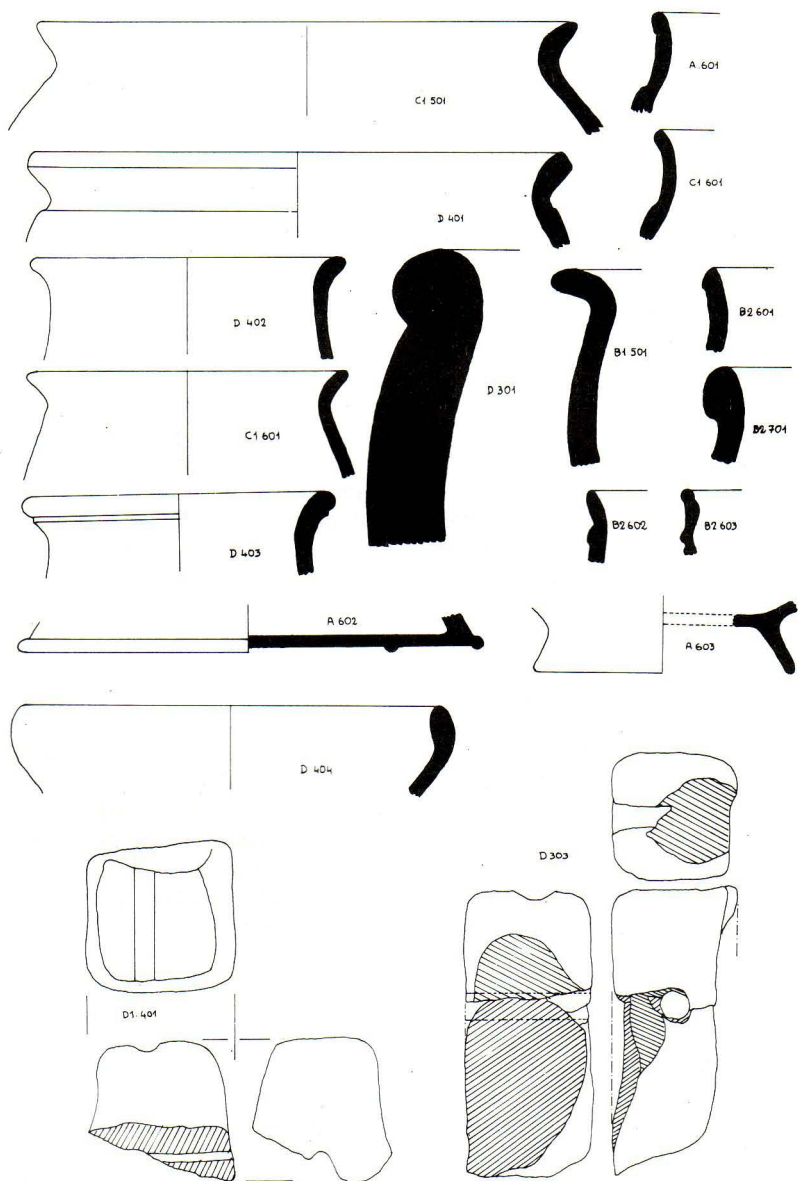


Fig. 14. — Saint-Evarzec, *Le Cavardy*, céramique du 1^{er} siècle apr. J.-C.

bobine, commun dans les niveaux préénéroniens de la région (68) [pl. 14, A 602], et d'un grand vase (pl. 14, D 301) à pâte très épaisse, contenant de gros graviers et des fragments de mortier (!). Nous ne connaissons pas d'autre exemple de vase de ce type (charnier?) en Bretagne. On notera enfin la découverte de deux pesons d'argile (pl. 14, D 1-401 et D 303), servant à tendre le fil de chaîne sur le métier à tisser (69); elle vient en fait corroborer la trouvaille de nombreuses fusaïoles sur l'ensemble du site (cf. par exemple, pl. 18, D 228).

3. Des Flaviens au III^e siècle

La remarquable expansion économique et sociale qui caractérise l'histoire de la Gaule de l'Ouest entre le dernier quart du I^{er} siècle et le milieu du III^e siècle (70) se traduit au Cavardy, comme nous l'avons constaté ci-dessus, par la construction de bâtiments de pierre, vraisemblablement élevés entre 75 et 100 (cf. *supra*). Il est assez difficile, comme sur tous les sites armoricains où se voit une telle évolution de l'occupation, de mettre en évidence la période de construction des bâtiments en se fondant sur le seul mobilier (71); seuls quelques fragments de céramique métallescente à décor barbotiné en « épingle à cheveux » (en D [n.d.]), importée des ateliers du centre de la Gaule à la fin du I^{er} siècle, datent ce niveau de construction. Comme partout ailleurs, c'est la période 150-200 qui fournit la plus grande partie du matériel, en particulier les sigillées décorées (bols Drag. 30 et Drag. 37) [pl. 15, D 251-257] et lisses (pl. 15, D 249-250 et nombreux fragments n.d.), les céramiques métallescentes (tasse type « Nérès » pl. 18, D 101) [72] des ateliers arvernes (un seul fragment porte une estampille, celle de CASSIGNETUS, potier à Lezoux dans la seconde moitié du II^e siècle (pl. 15, C 1208) et de très abondantes céramiques de production locale. Ces dernières présentent un répertoire de formes relativement restreint, où dominent les vases ovoïdes ou biconiques servant à la conservation et à la cuisson de la nourriture (pl. 16 et pl. 17, formes fermées) et les jattes et assiettes à bord versé intérieurement (pl. 17, D 221-222; pl. 18, A 302) sont relativement rares. Ces types de vases à pâte grise ou noire (ovoïdes, jattes et assiettes) ou claire (cruches), ornés d'une cannelure unique ou double, sont très fréquents sur tous les sites de la région et ne nous donnent que peu de renseignements sur la chronologie et l'évolution économique de la villa. On remarquera d'ailleurs qu'il faut peut-être étendre jusqu'aux années 250 l'utilisation d'une partie de ce matériel.

Généralement nombreuses sur les sites gallo-romains de cette période, les trouvailles d'objets non céramiques ont été rares au Cavardy, où l'on ne

(68) Cf. P. GALLIOU, *Céramique romaines précoces de Rennes*, dans A.-M. ROUANET-LIESENFELT et al., *La civilisation des Riedones*, Brest, 1980, p. 228-229.

(69) Cf. P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, op. cit., p. 166-168.

(70) Id., *ibid.*, ch. XIV.

(71) D'autant plus qu'on assiste entre 80 et 130 environ à un certain recul des importations de céramique; cf. P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, op. cit., p. 241.

(72) Sur ces vases, cf. P. GALLIOU, *Quelques nouvelles tasses en céramique métallisée de type « Nérès »*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973/1, p. 185-201.

trouvera guère à signaler qu'un tenon de fer (pl. 18, D 231), une anse de seau (ou de vase en métal) [pl. 18, D 232], une plaquette de bronze avec attache au dos (pl. 18, D 230) [73] et quelques fragments de verre (récipients et verre à vitre en D [n.d.]); c'est bien peu, et l'on notera de surcroît que le site n'a livré aucune monnaie.

4. *Le mobilier tardif*

Dans le lot de céramiques recueilli lors de la fouille du dépotoir du sondage D et de la zone A on remarque une série de vases à pâte de teinte gris-brun, dont la panse et les anses sont ornées d'incisions, parfois placées en frise entre deux cannelures (pl. 18, A 201-203, D 226, 227, 229). Ces productions, fort différentes de celles des II^e-III^e siècles, sont semblables à celles reconnues dans des niveaux du IV^e siècle à Plomarc'h en Douarnenez (74) et Kervéguen en Quimper (75); elles nous paraissent caractériser une phase tardive dans l'occupation du site du Cavardy, sur laquelle nous n'avons, à vrai dire, pas d'autre renseignement.

(73) Un objet semblable est connu à Lyon : S. BOUCHER, *Musée de la civilisation gallo-romaine à Lyon. Bronzes antiques, II. Instrumentum, Aegyptiaca*, Paris, 1980, n° 241.

(74) Cf. P. GALLIOU, *La céramique de Plomarc'h en Ploaré-Douarnenez (Finistère)*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971/1, fig. 2.

(75) Fouille inédite de Y. Ménez.

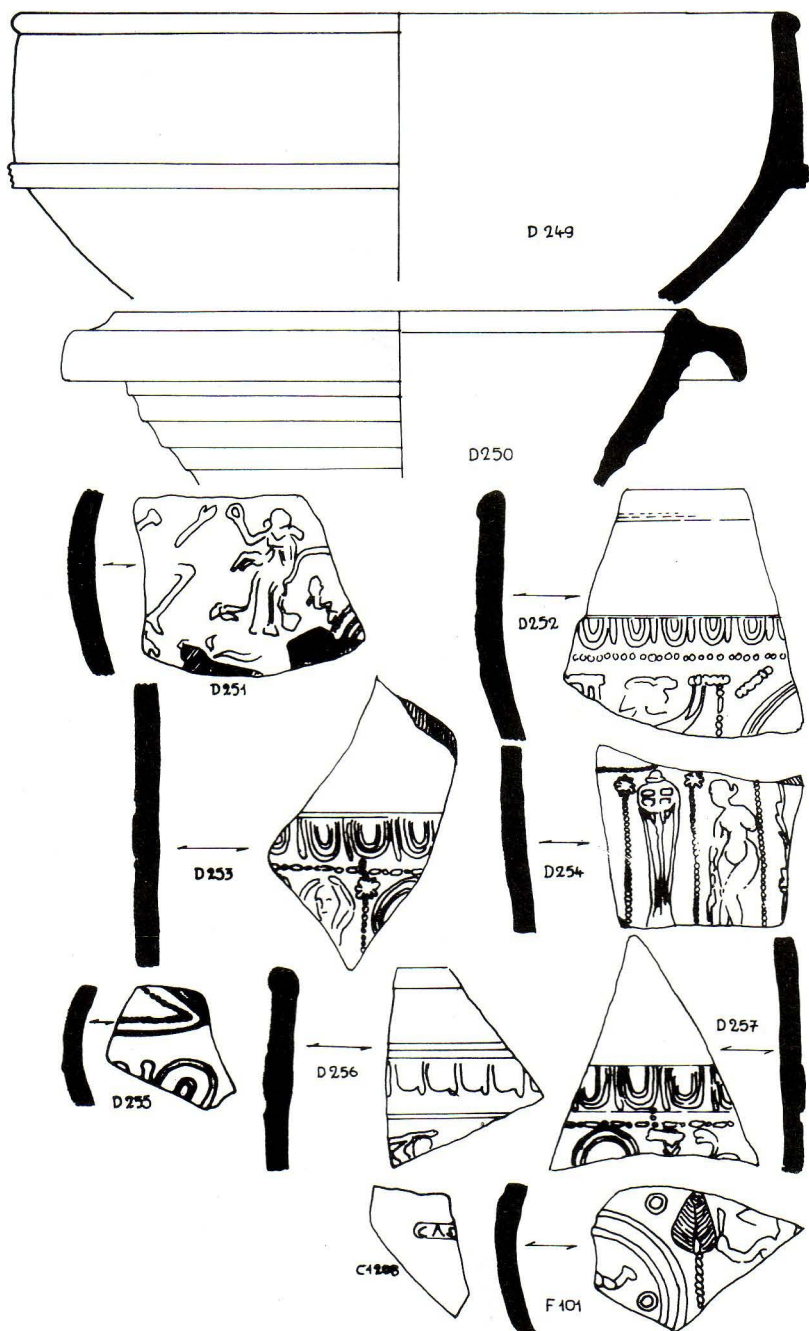


Fig. 15. — Saint-Evarzec, *Le Cavardy*, céramique sigillée du I^{er} siècle.

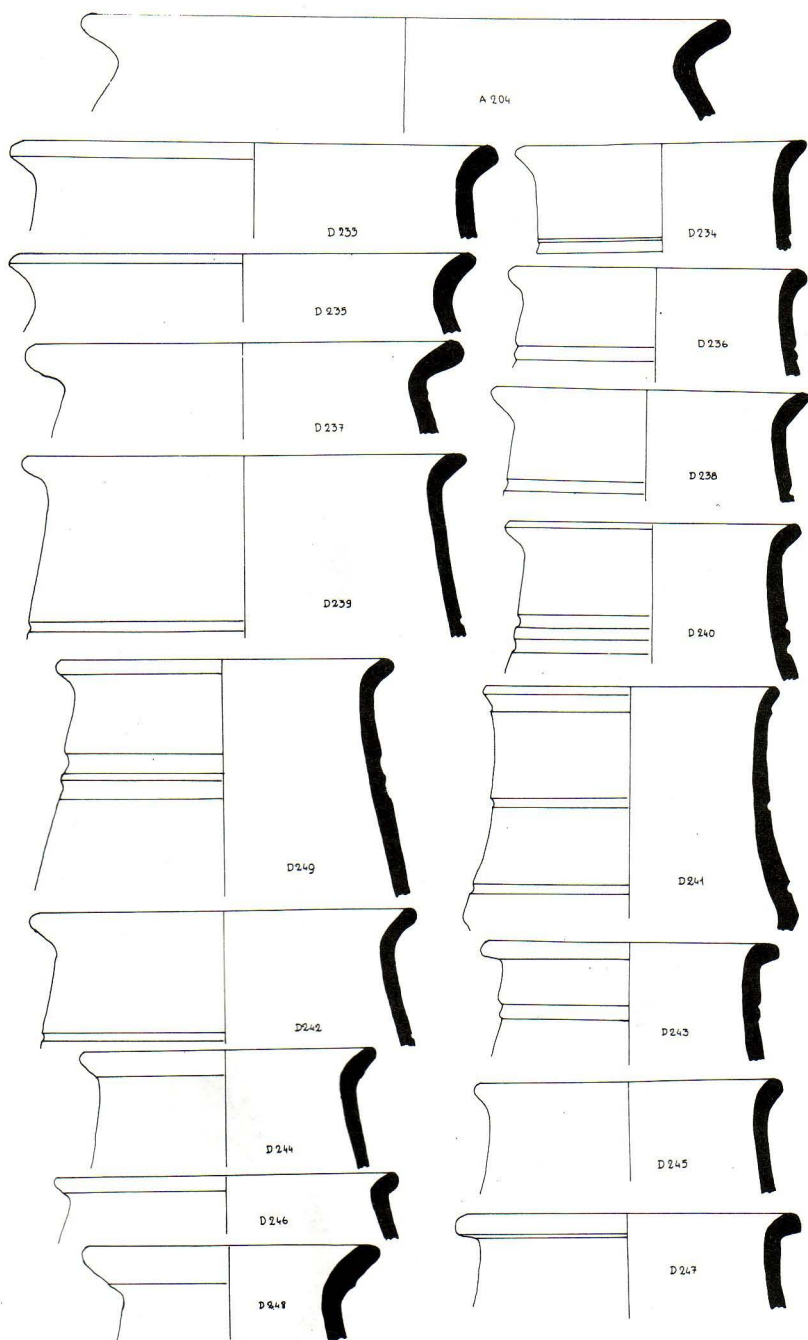


Fig. 16. — Saint-Evarzec, *Le Cavardy*, céramique commune du II^e siècle.

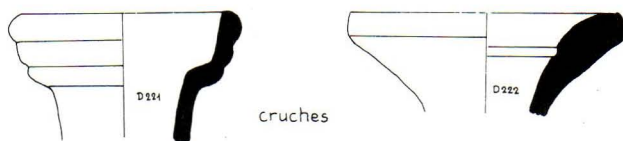
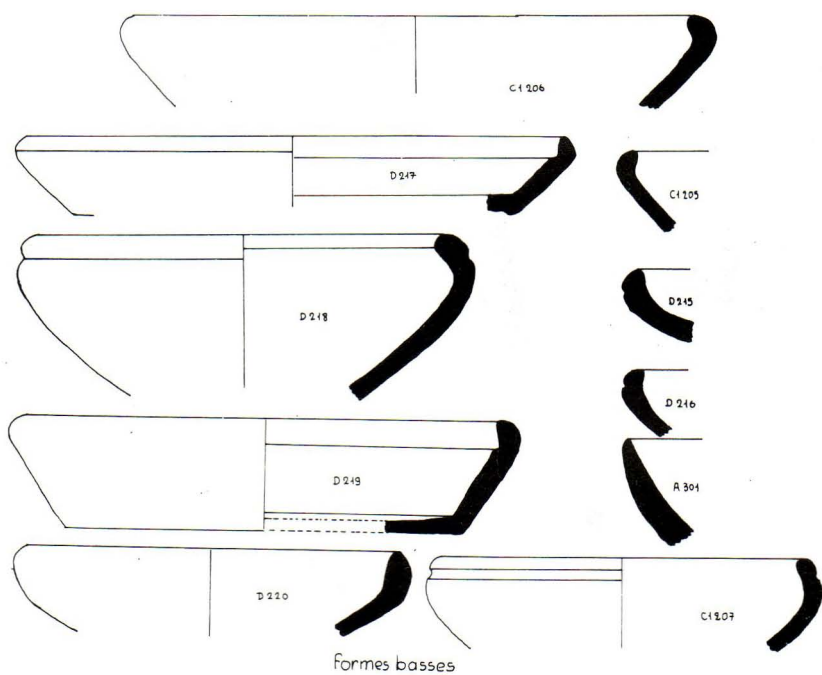
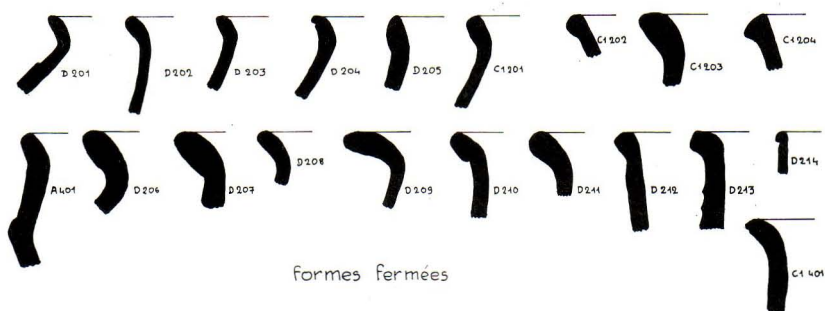


Fig. 17. — Saint-Evarzec, *Le Cavardy*, céramique commune du 1^{er} siècle.

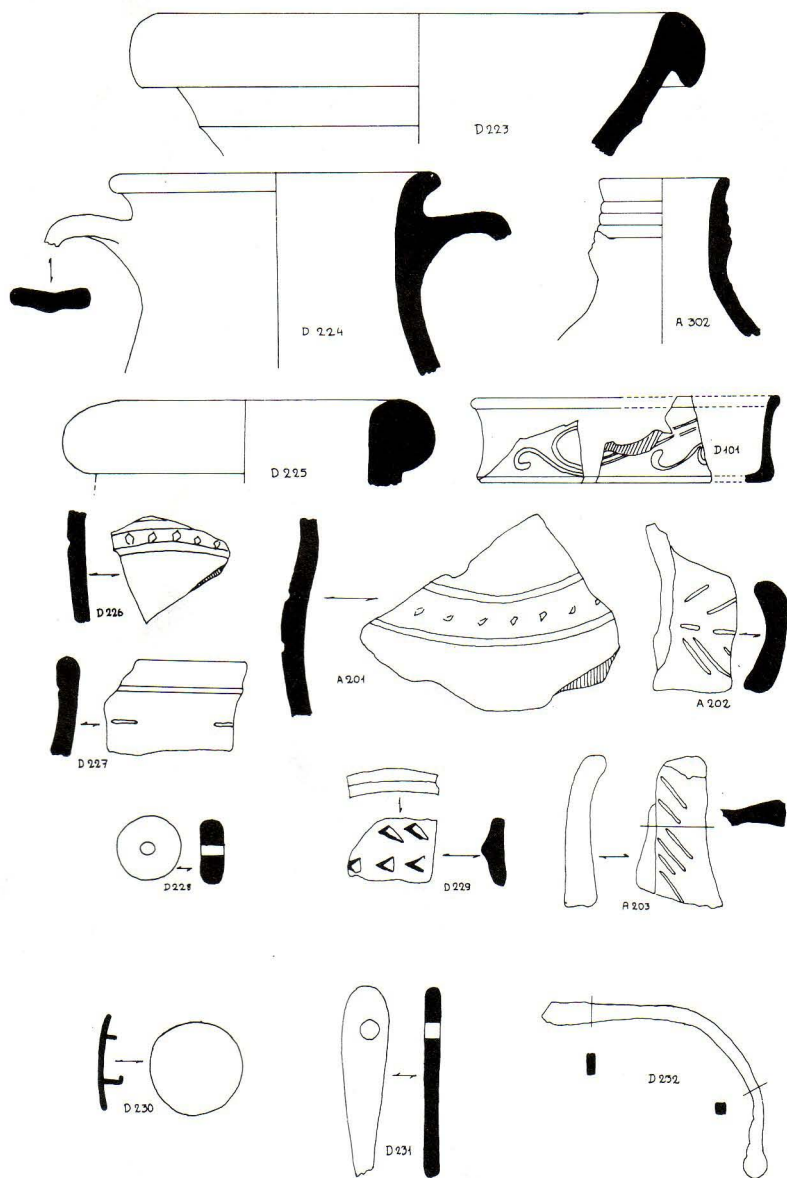


Fig. 18. — Saint-Evarzec, *Le Cavardy*, céramique et objets divers du 11^e siècle.

langues celtiques

FRANÇOIS KERLOUÉGAN

« Faire » suivi d'un infinitif en ancien français et en latin médiéval: un cas de substrat celtique?

Dans un article récent des *Études celtiques* (1), L. Fleuriot rappelle qu'en ancien français « faire » suivi d'un infinitif peut parfois ne pas avoir de sens factitif. Il donne comme exemple cet extrait d'un nouveau manuel de syntaxe de l'ancien français, dû à P. Ménard (2): « *Faire*, suivi d'un infinitif, perd parfois son sens factitif. La périphrase équivaut à un verbe simple. *Or faites prendre ceste espee*. Prenez donc cette épée ». L. Fleuriot ajoute ceci, pris à A. Tobler (3): « Amis, chen dist Mabile, feitez moi escouter » (= écoutez-moi).

Selon L. Fleuriot, le sujet a été traité pour la première fois par A. Tobler (4) qui donne de nombreux exemples, dont L. Fleuriot nous propose un choix:

Jehan de Condé: « Couvoitise fait son arc tendre »

Vieille 27: « L'ardour qui la fait stimuler »

Gaufr. 115: « Adont font un sentier maintenant traverser »

Aimeri de Narbonne (5): « Toz vos mantiaus que fesiez lessier »

Mainet (6): « Tot droit vers nos navies se font aceminer ».

Il faut ici remarquer que déjà le fondateur de la linguistique comparée des langues romanes, F. Diez, avait noté que le parfait « est remplacé par ...*facere* et l'infinitif, comme dans un dialecte des Vosges: *el fé remesser (il fit ramasser)* = *il ramassa*, comme l'anglais *he did love* » (7) et que « le verbe français se sert dans quelques textes d'une construction de ce même verbe

(1) *Etudes celtiques*, t. XV, n° 29, 1978, p. 622-626.

(2) *Manuel d'ancien français*, publié sous la direction d'Y. Lefèvre, Bordeaux, 1968, t. III.

(3) *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*, t. I, Leipzig, 1886 (*Faire* mit dem Infinitiv zur Umschreibung des Verbum finitum, p. 22).

(4) *Ibid.*, p. 19-22.

(5) *Romania*, 9, 1880, p. 521.

(6) *Romania*, 4, 1875, p. 337, vers 148.

(7) *Grammaire des langues romanes*, traduction de la 3^e édition, Paris, 1874, t. II, p. 106.

facere avec l'infinitif du verbe principal, ce qui tient lieu de la flexion du verbe principal, par exemple *or me faites entendre* = *entendez-moi*. On a déjà observé... qu'un patois forme le parfait par une périphrase du même genre, par exemple *il fit ramasser* = *il ramassa*; cf. anglais *I did love*, mais aussi au présent *it does rain*, allemand (populaire) *es thut regnen*, *da that ich hingehn*» (8). Ph. Thielmann prend cela (9).

K. Nyrop vient, s'il en est besoin, à la rescousse (10). Il n'ajoute certes rien à Tobler, mais il observe l'emploi anglais de *to do* dans les propositions négatives et interrogatives: «*I do not like it*», «*What do you think?*». Et, ajoute L. Fleuriot, cette tournure devient fréquente à partir du moyen anglais (11). L'emploi de *do* dans une tournure affirmative *I do say* = *I say* est particulièrement répandu dans le sud-ouest de la Grande-Bretagne (c'est-à-dire dans une région à fort substrat celtique) [12].

Enfin, L. Fleuriot relève en vénitien moderne un emploi analogue de *fare* avec une négation: *el Kanta*, «il chante», *no el fa Kanta* (13).

Ces tours évoquent inévitablement les langues brittoniques. «*Facere* is the basic verb *par excellence*» a écrit L. Bieler (14). L. Fleuriot ajoute (15): «Comment ne pas rappeler que les deux langues celtiques qui à toute époque ont fait la plus large place au verbe «faire» sont le cornique et surtout le breton armoricain», cette affirmation étant reprise sous une forme légèrement différente dans un autre article: «Il est curieux que le verbe «*facere*» soit si usuel dans tous les textes du recueil composé en Bretagne où se trouvent les *Excerpta de Libris Romanorum* alors que le verbe «faire» a un si large emploi comme auxiliaire en breton à toute époque (16).

Les exemples en effet ne manquent pas en brittonique (17).

(8) *Ibid.*, t. III, Paris, 1876, p. 383, n. 1.

(9) *Facere mit dem Infinitiv*, dans *Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik*, 3, 1886, p. 205. Il faut préciser qu'une discussion opposa vers 1876-1877 A. Tobler et G. Paris, le premier dans le *Jahrbuch für romanische und englische Sprache und Literatur*, 15, 1876, p. 248, puis dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1, 1876, le second dans *Romania*, 5, 1876, p. 409 et 6, 1877, p. 473. G. Paris s'étonnait qu'A. Tobler maintint son point de vue sur *fai, faites moi escouter* = *écoute, écoutez-moi*, alors que ces paroles, pour G. Paris, sont toujours dites dans une assemblée et ont pour but que l'on fasse le silence.

(10) *Grammaire historique de la langue française*, t. VI, Paris, 1930, p. 207, § 199.

(11) Cf. *The Oxford English Dictionary*, t. III, p. 565 et *sq.*, § 25-31.

(12) Art. cit., *Etudes celtiques*, t. XV, 1978, p. 623 et n. 3.

(13) Voir MEYER-LUBKE, *Grammaire des langues romanes*, traduction de 1900, Paris, t. III, p. 360, § 327.

(14) *Irish Penitentiels*, Dublin, 1963, p. 31.

(15) *Un fragment en latin de très anciennes lois bretonnes armoricaines du VI^e siècle*, dans *Annales de Bretagne*, t. 78, 1971, p. 657.

(16) *Etudes celtiques*, t. XIII, 1972, p. 211.

(17) Je me contenterai de renvoyer aux ouvrages de référence.

Breton moyen: L. FLEURIOT, art. cit., *Etudes celtiques*, t. XV, p. 625. — H. LEWIS et J.R.F. PIETTE, *Llawlyfr Llydaweg Canol*, Caerdydd, 1966, p. 43, § 48: *Vie de Nonne*, 734: «lenn a reomp».

Cornique moyen: L. FLEURIOT, *ibid.*, p. 624-625.

Si ce tour est fréquent au Moyen Age, c'est seulement en breton qu'il reste en usage jusqu'à nos jours. C'est la conjugaison parfois appelée emphatique: *lenn a ra*, «lire il fait = il lit»/ *eñ a lenn* (18).

La conclusion est donnée par L. Fleuriot (19): «On a vu plus haut que cette construction très commune est de moins en moins utilisée en gallois, mais l'accord des trois langues brittoniques sur ce point dans leur état le plus ancien connu permet de penser que cette tournure syntaxique remonte au brittonique antique et tout ce que l'on sait de la quasi-similitude de ce brittonique et du gaulois de Transalpine fait qu'il n'est pas téméraire d'imaginer que le gaulois la connaissait aussi. On aurait là un exemple de plus de l'influence du substrat celtique en français».

Mais si, selon L. Fleuriot, les fragments en latin des *Excerpta de Libris Romanorum* usent si fréquemment du verbe *facere*, pourquoi certains autres textes latins des pays celtiques n'attesteraient-ils pas eux aussi le même usage, et en particulier les textes de notre Bretagne? (20). Certes, il faut ici distinguer trois types d'emploi:

1) *Facere* + substantif

A. *Facere* + substantif objet équivalent d'un verbe de même racine que le substantif. Exemple: *peccatum facere* = *peccare* (21).

B. *Facere* + substantif objet équivalent d'un verbe de sens plus précis + objet. Exemple: *cenam faciat* = *cenam paret*. Ce tour est également connu des Pénitentiels (22).

Cette dernière catégorie est bien connue des latinistes. J.B. Hofmann (23) note que déjà Plaute (24) emploie *clamorem facias*, en face de *clamorem tollere* chez César et Cicéron: c'est un tour populaire ancien (cf. la

Gallois moyen: D.S. EVANS, *Gramadeg Cymraeg Canol*, Caerdydd, 2^e éd., 1960, p. 108, § 179 c: *Pedeir Keinc y Mabinogi*, éd. I. Williams, p. 7, ligne 10: «medyl yaw a wnaeth yn hir» = «meddyliodd yn hir» (cf. du même, *A Grammar of Middle Welsh*, Dublin, 1964, p. 160, § 180 b3).

(18) F. VALLÉE, *La langue bretonne en 40 leçons*, 9^e éd., Saint-Brieuc, 1940, p. 25. — V. SÉITÉ-L. STÉPHAN, *Deskom brezoneg*, Brest, 1957, p. 183. — P. TRÉPOS, *Grammaire bretonne*, Rennes, s.d., p. 193, § 438. (Vallée et Trépos évoquent l'anglais *do*). — V. SÉITÉ, *Le breton en bandes dessinées*, s.l., 1980, p. 20).

(19) Art. cit., *Etudes celtiques*, t. XV, p. 626.

(20) J'utilise l'édition Fawtier pour *Samson* et l'édition Cuissard pour *Paul*. Ces éditions datent. P. Flobert prépare une nouvelle édition de la *Vita prima Samsonis* et j'ai en projet une édition de la *Vita Pauli Aureliani*.

(21) L. BIELER, *op. cit.*, p. 31, fin du 2^e §, à compléter avec l'*Index rerum*, p. 308, au mot *facere*. — F. DUINE, *Origines bretonnes*, dans *Annales de Bretagne*, t. XXX, 1914-1915, p. 154, au mot *facere*, où il cite quelques exemples tirés de la *Vita prima Samsonis* (ainsi *silentium fecit*, 1. 3 = *siluit*; *comitatum faceret*, 1. 24 = *comitaretur*).

(22) L. BIELER, *op. cit.*, p. 31, début du 1^{er} § et *Index rerum*. — F. DUINE, art. cit. (1. 37: *multas uirtutes faciens*).

(23) Dans LEUMANN, HOFMANN, SZANTYR, *Lateinische Grammatik*, t. II, Munich, 1965, p. 755.

(24) *Bacchides*, 874.

tendance du français parlé). De même pour la sous-classe *A medicinam facere* (pour *mederi*), attestée elle aussi dès Plaute, c'est un tour que le latin postclassique et populaire affectionne. L. Beiler (25) pense que ces emplois de *facere* relèvent d'une diction fruste, d'un latin élémentaire (*basic Latin*) qui ne s'embarrasse pas du mot juste, ou plus probablement du style des codes de lois, qui tend à mettre l'accent sur l'acte par l'usage d'un substantif (26).

2) *Facere* + infinitif formant un tour factitif au sens de « faire faire » (*facere legere*: « faire lire »). J'ai relevé ceci dans deux de nos Vies:

Vita prima Samsonis, 1.4: « manere (uirum) apud se in hospitium fecit ».

1.8: « duos alios abbates ad uisitandum se uenire fecit ».

1.13: « tradi (passif) ei diaconatus magisterium fecit ».

1.21: « duci (passif) eum ad insulam ubi tendebat in pace fecit » (cf. *Vita II*_a: « duci eum... fecit »).

1.29: « ac suum caput eadem hora tondere uim (ui *FHK*) fecit ».

1.36: « omnes fratres... pernoctare fecit ».

1.40: « Amonem... uastissimam heremum adire fecit ».

1.43: « Sanctus uero Dubricius... omnes optimos consiliarios congregationis expergescere atque in unum conuenire fecit ».

1.50: « Tunc comes prudens omnes ad confirmanda eorum baptismata a sancto Samsonem uenire fecit ».

1.55: « at mala regina, diabolo instigante, uenenum sibi (Samsoni) in uitro miscere fecit ».

2.13: « conuenire eos omnes in unum fecit ».

Vita Pauli Aureliani, 17 (p. 445, 1. 29): « Cimbalum, ait, quod uideo me ridere fecit ».

Ce tour factitif (avec infinitif ou proposition infinitive à l'actif ou au passif) est connu du vieux latin et se développe chez les poètes et dans la prose postclassique. Il est relativement fréquent dans le latin tardif (27). C'est l'origine du tour français « faire faire (quelque chose à quelqu'un) » [28].

3) *Facere* + infinitif = verbe actif de même racine que l'infinitif: *legere facere* = *facere*. Ma moisson dans les deux textes bretons déjà explorés n'est pas sans intérêt:

(25) *Op. cit.*, p. 31.

(26) Cf. déjà dans les XII Tables, 12, 2: « Si seruus furtum faxsit noxiamue noxit »; chez Colomban, voir l'édition Walker, p. lxxx.

(27) J.B. HOFMANN, *op. cit.*, p. 354.

(28) Cf. V. VÄÄNÄNEN, *Introduction au latin vulgaire*, 3^e éd., Paris, 1981, § 326. — D. NORBERG, « Faire faire quelque chose à quelqu'un ». *Recherches sur l'origine latine de la construction romane*, Uppsala, 1943, p. 103-104, en particulier.

Vita prima Samsonis, 1.2: «Amon ille, haec audiens, laeto animo, una cum sua uxore Anna, ad eum magistrum cum illis iter dirigere fecerunt» (dirigere statuit *R*, direxit *CDEFK*). Cf. *Vita II*_a, 1.4: «ducere perrexerunt».

1.37: «inuenientesque phyllosophos eos (Scottos de Roma uenientes) esse, ad suam patriam illos comitari fecit, episcopo permittente; ibique non multum demorans...» (comitatur *CDEFHJ*, comitatus est *K*).

Vita Pauli Aureliani, 3 (p. 423): «mare astringens lege firmissima ut numquam fossam a se factam ulterius transire faceret, ipsamque legem hodie seruauit nec unquam transgredi fecit» (ms. fecerit).

4 (p. 424): «ut merita sui Deus ostendere faceret serui».

6 (p. 429): «cito cuncta haec cogitata et in unum ab initio cogitationis ad memoriam redacta suo indicare fecit magistro».

8 (p. 431): «dixitque cogitationem suam in eo esse ut... illum acciri facerent presbiterum nomine Paulum».

Je relève encore deux cas ambigus:

Vita prima Samsonis, prol. 2: «ille... uenerabilis senex semper ante me in istud monasterium commanens pie legere ac diligenter faciebat». Je comprends plutôt *legebat*.

Vita Pauli Aureliani, 8 (p. 431): «misit ad omnes primarios regni sui et eos fecit in unum locum conuocari». Je comprends plutôt *eos conuocavit*.

C'est évidemment ici que nous pourrions parler de brittonismes. Il paraît clair que *dirigere fecit* vaut *direxit* (cf. au reste les corrections de scribes, si elles ne sont pas même le texte original!) et est le correspondant exact de *lenn a ra* = *eñ a lenn*. C'est ce qui est suggéré par J. Loth (29) à propos de la *Vita prima Samsonis*, prol. 2: «*Legere faciebat* est probablement la traduction d'un idiotisme breton équivalant à *legebat*. Pour exprimer l'action verbale, on emploie le verbe à l'infinitif avec l'auxiliaire *faire*». Mais J. B. Hofmann (30) parle d'un emploi médiéval et roman de *facio* avec l'infinitif au lieu du verbe simple qui a déjà des précurseurs à haute époque: Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, 1, préf.: «Hoc etiam et Victurius cum ordine paschalis solemnitates inquirere fecit» (31). En Gaule, on peut encore parler de substrat gaulois. Mais voici Grégoire le Grand, *Epistulae*, 2. 31 (p. 128, 12): «centum solidos per Petrum subdiaconem dilectioni tuae dare (dari *R*) fecimus (transmisimus *Pa* 2)». D. Norberg (32) ajoute encore *Epistulae*, 9. 7 (33): «sollicitudinem illic congruam studeas adhibere et psalmodiae officium sollemniter facias exhibere». Ce dernier remonte même plus haut avec

(29) *Revue celtique*, t. XXXIX, 1922, p. 305.

(30) *Op. cit.*, p. 325.

(31) Edition et traduction par R. Buchner, Darmstadt, 1970: «als er die Ordnung der Osterfeier untersuchte».

(32) *Op. cit.*, p. 80.

(33) T. II, p. 46, 3.

la traduction latine de *In Galatas* de Théodore de Mopsueste (datée du V^e siècle), 3. 23: «in omnes homines suam defundere fecit cognitionem».

En bon auteur de manuel, Hofmann exploite les travaux spécialisés de ses collègues. Ainsi Ph. Thielmann (34) écarte le rapprochement avec l'allemand populaire *ich thue schlafen* et l'anglais *do you write?* En revanche, il donne de nombreux textes latins, provenant de régions où le substrat celtique ne peut toujours être mis en avant:

Formulae Merowingici et Karolini Aevi, dites de K. Zeumer (35); deux exemples 261. 30: «implorare faciatis» = imploretis; 269. 35: «exsoluere faciatis».

Capitularia Karoli Magni (36); quatre exemples: 71. 34: «faciant componere»; 72. 26: «componere faciat»; 83. 22: «praeuideat ac instituere faciat»; 84. 6: «suum uicarium mittere faciat».

Eginhard, *Epistulae*, 27: «boues... uolumus ut facias... venire et ibi occidere»; *Vita Caroli*, 29: «iura describere ac litteris mandari fecit».

Codice diplomatico Longobardo dal DLXVIII al DCCLXXIV (37), IV. 1, p. 81: «synodum uero sanctorum episcoporum fecit congregare».

Erchempertus Casinensis (mort vers 904), *Historia Longobardorum Beneventana*, 244. 20: «fecerunt apprehendere Ademarium principem»; 261. 26: «ut etiam Beneuenti fines... predari faceret»; 262. 23: «qui pene omnia mala... gessit fecitque patrare».

Agnellus (mort vers 846), *Liber pontificalis ecclesiae Ravennatis*, 292. 6: «(omnia) uariis coloribus depingere fecit».

Chronicon Sancti Benedicti Casinensis, 470. 30: «cum nos hoc propexerimus et inbreuiare fecerimus».

Lex Vtinenis (ms. Curiensis), 31. 31: «(seruos) distingere uel ponere (= punire) faciat»; 175. 10: «eos... expellere faciat»; 175. 12: «eos... in balneo lauare faciat».

Pour l'Espagne, on trouve également des exemples. J. Bastardas Parera écrit ceci (38): «Dans la périphrase *facere* plus infinitif, le sens factitif qui lui est propre, c'est-à-dire la participation qu'un sujet prend à l'action d'un autre, tend plusieurs fois à disparaître complètement... Le tour composé de *facere* plus infinitif équivaut à la forme finie du verbe qui apparaît à l'infinitif». Il donne une douzaine d'exemples, en particulier de San Cugat (ainsi 50. 2. 957: «donare fecissem» = donauissem) et renvoie à D. Norberg (39) où sont données d'autres formules mérovingiennes et carolingiennes.

(34) Art. cit., p. 204 et sq.

(35) *Monumenta Germaniae Historiae, Formulae* 1.

(36) *Ibid.*, *Capitularia*, Legum sectio II, t. I.

(37) Edition C. Troya, 1852-1855, IV, 1, p. 81.

(38) *Particularidades sintacticas del latin medieval*, Barcelone, 1953, p. 160.

Ce relevé peut donc faire douter de l'origine celtique du tour «faire + infinitif» en latin, comme dans les langues romanes et germaniques. Deux grands romanistes ont donné, semble-t-il, le coup de grâce à cette interprétation possible.

C'est tout d'abord G. Gougenheim (40) qui, après avoir rappelé la longue polémique entre A. Tobler et G. Paris, s'emploie à prouver que les faits certains concernant l'emploi de *faire* + infinitif comme équivalents du verbe simple sont à rattacher à *faire* jussif. Je ne donnerai que quelques-uns des arguments développés (41):

a) Les faits vosgiens (42) viennent d'une mauvaise interprétation de Schnackenburg (1840) qui a compris «lo pi djenne fé rémessé tortot ce qué avou» comme «le plus jeune fit ramasser» et non comme «le plus jeune fils ramassa».

b) *Faire* et l'infinitif comme équivalent du verbe est fréquent en anglo-normand, mais c'est un calque de l'anglais *to do* + infinitif.

c) *Faire* + l'infinitif paraît avoir la valeur du simple lorsque ce verbe a pour équivalent une locution verbale formée de *faire* et d'un infinitif: ainsi *faire mener* peut avoir le sens de *mener* parce que *mener* équivaut à *faire aller*.

d) *Tun* + infinitif en allemand populaire et *to do* + infinitif ne servent pas à former un factitif tandis que c'est le rôle essentiel de *faire* devant un infinitif. Ainsi on trouve assez souvent le simple opposé au factitif: «Les cinc baus issirent de la ville et firent issir le menu peuple de la ville à force» (Philippe de Novare, *Mémoires*, 2. 57).

Pour conclure, G. Gougenheim estime que, tout exemple douteux ou faux étant écarté, l'assertion de Tobler que *faire* est employé sans valeur particulière est partiellement vraie et que l'explication doit en être fournie par le latin du haut Moyen Age. Ph. Thielmann avait cité des exemples comme *implorare faciatis* pour *imploretis*. Partant de ces données, H. F. Muller (43) a suggéré que, par politesse, au lieu de considérer la personne comme agissant par elle-même, on feint de croire qu'elle donne l'ordre, soit au moyen de *facere*, soit, par désir d'élégance, dans la chancellerie pontificale, par *iubere*. Cela apparaît de Plaute (*Aulularia*, 401) à nos formules administratives («Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire adresser ce renseignement...).

(39) *Op. cit.*, p. 81.

(40) *Etude sur les périphrases verbales de la langue latine*, Paris, 1929.

(41) *Ibid.*, p. 330-338.

(42) Cf. DIEZ, *op. cit.*

(43) *Origine et histoire de la préposition «à» dans les locutions du type de «faire faire quelque chose à quelqu'un»*, Poitiers, 1912.

Je note au reste que, dans sa deuxième édition (1973), P. Ménard donne les précisions suivantes. Le tour ancien français, avec *faire* + infinitif, est employé soit dans des formules de politesse (je souligne), soit dans des formules chevilles, soit dans des locutions visant à mettre en relief le résultat de l'action.

Le but de D. Norberg (44) est d'étudier le tour « faire faire quelque chose à quelqu'un ». Mais il consacre un chapitre à la construction *facio domum aedificare* où il explique que le tour a des racines très anciennes et que le latin le plus tardif cherchait à faire ressortir que l'action n'était pas accomplie par le sujet lui-même, mais par un intermédiaire. Cela expliquerait que *facere* + infinitif ait joui d'une grande popularité dès la fin de l'Empire. Cette tendance a même pu déborder son sujet puisqu'on est allé jusqu'à employer *facere* même quand la logique ne le demandait pas.

Conclusion. Le tour roman n'a donc, semble-t-il, rien à voir avec le brittonique et s'explique plutôt par le latin. On ne peut donc parler de substrat ou d'emprunt du latin et du roman au celtique.

Mais le développement du tour *facere* + infinitif non factitif dans les textes latins de notre Bretagne peut s'expliquer, à partir du latin, par le support de la construction verbale avec « faire » bien attestée dans les langues celtiques.

Pour *facere* + infinitif non factitif, je compte deux exemples dans *Samson* et cinq dans *Paul* avec deux cas ambigus mais probablement non factitifs eux aussi, soit neuf au total, pour deux textes d'étendue moyenne. En face, je relève chez *Samson* onze emplois factitifs et chez *Paul*, un, soit douze.

Une première chose est à remarquer. L'emprunt ou l'influence est d'abord question de fréquence. Ph. Thielmann a relevé de nombreux exemples de *facere* + infinitif non factitif, mais dans quelle masse de textes ! De même, j'ai jadis correspondu avec M. Winterbottom à propos du tour E1 E2 S1 S2 (45). Il est vrai que M. Winterbottom a relevé dans la prose latine du continent plus d'exemples que je n'en citais, mais ce sont des exemples isolés chez des auteurs alors que dans les Iles ces exemples se présentent avec une fréquence remarquable (et j'en ai relevé de nouveaux depuis). On peut donc dire que le total de neuf non factitifs contre douze factitifs est une bonne indication, qui dépasse le simple hasard.

D'autre part, l'emprunt, a écrit Meillet (46), concerne surtout le vocabulaire et beaucoup moins la grammaire, les emprunts dans ce dernier domaine se limitant à ce qu'il y a de moins grammatical dans la grammaire.

Je doute pour ma part que le tour *lenn a ra*, attesté dans toutes les langues brittoniques à date ancienne et donc probablement issu du brittonique commun, *mais jamais factitif*, soit passé dans le latin brittonique comme emprunt éventuellement non factitif relevant de ce type lexico-grammatical (le latin le connaissait, nous l'avons vu).

(44) Cf. *supra*, n. 28.

(45) Voir *Une mode stylistique dans la prose latine des pays celtiques*, dans *Etudes celtiques*, t. XIII, 1972, p. 275-297, et M. WINTERBOTTOM, *A Celtic Hyperbaton?* dans *The Bulletin of the Board of Celtic Studies*, vol. XXVII, 1977, p. 207-212.

(46) *Le problème de la parenté des langues*, dans *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, tirage de 1948, p. 83 et *sq.*, en particulier p. 87.

Mais il n'est pas impensable que le grand rôle de *wrag-* en brittonique (cf. indo-européen **wreg-*, **werg-*, grec *Ἔργον*, allemand *Werk*, anglais *work*) ait favorisé le développement de *facere* dans le latin des Bretons. Le brittonique a pu influencer le latin en répandant le tour (je n'ai fait qu'un sondage), mais en en modifiant la valeur et la fréquence (*lenn a ra* n'est jamais factitif, *facere* + infinitif dans le latin breton est pour ces deux textes presque aussi souvent *non factitif* que factitif). Les prétendus emprunts syntaxiques se ramènent toujours à un contact entre deux langues qui ne crée pas une nouvelle structure syntaxique, mais qui modifie quantitativement et probablement qualitativement un tour syntaxique précédent (47).

(47) Je remercie mon collègue et ami C. Touratier pour ces dernières suggestions. Quant au tour *lenn a ra*, *he did love*, *es thut regnen*, comment les expliquer? L. Fleuriot parle de l'influence du celtique sur l'anglais, mais l'allemand? E. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, t. II, Paris, 1974, p. 177 et *sq.*, parle des relations d'auxiliarité et en particulier, p. 192, du verbe *faire*, mais sans autre précision. La solution n'est-elle pas dans G. Gougenheim qui, *op. cit.*, p. 332, parle pour l'ancien français, de cas où *faire* est suivi d'un infinitif à valeur de substantif verbal. Peut-on transposer? *Lenn a ra*: *il fait le lire*, *il lit*. Mais cela n'est pas l'objet de ma recherche. Je signale enfin un article de L. Spitzer, que je n'ai pas utilisé: *Facere mit dem Infinitiv zur Umschreibung des Verbum finitum*, dans ses *Aufsätze zur romanischen Syntax und Stilistik*, Halle, 1918, p. 133-143.

FRANCIS GOURVIL

Noms de lieu communs au pays de Galles et au département du Finistère

On sait que la péninsule dite « armoricaine » a été habitée, à partir des années 500 avant l'ère chrétienne, par une ethnie d'appartenance gauloise, donc celtophone. Venus de l'Est, les nouveaux occupants durent y trouver une population diversement dense selon les cadres de vie, et dont la langue inconnue, supposée préindo-européenne n'a pas dû disparaître sans laisser dans la toponymie quelques substrats sous forme de noms d'îles, de cours d'eau et probablement de lieu, que l'on ne peut, semble-t-il, rattacher à l'un des rameaux du celtique continental ou insulaire. Ce sont, de toute façon, des exceptions.

Les noms de lieu de la Bretagne actuelle se montrent-ils par contre plus largement placés sous l'influence du gaulois, qui fut normalement la langue véhiculaire de l'Armorique pendant au moins six ou sept siècles, avant l'emprise totale de Rome sur l'ensemble de son territoire, laquelle se mani-

En ce qui concerne la Bretagne, nos recherches ont été volontairement limitées à la toponymie de ce département. Les citations qui en résultent pourraient facilement être triplées en nombre par des rapprochements entre les noms de lieu des Côtes-du-Nord, du Morbihan, dans une moindre mesure, de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique, et les toponymes des différents comtés gallois.

Il convient d'ailleurs de signaler dès maintenant que ce travail n'a rien d'exhaustif étant donné qu'il n'existe jusqu'à présent aucun répertoire complet des noms de lieu de la principauté; le plus étendu de ceux dont nous sommes servi ne contient pas plus de 4500 toponymes, ce qui correspond à peine à l'ensemble de ce que peuvent réunir trois ou quatre des treize comtés du pays de Galles. Si l'ouvrage en question a, malgré tout, grandement servi à nos recherches, celles-ci ont été souvent secondées par l'examen des *One inch maps of Great Britain* publiées par l'*Ordnance Survey* du Royaume-Uni.

Pour les comtés anglais de *Shrewsbury* et de *Hereford*, limitrophes du pays de Galles, ces documents nous ont livré de nombreux noms dont certains ont trouvé place dans cette étude.

Chose singulière, l'étroite parenté qui existe entre les noms de lieu de Basse-Bretagne et ceux de leur pays semble ignorée de nos savants confrères d'outre-Manche, au point qu'un seul d'entre eux fait appel à la langue bretonne — et seulement à deux reprises — dans l'un de ses ouvrages. Il serait souhaitable que ce modeste essai, entrepris sur un terrain à peu près inexploré, incite quelque spécialiste gallois à le compléter pour en faire bénéficier les sciences onomastiques et l'histoire des deux Breagnes.

feſta dès les premiers ſiècles de notre ère pour ſe concrétifer juſqu'à la décadence et la déſintégration de l'Empire?

On aimerait pouvoir l'affirmer en produiſant des citations convaincantes formant par exemple une longue liſte d'oronymes, d'accidents géographiques, d'hydronymes ou de ſimples lieux-dits, témoins indiscutables d'une longue préſence, étant entendu que la langue gauloiſe offrait des particularités de ſyntaxe, de vocabulaire et d'accentuation étrangères aux dialectes brittoniques.

Or, quelque décevante que ſoit la choſe et de quelque façon qu'on ſ'y prenne pour l'expliquer, alors qu'on pencherait en faveur de ſon maintien dans l'usage en deçà même de l'occupation romaine, juſqu'à faire du breton moderne ſon héritier légitime, force eſt de conſtater que c'eſt au breton iſulaire qu'il faut recourir preſque excluſivement pour juſtifier l'exiſtence dans le Finiſtère des noms de lieux qui n'ont pour origine ſoit le latin, ſoit le roman, ſoit le vieux français, ſoit le français moderne.

Heureuſes exceptions au bénéfice du gaulois : le nom breton de l'île d'Ouessant : *Euſſa*, en moyen breton *Euſſaff*, en vieux breton *Oſſam*, en vieux celtique *Uxiſama* ou *Uxama* « la plus élevée » ; celui de la rivière léonaiſe *Ac'h*, ſouvenir de l'ancien *Pagus Achmenſis*, d'où *Aber-Ac'h*, graphie rationnelle d'*Abervrach* et qui n'eſt pas ſans rapport avec le nom des *Oxiſmii*. Ce peut être à la même langue que l'on doit l'exiſtence dans la toponymie bretonne de termes préfixés comme *Beg-*, *Crann-*, *Roc'h* et quelques autres, absents des toponymies brittoniques d'outre-Manche. Mais ni le *Gesocribate* de la Table de Peutinger, ni le *Vorganium* de l'Itinéraire d'Antonin, ni le *Gobeum Promontorium* ne ſont représentés ſous quelque forme que ce ſoit dans le Léon, dans le Poher ou le Cap-Sizun.

Les Gallo-Romains, eux, ont légué à la toponymie finiſtérienne quelques noms de *fundi* en *-ac* néceſſairement transmis par la voie orale et conſervés par les nouveaux maîtres des lieux : *Milizac*, *Irvillac*, *Scrignac*, *Briec* et *Mellac*, ainſi que des *Beuzit*, *Guiler*, *Vilar*, *Prat*, *Stréat*, *Stivel*, empruntés au latin. Mais nous ignorons ſous quels noms étaient connus au III^e ſiècle l'agglomération urbaine de Kerilien en Plounéventer, le château de Brest, le Coz-Caſtel de Plouguerneau, les fabriques de *garum* du Riſ, en Douarnenez, le *balneum* de Gorrébloué en Plouescat et l'importante villa de Kerradennec en Saint-Frégant, ainſi que tant d'autres lieux habités par une aristoſratie latino-gauloiſe dont les veſtiges ſubiſtaient à l'arrivée des Bretons et furent dénommés par eux *Moguéro*, *Henguer*, *Cozty*, *Cozilis*, etc.

*
**

Vers le milieu du V^e ſiècle, époque qui correſpond au relâchement de l'empreſe de Rome ſur ſes conquêtes, eurent lieu ſur les côtes de l'Armorique des débarquements d'iſulaires d'outre-Manche qui durent ſe pourſuivre pendant de longues décennies. D'autres, de moindre importance, purent bien les avoir précédés, mais ils n'ont influé en rien ſur les deſtinées du pays, alors que ceux auxquels nous nous reportons devaient en revivifier le peuplement, lui impoſer une nouvelle organisation civile et religieuſe, un nouveau nom et

une nouvelle onomastique tant en ce qui concerne les noms de personnes que les noms de lieu.

Notre propos n'est d'ailleurs pas ici de faire ou de refaire l'histoire de ces événements qui aboutirent, au siècle suivant, au changement de nom de l'Armorique en *Brittia* ou *Britannia*.

Quels que furent ceux qui y participèrent, d'où venaient-ils exactement, quelles étaient les raisons de leur exode?... Malheureusement, aucun témoignage direct, contemporain, et quelque peu étoffé, ne nous est parvenu concernant les causes d'expatriation, les points de départ, les conditions dans lesquelles s'effectuèrent les traversées, les prises de contact avec le sol et les populations du pays d'accueil.

On a toutefois de bonnes raisons de penser que, même si les jérémiades de saint Gildas ne le confirmaient, l'origine du mouvement est liée aux invasions anglo-saxonnes de la Bretagne insulaire, que les émigrants venaient de l'ouest et du sud-ouest de la grande île, c'est-à-dire de ce qu'on appelle aujourd'hui pays de Galles, Cornwall et Devon.

Il est également logique de croire qu'il ne s'agissait nullement d'un troupeau humain désesparé, livré à lui-même et privé de toute hiérarchie civile et spirituelle.

Ils avaient dû prendre pied dans un pays nullement désert, mais où de vastes espaces leur avaient été signalés comme étant propices à une occupation pacifique, un pays dans lequel ne semblait se manifester aucun pouvoir central et par conséquent susceptible de s'adapter dans les meilleures conditions possibles aux nécessités de la situation. Les élites de l'émigration déployèrent en l'occurrence une remarquable activité sans laquelle on ne conçoit pas qu'elles aient pu dominer politiquement ce même pays, au point d'y créer un royaume s'étendant de la Rance au Queffleut, et dont le nom était emprunté à la *Dumnonia* d'outre-Manche, de faire fleurir une foi nouvelle dans des régions dont la majeure partie des habitants n'avait pas encore abjuré le pluridéisme gaulois ou romain, d'y faire prévaloir une langue qui, en dépit d'affinités d'origine avec le gaulois, devait en être, à peu de choses près, aussi différente pour l'oreille que le gallois moderne l'est du gaélique d'Irlande ou d'Ecosse.

Quoi qu'il en soit, la partie occidentale de l'Armorique, dont on ne sait d'ailleurs comment elle serait appelée aujourd'hui si elle n'avait été bretonnisée au V^e ou au VI^e siècle, recevait à cette époque des noms comme *Léon*, *Tregor*, *Kernew*, ce dernier se retrouvant dans *Plouguerné* (= Plouguerneau), tandis que *Plozévet* (au XIII^e siècle *Ploedemet*) prenait pour éponyme le nom de la *Demetia*, aujourd'hui *Dyfed*, grande division territoriale de la Cambrie. De ces seuls exemples, on pourrait conclure qu'au VI^e siècle les véritables dirigeants de l'Armorique n'étaient ni des Gaulois de langue, ni des Gaulois latinisés, mais des notables « brittophones ». De tels témoins ne représentent d'ailleurs qu'une infime partie des noms qui, importés d'outre-mer, devaient constituer un ensemble toponymique encore bien vivant dans toute la Basse-Bretagne.

Le Finistère actuel, à lui seul, en a conservé des milliers, certains de ceux qui ont pris place dans notre liste se retrouvant parfois dans différentes communes. Si tous ne sont pas nécessairement contemporains des émigrations, ils peuvent néanmoins revendiquer une identité étroite avec leurs modèles insulaires.

Les uns et les autres s'y présentent souvent avec des termes préfixes identiques. Nous avons cru utile d'en dresser un tableau avec traduction en anglais pour le gallois, d'après le *Gazetteer of Welsh Place Names* d'Elwyn Davies principalement (p. XXXII-XXXV), et de différents dictionnaires bretons pour ceux du Finistère.

TABLEAU DES TERMES PRÉFIXES

GALLOIS (1)

Aber, estuary, confluent.
Afon, river.
Allt, hill, slope.
Bod, bode, dwelling.
Bron, hill, breast.
Bryn, hill.
Cae, field, enclosure.
Caer, fort, stronghold.
Careg, stone, rock.
Carn, cairn, rock.
Castell, castle, stronghold.
Celli, grove, copse.
Celyn, holly.
Clawdd, dyke, hedge.
Clegyr, rock.
Clwyd, hurdle.
Cnwch, hillock, knoll.
Coed, wood.
Cors, bog.
Croes, cross, cross-road.
Crug, knoll, tump.
Cwm, valley,combe.
Cyff, stock, stump.
Cymer, confluence.
Derw, oak.
Diserth, hermitage.
Du, black.

BRETONS (2)

Aber, estuaire, vallée marine.
Aven, rivière.
Aod, grève, rive.
Bod, demeure, buisson.
Bron, sein, colline.
Bren, colline, hauteur.
Quê, (kae) clôture, haie.
Ker, village.
Carec, *carreg*, rocher, roche.
Carn, tumulus.
Castel, château, motte féodale.
Quilli, bocage, bosquet.
Quêlen, houx.
Cleuz, fossé, clôture.
Clêguer, (non répertorié) rochers.
Clouet, claie, barrière.
Quê nec'h, *crec'h*, hauteur, côte.
Coat, bois, forêt.
Cors, marais, roseaux.
Croaz, croix, carrefour.
Crug, tumulus.
Coum, *Com*, non répertorié.
Queff, tronc.
Quemper, confluent.
Derv, *Dero*, chênes.
Dezerz, terre pauvre.
Du, noir.

(1) En gallois, le *c* est toujours dur devant *e* et *i*; *f* = *v*; *dd* = *th* doux anglais, le breton y répondant par un *z* là où celui-ci n'est pas amui dans certains dialectes; le *ll* gallois n'a d'équivalent dans aucune autre langue celtique, mais notre *l* y répond régulièrement; *w* = *ou* breton et français.

(2) Nous avons cru préférable de conserver dans nos citations de noms bretons l'orthographe sous laquelle ils se montrent habituellement dans les cartes d'état-major, les cartes routières, les cadastres et autres documents officiels.

Dwr, water.
Eglwys, church.
Erw, acre.
Ffos, ditch, trench.
Ffrwd, stream.
Ffynnon, spring, well.
Carth, enclosure.
Glas, blue, green.
Godre, skirt, edge.
Gwaelod, bottom.
Gwaun, moor.
Gwig, town, village.
Gwyn, fém. *gwen*, white, blessed.
Helyg, willows.
Hen, old.
Hir, long.
Isel, low.
Llein, strip of land.
Llan, church.
Llawr, flat valley, bottom.
Llety, shelter.
Llwh, lake.
Llys, court, hall.
Maen, stone.
Maerdy, dairy farm.

Magor, *magwyr*, wall.
Mawr, great, big.
Melin, mill.
Melyn, yellow.
Merthyr, burial place.
Mynachdy, monastery.
Mynydd, mountain.

Newydd, new.
On, ash trees.
Pant, hollow, valley.
Parc, park.
Pau, a settled country.
Pen, head, end.
Plwyf, parish.
Pont, bridge.
Porth, gateway, harbour.
Pwll, pit, pool.
Rhos, moorland.
Sych, dry.
Tal, end, front.
Tir, land.
Traeth, sand, beach.
Traws, transverse, cross.
Tref, homestead.
Ty, house.

Dour, eau, ruisseau.
Ilis, église.
Erv, *ero*, sillon.
Fos, fossé.
Frou, ruisseau rapide.
Feunteun, fontaine.
Garz, haie, talus.
Glaz, vert, bleu.
Gourré, haut, partie supérieure.
Gouélet, fond, extrémité.
Geun, *yeun*, *yun*, marais.
Guic, bourg.
Guen, blanc, sacré.
Halec, saules.
Hen, vieux, ancien.
Hir, long.
Izel, bas, inférieur.
Lein, non répertorié en ce sens.
Lan, église, terre consacrée.
Leur, aire, place.
Letty, non répertorié.
Loc'h, étang.
Léz, manoir, résidence.
Men, *Méan*, *min*, pierre.
Merdy, maison du maire?
 de l'intendant?
Moguer, *magor*, mur.
Meur, grand, vaste.
Melin, *milin*, moulin.
Melen, jaune.
Merzer, martyrium.
Manaty, monastère.
Ménez, *méné*, *miné*, montagne,
 hauteur.
Nevez, nouveau, neuf.
Onn, frênes.
Pant, *bant*, flanc de coteau.
Parc, champ.
Pou, pays (non répertorié).
Pen, *penn*, tête, bout.
Ploué, *plou*, paroisse.
Pont, pont.
Porz, port, grande porte, cour.
Poull, mare.
Roz, colline.
Sec'h, sec.
Tal, front, près de.
Tir, terre en friche.
Trez, sable, grève.
Treuz, traverse.
Trev, *treo*, division paroissiale.
Ty, maison.

Uchel, high.

Ynys, island.

Ystrad, valley floor.

Ystum, bend of a river.

Uhel, *huel*, haut, élevé.

Enez, île.

Strad, fond, partie basse.

Stum, non répertorié (méandre).

Ces 82 éléments de tête, communs à des noms de lieu gallois et bretons, ne sont nécessairement qu'un avant-goût de l'identité linguistique qui, pour n'être pas absolue (chose impossible à concevoir en ce qui concerne surtout la Bretagne où, au cours de siècles de séparation, des influences extérieures devaient marquer l'existence de peuples très éloignés l'un de l'autre), n'en est pas moins patente et caractéristique.

Une telle communauté peut se justifier par le fait que les Bretons insulaires, surtout cambriens et cornwallais, auront librement donné des noms de leur choix à des sites dont ils étaient à peu près les seuls occupants, et, dans de nombreux cas, à d'autres où ils étaient peut-être en minorité, tout en y exerçant une primauté intellectuelle.

Les noms en question étaient, soit importés de toute pièce et dévolus en souvenir de lieux qu'on avait fréquentés outre-Manche, soit formés sur place à l'aide de mots, d'épithètes et de noms propres familiers aux émigrants mais étrangers aux langues en usage dans le pays avant leur installation définitive, lesquelles ont laissé si peu de témoins de leur présence dans l'ouest armoricain.

On trouvera ci-après une longue liste de noms de lieu gallois appartenant à diverses catégories toponymiques dont nous avons trouvé les répondants exacts dans le Finistère. Elle eût sans doute été beaucoup plus étendue s'il avait existé un répertoire tant soit peu complet des « place names » dans les différents comtés de la principauté. Mais, même dans ce cas, il n'aurait pas suffi pour donner une idée définitive de l'étroite parenté des deux toponymies.

En effet, celles-ci sont en quelque sorte farcies de noms propres et d'hagionymes venus d'outre-Manche, compléments des termes *Plou-*, *Lan-*, *Tré-*, *Ker-*, et même de certains *Loc-*, dont les composés ne se présentent pas de façon rigoureusement semblable dans les deux pays.

Nous avons fait plus haut allusion à l'ouvrage qui a le plus facilité nos recherches entre Anglesey et Monmouth, entre Pembroke et Flint. Pour ce qui concerne la Bretagne, les rapprochements sont facilités par les *Nomenclatures de hameaux, écarts et lieux-dits* départementaux dressées par la Direction régionale de Rennes de l'Institut national de la statistique et des études économiques à des fins uniquement administratives, ne tenant compte que des lieux habités, et qui, faute d'avoir été révisés par un spécialiste, contiennent de criantes erreurs de transcription dont les responsables, d'ailleurs, doivent souvent se situer sur le plan local.

Les noms des comtés gallois auxquels renvoient nos citations ont été abrégés comme suit :

<i>Angles.</i> : Anglesey.	<i>Carnarv.</i> : Carnarvonshire.	<i>Monmouth.</i> :
<i>Breckn.</i> :	<i>Denb.</i> : Denbighshire.	Montmouthshire.
Brecknockshire.	<i>Flint.</i> : Flintshire.	<i>Pembrock.</i> :
<i>Cardig.</i> :	<i>Glamorg.</i> : Glamorgan.	Pembrockeshire.
Cardiganshire.	<i>Merion.</i> : Merioneth.	<i>Radnor.</i> : Radnorshire.
<i>Carmarth.</i> :	<i>Montgom.</i> :	
Carmarthenshire.	Montgomeryshire.	

Les comtés anglais de Shropshire et de Hereford sont ainsi désignés : *Shrop.* et *Heref.*

Autres abréviations :

art. : article.	f. : forme.	n. : nom.
auj. : aujourd'hui.	f. anc. : forme ancienne.	n. de fam. : nom de famille.
bret. : breton.	I.-et-V. : Ile-et-Vilaine.	plur. : pluriel.
C.-du-N. : Côtes-du-Nord.	Loire-Atl. : Loire-Atlantique.	riv. : rivière.
comm. : commune.	Morb. : Morbihan.	v. : voir.
dimin. : diminutif.	moy. bret. : moyen breton.	v. bret. : vieux breton.

A

- 001 **Abaty** (Cwm hir), Radnor., *abad* « abbot » + *ty* « house ». Fin. an *Abaty*, désignation en bret. de l'abbaye de Landévennec et des restes de celles de Daoulas, du Relec en Plounéour-Ménez ; *abad* « abbé » + *ty* « maison » ; *Nabaty* en Rosnoën, dont l'initiale est l'*n* résiduel de l'art. *an*.

Signalons ici, pour n'avoir pas à y revenir, que le système de composition : déterminé + antéposé est nécessairement, dans les deux langues, antérieur aux émigrations. On le retrouvera dans de nombreux toponymes communs au pays de Galles et à la Basse-Bretagne au nombre desquels les numéros 022, 041, 042, 069, 070, 078, etc. Ce système a été abandonné par la langue bretonne depuis la fin du Moyen Age, d'où, pour le seul Finistère, l'existence en toponymie de doublets *Ourdy-Tydour*, *Cozty-Tycoz*, *Mendy-Tymen*, etc.

- 002 **Aber** « the mouth of a river, confluence ». Le second sens s'est prêté à la composition, dans la principauté, d'une centaine de toponymes : *Aberaron*, *Aber-carn*, *Aber-fan*, *Aberglaslyn*, etc. En Armorique, *Aber*, propre au seul Léon, ne désigne que des rias : *Abervrach* en Landéda, *Aber-Benoît* en Saint-Pabu, *Aber-Ildut* en Lanildut, *Laber* en Santec.
- 003 **Aberig**, dimin. du précédent « rivulet, swift stream ». Fin. *Aberic* en Plou-dalmézeau.
- 004 **Adwy** « gap, rank ». Fin., nombreux *Odé* en composition : *Odéveur* en Kersaint-Plabennec, Plourin-Morlaix, *Nodéveur* en Plouézoc'h, *ode*, *oade* (E. Ernault, *Geriadurig*...) « brèche dans une haie », la seconde forme représentant la métathèse d'un ancien *adoe*.
- 005 **Aercol**, n. propre, provenant d'un emprunt au n. latin *Agricola*. Fin. *Argol*, commune, pour le nom de laquelle (*Arcol* au XI^e siècle) la langue bretonne n'offre aucune autre solution.
- 006 **Afon** « river ». Fin. *Aven* dans *Fon-Aven*, et *Lézaven* en Pont-Aven.

- 007 **Arfor** «sea coast, coast land». Fin. *Arvor* en Tréfléz, *Larmor* en Plougas-tel-Daoulas, *Larvor* en Logonna-Daoulas. *Arvor* «rivage de la mer», désigne dans les localités côtières les parties riveraines, en opposition au *gourré*, *gorré*, partie supérieure.
- 008 **Argae** «an enclosure», *ar-* «super» + *cae* «enclosure». Fin. *Ergué-Armel* et *Ergué-Gabéric*, comm.
- 009 **Argoed**, Monmouth., *ar-* «on, upon» + *coed* «wood». Fin. *Nargoat* en Querrien. Absent au *Geriadurig* d'E. Ernault, *Argoat* = «Bretagne forestière».
- 010 **Arianhell** en Angles. Fin. *Arhantel* en Plouider, *Arc'hantel*, f. parlée en bret. d'*Argenton* en Porspoder. Les deux toponymes sont d'anciens prénoms féminins dérivés d'*arian*, *arhant* «argent».

B

- 011 **Bala**, Radnor. «the flux of a river from a lake». Fin., sous réserve, *Balc'h* en Plouézoc'h et Plounéour-Ménez. Au *c'h* final en bret., le gall. répond parfois par un simple *a*: bret. *dalc'h* «retenue», *gwalc'h* «satiété», *erc'h* «neige», etc., gall. *dala* «to hold», *gwal* «sufficiency», *eira* «snow».
- 012 **Banadlog**, Carnarv. «abounding with broom». Fin. *Bannalec*, comm. (en 1030, *Banadlluc*), *Balanec* en Botmeur et Saint-Urbain; du bret. *banal*, *balan* «genêts» + suff. *ec* indiquant une qualité propre, l'abondance.
- 013 **Berwyn** en Denbigh., *Y Berwyn* en Denbigh, Merion. et Montgom. I. Williams, p. 26, en propose deux explications différentes. Il voit dans le premier toponyme un n. propre d'homme, qui se montre dans le *Livre Rouge* de Hergest (XIII^e siècle), et dans le second un ancien composé *bar-gwyn* appliqué à une montagne au sommet neigeux. Fin. *Berven* en Plouzévédé et Guiclan, situé sur un plateau, exclut un tel rapprochement.
- 014 **Bodalog** en Merion. Fin. *Bodalec* en Locunolé.
- 015 **Bodennog** en Angles. Fin. *Bodennec* en Bolazec et Cast, *bodennek* «lieu plein de buissons, hallier» (Ernault).
- 016 **Bonw** en Angles. Fin. *Bonou* en Saint-Martin-des-Champs.
- 017 **Braenog** en Cardig., *braen* «putrid» + *-og*. Fin. *Brignogan*, de *brein* «pourri» + suff. *oc* propre au bas Léonais + dimin. *-an*. Le nom de cette station balnéaire a dû concerner à l'origine un endroit où s'accumulaient des algues marines qu'on laissait pourrir sur place.
- 018 **Bron haul** en Carnarv., *bron* «hill, breast» + *haul* «sun». Fin. *Bréneol* en Landudec (et n. de fam.), de *bren*, non répertorié, mais fréquent en toponymie «colline, hauteur» + *heol* «soleil».
- 019 **Brwynog** en Carnarv., «abounding with rushes». Fin. *Broennic* en Plougasnou (probablement pour *Broennec*), de *broen* «joncs» + *-ec*.
- 020 **Bryndu** en Radnor. et Pembrock., *bryn*, synonyme de *bron* (v. n° 018) + *du* «black, dark». Fin. *Brenduff* en Plouguin et Saint-Pabu (prononcé en bret. *brendu*), de *bren* + *du* «noir, sombre».
- 021 **Bryngoleu** en Angles., *bryn* (v. ci-dessus) + *goleu* «light, bright». Fin. *Bréhoulou* en Fouesnant, *Brégoulou* en Crozon, de *bré*, *bren-* + *goulou* «lumière, clarté». (Une variante *Brangolo* réunit à elle seule 12 lieux-dits du Morb. et plusieurs autres de la Loire-Atl. et des C.-du-N. La fréquence du composé incite à y voir un synonyme breton du français *Clermont*, 17 villes et localités). En Galles, *Goleu* est un n. propre féminin cité dans les Pedigrees des saints. (V. n° 024).

- 022 **Brynlllys** en Breckn., *bryn* + *llys* « court, hall ». Fin. *Brélès*, comm. de *bré*, *bren* + *lez* « cour (aula), résidence principale ».
- 023 **Brynmawr** en Montgom., *bryn*- + *mawr* « great, big ». Fin. *Brêmeur* en Goulien, de *bré*-, *bren* + *meur* « grand ».
- 024 **Brynsychan** en Angles., *bryn*- + *Sychan*, n. propre. Fin. *Brézéhan* en Commana et Plobannalec, *Brézéhen* en Locquirec et Plonéis, *Brézéc'hen* en Le Folgoat et Trégarantec, *Bresséhen* en Guipavas, de *bré*-, *bren*- + *Séhan*, n. propre attesté de nos jours. Ces toponymes finistériens ont pour répondants 13 autres en Morb., dans les C.-du-N., l'I.-et-V. et la Loire-Atl. sous les graphies *Brécéan*, *Brécéhan*, *Brécéhen*, *Brécéand*, *Brésihan*; mais une prolifération si exceptionnelle du composé semble ne pouvoir s'expliquer que par le caractère légendaire ou historique qui s'attachait à lui dès le haut Moyen Age.
- 025 **Bryntyrch** en Carnarv., *bryn* + *tyrch*, plur. de *twrch* « a hog ». Fin. *Breenterch* en Ploumoguer, de *bren*- + *terc'h*, plur. obsolète de *tourc'h* « verrat » (= « sanglier »).
- 026 **Bwlfa** en Carnarv. et Glamorg., *bwl*- non répertorié + *-fa*, f. mutée de *ma* « a place ». Fin. *Boulva* en Lanmeur.

C

- 027 **Caemawr** en ? (référence égarée), *cae* « field, enclosure » + *mawr* (v. n° 023). Fin. *Quémur* en Loctudy, de *Quê*-, *kae* « clôture, haie » + *meur* (v. n° 023).
- 028 **Caerau** en Glamorg., plur. de *caer*. Fin. *Caero* en Lennon.
- 029 **Caercaradog** en Denbigh., *caer*- « fort, stronghold » + *Caradog*, n. propre. Fin. *Kergaradec*, 35 lieux-dits, de *Ker*- « village » + *Caradec*, n. de fam. très répandu.
- 030 **Caerconan**, lieu d'une bataille mentionnée dans l'*Historia Regum Britanniae* de Gaufrey de Monmouth, *Caer*- + *Conan*, n. propre. Fin. 26 *Kergonan*, de *ker*- + *Conan*, ancien prénom, aujourd'hui n. de fam. qui groupe des centaines d'homonymes dans les listes électorales du département.
- 031 **Caerdu** en Montgom., *caer*- + *du* « black, dark ». Fin. *Kerdu* en Pouldreuzic, Saint-Divy et Trégourez, *Kerduff* en Le Folgoat, Elliant, Guimiliau et Plougourest, de *Ker*- + *du* « noir, sombre ».
- 032 **Caer Estyn** en Flint., *Caer*- + *Estyn*, n. propre, aussi *Iestyn* (du latin *Justinus*). Fin. *Keristin* en Borsorhel, Concarneau et huit autres comm. *Ker*- + *Jestin*, *Gestin*, n. de fam. répandu.
- 033 **Caerfadog** en Carnarv., *Caer*- + *Madog* n. propre. Fin. *Kervadec* en Riec-sur-Belon, plus 14 *Kermadec*, de *Ker*- + *Madec*, *Madoc*, n. propre.
- 034 **Caerfawr** en Carnarv., *Caer*- + *mawr* (v. n° 023). Fin. 19 *Kerveur* et 9 *Kermeur*, de *Ker*- + *meur*.
- 035 **Caergeilloeg** en Angles., *Caer*- + *ceillio* « a cock ». Fin. *Ker*- + *Quillec*, n. de fam. (*killec*, *Killo* « coq »).
- 036 **Caergwrle** en Flint., *Caer*- + *gowrle* ou *cowrle*. Fin. *Kergorlay* en Motreff et n. de famille *Kergourlay* répandu dans une vingtaine de comm. de Cornouaille.
- 037 **Caerhun** en Carnarv., *Caer*- + ?. Dans ses *Enwau Lleoedd*, I. Williams, p. 24, voit dans ce nom une déformation de *Caer Rhun*. Fin. *Kerhun* en Concarneau. En bret. *hun* n'a q'autre sens que celui de « sommeil ».
- 038 **Caeriw** en Pembroek., *Caer*- + *Ri*w non propre ? Fin. *Kerriou* dans 22 comm., *Ker*- + *Riou*, n. propre qui se montre dès le XI^e siècle au Cartulaire de Redon.

- 039 **Caerlleon** en Monmouth., *Caer* + *Lleon* (en latin *Castra Legionum*). Fin. *Kerléon* en Plouguer et Riec-sur-Belon, dans lesquels on ne saurait identifier le second composant avec le prénom *Léon*, inusité comme tel en Basse-Bretagne avant le XVII^e siècle.
- 040 **Caerllyr** en Carnarv., *Caer*- + *Llyr*, n. propre des Mabinogion. Fin. *Kerler* en Clédén-Poher, Fouesnant et Plonéour-Lanvern.
- 041 **Caerphili** en Glamorg., *Caer*- + *Phili* n. propre. Fin. *Kerfily* en Locmaria-Plouzané et Kerfeunteun. *Ker*- + *Fily*, n. propre dans une soixantaine de comm., et surtout en Bas-Léon.
- 042 **Caersaint** en Carnarv., f. actuelle d'un ancien *Caerseion* (en latin *Segotium*). Fin. *Kersaint* en Plabennec, prononcé en bret. *Kerzent*, et aussi en Cléder, Landunvez et Trégarvan.
- 043 **Caerwent** en Monmouth. (en latin *Venta Silurum*). Fin. *Kervent* en Lopérec et Plouguerneau.
- 044 **Caer y Twr** en Angles., *caer* (v. n^{os} 029 et suivants) + *twr* « tower ». Fin. *Kerantour* en Cléder, Ploujean, Plouguin, Tréglonou, de *ker*- + art. + *tour*.
- 045 **Camddwr** en Merion., *cam*- « crooked, bent » + *dwr* « water » = « eau sinueuse ». Fin. *Dourcam* en Poullaouen, dans lequel les termes inversés ont le même sens qu'en gall.
- 046 **Camlan**, site de la bataille au cours de laquelle le roi Arthur aurait péri. Fin. *Camblan* en Locmaria-Berrien, Plouédern et Saint-Urbain.
- 047 **Camros** en Pembrok., *cam* (v. n^o 045) + *rhos* « moorland ». Fin. *Camros* en Argol, de *cam*, *kamm* « courbe » + *roz* « tertre, colline ».
- 048 **Carn**, très fréquent en composition : *Carnoed*, *Carn-Dochan*, etc., *carn* « cairn, rock ». Fin. *Carn* en Loperhet + 18 en composition : *Carn-glaz*, *Carn-ar-Blei*, etc., *carn*, *karn* « tumulus ».
- 049 **Castellnewydd** en Carmarth., *castell* « castle » + *newydd* « new ». Fin. *Castell-Nevez* = « Châteauneuf-du-Faou », de *kastel* « château » + *nevez* « neuf ».
- 050 **Celynog** (Afon-) en Glamorg., *Clynog* en Carnarv., *celyn* « holly » + *og* (v. n^{os} 015, 017, 019). Fin. 19 *Quélenec*, de *Keleenn* « houx » + *-ec*.
- 051 **Celli** « grove », v. *Gelli* n^o 102. Fin. *Quilli*, très nombreux en composition. *Quili* « bocage ».
- 052 **Cestyll**, plur. de *castell*. Fin. 9 *Questel*, ancien plur. interne de *Castel*.
- 053 **Clawdd mawr** en Montgom., *clawdd* « ditch, hedge » + *mawr* (v. n^{os} 023, 027). Fin. *Cleuzmeur* en Kerlouan, de *cleuz* « fossé » + *meur* « grand ».
- 054 (Afon) **Cledwyn** en Denbigh., n. propre. Fin. *Clédén*-Cap-Sizun et *Clédén*-Poher, f. ancienne *Cletguen* et *Cletuen*, hagionymes attestés par un *Llangledwyn* en Carmarth.
- 055 **Clegyr**, plur. de *clog* « rock ». Fin. 18 *Cléguer* (V. le suivant).
- 056 **Clegyrog** en Carnarv., *Clegyr* + *-og* (v. n^o 008). Fin. *Cléguérec* en Rosnoën (et comm. du Morb.).
- 057 **Cloddiaü** en Montgom., plur. de *clawdd* (v. n^o 053). Fin. 11 *Cleuziou*, plur. de *cleuz*, *Kleuz*.
- 058 **Clwyd** (Afon-) en Denbigh. « hurdle, wattle ». Fin. Le *Clouet* en Carantec; *cloued*, *Kloued* « barrière, haie, abri ».
- 059 **Cnwclas** en Montgom., *cnwc*, *cnwch* « hillock, knoll ». Fin. 26 *Quéné*-, *Quénach*-en composition; *Créac'h-glas* en Landéda, de *Quéné*, en moy. bret. *knech*, auj. *krec'h* « côte, hauteur » + *glas* « vert ».

- 060 **Coed Helyg** en Monmouth., *coed* « wood » + *helyg* « willows ». Fin. 6 *Coatalec*, de *coat-* « bois » + *halec* « saules ».
- 061 **Coedmor** en Cardig., autre f. *Coed mawr*, *coed* + *mawr* « great, big ». Fin. 8 *Coatmeur*, de *coat-* + *meur* « grand ».
- 062 **Coed y Garth** en Carnarv., *coed* + art. + *garth* « enclosure ». Fin. *Coat-ar-Garz* en Plouzévédé, *coat-* + art. + *garz* « haie ».
- 063 **Coetten** (Arthur) en Pembrock., où ce nom désigne un dolmen. Fin. *Coattan* en Saint-Pierre-Quilbignon, *Coat-Tan* en Saint-Méen et Loqueffret. Le toponyme peut aussi se décomposer en *Coat-tann* « bois de chênes ».
- 064 **Coety** en Glamorg., *coed* + *ty* « house ». Fin. *Coaty* en Dirinon et Plou-névez-Lochrist, plus 5 *Coty*, f. contractée de *coaty* « maison en bois », qui peuvent être également des *Cozty* « vieille maison ».
- 065 **Corlan**, « fold » (bergerie). Fin. *Corland* en Plovan, dont le *d* final est probablement superflu.
- 066 **Corneli** en Glamorg. Fin. *Cornily* en Argol.
- 067 **Croes Faen** en Glamorg., *croes* « cross » + *maen* « stone ». Fin. *Croaz-méan* en Plougoulm, *Croasmen* en Henvic, Melgven et Plouigneau. *Croaz-* « croix » + *méan*, *men* « pierre ».
- 068 **Croeslan** en Carmarth., *croes* + *llan* « église ». Fin. *Croaz Land* en Pouldergat, de *croaz* + *lan* (v. n^{os} 131 et suivants).
- 069 **Crugiau** en Carmarth., plur. de *crug* « knoll, tump ». Fin. *Crugou* en Plovan, plur. de *crug* (v. le suivant).
- 070 **Crugyll** en Angles. « a place covered with tumps, mounds or hillocks », W. Owen, 1803. Fin. *Crugel*, 11 lieux-dits. En bret. *krugel* « amas de terre, monceau » = « tumulus ».
- 071 **Y Cwm** en Flint., *cwm* « valley, combe ». Fin. *Coum* en Ploudalmézeau, *Com* en Roscoff et Plonévez-du-Faou. En bret. *komm* « auge » (= objet creux).
- 072 **Cwmwd, Cymwd** « region, district ». Fin. *Combou* en Guiclan, *Combout* en Querrien et Saint-Goazec; *combou* désignait autrefois à Morlaix de petits jardins étagés séparés par des murets de pierre sèche.
- 073 **Cylorog** en Carnarv., *cylor*, *clor* « earth nuts » + *og*. Fin. *Collorec*, comm.; de *color*, en moy. bret. « noix de terre », auj. *kéler* + *-ec*.
- 074 **Cymer** en Merion. et Glamorg. « confluence ». Fin. *Quimper* (et *Quimperlé*) d'un v. bret. *Kemper* « confluent », sans répondant en bret. moderne.
- 075 **Cymydmaen** en Carnarv., *cymwd*, *cwmwd* « province, region » + *Maen*, n. propre. Fin. *Quéménéven*, comm., *Kemenetmaen* en 1267. S'il s'agit ici d'une ancienne *commendatio* et non d'une ancienne division territoriale, les deux toponymes n'en ont pas moins en commun le n. d'homme *Maen*.

D

- 076 **Dalar** (-Hir) en Carnarv. *Talar* « headland in a field ». Fin. *Dalar* en Oues-sant, Le Drennec et Plouénan; *Dallar* en Peumerit, *Talar* en Saint-Jean-du-Doigt. En bret. *talar* « sillon au bout d'un champ ».
- 077 **Deri** en Glamorg. (v. le suivant). Fin. *Diri* en Locmaria-Plouzané.
- 078 **Deri Fawr** en Angles. *Deri* plur. de *dar* « oak » + *mawr* « great, big ». Fin. *Dirimeur* en Hanvec, de *diri*, plur. de *dar*, *der-* « chêne » + *meur* (v. n^{os} 034, 061).

(Cf. *Dirinon*, comm. « les chênes de Sainte-Nonn), *Hirziri* « les longs chênes » en La Martyre.

- 079 **Derlys** en Carmarth. *Derw* «chênes» + *llys* (v. n° 022). Fin. *Derlès* en Peumerit, de *derv-* «chênes» + *léz* «résidence».
- 080 **Derwydd** en Carmarth., *derw* (v. ci-dessus) + *gwydd* «trees». Fin. *Dervès* en Guilers, de *derv* + *gwez* «arbres».
- 081 **Dibyn** en gall. «stiff or rocky place». Fin. Le *Diben* en Plougasnou, pointe rocheuse à l'extrémité de laquelle il y a une sorte de gouffre.
- 082 **Diserth** en Flint. et en Radnor. «a desert place (du latin *desertum*), hermitage, retreat». Fin. *Dézert* en Coray et Goulven, prononcés en bret. *an dézerz* ou *dézart*; *Nézart* en Loqueffret, plur. *Lézardeau* en Quimperlé, noms qui ont dû désigner des sites où s'étaient retirés des solitaires.
- 083 **Dowlais, Dulais**, en Glamorg. I. Williams, *Enwau Lleoedd*, p. 43, citant ces formes n'en retient que le second composant: *glais, glas* «afonig (petit ruisseau)». Si le premier a quelque rapport avec le bret. *daou* «deux», il y aurait lieu de voir dans les deux langues un composé «deux ruisseaux», ce qui est le cas pour *Daoulas*, comm. au centre de laquelle se rejoignent deux cours d'eau.
- 084 **Dreiniog**, cité par I. Williams, p. 50, «thorny». Fin. *Dreinoc* en Plouguerneau, de *drein* «épinés», plur. de *draen*; Le *Drennec*, comm., lieux-dits en Landivisiau et Plouédern, *Drénec* en Sizun.
- 085 **Y Drenewydd** en Monmouth., *tref* «hamlet, homestead» + *newydd* «new». Fin. an *Dré-Nevez*, nom. en bret. de Saint-Sauveur, comm., de *tré, trev*. «subdivision paroissiale» + *nevez* «nouveau, récent» (V. les n°s 266 et suivants).
- 086 **Drysog**, «brambly». Fin. *Drézec* en Plougonven, de *dre*z «ronces» + *ec*.
- 087 **Dwylan** en Glamorg. «two shores». Fin. sous réserve: *Doëlan* en Clohars-Carnoet qui, pour répondre entièrement au gall., devrait être *Dioulan*.
- 088 **Dyfnant** en Montgom., *dwfn* «deep» + *nant* «brook». Fin. *Donant* en Saint-Jean-du-Doigt et le *Donant*, affluent de la rivière de Morlaix, de *don, doun* «profond» + *nant*, non répertorié (= «vallée»?).
- 089 **Y Dywarchen** en Carnarv. *Tywarcen* «a clod», W. Owen, 1803. Fin. *Touarc'hén* en Guiclan, de *taouarc'h* «tourbe» + suffixatif *-en*.

E

- 090 **Edern** en Carnarv. Hagionyme (v. n° 014). Fin. *Edern*, comm.
- 091 **Elai** (Ely), en Glamorg., rapproché par I. Williams du n. de l'*Ellé*, rivière de Quimperlé (*Kemperlegium* en 1029).
- 092 **Eliau** (Ffynnon-) en Angles. Fin. *Elliant*, comm. (*Elgent*, 1084).

F

- 093 **Y Forlan** en Pembrock. Si la situation du toponyme s'y prête, il peut s'agir ici d'une f. mutée de *morlan* «sea brink» (W. Owen, 1803). Fin. *Vorlen* en Arzano, Gouesnou et Taulé, où aucun des sites concernés ne se trouve en bordure de la mer.

- 094 **Ffrwd Wen** en Radnor., *ffrwd* «stream, torrent» + *gwen* «white». Fin. *Froulven* en Guipavas, de *froud* «ruisseau rapide» + *gwenn* «blanc» (= écu-mant). [V. n° 11].
- 095 **Ffynnonhau** en Pembrock., plur. de *ffynnon* «fountain». Fin. *Feunteun-iou* en Arzano et Mellac, plur. de *feunteun* «fontaine» (v. n° 097).
- 096 **Frutmur**, cité dans le *Livre de Llandaff*, XI^e siècle. *Frut*, moderne *ffrwd* (v. n° 094) + *mur*, mod. *mawr* «great». Fin. *Fromeur* en Landivisiau, *Fronueur*, chenal entre Ouessant et le continent, de *froud* «ruisseau rapide» + *meur* «grand».
- 097 **Fynnon Wen** en Carnarv., *ffynnon* (v. n° 095) + *gwen* (v. n° 094). Fin. *Feunteun ven* en Saint-Martin-des-Champs et Pont-l'Abbé, plus 10 Fontaine-Blanche, en bret. *Feunteun venn*, de *feunteun* (v. n° 095) + *gwenn*, auj. «blanc», qui, en v. bret., avait aussi le sens de «saint, sacré».

G

- 098 **Gaer Llwyd** en Monmouth. *Caer* «castle» + *llwyd* «grey». Fin. 4 *Kerlouet*, *Ker* + *loued* «gris».
- 099 **Y Gallod** en Carnarv., *callod*, traduit de huit façons différentes aussi bien dans W. Owen, 1803, que dans le *Geiriadur Prifysgol Cymru*, allant de *growth* à *moss*. Fin. *Callot*, île en Carantec.
- 100 **Garth** en Denbigh. et Breckn. «hill, enclosure». Fin. *Garz* en Plouyé «haie» et en composition dans des dizaines de toponymes: *Gars-Alain*, *Gars-ar-Roué*, *Garsplégent*, etc.
- 101 **Garth gwyn** en Carnarv., *garth* + *gwyn* «white». Fin. *Garsven* en Quimerc'h «la haie blanche».
- 102 **Gelliwig** en Carnarv., *celli* «grove» + *gwig*, qui pourrait correspondre au premier des trois sens de ce mot dans le *Geiriadur Prifysgol Cymru*, soit un emprunt au latin *vicus* comme nos propres *guic-* du Léon. Fin. *Quellivic* en Cléden-Cap-Sizun, de *Quelli*, *Quili* «bocage» + *guic*.
- 103 **Gerlan** ou **y Gerlan** en Carnarv. Fin. sous réserve, *Garlan*. Dans l'une et l'autre langue, ces toponymes n'ont trouvé jusqu'ici une interprétation recevable.
- 104 **Glanddwr** en Pembrock., *glan-* «river bank» + *dwr* «water». Fin. *Glandour* en Kerfeunteun.
- 105 **Glasgoed** en Carnarv. et Monmouth., *glas* «green» + *coed* «wood». Fin. *Coat-glas* en Garlan, Brieç, Locunolé, Plouzané, où les composants sont inversés.
- 106 **Gogof, gogo** «a cave, a cavern» (W. Owen, 1803), *Ogof* «a cave, a dark place in the ground» (T. Richards, 1753). Fin. Le *Mougau* en Commana, en bret. *ar Vougo*, où se trouve un grand dolmen; Le *Vougot* en Plouguerneau. Cf. le cornique *fougou* «dolmen».
- 107 **Gored** en Carnarv. «wair, dam, fishgarth». Fin. *Gored* en Plozévet, «barrage, pêcherie».
- 108 **Gors** en Monmouth., Cardig. et Angles. *Cors, gors* «bog». Fin. *Cors* en Oues-sant, *Gors* en Plogastel-Saint-Germain et Plouescat. *Kors* «roseaux, marais».
- 109 **Graeanog** (Cefn-) en Carnarv., *graeon* «gravel coarse sand» + *-og*. Fin. *Grouanec* en Plouguerneau et Saint-Méen, *Grouanoc* en Larret, *Gréanec* en Brieç, de *grouan* «gravier» + *-ec, -oc*.

- 110 **Y Grafog** en Carnarv., *craf* «garlic» + *-og*. Fin. *Cravec* en Plonévez-du-Faou, de *crav*, qui a pu désigner une variété d'ail + *-ec*.
- 111 **Y Gribin** en Denbigh. et Merion., *cribin* «rake». Fin. *Cribin* en La Forest-Landerneau. *Kribin* «séran, carde».
- 112 **Gwaelod** (-y-Garth) en Glamorg. «bottom, lowest depth». Fin. *Goélet* en Kérénével; nombreux composés en *Goulit* (*Goulit-Cast*, *Goulit-an-Dréo*, *Goulit-quer*, etc.), en *Guélet* (*Guélet-ker*, *Guéler-tréo*, etc.), de *goueled* «fond» (partie la plus reculée d'une paroisse ou d'une trêve).
- 113 **Gwarwyfa, Chwarwyfa** «a place of entertainment, play ground» (I. Williams, *Enwau Lleoedd*, p. 32). Fin. *Goariva* en Plougasnou, Plouguer et Plougonven, du v. bret. *guari* «jeu» + *ma, fa* (V. n° 026).
- 114 **Gwaun, Gwaen** «moor». Fin. Le *Cun* en Pleyber-Christ, Saint-Martindes-Champs et Saint-Sauveur; ar *C'heun* en Guerlesquin, le *Heun* en Carantec, Plabennec et Plouzané; Le *Hun* en Taulé, *Yun* suivi d'un complément dans onze autres comm., et dont le plus connu est le *Yun-Elez* en Botmeur. En bret. *Geun, Yeun* «marais».
- 115 **Gwely Gwyddfarch** en Montgom., *gwely* «bed, the place of a conjugal union» + *Gwyddfarch*, anthroponyme. Fin. *Guilligomarch*, comm., f. ancienne: *Guelecoumarh*, XIV^e siècle), de *gwélé* «lit» (= descendance) + *Comarch*, n. propre, légèrement différent du complément gall.
- 116 **Gwendwr** en Breckn., *gwen* «white» + *dwr* «water». Fin. *Guendour* en Plomelin, Ploudaniel et Saint-Thonan, plus 4 *Dourguen* (v. n° 001).
- 117 **Gwenffrwd** en Monmouth. (v. n° 094). Fin. *Guenfrouit* en Plouvorn. Cf. *Frouitven* en Guipavas.
- 118 **Gwern, y Wern** en Carnarv. et très fréquent en composition «place where alders grow». Fin. 8 *Guern* et 33 *Vern* «aulne, aulnaie». En toponymie, le bret. *Guern* désigne aussi bien l'arbre que le terrain humide où il se montre.
- 119 **Gwernfor** en Carnarv. F. contractée de *Gwern fawr* = «damp meadow». Fin. 20 *Guerveur* f. contractée de *Guern veur* (v. n°s 023, 034, 039).
- 120 **Gwern y Gof** en Angles., *Gwern* + *y Gof*, *gof* «smith». Fin. *Gurnago* = *Guern-ar-Go* en Collorec, où *Go* est la f. parlée du n. propre Le *Goff* «forgeron».
- 121 **Gwisane** en Flint. Sous réserve, *Guissény*, comm., de *Guic* «bourg» + *Sezny*, hagianyme.
- 122 **Gwynfynydd** en Montgom., *gwyn* «white, blessed» + *mynydd* (v. n°s 199, 200). Fin. *Guenvenez* en Crozon, de *gwenn* «blanc, béni» + *ménez* «hauteur». Cf. *Guémené-Penfao*, L.-Atl., en 852: *Uuinmonid* (Cartulaire de Redon, traduit: *Mons Candidus* dans une charte de Louis le Gros).

H

- 123 **Helygain** en Flint., *helyg* «willows». Fin. *Haléguen* en Bolazec, singulatif de *haleg* «saules».
- 124 **Hendre**, 6 fois en composition dans *Gazetteer...* *Hendrev* «an old established habitation» (W. Owen, 1803). Fin. *Hindreau* en Laz, pour *hen dreo*, de *hen* «vieux, ancien» + *treo, trev* «division d'une paroisse».
- 125 **Hengoed** en Glamorg., *hen* (v. ci-dessus) + *coed* «wood» (v. n°s 037 à 042). Fin. *Hengoat* en Sizun, *Ningoat* en Bourg-Blanc, pour an *Hengoat*, de *hen* + *coat* «bois».

- 126 **Henllan** en Denbigh. et Cardig., *hen* + *llan* «church». Fin. *Hellan* en Tréfleze, de *hen-* + *lan* «église, monastère» (v. n^{os} 131 et suivants).
- 127 **Henllys** en Breckn. et Monmouth., *hen* + *llys*. Fin. 11 *Hellès*, f. contractée de *hen léz* (v. n^{os} 022, 175).

I

- 128 **Iscoed** en Flint., *is* «under, below» + *coed*. Fin. *Iscoat* en La Martyre, de *is* «en bas, au-dessous» + *coat* «bois».

K

- 129 **Keinmerch**, cymwd cité à plusieurs reprises dans la traduction des *Mabinogion* de J. Loth. Fin. *Quimerc'h*, comm., ancien château en Bannalec et lieu-dit en Le Cloître-Saint-Thégonnec.

LL

- 130 **Llaethdy** en Radnor., *llaeth* «milk» + *ty* (v. n^o 001) = «dairy». Fin. 7 *Let-ty*, *Léty* qui peuvent remonter au v. bret. *Laedyt* du Cartulaire de Landévennec (XI^e siècle), ou répondre au gall. *llety* «small house, shelter».
- 131 **Llanafan** en Cardig. et Breckn., *llan* + *Afan*, hagianyme. Fin. *Lanavan* en Mahalon.
- 132 **Llanbabo** en Angles., *llan* + *Pabo*, hagianyme. Fin. *Lanbabu* en Plouhinec. Il est probable que le gall. *Pabo* a été, comme le bret. *Pabu*, un autre nom ou surnom de saint *Tugdual*.
- 133 **Llanbedr** cité 14 fois au *Gazetteer...*, *llan* + *Pedr* (du latin *Petrus*). Fin. *Lamber* en Bodilis et Ploumoguier, de *lan* + *Per* «Pierre».
- 134 **Llangaeo** en Monmouth. Fin. *Languéo* en Lanrivoaré.
- 135 **Llancrwys** en Carmarth., *llan-* + *crwys* «cross». Fin. *Langroas* en Bodilis et Clédén-Cap-Sizun, de *Lan* + *kroaz* «croix».
- 136 **Llandeilo**, 11 fois au *Gazetteer...*, *llan* + *Teilo*, hagianyme. Fin. *Landeleau*, comm. dont l'éponyme est celui de Saint-Thélo, C.-du-N.
- 137 **Llandevelle** en Breckn. Fin. *Landévalé* en Saint-Nic, *Lande-Vallée*, f. francisée, en Pont-l'Abbé.
- 138 **Llandre** en Cardig. Fin. *Landré* en Plouguin.
- 139 **Llandudwg** en Glamorg. Fin. *Landudec*, comm.
- 140 **Llanedi** en Carmarth. Fin. *Lanidy* en Plouigneau.
- 141 **Llanedern** en Glamorg. Fin. *Lannédern*, comm.
- 142 **Llanefydd** en Denbigh. Fin. sous réserve : *Lanévez* en Plourin-Morlaix.
- 143 **Llanelwedd** en Radnor. Fin. *Lanelvoez* en Plouigneau.
- 144 **Llanerfyl** en Montgom. Fin. *Lanervel* en Rumengol.
- 145 **Llanfarthin** en Monmouth. Fin. *Lanmarzin* en Plozévet.
- 146 **Llanfechan** en Montgom., *llan* + *bechan* «little». Fin. 8 *Lanvian*, de *lan-* + *bihan* «petit».
- 147 **Llanfor** en Merion., *llan-* + *mawr*. Fin. *Lanmeur*, comm. et 5 lieux-dits du même nom, 12 *Lanveur*, de *lan-* + *meur* (v. n^{os} 023, 034).
- 148 **Llangian** en Carnarv. Fin. *Languian* en Plouescat.

- 149 **Llangiwa** en Monmouth. Fin. *Languivoa* en Plonéour-Lanvern.
- 150 **Llangoed** en Angles., *llan- + coed*. Fin. *Langoat* en Beuzec-Conq, L'Hôpital-Camfrout, Saint-Thégonnec et Rosnoën.
- 151 **Llangollen** en Denbigh. Fin. *Langolen*, comm.
- 152 **Llangoloman** en Pembrock., *llan + Coloman = Coloman*, hagianyme. Fin. *Langoulouman* en Plouarzel, de *Lan- + Coulouman = Coloman*.
- 153 **Llangynhafal** en Denbigh. Fin. *Langonaval* en Plouigneau.
- 154 **Llanistyn** en Angles. et Carnarv. Fin. *Lanistin* en Kernével (v. n° 032).
- 155 **Llanilid** en Glamorg. Fin., sous réserve : *Lanjulit* en Telgruc.
- 156 **Llanilltyd** en Glamorg. Fin. *Lanildut*, comm.
- 157 **Llanleiana(u)** en Angles. Fin. *Lannéanou*, comm., f. ancienne : *Lanléanou*.
- 158 **Llanllwch** en Carmarth. Fin. *Lanlouch* en Landunvez (à condition, toutefois, que le *ch* final du toponyme soit guttural et non chuinté dans la prononciation locale).
- 159 **Llanmadock** en Heref. Fin. *Lanmadec* en Poullaouen.
- 160 **Llannewydd** en Carmarth. Fin. *Lannévez* en Tréfléz, de *Lan- + nevez* « nouveau ».
- 161 **Llannon** en Cardig. et Pembrock. Fin. *Lannon* en Kersaint-Plabennec et Saint-Pierre-Quilbignon.
- 162 **Llanrhian** en Pembrock. Fin. *Lanrien* en Landudec.
- 163 **Llanrhos** en Carmarth. Fin. *Lanros* en Ergué-Armel.
- 163 **Llanrhudd** en Denbigh. Fin. *Lanruz* en Guipavas.
- 165 **Llansaint** en Carnarv. Fin. *Lanzent* en Plonévez-Porzay.
- 166 **Llansilin** en Denbigh. Fin. *Lancelin* en Lesneven.
- 167 **Llanwenog** en Cardig. Fin. *Lanvénez* en Lanrivoaré.
- 168 **Llanwern** en Monmouth. Fin. *Lanvern* en Plonéour-Lanvern (v. n° 118 et suivants).
- 169 **Llanwrthwl** en Breckn. Fin. *Lanourzel* en Plougastel-Daoulas.
- 170 **Lleyn** en Carnarv. *Llain o dir* « a piece of ground by a mear or balk from other lands » (T. Richards, 1752). Fin. *Lein* en Plounévez-Lochrist, plus 36 *Lein*-suivis d'un complément. Toutefois, en toponymie, *lein* « sommet, hauteur », peut s'interpréter de façon différente.
- 171 **Llodre** = mangre « a place » (I. Williams, *Enwau Lleoedd*, p. 60). Les commentaires qui accompagnent ce mot permettent de supposer qu'il désignait à l'origine un site de caractère particulier. Fin. *Leuré*, *Leurré*, dans 17 comm. F. ancienne, XI^e siècle : *Ludre* Sirfic, au Cartulaire de Landévennec.
- 172 **Llwch** « lake ». Fin. Le *Loc'h* en Cast et Fouesnant. *Loc'h*, *louc'h* « lac, étang », qui se retrouvent dans des *Kerloc'h*, *Coatloc'h*, etc.
- 173 **Llyn du** en Cardig. et Monmouth., *llyn* « a lake » + *du* « black ». Fin. *Lendu* en Ergué-Armel, de *lenn-* « étang » + *du* « noir, sombre ».
- 174 **Llynnon** en Angles. Fin. *Lennon*, comm.
- 175 **Llysvaen** en Denbigh. et Glamorg. (v. n° 019). Fin. *Lezven* en Bénodet, de *lez* « cour, résidence » + *maen*, *men* « pierre ».
- 176 **Llyswen** en Pembrock, *llys* (v. n° 175) + *gwen* « white ». Fin. 5 *Lesven*, de *lez* « cour, manoir » + *gwenn* « blanc, béni ».
- 177 **Llys-y-Coed** en Flint., *llys* + *y* + *coed* « wood ». Fin. 15 *Lescoat*, de *lez* + *koad* « bois ».

M

- 178 **Maenan** en Carnarv., *maen* « stone » + *-an* dimin. Fin. *Ménan* en Plouguerneau.
- 179 **Maendy**, 3 en Glamorg., 1 en Monmouth., *maen-* + *ty* « house », v. n° 001. Fin. 8 *Mendy*, de *maen*, *men-* « pierre » + *ty* « maison ».
- 180 **Maenglas** en Flint. et Monmouth., *maen* « stone » + *glas* « green, blue ». Fin. *Menglas* en Botmeur et Plonéis, de *maen*, *men* « pierre » + *glas* « vert, bleu ». En bret. ce composé désigne habituellement l'ardoise.
- 181 **Maengwyn** en Radnor., *maen* + *gwyn* « white ». Fin. 9 *Menguen*, de *men* + *guen*, *gwenn* « blanc ».
- 182 **Maerdy** en Monmouth., Glamorg. et Denbigh., *maer* « a steward » + *ty*. Fin. 39 *Merdy*, de *mer*, *maer-*, en v. bret. *mair* « intendant, préposé » (du latin *major*). V. n° 001.
- 183 **Maescoed** en Shrop., *maes* « field » + *coed* « wood ». Fin. *Mescoat* en Landerneau, Lannilis et Ploudiry, de *mes*, *maes*, « champ » + *coat* « bois ».
- 184 **Maesglas** en Monmouth., *maes* + *glas* « green ». Fin. *Mesglas* en Landéda, de *mes*, *méas* + *glas* « vert ».
- 185 **Maesgwyn** en Carmarth., *maes* + *gwyn* (v. n° 181). Fin. 12 *Mesguen*, de *mes*, *maes* + *guen*, *gwenn* « blanc » (= bénit?).
- 186 **Maesmawr** en Cardig., *maes* + *mawr* « great, big ». Fin. 13 *Mesmeur*, de *mes*, *mez* + *meur* « grand ».
- 187 **Maesmynys** en Breckn., *maes* + *mynys* = *mynydd* « mountain ». Fin. *Mesménez* en Saint-Thégonnec, de *mes* + *ménez* « hauteur ».
- 188 **Maes-y-bedd** en Carnarv., *maes* + art. + *bedd* « a grave ». Fin. *Mez-ar-Bez* en Guimaëc, de *mez* + art. + *bez* « tombe ».
- 189 **Magor** ou **Magwyr** en Monmouth., « a wall ». Fin. *Magor* en Collorec et 5 *Moguer* « mur » = « ruines ».
- 190 **Marros** en Carmarth., *march* « horse » + *Rho* (v. n° 251 et suivants), d'après I. Williams, *Enwau Lleoedd*, p. 23. Fin. *Maros* en Lothey.
- 191 **Meillionog** « having trefoils », W. Owen, 1803. Fin. *Melchonec* en Guimiliau, *Melchenec* en Plouigneau, de *melchen*, *melchon* « trèfle » + *-ec* = « champ de trèfle ».
- 192 **Melin y coed** en Denbigh., *melin* « mill » + art. + *coed*. Fin. *Melin-ar-C'hoat* en Sizun, Bohars et Brasparts, de *melin* « moulin » + art. + *coat*.
- 193 **Merthyr** en Carmarth., plus 4 en composition (du latin *martyrium*). Fin. Ar *Merzer* « La Martyre », comm.
- 194 **Mochdre** en Denbigh. et Montgom., *moch* « pigs, swines » + *tre* (v. n° 266 et suivants). Fin. *Motreff* (en bret. *Motré*), de *moc'h* « porcs, sangliers » + *trev*.
- 195 **Morlais**. Cité par I. Williams, p. 63, et ici à titre de curiosité pour son apparente similitude avec notre *Morlaix*. Le toponyme gallois se décompose en *mawr* (v. n° 023, 027, 034, etc.) + *glais* « rivelet » (v. n° 083), tandis que *Morlaix*, en bret. *Montroulez*, vient d'un latin *Mons Relaxus*.
- 196 **Muriau** en Carnarv., plur. de *mur* « a wall ». Fin. *Muriou* en Guillegomarc'h. En bret. ancien, comme en gallois, *mur*, différent de *moguer*, *magor*, désignait une enceinte fortifiée. Cf. le *Catholicon*, 1499: *muryou* « les murs d'une cité ».
- 197 **Mwynglawdd** en Denbigh. « a mine ». Fin. *Mengleuz* en Coatméal, Edern, El-liant = « carrière ».
- 198 **Mynachdy** en Cardig., *mynach* « a monk » + *ty* (v. n° 001). Fin. *Manachty* en Gouézec, *Manéty* en Querrien, de *manac'h* « moine » + *ty* = « monastère ».

- 199 **Mynydd brith** en Shrop., *mynydd* « mountain » + *brith* « speckled ». Fin. *Ménez briz* en Elliant et Gouesnac'h, *ménez* « montagne, hauteur » + *briz* « bigarré, tacheté ».
- 200 **Mynydd du** en Carmarth. et Monmouth., *mynydd* (v. ci-dessus) + *du* « black, dark ». Fin. *Ménez du* en L'Hôpital-Camfrout, de *ménez* + *du* « noir, sombre ».

N

- 201 **Nefyn** en Carnarv. Fin. *Néven* en Lanrivoaré, *Névent* en Plouzané, n. propre qui doit se retrouver dans *Lesneven*, comm. et lieux-dits en Châteauneuf-du-Faou et Ergué-Armel, ainsi que dans *Kernéven* en Riec-sur-Belon.

P

- 202 **Pant**, très fréquent en composition : *Pant dwfn*, *Pant-y-dwr*, *Pant-y-Celyn*, etc., « hollow, valley ». Fin. *Pant* en Plouézoc'h, *Bant* en Cléder, Henvic, Sibiril, *Pant-ar-Voaz* en Pleyber-Christ, déformé en *Plant*. En bret. moderne *pantenn* « flank de côteau » (E. Ernault).
- 203 **Paradwys** en Carnarv. « paradise ». Fin. *Barados* en Morlaix, *5 Paradis*, en bret. ar *Baradoz*, noms donnés à des sites abrités, en opposition à des *Ifern*, *Ivernic* « enfer », sites exposés au vent.
- 204 **Pau** « a settled country » (W. Owen, 1803). Fin. *Po*, *Pou* (du latin *pagus*), dans *Pohér*, anciennement *Pou Caer*.
- 205 **Penallt** en Monmouth., *pen* « head, top, end » + *allt* « hill, hillside, slope ». Fin. *Penaut* en Pleyben et Lothey, de *penn* « tête, bout, sommet » + *aot*, en v. bret. *alt* « falaise », auj. « grève, rivage ».
- 206 **Penarth** en Glamorg. Fin. *Penharz*, comm., plus 8 lieux-dits.
- 207 **Pencaer** en Breckn., *Pen-* + *caer* (v. n^{os} 029 et suivants). Fin. 95 *Penquer*, de *penn* + *ker*.
- 208 **Pencarn**, dans W. Rees, *British Saints*, p. 183. *Pen y Garn* en Glamorg. et Cardigan., *Pen* + *carn* « cairn, rock ». Fin. *Pencarn* en Ergué-Gabéric, Saint-Ségal, Pont-de-Buis, de *penn* + *carn*, qui a désigné des tas de pierre et des tumulus (v. n^o 048).
- 209 **Penclawdd** en Glamorg. et Breckn., *pen* + *clawdd* (v. n^o 053). Fin. *Penclou* en Tréogat et Clohars-Carnoët, *Pen-ar-C'hleun* en Lopérec, *Pen-ar-C'hleuz* en Locmaria-Plouzané et Plouguer, de *penn* + *kleuz*, *cleun* « fossé, clôture en terre ».
- 210 **Pencoed** en Glamorg. et Monmouth., *pen* + *coed* « wood ». Fin. 62 *Penhoat* (v. n^{os} 060 et suivants).
- 211 **Penderi** en Pembrock., *pen* + *deri* (v. n^o 078 et suivants). Fin. *Pendiri* en Combrit, de *pen* + *diri* « chênes ».
- 212 **Pengelli** en Breckn. et Glamorg., *pen* + *celli* (v. n^{os} 051, 102). Fin. 12 *Penguilly*, de *pen* + *quily*, *kili* « bocage ».
- 213 **Pengwern** en Flint., Merion. et Carnarv., *pen* + *gwern* (v. n^{os} 119, 120). Fin. *Penguern* en Lopérec, plus 20 *Penvern* (v. *Pen-y-Wern*, n^o 238).

- 214 **Penhesgyn** en Angles., *pen* + *hesgyn*, singulatif de *hesg* «sedges, flags, rushes». Fin. *Pennisquin* en Brieç, *Penistin* en Coray, f. fautive du précédent, de *penn* + *heskin* «laiche, carex».
- 215 **Penllyn**, cité dans les *Mabinogion*, *Penllin* ou *Penllyn* en Glamorg., *pen* + *llyn* «lake». Fin. *Pellen*, f. contractée de *Pen-len*, en Lampaul-Plouarzel, Plouguer et Scrignac, *lenn* «étang».
- 216 **Penmaen** en Glamorg. et Monmouth., *pen* + *maen* (v. n^{os} 178 et suivants). Fin. *Penmen* en Plouégat-Guerrand, de *penn* + *men*, *maen* «pierre».
- 217 **Penmarc** en Glamorg., *pen* + *march* «horse». Fin. *Penmarc'h*, comm., lieux-dits en Plourin-Ploudalmézeau, La Roche-Maurice, Saint-Frégant, Saint-Derrien, de *penn*- + *marc'h* «cheval».
- 218 **Penmynydd** en Angles., *pen* + *mynydd* «mountain». Fin. *Penmenez* en Huelgoat, Plonévez-du-Faou et Pleyben, de *penn* + *menez* «montagne, hauteur».
- 219 **Penrhos** en Carnarv., Breckn. et Monmouth., *pen* + *rhos* «moorland». Fin. 12 *Perros*, de *penn* + *roz* «colline, promontoire», plus 12 *Penaros*.
- 220 **Pentir** en Carnarv., *pen* + *tir* «the earth, land». Fin. *Pentir* en Camaret.
- 221 **Pentraeth** en Angles., *pen* + *traeth* «strand, beach». Fin. *Pentrez* en Saint-Nic, de *penn* + *trez* «sable, grève».
- 222 **Pentre**, 38 en composition dans *Gazetteer*..., «village, homestead». Fin. *Pentref* en Commana et Plabennec, de *penn* + *treff*, *tré*, «division paroissiale».
- 223 **Pentyrch** en Montgom., *pen* + *tyrch*, plur. de *twrch* (v. n^o 025). Fin. *Penterch* en Saint-Evarzec, de *penn* + *terch* «sangliers».
- 224 **Pen y bont** en Carnarv., Flint., Montgom. et Radnor., *pen* + *y* + *pont* «bridge». Fin. 25 *Pen-ar-Pont*, de *penn* + *ar* (= du) + *pont*.
- 225 **Pen y Clawdd** en Denbigh., *pen* + *y* + *clawdd* (v. n^{os} 053 et 209). Fin. *Pen ar Cleuz* en Brest, de *Penn* + *ar* «cleuz «fossée».
- 226 **Pen y cloddiau** en Denbigh. et Flint., *pen* + *cloddiau* plur. de *clawdd* (v. ci-dessus). Fin. *Pencleuziou* en Plovan, de *penn* + *kleuziou*, plur. de *kleuz* (v. ci-dessus).
- 227 **Pen y Coed** en Montgom., de *pen* + *y* + *coed* (v. n^o 210). Fin. 21 *Pen-ar-Hoat*, de *penn* + art. + *koat* «bois».
- 228 **Pen y Cwm** en Breckn., *pen* + *cwm* (v. n^o 071). Fin. *Pencom* en Roscoff, de *penn* + *komm* «vallée».
- 229 **Pen y Gaer** en Denbigh., Carnarv. et Cardig., *pen* + *y* + *caer* (v. n^{os} 029 et suivants). Fin. 21 *Pen-ar-Guer*.
- 230 **Pen y Garn** en Carmarth., Carnarv. et Glamorg., *pen* + *y* + *Carn* (v. n^o 048). Fin. *Pen-ar-Garn* en Combrit, de *pen* + art. + *carn* (v. n^o 208).
- 231 **Pen y Groes** en Carmarth., Carnarv. et Glamorg., *pen* + *y* + *Croes* (v. 067, 068). Fin. *Pen-ar-Groaz* en Plouescat, Plounévez-Lochrist, Taulé, de *penn* + *ar* + *kroaz* «croix».
- 232 **Pen y lan** en Glamorg., *penn* + *y* + *llan*. Fin. *Pen-a-lan* en Carantec, Henvic, Loctudy, Plobannalec.
- 233 **Pen y llyn** en Angles., *pen* + *y* + *llyn* (v. n^o 173). Fin. 15 *Pen-al-len*, de *penn* + art. + *lenn* «étang».
- 234 **Pen y mynydd** en Flint. (v. n^o 218). Fin. *Pen-ar-Menez* en Coat-Méal, Combrit et Crozon.
- 235 **Pen y Parc** en Angles. et Pembrock. Fin. *Penarparc* en Plouigneau.
- 236 **Pen y Parcau** en Cardig. *Parcau*, plur. de *parc* «park, field». Fin. *Pen-parcou* en Brieç et Locunolé.

- 237 **Pen y Waun** en Glamorg. (v. n° 114). Fin. *Pen-ar-Yeun* en Commana.
- 238 **Pen y Wern** en Cardig. (v. n°s 119, 120, 213). Fin. 17 *Penarvern*.
- 239 **Plwyf** parish. Fin. *Ploué*, « paroisse », préfixe *Pl-*, *Plé-*, *Plo-*, *Plou*, *Plu*- dans les noms de 55 communes.
- 240 **Pont faen** en Breckn. et Glamorg., *pont* + *maen* « stone ». Fin. 7 *Pont Méan*, *Pontmen*, de *pont* + *maen*, *méan*, *men* « pierre ».
- 241 **Pontlase** en Glamorg., *pont* + *glas*. Fin. 9 *Pontglas*, plus un *Ponchou glas* en Edern. Dans ses deux colonnes et demie de texte serré consacrées au mot *glas*, le *Geiriadur Prifysgol Cymru* propose de cette épithète un nombre impressionnant de traductions en anglais, dont les plus courantes concernent les couleurs : « blue, skye blue, greenish, sea green, livid, pale, grey », que rejoignent celles du *Geriadurig* d'E. Ernault : « vert, bleu, gris, pâle », mais dont aucune ne semble susceptible de caractériser l'aspect d'un pont. Il existe également des *Pont Glas* à Grâces-Guingamp, Locarn et Maël-Carhaix dans les C.-du-N., et des *Pont Vert* en Morb. (Arradon, Gourin, Sulniac). Si l'on y ajoute 5 *Pont-Guen* dans le Fin., 4 dans les C.-du-N., plus 4 *Pont-Blanc* dans le même département, et deux *Pont-Rouge* en Fin., dont les compléments sont tout aussi insolites, on peut se demander quelles raisons ont pu justifier de telles désignations pour des ouvrages d'utilité publique.
- 242 **Pont Newydd** en Monmouth., *pont* + *newydd* « nouveau ». Fin. *Pontnévez* en Bénodet et Trégunc, de *pont* + *névez* « nouveau ».
- 243 **Y Porth** en Glamorg. plus une trentaine de composés, « gateway », « harbour ». Fin. 7 *Pors*, *Porz*, plus près de 150 lieux-dits où ce composant vient en tête. (Dans les deux langues, les mots *Porth*, *porz* s'appliquent tantôt à des ports ou à des abris naturels, tantôt à d'anciennes habitations fortifiées [du latin *portus* dans le premier cas et de *porta* dans le second]).
- 244 **Porth Glais** en Pembroek. Fin., sous réserve : *Porsglas* en Sainte-Sève.
- 245 **Porth Gwyn** en Breckn., *porth* + *gwyn* « white, blessed ». Fin. 5 *Porz guen*, dont 4 situés dans des communes côtières. De *porz* + *gwenn* « blanc, béni ».
- 246 **Porthmawr** en Breckn. et Pembroek., *porth* + *mawr* « great, big ». Fin. 6 *Porsmeur*, de *porz* + *meur* « grand ».
- 247 **Pwll dwr**, cité par I. Williams, *Enwau Lleoedd*, p. 44. *pwll* « pit, pool » + *dwr* « water ». Fin. *Pouldour* en Lopérec, Moëlan, Plogoff, de *poull* « mare » + *dour* « mare ».
- 248 **Pwllhaleg** en Flint., *pwll* « pool » + *haleg* « willows ». Fin. *Poulhalec* en Ploujean, Arzano, Plougasnou, de *poul* « mare » + *halec* « saules ».
- 249 **Pwll y Blaidd** en Radnor., *pwll* + *y* + *blaidd* « wolf ». Fin. *Poul-ar-Bleiz*, en Plouigneau, de *poul* + art. + *bleiz* « loup ».

R

- 250 **Rhedynog** en Carnarv., *rhedyn* « fern » + *-og*. Fin. *Radenoc* en Ploudal-mézeau et Porspoder + 10 *Radennec*, de *raden* « fougère » + *-oc*, *-ec* (v. n° 008).
- 251 **Rhos** en Carnarv., Pembroek. et Glamorg., « moorland ». Fin. 18 *Roz*, plus des centaines de *Ros*-, *Roz*- en composition (v. n° 219).
- 252 **Rhosan** en Heref., *rhos* + *-an*, dimin. Fin. *Rosan* en Crozon, de *ros* + *an*, dimin.

- 253 **Rhosddu** en Denbigh., *rhos* + *du* «black, dark». Fin. *Rosdu* en *Botmeur*, de *ros* + *du* «noir, sombre».
- 254 **Rhosfawr** en Carnarv., *rhos* + *mawr* «great, big». Fin. *Rosmeur* en Brélès et Châteauneuf-du-Faou, *Rosveur* en Plonévez-du-Faou, de *roz* + *meur* «grand».
- 255 **Rhosili** en Glamorg. Fin. *Rosily* en Châteauneuf et Plougastel-Daoulas.
- 256 **Rhoslan** en Carnarv., *rhos* + *llan*. Fin. *Roslan* en Châteaulin, Plouézoc'h et Quimper.
- 257 **Rhos y Gelynen** en Radnor., *rhos* + *y* + *celynen* «holly». Fin. *Rosquélen* en Landeleau et Pencran, de *roz* + *kélen* «houx».
- 258 **Rhuddlan** en Flint., *rhudd* «red, ruddy» + *llan*. Fin. 7 *Rulan*.
- 259 **Rhydymaen** en Merion., *ryhd* «ford» + *y* + *maen* «stone». Fin. *Roudouméan* en Saint-Vougay, de *roudouz* «gué» + *méan*, *maen* «pierre».

S

- 260 **Sain Dunwyd** en Glamorg. (St Donat's). Fin. *Saint-Donat*, en bret. *San Danoad* en Pleyber-Christ.
- 261 **Y Sgaer** en Glamorg. Fin. sous réserve, *Scaër*, comm.

T

- 262 **Tairffynnon** (Allt-) en Denbigh., *tair* «trois» + *ffynnon* «fontaine». Fin. *Teir Feunteun* «Trois Fontaines», chapelle en Gouézec.
- 263 **Tal y coed** en Monmouth., *tal* «end» + *y* + *coed* «wood». Fin. *Tal-ar-Hoat* en Guengat, Kerlaz, Quéménéven, *tal* «front, façade» + *ar* + *koad*, «bois».
- 264 **Tal y Wern** en Radnor., *tal* + *y* + *gwern* (v. n^{os} 119, 120). Fin. *Tal-a-Vern* en Bénodet, de *tal* + *ar* + *gwern*.
- 265 **Trawsgoed** en Cardig., *traws* «cross, transverse» + *coed*. Fin. *Treuscoat* en Châteauneuf, Cléden-Poher, Pleyber-Christ, de *treus* «traverse» + *coat* «bois».
- 266 **Trecastell** en Glamorg. et Breckn., *tre*, *tref* «homestead, hamlet» + *castell* «castle». Fin. *Trégastel* en Plougasnou et La Roche-Maurice, de *tré*, *tref* «subdivision paroissiale» + *kastell* «château».
- 267 **Tredosten** en Breckn. Fin. sous réserve, *Troudousten* en Morlaix.
- 268 **Trefan** en Carnarv. «a small hamlet» (T. Richards, 1743). Fin. *Trévant* en Peumerit.
- 269 **Trefechan** en Cardig., *tre* + *bechan* «little». Fin. *Trévian* en Beuzec-Cap-Sizun et Plouédern, de *tré*- + *bihan* «petit».
- 270 **Trefeglwys** en Montgom., *tref* + *eglwys* «church». Fin. *Trévilis* en Guiclan, de *trev* + *ilis* «église».
- 271 **Trefgarn** en Montgom. et Pembrock., *tref* + *carn* (v. n^o 048). Fin. *Trégarn*, en Plourin-Ploudalmézeau, de *tre* + *carn* (v. n^o 230).

- 272 **Trefin** en Pembrok. Fin. *Trévin* en Plouézoc'h.
- 273 **Treflys** en Carnarv., *tref* + *llys* (v. n° 175). Fin. *Tréflez*, comm., lieux-dits en Plourin-Ploudalmézeau, Crozon, Trégourez, de *trev* + *lez* « cour, manoir », *Trolez* en Brieç, f. anc. *Trefles*, Cartulaire de Landévennec (XI^e siècle).
- 274 **Trefmarchog** en Pembrok., *tref* + *Marchog*, n. propre. Fin. *Trémarec* en Landudal, de *tre* + *Marec*, n. propre.
- 275 **Tremyn** en Cardig. « view, sight » (W. Owen, 1803). Fin. *Trémen* en Locmaria-Berrien. Cf. *Roz-an-Trémen*, en Penmarc'h.
- 276 **Treorci** en Glamorg., *tre* (v. n° 266 et suivants) + *Gwrci*, n. propre. Fin. *Tréourgui* en Pont-l'Abbé, de *Tré* + *Gourgui*, n. propre qui se montre écrit *Gurki* en 1037 au Cartulaire de Redon, de *gour* « homme » + *ki* « chien », probablement d'origine totemique, comme *Maenki*, *Lanki* et plusieurs autres noms dans le même recueil.
- 277 **Tre'r gaer** en Monmouth., *tref* + *r* + *caer* (v. n° 029 et suivants). Fin. sous réserve, *Tréguer* en Penhars, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, probablement différents de *Tréguer* « pays de Tréguier ».
- 278 **Tre'r llan** en Merion., *tre* + *r* + *llan* (v. n° 131 à 169). Fin. *Trélan* en Lannilis.
- 279 **Trevor** en Carnarv. et Denbigh., *trev* + *mawr* « large ». Fin. *Tréveur* en Le Tréhou, de *tré* + *meur* « grand ».
- 280 **Trewern** en Montgom. et Radnor., *tre* + *gwern* (v. n° 119-120). Fin. *Trévern* en Goulien et Plougonven, de *tre* + *gwern* « aulnes ».
- 281 **Trewyddel** en Pembrok., *tre* + *gyddel* « irlandais » ? Fin. (Roc'h) *Trévélz* en Plounéour-Ménez.
- 282 **Tridwr** (Aber-) en Glamorg., *tri* « three » + *dwr* (v. n° 247). Fin. *Tridour* en Bohars et Guilers, de *tri* « trois » + *dour* « eau » = « ruisseau ».
- 283 **Twll du** en Carnarv., *twll* « a hole, a cave » + *du* « black, dark ». Fin. *Touldu* en Clohars-Fouesnant, Saint-Goazec, Scaër, de *toull* « trou » + *du* « noir ».
- 284 **Twr Celyn** dans *Les Mabinogion*, éd. Loth, t. II, p. 233, de *twr* « tower » + *celyn* « holly ». Fin. *Tourquélenec* en Lopérec, de *tour* + *kelenec* « houssaie ».
- 285 **Twrch** (Afon) en Glamorg., Carmarth. et Merion., Blaen *Twrch* en Glamorg. et Carmarth., Cwm *Twrch* en Breckn. Fin. *Tourch*, comm. (v. n° 025).
- 286 **Ty Croes** en Merion., Angles. et Carmarth., *ty* + *croes* « cross ». Fin. 9 *Ty Croas*, de *ty* + *kroaz* « croix ».
- 287 **Ty du** en Monmouth. et Angles., *ty* + *du* « black ». Fin. *Ty Du* en Brieç, Guengat et Kerfeunteun, de *ty* + *du* « noir », *Ty Duffen* Plouénan et Saint-Thégonnec, de *ty* + *duff*, orthographe archaïque de *du*.
- 288 **Ty Gwyn** en Carnarv., *ty* + *gwyn* « white ». Fin. *Ty Guen* dans 40 communes, de *ty* + *gwenn* « blanc ».
- 289 **Tyllgoed** en Glamorg., *twll* « cutting » + *coed* (v. n° 060 et suivants). Fin. *Toulgoat* en Penhars, Plouigneau, Saint-Yvi, Tréboul, de *toull* « percé » + *coat* « bois ».
- 290 **Ty Mawr** en Angles. et Cardig., *ty* + *mawr* (v. n° 023, 034, 147). Fin. 12 *Ty-meur*, *Ty-Meur*, de *ty* + *meur*.
- 291 **Ty poeth** en Montgom., *ty* + *poeth* « fiery ». Fin. 6 *Ty poaz*, de *ty* + *poaz*. Cet adjectif, auj. « cuit », a eu comme le gall. le sens de « brûlé ». Cf. *Coedpoeth* en Denbigh., « bois brûlé ».
- 292 **Tywyn** en Angles., Denbigh. et Cardig., *tywyn* « sea shore » (T. Richards, 1743). Fin. *Téven* en Combrit, *Théven*, 9 lieux-dits *téven* « falaise ».

Y

- 293 **Ynys ddu** en Pembrock. et Monmouth., *ynys* « island » + *du* « black ». Fin. *Enès du*, en français « l'île Noire », îlot à l'entrée de la rade de Morlaix.
- 294 **Ynys hir** en Glamorg., *Ynys hir*. Fin. *Enès Hir* « l'île Longue », en rade de Brest, citée dans le Cartulaire de Landévennec (XI^e siècle).
- 295 **Ynys las** en Cardig., *ynys* + *glas* « green ». Fin. *Enès Glaz*, « l'île Verte », littoral de Portsall, *enez* + *glas* « vert ».
- 296 **Ynys Wen** en Glamorg., *ynys* + *gwen* « white ». Fin. *Enès Venn*, « l'île Blanche », en Locquirec, de *enes* + *gwen* « blanche ».
- 297 **Ysgawen** (Rhos-) en Carnarv., *ysgaw* « elder trees ». Fin. *Scaven* en Plabennec, singulatif de *skao*, *skav* « sureaux ».
- 298 **Ysgeifiog** en Flint. Adj. non répertorié, semble-t-il, mais dérivé d'*ysgaw* (v. le précédent). Fin. *Squiffiec* en Plougastel-Daoulas (aussi comm. des C.-du-N.), pron. *skivic* « lieu abondant en sureaux ». (*Skavek*, *skaveg*, ainsi défini dans le *Geriadurig* d'E. Ernault, n'a aucun répondant en toponymie).
- 299 **Ysgubor fawr** en Monmouth., *ysgubor* « a barn » + *mawr* « great ». Fin. *Squiber* en Saint-Yvi, de *skiber* « hangar » + *meur* « grand ».
- 300 **Ystum**, 4 en composition : *Ystumcegid*, *Ystumllyn*, etc. *Ystum* « bend in a rive ». Fin. *Stum* en Dirinon, Logonna-Quimerç'h, Rumengol. En bret., *stum* n'a conservé que le sens de « façon, manière », également propre au gall.

BIBLIOGRAPHIE

Cartes d'état-major pour le Finistère.

One inch maps of Great Britain, pour l'ensemble du pays de Galles, publiées par l'Ordnance Survey du Royaume-Uni.

CHADWICK (Nora K.). *Early Brittany*. Cardiff, University of Wales, 1969, in-8°.

DAVIES (Elwyn). *A Gazetteer of Welsh Place Names*. Cardiff, 1957, in-8°, XXV-158 p. (contient environ 4500 toponymes).

ERNAULT (Emile). *Geriadurig brezonek-gallek*. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1927, in-22, 685 p.

FLEURIOT (Léon). *Les origines de la Bretagne*. Paris, Payot, 1980, in-8°, 353 p.

Geiriadur Prifysgol Cymru. Cardiff, en cours de publication, 1950-1983, fasc. in-8° (A-H).

GOURVIL (Francis). *Noms de famille bretons d'origine toponymique*. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1970, in-8°, 329 p.

GUEST (Lady Charlotte). *The Mabinogion*. London, Everyman's Library, 1838, in-12, 432 p.

JONES (Lloyd). *Enwau Lleoedd sir Gaernarfon*. Caerdy (Cardiff), 1928, in-12, XV-161 p.

LOTH (Joseph). *Les Mabinogion*. Paris, Fontemoing, 1913, 2 vol. in-8°, 436-478 p.

LOTH (Joseph). *Les noms de saints bretons*. Paris, H. Champion, 1910, in-8°, 149 p.

Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits du Finistère. Rennes, I.N.S.E.E., 1950, in-4°.

OWEN (William). *A dictionary of the welsh language*. London, 1803, 2 vol. in-8°, n.p.

REES (William J.). *Lives of cambro-british saints*. Llandovery, 1853, in-8°, 636 p.

RICHARDS (Thomas). *Antiquae linguae britannicae thesaurus*. Bristol, 1753, in-12, n.p.

WILLIAMS (Ifor). *Enwau Lleoedd*. Liverpool, 1945, in-12, 64 p.

l'Église en Bretagne

ERWAN VALLERIE

Les références bretonnes et celtiques dans le Martyrologe de l'abbé Chastelain

Le *Martyrologe universel* de l'abbé Chastelain a été publié à Paris, chez Frédéric Léonard, Imprimeur ordinaire du Roy, rue Saint-Jacques, à l'Écu de Venise, en 1709 sous le titre complet de *Martyrologe universel comprenant le texte du martyrologe romain traduit en françois; et deux additions à chaque jour des saints qui ne s'y trouvent point; une, des saints de France; l'autre, des saints des autres nations; avec un catalogue des saints dont on ne trouve point le jour*. Il n'a, à notre connaissance, fait l'objet d'aucune réédition.

Plusieurs raisons nous ont amené à considérer qu'il serait intéressant d'en extraire, aux fins de publication, toutes les mentions qui y sont faites de saints qui, à un titre ou à un autre, ont des liens avec la Bretagne ou les pays celtiques d'outre-Manche : en premier lieu la grande richesse de cet ouvrage en ce domaine, puisqu'on y dénombre plus de six cents personnages dans ce cas ; ensuite la difficulté de se procurer ce martyrologe qui, sans être d'une grande rareté, fait cependant défaut jusque dans d'excellentes bibliothèques ; enfin les multiples embûches que rencontrerait le chercheur préoccupé exclusivement d'hagiographie celtique qui irait à la quête d'informations dans ce gros volume.

Ces embûches sont de trois ordres :

— les 600 « références » bretonnes et celtiques s'y trouvent noyées parmi environ 10 000 autres sans intérêt pour les celtisants ;

— les hagionymes celtiques y figurent souvent sous une forme très altérée qui rend vaine toute recherche dans l'index de l'ouvrage (index qui est déjà par lui-même d'un maniement fort malaisé) ;

— le plan de l'ouvrage est affreusement embrouillé ; on y trouve en effet successivement :

Martyrologe pour chaque jour de l'année	(660 p.)
Supplément au martyrologe pour chaque jour	(70 p.)
Corollaire au martyrologe pour chaque jour	(12 p.)
Saints aëmères, c'est-à-dire sans jour	(165 p.)
Supplément des aëmères	(23 p.)
Corollaire des aëmères	(9 p.)
Additions et corrections	(67 p.)
Supplément des additions et corrections	(4 p.)
Table des lieux	(60 p.)
Table des matières	(11 p.)
Table des fêtes	(4 p.)
Table des noms de saints	(100 p.)
Supplément de la table des noms de lieu	(5 p.)
Supplément de la table des matières	(1 p.)
Supplément de la table des fêtes	(1 p.)
Supplément de la table des saints	(4 p.)
Errata	(8 p.)

Notre travail a donc consisté à sélectionner les références qui entraient dans le champ de notre investigation, à les reclasser en deux listes, l'une chronologique des saints de chaque jour, l'autre alphabétique des saints sans jour, en intégrant dans chaque notice l'ensemble des additions, corrections et autres notes marginales dispersées dans le corps de l'ouvrage, et enfin à établir un index général.

Seule la sélection des références posait un problème de doctrine. Nous avons choisi d'être exhaustif en prenant en compte :

— l'ensemble des saints dont l'auteur indique qu'ils sont originaires de l'un quelconque des six pays celtiques ;

— l'ensemble des saints dont l'auteur atteste le culte dans l'un quelconque de ces mêmes pays ;

— quelques saints, au demeurant peu nombreux, dont le nom paraît d'origine celtique.

Le problème le plus délicat qui s'est posé à nous concerne les saints dont l'auteur situe l'origine ou le culte « en Angleterre », ces mots pouvant à l'occasion désigner le pays de Galles, la Cornouailles, voire la Bretagne insulaire avant les invasions germaniques. Nous avons alors retenu les saints dont le nom peut être celtique, ainsi que ceux pour lesquels est indiquée une date antérieure au VII^e siècle. Enfin, nous avons également mentionné tous les saints cités d'après les « Anciennes Litanies anglicanes » publiées par dom Mabillon dans ses *Analectes*, puisqu'il est établi que ces Litanies sont en fait brittoniques et même armoricaines (1).

(1) Cf. Léon FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, Paris, 1980, p. 140-141.

On trouvera après le texte de l'abbé Chastelain un index général des noms de saints et un index des autres noms de personnes citées dans l'ouvrage. Il nous a paru souhaitable d'établir également un index des noms par pays, en dépit du caractère artificiel que cette répartition peut revêtir dans un ensemble aussi brassé que le monde celtique à l'âge des saints, à seule fin de simplifier les recherches de ceux qui s'intéresseraient plus particulièrement à l'hagiographie de l'Irlande ou de la Cornouailles.

Nous nous sommes interrogé en outre sur l'intérêt de chercher à « identifier » ces saints et nous y avons finalement renoncé pour plusieurs raisons : en premier lieu, en dehors des cas déjà nombreux où cette identification ne pose aucun problème (ainsi Guingalois le 3 mars, qui est notre Gwennoles), elle n'aurait pu se faire que par la constatation d'une similitude de forme ou encore d'une correspondance de date étayée par une plus ou moins vague analogie des noms. Mais par là même nous touchions au deuxième obstacle : l'identification suppose que les noms de la liste étudiée soit rapprochés d'une norme, d'un répertoire, qui justement n'existe pas en tant que tel. Dès lors une telle recherche ne pouvait aboutir qu'à constater simplement des correspondances entre les personnages cités par Chastelain et d'autres tirés de listes qui n'ont ni plus ni moins d'autorité, à rapprocher en somme les formes francisées ou latinisées de Chastelain d'autres formes, gaéliques, galloises ou bretonnes, dialectales ou savantes, voire elles-mêmes francisées, latinisées ou anglicisées. Au mieux c'était enfoncer des portes ouvertes, au pis s'aventurer dans des conjectures gratuites et plus susceptibles d'égarer le lecteur que de l'aider. En outre l'apport le plus intéressant du *Martyrologe* de Chastelain réside justement dans les nombreux noms qu'il cite et qui ne sont mentionnés dans aucun ouvrage moderne. Or, ces noms échappent par définition à toute « identification ».

Toutefois, et dans le souci, ici encore, de simplifier les éventuelles recherches de nos lecteurs, nous avons estimé pouvoir nous permettre, pour le seul domaine de la Bretagne armoricaine, de fournir les éléments d'identification en notre possession, sans outrepasser les limites de la prudence.

Enfin, et toujours pour la seule Bretagne armoricaine, on trouvera à la fin de l'article une liste des noms de lieux obscurs ou déformés, assortis également d'éléments d'identification.

Sollicité pour étoffer cette introduction et en faire une véritable présentation, voire une critique de l'ouvrage, nous avons jugé préférable de nous effacer devant lui. Nous livrons donc ce document sans commentaires et dans son état d'origine. C'est dans cet esprit également que nous nous sommes attaché à en respecter scrupuleusement le style, l'orthographe et jusqu'à la ponctuation. Outre que c'était là la seule démarche scientifique possible, il nous a semblé qu'ainsi seulement seraient préservés le charme, la fraîcheur et parfois la cocasserie de l'ouvrage. Nous espérons que, de la sorte, nous aurons provoqué non seulement l'intérêt du lecteur, mais aussi que nous l'aurons amené parfois à sourire et peut-être à éprouver quelque secret attendrissement.

JANVIER

- le 1^{er} v. 888 A Redon (Rotone) au Diocèse de Vennes, le Vénérable JARNETIN (Jarnitinus), Prêtre et Moine, qui devint aveugle cinq ans avant sa mort.
En Irlande, sainte FAINTE (Fanchea), Vierge, sœur de S. Endée.
En Irlande encore, S. MONCAIN (Mochua), Abbé; honoré à Limeric.
- le 4 A Abirborch en Ecosse, le Vénérable VIGIEN (Vigianus), Moine de Clugny et Evêque.
A Tavestoch (Tavistochiae) en Angleterre, S. RUMON (Rumonus) Evêque; en l'honneur duquel le Comte Ordulf bâtit une Église.
- le 5 868 A Saint-Méssens de Plélan (Plebs-Launi) en Bretagne, S. COUVOYON, premier Abbé de Saint-Sauveur de Redon sur Vileine (Roto ad Viconiam) au Diocèse de Vennes; qui étant allé à Rome avec Susan (Subsannus) Evêque de Vennes, et Félix Evêque de Quimpercorentin, obtint de Léon IV. la convocation d'un Concile à l'occasion de quelques Prélats de Bretagne accusés de simonie, et apporta le Corps de S. Marcellin Pape que Leon IV. lui avoit donné: la ville de Paris fut choisie pour ce Concile.
- le 6 v. 548 A Rennes en la Gaule Celtique, S. MELAINE, Evêque et Confesseur; qui, aiant été dans une application continuelle aux choses du Ciel, sortit de cette vie plein de gloire, apres avoir donné des marques de toute sorte de vertus.
- le 7 v. 700 En Ecosse, Ste. KEINTEGERNE (Kentigerna), veuve.
- le 8 En Ecosse, S. NETHELME (Nethelmus), Evêque missionnaire.
En Irlande, Ste. ERGNATE (Ergnata), Religieuse.
- le 9 v. 650 En Ecosse, S. FILAN (Filanus), Abbé.
- le 11 v. 880 A Redon (Rotone) au Diocèse de Vennes, saint THETVIU (Thetvius), Moine de ce lieu, recommandable pour son grand amour de la psalmodie et pour sa singulière abstinence; qui fut muet et paralytique les cinq dernières années de sa vie.
- le 12 v. 660 A Cluain-Fert-Molua en Irlande, S. LAIDGENNE (Laidgennus), Moine.
A Druin-Druith en la même Isle, S. CUMEIN (Cumenus), Confesseur.
- le 13 v. 631 En Bretagne, saint ENOGAT (Enogatus), Evêque de Quidalet.
VI. En Ecosse, S. KEINTEGERN (Kentigernus), Evêque de Glasco.
- le 14 VI. En la Province de Momonie en Irlande, Ste. YTE (Yta), Vierge.
- le 15 IX. A Redon, au Diocèse de Vennes, S. COUHOIARN, Moine sous la Règle de S. Benoist.
- le 16 v. 500 En Irlande, S. NENNIE (Nennidius), Abbé.
- le 17 v. 1088 A Ratisbonne (Ratisponae), le Bienheureux MOUCHERAT (Muricherodacus), Irlandois, Reclus.
- le 18 v. 619 En Bretagne (ou plutost à Lure en Francheconté), S. DEEL, Abbé, disciple de Saint Colomban. On ne dit point Deïlle en trois syllabes comme l'orthographient quelques-uns.

- le 19 1095 En Angleterre, S. VOLSTAIN (Vulstanus), Evêque de Vorcestre (Vigorniae Castrum).
- le 20 VII. Au Comté de Meath (Media) en Irlande, S. FEQUIN (Fechinus), Abbé; honoré particulièrement à Fouré (Favorium) près de Dublin. En Momonie dans la même Isle, S. MOLAC (Molagga), Confesseur.
- le 23 En Francheconté, S. MAIBEU (Maymbôdus), Irlandois; massacré par des voleurs près d'un lieu nommé Dampierre (Domnus-Petrus) au Diocèse de Besançon. Son Corps est honoré à Mombéliard.
- le 24 VI. Au Payis de Northampton (Antona Septentrionalis) en Angleterre, saint CAZOU (Cadôcus), Confesseur, dit aussi CATHINAIL; honoré aussi dans la basse Bretagne.
- le 25 v. 880 A Redon (Roto) au Diocèse de Vennes (Venetia), S. COUHO-YARN (Conhoïarnus), Moine de Saint-Sauveur, qui eut révélation de sa mort.
- v. 600 En Galvay (Galovidia), St. EUCADE (Eoglodius), Moine sous S. Colokil.
A Pendenis (Pendinate) au Payis de Cornuaille en Angleterre, Ste YE (Itha), femme mariée.
- le 27 VIII. Dans l'Ossorie en Irlande, S. NOEL, Abbé de Kilnamanach.
- le 28 En l'Isle d'Iniscath aux costes d'Irlande, Ste CANNERE (Canneria), Vierge.
- le 29 565 En Bretagne, S. GILDAS ou GUETAS, surnommé le Sage, Abbé de Ruis (Reunvisius) au Diocèse de Vennes.
En Irlande, S. DALLAIN (Dallanus), honoré comme Martyr dans les Eglises de son nom.
- le 30 1043 A Fulde, le Bienheureux ANNINCAT (Animphadus), Moine Reclus.
- le 31 v. 620 En Irlande, S. MOEG (Maidocus), Evêque de Fernes.

FÉVRIER

- le 1^{er} v. 520 En Irlande, Ste. BRIGIDE, Vierge, qui aiant touché le bois de l'Autel pour preuve de sa virginité, le fit reverdir tout d'un coup.
- VI. A Braspars en Bretagne, S. TUJAN, Abbé.
- 1129 A Rennes en Bretagne, S. AUBERT (Albertus), Moine de Landevenec, Chapelain des Religieuses de Saint-Sulpice.
- 1164 En Bretagne encore, le B. JEAN de la Grille (J. de Craticula), Evêque de Saint-Malo; qui avoit été Chanoine Régulier et Abbé de Sainte-Croix de Guingamp. Il s'employa beaucoup à la réforme de plusieurs Monastères et introduisit les Religieux de Saint-Victor de Paris dans sa Cathédrale. On a les lettres qu'il écrivit à S. Bernard.
- V. Pres d'Antioche, S. PIERRE le Galate, reclus en un sépulcre.
- 491 A Kildare (Cella-Darensis) en Irlande, Ste. DORLAIE (Dardulaca), Vierge.
- VIII. En Irlande encore, Ste. KINNIE (Kinnia), Vierge.

- le 4 En Irlande, S. CUANNE (Cuannachus), Abbé; qui de Moine de Lismor fut premier Abbé d'un Monastère qu'il institua en Connacie.
- le 5 v. 720 A Soissons, S. VOEL (Vodoalus), Confesseur; reclus dans l'avant-cour du Monastere des Religieuses de Notre-Dame: enterré à Sainte-Croix, qui étoit une des quatre Basiliques de ce Monastere; & qui, comme le rapporte S. Pascase-Radbert sur les Pseaumes, en étoit l'Église cémétériale. On invoque particulièrement S. VOEL contre les incendies: une des portes de Soissons a porté son nom durant plusieurs siècles.
- le 7 IV. A Londres en Angleterre, S. AULE ou OUIL, Evêque; lequel aiant achevé le cours de ses années par le martyre, mérita de recevoir des récompenses éternelles.
- VI. En Irlande, S. MEUDAN (Meldanus), dont les Reliques furent apportées en France par S. Fursy, et depuis placées à Pérone où on l'honore comme Evêque.
- le 8 VI. En Bretagne, S. JAYGOUT (Jacutus), Confesseur, dont il y a plusieurs Églises au Diocèse de Dol.
- le 9 v. 560 Au Payis de Galles en Angleterre, S. TELIOU (Teliaüs), second Evêque de Landaf (Landavum).
- le 10 A Strenescale (Streneaschale) en Angleterre, S. TRONVIN (Trunvinus), Evêque des Pictes en Ecosse, mentionné par le Vénérable Bède.
- VII. Au Payis de Momonie en Irlande, Ste. GOBNATE (Gobnata), Vierge, Abesse de Bornic.
- le 11 1020 A Saint-Guétas au Diocèse de Vennes, St. EOARN (Eoharnus), Solitaire, tué par un voleur.
- v. 600 A Cluainfod au Comté de Meath en Irlande, S. ECAIN (Etchaenus), Evêque.
- le 12 V. A Landevenec en Bretagne, S. RIEU (Riocus), Moine.
- Pres de Dublin, S. SEDULE (Sedulius), Abbé.
- le 13 VI. En Irlande, S. MODONOC (Modumnocus), Confesseur.
- le 15 959 A Gand (Gandavi), S. COLOMBAIN (Columbanus), Confesseur; qui fut longtemps reclus pres l'ancienne Église de S. Bavon.
- le 17 VI. En Irlande, S. FINTAN, Prêtre et Confesseur.
- v. 585 A Lanternoc au Diocèse de Leon en Bretagne, S. GUEREC (Varocus), Confesseur, disciple de S. Tugal, dont on fait Office semidouble dans le Diocèse de Léon.
- v. 458 A Thrym (Athryma) au Comté de Meath (Midia) en la Province de Lagénie en Irlande, S. LOMAIN (Lumanus) premier Evêque de cette ville.
- En Ultonie, Province d'Irlande, S. LURECH (Lurochus), Evêque d'Ardsrathe dont le siège fut premierement transféré à Maghèr, et ensuite en 1150 à Londonderry.
- le 18 En Irlande, S. MOLIBEE (Moliboeus), Evêque de Glandelours (Glandalacum) en Ultonie.
- le 19 A Hilfauge (Hilfagiae) en Irlande, S. ODRAIN (Odranus), cocher.
- 704 En Irlande, S. MOGOLDOBONORCO (Mogoldobonorco, onis), Evêque de Kildare (Cella-Darensis).

- le 20 v. 500 En Irlande, S. BOLCAIN (Bolcanus), Evêque; qui avoit passé une grande partie de sa vie en France.
- le 24 1116 A Orsan (Ursani) en Berry, le décès du Vénérable ROBERT d'Arbrisselles (R. de Arbusticellis), Prêtre; Fondateur de l'Abbayie de la Roe pres de Craon en Anjou sous la Regle de St. Augustin, et instituteur de l'Ordre de Fontevraud sous celle de S. Benoist.

MARS

- le 1^{er} 550 A Angers, St. AUBIN, Evêque et Confesseur; homme d'une très-rare vertu et d'une grande sainteté.
- 544 Au Comté de Pembrok dans le Payis de Galles (Vallia) en Angleterre, S. DAVIDS, Evêque d'un lieu qui se nommoit Menève, et qui porte à-présent le nom de Saint-Davids.
- 870 A Saint-André en Ecosse, S. MINNAIN (Monanus), Archidiacre de cette Eglise.
- 544 En l'Isle de Cathuigh en Irlande, S. SENAIN (Senanus), Evêque et Abbé.
- le 2 554 En basse Bretagne, S. JAOUA (Johaevius), Curé de Braspars, élu à l'Evêché de Saint-Pol de Léon.
- le 3 529 A Landevenec en Bretagne, S. GUINGALOIS (Vinvaloeus), Abbé; Patron de Château-du-Loir (Castrum-Lidi); honoré particulièrement à Monstreuil sur mer (Monasteriolum) en Boulenois, où autrefois on le nommoit S. Vignevalé, et où on l'appelle à-présent S. Valoy, et où ce que l'on avoit de ses Reliques en Bretagne (à l'exception d'une parcelle du Chef qui étoit à Kémperlé, où on le nomme Guemnolœus) fut apporté au Comte Helmod, du temps de Louis le Bègue, pour les sauver des mains des Pirates Danois, comme on voit au Livre des Immunités de Saint-Sauve de Monstreuil; auquel lieu on garde ces Reliques en une chässe d'argent, hors ce qui en fut donné en 1495 à l'Eglise Paroissiale de Saint-Valoy dans la même ville, et ce qui en a été porté aux Jésuites d'Anvers au 17^e siècle.
- v. 700 Dans la Connacie en Irlande, Ste. FAILE (Foilenna); honorée en une Eglise de son nom.
- le 5 v. 527 Dans l'Ossorie (Ossoria) supérieure en Irlande, S. KIERAN (Keranus), Evêque de Saighir (Sagiria).
- le 6 v. 485 En Bretagne, S. SANE (Sananus), Irlandois; patron de Plousané (Plebs-Sanani) pres de Loumaria (Locus-Mariae) au Diocèse de Léon.
- 757 Dans la Louthianne (Laudonia) en Ecosse pres l'embouchure de la Tynne, S. BAUDRE (Baldredus), Prêtre.
- 899 En Irlande, S. CORBRE surnommé le Courbe (Corpreus-Curvus), Evêque de Cluainmuc-Nois (Cluanum).
- le 8 1249 En Ecosse, S. DUTHAC, Evêque.
- le 9 VIII. En Irlande, Ste MELLE (Mella), Veuve et Abesse.

- le 10 En Ecosse, S. MAGUESSAQUE (Kessôgus), Evêque.
- le 11 841 En Irlande, le bienheureux AINGUIS (Aëngussius); qui a écrit divers Opusculs touchant les Saints d'Hibernie.
- le 12 573 En l'Isle de Baaz (Batha) aux costes de Bretagne, S. POL, premier Evêque de Léon (Leo); dont les Reliques qui étoient à Saint-Benoist sur Loire ont éprouvé la fureur des calvinistes.
- v. 600 A Gerber en basse Bretagne, S. TANNEGUY (Tanneguidus), Abbé de Saint-Mahé de Fineterre.
- VII. En Irlande, S. MURAT (Muranus), Abbé de Fathon en Ultonie.
- le 13 VII. En Irlande, S. MONCHOEMOC (Mochoëmocus), Abbé de Liatmor.
- 654 En la même Isle au Payïs d'Ultonie, Ste. CONCHINNE (Conchenna), sœur de S. Munnu, Abbé de Hy.
- VIII. En la même Isle encore, S. GERALD, Abbé et Evêque de Mayo (Mageonum).
- v. 1007 A Aberdone (Devanae ad Donam) en Ecosse, Ste. KENNOQUE (Ken-nôca), Vierge.
- le 16 Ce même jour, la fête de S. COLOQUIL (Columba-Cellensis); dont la Châsse est en la grande Eglise de Sens.
- le 17 En Irlande le natal de S. PATRICE, Evêque et Confesseur; qui le premier annonça Jésus-Christ en ce payïs, et y éclata par ses vertus et par de très-grands miracles.
- le 19 622 Dans la Lagénie en Irlande, S. LACTEIN (Lacteanus); fondateur du Monastère d'Athadur; puis Abbé de Cluainfermolua.
- le 21 v. 540 En Irlande, S. ENDEE (Endeus), Abbé; qui bâtit dix Monastères.
- le 24 VI. En Irlande, S. DOMAINGAIRD (Domangartus), Evêque.
- v. 600 Au même Payïs, S. MOCHTEE, Evêque de Lumague en Ultonie.
- le 25 v. 718 En l'Isle d'Aindre, présentement absorbée sous les eaux de la rivière de Loire, St. HERBLAND, Abbé, Moine de Saint-Vandrille au Diocèse de Rouen, qu'on nomme St. Herblond en Anjou; dont la vie a été recommandable par des miracles éclatants.
- le 26 v. 650 Dans la Momonie en Irlande, S. MOKELLOC (Mochellocus), Confesseur, Patron de Carbic pres la Baie de Dingle.
- le 29 VI. En Angleterre, S. GONDELE (Gunthleus), Prince de Galles, Payïs dit pour lors Cambrie.

AVRIL

- le 1^{er} 1228 A Aod-Patric en Momonie, le décès du Vénérable CALLACH, Evêque d'Armach.
- 1240 En Ecosse, S. GILBERT, Evêque de Cathnes pres les Isles Orcades.
- le 4 VII. A Plougrescant au Diocèse de Tréguier, S. GONERY (Gonerius), Prêtre; qui avoit passé plusieurs années en solitude dans un hermitage de la Forest de Brainguilly pres de Rohan.

- v. 550 En Irlande, S. TIGERNACH (Tigernachus), Evêque.
- le 5 1419 A Vennes en Bretagne, S. VINCENT Ferrier, Confesseur, de l'Ordre des Frères-Prescheurs; lequel, puissant en œuvres et en paroles, convertit plusieurs milliers d'infidèles (ou plutost de mauvais chrétiens) à Jésus-Christ.
- le 6 1128 En Irlande, S. CELSE, Evêque, prédécesseur de S. Malachie. C'est le Vénérable Cellach du premier jour de ce mois.
- v. 840 A Quircouaille (Carcoviacae) en Ecosse, S. BERCAM (Berrichamus), Evêque des Orcades.
- le 10 A Paderborn (Pothelbrunnae), le Vénérable PATERNE, Moine Ecossois Reclus, nommé Saint par Tritheme; brûlé dans un incendie arrivé le Vendredi de la Passion, sans que la natte où il couchoit fust endommagée, à ce qu'on racontoit alors.
- le 11 714 En l'Isle de Cruland en Angleterre, S. GUTHLAC, Solitaire.
- le 12 v. 1205 Pres de Foigny (Fusciniacum) en Thiérache, la Vénérable MECHTILDE (Mechtildis) d'Ecosse, Vierge, Solitaire.
- le 13 875 En Ecosse, S. GUENOCH (Guinochus), Evêque.
- 1124 A Saint-Ismaël en Angleterre, S. CARADEU (Caradôcus), Prêtre; qui avant son entrée en l'état ecclésiastique avoit eu le soin de l'équipage de chasse de Rês Prince de Galles. Ses Reliques sont honorées en l'Eglise Collégiale de Donzy en Nivernois.
- le 15 v. 560 A Vennes (Venetiae), S. PADERN (Paternus), Ild. de ce nom, Evêque de cette ville; qui, quoique né en France, passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre; d'où étant revenu après avoir été ordonné Evêque, il fixa son siège à Vennes et y mourut. Il avoit assisté au Concile de Paris de 557.
- VIII. En basse Bretagne, Ste. INVELTE (Invelta), Vierge.
- VI. A Lothie (Lothiae) en Irlande, S. RUAIN (Rodanus), Abbé.
- v. 980 En Argile (in Argathelia), Province d'Ecosse, S. MOND (Mundus), Abbé.
- le 16 1106 Aux Isles Orcades en Ecosse, S. MAING (Magnus), Comte; du nom duquel il y a une célèbre Eglise en une de ces isles. Ce saint Confesseur fut assassiné par les émissaires de Hacon son cousin qui vouloit envahir son Comté.
- v. 1020 A Tours, le Vénérable HERVE (Hervaeus), Diacre; Chanoine et trésorier de Saint Martin de Tours; Fondateur de l'Abbaye des Religieuses de Beaumont-lez-Tours.
- le 18 En Lagénie, S. MOLASSE, Abbé de Léchlin, Evêque régional et Légat apostolique en Irlande.
- le 19 A Cluain-Mind en Irlande, Ste. LASSIE, Vierge; marquée aux martyrologes de Tamlacht et de Gorman.
- le 23 VI. En Irlande, St. YVORE (Ibarus), Evêque; qui avoit cent cinquante Moines sous sa conduite. Ses Reliques sont honorées en l'Isle de Béghérin.
- le 24 729 En Irlande, en l'Isle de Hy, St. EGBERT (Hechberactus), Prêtre et Moine de Rathmelsige, d'une humilité et d'une continence admirables.

- v. 698 En Irlande, St. HULBRIT (Hulbrítus), Solitaire; Collegue de S. Gerald de Magheo.
- 704 En la même Isle, S. FLANNE (Flannanus), Abbé à Armagh.
- le 25 En Irlande, S. MACHAUD (Macaldus), Evêque d'Ardeubone (Arida-Evonia).
- le 28 VI. Pres de Toam en la Province de Connacie en Irlande, S. LOUTHIER (Luctigernus), Abbé.
En Irlande encore, S. CRONAN, Abbé de Cluain-mic-Nois.
- le 29 En Bretagne, S. SECONDEL (Secundellus), Diacre, Solitaire.
- le 30 982 A Vazor (Valciodori) sur la Meuse au Diocèse de Liège, S. FORANNAIN (Foranannus); qui fut fait Abbé de ce lieu après avoir abdiqué l'Archevêché d'Armagh en Hibernie.

MAI

- le 1^{er} VII. En Angleterre, S. ASAPH (vulg. S. Asse), Evêque.
- v. 645 En Bretagne, S. BRIEU (Briomaclus, abrégé en Briôcus), premier Evêque de la ville qui porte son nom.
- VI. A Loguivy (Locus-Davidagii) près de Lohuzec (Locus-Judoci) sur la Paroisse de Plougroas (Plebs-Crucis) au Diocèse de Tréguier (Trecorum, i), S. DIVY (Davidagius), Evêque régional, patron de ce lieu.
En Etgair, Isle du Lac de Clonloc (Cluani-Lacus) en la Province de Connacie en Irlande, S. KELLAC (Kellacus), Evêque d'Alaid; assassiné par les émissaires d'un Seigneur des environs de Kilmore (Cella-Maris).
- le 2 VII. Dans la Cornuaille en Angleterre, S. PIRAIN (Piranus), Confesseur.
- le 3 VI. A Kildare (Cellae-Darae), S. COLLAETH (Coënlaïdus), Evêque; dont les Reliques furent mises l'an 800 dans une châsse de vermeil couverte de pierreries.
- le 4 XI. En Irlande, S. BRIAND (Briandus), Evêque de Cluainfert; honoré particulièrement au Bourg de Dally-ne-Rilly, où il y a une fontaine de son nom dont on envoie quérir de l'eau pour la guérison de diverses maladies.
- le 7 535 A Loccarn en la Paroisse de Duaut (rectifié *Buaut*) près de Montafilan en Bretagne, S. HERNIN (Herninus), Solitaire.
En Angleterre, S. BROCAN (Breccanus); qui étoit honoré de temps immémorial à Echdruim (Eachdriumium).
- le 8 v. 700 En Ecosse, S. GUIRON, Evêque.
A Côte au Diocèse de Châlons en Champagne, S. GIBRIEN (Gibrianus), Prêtre Hibernois; dont le Corps est à Saint-Rémy de Reims derriere le grand Autel.
- le 9 Au Diocèse de Quimpercorentin, S. TUDY (Tudinus), Abbé.
- le 10 A Bencor (Beanchorc) en Irlande, S. COMBGAL (Comogallus), Abbé; que l'on croit auteur de la Règle monastique que S. Colomban son disciple apporta en France.

- le 14 636 En Irlande, S. CARTAG (Cartachus), Evêque de Lismorie.
- le 15 v. 700 En Brabant, Ste DYPNE, Vierge et Martyre, fille d'un Roy d'Hibernie; décollée par l'ordre de son propre père pour la Foy de Jésus-Christ, et pour la conservation de sa virginité.
- V. Au Diocèse de Quimpercorentin, S. PRIMAEI (Primaël, aël), Prêtre, Solitaire.
- 733 En Angleterre, S. BRITHUN (Bercthunus), premier Abbé de Bèverlac.
- le 16 577 En Irlande, S. BRANDAIN, Abbé. C'est S. BRANDAIN de Cluainfert que les bas-Bretons nomment S. Brevalarz, hors à Trégrom au Diocèse de Tréguier où on le nomme S. Bredan, et où on fait sa fête le 5 juin.
- A Kernacle en Irlande, S. CARENEC (Carentocus), Abbé; dont il y a une Église au Diocèse de Saint-Brieux, dite Saint-Carenc.
- le 18 v. 600 A Clonad (Cleonanadi) dans l'Hifoelain en Lagénie, S. BRAIN (Branus), Confesseur.
- le 19 1303 En Bretagne, S. YVES (il s'appeloit Hélor), Prêtre et Confesseur; qui pour l'amour de Jésus-Christ s'employoit particulièrement à plaider les causes des pupilles, des veuves et des pauvres. Fils d'Hélory de Kaermartin, écuyer, et de damoiselle Azo: envoyé à 14 ans à Paris où il étudia en Philosophie et en Droit-Canon jusqu'à 24 ans, et à Orléans en Droit-Civil sous Pierre de la Chapelle, depuis Cardinal: ensuite fut Official d'un Archidiacre de Rennes, puis de l'Évêque de Tréguier; et enfin Curé de Lohanech. Rozier rapporte le conseil qu'il donna à son hôte à Tours, en ces termes: « Etoit venu que deux hommes estoient arrivés au logis d'icelle veuve, et de pleine arrivée on luy donna en garde une gibecière ou bougette de cuir fermée à clé, moult pezzante; et luy dirent ensemblement qu'elle ne baillast pas à l'un d'eux laditte bougette si l'autre n'y estoit; ce que laditte veuve promit de faire selon qu'il fut suffisamment prouvé: puis cinq ou six jours ensuivant vint l'un desdits deux hommes demander la bougette à l'hostesse disant qu'ils avoient à faire un paiement en la ville; et l'hostesse ne pensant à nulle tromperie luy délivra laditte bougette, laquelle il emporta et onques puis ne fut vu: et l'autre homme retourna le soir qui demanda à l'hostesse si elle n'avoit point vu son compagnon; et elle luy respondit qu'elle ne l'avoit point vu depuis qu'elle luy avoit baillé la bougette. Alors il s'écria à haut cry: Ah, dit-il, luy avez-vous baillé ma bougette? je suis destruit et pauvre à jamais; ce ne sont pas là les termes que je vous dis quand nous vinsmes loger cèans; c'est que vous ne la dussiez bailler à l'un que l'autre n'y fust, et vous avez fait le contraire; sans faute je m'en plaindray à la Justice. Enfin l'action fut intentée par luy à l'encontre de la veuve par devant le Lieutenant du Baillif de Touraine, et afferma par serment qu'en sa bougette y avoit douze-cens piéces d'or et quelques lettres et cédulés de conséquence. Le jour venu que sentence devoit estre proférée en la matière, monsieur saint Yves se trouva en l'auditoire, où la cause par l'ordonnance du Juge fut appelée. Monsieur saint Yves pour la veuve défenderesse requit à voir en la face l'Acteur partie adverse. Après qu'il l'eust vu, et que l'estat en quoy estoit le procès fut récité (car plus ne restoit qu'à prononcer la sentence), St. Yves parlant pour la Veuve dit au Juge: Monsieur le

Juge, nous avons à vous remontrer un nouveau faict qui est péremptoire et la décision du présent procès; c'est que, grâce à Dieu, la défenderesse a fait si bonne poursuite depuis le dernier appointement prins en la cause que la dessusdite bougette dont est question a esté trouvée, et la rendra quand par justice sera ordonné et déterminé. A quoy l'Avocat du Demandeur requit qu'elle exhibast laditte bougette en jugement présentement, autrement ne fesoit à recevoir d'alléguer nouveau faict pour empêcher la prononciation de laditte sentence. St. Yves répondit: Monsieur le Juge, le fait positif du Demandeur est que luy et son compagnon en baillant la bougette à la Défenderesse leur hostesse la chargèrent de ne la bailler à l'un d'eux si l'autre n'y estoit, et par ce, fasse venir le Demandeur son compagnon, et bien volontiers la Défenderesse l'exhibera tous deux présents. Cette sentence donnée, le Demandeur se print à trembler et la face luy pallit tellement que tous ceux qui présens estoient furent effrayez; et par soupçon, le Juge le fit mettre en prison, et fit son procès, et trouva que c'estoit un pipeur: il avoit apporté une bougette pleine de cloux de fer pour tromper l'hostesse; et fut le procès poursuivi, et fut par sentence du Juge condamné à estre pendu ». Il est raconté de St. Yves aux Leçons de l'ancien Bréviaire de Coutances qu'il disoit que la Loy doit estre l'ame du Juge, et le Juge la voix de la Loy. Jean-Baptiste le Masson, Forésien, dit qu'en l'Eglise de Saint-Yves à Paris les Festes de N. D. les Boursiers et les Ecoliers du Collège du Plessis font dire une Grand-Messe pour leur Fondateur Geofroy du Plessis-Balizon natif du Diocèse de Saint-Malo, Secrétaire du Roy Philippes le Long; qui se rendit Moine en l'Abbaye de Marmoutier. Il y a aussi une Eglise de Saint-Yves à Rome, où les Cardinaux tiennent Chapelle ce jour-cy à la réquisition des douze Avocats consistoriaux.

- le 24 v. 289 A Nantes en Bretagne, les saints Martyrs DONATIEN et ROGATIEN, frères; qui, sous l'Empereur Dioclétien, après avoir été mis en prison, puis étendus sur le chevalet et déchirez, et ensuite aiant été percez d'un coup de lance, eurent enfin la teste tranchée.
- 1154 En Ecosse, le Vénérable DAVIDS, Roy, fils de Ste. Marguerite; fondateur de six Monastères: qui assistoit tous les jours à chaque Heure Canoniale, et qui nourrissoit les pauvres, les habilloit, et leur laivoit les pieds.
- le 29 VII. Au Pays de Cornuaille (in Cornubia) en Angleterre, Ste BURIENS, Vierge Irlandoise; dont un village porte le nom.
- le 30 A Pontivy (Ponte-Vici) au Diocèse de Vennes, Ste NOYOLE (Noiola), patronne de l'Eglise de ce lieu.

JUIN

- le 1^{er} VI. A Locrenan (Locus-Ronani) en Basse-Bretagne, S. RENAN, Ermite; dont les Reliques sont honorées en l'Eglise Cathédrale de Quimper.
- le 2 998 En Irlande, S. DUBDALETHEE (Dubdaletheus), Métropolitain d'Armagh.
- le 3 VI. En Irlande, S. COENGAIN (Coëngenus), Abbé de Gleandalouch.

- le 4 Dans la Cornuaille en Angleterre, S. PERREUZE (Petrôcus), Solitaire; dont le Corps a été honoré à Saint-Méen au Diocèse de Saint-Malo durant une partie du douzième siècle. Il y a une Eglise de son nom dans le Nivernois.
- En basse Bretagne, Ste NENNOQUE (Nennoca), Vierge, institutrice d'un Monastère.
- le 6 VII. En Angleterre, S. GOAU (Gudualus), Evêque; dont le Corps est conservé partie à Saint-Pierre de Gand, partie à Yevre-le-Château pres de Pluviers en Gâtinois, où il fut d'abord apporté d'Angleterre.
- VII. A Guerne (Guernii) au Diocèse de Saint-Malo, S. GURVAL (Gurvalus), Evêque de Quidalet; dont une partie du Chef est à Paris au Trésor de Saint-Magloire des Pères de l'Oratoire.
- Dans le Meath (in Media) en Irlande, Ste. COQUE (Choca), Vierge.
- v. 1015 Aux Isles Orcades en Ecosse, S. COLME (Colmocus), Evêque; homme d'une merveilleuse sainteté.
- le 7 VII. En Bretagne, S. MERIADEC (Mereodocus), Evêque de Vennes (Venetia); dont il y a des Eglises à Rohan et à Pontivy.
- 599 Ce même jour, le décès de S. COLME (Columba, ae), Prêtre, Abbé de Hy (Iona, ae) aux Isles Hébrides sur les côtes d'Ecosse; patron d'Irlande avec S. Patrice et Ste. Brigide de Kildare (Cella-Darensis): que le B. Notkèr dit n'avoir point eu son pareil après les Apôtres et S. Martin pour la doctrine et pour le don de prophétie et des miracles. On croit avoir de ses Reliques dans une des Châsses de Saint-Etienne de Sens, où on le nomme S. Coloquil. S. Combgal son disciple fut maître de S. Colomban.
- le 8 581 En Irlande, le Vénérable BRON (Bronus), Evêque.
- le 10 1093 En Ecosse, Ste. MARGUERITE, Reine; célèbre pour son amour envers les pauvres, et pour sa pauvreté volontaire: sa feste se solennise le huitième des Ides de Juillet, par une Constitution d'Innocent XI.
- Au Comté d'Hutington, S. YVON, Evêque étranger.
- le 12 En Irlande, S. MOCULLEE (Mochulleus).
- En Ecosse, dans un lieu qui s'appeloit Kincarne, S. TERNAN, Evêque.
- le 14 VI. Au Comté de Pèmbrok dans la Principauté de Galles en Angleterre, S. DOGMAEL (Docmael, is), Confesseur: dont il y a une Eglise à Pomerit-Jaudy au Diocèse de Tréguier où on l'honore sous le nom de S. Toël.
- le 15 En basse Bretagne, S. VOUGA, dont il y a une Eglise au Diocèse de Léon et une Chapelle en celui de Quimper.
- le 16 310 A Nantes en Bretagne, S. SEMBEIN (Similinus), Evêque et Confesseur.
- En Irlande, St. HUYERGNONE (Hoëarnuivus), dont les Reliques furent portées en Bretagne, et dont on conserve un doigt à Paris en l'Eglise de Saint-Magloire de l'Oratoire dans la châsse de S. Louthiern.
- le 17 VI. Au Diocèse de Léon en Bretagne, S. HERVE (Hervoeus), Exorciste, fils d'Houardon, musicien de Childebert à Paris.

- VII. En Irlande, S. MOLING (Molingus), Evêque de Ferne en Lagénie, marqué le 7 dans un manuscrit d'Actes de Saints Irlandais écrit au 14^e siècle, envoyé de Salamanque en Espagne à Anvers, où il y a sept. idus, peut-être pour sept. dec. iun. car Vaérus le dit mort le 17, 697; année que l'on peut mettre à la marge intérieure au lieu du VII siècle: et Greven l'a aussi mis le 17, mais sous le nom d'Enolich, aiant apparemment lu INO pour MO dans la 1^{re} syllabe. Outre Moling et Molich on le trouve encore nommé Daïrchilla et Dayrgellus.
- le 20 v. 500 En Irlande, S. FELAN (Foelanus).
- le 21 v. 530 En Bretagne, S. MARS (Marsus), Patron de Bais (Baïscum) au Diocèse de Rennes.
- VII. Au Diocèse de Saint-Malo, S. MEIN (Mevennus), Abbé du Monastère qui se nommoit Gaël et qui porte présentement son nom; où le Roy S. Giguel fit gloire d'être de ses disciples. Les miracles qui se sont faits à son tombeau, y ont attiré un concours continuel de pèlerins malades.
- v. 600 En Irlande, S. CORMAC (Cormacus), Abbé de Durmagh (Duromacha).
- le 22 A Vêrulam (en vieil anglois de sassenage Varlingacestire; à-présent Saint-Albans), St. ALBANS, Martyr; qui du temps de Dioclétien, s'étant livré luy-même au lieu d'un clerc qu'il avoit reçu en sa maison, après avoir enduré le fouet et d'autres cruels tourments, fut décapité. Un des soldats qui le menoient au supplice s'étant converti en chemin, souffrit aussi avec luy, et mérita d'être baptisé dans son propre sang.
- v. 528 En l'Isle de Cezambre près de Saint-Malo, St. AARON, Abbé.
- le 24 843 A Nantes, S. GOHARD (Gunhardus), Evêque; massacré par les Normans avec une partie de son clergé et de son peuple dans le temps qu'il chantoit Sursum Corda.
- 775 A Malines (Mechliniae), le martyre de S. ROMBAUD (Rumoldus), Evêque de Dublin en Irlande.
- le 25 874 Près de Plélan (Plebs-Launi) en Bretagne, le décès de S. SALOMON, Patron de Pluviers (Pithiver, eris) en Gâtinois.
- v. 595 En l'une des Isles Hébrides sur les bords de l'Ecosse, S. MOLONASCHE (Molocus), Evêque, disciple de S. Brendan.
- v. 500 En Angleterre, S. AMPHIBAS, Confesseur.
- le 26 IX. Au Payis-bas, S. CORBICAN, Irlandois.
- le 29 En Bretagne, S. GOTTHIERN (Gurthiernus), premier Abbé de Quimperlé (Kemper ad Elegum, eris).

JUILLET

- le 1^{er} En Angleterre, S. JULS et AARON, martyrisés après St. Albans dans la persécution de Dioclétien: auquel temps plusieurs autres aiant été mis à diverses tortures dans le même pays, et cruellement démembrés, entrèrent après leurs combats dans la jouissance de la Jérusalem Céleste.

- 775 A Malines, le supplice de S. ROMBAUD, Martyr, fils d'un Roy d'Hibernie, et Evêque de Dublin. C'est son Octave.
- IV. Au Payis de Rets (Ratiatenses) en Bretagne, S. LUPIEN (Lupianus), mort la semaine de son baptême.
Au Payis de Galles, S. SERVAN (Servanus), Ecossois.
- v. 560 En Bretagne, S. LEONORE (Leonorius, vulgairement, S. Liénuere), Evêque; disciple de S. Iltut; fils d'Hoëloc et d'Almepompe; qui avoit été instruit par S. Germain de Paris. Ses Reliques transférées à Paris en 966, furent depuis portées à Beaumont sur Oise.
- 600 A la Mote-Mérion pres Saint-Didier au Diocèse de Rennes, S. GOLVEIN (Golvenus, autrefois Vulvinnus), Evêque de Léon, puis Solitaire, dont on conserve une dent à Paris dans Saint-Magloire de l'Oratoire.
- le 2 VII. Au Payis de Galles (in Vallia) en Angleterre, St. OFDOCEE (Ofdoceus), troisième Evêque de Landaf (Landava).
- le 3 474 En une Isle des côtes d'Irlande, S. JARMANS (Germanus), Evêque.
- le 6 431 Dans la grande Bretagne, S. PALLADE, Evêque, précurseur de S. Patrice en Irlande.
En Irlande, Ste DARERQUE (Darerca), Vierge.
- le 7 VI. A Létir (Lethreci) en Irlande), S. MEDRAIN (Medranus), Confesseur, frere de St. Othrain.
- le 10 v. 647 A Nantes, S. PAQUIER (Pascharius), Evêque; qui distribua tout son patrimoine aux pauvres.
- v. 652 A Fescau (Fisciaci) aux frontières d'Artois et de Picardie, S. ZE (Etto), Irlandois; dont les Reliques sont à Liessies en Haynaut, où on l'honore comme Evêque.
- le 12 VI. Près le Fou (Fagum) au Diocèse de Quimper, S. BALLEY (Biabailus), Moine, disciple de S. Guingalois.
Près de Souvigny en Bourbonnois, S. MENOU (Menulfus); du nom duquel il y a une Abbaye de Filles en ce lieu avec des Reliques, où il est honoré comme Evêque de Quimper après S. Corentin.
- le 13 v. 609 A Cluain-Mic-Nois, en Irlande, S. MACNEZ (Macniseus), Abbé: diffèrent selon les apparences de S. Macnise, Evêque de Connerth.
- le 15 Pres de Chinon (Caïno, onis), en Touraine, S. JEAN du Moutier (J. de Monasterio), Prêtre, né en Bretagne; à qui Ste. Radégonde demanda un cilice en luy envoyant un ornement d'Autel tissu d'or et de perles pour son Oratoire, où depuis il fut inhumé près de S. Meme.
- v. 755 A Oldenzel en Ovérisse, S. PLECHELM (Plechelmus), Evêque d'Oui-thern en Ecosse.
- le 16 636 A Leon en Bretagne, S. TENENAN (Tinidorus), Evêque de cette ville.
- le 17 v. 1130 A Chalonne en Anjou, S. HERVE (Hervoeus), Confesseur.
- le 18 v. 580 A Dalgonth en Ecosse, Ste. THENNE (Thenna), mere de S. Keintegerne.
- le 22 VII. Pres de Zenor au Canton de Pénouith dans la Cornuaille en Angleterre, Ste. LEVINNE (Levinna), Vierge, honorée comme Martyre à

Berg, où son Corps fut porté environ trois-cents ans après sa mort, et placé en l'Eglise de S. Vinnox.

- le 24 A Macé (Maciaci) près de Seès, S. RAVAN (Ravannus), né en Bretagne, Prêtre; qui assistoit gratuitement les malades de divers remèdes: mort des mauvais traitemens qu'il avoit souffert d'un seigneur Breton. Ses Reliques sont à Baïeux avec celles de S. RASYPHE, mort le jour précédent des blessures que lui avoit faites le même Breton.
- le 25 En Irlande, S. DECLAN (Declanus), Evêque.
- le 26 En Irlande, S. GOTALME (Gotalmus), Confesseur.
- le 27 En Ecosse, Ste. PUMICE (Pumitia), Vierge.
- le 28 564 En Bretagne, S. SANSON, Evêque et Confesseur, Régional, sacré en Angleterre, puis 1^{er} Abbé de Dol en Bretagne; qui souscrivit au 3^e Concile de Paris en 557.
- le 29 1237 A Saint-Brieux, S. GUILLAUME, Evêque et Confesseur. Il s'appeloit Pichon.
- 639 A Dol en Bretagne, S. GENEVE (Genevus), Evêque Régional, Supérieur du Monastère de Dol après S. Buzeu.
- le 31 877 Au Pays de Cornuaille (in Cornubia) en Angleterre, S. NEEDS (Neothus), Moine de Glassembury, proche parent du Roy Alfred; dont le Corps inhumé en l'Eglise de S. Guerry luy a fait changer son nom en celui de S. Needs, d'où depuis il a été transféré à Eresbury pres d'Huntington en l'Eglise d'un Monastère bâti en son honneur.

AOÛT

- le 1^{er} 577 En une Isle de la Loire au Diocèse de Nantes, S. FRIARD (Friardus), Reclus.
- VI. En Angleterre, Ste. ALMEDE, tante maternelle de S. Davids; de laquelle il y a eu une Eglise dans la Principauté de Galles.
- VI. En Irlande, S. RIOG (Riocus), Abbé d'Inisbovinde (Insula Boviscandidae).
- le 3 En Ecosse, S. VALTHEN (Valthenus), Abbé.
- le 4 v. 600 En basse Bretagne, S. ELOUAN (Lugidianus), Abbé de Bencor en Irlande, mentionné par S. Bernard qui a écrit qu'on le disoit fondateur de cent Monastères. Son tombeau est honoré à Saint-Guin au Diocèse de Quimper.
- le 6 VI. En Irlande, S. FELIMY (Fedolimidus; Ep. Clunensis), frere de S. Dermice.
- le 10 En l'Isle de Bute, l'une des Hébrides, aux côtes d'Ecosse, S. BLAIN (Blanus), Confesseur.
- le 11 En Irlande, Ste. ATHRACTE (Athracta), Vierge.
- le 14 VIII. A Redon (Rotone) au Diocèse de Vannes, S. RIVEIN (Riovennus), Prêtre, Moine de Saint-Sauveur; dont il est écrit qu'il marcha à pied-sec sur les eaux de la Riviere de Vileine (Vicenonia).

- VII. A Rosse (Rossae) ville maritime d'Irlande, S. FACHNAN (Fachnanus), premier Abbé de l'Eglise de ce lieu qui dans la suite a été faite épiscopale.
- le 15 En Irlande, S. MACCARTHIN (Maccarthinus), Evêque de Cloghèr (Clochôra) en Ultonie.
- le 16 552 En Bretagne pres de Rennes, St. ERMEL (Armagilus), Confesseur ; qui avoit demeuré sept ans à Paris dans de continuelles exercices de piété.
- 1129 A Rennes (Redonis) au Monastère des Religieuses de Saint-Sulpice, S. RAOUL (Radulfus), Moine de Saint-Jouin de Marnes en Poitou ; instituteur du Monastère de Loumaria (Locus-Mariae), de la Fouge-reuse (Filicerosa), et plusieurs autres.
- le 18 VI. En Irlande, S. DAGEE (Dagoeus), fondateur de cloches, puis Evêque d'Iniscoindégue (Iniscoindega) en Ultonie.
- le 19 VI. En Bretagne, S. GUIN (Guinnus), Evêque de Vennes.
En Irlande, S. MOCTEE (Mocteus), Evêque de Lubgune.
- VIII. A Bobio (Ebobii), le décès de S. CUMIEN (Cumianus), Evêque en Irlande.
- le 20 En Angleterre, S. DONORCE (Donorcus), Evêque de Murthlay (Murthlacum) en Ecosse dont le Siège a été transféré à Aberdone.
- le 21 En Ecosse, Ste. MAZOTE (Mazota), Vierge, sous le nom de laquelle l'Eglise de Dulmach fut dédiée un vingt-troisième jour de Decembre.
- le 23 A Londonderry en Ultonie, province d'Irlande, St. EUGENE de Maghèr, premier Evêque d'Ardsrathe ; qui n'eut pas été plutost inhumé dans le cimetière de sa ville qu'on y bâtit une grande Eglise de son nom sur le lieu de sa sépulture.
- le 24 v. 760 A Cantorbie (Cantuariae), S. BREGOUIN (Breguinus), Evêque.
- le 25 A Coldingham (Coludi-Hamo) en Ecosse, Ste. ABS (Ebba), Vierge, Abbëse.
- 1057 A Quimperlé en Bretagne, St. URLOUX (Gurloësius), Abbé de ce lieu sous la Règle de St. Benoist.
- le 30 v. 670 Au Diocèse de Meaux, S. FIACRE (Fefrus), Confesseur.
- le 31 VI. Au Diocèse de Nantes, S. VICTOR de Cambon (V. Campibonensis), Solitaire.

SEPTEMBRE

- le 1^{er} VII. En Almagadie, petite région de la Connacie en Irlande, S. MUREDACH (Muredachus), Evêque d'Alaid (Aladum, i).
- le 3 v. 589 En Ultonie, Province d'Irlande, S. MACNISE (Macniseus, c'est-à-dire Fils de Nise, qui étoit le nom de sa mere), Evêque de Connerth.
- VIII. En Connacie, autre Province d'Irlande, S. BALON (Balo). Confesseur.

- le 6 En Irlande, Saint DACONNA (Dachonna, ae), Confesseur.
Pres d'Egremond au Comté de Comberland (Combria) en Angleterre, Ste. BEE (Bega), Vierge Irlandoise, patronne du Royaume de Norvege.
- le 9 548 En Irlande, S. QUERAN (Kiaranus), Abbé.
X. Au Diocèse de Saint-Malo, St. ONNEIN (Onennus), Moine de Saint-Mein. Il y a une Eglise de St. Onnein pres de Cossé.
664 En l'Abbaye de Mailleros (Melros) au Payis de Téfidale en Ecosse, Saint BOISLE (Bogisilus), Prévost de ce Monastère sous l'Abbé St. Eate qui fut depuis Evêque de Lindisfarne.
- le 10 En Irlande, Saint FINAN (Vinninus), Evêque de Magbile.
- le 12 520 Au Payis de Momonie (in Mumenia) en Irlande, St. ELVE (Albaeus, en Irlandois Aylbée), Evêque d'Emelay (Emelicum, en Irlandois Ymlic) au Comté de Tyrpéry.
- le 13 VII. En Irlande, S. DAGAN (Daganus), honoré sous le titre d'Evêque en la Paroisse de Dabnascorb en Lagénie où il avoit été Abbé d'Imbherdaoïle, après avoir été instruit par S. Mochoëmoc dez son enfance.
- le 14 v. 814 A Nantes (Namnetis), saint ODILARD (Odilardus), Evêque.
- le 16 v. 428 En Ecosse, S. NINIA, Evêque (d'une ville nommée pour lors Casa-Candida ou Candida Casa, originairement Leucopilia, à présent Ouithern, au bord de la mer, dans le Galouay sous la métropole de Glasc, en Ecosse) et Confesseur; sans culte, s'il n'est celui qui est honoré à Courtrai le 17 Novembre par les sœurs de Sainte-Catherine de Sion. Quelques-uns le nomment Ninias.
- le 18 VII. En Alsace, S. DISIER (Desiderius), Evêque de Rennes, et S. RAIN-FROY, son Archidiaque, massacrez par des impies.
- le 19 v. 530 Au diocèse de Léon en Bretagne, S. SERNIS (Isserninus), Confesseur; en breton, S. Sény; patron de Guycsezni.
- le 20 Au Diocèse de Quimpercorentin, le Bienheureux MAURICE, Abbé de Kernoët, de l'Ordre de Citeaux.
1541 Pres de Rennes, le Vénérable YVES Mayeu (Maïocus), Evêque de Rennes, de l'Ordre de Saint-Dominique.
- le 23 v. 705 En Ecosse, le Vénérable ADAMNAN (Adamnanus et non Adamandus), Abbé de Hy; qui a écrit trois livres des Lieux saints, sur la relation d'un Evêque de France nommé Arculf qui avoit demeuré trois mois à Jérusalem.
- le 25 v. 509 A Blois, S. SOULEINE (mort le jour précédent à Maillé en Touraine, dit à-présent Luines), Evêque de Chartres; célèbre pour ses miracles.
v. 670 A Cusance (Cusantiae) en Francheconté, St. ERMENFROY (Ermenfridus), Abbé près de Glasco en Ecosse.
En Irlande, S. FIMBAR (Barrius), Evêque de Corc (Corcagia) sous la Métropole de Cassel en Momonie.
- le 27 VII. A Saint-Gildas de Ruis (Reunvisii) au Diocèse de Vennes, S. GINGURIEN (Gingurianus), Frere-Convert.
En Irlande, Ste. LUPITE, Vierge.
- le 29 Saint VICTORIN, Confesseur, honoré à Nantes

- le 30 VII. Pres de Saint-Mein de Gails au Diocèse de Saint-Malo, S. LERY, Prêtre; dont une Eglise de ce Canton porte le nom, où on le dit Chapelain de S. Giguel.

OCTOBRE

- le 1^{er} En basse Bretagne, S. QUE (Quinocus), Evêque en Irlande; dont un Village des enclaves du Diocèse de Dol dans celui de Saint-Brieux porte le nom.
- VIII. A Landemur en Bretagne, saint MELOIR (Melôrus), Prince; dont les Reliques du temps de l'irruption des Normands furent portées à Paris en l'Eglise de Saint-Barthelmy; et depuis à Meaux, où on le nomme S. Mélor.
- 845 Au Diocèse de Nantes, S. BENOIST de Macérac, Abbé.
- le 2 548 A Lettir (I ethreci) en Irlande, Saint OTHRAIN (Othranus), Confesseur, frere de saint Médrain.
- le 6 St. YVIEU (Yvius); que les anciens manuscrits de Vilton (Viltonia) en Angleterre où son Corps a été longtemps honoré, marquent originaire de Bretagne.
- le 7 495 A Cleder (Clatère) au Diocèse de Leon en Bretagne, S. KE (Colodocus), Solitaire.
- le 8 VI. En Angleterre, sainte KEYNE (Keyna), Vierge, bellemere de saint Cazou.
- le 9 A Nantes, S. CLAIR, premier Evêque de cette ville.
- le 11 598 En Ecosse, S. KENNY (Caïnnichus), Abbé d'Aghavoe.
- IX. A Redon (Roto, onis et non Redones), St. EMILIEN, Confesseur. Ce même jour, S. CAUTIN (Cautinus), Evêque, honoré à Vennes.
- 505 Dans la Lagénie en Irlande, S. FORKERN (Fortchernus), Evêque.
- le 12 v. 540 Au Comté de la Reine dans la Province de Lagénie en Irlande, S. FIEQUE (Fecus), Evêque de Sclept.
- le 13 v. 489 A Thryme (Athrymae) au Comté de Meath (in Media) dans la Province de Lagénie en Irlande, Ste. FINSEQUE (Finsecha), Vierge; dont les Reliques sont honorées en ce lieu avec celles de dix-sept autres Saints, trois desquels ont le nom d'EDE (Aedus).
- En Ecosse, Ste. FRUDOQUE (Frudocha), Vierge.
- 1012 En Autriche, S. COLMAN, Ecossois, pendu comme espion avec deux larrons à Stakéran en Autriche, comme il alloit en pèlerinage à Jérusalem.
- le 15 En basse Bretagne, S. CONOCAIN (Guenegannus), Evêque de Quimpercorentin dont le Corps est à Môtrenuil en Picardie dans l'Abbaye de Saint-Sauve.
- le 16 v. 646 A Arbon en Allemagne, S. GAL, Abbé, disciple de S. Colomban.
- VIII. Au Pays de Rets (Ratiaste, is) en Bretagne, S. VIAL (Vitalis), Solitaire; dont le Corps fut porté à Tournus (Trinorchium) en Bourgogne du temps de l'irruption des Normands.

- v. 700 En Muschragie, dans la Province de Momonie en Irlande, Ste KERE (Kiara), Vierge, Abbëse.
- le 18 v. 630 A Nassoin (Nassoniae) en Ardenne, S. MONON, Irlandois, tué par des voleurs.
- le 19 v. 642 En Irlande, S. ETHBIN, Abbé, dont les Reliques sont dans une Châsse d'argent à Saint-Sauve de Montreuil en Picardie.
- le 21 634 En Ecosse, S. MUNNU (Munnu, indécl.), quatrième Abbé de Hy.
- le 22 892 En Toscane, S. DONAT l'Ecossois, Evêque de Fiesoles.
- v. 730 A Berzet (Berceti), S. MORAN (Moderamnus), Evêque de Rennes en Bretagne, fort dévot à S. Rémy.
- 1177 A Vennes (Venetiae), le Bienheureux RUAUT (Rotaldus), Evêque; de l'Ordre de Cîteaux.
- le 24 575 En Bretagne, le trepas de Saint MAGLOIRE, Evêque; dont le Corps repose à Paris.
- 600 Au Monastère de Vertou, S. MARTIN, Abbé. C'est S. Martin-le-Seul, mort à Durieu (Durivum) en Poitou, où est à-présent Saint-Georges de Montaigu.
- A Loches (Luccis) en Touraine, S. SENOCH (Senoch, indécl.), Abbé, nommé S. Senou dans le lieu où est l'Eglise de son nom.
- 1671 En Bretagne, la Vénérable ARMELLE (Armagila), servante; morte en odeur de sainteté, inhumée aux Urselines de Vennes.
- le 25 v. 675 A Quimperlé en Bretagne, S. GOISENOU (Guscinovus), Evêque de Léon.
- le 26 En Ultonie, province d'Irlande, S. NASSADE (Nassadius), Confesseur.
- le 27 462 En Bretagne, St. ALOIR (Alorus), Evêque de Quimper, successeur de Saint Guénégan.
- En Irlande, St. ABBAIN (Abbanus), Abbé, disciple de St. Yvore.
- v. 630 En la même Isle, S. MACDUACH (Macduach, indeclinable), Solitaire.
- le 29 A Senlis, Ste. LOUEVE (Laudoveva), Reine des Armoriques; dont le Corps est honoré à Saint-Frambourg.

NOVEMBRE

- le 1^{er} Au Canton d'Isiolfarannain au Payis de Tirfiachre dans la Province de Connacie en Irlande, S. CHAIRBRE (Carpheus), que quelques-uns font Breton, fondateur d'un Monastère dont l'Eglise porte son nom.
- le 2 1148 A Clervaux en Champagne, le décès de S. MALACHIE; qui d'Evêque de Connerth en Irlande aiant été fait Archevêque d'Armach apres Callach, gouverna cette Primatie pendant trois ans, au bout desquels y aiant mis à sa place un saint homme nommé Gélase, il se retira à Doune (Duna) dont il fut fait Evêque.
- le 3 XI. En Angleterre, sainte GUINFROIE, Vierge et Martyre pour la chasteté.

A Clervaux, l'inhumation de S. MALACHIE, Evêque de Connerth en Irlande; qui éclata en son temps par plusieurs vertus. Saint Bernard a écrit sa vie.

A Vennes, S. GOBRIEN (Gobrianus); honoré aussi à Saint-Malo.

A Landevenec en basse Bretagne, S. GUENAU (Vinaïlus), Abbé; dont le Corps est à Corbeil au Diocèse de Paris en l'Eglise de son nom.

le 4 604 En Momonie, Province d'Irlande, le décès de S. COLMAN (Colmannus).

le 5 Au Diocèse de Tréguier, S. MILLAU (Miliavus); honoré comme Martyr.

A Dearcain (Dearcani) en Momonie, Province d'Irlande, Ste KIRREQUE (Chindreacha), Vierge.

v. 530 En basse Bretagne, S. VENEC (Guetenocus), qu'ils croient frere de S. Guingalois. Seroit-ce luy que Robert de Langres, et d'autres apres luy auroient mis sous les noms de S. Guenucus et S. Evenucus pour second Evêque de Quimpèr où on ne le connoist pas?

le 6 v. 717 A Berg, ou plutost à Vormhoud, d'où il étoit Abbé, la déposition de S. VINNOX, Abbé; qui, tout éclatant de vertus et de miracles, ne laissa pas de servir longtemps les Freres dont il étoit le Supérieur.

512 A Plestin (Plebs-Gestini) au Diocèse de Tréguier (Trecorum, i), S. EFLAN (Inflanannus), Prince Hibernois, Solitaire; honoré dans l'Eglise de son nom pres de Saint-Michel en Greve.

IX. A Redon (Rotone) au Diocèse de Vennes, le Bienheureux COUDELOC (Condilucus), Prêtre, Moine et Jardinier.

VI. Aux Isles Britanniques, saint HILTUT (Eltutus), Abbé; sous lequel saint Magloire professa la vie érémitique avant que de passer en France.

le 7 IX. En Bretagne, S. BLINLIVET (Blevileguetus), Evêque de Vennes, puis Moine à Quimperlé; dont le Corps étoit honoré à Saint-Julien de Tours dans l'onzieme siecle.

le 8 Dans une Isle des côtes d'Irlande, S. KEBE; dont il est écrit qu'il avoit demeuré cinquante ans à Poitiers et y avoit été ordonné Evêque régionale.

VII. Pres de Solidor au Diocèse de Saint-Malo, S. SUILLAC, Abbé; fils de Brocquemar Prince de Galles.

En Bretagne, S. TREMEUR (Tremorius, selon d'anciens mss. Dremorus).

le 9 En Irlande, S. MOCONNA (Mochona, ae).

le 10 VII. Aux confins de Meath et de Connacie en Irlande, St. AOD (Aëdus), honoré en ce Payis comme Evêque.

Au Comté de Tirconnel en Irlande, Ste. SODELVE (Sodelbia), Vierge.

le 11 Dans la Connacie en Irlande, S. DOUAIN (Duvanus), Prêtre.

le 13 v. 505 A Rennes, St. AMAND, Evêque.

v. 669 A Aubigny (Abiniaci) en Artois, S. KILIEN (Killenus), Evêque missionnaire, venu d'Irlande, dont les Reliques sont à Môtreuil (Monasteriolum) en l'Abbayie de Saint-Sauve.

- le 14 1181 En Irlande, ou plutôt à Eu en Normandie, car ce fut le lieu où il mourut, S. LAURENS, Evêque de Dublin.
- VIII. A Landaf (Landavi) au Pays de Galles en Angleterre, S. DUBRICE (Dubricius), Evêque de cette ville.
- le 15 565 En Bretagne, ou plutôt à Archambray en Saintonge où il mourut, le natalice de S. MALO (qu'en Normandie on nomme S. Maclou, en Italie San-Maüto), Evêque de Quidalet; qui eclata par des miracles dez sa premiere jeunesse; dont le Corps est à Paris dans S. Victor, d'où l'on tira un ossement en 1706 pour l'Eglise de Saint-Maclou de Moisselles (Muscellae, arum) au Diocèse de Paris, où il fut placé l'11 juillet derriere le grand Autel.
- En Bretagne, S. CARNE (Carnetus), honoré comme Martyr à Dinan (Dinannum) au Diocèse de Saint-Malo.
- le 16 725 En Bretagne, S. GOBRIEN (Chomeanus), Evêque de Vennes.
- 767 Au Diocèse de Bordeaux, St. EMILION (Æmilianus), Abbé, qu'en Poitou on nomme S. Millon.
- 1093 A Edimbourg, le décès de Ste. MARGUERITE, Reine d'Écosse; dont le Chef est à Douai au Séminaire des Jésuites Ecossois.
- le 17 498 En une Isle des côtes d'Irlande, S. COINDRE (Connidrius), Evêque.
- le 18 VII. En une Isle du Diocèse de Tréguier (Trecorum, i), S. MANDE (Maudetus), Solitaire; dont le Corps est à Saint-Etienne de Bourges et quelques ossemens en son Eglise Priorale pres de Vincennes.
- Au Pays de Galles, S. CANOC (Canaucus), Abbé.
- le 19 v. 600 A Dol (Doli) en Bretagne, S. BUZEU (Budôcus), successeur de S. Magloire au gouvernement de cette Eglise, pour lors Monastère.
- v. 652 A Leon (Leone) au même Pays, St. HOUARDON (Huardo), Evêque, successeur de S. Ténénan.
- 480 En Irlande, S. BENIGNE, Evêque d'Armach, successeur de S. Patrice.
- le 20 V. A Angers (Andegavis), St. APOTHEME (Apothemius), Evêque; dont le Corps est à Redon (Roto) au Diocèse de Vennes (Venetia) et quelques ossemens à Paris en l'Eglise de Saint-Magloire des Peres de l'Oratoire.
- le 21 615 Au Monastère de Bobio (à présent ville épiscopale des terres de Gennes sous la Métropole de Milan, érection faite en 1014, par la fondation de S. Henry), le décès de S. COLOMBAN, Abbé, fondateur de plusieurs Couvens et pere d'un grand nombre de Moines; qui mourut dans une heureuse vieillesse après avoir éclaté par différentes vertus. Ordéricus-Vitalis le dit être le premier qui ait donné une Regle monacale aux François. Autrefois par toute la France on disoit communément S. Colombain: et on le trouve ainsi écrit dans plusieurs manuscrits des 15^e et 16^e siècles.
- le 24 450 En Irlande, S. KENNAIN (Kennanus), Confesseur.
- le 27 v. 1009 A Maillezais (Malléaci) en Poitou, S. GOUSTANS (Gustanus), frere-convers de l'Abbaye de Saint-Gildas de Ruis (Reunvisius) en Bretagne; patron de la principale Eglise du Croisic.
- 459 En Irlande, S. SECONDIN (Secundinus), Prêtre de l'Eglise d'Armach, qui pour lors étoit une Eglise naissante.

- le 29 Aux confins de la Lagénie et de la Momonie, Provinces d'Irlande, S. BRENDAIN de Biorre (Brendanus Birrensis), Abbé.
- le 30 564 A Tréguier (Trecori), S. TUGDUAL (Pabutugdualus), honoré comme Evêque, et en basse Bretagne où on le nomme S. Pabut, et à Laval au Maine où on l'appelle S. Tugal; placé par M. du Saussay le 25 juin, jour de la Vénération de S. Eloy; au lieu de ce jour-cy, veille de S. Eloy.

DÉCEMBRE

- le 1^{er} VII. En Irlande, S. NESSAN (Nessanus), Prêtre, patron de Corc (Corcagia).
- le 6 v. 793 En l'Isle de Colmekil (in Iona) aux côtes d'Ecosse, S. BLAITHMAC (Blaithmacus), Moine Irlandois, et ses compagnons, Martyrs.
- le 9 v. 658 A Vennes (Venetiis), S. BUDOC (Budocus), Evêque.
v. 739 A Glentanire en Ecosse, S. LESMON (Lesmo), Evêque.
- le 11 v. 888 A Redon (Rotone) au Diocèse de Vennes, S. FIVETEIN (Fidivetenus), disciple de S. Gerfroy, Moine sous saint Couvuyon.
En Irlande, S. SENOCH (Sinochus), Confesseur.
- le 12 A Quimper (Curiosolitibus), S. CORENTIN (Corentinus), premier Evêque de ce lieu.
564 En Irlande, S. FINNIEN (Finnianus), Abbé de Clônard, à-présent Evêché.
661 En la même Isle, St. CUIMIN (Cuminus), surnommé le Long; Evêque de Cluainfert en Connacie.
- le 13 v. 668 Au Payis de Ponthieu, S. JOSSE, Confesseur.
VI. En Irlande, S. COLME (Columba, différent du grand S. Colomkil dont le nom est le même), Moine; dont le Corps est honoré à Tymlaglasse en Momonie.
- le 14 499 A Ploudiry (Plebs Desiderii ou Theodorici) en basse Bretagne, St. EGUIGNER (Fingar, aris), martyrisé avec Ste. PIALE (Piala) sa sœur, et plusieurs autres.
- le 15 1349 A Quimper (Curiosolitibus), le Vénérable JANNIC (Joannicus), Confesseur, qui après avoir été Curé pendant treize ans, se fit Cordelier.
- le 16 VIII. A Aberdon en Ecosse (que les Ecossois nomment Aberdeen), S. BEAN, Evêque de Murthlac en Ecosse dont le siège fut en 1100 transféré à Aberdo.
VII. A S. Meèn en Bretagne, S. GIGUEL, Roy de ce Payis; qui étant à Clichy pres de Paris, y fit hommage de son Royaume à Dagobert, et voulut ensuite le résigner à S. Josse son frere qui le refusa. S. Giguel ne laissa pas que de se retirer au Monastère de Gaël où il véquit solitaire jusqu'à la fin de ses jours. Son Corps est honoré à Saint-Jouin de Marnes en Poitou.
En Irlande, S. BERIKERT (Berikertus), solitaire.

- le 17 627 A Guingamp (Vinicampi) en Bretagne, S. BRIACH (Briachus), Abbé; dont le Corps est honoré en une Eglise Paroissiale qui porte son nom.
- le 18 En Irlande, S. FLAMIEN (Flamianus), Evêque.
Là encore, S. MUIN (Munis, is), Evêque de Forgnuide en Meath (Fornagiae in Midia).
- le 21 En Ecosse, S. ETHERNAN, Evêque.
- le 26 VI. A Tuam en Irlande, Saint JARLATEE (Hierlatius), Evêque de ce lieu; titulaire de l'Eglise cathédrale.
- le 27 Au Diocèse de Quimper, saint ALAIN surnommé de Courlay (Alanus de Curte-Lata), Confesseur.
A Coldingham pres de Barvic en Ecosse, saint AIDAIN (Adamnanus), Pénitent.
- le 30 En Irlande (in Iria), saint AILBEE (Ailbeus), Confesseur.
- XII. En Irlande, S. MARNOCH (Marnochus), de l'Ordre de Cîteaux; dont les Reliques sont à Dublin.

(à suivre)

F. GRÉGOIRE OLLIVIER
F. MARC SIMON

Les abbés de Landévennec

Notre propos, en entreprenant ce travail pour le Bulletin de la Société archéologique du Finistère, à l'approche du quinzième centenaire de notre abbaye (485-1985), n'a pas été de tracer, ni même d'esquisser une biographie de chacun des abbés de Landévennec; les documents pour cela nous font cruellement défaut. Nous avons voulu seulement en établir ici la liste raisonnée et, pour chacun d'entre eux, donner toutes les références utiles aux sources anciennes et modernes. En somme, en constituer un fichier aussi exhaustif qu'on peut l'espérer aujourd'hui. Ceci sans nous cacher que bien des éléments, certains non encore identifiés, nous auront échappé. Nous serons grandement obligés à tous ceux qui voudront bien nous aider à le rendre plus complet.

Les sources

La première liste des abbés de Landévennec, qui a servi de référence à toutes les autres, est celle qui se trouve dans le manuscrit 16 de la bibliothèque municipale de la ville de Quimper, dit *Cartulaire de Landévennec*. Ce manuscrit, substantiellement du XI^e siècle, contient la vie, en prose et en vers, de saint Guénolé, écrite par Gurdisten (environ 880), suivie de compositions hymniques en l'honneur du saint, des douze leçons de son office, et du recueil des chartes (ou soi-disant telles) de l'abbaye. La liste des abbés est donnée en tête de ce recueil.

Comme l'écrivait H. d'Arbois de Jubainville en préface à l'édition du cartulaire par Le Men et Ernault (1): «Jusques et y compris Elisuc (le 17^e nom), les initiales des noms des abbés sont alternativement en encre rouge et en encre verte, et ces noms sont suivis de chiffres romains en encre rouge qui donnent leurs numéros d'ordre. A partir du successeur d'Elisuc, ce double caractère cesse d'exister: l'initiale est écrite en encre noire, et le numéro d'ordre, qui désormais manque d'ordinaire, est tracé en noir les deux fois

(1) R.-F. LE MEN et E. ERNAULT, *Cartulaire de Landévennec*, Paris, Imprimerie nationale, 1885, in-8°, p. 541 (Mélanges historiques, V).

qu'il apparaît ». Cela permet de situer l'auteur de la première portion de liste sous l'abbatiat même d'Elisuc qui va de 1047 à 1055, les autres noms et dates ayant été ajoutés au fur et à mesure. « Il y a presque autant de scribes que d'abbés », note d'Arbois de Jubainville.

La liste, dans son état final, va jusqu'en 1371, date de la mort d'Alain de Daoulas. Après quoi est mentionné uniquement Jean Brient, « fait abbé en 1604 » (?). Elle commence par les noms de saint Guénolé et saint Guénaël. Puis vient Matmunuc, qui ne peut être que ce Matmonoc qui comparut en l'an 818 devant Louis le Débonnaire en forêt de Priziac pour se voir intimer l'ordre de suivre la règle de saint Benoît. Elle se poursuit par 35 noms (non compté Jean Brient), et semble digne de confiance, car elle est corroborée à plusieurs reprises par des documents historiques. C'est elle qu'ici nous suivrons, tout en signalant les variantes données par les listes postérieures, et en la complétant jusqu'à la veille de la Révolution, où le titre abbatial fut éteint en 1784 (2), et la liste close... provisoirement.

Rédigeant en 1648 son *Histoire du Royal Monastère de S. Guennolé de Landévennec, Ordre de S. Benoît*, dom Noël Mars, moine de l'abbaye, sur cinq chapitres en consacre un, le quatrième, aux « Abbés tant religieux que commendataires qui ont gouverné le monastère de Landévennec » (sections 1 à 4) [3]. Outre la liste ci-dessus mentionnée du cartulaire, dom Noël Mars, pauvre en documents comme il se dit, se réfère au Nécrologe de l'abbaye (4).

Malheureusement dom Noël Mars s'est cru obligé de combler la lacune évidente entre saint Guénolé (qu'il fait mourir vers 460) et le Matmunuc du cartulaire (contemporain de Louis le Débonnaire). Pour ce faire il a, contre toute évidence historique, avancé Matmunuc et les dix qui le suivent dans les VI^e-VIII^e siècles, puis repris un Matmonoc (qui n'est qu'un doublet de Matmunuc) et un Benoît (doublet lui aussi d'un Bénédict précédent), après quoi il suit d'assez près la liste du cartulaire. Un tel bouleversement ne repose sur aucune justification. Mais c'est lui qui complète la liste des abbés après Alain de Daoulas et jusqu'à Pierre Tanguy, son propre abbé. Mais de nouveau il aura faussé compagnie au cartulaire pour essayer de trouver place à ce Jean de Langouesnou, dont l'unique mention est dans la légende du Folgoat.

Le même dom Noël Mars a rédigé plus tard (après 1665), à l'intention de la Congrégation de Saint-Maur, un mémoire latin intitulé : *S. Wingaloei de Landevenek in Armorica* (5). Il y reprend la même liste d'abbés, en y ajoutant le nom de Jacques Tanguy, neveu et successeur de Pierre Tanguy.

(2) Dom Grégoire OLLIVIER, *L'extinction du titre abbatial de Landévennec*, dans *Bulletin de l'Association bretonne*, t. 69, 1960, p. 77-92.

(3) Le texte du manuscrit inédit de dom Noël Mars a été publié progressivement dans la revue *Pax* du monastère actuel de Landévennec, entre les années 1955 et 1961 (pour les sections concernées, 1960 et 1961, n^{os} 42, 44, 45 et 46).

(4) Document aujourd'hui perdu, en partie reconstitué par A. Oheix, *Nécrologe de l'abbaye de Landévennec*, dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1913, p. 33-49.

(5) Bibl. nat., ms. fr. 22 358, ancien Blancs-Manteaux 86 c. Il a été édité par Jourdan de La Passardière dans le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1912.

En 1637, avaient paru les *Vies des saints de la Bretagne Armorique* par Albert Le Grand. Messire Guy Autret, chevalier, sieur de Missirien et Lézergué, entreprend d'en faire une réédition « revue, corrigée et augmentée » qui paraît en 1659. C'est lui qui ajoute à la vie de saint Guénolé le catalogue des abbés de Land-Tevenec (6), ainsi qu'il le précise lui-même : « Révérend Père en Dieu Messire Pierre Tangui me communiqua, l'an 1640, les titres et anciens Nécrologes de ladite Abbaye sur lesquels et sur plusieurs autres actes qui ont passé entre mes mains, j'ay dressé le présent Catalogue que j'ay creu estre à propos d'adiouster en cette seconde Edition des saints de Bretagne... ». En fait, à la liste établie par dom Noël Mars vers la même époque, il en rajoute encore, si bien que là où le cartulaire compte 38 abbés, et dom Noël Mars 46, il en a 53.

Dom Charles Taillandier, continuateur de dom Morice, marquera une réaction très nette contre une telle amplification, dans son *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* (7). Il met en doute les noms insérés par dom Noël Mars entre Guénaël et Matmonoc, puis suit de près le cartulaire, sauf à éliminer quelques-uns qui ne sont pas attestés par ailleurs, ramenant ainsi les 38 noms à 32.

Dans son ouvrage, *L'Église de Bretagne*, l'abbé Tresvaux (8) se contente de recopier mot pour mot la liste de dom Taillandier; il s'en confesse d'ailleurs : « Souvent, nous l'avouons sans peine, nous nous sommes bornés à le reproduire », sauf à compléter la notice sur Champion de Cicé (1746-1781).

Les *Antiquités du Finistère* du chevalier de Fréminville offrent à leur tour une liste des abbés réguliers et commendataires de Landévennec (9). Elle présente peu de valeur. Nous y ferons référence, sans plus.

Dans leurs *Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon*, les chanoines Peyron et Abgrall, à l'article Landévennec, ont publié un « Catalogue historique des abbés de Landévennec » (10), qui fait son bien de tous les précédents, Noël Mars, Missirien et Tresvaux (qu'il faudrait plutôt dire dom Taillandier), sauf des notations originales à partir du XVII^e siècle.

Enfin P. Levot, dans sa *Notice sur Landévennec et son abbaye* (11), mentionne également quelques-uns des abbés réguliers, dont l'énigmatique Jean de Langoueznou. Mais il s'arrête plus longuement aux abbés commendataires, et plus spécialement à Pierre Loargan, Jean Briant et les deux Tanguy, Pierre et Jacques, s'étendant sur les dépredations commises sous le

(6) Cf. l'édition de 1901 (par les chanoines Thomas, Abgrall et Peyron), Quimper, in-4°, p. 67-69.

(7) Paris, t. II, 1756. Catalogue des évêques et abbés de Bretagne: p. LXXIX, abbés de Landévennec.

(8) Abbé TRESVAUX, *L'Eglise de Bretagne*, Paris, 1839, in-8°. P. 393-400: catalogue historique des abbés de Landévennec.

(9) Chevalier DE FRÉMINVILLE, *Les Antiquités du Finistère*, Brest, 1855, 2^e partie, p. 52-55.

(10) *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1917, p. 131-142, 161-170, 193-199.

(11) Brest-Paris-Nantes, 1858, in-8°, 71 p.

couvert du premier et sur les procès chroniques entre les moines et les deux derniers.

Outre les catalogues systématiques, des références occasionnelles et souvent intéressantes aux abbés de Landévennec peuvent être relevées dans le *Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé* (12), soit dans son *Chronicon universum*, soit dans ses chartes. Par contre, le *Cartulaire de Quimper* (13) ne fait que peu allusion aux abbés de Landévennec, et jamais nommé. Dom Noël Mars a heureusement relevé lui-même les mentions des abbés au *Nécrologe de Landévennec*. On trouvera également mention de tel ou tel dans les *Actes du Saint-Siège* publiés par le chanoine Peyron (14).

A partir du début du XVII^e siècle, les références sont plus nombreuses et variées, y compris des correspondances, des aveux et des actes divers dont beaucoup, inédits, ont été rassemblés par l'abbé Jean Kersalé (1886-1960) en des notes dactylographiées conservées à l'abbaye; et des blasons sont encore en place.

Les Archives départementales du Finistère conservent un lot assez important d'archives provenant de l'abbaye de Landévennec, et datant des XVII^e et XVIII^e siècles; ce sont essentiellement des pièces de procédure, des aveux, baux ou inventaires. Ces documents sont classés en majeure partie dans la sous-série 2 H (15). Une autre partie, en provenance des archives de Kernuz, est classée dans la sous-série 100 J (16).

*
**

En cours de travail, nous indiquerons les références comme suit:

N.M. (1) [ou simplement N.M.]: Dom Noël Mars, *Histoire du Royal Monastère* (1648); N.M. (2): Manuscrit Blancs-Manteaux (environ 1670).

Mis.: Missirien (1659).

D.T.: Dom Taillandier (1756).

Fr.: Fréminville (1835).

P.: Chanoine Peyron (*Notices sur les paroisses*, 1917).

(12) Publié par Léon Maître et Paul de Berthou, Paris-Rennes, 1904, 2^e éd. (Collection *Bibliothèque bretonne armoricaine*, fasc. IV). Comprend le *Chronicon universum* ou *Chronique de Quimperlé* (p. 93-110).

(13) *Cartulaire de l'Eglise de Quimper*, édité par le chanoine Peyron, Quimper, 1909, in-8°.

(14) Dans le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, de 1911 à 1914 pour les XIII^e-XV^e siècles, en 1941 pour le XVI^e siècle.

(15) Cf. Henri WAQUET, *Archives départementales du Finistère. Répertoire numérique de la série H*, Quimper, 1926, p. 3-9.

(16) Cf. Jacques CHARPY, *Archives départementales du Finistère. Répertoire numérique de la sous-série 100 J*, Quimper, 1970, p. 15.

C. Ld.: Cartulaire de Landévennec.

C. Qé: Cartulaire de Quimperlé.

A.S.S.: Actes du Saint-Siège (numéro d'ordre donné dans le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*).

En outre, certains ouvrages et articles étant cités à plusieurs reprises dans les notices, nous n'en donnerons pas à chaque fois la référence complète. Il s'agit de:

— Pol POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, Nantes-Paris, 1862, 2^e éd., 3 vol. in-4°.

— René KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, Rennes, 1886-1908, 17 vol. in-8°.

— René LARGILLIÈRE, *La topographie du cartulaire de Landévennec*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1942, t. LXIX, p. 28-68.

— Dom Placide LE DUC, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, 1682, éditée par R.-F. Le Men, Quimperlé, s.d. (1881), in-8°, 666 p.

*
**

Nous nommerons d'abord les abbés réguliers et commendataires d'avant 1600 et dont il n'y a aucune raison de suspecter l'authenticité, puis quelques-uns dont l'authenticité est douteuse; ensuite les abbés commendataires postérieurs à 1600; enfin ceux qui sont sûrement inauthentiques.

Ces notices des abbés sont complétées par la liste des prieurs qui ont effectivement gouverné la communauté, de 1616 à 1790.

LES ABBÉS RÉGULIERS

Matmunuc

* III^e de la liste du Cartulaire, après Guénolé et Guénael.

* N.M.: le dédouble apparemment en Matmunuc (3^e) et Matmonoc (14^e), ce dernier situé en 818 — Mis.: de même (5^e et 16^e) — D.T.: un seul Matmonoc (ou Matmunuc), 3^e; résume l'entrevue avec Louis le Débonnaire en 818: « C'est à lui que l'Ordre de S. Benoît est redevable de l'Abbaye de Landevenec » — Fr.: Matmunuc, et Matmonoc ou Matmunoc II — P.: Matmunuc, 5^e.

* Dans la *Vita Sancti Winwaloei* du Cartulaire est reproduit (fol. 52 v°, p. 75-76 de l'édition La Borderie, 1888), le diplôme adressé par Louis le Débonnaire, « *juxta*

silvam quae dicitur Brisiaci » (Priziac), à « *Matmonocus abba ex monasterio Landeuin-nôch* », en 818, lui adjoignant d'abandonner la règle reçue des Scots pour adopter celle de saint Benoît. L'auteur, Gurdisten, ajoute: « *Eodem anno predicto coepta est in eodem monasterio suprascripto regula patris Benedicti* ».

Segneu

* IV^e de la liste du Cartulaire.

* N.M.: 5^e — Mis.: Segñuus, 7^e — D.T.: bloque Segneu avec les suivants jusqu'à Guholet, comme abbés sur lesquels la tradition ne nous fournit rien, avant Matmonoc; quitte à reprendre ensuite un deuxième Gurdestin et un second Benoît — Fr.: 7^e — P.: Segnu ou Segneus, 7^e.

Aelam

* V^e de la liste du Cartulaire.

* Cité comme étant son abbé par le moine Clément, auteur vers 860 de l'*Hymne alphabétique* à saint Guénolé (C. Ld., p. 124-128), dans son prologue: « Au temps où Salomon gouvernait les Bretons, et que Riuelen régissait la Cornouaille ».

* N.M.: 6^e, « du temps de Salomon 2, roy de Bretagne qui estoit en 640 et 660 » — Mis.: Alain ou Alanus, 8^e — D.T.: comme Segneu — Fr.: 8^e — P.: 8^e.

Gurdistin

* VI^e de la liste du Cartulaire.

* Se dit auteur de la *Vita Sancti Winwaloei* reproduite dans le Cartulaire, ou plutôt amplificateur d'une *Vie brève* antérieure (cf. Préface, C. Ld., p. 1-2). La *Vita* compte deux livres en prose et un en « mètre héroïque ». Gurdisten (Urdistenus comme il s'y nomme) a connu le moine Clément, auteur de l'*Hymne alphabétique* et sans doute de la *Vie brève*, et s'exprime en abbé.

* Cité par Wrmonoc, moine de Landévennec et auteur de la *Vita Sancti Pauli Aureliani*, dans la préface à son ouvrage, comme son abbé et inspirateur (*Revue celtique*, avril 1883, vol. V, n° 4, p. 417-418). La *vita* est achevée en 884.

* Lettre de lui (*Urdistenus abbas monasterii sancti Uinualoei*) à Jean, évêque d'Arezzo (de 872 à 898) avec envoi de reliques de saint Guénolé et vie abrégée du saint. Cf. R. Fawtier, *Une rédaction inédite de la vie de saint Guénolé*, dans *Mélanges archéologiques et historiques de l'Ecole française de Rome*, t. XXXII, 1912, p. 27-44; *Annales de Bretagne*, t. XXVII, n° 4, 1912, p. 744; *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXVI, 1939, p. 24-25.

* N.M.: 5^e (avant le Matmonoc de 818?) — Mis.: Gurdistinus, 9^e — D.T.: Gurdestin, 4^e — Fr.: 9^e — P.: 9^e « 880, auteur du Cartulaire (?) ou du moins de la Vie de saint Guénolé ».

Benedic

* VII^e de la liste du Cartulaire.

* Est témoin, comme abbé de la communauté (13 membres) en exil, « *in castello Monsteriolo* (Montreuil-sur-Mer) de la donation de Sanctus (Saint-Thois) par un clerc du nom de Hepuou (charte XXIV du Cartulaire). Charte datée de 954, mais à situer entre 914 et 926 (cf. R. Latouche, *Mélanges d'histoire de Cornouaille*, 1911, p. 67-68).

* Est-ce le même que l'évêque (?) Benoît venu prendre possession pour 30 livres d'argent du monastère Saint-Mesmin, au temps de l'évêque d'Orléans Ermenthée (938-972?), et qui avait eu un oncle, ou grand-oncle, du nom de Gradlon, « seigneur très puissant des Bretons », lequel s'était fait moine à Noirmoutier, d'après Létald: *Liber Miraculorum Sti Maximi (Patrologie latine, t. 137, col. 808)*. Cf. Latouche, *op. cit.*, p. 85; A. Le Grand, 1901, p. 133, note 2; D.T., t. II, p. XXIV.

* N.M.: Benoît V, 17^e, daté de 954 (date probablement inspirée de l'acte de donation signalé ci-dessus, date fausse). Mis.: 11^e, ou 20^e, « Benoist duquel le martyrologe de l'abbaye remarque le décès en l'an 954 » — D.T.: 5^e — Fr.: 19^e — P.: 11^e.

Gurdilec

* VIII^e de la liste du Cartulaire.

* N.M.: Gurdilecus, 9^e — Mis.: Gurdilerius, 12^e — D.T.: l'élimine — Fr.: Gurdiler, 11^e — P.: 12^e.

Iohan

* IX^e de la liste du Cartulaire.

* Bénéficiaire de la donation de Batz en Guérande (etc.) par Alain Barbetorte (charte XXV du Cartulaire, fol. 150-153, p. 156-158), datée entre 944 et 952 par R. Latouche (*op. cit.*, p. 48-55), en raison de ses services durant l'occupation normande. Sans doute abbé du retour d'exil.

* Déjà cité dans la liste des moines présents à Montreuil par la charte XXIV, p. 155: « *Iohann monachus testis* ».

* N.M.: Jean, 18^e; dans N.M. (2): mention de la charte d'Alain Barbetorte, et référence au C. Qé, *Chronique universelle* (qui reproduit celle de Flodoard) sur les dates de 931 et 936: attaque contre les Normands à la Saint-Michel, et retour des Bretons — Mis.: Jean III, 21^e, daté de 959 — D.T.: 7^e « fut fait prisonnier par les Normands; après une longue captivité il fut mis en liberté et revint en Bretagne » — Fr.: Jean III, 20^e — P.: 13^e « mentionné au Cartulaire de Quimperlé » (?).

* Sur son rôle durant l'occupation normande, d'après la charte XXV, cf. La Borderie *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 383-387, suivi par Thomas-Abgrall (A. Le Grand, 1901, p. 74). Voir aussi le drame créé par le chanoine Cornou, *Jean de Landévennec*, en 3 actes, repris en breton par J.-M. Perrot (1924): *Yann Landeveneg*.

* Levot (*Notice sur Landévennec...*, p. 28) le fait nommer abbé par Alain Barbetorte, et lui attribue la reconstruction de l'église.

Clemens

* X^e de la liste du Cartulaire.

* N.M. (1): 11^e — N.M. (2): dit « Clementes » et suggère de ne voir dans les trois Clément qui se suivent qu'un seul qui aura gouverné longtemps — Mis.: un seul Clément, 14^e — D.T.: l'élimine — Fr.: un seul, 13^e — P.: reprend la suggestion de N.M. (2), mais répète trois fois le nom, ici 14^e.

Clemens

* XI^e de la liste du Cartulaire.

* N.M. (1): 12^e — Mis.: 0 — D.T.: 0 — Fr.: 0 — P.: 15^e

Clemens

* XII^e de la liste du Cartulaire.

* N.M. (1): 13^e, « trois qui peut-être ne sont que le mesme ». — Mis.: 0 — D.T.: 0 — Fr.: 0 — P.: 16^e.

Iohan

* XIII^e de la liste du Cartulaire.

* N.M.: donne trois Iohan, 10^e, 12^e et 17^e, sans commentaire — Mis.: *idem*, 13^e, 17^e et 21^e — D.T.: ne garde que le Iohan de la charte XXV — Fr.: trois Jean, 12^e, 16^e et 20^e — P.: ne garde que deux Jean, mais fait de celui-ci l'abbé de la charte XXV, 17^e.

Guholet

* XIV^e de la liste du Cartulaire.

* N.M.: 15^e — Mis.: Guholetus, 18^e — D.T.: l'élimine — Fr.: 17^e — P.: Guloet, 18^e.

Cadnou

* XV^e de la liste du Cartulaire.

* Témoin de la donation d'Edern par le comte Budic, à l'approche de sa mort: charte LXVI. Autres témoins: le duc Alain III (1008-1039) et Benoît évêque de Quimper (de 1003 à 1022).

* Le premier dont le décès est mentionné au Nécrologe: XIX Kal. Sept. (14 août).

* N.M.: 19^e, date la donation de la vicairie d'Edern de « environ 1012 » et note sa mention au Nécrologe — Mis.: Cadiou ou Cadiocus, 22^e — D.T.: 6^e, met le don de la vicairie d'Edern, « sous le règne du Duc Alain le Grand mort en 907 (?) » — Fr. Cadiocus ou Cadiou, 21^e — P.: Cadnou, 19^e, vers l'an mille.

Blenliuet

* XVI^e de la liste du Cartulaire (ce nom correspondrait à l'actuel « Brélivet »).

* Mentionné comme témoin dans la charte de donation d'Edern: « *Blinliuguet, testis* ». Mentionné comme témoin, en 1030 ou 1031, de la donation de Locronan à Sainte-Croix de Quimperlé par Alain Canhiart: « *Blinliuedus Sancti Guingualoei abbas* » (charte IV).

* Mentionné au Nécrologe: ides de juin (13 juin).

* Mentionné par certains auteurs comme ayant assisté en 1032 (30 septembre) à la consécration de l'église abbatiale de Saint-Gildas-de-Rhuys par Judicaël, évêque de Vannes (sous saint Félix). D'après quelle source?

* N.M.: 20^e — Mis.: l'omet — D.T.: Blenlived ou Blenliguet, 8^e: « assista à la fondation de l'Église de S. Ronan de Locronan en 1031 » — Fr.: Blenliguet, 25^e, même notation — P.: 20^e « mort vers 1031 » (?).

Elisuc

* XVII^e de la liste du Cartulaire. Dernier nom inscrit de la première rédaction de la liste (seconde main du Cartulaire) — avec la date: M.XL.VII, sans doute date d'intronisation.

* Mentionné au Cartulaire de Quimperlé comme témoin de la donation de villas à Doélan par la comtesse Judith (charte IX, antérieure à 1058, mort d'Alain Canhiart),

et de la donation par la même de l'île Saint-Michel (charte X): «*Heliseus Sancti Guingualoei abbas*».

Ibid., mentionné dans la *Chronique universelle*: «*MLV — Eliseus, abbas Sancti Guingualoei obiit*».

* Mentionné au Nécrologe: le 3 des nones de juillet (4 juillet).

* N.M.: 21^e — Mis.: Hélizée, 27^e — D.T.: Elizée ou Elizuc, 9^e, date de 1037 la charte IX du C.Qé — Fr.: 27^e — P.: 21^e, mort en 1045 d'après le Cartulaire de Quimperlé(?).

Kyllai

* XVIII^e de la liste du Cartulaire.

* Mentionné au Cartulaire de Quimperlé comme témoin d'une donation faite par Guihumarch: «*Killae abbas*» (charte LXVI — Benoît étant abbé du lieu, mais pas encore évêque de Nantes, donc entre 1066 et 1081).

Ibid., mentionné dans la *Chronique universelle* — 1056 «*Killae abbas S. Guingualoei preficitur*» — 1085: «*Killae Sancti Guingualoei abbas obiit*».

Ibid., un «*Killae, capellanus comitis*» est mentionné déjà en 1030-1031 comme témoin de la donation de Locronan (charte IV. Autre témoin: Blinliuet, abbé de Saint-Guérolé), puis de la donation de Doélan (charte IX. Autre témoin: Hélisée, abbé de Saint-Guérolé). Ne serait-ce pas le même?

* Mentionné au Nécrologe: le 5 des ides de juin (9 juin). Sous la forme Keryllas (sans doute mauvaise interprétation du K par Ker).

* N.M.: Killoe, 22^e (1055-1075 [*sic*]) — Mis.: 26^e, le met avant Elizée, et le fait mourir en 1045 (son doublet Hélié, 28^e, est dit mort en 1085) — D.T.: Killac ou Killa, 10^e, 1056-1085, «assista au sacre du Roi Philippe (1^{er}) l'an 1060» (d'après Du Chesne, *Historiae Francorum scriptores...*, Paris, 1636-1649, t. IV, p. 162) — Fr.: Killac, 26^e, mort en 1045 (?) — P.: 22^e, mort en 1075 (?).

Justin

* XIX^e de la liste du Cartulaire.

* Au Cartulaire de Landévennec (charte LI), procès-verbal de la dotation à Camfrouit d'un hôpital pour pèlerins et indigents par Justin, abbé, en présence de la communauté (11 membres, dont Orscand et Lancelin, futurs abbés), de quatre moines de Saint-Melaine de Rennes et de trois moines de Saint-Sauveur de Redon avec leur abbé.

* Au Cartulaire de Redon (charte CCXC), mentionné comme témoin du règlement d'un différent entre les moines de Redon et le chapelain du comte Alain Fergent à propos de la célébration de trois messes à Noël (1089). Y est nommé: «Abbé de S. Guénolé et moine de Redon».

* Mentionné au nécrologe: le 4 des ides de novembre (10 novembre).

* N.M.: 23^e, «ce fut luy qui érigea le prieuré de l'Hospital», dit en N.M. (2) «*B. Mariae de Garefrouite*» — Mis.: 29^e — D.T.: 11^e, signale la mention au Cartulaire de «Rhedon» — Fr.: 28^e — P.: 23^e; mentionne la fondation de Notre-Dame de Camfrouit.

Guillaume

* XX^e de la liste du Cartulaire (Guilhelmus).

* Au Cartulaire de Landévennec, mentionné comme premier témoin de la donation de propriétés à Châteaulin par Alain Fergent « *Britannie comes* » (donc avant 1112 et après 1084), « l'année même où Guillaume reçut l'abbatiate de ce lieu » (charte L). Autre témoin: Benoît « évêque de Nantes », donc après 1081. Au moment où le comte se préparait à aller à la croisade, donc vers 1096, selon Guy Leclerc, dans une monographie ronéotée sur Châteaulin, s.d.

* Au Cartulaire de Quimperlé est mentionné un Guillaume, chapelain de la comtesse, comme témoin de donation de la comtesse Berthe (femme d'Alain III) en 1075 (charte LXXV). De même un Guillaume « *ejusdem comitis magister* » comme témoin d'une donation d'Alain Fergent vers 1084 (charte LXXV). De nouveau d'une donation plus tardive du même aux moines de Quimperlé « *cum magistro meo Guillhelmo apud eos tunc monacho facto* » (charte LXIV). C'est sans nul doute lui qui allait devenir abbé de Landévennec.

* Mentionné au Nécrologe: le 3 des calendes de mai (29 avril).

* N.M.: 24^e, date la donation de Châteaulin de 1084 (?) et ajoute: « Je doute fort s'il ne se nommait pas la Vieux-Ville en son surnom, car selon Alain Bouchard il y avait à Landévennec un abbé de ce nom l'an 1084. » Ce qui se rapporterait plutôt à Kyllai, mort en 1085 — Mis.: l'omet — D.T.: 12^e — Fr.: l'omet — P.: 24^e, 1084 (?).

Lancelin

* XXI^e de la liste du Cartulaire (inscrit par erreur XIX).

* Au Cartulaire de Landévennec (charte LI) mentionné comme témoin parmi les moines de la communauté lors de la dotation de l'hôpital à Camfrout sous l'abbé Justin.

* Mentionné au Nécrologe: le 8 des calendes de janvier (25 décembre).

* N.M.: 25^e Lancolin — Mis.: 33^e — D.T.: 13^e — Fr.: 32^e, le dit « douteux » — P. 25^e.

Orscand

* XXII^e de la liste du Cartulaire.

* Au Cartulaire de Landévennec (charte LI) mentionné comme témoin parmi les moines de la communauté lors de la dotation de l'hôpital à Camfrout sous l'abbé Justin.

* Au Cartulaire de Quimperlé, mention d'un Orscand, donateur et témoin, petit-fils de l'évêque Orscand (mort en 1064) dans les chartes CII, CIII, CIV, CV, CVI, datées du début du XI^e siècle. Est-ce le même?

* Mentionné au Nécrologe: le 11 des calendes de janvier (22 décembre).

* N.M.: 26^e; en note: « Il est parlé de cet Abbé dans le Père du Pas, lorsqu'il parle des seigneurs de la Guerche » — Mis.: 34^e — D.T.: 14^e — Fr.: 33^e, « Orscand III, douteux » — P.: 26^e.

Elimaire

* XXIII^e de la liste du Cartulaire: Elmarius. Avec la date: M. Cmo. XLmo II anno (plutôt décès qu'avènement).

* Au Cartulaire de Quimperlé, mentionné comme témoin à des actes divers. D'abord comme moine: charte L, avant 1114 — charte LX, 12 avril 1107 — charte LXIX, entre 1084 et 1112 — charte LXX, avant 1114 (dit « plus tard Abbé ») — charte LXXII,

entre 1107 et 1113 — charte LXXIV, environ 1096. Puis comme abbé : charte LXVII, du 3 mai 1128 (« *Helmarcus Abbas* »).

* Mentionné au Nécrologe (et à celui de Quimperlé, d'après dom Le Duc) : le 6 des calendes de juin [27 mai].

* N.M. : 27^e, Elinarius; dans N.M. (2) : « *Fuit is monachus Kemperlegiensis ubi anno 1107 monachum agebat; anno vero 1128 subscribitur abbas* » — Mis. : 30^e, Filmar — D.T. : 15^e, Elinarius ou Elmarius — Fr. : 29^e, Filmar ou Vilmar — P. : 27^e, « moine de Sainte-Croix mentionné comme abbé en 1628 » (*sic*).

Gradlon

* XXIV^e de la liste du Cartulaire.

* Mentionné au Nécrologe de Quimperlé (d'après Dom Le Duc, p. 219) : « *III Id. martii obiit Gradlonus abbas sci Guingual, et monachus istius loci* ».

* Mentionné au Nécrologe de Landévennec (d'après Noël Mars) : le 6 des ides de mars (10 mars).

* Mentionné comme témoin dans une charte du duc Conan IV confirmant les exemptions des héritages appartenant aux Templiers, en 1160. Cf. Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 638; et Cartulaire du Morbihan, charte CCXXV (charte d'authenticité douteuse).

* N.M. : 28, Gradlo I — Mis. : 31^e, signale la charte de Conan — D.T. : 16^e, mentionne aussi la charte de « Conan le Petit » — Fr. : 30^e, Grallon II, *id.* pour la charte. — P. : 28^e, Graslonus I.

Riuualon

* XXV^e de la liste du Cartulaire.

* Mentionné au Nécrologe sous le nom de « Rivallonus de Brouverec » (le Bro-Werec) : le 4 des ides de novembre (10 novembre).

* Mentionné au Nécrologe de Quimperlé (d'après dom Le Duc, p. 250) : « *IV id. novemb. obiit Rivalonnus abbas sancti Guingualoei et monachus istius loci* ».

* Un Riuualon est mentionné comme abbé de Quimperlé à la même époque (1163-1187). Le nom y est d'ailleurs fréquent.

* Un acte du Cartulaire de Redon, non daté, mentionne un Riwallon, moine, « *strenuissimus vir* » (homme très entreprenant), lequel a construit en Bro-Erec une église en l'honneur de Sainte-Croix, sur la rivière Stergavale (ou Stergaule) [n° CCCXXXIV]. Est-il possible de faire le rapprochement ?

* N.M. : 29^e, Rivallo I; donne pour son anniversaire de décès 20 sous de redevances à Landgon, aujourd'hui Langan (près de Redon). N.M. (2) : « *fuit monachus Kemperlegiensis* » — Mis. : l'élimine — D.T. : 17^e, mais appelle celui-ci « du Fou » et inversement — Fr. : 34^e, l'appelle aussi « du Faou », « mort en 1216 » (?) — P. : 29^e, « béni en 1163 » (confusion avec Riuualon, abbé de Quimperlé [cf. ci-dessus]).

Gradlon

* XXVI^e de la liste du Cartulaire; dit : « *de plebe Sancti Enegvorii de Pago Cap Cauall* » (Plonéour-Lanvern. Cf. Largillière, *La topographie...*, p. 30).

* Mentionné au Nécrologe : nones de novembre (5 novembre), et dit : « *Grazlonus de S. Enogal* ».

* N.M.: 30^e (en note: Saint-Enogat près de Pont-l'Abbé) — Mis.: l'élimine — D.T.: 18^e, « de S. Enogal, Village près le Pont-l'Abbé » — Fr.: l'élimine — P.: 30^e, Graslon II.

Jacques

* XXVII^e de la liste du Cartulaire: « *Jacobus* ».

* Mentionné au Nécrologe: le 16 des calendes d'octobre (16 septembre).

* Un « *Jacobus* » est mentionné comme témoin dans une charte de Quimperlé comme « *magister* » (charte LXXXIX, en 1161) et dans une autre comme « *monachus* » (charte XCVII, entre 1163 et 1186). Y a-t-il un rapport?

* N.M.: 31^e — Mis.: 36^e, « estoit abbé en 1218 » (?) — D.T.: 19^e, « mourut le 17 d'août suivant le Nécrologe » (?) — Fr.: 35^e, Jacques II — P.: 31^e.

Riualon

* XXVIII^e de la liste du Cartulaire, avec la date: M^o.CC.XVIII.

* Mentionné au Nécrologe: « 18 calend. decembris (14 novembre) obiit Rivallonus de Fago (du Faou) abbas s. Wingualoei anno Dni 1218. »

* Deux chartes de Quimperlé mentionnent un Riualon, fils du vicomte Riualon (de Gourin?), donateur (chartes XCIII et XCIV, entre 1163 et 1186).

* Mentionné comme abbé de Saint-Guérolé dans l'acte LXV du Cartulaire de Landévennec, à propos de litige portant sur des terres à Pleyben (note marginale du XIII^e siècle, avec mention de 3 ou 4 moines). Dit « *Riualonius de Fou* ».

* N.M.: 32^e; N.M. (2); « *et hic in Kemperlegiensi monasterio religioni nomen dederat* » — Mis.: 35^e — D.T.: 20^e, dit « de Brouerech » — Fr.: 37^e, même confusion, et « vivait encore en 1236 » (cf. ci-dessous charte XLIX du Cartulaire de Quimper) — P.: 32^e, « religieux de Sainte-Croix »; on lui attribue les faits notés ci-dessous pour son successeur: A.S.S. de 1224 et Cartulaire de Quimper, 1236.

* Blason: « D'azur au léopard d'or » (cf. Noël Mars, en marge).

Tadic

* XXIX^e de la liste du Cartulaire, avec mention: « *anno Domini M^o.CC^o quadragesimo* ».

* Mentionné au Nécrologe: le 12 des calendes de juillet (20 juin) 1240.

* C'est cet abbé que concernent certains Actes du Saint-Siège (n^{os} 21, 27, 30).

— Le 4 décembre 1224, le pape Honorius III donne commission à l'évêque de Léon (Jean, 1187-1227?) et à l'abbé de Landévennec d'informer sur la sainteté et les miracles de Maurice, abbé de Carnoët (mort en 1191), dont l'évêque et le chapitre de Quimper ainsi que les abbés cisterciens ont demandé la canonisation.

— Le 12 novembre 1233, Grégoire IX donne mandat à l'évêque et à l'archidiacre de Saint-Malo et à l'abbé de Paimpont de résoudre le litige pendant entre l'évêque de Quimper et les religieux de Landévinoch (*sic*) touchant le droit de visite de l'évêque (Renaud, 1219-1245). Un différend similaire opposera le même évêque à l'abbé de Quimperlé en 1245.

— Le 15 mai 1235, de Pérouse, Grégoire IX charge les archidiacres de Vannes et de Tréguier et Yves, chanoine de Vannes, d'enquêter sur la question pendante entre

l'évêque de Quimper et le monastère de Landévennec, celui-ci prétendant, contre les allégations de l'évêque, être depuis fort longtemps sous la juridiction immédiate de Tours.

* Au Cartulaire de Quimper, au 26 août 1236, lettres de composition entre l'évêque de Quimper et les moines de Landévennec (Landeguenec) par arbitrage de Robert, évêque de Nantes, Cadoc, évêque de Vannes, et Maître Alain, trésorier de Vannes. Droit de visite annuelle reconnu à l'évêque (Acte 49).

* N.M.: 33°, décédé le 3 des calendes de juillet (mauvaise lecture III/XII?) — Mis.: 39°, Tadic ou Budic — D.T.: 21° — Fr.: 38° — P.: 33°, reporte sur son prédécesseur les faits ci-dessus.

Riualon

* XXX° de la liste du Cartulaire, dit « de Ploemergat » (Plumergat, canton d'Auray. Cf. Largillière, *La topographie...*, p. 30).

* Mentionné au Nécrologe: le 3 des ides d'avril (11 avril) 1254. Note du copiste en marge: « Je pense que c'est Ploemaugat, famille fort connue en Bretagne ». Le Nécrologe de Quimperlé dit: le 12 avril 1254.

* Au Cartulaire de Quimper, en date du samedi 18 septembre 1249, lettres de composition entre le chapitre de Quimper et les moines de Landeguenoc dans un litige à propos de dîmes (Acte 89). L'abbé y est dit: « *frater R... humilis abbas* ».

* Le Nécrologe de Quimperlé signale un Rivallon, abbé de Sainte-Croix (1237-1239) et un autre Rivallon, moine de Quimperlé, abbé de Saint-Mathieu (mort en 1229).

* N.M.: 34° — Mis.: 40°, Rualon de Plouëgat — D.T.: 22° — Fr.: 39° — P.: Rivollon III (*sic*) de Pioemergat, 34°.

Riualon

* XXXI° de la liste du Cartulaire, dit « de Treles » (Treflez-Trelez, à 4 km au sud de Briec, ancienne trêve de Landrévarzec, possession de l'abbaye [charte XIV]). Chapelle sous l'invocation de saint Guénolé et saint Philibert.

* Mentionné au Nécrologe: le 6 des calendes de mars (24 février) 1256.

* N.M.: 35° — Mis.: 41° — D.T. 23° — Fr.: 40° — P.: 35°, Rivallon IV de Trefflez, en Briec.

Bernard

* XXXII° de la liste du Cartulaire.

* Mentionné au Nécrologe: « *VIII Id. Augusti obiit Bernardus de Edern, anno Domini 1271* » (6 août).

N.M.: 36°, Bernardus I — Mis.: 43° — D.T.: 24° — Fr.: 41° — P.: 36°.

[Bernard]

* La liste du Cartulaire ne donne qu'un seul Bernard.

* Mentionné au Nécrologe: « *IV Id. aprilis obiit frater Bernardus de Kerlauré abbas istius loci, die sabbati ante ascensionis Domini, anno ducentesimo octuagesimo secundo* » (10 avril: occurrence impossible).

* N.M.: 37°, Bernardus II; dans N.M. (2): « *ex nobili apud Leonenses genere de Klarzec* ». Note de Jourdan de La Passardière: « Lire Kerlozrec, famille du Léon,

paroisse de Ploudalmézeau, fondue dans Kersulguen » — Mis.: ne le mentionne pas — D.T.: 25^e, mort en 1280 (?) — Fr.: 42^e, *id.* — P.: 37^e, Bernard de Kerlouré (*sic*).

* Note: Oheix, dans *Nécrologe de Landévennec*, écrit: « En 1282, l'Ascension tombait le 7 mai. » Peut-être Noël Mars a-t-il écrit *octuagesimo* pour *septuagesimo*, car il dit: « lequel fut fort peu abbé ».

* Blason: « D'azur à un aigle d'or » (cf. Noël Mars, en marge). « Palé d'or et d'azur de 6 pièces » (P. de Courcy, t. II, p. 107).

Rioc

* XXXIII^e de la liste du Cartulaire, avec la mention: « *abbas istius loci de plebe Sancti Eneqvori, de pago Cap Cauall* » (Plonéour-Lanvern).

* Mentionné au Nécrologe: « *VII Id. Januarii obiit Ryocus abbas istius loci anno Domini 1283* » (7 janvier). Oheix lit: *Repotus* ou *Kerpotus* au lieu de *Ryocus* (Noël Mars).

* En tête du Nécrologe est mentionnée: « *Theophania, mater Rioci abbatis*. »

* N.M.: 38^e, en note: Ryou de Rosmadec en Telgruc — Mis.: 44^e, Riou de Rosmadec — D.T.: 27^e — Fr.: 44^e, de la maison de Rosmadec — P.: 38^e.

* Blason: « D'or à 3 jumelles de gueules » (cf. Noël Mars, en marge).

Jean

* XXXIV^e de la liste du Cartulaire: « *Johannes dictus Porcus*. »

* Mentionné au Nécrologe: « *X Kal. Aprilis obiit Alfredus et Johannes, abbas istius loci, anno Domini M^o CCC^o octavo* » (23 mars 1308).

* Sous son gouvernement, en 1293 (et non 1253, comme écrit Oheix), Guillaume de Rennes, moine de ce lieu, achève la copie du Martyrologe et du Nécrologe, « le jeudy avant la feste de St Jean Baptiste, sous le règne de Jean, duc de Bretagne [Jean II, 1286-1305], d'Alain, évêque de Quimper [1290-1302], et de Jean, abbé de Landévennec ».

* Sa pierre tombale était à Brest (autrefois seuil de maison, puis à la Bibliothèque) avec inscription mutilée: « Ci-git Jean de Léon, dit Le Porc, autrefois abbé de ce monastère de Landévennec, que son âme repose en paix ». (cf. *Bulletin de la Société académique de Brest*, t.I, 1861, p.361-369). Détruite en 1942, sous les bombardements.

* N.M.: 39^e; en note: « Quelques-uns l'appellent du Parc de Roslohen (Rosnoën) » — Mis.: mentionne deux Jean: 45^e, Jean de Léon, décédé l'an 1273; 46^e, Jean de Languvoes, de la maison de Languvoes en Léon et de Lesascoët en Cornouaille, décédé l'an 1308 — D.T.: distingue aussi deux Jean: 28^e, Jean de Léon « qui occupoit le siège abbatial en juin 1293 »; 30^e, Jean Le Porc, mort le 23 mars 1308 (ou 1309, « selon notre manière de compter les années »). Entre les deux il met un Gradlon « moine de Quimperlé », mort le 13 mars 1307, « suivant le Nécrologe de Quimperlé » (?) — Fr.: suit dom Taillandier: 45^e, Jean de Léon; 46^e, Gradlon; 47^e, Jean Le Porc — P.: 39^e, 1293-1308; mentionne le Martyrologe transcrit par Guillaume de Rennes, et la pierre tombale avec inscription mutilée: ... LEONIA. DICTUS. PORCUS. QUONDAM. ABB.....VENNOC. CUIUS. ANIMA. REQUIESCAT. IN. PACE.

* Blason: « D'or à un sanglier de sable en furie » (cf. Noël Mars, en marge, et P. de Courcy, t. II, p. 414).

Eudes (ou Yves)

* XXXV^e de la liste du Cartulaire, dit: Eudo Gormon, de Leonia.

* Mentionné au Nécrologe: le 15 des calendes de juillet 1344 (17 juin).

* Mentionné dans plusieurs actes du Saint-Siège (A.S.S. n^{os} 93, 94, 95, 179, 200).

— Avignon, 17 août 1317, Jean XXII. Yves, prieur de Landévennec, est nommé comme successeur de l'abbé Jean, décédé. Il avait eu comme compétiteur Guillaume de Botoua, religieux du même monastère, qui mourut en cour de Rome (Avignon) comme se négociait cette affaire.

— Avignon, 28 août 1317, Jean XXII. Yves, nommé abbé de Landévennec, est autorisé à conférer le prieuré de Batz, qu'il possédait, à Jean de Plebe, religieux de Landévennec.

— Avignon, 1^{er} janvier 1318, Jean XXII. Mandat de réintégrer au monastère de Landévennec Hervé-Raoul de Quoet-Difez, d'abord reçu par le prieur claustral pendant la vacance du siège abbatial, puis renvoyé par le nouvel abbé Yves.

— Avignon, 13 août 1333. Yves de Boisboissel, évêque de Quimper (1330-1333), avait, en plein Parlement présidé par le duc Jean, accusé l'abbé de Landévennec Yves Gormont, d'être suspect d'hérésie, ce que niait celui-ci; si bien que le duc remit le jugement au Saint-Siège, déclarant qu'il détiendrait l'administration du temporel de l'abbaye jusqu'à ce que le dit abbé eût prouvé son innocence... Le pape chargea Alain Gontier (1333-1335), nouvel évêque de Quimper, d'entendre son prédécesseur et les autres personnes qu'il jugerait à propos — « *summarie et sine strepitu et figura iudicii cum diligencia inquiras veritatem* » —, et de porter une sentence sans appel.

— Avignon, 8 juin 1335. L'abbé de Landévennec est chargé de conférer la paroisse de Guiscriff, rendue vacante par la promotion d'Alain Le Gal au siège de Quimper, à Annibal de Ceccano, cardinal-évêque de Tusculum. (Il semble donc avoir été acquitté).

* En 1333 justement, Gormon, abbé de Landévennec, est signalé comme résidant au Collège de Cornouaille à Paris, parmi les étudiants à l'Université (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXVII, 1940, p. 61). [Alain Gontier était « habile Maître de théologie en l'Université de Paris et grand Maître du Collège de Navarre », d'après dom Taillandier].

* N.M.: 43^e, après Alain de Piezres, Jean (doublet de Jean Le Porc), et Guillaume de Rennes (abbé élu) — Mis.: 50^e, Yvon Goarmon — D.T.: 32^e, après Guillaume de Rennes, mort en 1311 — Fr. 50^e — P.: 41^e, Yves ou Eude Gormon, du Léon (1311-1344); mentionne son procès en suspicion d'hérésie.

* Blason: « D'or à deux poissons rouges de gueules en fasce » (cf. Noël Mars, en marge).

[Guillaume]

* Absent de la liste du Cartulaire.

* Mentionné au Nécrologe: le 5 des nones d'octobre 1311: « *Guillelmus dictus de Rhedonis, monachus et electus in abbatem istius loci et sepultus Viennae* ».

* Un acte du Saint-Siège du 17 août 1317, conférant le siège abbatial à Yves Gormon, le signale comme son compétiteur décédé tandis que se négociait l'affaire, en cour de Rome (cf. ci-dessus). Il y est nommé « Guillaume de Botoua ».

* Il est le copiste du Martyrologe-Nécrologe, qu'il achève en 1293 (cf. ci-dessus, sous Jean Le Porc). Sa mère y est mentionnée comme ayant fait un don pour l'anniversaire de son décès: «*Adelina, mater Guillelmi dicti de Redonis monachi hujus loci*».

* Dans *La Papauté d'Avignon et l'Eglise de France*, par Caillet, Paris, 1975: Guy (?) de Rennes décédé lors de la procédure d'appel, le 17 août 1317 (C'est la date de l'acte du Saint-Siège nommant abbé Yves Gormon).

* N.M.: 42^e, «Si ce Guillaume a esté abbé, ce n'a esté longtemps. Son successeur fut Yves Gormon.» — Mis.: 47^e, «Abbé l'an 1310» — D.T.: 31^e, «moine de S. Melaine de Rennes» (?) — Fr.: 48^e — P.: 40^e, «de Saint-Melaine, Rennes» (?), 1308-1311.

Alain de Piezres

* XXXVI^e de la liste du Cartulaire, avec cette mention: «*qui obiit Auinione*».

* Aucune mention au Nécrologe.

* N.M.: 40^e, le met après Jean Le Porc — Mis.: le remplace par Jean de Langoesnou — D.T.: l'élimine — Fr.: *id.* — P.: 42^e.

* Blason: «Cors d'azur au léopard d'or au lambeau de gueules» (cf. Noël Mars, en marge).

Armel de Villeneuve

* XXXVII^e de la liste du Cartulaire, dit «*de Villa Nova apud Languern*». (La Ville-Neuve, près de Lanvern, qui était prieuré du monastère. Cf. Largillière, *La topographie...*, p. 30).

* Mentionné au Nécrologe: «*XI Kal. Augusti obiit frater Armelus de Ladiguern (Languern) abbas istius loci, anno Dni 1362*» (22 juillet).

* N.M.: 45^e, introduit avant lui Jean de Lantgoueznou — Mis.: 52^e Armel de Lanvern — D.T.: 33^e, Armel de Languern — Fr.: 51^e — P.: 43^e.

* Blason: «D'argent à trois bandes de gueules» (cf. Noël Mars, en marge).

Alain de Daoulas

* XXXVIII^e de la liste du Cartulaire, et dernier. Il est ainsi mentionné: «*Alanus de Doulas (sic) qui obiit anno Domini M^o. CCC^o. LXXI^o, cujus anima requiescat in pace*». Après quoi vient la mention de Jean Brient: «*Hic desunt multi usque ad Joannem Brient, factum abbatem anno 1604...*»

* Mentionné au Nécrologe: «*III Nonas Junii, obiit frater Alanus de Doulas, abbas istius loci, qui decessit die Martis post festum Stae Trinitatis, anno Domini millesimo CCC^{mo} septuagesimo primo*» (mardi 3 juin).

* N.M.: 46^e — Mis.: 53^e — D.T.: 34^e — Fr. 52^e — P.: 44^e.

Bernard

* Mentionné dans deux actes du Saint-Siège (A.S.S., n^{os} 510 et 511).

— 20 juin 1380. Clément VII. Jean, cardinal-prêtre du titre de Saint-Marcel, est chargé de pourvoir de l'abbaye de Landévennec, vacante par la mort de Bernard, dernier abbé, Guillaume de Parthenay, religieux profès du même monastère.

— 31 juillet 1380. Clément VII. Mandat au doyen de Paris de pourvoir du prieuré de Lanvern, vacant par le décès de Bernard, abbé de Landévennec, Yves Jordan, prieur du prieuré du Conq, au diocèse de Quimper.

* Ni Noël Mars, ni Dom Taillandier, ni Fréminville, ni Peyron ne le mentionnent. Seul Missirien mentionne un Bernard, mort en 1582 (?), « Bernard de Kerleavin », ce qui est sûrement erroné.

* Ce Bernard, attesté par des documents romains n'est-il pas le même que celui que Noël Mars, d'après le Nécrologe (dont la mention comporte sûrement une erreur de date, cf. ci-dessus), situe (plutôt mal) entre Bernard d'Edern (seul attesté à cet endroit par le Cartulaire) et Ryoc?

Guillaume de Parthenay

* Parthenay, près de Fougères, évêché de Rennes.

* Mentionné au Nécrologe avec le qualificatif « *venerabilis pastor* » et dit: « *V Idus Augusti obiit Guillelmus de Partenayo, abbas istius loci, et decessit die lunae, anno Domini 1399, pro quo cantatur O Gloriosa post vespas* » (lundi 9 août).

* Mentionné dans plusieurs actes du Saint-Siège (A.S.S., n^{os} 510, 522, 538, 581, 594, 658); à noter que les dates des deux premiers s'accordent mal avec la suite logique des faits.

— 20 juin 1380. Clément VII. Jean, cardinal-prêtre du titre de Saint-Marcel, est chargé de pourvoir de l'abbaye de Landévennec, vacante par la mort de Bernard, dernier abbé, Guillaume de Parthenay, religieux profès du même monastère.

— 16 juin 1381. Clément VII. Mandat à Jean, cardinal-prêtre de Saint-Marcel (Jean de La Grange, évêque d'Amiens), de faire admettre comme religieux de Landévennec Guillaume de Parthenay, prieur du prieuré de Saint-Denis, O. S. Augustin, de Rennes, avec autorisation pour ce dernier de pouvoir recevoir un bénéfice et même être promu à la dignité abbatiale.

— 6 décembre 1382. Clément VII. Les évêques de Saint-Brieuc, Quimper et Tréguier sont chargés d'induire l'abbé Guillaume en possession de son monastère de Landévennec et d'astreindre à son obéissance les religieux de ce monastère, sous peine de censure et d'appel au besoin au bras séculier.

— 14 juin 1389. Clément VII. Avignon. Le pape charge les évêques d'Angers, de Quimper et de Léon de porter secours à l'abbé de Landévennec qui a été dépossédé de son monastère et dont les religieux sont dispersés. (C'est l'époque où les Anglais, avant de quitter Brest, causent dans la région les pires brigandages: « à cause, dit un autre acte contemporain (n^o 582), des guerres qui ont sévi et sévissent encore en cette région, du fait des ennemis du royaume de France qui y affluent de jour en jour et la parcourert ».

— 9 août 1394. Benoît XIII. Guillaume, abbé de Saint-Guérolé de Landévennec, promet de verser à la Chambre apostolique 120 florins d'or pour « communs services » (l'abbé de Sainte-Croix verse 175 florins).

— 12 septembre 1396. Les abbés de Quimperlé, Langonnet et Landévennec sont chargés d'enquêter sur le refus de l'évêque de Quimper de pourvoir de Nével un Yves Lastennet nommé par le chapitre.

* N.M. 47^e — Mis.: 54^e — D.T.: 35^e, « de Partenai » — Fr.: 53^e — P.: 46^e, 1381-1399, mentionne les actes du Saint-Siège le concernant.

* Blas.: « D'argent à une croix pattée de sable » (cf. Noël Mars, en marge; P. de Courcy, t. II, p. 356).

Yves de Poulmic

* Mentionné au Nécrologe: «*Nonas Aprilis obiit frater Yvo Polmic, quondam abbas hujus loci, anno Domini 1426*» (5 avril).

* Mentionné dans un état de collectes apostoliques en 1405 (*Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1913, p. 155): «Lanvern (prieuré de Landévennec) a été conféré à Yves Jordan en remplacement de Yves de Poulmic», et plus loin: «Yves de Poulmic a été pourvu du monastère de Landeguenec».

* D'après dom Noël Mars (1): «Il est enterré dans le milieu de la nef de l'église, dans un sépulchre de pierre eslevé sur lequel il y a une crosse et ses armes qui sont eschiquetées. Il estoit de la famille noble de Poulmic, proche Landévennec». Il ajoute qu'il a dû résigner avant sa mort, puisque en 1425 son successeur est déjà en charge.

* N.M.: 48° — Mis.: 55° — D.T.: 36°; «fut témoin de l'Enquête faite le 4 d'août 1410 sur les droits du vicomte de Rohan en Cornouaille et en Léon» — Fr.: 54° — P.: 47°, 1400-1425, résume ce qui est dit ci-dessus.

* Blason: «Echiqueté d'argent et de gueules» (cf. Noël Mars, en marge).

Henry Morillon

* Mentionné au Nécrologe «*VIII Kal. Martii obiit Henricus Morillon abbas istius loci, anno Domini 1442*» (22 février). Mentionne en outre que «l'an 1425, le 27 d'aoust, Henry Morillon, abbé, receut en cette qualité à profession fr. Hervé Hircarz» (d'après Noël Mars).

* Le manuscrit de Noël Mars porte en note: «De la maison de La Porteneuve, près Quimperellé. Un du même temps abbé de Saint-Germain-des-Prés de Paris».

* N.M.: 49° — Mis.: 56°, «de la maison de la Porte-neuve» — D.T.: 37° — Fr.: 55° — P.: 48° «de la maison de la Porte-Neuve, en Riec».

* Blason: «D'or au griffon de gueules armé de sable» (cf. Noël Mars, en marge, et P. de Courcy, t. II, p. 304).

Jacques de Villeblanche

* Mentionné au Nécrologe: «*VIII Idus Maii obiit frater Jacobus de Villa alba, abbas istius loci, anno Domini 1490*» (8 mai).

* Bulle de collation aux Archives départementales: Eugène IV, *Quarto* (ou *Sexto*) *Idus Aprilis, anno 1443, Pontificatus nostri anno tertiodécimo*. Soit le 10 (ou 8) avril 1443. La bulle le dit âgé de 20 ans, né de famille noble, chanoine de Luçon, de l'ordre de saint Benoît, ayant reçu les ordres mineurs...

* Dom Noël Mars écrit: «Cet abbé a bien fait travailler pour ce monastère car, premièrement, il a fait faire la crosse abbatiale d'argent doré [c'est en 1455-1456 que les abbés de Quimperlé et Daoulas obtiennent l'usage des pontificaux — A.S.S., n^{os} 823 et 830; celui de Landévennec n'a pas du être en reste]... Cet Abbé fit lambricquer notre église; fit faire le grand escalier pour aller aux greniers d'aprèsent et plusieurs autres choses».

* D'après dom Taillandier (qui fait référence aux archives de Landévennec): «fut nommé à l'évêché de Quimper par le pape Eugène IV. Le duc n'ayant pas agréé cette nomination, le pape transféra à Quimper Alain L'Espèrvez évêque de Dol. Jacques de Villeblanche assista le 15 d'octobre 1480 à l'entrée solennelle de Guy évêque de Quimper».

* Au même moment un Guillaume de Villeblanche (succédant à un Henry de Lespervéz) est abbé de Sainte-Croix de Quimperlé (1453-1483): «*qui multum aedificavit in constructione domorum hujus monasterii*», dit sa mention au Nécrologe. Les deux étaient présents à l'intronisation de l'évêque Guy du Bouchet (cf. Dom Le Duc, p. 362, qui ajoute à propos de Jacques: «Je ne scay s'il estoit parent du nostre»).

* Missirien (1659) note: «L'on trouve aux Chartreux du Duché une bulle du Pape Eugène IV adressante à François Duc de Bretagne, pour lui recommander ledit de Ville-Blanche nouvellement pourveu de ladite abbaye». Cette bulle «est conservée aux Archives départementales de la Loire-Inférieure à Nantes (E 52), parchemin et sceau intacts, datée du 4 avril 1443, en faveur de Jacques, abbé de Saint-Guingalois de Landévennec» (cf. Inédits Kersalé).

* N.M.: 50°; N.M. (2): Jacobus II, attribue par erreur la bulle à Innocent IV, et résume: «*Multum ille contulit ad Landevenecensis monasterii splendorem*» — Mis.: 57° — D.T.: 38° — Fr.: 56° — P.: 49°, Jacques de Villeblanche ou de Keranguen; mentionne deux mandats donnés par Rome à l'abbé de Landévennec: en 1459, de déposséder un nommé Jean de Brays de son prieuré de l'île Tristan; en 1460 de conférer la paroisse de Dinéault à Hervé Sutoris (Lequéré?)

* Blason: «De gueules à une fasce d'argent accompagnée de deux hures de saulmons en chef et une en pointe de mesme» (cf. Noël Mars, en marge; P. de Courcy, t. III, p. 224. D'après Levot, *Notice sur Landévennec*, ses armes étaient sur sa crosse).

Mathieu Hemery

* Mentionné au Nécrologe: «*IIII nonas Septembris obiit frater Matheus Hemery, abbas istius monasterii*» (2 septembre).

* Dom Noël Mars écrit: «Je trouve qu'il fut beny abbé l'an 1489 par Alain, évêque de Cornouaille, le 20 Juillet... Je suis certain par bons actes qu'il vivoit l'an 1496» (Alain Le Maout, évêque 1484-1493). En note: «de la maison de Chef du Bois, en Cornouaille, près Quimper».

* N.M.: 51° — Mis.: 58° — D.T.: 39°, «mourut le 2 Septembre l'an 1496 (?) — Fr.: 57° *id.* — P.: 50°, *id.*, «il était de Cuzon».

* Blason: «D'argent au lion de gueules remontant en pal touffus» (cf. Noël Mars, en marge).

Jean du Vieux-Chastel

* Mentionné au Nécrologe: «*XIIII kal. Aprilis obiit frater Johannes de Veteri Castro, monachus et abbas hujus monasterii de Landevenec... anno Domini 1522*» (19 mars).

* Dom Noël Mars écrit: «Religieux de Landévennec dès l'an 1477, fut eslu environ l'an 1497. Il devoit estre le dernier de la robbe». Il mentionne les réparations et restaurations entreprises par lui tant à l'abbaye que dans les prieurés, surtout Châteaulin et Batz. Il fit faire: «plusieurs calices... les grandes fenestres qui sont dans notre église... les chaises du chœur, le grand S. Guennolé de pierre qui est au grand autel, la chapelle de S. Barbe, qui est aprésent celle de Nostre Dame». Il avait eu pour concurrent «un certain Tournelan, religieux bénédictin et prieur de Ruffiac (en Malestroit, prieuré de Redon)», lequel fut débouté en cour de Rome l'an 1499. «Cet abbé fut enterré devant l'autel de Nostre Dame d'aprèsent, dans un sépulchre de pierre eslevé lequel on mit proche la croisée l'an 1645 quand l'on haussa l'église. L'on ne trouva rien dans son sépulchre, ce qui me fait croire qu'il fut mis en terre.»

En note: « De la maison de Brunault, près Carhaix » (Brunault en Trébrivan, précise Jourdan de La Passardière).

* En 1511, il acheta la maison de Bel-Air à Quimper (rue Verdelet) et le jardin.

* Les « du Vieux-Chastel » sont dits ailleurs « de Cosmaner ».

* Son gisant et la statue en pierre de saint Guénolé sont encore (1983) dans les ruines de l'église.

* N.M.: 52^e — Mis.: 59^e; « de la maison de Brunot, tombée par mariage en celle des Marquis de Rosmadec... Ses armes se voyent en toutes les vitres de l'Église et du Couvent... On montre encore de vieux ornements de draps d'or, qu'il avoit donnés, et un très grand et riche Calice d'Argent vermeil doré. » — D.T.: 40^e, « moine de Landevenec et prieur du Conq » — Fr.: 58^e, « en 1552 » (?) — P.: 51^e; « on a trouvé dernièrement, en démolissant la vieille aile du couvent des Dames Ursulines, un linteau de cheminée portant ses armes. »

* Blason: « D'hermines (4-3-2-1) à trois fasces de gueules au lambel d'azur » (cf. Noël Mars, en marge, et P. de Courcy, t. III, p. 221).

LES ABBÉS COMMENDATAIRES AVANT 1600

Thomas Le Roy

* De Tréhel en Messac (diocèse de Rennes), fils de Raoul Le Roy et Marie de Cazillon, protégé d'Anne de Bretagne, qui l'envoya à Rome pour négocier quelques affaires. Y devint clerc et abrégiateur des lettres apostoliques. Réside à Rome de 1512 à 1517. Comblé de bénéfices: chefier de Saint-Nicolas de Nantes; chanoine de Rennes, Nantes, Saint-Malo, Quimper; archidiacre de Plougastel; trésorier de Rennes en 1523; doyen de Bain; recteur de Poligné, Messac, Domagné, Nozay, Derval, Fougères et Bothoa. (Cf. Duine, Mollat [17]. Voir aussi *Gallia Christiana*, t. XIV, p. 894).

* Dom Noël Mars le nomme Thomas Eleu (Electus) de Dol. En effet, il fut élu évêque de Dol par le pape en 1523, mais refusé par le roi François 1^{er}, et il mourut en 1524 sans être sacré (cf. Abbé H. Poisson, *Yves Mahyeuc*, Rennes, 1957). N.M. (2) pense qu'il a pu être élu abbé par les moines et refusé par le roi en vertu du concordat de Bologne (1516).

* Missirien ne le mentionne pas. Fréminville non plus.

* D.T.: « Obtint en 1522 l'abbaye de Landévennec en commende, et mourut en 1524. »

* Peyron: « Mourut à Rome le 21 octobre 1524... Il ne paraît pas qu'il ait fait acte de présence dans son abbaye, et il est possible que, de 1522 à 1524, Landévennec fût gouverné par un Guimar de Trégain » (cf. Missirien).

* Blason: « D'or à deux fleurs de lys rangées d'azur » (P. de Courcy, t. III, p. 61).

Alain de Trégain

* Bulle de Clément VII, datée d'octobre 1524, demandant que « dans le dit monastère le culte divin et le nombre habituel de moines ne soient nullement réduits du fait de la Commende ».

* De Trégain, château en Briec. Le Cartulaire (charte XIV) donne comme possession de l'abbaye « *Tref Cann in Brithiac, VII villas* » (cf. Jourdan de La Passardière, *op. cit.*, p. 31, n. 3; et Largillière, *La topographie...*, p. 40).

* Dom Noël Mars l'estime premier abbé commendataire et ajoute: « Cet Alain estoit archidiacre de Kemper, comme il paroist par sa bulle. »

* Missirien mentionne avant lui: « Guiomar de Tregain, pourveu l'an 1523-Vénéral et Discret Louys de Kerguern, Chanoine et Vicair Général de Cornouaille, fut pourveu en commende et estoit abbé en 1533 » (?). Alain, dit-il, était frère de Guiomar.

* Dom Taillandier précise que « cette place lui fut disputée par quelque Régulier; mais il fut maintenu le 3 d'Octobre 1526 dans son Bénéfice. »

* Fréminville l'omet.

* Peyron pense qu'il dut mourir peu après son maintien dans le bénéfice.

* C'est lui, sans doute, qui est mentionné en 1528 au *Livre de la Nation de Touraine* de l'université d'Orléans, comme évêque (*sic*) de Landévennec venu célébrer la fête de la nation. (M.-H. Jullien de Pommerol, *La nation de Touraine de l'ancienne université d'Orléans*, dans *Annales de Bretagne*, t. 87, 1980, n° 3, p. 468).

* Blason: « D'or à trois pommes de pin de gueules la pointe en haut » (P. de Courcy, t. III, p. 174). Se trouve sur la croix du placitre de Trégarvan).

Louis de Kerguern

* De Kerguern en Dirinon, ramage de Clécunan (La Passardière, *op. cit.*, p. 31).

* Dom Noël Mars mentionne un acte de profession signé de lui, du 12 novembre 1531.

* Missirien le met avant Alain de Trégain: voir ci-dessus.

* Dom Taillandier le fait mourir en juin 1534. « Dans lequel tems frère Alain de Pencoët se portoit pour abbé de Landévennec, et estoit apparemment celui qui avoit disputé l'Abbaye à Alain de Trégain ».

* Fréminville en fait le premier commendataire.

* Peyron le dit « archidiacre de Cornouaille ».

* Blason: « De sable à trois aigrettes huppées d'argent » (P. de Courcy, t. II, p. 94).

Maurice Briant

* Est nommé par le roi commendataire du monastère de Landévennec le 3 novembre 1534, après la mort de Louis de Kergué (A.S.S., p. 107).

* Dom Noël Mars ne le connaît que par les bulles de son successeur.

* Missirien: « Maurice Briand, l'an 1540 » (?).

* Fréminville: « Maurice Briant, ou Briand, mort en 1508 » (?).

* Dom Taillandier « Obtint main-levée de l'abbaye de Landévennec le 14 d'avril 1535, et mourut l'an 1538. »

* Peyron dit qu'il n'était que clerc.

* Blason: « D'azur à trois banderoles d'or » (P. de Courcy, t. I, p. 170; et La Passardière, *op. cit.*, p. 31).

Arnould Briant

* Mentionné au Nécrologe: « *XVIII Kal. Octobris obiit Arnulphus Briant, commendatarius hujus coenobii, qui decessit anno Domini 1555* » (14 septembre). Sur son sépulcre, d'après Noël Mars, était gravé: « *Obiit anno Dni 1555, 18 Septembre* ».

* Bulle de nomination, du pape Paul III, datée de Tusculum, 12 des calendes de septembre (19 août — N.M. dit « au mois de septembre ») 1538. (Arch. dép. du Finistère, 2 H 24-28).

* Neveu du précédent qui a résigné en sa faveur. Doyen de Notre-Dame de Cléry (diocèse d'Orléans), bénéficié de Saint-Martin de Tours, recteur de Saint-Martin de Cléon (Rouen). Prête serment entre les mains de Pierre Palenyer, archevêque de Vienne, primat des Gaules, demeurant à Paris, le 19 octobre 1538 (Bulle aux Archives départementales, 2 H 28).

* Agé de 54 ans et se sentant infirme, il obtient de Paul III, le 7 janvier 1540, une bulle nommant son neveu Maurice de Commacre son coadjuteur (Arch. dép., 2 H 19).

* Dom Noël Mars écrit: « Il eut beaucoup d'affection pour ce monastère, car il fit refaire la lanterne (tour lanterne) de nostre église telle qu'elle est à présent (la date de 1548 était de son temps gravée sur le pilier nord proche de l'autel)... Fit faire encore le grand clocher couvert d'ardoise, accompagné de plusieurs petits tourillons de mesme ». En outre, les chaires de l'abbé, du célébrant et des diacre et sous-diacre. « Il se fit enterrer dans un grand sépulchre de pierre dessous le clocher ». Lequel a été mis ensuite « à costé de l'Evangile ».

* D'après Missirien, « il fit serment de fidélité au Roy, qui se trouve en la chambre des Comptes de l'an 1541. Il fit rebâtir le Chœur de l'Eglise de l'Abbaye, et les Vitres du haut du Chœur, où ses armes se voyent par tout... Il mourut l'an 1553 » (?).

* D'après Dom Taillandier, son serment de fidélité au roi est du 30 avril 1541, et sa mort du 15 (?) septembre 1555.

* Fréminville: Arnould Briand, en 1555.

* Peyron résume la bulle de nomination: privilège de cumul des bénéfices, devoir de s'employer à la prospérité de l'abbaye, de consacrer aux restaurations ou aux pauvres le tiers des revenus si mense abbatiale et mense conventuelle sont communes, le quart si elles sont distinctes.

* Blason: « D'azur à trois banderoles d'or » (P. de Courcy, t. I, p. 170).

Maurice de Commacre

* Neveu du précédent (fils de sa sœur), dont il devient le coadjuteur par bulle du 7 janvier 1540 (cf. ci-dessus). Il a 17 ans ou environ, est clerc du diocèse de Tours, encore à Paris pour ses études.

* D'après Noël Mars, il ne prit possession qu'en 1542.

* Missirien distingue deux « Maurice Comacre » là où il n'y eut qu'un seul: coadjuteur de 1540 à 1556, titulaire de 1556 à 1577.

* C'est ce que précise Dom Taillandier, qui ajoute: « résigna à Pierre Loargan en 1577. »

* D'après un acte du Saint-Siège du 10 octobre 1544 (A.S.S., *Bulletin diocésain...*, 1941, p. 115), le roi nomme Maurice de Commacre commendataire du monastère

cisterien de Notre-Dame de Bosco (Boquen), disponible à la suite du décès de l'évêque Guillaume Eder.

* Dom Taillandier (*op. cit.*, p. XCLII) précise qu'il fit serment de fidélité au roi pour les deux en 1548, qu'il afferma Boquen en 1558 pour 900 livres et s'en démit en 1571.

* On trouve aux Archives départementales de Loire-Atlantique son serment de fidélité au roi: 1^{er} octobre 1556.

* Blason: « D'argent à trois merlettes de sable » (P. de Courcy, t. I, p. 283).

Pierre Loargan

* Bulle de nomination, du pape Grégoire XIII, du 4 des ides de janvier (10 janvier 1577).

* Il était prêtre du diocèse de Quimper, « un petit prêtre nommé Brasparts » (était-il recteur de Brasparts?). Il ne fut que l'homme de paille de deux frères: Messire René du Mesgouez, sieur de Kermouallec (qui s'arroge le titre d'abbé) et Messire Troilus de Mesgouez, marquis de La Roche, page et amant de Catherine de Médicis. Tous deux mettent l'abbaye et ses biens en coupe réglée, comme l'atteste un « Procès-verbal du 14 juillet 1603 par-devant Vincent Le Grand, Conseiller du Roy, Sénéchal de Kerahes » (Carhaix). Le premier est mort en 1580, et son frère lui a « succédé ». Ils ont dépouillé l'abbaye de vaisselle, d'ornements sacrés, de cloches, d'écus d'argent et d'arbres, laissant les moines dans l'indigence et les bâtiments en ruine.

* Noël Mars écrit: « De son temps, le marquis de la Roche jouissait du revenu de l'abbaye, à laquelle il fit un notable tort; car ce prestre estant ignorant, ce marquis lui faisoit accroire tout ce qu'il vouloit. Cet abbé n'estoit à proprement parler que *custodi nos* de l'abbaye. »

* Missirien ne nomme même pas Pierre Loargan, mais seulement les deux possesseurs injustes « du Mescoüez ». En revanche, en ce même temps, sont cités Bernard de Kerleavin et Louys Lansulien, qui en réalité ne furent pas abbés (cf. ci-dessous).

* Il résigna son abbaye à Jean Briant en 1608.

* Fréminville: « Pierre Loargan, mort en 1601 » (?).

ABBÉS D'AUTHENTICITÉ DOUTEUSE

Outre **Bernard de Kerlaure**, absent du Cartulaire et dont les dates sont suspectes (peut-être le même que **Bernard** mort en 1380), et **Guillaume de Rennes**, lui aussi absent du Cartulaire et abbé simplement élu, il faut signaler **Jean de Langouesnou** et **Louis Lansulien**.

Jean de Langouesnou

* Mentionné uniquement comme « jadis abbé du monastère royal de Guénolé, dit en breton Landévennec au diocèse de Kimper Corentin en Cornouaille », par la légende du Folgoët, telle qu'elle est rapportée par J. Tigeon et René Benoist dans *Histoire de la vie, mort, passion et miracles des Saints* (Paris, 1607, in-fol. [Bibl. nat., Réserve H 386]). Cette légende se dit extraite d'une notice empruntée par Pascal Robin, prêtre du diocèse d'Angers, en 1562, au trésor du Folgoat, avec l'autorisation de l'évêque de

Léon. Notice disparue depuis ce temps. Cette notice, selon ces auteurs, était le témoignage de Jean de Languesnou sur le miracle du lys et la vie de Salaün: « Je, Jean de Langoueznou, abbé dudit lieu de Landévennec, ay été présent au miracle cy-dessus... » Il daterait les faits ainsi: « au temps du Pape Urbain Cinquième, l'an 1350 ». En 1350, le pape est Clément VI; Urbain V règne de 1362 à 1370!

* Dom Noël Mars se base sur ce document pour situer le miracle du lys non au Folgoët du Léon, mais au Folgoët de Landévennec (où existe une chapelle). Il écrit: « Jean de Lan-Goueznou (Lan a été barré et remplacé par Saint), de la noble et ancienne famille de Brignou, en l'évesché de Léon ». Et il le situe comme abbé entre Yves Gormon et Armel de Villeneuve (Yves étant mort en 1344, Armel en 1362).

* Ce Jean de Languesnou serait aussi l'auteur d'une séquence pour les offices des défunts, aujourd'hui encore chantée, qui commence par le mot « *Languentibus* », allusion au nom de l'auteur.

* Son blason serait: « De gueules à la fasce d'or accompagnée de 6 besants de même » (cf. Noël Mars, en marge, et P. de Courcy, t. III, p. 100).

Louis Lansulien

* Mentionné au Nécrologe: « *Obiit frater Ludovicus Lansulien, abbas monasterii S. Wingularoei de Landevennec, die 20 mensis martii 1601* » (ou 12, Oheix).

* D'après dom Noël Mars, il serait qualifié d'abbé dès 1597, mais ne l'aurait jamais été « que dans l'espérance ». Et ce sur les promesses du marquis de La Roche, qui se servait de son ingénuité.

* Missirien nomme avec lui un Bernard de Kerleavin, mort en 1582, et dit: « Ces deux derniers n'avoient que les noms d'Abbés. »

* Dom Taillandier reprend l'explication donnée par Noël Mars.

* Peyron donne une explication plus vraisemblable (dans le Nécrologe, les moines n'auraient pas donné le titre d'abbé à un des leurs qui se serait laissé manœuvrer par leur spoliateur): « Les religieux s'émurent (des déprédations du marquis de La Roche) et chargèrent l'un d'entre eux, Louis de Lansulien, de lui tenir tête et de défendre les droits de l'abbaye, au défaut du véritable abbé, Pierre Gargan ». En effet, ce Louis Lansulien, ainsi dénommé abbé, fait corps avec les autres moines lors d'un procès-verbal de 1597 sur les déprédations commises par les diverses troupes dans les années précédentes, mais ne signe pas « abbé ».

* Son blason serait: « D'or à trois fusées rangées et accolées de sable » (P. de Courcy, t. II, p. 156).

LES ABBÉS COMMENDATAIRES APRÈS 1600

Jean Briant

* Dernier abbé mentionné au Cartulaire, après plus de deux siècles d'interruption: « *Joannem Briant factum abbatem anno 1604, magnum archidiaconum Cornubiae et rectorem de Crauzon, doctorem in utroque jure.* » La date de 1604 est sûrement erronée.

* Mentionné au Nécrologe: « *Obiit Johannes Brient, abbas hujus abbatiae 21 die maii, et 10 die post inhumatum fuit 1632.* »

* Son épitaphe le dit : « *Curiosolita* » : était-il de Corseul ? Il était passé en Allemagne puis en Italie pour achever ses études, et avait été reçu docteur *in utroque* à l'université de Bologne le 28 mars 1599. Fut précepteur des neveux de l'évêque de Quimper Charles du Liscoet. Recteur de Crozon de 1596 à 1628. (cf. Kerviler, *Bibliographie...*, t. VI, p. 328, et *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1907, p. 62).

* Bulle de commission pour la commende de Landévennec, datée du 6 des calendes de novembre (27 octobre). Bulle à l'évêque de Quimper pour recommander le nouvel abbé (même date) [Arch. dép. du Finistère]. Bulle au roi Henri IV pour recommandation (même date). Bulle aux « fils bien aimés de la communauté du monastère de S. Guénolé de Landéguennec » (même date) [Arch. dép. du Finistère]. Formule de serment envoyée à la cour de Rome par le nouvel abbé (annexée à la bulle de nomination) [Arch. dép. du Finistère].

* Noël Mars écrit : « Pierre Largan résigna l'abbaye en 1608. Jean Brient prit possession le 9 juin 1609. Il appela les Pères de la Société de Bretagne l'an 1616 et les mit en son abbaye. Il fit revenir beaucoup de biens qui avoient esté aliénez (fieffes en Pont-Croix; Gullvain; Belair à Quimper; quatre villages en Edern; d'autres en Landrévarzec...).

« Ce bon abbé incontinent après la paix faicte en suite des guerres de la Ligue, donna son soing à restablir ladicte abbaye...

« Il fut enterré devant l'autel de Nostre-Dame dans un cercueil de plomb, couvert d'un sépulchre de pierre où sont ses armes, avec cette inscription : « *Hic expectat resurrectionem mortuorum R. ac V. vir Joannes Brient, curiosolita, qui superstes juris utrius doctor, archidiaconus ac canonicus Corisopitensis, hujus coenobii archimandrita, ejusque reformationis auctor, bonorum venditorum redibitor, aedium aedificionumque restaurator, novorumque pervigil extitit extractor. 1630* »...

« Il résigna son abbaye en 1627, le 1^{er} de Mars à R. Père en Dieu Messire Pierre Tanguy, lequel en prit possession l'an 1630, le 21 Février. »

A noter que 1630 est la date où le « sépulchre » fut achevé, mais la mort est de 1632. Quant aux constructions nouvelles, il s'agit essentiellement de la maison abbatiale qu'il se fit construire près de la chapelle de Saint-Wallois ou Pénity de Saint-Guénolé à la fin de son abbatiat.

* Dans R.-F. Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, 1877, p. 61, 71, 221 et 309 :

— En 1611, Jean Brient choisit sa sépulture « au mitan et joignant l'autel de la Sainte-Trinité (ou Notre-Dame) », et fonde une messe à perpétuité à cet autel (en versant au chapitre une rente de 25 livres tournois).

— Le 29 avril 1617, Jean Brient fonde une « station » (salut solennel) à perpétuité dans la cathédrale (en versant une rente de 150 livres tournois).

— Le 7 février 1620. Jean Brient présent à la délibération du chapitre concernant l'incendie de la flèche (pyramide) de plomb au centre de la cathédrale : « Jean Brient, archidiacre de Cornouaille ».

— Le 16 mars 1621, Jean Brient présent à une délibération du chapitre concernant les vitraux : « Jean Brient, archidiacre du Poc'haer » (sans doute erreur de scribe : une ligne sautée ; l'archidiacre du Poher est Jean Foxus).

* Missirien écrit : « Jean Briand, Docteur ès Droicts, Chanoine et Grand-Archidiacre de Cornouaille, Recteur de Crozon, peut estre honoré en la qualité de Restaurateur de ladite Abbaye, qu'il a fait presque réparer depuis les fondemens, a fait bâtir la maison du Peniti pour le logement des Abbés Commendataires, et la décora de plusieurs beaux jardins, Vergers, Clostures et Pescheries ; il a establi la Réforme et appelé en cette Abbaye les Religieux de la Congrégation de Saint Maur (?) ; ledit Briand fonda les Capucins de Kemper-Corentin, et moyenna l'établissement des Pères Jésuites en la mesme Ville ; lesquels il a logé pendant 20 ans en sa maison Prébendale ; il mourut le 22 May 1632... »

A noter que la « maison prébendale » est celle de Belair, rue Verdelet, Quimper, acquise par l'abbé Jean du Vieux-Chastel (cf. ci-dessus). Les pères jésuites y demeurèrent quatorze ans avant d'occuper leur collège. La maison de Bel-Air leur fut offerte le 20 août 1620 (cf. Fierville, *Histoire du collège de Quimper*, 1864).

A noter ce qu'écrit Missirien plus haut : « René du Mescoëz, Marquis de La Roche, eust continué sa possession injuste si Jean Briand ne s'en fut fait pourvoir ». Ce qui rejoint la pièce ci-dessus mentionnée pour la résignation de Pierre Loargan (Arch. dép. du Finistère, 2 H 19).

* Dom Taillandier : « Il s'appliqua à rétablir le temporel qui étoit dans un très grand désordre ». Il date de 1609, par erreur, l'entrée des moines de la Société de Bretagne.

* Jean Brient signe comme parrain au registre des baptêmes d'Argol pour un fils Bretton (dont le père est notaire de la cour et juridiction abbatiale), et est ainsi désigné : « Vénérable Messire Jean Brient, Docteur in utroque, Archidiacre et Chanoine de Cornouaille, ainsi que Abbé de l'abbaye royale de Landévennec » (13 mai 1610).

* Recteur de Crozon depuis 1596, il se fait pourvoir de l'abbaye, sans doute sur le désir exprimé par les quatre religieux restants, en 1608 ; prend possession en 1609. En 1614, il fait venir des moines de la Congrégation réformée de Chezal-Benoît (Berry). L'essai est un échec. En 1616-1617, il fait contrat avec la « Société de Bretagne » pour une dizaine de moines. Aux Archives départementales du Finistère (100 J 266-267) se trouvent de nombreuses pièces de procédure concernant la dispute entre l'abbé et les moines, ceux-ci se plaignant d'être frustrés de leurs droits. Commencée en 1617, la procédure se poursuivra sous les deux successeurs de Jean Briant, jusqu'en 1695.

Parmi ces papiers : — un inventaire du mobilier du 24 juillet 1615 ; — un « Escrit fourny au Parlement de Bretagne par Missire Jean Brient, abbé de Landévenec le 17 May 1626, contre ses religieux » ; — un grand état des biens de l'abbaye de 1629.

Décédé à Quimper, où il s'était retiré après sa résignation, il n'y fut pas enterré, mais le corps fut transporté à Landévennec et inhumé dix jours après.

* Blason : « D'azur au pigeon blanc portant dans son bec un rameau d'olivier de sinople ». (Pour le symbolisme voulu de ce blason, cf. Fr. Marc, *Argol et l'abbaye de Landévennec*, dans monographie ronéotée sur Argol, éd. cure de Crozon, 1982, p. 73-80).

Le blason est encore attesté :

- sur le calvaire d'Argol (socle ; 1593 ; fût : 1617) ;
- au moulin de Cameros, en Argol (daté de 1628) ;
- sur un bénitier de Telgruc, brisé en 1944 (actuellement au presbytère).

Pierre Tanguy

* Au dire de Noël Mars, il « prit possession l'an 1630, le 21 febvrier ». D'après Levot (*Notice sur Landévennec...*, p. 45), la bulle de nomination, du pape Urbain VIII, serait de mars 1630 (plutôt 1627, cf. ci-dessus Noël Mars pour Jean Briant).

* Missirien écrit : « Messire Pierre Tangui, conseiller du Roy, Aumônier ordinaire de la Reyne Anne d'Autriche; il estoit parent du deffunt Briand et obtenu de luy la résignation de ladite Abbaye et de la paroisse de Crozon ». Jusque-là il était « vicaire perpétuel » de la paroisse de Landévennec, et fort pauvre, au dire des moines : « Lors ledit sieur abbé estoit encore petit vicaire perpétuel de la paroisse de Landevenec qu'il n'avoit pas le moyen de faire du Bien mais grand Besoing d'en recevoir; et estant parvenu à la dignité d'abbé par la sollicitation des Religieux qui persuadèrent ledit abbé Briant à luy résigner pour récompense comme ayant Besoing de tout commansa de rapiner tout ce qu'il put... » (Requête des religieux contre l'abbé Jacques Tanguy, son neveu et successeur : 1^{er} décembre 1676).

* Négocie en 1632 avec la Congrégation de Saint-Maur : concordats des 10 août 1632 et 25 septembre 1632, homologués au Parlement le 30 septembre 1634, prévoyant l'entrée des moines mauristes à l'abbaye dans les cinq ans. Ils y entrèrent en 1636, après deux années de préparatifs (cf. Noël Mars).

* Le procès pendant entre les religieux et Jean Briand s'aggrave encore sous Pierre Tanguy, ce dernier étant accusé de ne pas respecter les clauses des concordats, de ne pas assurer les réparations, de s'approprier les revenus dits « claustraux », de garder par-devers lui les titres et même de les falsifier (Arch. dép. du Finistère). Le concordat est renouvelé le 28 août 1636, puis le 4 avril 1637; un inventaire des titres a lieu le 15 avril 1645 et le 20 avril 1650; un arrêt de la Cour intervient le 13 juin 1652; le tout sans grande amélioration... A l'approche de la mort, l'abbé Pierre Tanguy, « soit illusion, soit remords véritable », fait des legs pieux. Il lèguera encore à ses parents, par testament, plus de 150000 livres (note du 18 février 1697).

« Il est l'unique des abbés de la province contre qui les Religieux de Saint Benoist aient procès parce qu'il est celui de tout le monde le plus cruel et le plus ardent à rapiner tous les jours quelque chose sur eux » (Requête du 1^{er} décembre 1676).

* 1635. Lettres royales établissant en Landévennec un marché par semaine, le mercredi, et trois foires par an : 3 mars, 21 juin et 1^{er} août (Bibl. nat., fonds fr. 4590, fol. 31 v^o). « Louis à ses chers et bien amez les bourgeois et habitants de notre ville de Landevenier en Bretagne... Donné à Saint Germain en Laye le dernier jour de mars mil six cent trente cinq ».

— 1639. Adveu et Déclaration de l'Abbaye de Landevenec présenté par Révérend Père en Dieu Missire Pierre Tanguy, Abbé de ladite Abbaye (Arch. dép. du Finistère, 2 H 7).

— 1641. Par une nuit sans doute de septembre, et sous la pluie, arrivent au monastère le père Maunoir et le père Bernard, accompagnés de Fanch ar Su (Guilcher) « capitaine » de l'île de Sein, lequel vient pour « s'instruire pour la prêtrise et apprendre à faire toutes les fonctions curiales » (*Vie du R.P. Julien Maunoir*, par le R.P. Boschet, 1697, p. 130, éd. 1834).

— 1644. L'abbé Pierre Tanguy réclame son droit de nomination d'un « vicaire perpétuel » à Dinéault.

— De 1637 à 1643, à défaut de l'abbé, les religieux entreprennent les réparations nécessaires (pour 35000 livres de frais).

— 1645. L'église est rehaussée « d'un pied et demy », la sacristie accommodée, etc. Et le grand autel rehaussé (et le saint Guénolé de pierre mis dessus). « Lequel grand autel fut bény par Monseigneur René de Louët, évesque de Cornouaille, le vendredy d'après Pasques, qui estoit le 21 Avril 1645 » (cf. Noël Mars).

— 1645. « Messire Pierre Tanguy, ayd de ses religieux, fit faire la petite chapelle qui est à présent » au Folgoat (sur les fondations d'une ancienne chapelle de 20 pieds sur 14) ruinée durant les guerres de la Ligue. Elle est dédiée à l'Immaculée Conception de la Vierge Marie (inscription au-dessus du porche).

— 1648. Dom Noël Mars, moine de l'abbaye, achève la rédaction de son *Histoire du Royal Monastère de S. Guen-nolé de Landévenec, Ordre de S. Benoist* (inédit; voir introduction de cet article).

— 1650. Plaintes des huit religieux « révélant ou plutôt répétant les injures, vexations, violences, ruses et injustices de l'abbé contre les pauvres religieux de Landevenec ».

— 1651. Arrivée du frère Robert Plouvier, dessinateur architecte de la Congrégation, qui dresse les plans et dirige une restauration générale jusqu'en 1655 (Arch. nat., N III Finistère 4²⁶, plans annotés).

* Résigne sa charge en 1666 en faveur de son neveu Jacques Tanguy.

— cf. acte du 24 janvier 1666, en présence de « Révérend Père en Dieu Messire Pierre Tanguy, Abbé », contresigné par Jacques Tanguy, abbé, le 19 mars 1667 (Papiers Kersalé). Aveu au roi, de Jacques Tanguy, 20 mai 1666.

— cf. acte du 7 novembre 1666. Pierre Tanguy y est qualifié de « Seigneur Abbé le Vieux de Landévenec » (Papiers Kersalé).

* « Il mourut en 1669 et fut enterré dans la Chapelle de Notre Dame dans l'Eglise Abbatiale » (Dom Taillandier).

* J. Kersalé, dans les actes rassemblés par ses soins, émet l'hypothèse que les Tanguy seraient originaires d'Argol, et peut-être de Marros, qui semble être un bien de leur famille. La Messelière les fait venir du manoir de la Congraye, en Saint-Martin-des-Prés, près de Corlay, où leurs armoiries seraient peintes, portées par deux anges, sur une cheminée du XVII^e siècle (en réalité ce sont celles de Briant) [La Bretagne touristique, 15 août 1924, p. 179].

* Blason : « Escartelé au premier et 4^e d'azur à la colombe d'argent, aux 2 et 3 d'azur à l'aigle desployé d'or » (Noël Mars).

Le blason est attesté :

- au presbytère de Crozon (martelé);
- à la chapelle du Folgoat (martelé);
- au-dessus du porche de l'église d'Argol, ainsi qu'au pignon du transept et à l'intérieur;
- au presbytère de Trégarvan;
- à la chapelle Saint-Sula de Plomodiern;
- à la sacristie de la chapelle de Gulvain en Edern;
- en l'église de Landévenec, au pignon ouest et au chevet.

Jacques Tanguy

* Noël Mars (2) écrit : « Neveu du précédent, jouit des biens de son oncle à partir de 1665 ». Dom Taillandier et Peyron datent son abbatiat de 1665. Fréminville l'ignore. Levot est aussi pour 1665. Cependant, voir ci-dessus un acte du 24 janvier 1666 donnant Pierre Tanguy comme abbé. D'autre part l'« Aveu et Déclaration fait par Messire Jacques Tanguy, pbre et abbé de Landévenec, à Châteaulin » est daté « le 20^e jour de may 1666 » et l'aveu devait être fait dans les quarante jours.

* A son décès en 1695 il sera dit : « âgé d'environ 60 ans ». Il a donc, à sa nomination, environ 30 ans. Dans l'aveu de 1666, il est dit : « cy-devant conseiller et chapelain ordinaire de la deffuncte Reine mère du Roy ». Ailleurs (par ex., acte de décès) il est dit : « Seigneur de Guelvain » (ou Quelevin, trêve d'Edern) et des Sales (en Kerfeunteun) et autres lieux ». Était-il le fils de Julien, frère du précédent ?

* Jacques Tanguy se révèle vite encore plus cupide que son oncle, si bien que de 1673 à 1695 requêtes, arrêts, transactions, instances se succèdent. On lui reproche, comme à Pierre Tanguy, de négliger les nécessaires réparations (en 1691, certains bâtiments menacent ruine), d'accaparer les revenus des bénéfices « claustraux », de faire dans le bois des coupes abusives, et surtout de réceler les titres, et même de les détruire ou falsifier.

Le 10 décembre 1690, arrêt de la Cour intimant à l'abbé ordre de déposer les titres au chartrier du monastère. L'abbé s'exécute, ce qui provoque un scandale devant les évidentes falsifications faites par son prédécesseur ou lui-même. Un arrêt du 12 juillet 1691 accorde aux moines des arriérés sur 31 ans. Transaction le 5 mars 1692. Le 3 juin 1693, procès-verbal des falsifications (plus de cent). Essai de paix à l'amiable ; mais le 7 avril 1695 nouvel arrêt du Parlement ordonnant la poursuite de l'affaire...

Dom Lesec, procureur de l'abbaye, écrit en mai 1786, dans *Idée générale de l'Abbaie de Landeveneck depuis 1595* : « L'Abbé Tanguy fut vivement frappé des poursuites du Procureur Général, il en envisagea toutes les suites facheuses, la crainte, l'opprobre et les remords l'accablèrent à la fois et semblèrent avancer ses jours qu'il termina le 18 9bre 1695 par une mort dit-on terrible aux assistants. Ainsi finit cette longue succession d'oncles et de neveux. »

Il a légué aux moines sa bibliothèque, où l'on découvrira deux registres de comptes datant de Jean Briant, et qui dévoilent les abus des abbés au dépens des religieux.

* Jacques Tanguy, qui en tant qu'abbé de Landévenec, est « recteur primitif » avec droit de présentation du « vicaire perpétuel » aux paroisses de Landévenec, Argol, Telgruc, Dinéault, Lothey, Edern, Landrévarzec, Châteaulin, Lanvern et Batz en Guérande, se voit à plusieurs reprises contester ses droits :

— 1673, 8 septembre. Altercation au cours de la messe paroissiale entre le « vicaire perpétuel » de Landévenec, François Derien, et le prieur de l'abbaye, représentant l'abbé, dom Louis de Camps (Arch. dép. du Finistère).

— 1688-1689. Procès entre Jacques Tanguy et Alain Dagorn, « vicaire perpétuel » d'Argol, pour « savoir s'il n'est pas recteur primitif de la paroisse d'Argol et Dagorn vicaire perpétuel ». Dagorn conteste le droit de présentation de l'abbé et s'estime « recteur » de la paroisse. (Cf. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, B 2492, pièce 1689 T 230, et 1 F 10, fonds Hévin, chem. Landévenec).

— 1691. Nouvelle contestation à Landévennec. Prise de possession illégitime de la cure et paroisse, par Philippe Le Carré (ou Le Corre), pourvu seulement par le pape et l'évêque de Cornouaille.

— 1695. « Le jour de Pâques, Jacques Tanguy, Abbé de Landévennec, pour affirmer son droit de curé primitif et de patron présentateur de Batz, officie pontificalement en cette église. » (Inscription en l'église de Batz, donnant par erreur « Pierre » au lieu de « Jacques » Tanguy).

* Aux registres paroissiaux de Landévennec: Jacques Tanguy est parrain à des baptêmes: le 2 août 1667, le 6 novembre 1667, le 29 janvier 1682, en août 1689, le 20 février 1692. Il assiste à des mariages: le 18 février 1683 et le 25 novembre 1683. Il bénit un mariage en l'église paroissiale le 30 novembre 1684 (après avoir béni les fiançailles en la chapelle du Pénity). De même sans doute le 14 septembre 1682 (mariage de maître Mathurin Pezron, notaire de l'abbaye. L'acte porte par erreur « Messire Jean de Coatlogon, Abbé dudit lieu »).

* D'après dom Taillandier, il « assista aux Etats tenus à Vitré en 1673, en qualité d'Abbé de Landevenec. »

— En 1679, nouvel aveu au roi, du 7 juin, où l'abbé se dit « Seigneur justicier de Landevenec, Argol et Telgruc. »

— Entre 1684 et 1687, le prieur est dom Maur Audren de Kerdrel (1651-1725, né à Landunvez) qui, sur les instances de Mgr de Coëtlogon, deviendra l'animateur d'une équipe de chercheurs qui aboutira à la rédaction d'une nouvelle *Histoire de Bretagne* (Dom Lobineau, 1707).

— En 1685, au mois de juillet, a été ouvert, sous la signature de dom Maur Audren de Kerdrel, prieur, un registre capitulaire, qui sera utilisé jusqu'en 1771 (Arch. dép. du Finistère, 2 H 29*).

— En 1695, le 6 août, les moines abandonnent gratuitement à la paroisse de Landévennec leurs droits sur la chapelle du « petit Folgoat ».

* Décédé le 18 novembre 1695. Cf. au registre paroissial: « Ce jour 20^e novembre 1695 Révérend Père en Dieu Messire Jacques Tanguy Abbé commendataire de l'Abbaye de Landévennec, Seigneur de Quelevin et des Sales et autres lieux, mort le 18 dudit mois entre 10 et 11 heures du soir apprez avoir reçu le Saint Viatique et Extrême Onction d'entre les mains des prestres de la paroisse, âgé d'environ 60 ans, a esté inhumé dans l'esglise abbatiale de Landévennec par le Révérend Père Prieur d'icelle, etc. » D'après Dom Taillandier, il fut enterré aussi dans la chapelle de Notre-Dame de la dite église.

* Blason: « D'azur à l'aigle cantonné de deux étoiles (ou trois) », attesté:

— sur une maison à Landévennec, avec la date de 1694;

— sur le pignon d'une construction récente à l'abbaye (mais parti de l'aigle à dextre et de trois étoiles à sénestre).

Pierre Le Neboux de La Brosse

* Evêque de Léon de 1671 à 1701.

* Nommé abbé commendataire de Landévennec en 1695. Prend possession le 6 avril 1696 (D.T.).

* Dès 1696-1697, projet d'un nouveau partage entre l'abbé et les religieux, plus conforme à « l'usage commun du royaume ». Les religieux demandent en particulier la

rescision du contrat du 5 mars 1692, et remboursement au moins partiel des sommes engagées par eux dans les réparations ou frauduleusement retenues par les abbés précédents (comme en témoignent les deux registres trouvés dans la bibliothèque de Jacques Tanguy).

* Décédé le 18 septembre 1701, à Brest (P.).

* A sa mort, nouveau procès entre les religieux et ses héritiers, à propos de scellés, de chartrier, de frais funéraires, de réparations, etc. Il ne se termine qu'en 1709. (Arch. dép. du Finistère, 2 H 21, 22, 24, 26, 27).

* Une délibération du chapitre (cf. registre capitulaire) signale que le procureur dom Corentin Jouan a été chargé d'aller récupérer à Saint-Pol-de-Léon les papiers et titres que l'évêque y avait fait transporter, et de les ramener dans le chartrier du monastère, en vue d'inventaire.

* Blason: « Ecartelé aux 1 et 4 de gueules à 6 billettes d'argent 3, 2, 1, aux 2 et 3 d'azur à 3 fusées d'argent ».

* En 1700 arrive au monastère, venant de Saint-Mathieu-Fine-Terre où il avait le titre de « capitaine garde-côtes », dom Louis Le Pelletier, natif de Tours. Il y composera son célèbre *Dictionnaire de la langue bretonne* et y mourra en 1733.

Balthasar Rousselet du Château-Renaud

* De la famille de François-Louis Rousselet, marquis de Château-Renaud, comte de Crozon, Porzay et Rosmadec, vicomte d'Artois, baron de Poulmic, grand-croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine général des armées navales de sa Majesté catholique sur les mers occidentales, vice-amiral et maréchal de France, lieutenant-général commandant pour le roi en la province de Bretagne (1637-1676)...

* Déjà abbé commendataire de Fontaine-les-Blanches (Ordre de Cîteaux). Des Rousselet de Chateaugnault ont été abbés de Sainte-Marie de Pornit (Pornic) entre 1640 et 1690.

* Prend possession le 12 mars 1702.

* Se fait représenter à l'abbaye par un grand vicaire: Pierre-Philippe Huelvan, recteur de Telgruc.

* L'église menace ruine et, dès le 2 avril, le prieur, Hervé Louédec, le lui fait savoir. Le 26 mars 1701 le jeune fils du sénéchal, âgé de 7 ans, est passé à travers le plafond et s'est tué en tombant sur le pavé. Le 15 mars 1705, procès-verbal des réparations nécessaires et urgentes, dont le prix s'élèvera à plus de 8000 livres. « Cette abbaie a grand besoin d'estre réparée et garnie d'ornements » (Arch. nat., G⁷189). Le 19 mai 1705, arrêt du Conseil de Sa Majesté accordant aux religieux la coupe du quart de réserve des bois pour leurs réparations.

* Décédé en avril 1712 (Tresvoux intervertit les dates de décès de celui-ci et de son successeur: 1712/1713).

* Blason: « D'or au chêne arraché de sinople englanté d'or ».

Charles-Marie Duplessix d'Argentré

* Seigneur des Landes, de la paroisse d'Argentré (P.). Fils d'Alexis, seigneur d'Argentré, et Marguerite de Tanouarn. Né le 7 juillet 1676. (P. Paris-Jallobert, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*, 1891, 3^e trimestre, p. 29).

* Prend possession le 18 août 1712 (cf. dom Lesec, *Idée générale*...).

* Le 10 octobre 1712 contresigne l'autorisation déjà accordée par l'évêque de Quimper le 4 septembre 1709, par le grand vicaire Huelvan le 20 septembre 1709 et par le vicaire perpétuel de Landévennec, Philippe Le Corre (cf. ci-dessus, 1691), de démolir la chapelle de Sainte-Blanche, sise au bord de la mer, et de la transporter dans la chapelle de Saint-Valé (ou Vallois) près du manoir abbatial. (Arch. dép. du Finistère, 2 H 24-28).

* Mentionné dans des actes du 31 mai 1713 (aveu de Kerellec en Argol) et du 10 juin 1713 (aveu du Restou en Argol), avec le titre de « Seigneur des Salles, Guillevain et autres lieux ».

* Décédé le 25 novembre 1713 (D.T.) à Argentré (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, B 2492).

* Blason : « De gueules à 10 billettes d'or : 4, 3, 2 et 1 ».

Jacques Philippe de Varennes

* Originaire d'Auvergne (P.) : Varennes-sur-Allier?

* Nommé le 24 décembre 1713 (D.T.), prend possession le 24 mars 1714 (Dom Lesec).

* Mentionné dans des actes (25 juin 1723, 10 mars 1744, etc.), comme « docteur en Sorbonne, seigneur des Sales, Quillevin et autres lieux ».

* « Le plus bien faisant de tous les abbés », dit dom Lesec (*Idée générale*).

* 30 octobre 1718. Séance capitulaire réunie par le prieur dom Joseph Castel, pour adhérer en bloc à l'appel contre la bulle Unigenitus (une seule abstention sur huit : dom Corentin Jouan). Le 14 avril 1729, récidive.

* 29 octobre 1730. L'église est incendiée par la foudre.

* 5 décembre 1730. Lettres patentes accordant aux religieux la seconde coupe du quart en réserve des bois pour réparer l'église incendiée. En 1730 aussi, l'abbé fait remplacer à ses frais l'autel en bois par un autel en marbre de Sablé (coût : 1450 livres).

* Décédé en 1745 (D.T.).

* Blason : « D'azur à 3 chardons d'or » (P. de Courcy, t. III, p. 204).

Devise : « *Non est mortale quod opto* » (Mes désirs ne portent pas sur des choses mortelles).

Jean-Baptiste Marie Champion de Cicé

* Cf. R. Kerviler, *Bio-bibliographie bretonne*, t. VIII. — A. Prévost, *Dictionnaire de biographie française*. — P. Levot, *Biographie bretonne*.

* Né à Rennes le 10 février 1725. Fils de Jérôme-Vincent Champion de Cicé. Famille originaire de Normandie (Courcy) ou du Maine (Kerviler), et habitant la terre de Cicé en Brutz, paroisse de Rennes. Thèses en Sorbonne en 1744. Abbé de Landévennec en 1745. Prend possession le 24 mars 1746 (21 ans). Vicaire général de l'archevêché de Bourges. Député aux états de Bretagne en 1750. Evêque de Troyes en 1758. Nommé le 2 mars, sacré le 3 septembre à Rome par Clément XIII (à l'élection duquel il avait assisté le 6 juillet). Le 2 janvier 1761, transféré au siège d'Auxerre, dont il prend possession le 2 mars. Prononce le 12 mai 1766 l'oraison funèbre du dauphin Louis. Abbé de Molesmes en 1779 (au moment où il donne sa démission d'abbé de Landévennec). Député aux états généraux en 1789. Refuse le serment. Emigre en Allemagne en 1792. En 1801 refuse de donner sa démission. Meurt à Halberstadt le 6 août 1805.

* Cousin ou neveu du précédent abbé : sa mère est Marie-Rose de Varennes de Condats (les Varennes étaient seigneurs de Condats : cf. P. de Courcy). Sa sœur : Adélaïde-Marie Champion de Cicé (1749-1818). Son frère : Jérôme-Marie Champion de Cicé (1735-1810). Evêque de Rodez en 1770, archevêque de Bordeaux en 1781. D'opinion libérale et de mœurs « peu orthodoxes », fait partie de l'aile « éclairée » de l'épiscopat, ami de Loménie de Brienne (c'est peut-être grâce à lui que l'abbaye de Landévennec échappe au couperet de la « Commission des Réguliers » en 1766-1769). Emigre en 1792. Sera archevêque d'Aix au Concordat.

* Très regardant pour la perception de ses revenus, et peu soucieux de l'entretien de son abbaye et de ses religieux (d'ailleurs peu nombreux : 4 en 1766).

— 1761, 21 mai et jours suivants. Procès-verbal des réparations à faire, dressé en vertu d'un arrêt du Conseil du roi du 14 octobre 1760 (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine).

— 1764, 13 janvier. Requête des religieux contre l'abbé, l'accusant de garder la clef du chartrier, de dissiper les biens de l'abbaye, de vendre les fonds à son profit... (Arch. dép. du Finistère).

— 1764-1769. Procédure engagée par l'abbé pour obtenir du Conseil du roi permission de démolir la chapelle de Sainte-Vallée, sise auprès du manoir abbatial (et secondairement celui-ci), pour y élever une nouvelle maison abbatiale, grâce à la coupe du quart de réserve des bois. Les moines font opposition. La permission sera accordée, la chapelle démolie (non le manoir) et une nouvelle maison bâtie (encore en place, mais rehaussée d'un étage vers 1905 par M. de Chalus, propriétaire) [Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine].

— 1775-1778. Projets avortés de faire de Landévennec une annexe du port de Brest, avec chantiers de construction, etc.

— 1779. L'évêque d'Auxerre pousse les moines à la coupe de 219 arpents de bois de réserve, pour la vente à Brest (les cours ayant monté). Le produit de la vente reviendrait pour moitié aux religieux pour leurs réparations (Arch. dép. du Finistère, 2 H 94).

— 24 août 1779. Arrêt du Conseil royal ordonnant de procéder à un devis des réparations nécessaires en la maison abbatiale de Landévennec et dépendances « dont M. Jean-Baptiste de Cicé, évêque d'Auxerre, ancien Abbé, était chargé et doit rendre en bon et dû état à M. Toussaint François Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper, Abbé actuel. » Le devis sera dressé par les soins de Jullien Barthélemy David, « Ingénieur des Ponts et Chaussées », du 16 janvier au 15 mars 1782 (Archives de l'Abbaye). Il y est dit que « tous les biens dépendants de la manse abbatiale de Landévennec » sont en mauvais état.

— 1765-1767. Baux passés à Argol en présence de Louis-Toussaint Champion de Cicé, frère de l'abbé et son procureur, « lieutenant des Vaisseaux du Roy ».

* Donne sa démission d'abbé de Landévennec en 1779. Avant août (cf. *supra*) ? En septembre (P.). En principe au profit de son vicaire général, Adrien de Robien.

* 1781. Correspondance entre l'évêque d'Auxerre et celui de Quimper à propos des réparations à faire dans l'abbaye et dépendances.

* Blason : « Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à 3 écus d'argent posés 2, 1, chargé de 3 bandes de gueules, qui est Champion ; aux 2 et 3, de gueules à la fasce d'hermine, qui est Cicé » (P. de Courcy, t. I, p. 253).

Devise : « Au plus vaillant le prix ».

Toussaint François Conen de Saint-Luc

* Né à Rennes le 17 juillet 1724. Tonsuré en 1731. Etudes à Rennes et au séminaire de Saint-Sulpice. Chanoine de Rennes en 1762. Abbé de Langonnet en 1767. Evêque de Quimper en 1773 (nomination au 1^{er} mai, sacre au 29 août). Décédé le 30 septembre 1790, après protestation contre la Constitution civile du clergé à lui notifiée cinq jours avant. Tombe dans la cathédrale de Quimper (Chapelle Notre-Dame des Victoires), et vitrail.

* Blason: « Coupé d'or et d'argent au lion de l'un en l'autre, armé, lampassé, et couronné de gueules » (P. de Courcy, t. I, p. 285).

* Par suite de tergiversations dans la famille de Robien, l'abbaye de Landévennec est attribuée à Mgr Toussaint Conen de Saint-Luc. Nomination par le roi: 15 octobre; bulle du pape Pie VI du VI Id. Nov. (8 novembre); prise de possession par procuration donnée au prieur, le 18 décembre. Adrien de Robien, en compensation, sera nommé abbé de Saint-Mathieu Fine-terre.

* S'occupe de remettre en état les bâtiments de l'abbaye et les dépendances.

— En 1781, correspondance « courtoise mais ferme » avec Mgr Champion de Cicé à cet effet. Devis établi par l'ingénieur David (cf. ci-dessus) en 1782.

— Octobre 1781. Autorisation est donnée par le Grand Maître des eaux et forêts de vendre les 219 arpents de bois de réserve (cf. Lettre de dom Le Vittoux, Arch. dép. du Finistère, 2 H 94). L'adjudication donnera 104 000 livres soit 42 359 aux religieux, dont 21 000 affectées aux réparations sous la direction de David. Les travaux durent jusqu'en 1788. (Cf. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1965, p. 19-22).

* 1784. Projet avorté d'établissement à Landévennec d'un collège militaire national. (Cf. Pierre Bourlès, dans *La Bretagne à Paris*, 17 mai 1968).

* L'évêque de Quimper, vu la modicité de ses ressources, avait grand besoin d'argent. D'où le projet, caressé sans doute dès la nomination, de réunir la mense abbatiale à la mense épiscopale (en 1772, Saint-Gildas-de-Rhuys a été uni à celle de Vannes; en 1777, Saint-Melaine à celle de Rennes). Cf. Fr. Grégoire Ollivier, *L'extinction du titre abbatial de Landévennec*, dans *Bulletin de l'Association bretonne*, t. 69, 1960, p. 77-92.

— 4 février 1781. Brevet du roi autorisant l'évêque à engager la procédure pour obtenir de Rome la bulle d'extinction et d'union de ladite abbaye.

— 23 janvier 1781 (?). Bulle d'extinction du titre abbatial et union perpétuelle à la mense épiscopale de Quimper, sauf les bénéfices claustraux.

— 1781. Procédures d'exécution.

— 2 avril 1783. Audience à Saint-Pol-de-Léon. Dom Lesec, procureur, fait opposition au nom des religieux.

— 30 mai. Audience de l'officialité, avec requête à fin de mainlevée de l'opposition.

— 10 septembre 1783. Sentence de mainlevée.

— 17 septembre. Exécution par commissaire apostolique Le Dall de Tromelin:

« AVONS SUPPRIMÉ, ÉTEINT, SUPPRIMONS ET ÉTEIGNONS A PERPÉTUITÉ
LE TITRE COLLATIF DE LADITE ABBAYE ROYALE DE LANDEVENNECK... »

A perpétuité?

ABBÉS CERTAINEMENT INAUTHENTIQUES

On peut estimer certainement inauthentiques un certain nombre de noms introduits dans leur liste par dom Noël Mars et par Missirien.

Judul (ou **Jud**) mentionné en 4^e place par Noël Mars, mais avec réticence: « Que je tire seulement du P. Albert (Le Grand, en qui il n'a pas grande confiance) en la vie de S. Jaoua ». Mis à mort par le seigneur du Faou en même temps que saint Tadec, d'où l'érection du « Mouster Daou-gloas »!

Matmunuc, Aelam, Gurdistin, Benedic, Iohan, mis par Noël Mars entre Guénael et Matmonoc (818), qui ne sont que des doublets des Matmonoc, Aelam, Gurdistin, Benedic et Iohan du Cartulaire, mais là postérieurs à 818. Dom Taillandier les a éliminés.

Even, Olivier, Jacques (25^e), **Judicael** (abbé laïc), **Hélie, Jean de Languevoez**, introduits par Missirien, et qui ne sont aucunement attestés. Dans la même liste **Pierre de Kerguz**, lequel fut véritablement abbé, mais à Sainte-Croix de Quimperlé (1500-1521), après avoir pris l'habit, semble-t-il, à Landévennec (« *qui in hoc monasterio abitum [suscepit] monacalem* ». Nécrologe de Landévennec, au IV des calendes de septembre).

Quant à **Fimar**, c'est sans doute une déformation de Elimaire, abbé authentique.

CARTULAIRE (1050)	NOËL MARS (1648)	MISSIRIEN (1659)	DOM TAILLANDIER (1756)	FRÉMINVILLE (1835)	PEYRON (1919)
1 <i>Vvingvaloeus</i> 2 <i>Gvenhael</i>	1 Guennolé 2 Guénael 3 Matmunuc 4 Judul 5 Segneu 6 Aelam 7 Gurdistin 8 Benedic 9 Gurdilec 10 Iohan 11 Clemen(tes) 12 Iohan 13 Guholet 14 Matmonoc 15 Aelam 16 Gurdisten 17 Iohan 18 Benoist 19 Cadnou 20 Blenliguet 21 Elisuc 22 Killae 23 Justin 24 Guillaume 25 Lancelin 26 Orscand 27 Eliminaire 28 Gradlon 29 Rivallon de Bro-Ereç 30 Grallon II 31 Jacques	1 Guennolé 2 Guennaël 3 Jud 4 Orscand 5 Matmunuc 6 Even 7 Segnu 8 Alain 9 Gurdistin 10 Justin 11 Benoist 12 Gurdiler 13 Jean 14 Clément 15 Orscand 16 Matmonoc 17 Jean 18 Gulohet 19 Grallon 20 Benoist 21 Jean III 22 Cadiou 23 Riuallon 24 Olivier 25 Jacques 26 Killac 27 Hëlizée 28 Helie 29 Justin 30 Filmar 31 Grallon 32 Judicaël 33 Lancelin 34 Orscand 35 Rivalon du Fou 36 Jacques	1 Guingalois 2 Guenhael 3 Matmonoc 4 Gurdestin 5 Benoît 6 Cadnou 7 Jean 8 Blenlived 9 Elizée 10 Killac 11 Justin 12 Guillaume 13 Lancelin 14 Orscand 15 Elinarius 16 Grallon 17 Rivallon du Fou 18 Gralzon 19 Jacques	1 Guenolé 2 Guennaël 3 Judul 4 Orscand 5 Matmunuc 6 Even 7 Segnus 8 Alain 9 Gurdistin 10 Justin 11 Gurdiler 12 Jean 13 Clément 14 Orscand II 15 Matmonoc 16 Jean II 17 Guholet 18 Grallon 19 Benoît 20 Jean III 21 Cadiou 22 Rivallon 23 Ollivier 24 Jacques 25 Blenliguet 26 Killac 27 Elizée 28 Justin 29 Filmar 30 Grallon II 31 Judicaël 32 Lancelin 33 Orscand 34 Rivallon du Faou 35 Jacques II	1 Guenolé 2 Guénael 3 Jud 4 Orscand 5 Matmunuc 6 Even 7 Segnu 8 Aelam 9 Gurdistin 10 Justin 11 Benedic 12 Gurdiler 13 Jean 14/15/16 3 Clément 17 Johan 18 Guloet 19 Cadnou 20 Blenlivet 21 Elisuc 22 Killae 23 Justinus 24 Guillelmus 25 Lancelin 26 Orscand 27 Elinarius 28 Graslonus I 29 Rivallon de Brouvrec 30 Gralson II 31 Jacques

CARTULAIRE (1050)	NOEL MARS (1648)	MISSIRIEN (1659)	DOM TAILLANDIER (1756)	FRÉMINVILLE (1835)	PEYRON (1919)
28 <i>Riualonus</i> 29 <i>Tadic</i> 30 <i>Riuallonus de Ploemergat</i> 31 <i>Riuallonus de Treles</i>	32 Rivallon du Fou 33 Tadic 34 Rivalon de Ploemergat 35 Rivalon de Treflès	37 Hemery 38 Rivalon de Tréfles 39 Tadic (ou Budic) 40 Rualon de Plouégat 41 Rivalon de Tréfles 42 Guillaume de Leon 43 Bernard de Ederne	20 Rivallon de Brouerech 21 Tadic 22 Rivallon de Ploemergat 23 Rivallon de Tréfles	36 Hémery 37 Rivallon de Broërech 38 Tadic 39 Rivallon de Plomergat 40 Rivallon de Tréfles	32 Rivallon du Faou 33 Tadic 34 Rivallon de Ploemergat 35 Rivallon de Tréfles
32 <i>Bernardus</i>	36 Bernard de Ederne 37 Bernard de Kerlauré		24 Bernard de Ederne 25 Bernard de Kerlauré 26 Rivallon de Quimperlé 27 Riocus 28 Jean de Léon 29 Gradlon de Quimperlé 30 Jean Le Porc	41 Bernard de Ederne 42 Bernard de Kerlauré 43 Rivallon de Kemperlé 44 Riocus 45 Jean de Léon 46 Gradlon de Kemperlé 47 Jean Le Porc	36 Bernard de Ederne 37 Bernard de Kerlouré
33 <i>Riocus</i>	38 Ryoc	44 Riou de Rosmadec 45 Jean de Leon			38 Rioc
34 <i>Johannes Porcus</i>	39 Jean II Le Porc 40 Alain de Pièzres 41 Jean 42 Guillaume de Rennes	46 Jean de Languevoes 47 Guillaume de Rennes 48 Pierre Kerguz 49 Lancelin 50 Yves Goarmon	31 Guillaume de Rennes	48 Guillaume de Rennes 49 Pierre Kerguz	39 Jean Le Porc
35 <i>Eudo Gormon</i> 36 <i>Alanus Piezresii</i>	43 Yves Gormon		32 Yves Gormon	50 Yves Gormon	41 Yves Gormon 42 Alain Pièzres
37 <i>Armaelus de Villa Nova</i> 38 <i>Alanus de Daoulas</i>	44 Jean de Languesnou 45 Arnel de Villeneuve 46 Alain de Daoulas	51 Jean de Langoesnou 52 Arnel de Lanvern 53 Alain de Daoulas	33 Arnel de Languern 34 Alain de Daoulas	51 Arnel de Languern 52 Alain de Daoulas	43 Arnel de Villeneuve 44 Alain de Daoulas 45 Bernard
	47 Guillaume de Parthenay 48 Yves de Poulmic 49 Henri Morillon 50 Jacques II de Villeblanche 51 Mathieu Hémery 52 Jean du Vieux Chastel	54 Guillaume de Parthenay 55 Yves de Poulmic 56 Henry Morillon 57 Jacques de Ville-blanche 58 Mathieu Hemery 59 Jean du Vieux Chastel	35 Guillaume de Parthenay 36 Yves de Poulmic 37 Henri Morillon 38 Jacques de Ville-blanche 39 Mathieu Hemery 40 Jean de Vieuxchastel	53 Guillaume de Parthenay 54 Yves de Poulmic 55 Henry Morillon 56 Jacques de Villeblanche 57 Mathieu Hémery 58 Jean du Vieux-Châtel	46 Guillaume de Parthenay 47 Yves Poulmic 48 Henri de Morillon 49 Jacques de Villeblanche 50 Mathieu Hémery 51 Jean du Vieux-Chastel
Abbés commendataires (1522-1783)	1 Thomas (élu de Dol) 2 Alain de Tregain 3 Louis de Kerguern 4 Maurice Briant 5 Arnulphe Briant 6 Maurice de Commacre 7 Pierre Loargan 8 Louis Lansulien 9 Pierre Loargan 10 Jean Briant 11 Pierre Tanguy 12 (Jacques Tanguy)	1 Guiomar de Tregain 2 Louys de Kerguern 3 Alain de Tregain 4 Maurice Briant 5 Arnoul Briant 6 Maurice Comacre 7 Maurice Comacre (neveu) 8 Bernard de Kerleavin 9 Louys Lansulien 10 Jean Briant 11 Pierre Tanguy	1 Thomas Le Roy 2 Alain de Tregain 3 Louis de Kerguern 4 Maurice Briant 5 Arnoul Briant 6 Maurice de Commacre 7 Pierre Loargan 8 Jean Briant 9 Pierre Tanguy 10 Jacques Tanguy 11 Pierre de Lennebox de la Brosse 12 Balthazar de Rousselet de Chateaurenau 13 Charles Marie Duplessis d'Argentré 14 Jacques-Ph. de Varennes 15 J.-B.-M ^e Champion de Ciccé	1 Louis de Kerguern 2 Maurice Briant 3 Arnould Briant 4 Maurice de Commacre 5 Pierre Loargan 6 Jean Briant 7 Pierre Tanguy 8 Pierre de Lennebox de la Brosse 9 Balthazar Rousselet de Château-Renaud 10 Charles Marie du Plessix d'Argentré 11 Jacques-Ph. de Varennes 12 J.-B.-M ^e Champion de Ciccé	1 Thomas Le Roy 2 Alain de Tregain 3 Louis de Kerguern 4 Maurice Briant 5 Arnoul Briant 6 Maurice Commacre 7 Pierre Largan 8 Jean Briant 9 Pierre Tanguy 10 Jacques Tanguy 11 Pierre Le Neboux de La Brosse 12 Balthazar Rousselet du Château Renaud 13 Charles-Marie Duplessis d'Argentré 14 Jacques-Ph. de Varennes 15 J.-B.-M ^e Champion de Ciccé 16 Toussaint Comen de St-Luc

PRIEURS DE LANDÉVENNEC, DE 1616 A 1790

Comme complément à cette nomenclature des abbés de Landévennec, nous donnons ci-dessous la liste des prieurs qui ont effectivement gouverné la communauté, à partir de 1616 pour la Société de Bretagne, et pour la Congrégation de Saint-Maur à partir de 1628. Nous la trouvons de 1616 à 1648 dans Noël Mars (*op. cit.*, ch. 4, sect. 5), et de 1628 à 1790 dans la revue *Mabillon, Contribution à l'étude du personnel dans la Congrégation de Saint-Maur*, 1957, p. 206-207).

1616. D. François Stample	1711. D. Gilles de Saxe
1618. D. Antoine Guinard	1712. D. Claude Patron
1619. D. Gabriel Poulpiquet	1714. D. André Lemaître
1621. D. Antoine Guinard	1717. D. Joseph Castel
1621. D. Benoît Grousdoits	1720. D. Pierre Allard
1626. D. Romuald Nicolas	1721. D. Jean Garnier
1627. D. Benoît Grousdoits	1723. <i>id.</i>
1628. D. Bernard Pichon	1724. D. Bernard Gestin (adm.)
1630. D. François Hardy	1726. D. Louis de La Tousse
1634. D. Antoine Guinard	1727. D. Patrice Le Breton
1636. D. David Brossaud	1729. <i>id.</i>
1639. D. Odilon Bataille	1730. D. Julien de La Boissière
1642. D. Eustache Raoult	1733. D. Henri Morin
1645. D. Félix Pasquier	1736. D. Yves Roumain
1648. <i>id.</i>	1739. <i>id.</i>
1651. D. Jean Guyhard (administrateur)	1742. D. Jean Pohon
1654. D. Jérôme Chantreuil	1745. <i>id.</i>
1657. <i>id.</i>	1748. D. Jean-François Ernault
1660. D. Robert Diée	1751. <i>id.</i>
1663. D. René Roquet (adm.)	1754. D. Julien Guillotel
1666. D. Robert Diée	1756. D. Augustin Cassar
1669. <i>id.</i>	1757. D. Etienne de Langle
1672. D. Pierre Terrien	1758. D. Mathieu de La Rocheaulion (adm.)
1675. D. Michel Canart	1759. D. Barthélemy Dugas
1678. D. Nicolas de Saint-Denis	1761. D. Jean Cruchon
1681. D. Vital Armand	1763. D. Jean-François Dupuy
1684. D. Maur Audren (adm.)	1766. D. Marc Antoine Guillon
1687. D. Jean Bellan (adm.)	1769. D. Jean-Thomas Lamandé
1690. D. Julien Doite	1771. D. René-Guy Heuilly
1693. D. Guillaume Hinaut	1772. D. Jean Cruchon
1696. D. Pierre Cosson	1773. D. Maurice Arnault Lapie
1699. D. Pierre Gingatz	1775. <i>id.</i>
1700. D. Henri Le Louédec	1778. D. Louis-Pierre Julliot
1702. <i>id.</i>	1781. D. Etienne-Pierre Barat
1705. D. René Béchereau	1783. D. Jacques Maurice
1708. D. Corentin Jouan	1788. D. Jean-Julien Lecerf

JEAN-LUC DEUFFIC

Universitaires bretons au Moyen Age : les Bohic

L'apparition tardive des universités en Bretagne (milieu du xv^e siècle), l'absence de grandes écoles monastiques ou séculières, la « turbulence » du Breton, ont provoqué très tôt un exode massif du clergé vers les centres intellectuels importants du royaume de France : Paris, Orléans, Angers, notamment. A Paris, quelques pieux donateurs bretons sont à l'origine — dès le début du xiv^e siècle — de la fondation des collèges de Cornouaille, Plessix et Tréguier (1).

La pauvreté culturelle de la Bretagne, dénoncée traditionnellement par certains auteurs, n'est guère fondée lorsqu'on aborde de près les mouvements des étudiants bretons dans toute l'Europe occidentale. Ils fréquentent l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie. Sur un sujet parallèle comme la production spécifique des scribes bretons au Moyen Age, nous avons retrouvé les noms d'une centaine d'entre eux sur des manuscrits composés entre 1229 et 1472. Ils exercent — souvent étudiants — à Avignon, Toulouse, Tours, Poitiers, Arras, Dôle, Oxford, etc. (2). Il nous reste aussi les noms d'illustres professeurs et maîtres bretons qui, tout au long du Moyen Age, ont influencé le mouvement intellectuel français. Des deux frères Thierry et Bernard — dits de Chartres, où ils s'illustrèrent —, hommes doués d'un esprit pénétrant,

(1) Sur les mouvements des étudiants bretons au Moyen Age, on pourra consulter entre autres F. CHÉDEVILLE, *L'immigration bretonne dans le royaume de France*, dans *Annales de Bretagne*, t. 81, n° 2, 1974, p. 301-343; J. VERGER, *Le recrutement géographique des universités françaises d'après les suppliques de 1403*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, t. LXXXII, 1970, p. 855-902.

Pour les Bretons à l'université d'Orléans, M.H. JULLIEN DE POMMEROL, *Sources de l'histoire des universités françaises au Moyen Age*. Université d'Orléans, s. l. (I.R.H.T.), 1978, à la table. Pour la fondation des collèges bretons à Paris, cf. *infra*, n. 16.

(2) Nous espérons d'ici peu présenter un répertoire des scribes bretons du Moyen Age.

ayant le goût des bonnes études, qui marquèrent le XII^e siècle, à Geoffroy Le Moal (*Calvi*), docteur en théologie et vice-chancelier de Paris, un des grands noms de la fin du Moyen Age, nombreux sont les Bretons qui travaillèrent à la renommée de leur patrie (3).

Dans les quelques lignes qui vont suivre, nous aimerions présenter le cas assez exceptionnel des Bohic, famille de Basse-Bretagne, dont le nom se trouve porté par plusieurs universitaires, et non des moindres.

I. Hervé Bohic

Miorcec de Kerdanet, dans son curieux recueil des *Notices*, donne comme premier représentant de cette importante famille du Léon (4) un certain Hervé de Broye, également connu sous les noms de « Herveus Boyc, Hericus ou Ericus Boyo, Herenus Boyc, Herveus de Brayes ». Carme, poète et orateur, il figurait en 1292, *vir impense doctus, undecumque doctissimus*. Il fit sur le Maître des Sentences un livre fort renommé, *opus insigne*, des *Questions diverses*, des *Discours* et plusieurs autres écrits (5).

II. Even Bohic

En 1330, il apparaît comme clerc de Léon, et devient par la suite professeur de droit à l'université de Paris, puis conseiller du doyen et du

(3) La bibliographie sur Thierry et Bernard de Chartres est abondante. Nous renvoyons le lecteur à un article essentiel de l'abbé E. JEAUNEAU, *Note sur l'école de Chartres*, dans *Mémoires des Sociétés archéologiques d'Eure-et-Loir*, t. XXIII, 1964-1968, p. 1-45. Sur Geoffroy Le Moal, en 1445, « maître ès arts, bachelier en théologie et maître du collège » de Cornouaille, voir par exemple le manuscrit Lille 103 (XV^e siècle) qui reproduit ses sermons et cette note : « ... lequel Calvi fut Breton bretonnant, docteur en Théologie à Paris, le plus grand d'entre tous les noms, tout comme son œuvre immense, tant en théologie qu'en art... » (traduction). Il fonda à Paris un collège dit *Collegium Calvicum* ou Petite Sorbonne.

(4) P. DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, Rennes, 1890, t. I, p. 101 : BOHIC ou BOCHIC, s' de Kerléan et de la Motte, paroisse de Plourin, Réformations et montres de 1427 à 1481, évêché de Léon. Fascé ondé d'or et d'azur de six pièces.

Une généalogie de la maison de Kergroadez (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LIX, 1932, p. 9) précise : « Alix de Kergroadez (fin du XIV^e siècle), fille aînée du premier mariage, épousa Yvon Bohic. Ce nom de Bohic est très ancien et en grande estime au dit Bas-Léon et y a près Saint-Renan une motte de terre que l'on dit estre l'ancien chateau Bohic et que de là sont issues les maisons de Kergadiou, Kerleau, de La Villeneuve et aultres ».

On consultera aussi R. KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne* : au n° 1557 se trouve une notice sur la famille Boc'hic ou Bohic, avec une sérieuse bibliographie, mais uniquement pour Henri.

(5) D.-L.-O. MIORCEC DE Kerdanet, *Notices chronologiques sur les théologiens, jurisconsultes, philosophes, artistes, littérateurs, poètes, bardes, troubadours et historiens de la Bretagne depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours*. A Brest, de l'imprimerie de G.-M.-F. Michel, imprimeur du roi et libraire, mars 1818, p. 46.

chapitre de Paris, ne possédant alors que la « pauvre » paroisse de Lannilis: *pauperem parochialem ecclesiam de Lanna Leonensis diœcesis* (6).

Entre 1329 et 1336, Even loge avec nombre de Bretons boursiers de l'université in *vico Sancti Germani Auteseodoro* (7).

Le 25 mars 1335, il se voit pourvu en remplacement de maître Etienne de Neuville d'un canonicat et d'une demi-prébende en la chapelle Saint-Anian de Paris, bénéfice qu'il conservera jusqu'à sa mort (8). Le 29 mai de cette même année, le pape Benoît XII lui accorde un canonicat en expectative de prébende à condition qu'il se démette de sa paroisse de Lannilis. En fait, la cession n'interviendra que le 16 mai 1344, Even ayant alors été pourvu d'un canonicat et de la chanterrie de Léon. Ce mouvement de bénéfices donna lieu à quelque malentendu: Even, sans tenir compte de la réserve apostolique, avait résigné sa paroisse à un certain Jean Joncour qui l'occupait effectivement quand le Saint-Siège nomma Olivier-Yves Ham (Cam ?) [9].

Even Bohic mourut le 29 novembre 1351 (1).

III. Hervé (ou Henri) Bohic

Célèbre jurisconsulte, il naquit, semble-t-il, à Saint-Mathieu (Plougonvelin) en 1310. Plusieurs auteurs le confondent avec un écrivain allemand que l'on fait naître à Wildenstein (11).

Hervé était, à n'en pas douter, parent d'Even. Devant notaire il déclare ne pas vouloir se porter comme héritier de celui-ci, ni prendre en charge l'exécution de ses dernières volontés: il ne s'y refuse pas et, s'il le fait, c'est en qualité de proche parent, *propinquior carnalis defuncti* (12).

(6) *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*. Diocèse de Quimper et Léon, 1919, p. 100 (recteurs de Lannilis avant le Concordat).

(7) H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, 4 vol., Paris, 1891-1897, t. II, p. 665. C'est la rue de Saint-Germain-l'Auxerrois.

(8) *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1912, p. 62, n° 197.

(9) *Ibid.*, p. 90, n° 237.

(10) Arch. nat., LL 105, p. 544. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Chartularium...*, t. III, p. 439.

(11) Ainsi E. VAN CAUWENBERGH, dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, à l'article Boick Henri, t. IX, col. 519-520. D'autres le confondent avec Even qui suit, comme B. M. XIBERTA, *De scriptoribus scholasticis saec. XIV ex ordine carmelitarum*, Louvain, 1931, p. 50. (Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique, fasc. 6). Sur cet Hervé, voir entre autres J. F. VON SCHULTE, *Die Geschichte der Quellen und Literatur des canonischen Rechts*, t. II, Stuttgart, 1877, p. 266-270; J. A. FABRICIUS, *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis*, t. III, Padoue, 1754, p. 210-211; Mc LAUGHLIN, *The teaching of the canonists on usury*, dans *Mediaeval Studies*, t. 1, 1939, p. 81-147; t. 2, 1940, p. 1-22.

(12) H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Chartularium...*, t. III, p. 439, n. 2: ...Anno (1351), die martis in vigilia festi beati Andree apostoli, in domo claustrali Parisius magistri Eveni Bohic coram domino Yvone Marescalli notario publico magister Henricus Bohie (sic) dixit, quod non gerebat se... pro herede dicti defuncti magistri Eveni, nec suscip(i) ebat in se ejus executiones, nec renunciabat executioni, sed quod illud quod facit circa executionem, facit tanquam propinquior carnalis defuncti.



Cliché Bibl. mun. de Tours.

Henri Bohic offrant son livre.

Bibl. mun. de Tours, ms. 575, *Distinctions sur les deux premiers livres des décrétales de Grégoire IX.*

Vers 1335, il professe le droit à Paris. En 1340, il est témoin au testament d'Hervé, vicomte de Léon (mort en 1344 à Angers) [13]. Il achève son Commentaire sur les décrétales le jour de la Saint-Matthieu 1349, œuvre importante intitulée *Questiones et distinctiones in libros quinque decretalium* par certains manuscrits, ou bien *Distinctiones super V libros Decretalium*, par d'autres. La première édition imprimée fut donnée à Lyon en 1498, puis une autre en 1520, chez Vincent de Portonariis, en 1576, à Venise (14).

Hervé Bohic aurait laissé aussi : *De celebratione missarum et Epistolae ad Joannem Hildesheimensem et alios*.

En 1357, on le trouve « gouverneur » de la chapelle Saint-Yves à Paris fondée deux années auparavant et, vers la fin de sa carrière, il s'attache vraisemblablement à la cour du duc de Bretagne comme conseiller (15).

IV. Jean Bohic

Il est signalé comme docteur régent de l'université de Paris en 1349 (16).

V. Guillaume Bohic

Nommé procureur de l'officialité de l'université de Paris en 1385 (17).

(13) Dom MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire civile et ecclésiastique de la Bretagne*, Paris, 1742-1746, t. I, col. 1411.

(14) KERDANET, *Notices chronologiques...*, p. 48. L'imprimé porte le titre *In quinque decretalium libros commentaria*.

(15) P. DE COURCY, *Nobiliaire...*, t. I, p. 101.

On consultera aussi l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXVII, p. 151-173; P. LEVOT, *Biographie bretonne*, t. I, p. 116-117, et dans l'*Annuaire de Brest* pour 1876, p. 32-35; M. PRÉVOST et ROMAN D'AMAT, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, t. VI, 1954, col. 780.

R. Kerviler, *op. cit.*, reprenant P. Levot, signale d'Hervé Bohic un *Traité sur le patronage*, inséré dans *Lecturae et tractatus de jure patronatus, excellentissimorum et clarissimorum juris utriusque luminum* (impression de Francfort, 2^e édition, 1581, in-f°).

M. PLANIOL, *Histoire des institutions de la Bretagne*, Mayenne, 1983, t. IV, p. 399, précise l'existence d'un traité sur le Sexte d'Henri Bohic, dont Paul Fournier a retrouvé trace dans l'ancien catalogue de la bibliothèque du collège de Mirepoix à Toulouse établi en 1435 : *Henricus super Sexto. Henricus super Decretalibus, in tribus voluminibus*. (Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LI, 1890, et tiré à part, p. 28).

Enfin soulignons l'intérêt d'un exemplaire des *Distinctiones* d'Henri Bohic contenu dans le manuscrit Tours 576, du XIV^e siècle, lequel porte deux vers en moyen breton :

*Nep na ra mat her da guel
dezouf beh unan be fel.*

Voir à ce sujet Ch.-J. GUYONVARCH, *Le Catholicon de Jean Lagadeuc*, Rennes, 1975, vol. 2, p. LXXIX et sq.; L. FLEURIOT, *Un fragment breton peu connu du XIV^e siècle*, dans *Etudes celtiques*, t. X, 1962-1963, p. 167-178.

(16) R. COUFFON, *Le collège de Cornouaille à Paris*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXVIII, 1940, p. 68. L'auteur indique en plus un certain Henri Bohic, étudiant en décrets vers 1320, régent de l'université.

(17) *Ibid.*, p. 67.

VI. Even Bohic

Religieux carme, originaire de Bretagne, il se disait en 1385: *religiosus vir frater Evenus Boyc ord. Carmel. studens parisiis bachalaureus formatus in theologia, de Britania oriundus*. Au mois de mai 1388, il devient « maistre » en théologie (18).

(18) *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1919, p. 102. D'autre part, le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. IX, col. 511, signale sous la plume de P. de Falconnet, deux autres personnages du nom de Bohic: Clément, écrivain de l'ordre des Chartreux, originaire du diocèse d'Angers, et Pierre, son frère aîné. Ils firent profession tous deux à la chartreuse du Parc (diocèse du Mans). On doit à Clément une histoire en latin de son ordre jusqu'à 1510, *Chronica ordinis cartusiensis*. Il mourut en juillet 1621. Une famille bretonne Bohic s'était-elle établie en Anjou?

ETIENNE VO DUC HANH

La résiliation des fiançailles devant l'officialité de Léon au XVIII^e siècle

L'officialité de Léon, diocésaine, unique et située dans la ville épiscopale de Saint-Pol-de-Léon, était le siège de l'official, délégué ordinaire de l'évêque pour la juridiction contentieuse. Elle jouissait comme toute cour ecclésiastique d'une double compétence à raison de la personne et à raison de la matière. La première lui attribuait régulièrement la juridiction sur les clercs, exceptionnellement sur les *miserabiles personae*; la seconde lui conférait qualité de connaître des causes diverses, allant des spirituelles aux matrimoniales, dont celles relatives à la résiliation des fiançailles.

La quantité des affaires de cette catégorie portées devant elle au XVIII^e siècle et encore conservées aux Archives départementales du Finistère (1) est assez importante. Ce qui permettra à leur analyse de tirer des conclusions pertinentes, fondées sur la loi du nombre. D'où l'intérêt certain de cette étude (2).

Distinctes institutionnellement de la promesse de mariage malgré leur confusion dans le langage, les fiançailles, que les docteurs appellent *initium matrimonii*, participent déjà au caractère indissoluble du mariage. Cependant, n'étant pas un sacrement et marquées seulement par une indissolubilité

(1) Série E (familles, villes et corporations, état civil, notaires), sous-séries 3 E (état civil), 5 E et E dépôt (registres paroissiaux des baptêmes, mariages et sépultures: BMS); série G (clergé séculier avant 1790), sous-série 7 G (officialité de Léon), liasses 1-11 (cahiers d'audience, 1719-1784); 37 (bulles de dispenses de consanguinité pour mariage, 1722-1784); 38 (fulminations de bulles de dispenses, 1702-1784); 39-40 (résiliements de mariages, 1694-1782). Tous les cas étudiés ayant été tirés desdites Archives, il ne semble pas utile qu'elles soient répétées chaque fois.

Ont été aussi compulsées les Archives de l'évêché de Quimper, série AA (Ancien Régime), sous-série 5 AA (magistère épiscopal), liasse 2 (statuts synodaux de Léon).

(2) Résumé d'un chapitre de l'ouvrage de l'auteur intitulé *Les causes matrimoniales devant l'officialité de Léon au XVIII^e siècle*, 3 tomes, présenté le 7 mai 1982 en thèse de doctorat en droit canonique, Institut de droit canonique, Faculté de théologie catholique, Université des sciences humaines de Strasbourg; édité aux Etats-Unis sous le n° 82-70.087 par l'University Microfilms International, Londres, Angleterre.

contractuelle, elles peuvent être rompues. Les statuts synodaux (3) proposent alors deux voies à suivre au choix : l'une, gracieuse, consiste pour les fiancés à comparaître d'une commune entente devant l'ordinaire du lieu lors de sa visite pastorale dans leurs paroisses, afin d'être déliés de leur parole ; l'autre, contentieuse, à se présenter devant l'official s'ils ne peuvent profiter de la visite épiscopale, même étant d'accord sur la résiliation, à plus forte raison en cas de contestation de l'une des parties.

Le juge examinera les motifs de la demande de résiliation selon la procédure prescrite et prononcera sa sentence aux conséquences dans l'ensemble conformes à la législation de l'Église.

I. LES MOTIFS DE LA RÉSILIATION

Au lieu d'être une source du bonheur, certaines fiançailles sont à l'origine de bien des malheurs. Les victimes cherchent à s'en tirer par la mise d'un terme à leur promesse devenue trop lourde. Pourquoi en sont-elles arrivées là ? Nul ne saurait jamais parfaitement y répondre.

En effet, dans la société bretonne du XVIII^e siècle, les fiancés ne sont pas les seuls concernés par la conclusion ou par la rupture des épousailles, sans compter que les raisons étalées au prétoire ne recouvrent point l'entière vérité. Ensuite, ce sont les couples eux-mêmes, soit de concert (4), soit séparément, garçons (5) comme filles (6), qui refusent, par pudeur ou par honte, de livrer les mobiles de leur échec, en « se réservant la connaissance » (7) des « motifs particuliers d'entr'eux convenus » (8) et qu'ils « ne veulent point déduire » (9). A ce mutisme est assimilable le cas des fiancés qui déclarent n'être « pas propres l'un pour l'autre après avoir meurement réfléchi sur leur engagement » (10), ou que « leur mariage n'est pas de plus

(3) Projet de statuts de 1758, *Du Mariage*, art. 7 ; celui de 1773, chap. VIII, art. VIII, *Du Mariage*, § 5 (Arch. dioc., 5 AA 2).

(4) Affaires Nicolas Jambrin, paroisse de Beuzit-Conogan, et Marie Anne Botorel, paroisse de Ploudiry, transaction (citée : trans.) du 27 mars 1780 (7 G 40) ; Jean Le Branellec, de Plabennec, et Louise Le Saux, de Plouguin, jugement (citée : jug.) du 13 septembre 1719 (7 G 1, fol. 5 r^o) ; François Le Stang et Claudine Leguen, de Plourin (tous les deux sont de la même paroisse), jug. du 7 janvier 1745 (7 G 5, fol. 3 r^o ; 7 G, 39) ; Yves Pouliquen, de Saint-Thégonnec, et Claudine Meur, de Guiclan, jug. du 21 janvier 1729 (7 G 39) ; Louis Quillivéré, de Saint-Thomas Landerneau, et Marie Le Bescont, originaire de Ploudiry, domicilié Saint-Thomas Landerneau, trans. du 30 janvier 1756 (7 G 40). Sauf indication contraire, toutes les paroisses mentionnées sont du diocèse de Léon.

(5) Notamment affaire Vincent Le Billon, orig. Plabennec, dom. Lambézellec, et Marie Paul, de Milizac, trans. du 16 janvier 1769 (7 G 40).

(6) Vincent Le Billon et Marie Paul, trans. du 16 janvier 1769 ; Jean Marie Pasteur et Marie Yvonne Le Moign, de Saint-Pierre-Quilbignon, trans. du 4 octobre 1774 (7 G 40).

(7) Nicolas Jambrin, de Beuzit-Conogan, et Marie Anne Botorel, de Ploudiry, trans. du 27 mars 1780 (7 G 40).

(8) Jean Le Branellec, de Plabennec, et Louis Le Saux de Plouguin, jug. du 13 septembre 1719 (7 G 1, fol. 5 r^o ; 7 G 39).

(9) François Le Stang et Claudine Leguen, de Plourin, jug. du 7 janvier 1745 (7 G 5, fol. 5 r^o ; 7 G 39).

(10) François Auffret et Anne Quillian, de Ploudiry, jug. du 16 mars 1722 (7 G 39).

sortable de part ny d'autre» (11). Enfin, une quantité assez notable de dossiers (12), volontairement par discrétion ou involontairement par lacune, restent muets sur les causes de la dissolution.

Ne pouvant sonder les reins et les cœurs du passé, le chercheur est réduit à s'arrêter au visible, à analyser les motifs avoués en public. Or, il constate qu'ils appartiennent principalement à deux groupes, les uns intérieurs, les autres extérieurs aux parties.

A. Motifs intérieurs aux fiancés

Un fait fréquent et remarquable est à signaler : beaucoup de gens se disaient avoir été fiancés « inconsidérément » ou « inconsultement », « d'un impromptu et sans réflexion », « sans avoir pris de part et d'autre les précautions convenables » ; or, cela n'était pas propre aux jeunes ni aux rustres, mais arrivait aussi à des adultes instruits et informés, tel ce cas où le fiancé était un avocat et sa promise une veuve (13), ou celui où la fiancée était veuve mère de six enfants (14).

Cette reconnaissance pouvait avoir pour but de s'excuser maladroitement ou d'apitoyer l'official. Elle reflétait néanmoins une réalité profonde englobant aussi tous les autres gens, enfermés dans leur silence, celle des « mal-fiancés ». Dès lors, se séparer n'était plus qu'une question de moment opportun, que la décision eût été prise d'un commun accord des parties ou à l'initiative d'une seule.

*
**

Les documents expriment la volonté de rompre par consentement mutuel en affirmant que les fiancés « n'ayants aucune inclination respective » (15) ne voulaient plus « se marier ensemble », refusaient de « passer outre à la bénédiction nuptiale », renonçaient à « remplir leurs engage-

(11) Paul Le Hir et Marguerite Tanguy, de Plougourvest, jug. du 29 août 1725 (7 G 2, fol. 2 v°).

(12) Charles Coat et Françoise Luguern, jug. du 29 septembre 1749 (7 G 7, fol. 9 v°) ; Sébastien Corre et Anne Le Roux, de Plouescat, requête de résiliation (cité : req.) du 20 janvier 1779 (5 E, BMS, M Plouescat, 1779, fol. 14 r°) ; François Coulm et Marie Sizun, de Sizun, req. du 8 janvier 1765 (7 G 40) ; Alain Elies et Anne Nédélec, de Sizun, req. du 6 janvier 1757 (7 G 40) ; Jean Fily, de Plouguerneau, et Anne Simon, de Lannilis, jug. du 18 mars 1758 (7 G 29 U) ; Philippe Le Bian, de Pleyben, diocèse de Cornouaille, et Marie Bronnec, orig. Brasparts, dom. Sizun, req. de 1775 (E dépôt, état civil, Sizun, 1775, fol. 3 r°) ; Hervé Le Guen et Marguerite Gouriou, de Lampaul-Guimiliau, req. du 4 février 1774 (7 G 40) ; Pierre Martin et Philippine Le Moine, jug. du 19 juin 1745 (7 G 6, fol. 8 v°) ; Pierre Merer, orig. de Ploujean, dioc. de Tréguier, dom. Saint-Pol-de-Léon, et Jeanne Cabioch, de Saint-Pol-de-Léon, certificat de bans (cité : b.) du 15 octobre 1768 (7 G 40) ; Jean Page, de Tréflaouénan, et Marie Jacq, de Roscoff, b. du 26 décembre 1774 (7 G 40) ; François Pascot et Catherine Mazéas, req. du 30 août 1719 (7 G 1, fol. 4 v°) ; René Roudaut et Jeanne Ach, de Plouguerneau, b. du 21 octobre 1765 (7 G 40).

(13) Maurice Salaun de Kerdalzour, orig. Lesneven, dom. Landunvez, et Marie Léon, de Landunvez, trans. du 19 mars 1723 (7 G 39).

(14) Yves Rogués, orig. de Plounéour-Ménez, dom. Ploudiry, et Jeanne Rioual, de Locmélar, jug. du 16 septembre 1725 (7 G 2, fol. 5 v°).

(15) Notamment Jacques Simon et Philippine Lautrou, de Plounéour-Ménez, jug. du 10 janvier 1720 (7 G 39).

ments » (16), et qu'ils proclamaient par acte notarié de transaction « resilier et revocquer à pur et à plain leur promesse de mariage » (17), « vouloir volontairement et mutuellement rompre leurs fiançailles » (18), retirer leur parole « de leur propre mouvement volonté et consentement » (19), « d'un bon gré et libre volonté » (20). Car, l'essentiel avait disparu de chez eux, côté cœur pour les uns, côté profit pour les autres.

Pour les premiers, la rupture était l'unique solution : leurs amours étaient mortes si jamais elles avaient existé. Alors, pudiquement, à travers la plume attentive et complice du notaire devant qui ils comparaissaient ou étaient représentés par les parents (21), les fiancés usèrent de métaphores pour annoncer qu'ils n'avaient « aucune amitié l'un pour l'autre » (22), « aucune inclination respective » (23), ni de « simpatie reciproque » (24), ou pour dire simplement, sans détail, qu'ils « avaient changé de volonté », « d'avis » ou « de sentiment ». Parfois, la situation devenait dramatique avec un constat qu'entre eux s'était découverte « une difference singuliere dans leurs caractoeres » au point qu'« il n'etoit pas possible de vivre dans l'union necessaire à la societe conjugalle » (25), ou pesa une atmosphère lourde « par les differents qui se sont trouvéz... de part et d'autre par differens motifs raisons a eux connus » (26) et qu'ils « ne voulurent point deduire » (27).

Pour les seconds, la ruine des intérêts matériels, fondement de leur projet matrimonial, ne pouvait qu'entraîner la discorde parmi eux. Et pourtant, certains couples donnent l'impression de n'avoir pas agi à la légère.

(16) Par exemple Derrien Corfa et Anne Aprioual, de Kerlouan, req. du 6 décembre 1768 (7 G 40); Pierre Hervé et Marie Le Bris, de Sizun, trans. du 9 janvier 1756 (7 G 40); Henry Le Bourlès, de Plounéour-Ménez, et Marguerite Piollot, de Guimiliau, trans. du 30 avril 1752 (7 G 40); Jean Le Branellec, de Plabennec, et Louis Le Saux, de Plouguin, jug. du 13 septembre 1719 (7 G 1, fol. 5 r°; 7 G 39); Gabriel Penduf et Marie Coz, de Plouvorn, jug. du 19 décembre 1719 (7 G 39); Yves Queffelec, de Saint-Thégonnec, et Marguerite Pezron, de Pleyber-Christ, jug. du 14 avril 1761 (7 G 9, fol. 11 r°; 7 G 40); François Sallou, de Kerlouan, et Marie Herry, de Guissény, trans. du 12 juillet 1717 (7 G 39).

(17) Entre autres Jean Le Branellec et Louise Le Saux. Voir note 8.

(18) Notamment Michel Bohic, de Taulé, et Marie Toux, de Guiclan, req. du 28 septembre 1763 (7 G 40); Jacques Simon et Philippine Lautrou, de Plounéour-Ménez, jug. du 10 janvier 1720 (7 G 39).

(19) Par ex. Olivier Labous et Catherine Cras, de Locmélar, jug. du 30 octobre 1759 (7 G 9, fol. 5 r°; 7 G 40).

(20) Notamment Roland Caro et Anne Prôuff, de Saint-Thégonnec, jug. du 12 février 1727 (7 G 39).

(21) Olivier Laurans, de Guiclan, et Anne Mingam, de Pleyber-Christ, req. du 13 novembre 1719 (7 G 1, fol. 5 r°; 7 G 39); Yves Queffelec, de Saint-Thégonnec, et Marguerite Pezron, de Pleyber-Christ, jug. du 14 avril 1761 (7 G 9, fol. 11 r°; 7 G 40).

(22) Yves Queffelec et Marguerite Pezron.

(23) Jacques Simon et Philippine Lautrou. Voir note 15.

(24) François Le Stang et Claudine Leguen; Gabriel Penduf et Marie Coz. Voir notes 9 et 16.

(25) Yves Pilvin, orig. de Plourin, dom. Lanrivoaré, et Marie Marguerite, Kergonou, de Saint-Pierre-Quilbignon, trans. du 24 janvier 1776 (7 G 40).

(26) François Coulm et Marie Sizun. Voir note 12.

(27) François Le Stang et Claudine Leguen, de Plourin, trans. du 24 décembre 1744 (7 G 39), jug. du 7 janvier 1745 (7 G 5, fol. 3 r°; 7 G 39).

René Trebaol et Marie Richard (28) ont eu « a faire reflection que led. mariage ne pouvoit leurs estre avantageux ». C'est pourquoi, « desirant volontierement resilier leur dedit promesse de mariage ils ont pour cest effet donné leurs consentement au resiliement ».

Pierre Lerrol et Catherine David (29) et leurs familles sont allés plus loin en effectuant un appel à leur souvenir : entre les parties avaient été signées « les conventions matrimoniales (...) les plus advantageusement que faire se pouvoit », d'abord par un traditionnel contrat de mariage, puis par « un acte particulier ». Malgré ces précautions, « du depuis il leur est venu a connoissance que led. mariage leur pouvoit estre plustost desavantageux que profitable ». Alors, « ils ont par l'advis de leurs amys communs declarés unanimment et respectivement consentis au ressilliement » et à le faire requérir à l'officialité.

Cet excès d'esprit de lucre n'avait d'égal que l'outrance de motif de certaines résiliations. Ainsi, Hervé Maguet et Catherine Pouliquen (30), François Pouliquen et Catherine Le Roux (31), Yvan Inisan et Marie Messagier (32) fondèrent leur séparation sur l'existence entre chaque couple d'un empêchement de consanguinité au degré relativement lointain et dont il était sûr d'obtenir dispense de l'ordinaire du lieu ; Jacques Simon et Philippine Lautrou (33), quant à eux, ajoutèrent à l'absence d'« inclination respective » la minorité d'âge du garçon.

Amours évanouies, intérêts anéantis, tout était perdu, rien ne pouvait raccommode des fiançailles lacérées. Il restait une petite issue : décider ensemble de se quitter était un moindre mal. Mais un plus grand survient quand une partie détermine de résoudre la crise unilatéralement.

*
**

Les motifs allégués par les fiancés devant l'officialité de Léon diffèrent des causes de dissolution indiquées par les canonistes (34). De surcroît, nombreux et variés, ils ne sont pas faciles à classer. Une chose est cependant certaine : la plupart reposent sur les sentiments, le reste se remarque par sa diversité.

(28) Respectivement de Lampaul-Ploudalmézeau et de Ploudalmézeau, jug. du 3 novembre 1717 (7 G 39).

(29) Tous deux de Plounévez-Lochrist, jug. du 27 novembre 1720 (7 G 1, fol. 20 r^o ; 7 G 39).

(30) Lettre du 30 janvier 1720 au curé de Lampaul-Guimiliau, Laurent Guéguen, au vice-official Jérôme Roussel ; jug. du lendemain (7 G 39).

(31) Tous deux de Lampaul-Guimiliau, jug. du 25 janvier 1742 (7 G 4, fol. 19 v^o).

(32) Le premier de Sizun, la seconde de Guimiliau, jug. du 11 mars 1743 (7 G 4, fol. 30 v^o).

(33) Jug. du 10 janvier 1720 (7 G 39).

(34) Voir la liste dans A. ESMEIN (A.), *Le mariage en droit canonique*, 2^e éd. mise à jour par R. GENESTAL, Paris, 1929, t. 1^{er}, p. 184-185.

La jeune fille se réfugiait volontiers derrière des excuses en se disant avoir été « inconsidérément » ou « sans réflexion » fiancée. Est-ce une réalité, conséquence d'un manque de préparation à l'événement des épousailles ? ou un prétexte pour lâcher son partenaire ? ou simplement une clause de style des rédacteurs officiels, notaires et greffiers d'officialités ? En tout cas, ces mots apparemment fades servaient de justification à son « changement de volonté », à son « revirement de sentiment », à son « absence totale d'inclination pour l'autre partie » (35).

Parfois, on essayait de disculper cette mutation des sentiments, soit en assurant qu'elle n'avait « rien de compromettant » pour le fiancé ni pour sa famille, mais qu'elle était due « uniquement à la jeunesse » de la fiancée, encore mineure (36), soit en arguant, comme Marie Coat, que « le mariage est libre » (37).

Et pourtant, les demoiselles n'étaient pas toutes des écervelées. Marguerite Pezron (38), par exemple, quoique mineure, ne s'était promise, dit son père (39), qu'« après un temps raisonnable pour s'informer de la conduite et de la fortune d'ud. Queffelec », son fiancé.

Alors ? Que déduire de cette multiplicité de comportements ? Signe des temps ou chose de la vie ? Quoi qu'il en fût, le cœur avait ses raisons. Les garçons n'y échappèrent pas.

Ainsi, François Abgrall (40) a « inconsidérément fiancé » Louise Cleguer et depuis perdu son attirance vers elle. Roland Le Maguizez (41) a « inconsultement donné parole » à Marie Le Buguel, et ne se trouve plus « en pouvoir d'accomplir sa promesse par la raison de sa minorité ». Bref, les formules « inconsidérément fiancé », « changé de sentiment », « de volonté » ou « d'avis » tombèrent facilement des lèvres de maints garçons.

D'autres n'avancèrent pas cette excuse, sans doute parce qu'ils ne s'étaient engagés qu'« après une longue recherche » et « avec réflexion » (42), mais reconnurent que les choses n'étaient plus comme auparavant : Alain Riou (43) convint avoir « changé de volonté » et offrit en compensation de

(35) Expressions rencontrées dans une quarantaine de cas.

(36) Roland Le Maguizez, de Guimiliau, et Marie Le Buguel, de Lesneven, jug. du 29 octobre 1721 (7 G 1, fol. 34 r°); Jean Marie Pasteur et Marie Yvonne Le Moign, de Saint-Pierre-Quilbignon, trans. du 4 octobre 1774 (5 E, BMS, M Saint-Pierre-Quilbignon, 1774, fol. 14 r°; 7 G 40).

(37) Yves Pouliquen et Marie Coat, de Saint-Thégonnec, jug. du 14 novembre 1725 (7 G 2, fol. 8 r°).

(38) Yves Quéffelec et Marguerite Pezron. Voir note 21.

(39) Req. non datée (7 G 40).

(40) Tous deux de Plouneventer, jug. du 22 juin 1739 (7 G 40).

(41) Voir note 36.

(42) Vincent Lavanant, de Plouvien, et Marie Kerléguer, de Lanhouarneau, jug. du 14 octobre 1741 (7 G 4, fol. 16 v°); Pierre Le Boitté, de Saint-Pol-de-Léon, et Françoise Le Bastard, jug. du 24 mai 1719 (7 G 39).

(43) Alain Riou et Jeanne Le Roux, jug. du 12 décembre 1725 (7 G 2, fol. 10 v°).

« payer tous les frais »; Jean Le Saint (44), considérant « le peu d'affection » qu'il porta encore à sa belle, préféra ne plus continuer, quitte à « supporter tous les frais ».

En somme, la mue du cœur n'était l'apanage d'aucun sexe, malgré les préjugés, dans la société, de l'inconstance de la femme que raillaient à loisir les légendes bretonnes (45). De toute façon, casser les fiançailles faute d'affection semble plus supportable que l'un quelconque des divers motifs suivants, dont se prévalaient autant les filles que les garçons.

Le seul cas relevé pour tout le XVIII^e siècle est « la fornication commise et avouée » par la fiancée pendant l'absence de son futur, embarqué pour le service du roi (46): elle dut, au retour de l'homme, prendre l'initiative de la demande de rupture.

Une modeste réplique de la matière se trouve réalisée par Marie Mengam (47): fiancée par « le bon plaisir de son père », elle « ne se sent pas disposée à passer outre à la célébration de ses nocces » parce qu'elle « a entendu dire que led. Cornen n'ettoit pas un homme réglé ».

Quant à Marie Salou (48), elle aurait préféré continuer. Promise à Jean Kerambloch il y a environ quatre mois quand elle était encore bien portante, elle reconnaît avoir brusquement ressenti une diminution dans son corps, « s'estant trouvée incomodée »; dès lors, son fiancé arrête de se désengager: elle ne peut que s'incliner.

Ces trois affaires connurent un dénouement rapide: les fiancés se séparèrent à l'amiable en requérant auprès de l'official la résiliation de leur promesse. Mais il n'en était pas toujours ainsi.

Le prétoire a été plusieurs fois témoin de débats contradictoires de fiancés sur la cause exacte de leur mésentente, notamment sur la date d'apparition et le degré de gravité des anomalies physiologiques chez les personnes du sexe et par elles appelées « incommodités corporelles » (49). Il arrive que la fille, s'estimant diminuée, refuse, en dépit des sommations

(44) Jean Le Saint, de Plouvorn, et Jeanne Tanguy, de Saint-Pol-de-Léon, jug. du 15 mai 1720 (7 G 1, fol. 15 v^o).

(45) Notamment l'histoire de *La ceinture de nocces* dans Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Barzaz-Breiz*, 1^{re} partie, chant XXXII, Paris, éd. François Maspéro, 1981, p. 234. Pour l'historicité de ce recueil, on peut se reporter à l'article de D. LAURENT, *Le carnet de route de La Villemarqué et l'historicité du Barzaz-Breiz*, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 361-387.

D'ailleurs, l'important ici ce n'est pas le caractère historique de cette collection, ni même la question de la datation des chants rapportés, mais plutôt la mentalité bretonne véhiculée à travers les âges par les contes populaires, véritable miroir d'une société.

(46) René Million et Marie Michelle Le Maout, de Saint-Sauveur Brest, trans. du 9 octobre 1775 (7 G 40).

(47) Lui est de Plourin et elle de Ploudalmézeau, jug. du 5 février 1727 (7 G 39).

(48) Tous deux de Pleyber-Christ, trans. du 31 janvier 1716 (7 G 39).

(49) Guillaume Postec et Marie Raoul, de Saint-Pol-de-Léon, jug. du 16 novembre 1718 (7 G 39); Pierre Riou et Marie Le Quinquis, de Saint-Renan, jug. du 23 février 1701 (7 G 39).

répétées de la partie adverse, de « passer outre à la bénédiction nuptiale » et demande la dissolution (50).

Simple prétexte pour larguer l'amoureux encombrant ou réel sacrifice par délicatesse d'âme pour l'autre partenaire ? Une réponse n'est pas aisée : le cœur de l'homme est un dédale.

Il est néanmoins des situations qui forcent l'admiration sans réserve, tel le comportement de Jeanne Rioual (51) : veuve, mère d'une nombreuse famille, elle aurait pu et dû être satisfaite d'avoir détecté un homme, Yves Rogues, qui personnifiait la compagnie pour elle et la sécurité pour ses petits ; devant le juge elle confia cependant avoir été, elle aussi, « inconsultement fiancée » et que, « réfléchissant qu'elle est chargée de six enfans depourvûs de tous biens, elle a changé de volonté ».

Le désintéressement de cette femme contraste étrangement avec la convoitise du sondeur d'héritages insatisfait Maurice Salaun de Kerdal-zour (52), du coureur de dots déçu Guillaume Henry (53). Si toutefois ceux-ci ne cachèrent pas leur goût de « chercheurs d'or », d'autres, par lâcheté ou par respect humain, n'osèrent pas avouer leur dessein d'être gendres de bonnes maisons ; alors ils enveloppèrent leur déception de n'avoir pas découvert un « beau filon » en disant simplement que « leur mariage n'étoit point sortable (54). Formule vague, banale.

Mais quand ils le veulent, les hommes sont capables de magnifiques envolées pour piéger les femmes. L'histoire d'Eve succombant aux belles paroles du serpent tentateur n'est pas du passé. Marie Raoul et Jeanne Henry en ont vécu une douloureuse expérience : la première a quitté son fiancé (55) pour le beau parleur Guillaume Postec, lequel d'ailleurs ne l'aura gardée que le temps de lui extorquer « une tace d'argent et douze livres » (56) ; la seconde s'est « engagée par suasion » avec l'homme qui l'abandonnera rapidement et sans manière (57).

L'âge, par contre, ne semble pas être un diviseur. On se choisit généralement mais pas toujours avec assortiment, et le mâle n'est pas nécessairement le plus âgé ; lorsque la différence s'avère trop frappante, on la comble par la fortune, le rang social ou le rendement au travail. Par conséquent, il n'a été découvert qu'un seul cas de rupture pour cause d'âge (58) : son amoureux

(50) Pierre Riou et Marie Le Quinois.

(51) Voir note 14.

(52) Voir note 13.

(53) Guillaume Henry et Jeanne Henry, jug. du 8 février 1714 (7 G 39).

(54) Entre autres Joseph Calvarin, de Plourin, et Marie Lucas, de Plouarzel, jug. du 4 janvier 1727 (7 G 39).

(55) François Corre et Marie Raoul, de Saint-Pol-de-Léon, jug. du 28 septembre 1718 (7 G 39).

(56) Guillaume Postec et Marie Raoul. Voir note 49.

(57) Voir note 53.

(58) François Soun, de Plounéventer, et Françoise Le Guével, de Lanhouarneau, jug. du 11 juillet 1727 (7 G 39).

était de vingt-quatre ans son aîné, la fiancée, déjà trente et un an révolus, fait requérir la résiliation.

Avec l'âge chacun réagit autrement. Au lieu de se sentir, comme d'ordinaire toute femme, en sécurité avec un homme grand et robuste, Marie Kernevez (59) est travaillée par le doute et la crainte: quarante-six ans, servante domestique à la campagne, donc pauvre et habituée aux durs travaux comme aux rudes traitements, elle choisit pourtant de rompre avec son fiancé, car elle a peur d'être « mal traitée par lui si fort et puissant » ainsi que par ses six enfants dont l'aîné entre dans sa dix-huitième année.

D'autres fiancées se contentent de réagir dans le présent. Marguerite Foledou (60), Marie Pichon (61) et Marie Sizun (62) déclarent devant l'officialité qu'elles ne sont plus « dans la volonté d'épouser » leurs fiancés respectifs, attendu qu'ils n'ont pas voulu s'obliger de payer les dettes contractées par elles envers des tiers. Marie Floch (63) se comporte comme une femme ordinaire, sans héroïsme, en se détachant d'un fiancé qui vient d'être jeté en prison.

Pour Marie Calvez (64), veuve et partant plutôt immunisée contre les avatars de l'existence, le présent est noir et le futur déjà sombre. En effet, l'homme qui a demandé sa main est le roi des goujats: non seulement il lui a « causés des dépens considérables pour les fistins de la nupce » mais encore il « a sy souvent manqué de parole et s'est toujours moqué d'elle », au point qu'elle « ne doit plus s'attendre à aucune bonne foy de sa part et encore moins a pouvoir jamais esperer avec luy un mariage heureux ». Aussi n'a-t-elle d'autre ressource que de solliciter la dissolution des fiançailles d'avec lui et en même temps sa condamnation aux dépens.

Devenir membre procréateur de la société par la fondation d'une famille ne regardait pas que le couple. Dès lors, il n'est pas étonnant de déceler des motifs de résiliation hors des personnes des fiancés.

B. Motifs extérieurs aux fiancés

Du moment qu'en se mariant avec une personne on épouse aussi son milieu, il faut s'attendre à l'intervention de ses proches, parents et amis.

*
**

(59) Hervé Le Borgne et Marie Kernévez, de Ploudalmézeau, jug. du 21 novembre 1727 (7 G 39).

(60) Jean Abaléa de Plouvien, et Marguerite Foledou, de Loc-Brévalaire, jug. du 22 octobre 1727 (7 G 39).

(61) Hervé Bellec et Marie Pichon, de Guitévédy, jug. du 9 novembre 1740 (7 G 4, fol. 10 v°).

(62) Voir note 26.

(63) Jean Quinch et Marie Floch, jug. du 25 octobre 1719 (7 G 1, fol. 6 r°-v°).

(64) François Jaffré et Marie Calvez, jug. du 12 août 1750 (7 G 7, fol. 13 r°).

Tirant leçon de leurs propres expériences et souhaitant naturellement le bonheur de leurs descendants, les parents conseillent, inspirent, persuadent les fortunes à saisir, les partis à prendre, quand ils n'ont pas, comme d'après telle coutume locale (65), fiancé leurs enfants dès le berceau. Cette opération comporte du positif et du négatif. De ses réussites on ne parle pas ou que laconiquement, mais de ses échecs on fait des drames en rejetant de préférence la faute sur les autres.

Marie Raoul (66), mineure, a été sommée par François Corre de terminer le mariage avec lui ou d'être assignée en justice pour voir procéder à la résiliation à ses frais. Elle incline pour la seconde possibilité, les fiançailles, selon elle, n'étant provenues « que de la part de ses parens » : ils l'avaient « sollicitée à l'imprévu » de consentir au mariage proposé par l'autre partie, sans avoir jamais vu le garçon auparavant. Il y a aussi un autre motif que la belle s'est bien gardée de révéler : elle a entre temps été séduite par les discours de Guillaume Postec (67). En somme, la demoiselle prépare sa sortie parce qu'elle est attendue.

Sans en arriver là, d'autres prétendent s'être fiancés de façon irréfléchie, par persuasion de leurs familles (68) ou de leurs futurs beaux-parents (69), voire même, telle Marie Mengam (70), « du consentement et bon plaisir de son père ».

Cela résulte tant du désir naturel des pères et mères de faire le bonheur de leur progéniture que de leur pouvoir légal sur elle. Celui-ci peut d'ailleurs devenir impitoyable, et certains parents ne s'en privent pas. Un enfant qui agit en indépendance ou en clandestinité, au mépris du consentement paternel, entendra la désapprobation du chef de famille comme la condamnation de la société. Le mineur Roland Le Maguisez (71) y a goûté : fiancé sans l'agrément de son père, il a été obligé de renoncer à sa compagne, une veuve majeure.

Il existe même une plus grande sévérité : conformément à la législation royale (72), les statuts diocésains (73) ordonnent que les enfants majeurs (74), femmes de vingt-cinq ans, hommes de trente ans, « sont tenus de requérir

(65) Ainsi que le raconte l'histoire de Louis et Marianna dans *Le pardon de Saint-Fiacre*. Cf. Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *op. cit.*, 1^{re} partie, chant XLIX, p. 350. Voir aussi note 45.

(66) Voir note 55.

(67) Voir note 56.

(68) Ainsi Paul Le Hir et Marguerite Tanguy, de Plougourvest, jug. du 29 août 1725 (7 G 2, fol. 2 v°); Marie Rivoal, de Cléder, fiancée à François Nédellec, de Tréflaouénan, jug. du 20 août 1761 (7 G 9, fol. 11 v°).

(69) Notamment Jeanne Henry, influencée par les parents de Guillaume Henry ; Guillaume Postec par ceux de Marie Raoul. Voir notes 49, 53.

(70) De Ploudalmézeau, fiancée à Servais Cornen, de Plourin, jug. du 5 février 1727 (7 G 39).

(71) Roland Le Maguisez et Marie Le Buguel. Voir note 36.

(72) Notamment l'ordonnance de Blois de 1579, l'édit de mars 1797.

(73) Projet de statuts de 1758, *Du Mariage*, art. 2 ; celui de 1773, chap. VIII, art. VIII, *Du Mariage*, § 2 ; (ANONYME), *Remarques sur les statuts de 1773* (Arch. dioc., 5 AA 2).

avec les formalités par les loix le consentement de celui (de leur père ou mère) qui est vivant »; dans la pratique, cependant, il arrive que des personnes au-delà de ces âges se conforment encore à cette prescription. Ainsi, Béatrice Caoucin (75), vingt-neuf ans, a demandé et obtenu le consentement de ses père et mère; Jacques Marie Rousseau et Marie Denise Onfrey (76), âgés respectivement de quarante et de vingt-huit ans, se sont fiancés « du consentement des parents de part et d'autre ».

Volonté parentale au départ, volonté parentale à l'arrivée aussi. Marie Mengam (77) peut s'y abriter : « son pere mesme ne veut plus... son mariage avec Servais Cornen ». Marguerite Corre (78), quoique majeure, doit se laisser faire : ses parents l'ont promise à Guillaume Symon, ses parents ne désirent plus son union avec lui, ses parents résilient ses fiançailles. Barbe Abgrall (79), mineure, Anne Riou (80), Jeanne Roguès (81), toutes majeures, et tant d'autres ont goûté à ce calice de l'autorité parentale.

De ces cas émerge une donnée commune, la faiblesse de l'enfant, celle de son sexe comme autant celle de son âge, face à la puissance du maître de la maison.

Diverse sous sa formulation, la décision parentale est constante dans sa motivation, ostensible ou occulte : l'angoisse pour l'avenir matériel de ses enfants, due tantôt au contenu désavantageux du contrat de mariage à leur égard (82), tantôt à la modicité sinon à la carence de bien de l'autre partie.

C'est humain : chaque être veut le bonheur de ses petits ou, du moins, à travers eux, le sien que lui-même n'a pu réaliser. La légende bretonne *L'héritière de Keroulaz* (83) est une fidèle illustration de cet état d'esprit.

C'était normal : légalement, les parents exerçaient une autorité incontestée sur leurs enfants, en particulier dans le domaine matrimonial ; socialement, ils veillaient sur l'honneur et la splendeur de la dynastie comme sur le bien-être et le placement de la progéniture ; financièrement, ils tenaient la bourse dont dépendaient étroitement les leurs, surtout les célibataires.

(74) Il y avait deux sortes de majorités, la civile (25 ans accomplis pour les deux sexes), et la matrimoniale (25 ans pour les femmes et 30 pour les hommes).

(75) Guy Ollivier et Béatrice Caoucin, de Plouénan, dispense accordée par le pape le 7 mai 1716 (7 G 38).

(76) Dispense du pape du 7 juillet 1764 (7 G 37 et 38).

(77) Voir note 70.

(78) Respectivement de Commana et de Plounéour-Ménez, trans. du 1^{er} juin 1722 (7 G 40).

(79) Alain Léon et Barbe Abgrall, de Locmélar, jug. du 3 février 1740 (7 G 4, fol. 1, v^o).

(80) Guy Paugam, de Saint-Thégonnec, et Anne Riou, jug. du 29 novembre 1743 (7 G 4, fol. 38 v^o).

(81) François Riou et Jeanne Roguès, jug. du 17 janvier 1731 (7 G 3, fol. 43 v^o).

(82) Jean Le Millour et Jeanne Le Guen, jug. du 14 octobre 1718 : le contrat « n'étoit point avantageux » pour la fille (7 G 39).

(83) Cf. Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *op. cit.*, 1^{re} partie, chant XLI, p. 297. Voir aussi note 45.

Cela paraissait tellement légitime que les amis s'en mêlaient aussi. D'où complication accrue de la question.

*
**

Les amis, naturellement moins intéressés que les géniteurs au problème matrimonial des enfants, participent moins qu'eux à la création des motifs de résiliation des fiançailles. Mais, quoique plus rares, leurs interventions s'avèrent parfois plus efficaces : on n'ignore pas que dans certaines situations les amis, regardés comme impartiaux, réussissent mieux que les pères et mères auprès de leur propre progéniture. En outre, elles touchent aussi bien à la genèse qu'à l'extinction des épousailles, et consistent essentiellement dans l'offre de conseils et dans l'organisation de rendez-vous.

Les mineurs Françoise Le Berre (84), Jeanne Le Guen (85) et Hélène Nédellec (86), les majeurs Jeanne Henry (87), Guillaume Postec (88) et Jeanne Roguès (89) ont été des victimes d'instigations d'amis : devant l'officialité, où ils étaient convoqués, ils déclarèrent tous avoir été fiancés « par suasion » de leurs voisins, qui leur avaient fait miroiter les avantages d'une promesse de mariage à des personnes dont ils auraient chanté les vertus, les qualités, les richesses.

Pour le couple Jean Le Leyer-Suzanne Cornec (90), une véritable entrevue a été malicieusement organisée. Laissons-les raconter leur aventure (91). En février dernier, tous les deux « furent sollicité par certains particuliers de s'assembler... pour traiter de la proposition de leur mariage... sans cependant qu'ils se seroient cy devant frequentes ny connu l'esprit de l'un ny de l'autre ». La rencontre dut être fructueuse : quelques jours après, ils se fiancèrent. Depuis, ils ont eu l'occasion de se connaître et les résultats sont loin d'être brillants : le garçon ne veut plus se marier et offre de supporter les frais de la dissolution ; la fille doit s'incliner.

Les donneurs de conseils n'avaient assurément pas prévu une telle fin. Animés des meilleures intentions du monde, ils s'étaient au contraire plu à unir, bien qu'il ne soit pas exclu que, de temps en temps et sans aucune méchanceté, ils eussent voulu un peu s'amuser aux dépens de quelques naïfs ou taquiner quelques timides.

(84) Fiancée à Guillaume Symon, de Commana, jug. du 15 février 1719 (7 G 39).

(85) Voir note 82.

(86) Fiancée à Tanguy Roux, de Tréflez, jug. du 31 octobre 1725 (7 G 2, fol. 7 r°).

(87) Voir note 53.

(88) Voir note 56.

(89) Voir note 81.

(90) Respectivement de Plounévez et de Lanhouarneau, jug. du 19 novembre 1715 (7 G 39).

(91) Req. du 19 novembre 1715 de M^e Rolland, leur procureur (7 G 39).

Il arrive que, regardant de façon neutre, sans passion, les choses du cœur des autres, ils portent un jugement plus juste, plus clairvoyant sur leurs difficultés. Alors, visionnaires, ils n'hésitent pas à déconseiller le mariage, ce qu'ils font notamment pour Pierre Lerrol et Catherine David (92). Ceux-ci, plutôt circonspects, avaient signé entre eux « les conventions matrimoniales... le plus avantageusement que faire se pouvoit ». Cependant, ils s'aperçurent ensuite que « led. mariage leur pouvoit estre plustost désavantageux que profitable » ; aussi « par l'avis de leurs amys communs », consultés opportunément, renoncèrent-ils à se prendre pour époux.

La rupture est un échec. Elle entraîne quelquefois des blessures dont certains tempéraments ne guériront pas ; elle laisse toujours des stigmates, que l'on ait rétracté sa parole imprudemment ou, comme René Le Pors et Marie Anne Boucher (93), « après de plus mures reflexions ».

Elle devient une tragédie, parfois plus douloureuse pour la famille que pour l'individu lui-même lorsque, par exemple, à la veille du grand jour, le garçon (94) ou la fille (95) se désiste. C'est que le Breton voue un profond respect à la parole donnée en général, aux fiançailles en particulier. Il dit en effet :

« Quiconque est fiancé trois fois,
Trois fois sans se marier,
Va brûler en enfer ;
Là, il est aussi séparé du paradis
Que la feuille morte l'est de la rose ;
Aussi séparé du paradis de Dieu
Que la branche coupée l'est de l'arbre » (96).

II. LA PROCÉDURE DE LA RÉSILIATION

La procédure civile est ici employée. Elle se déroule en deux phases : l'une, privée, constituée essentiellement par la convention des parties de se désister de leur promesse ; l'autre publique, organisée devant la justice en vue d'obtenir l'annulation officielle. La première, quand elle existe, prépare et introduit la seconde, sans laquelle il ne peut y avoir de résiliation régulière.

A. Phase conventionnelle

Très rarement, les parties conviennent privativement de se dégager de leur parole. La pratique générale est de recourir au ministère d'un notaire,

(92) Tous deux de Plounévez-Lochrist, jug. du 27 novembre 1720 (7 G 1, fol. 20, r^a ; 7 G 39).

(93) Tous deux de Plouguerneau, trans. du 17 janvier 1780 (7 G 40).

(94) Vincent Le Billon et Marie Paul. Voir note 5.

(95) Jean Marie Pasteur et Marie Yvonne Le Moign. Voir note 36.

(96) Cf. Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *op. cit.*, 1^{re} partie, chant XXI : *La fiancée de Satan*, 5^e strophe, p. 161. Voir aussi note 45.

qui confère l'authenticité aux actes. En outre, ceux-ci ne sont pas uniformes ni fabriqués d'après un modèle-type; ils contiennent cependant deux éléments communs, la forme et le fond.

*
**

C'est toujours en présence de plusieurs notaires et au tablier de l'un d'eux que s'établissent les conventions.

Les fiancés majeurs y comparaissent souvent seuls, parfois accompagnés et même « autorisés » d'un parent; les mineurs, « sous l'autorité » du père, de la mère ou du curateur (97). Très exceptionnellement, les « sous âgés » sont représentés par leurs parents.

Leur volonté de rupture est exprimée de différentes façons. Tantôt simplement et directement on entre dans le vif du sujet, en disant que les parties « d'un commun consentement ont déclaré et par cette déclarent revocquer, resilier et annuler les conditions du futur mariage proposé » entre elles (98). Tantôt, on se complaît dans une certaine emphase: le passé est rappelé en précisant notamment que le retard des bannies causé par des « raisons de bienséance » a été « préteusement employé puisqu'il a servy aux comparans à acquérir une connoissance plus particuliere de leurs mœurs et de leurs conduite reciproque »; le présent est empli de justifications pour les fiancés, qui « ayans considérés qu'avec la difference singuliere qui reigné dans leurs caractoere, il n'est pas possible de vivre dans l'union si nécessaire à la société conjugalle, enfin leurs propres tranquillité celle de leurs conscience dictans imperieusement le party de la dissolution de leurs fiançailles, (...) ont déclarés et déclarent unanimement (...) se rétracter de leurs promesse mutuelle de mariage »; le futur est prévu par la nomination d'un procureur chargé d'« obtenir le plustost possible les dispenses à ce réquises et nécessaires ». Parfois, plus difficile ou plus prudent on exige que la résiliation soit prononcée à une date déterminée.

D'ordinaire, les parties transigent de leur propre mouvement, ce qui semble d'ailleurs normal: étant les premières concernées, elles prennent en main leur destinée qu'elles connaissent mieux que quiconque. Les circonstances recommandent de temps à autre d'agir différemment.

Il en est ainsi advenu de Jean Marie Pasteur et Marie Yvonne Le Moign (99). Les fiançailles ont été célébrées en face d'Église, les bans publiés, les convives invités, « l'approvisionnement fait pour le festin des nocces »,

(97) Particulier ou général. Appelé aussi tuteur.

(98) Guillaume Cloarec, de Plougourvest, et Radigonde Cabon, de Saint-Vougay, req. du 25 octobre 1719 (7 G 1, fol. 6 v°; 7 G 39).

(99) Voir note 95.

tout était prêt pour le grand jour ; la veille, la fiancée changea de sentiment, retira sa promesse : scandale sans précédent, brouille des deux familles, car « cette legereté dans une affaire de cette importance estoit des plus condamnables » ; afin d'« éviter le feu d'un procez considerable », on recourut à des « médiateurs » qui arrangèrent bien les choses : le virement de la jeune fille « n'avait rien de compromettant » pour le garçon évincé ni pour la famille de celui-ci, c'était « uniquement à cause de la jeunesse » de la fiancée.

Tous les présents à l'acte le signent « chacun pour soy », les analphabètes se faisant remplacer par des instruits. L'exemplaire original, dûment contrôlé par une juridiction royale, demeure entre les mains d'un des notaires, le « registrateur ».

*
**

Les conventions notariées renferment toujours un objet principal que viennent souvent consolider des garanties complémentaires.

Le consentement à la rupture des fiançailles constitue le cœur de la transaction. Son mode d'expression le plus naturel est l'acceptation personnelle de la proposition de résiliation de l'autre partie. Mais l'opportunité et même l'opportunisme inspirent parfois à passer par des intermédiaires, parents ou étrangers.

Lorsque l'accord est mutuel et concomitant, il ne se pose pratiquement pas de problème. Devant l'épreuve, personnelle et familiale à la fois, on « mûrit », on devient réaliste, on s'efforce de substituer à la discorde des cœurs l'harmonie des raisons, dernier fil qui empêche la déchirure intégrale du voile de l'honneur des familles.

La parole reprise ou rendue, tout n'est cependant pas réglé : il reste à résoudre la question des frais faits et à faire, de la conclusion des fiançailles à leur résiliation incluse en passant par les bannies et, le cas échéant, les dispenses d'empêchements. Et là, l'entente n'est pas toujours facile.

En principe, l'auteur de la rupture doit supporter seul les dépenses. Mais qui accepte d'être reconnu tel ? Chacun préfère apparaître comme la victime, à cause de l'opinion publique et des conséquences financières. C'est ainsi que ni Yves Le Choquer ni Claude Françoise Delagiraudière Pelar (100) ne voulut franchir le Rubicon, car tous les deux décidèrent que « les frais du résilient sera supportable par celui qui le requérera ». De toute façon, manquer à la parole n'est pas lié au sexe : les archives compulsées montrent autant de garçons que de filles qui, se sachant à l'origine de la dissension, proposent de s'acquitter seuls des frais, afin que la séparation ait lieu rapidement et sans trop de fracas.

(100) Tous deux de Plouzévéde, trans. du 26 septembre 1767 (7 G 40).

Dans la pratique, des couples sont parvenus à se les partager, souvent par moitié (101), étant sans doute sous-entendue la réciprocité des fautes et des innocences, parfois sous forme de trocs apparemment inégaux (102), indicateurs de la disparité des ressources des parties.

Il arrive que l'on complète les charges sus-mentionnées par des dommages et intérêts, dont le volume fluctue probablement en fonction autant du niveau social de la partie-victime que de la situation financière de la partie-bourreau. Ainsi, Vincent Pellen, laboureur et pauvre, verse trois livres (103); Armel Nédellec, domestique, en doit cinq (104); François Bras, marchand, et Maurice Salaun de Kerdalzour, avocat, trente chacun (105); la châtelaine Françoise Croguennec, agissant pour son fils mineur Yves Le Bourlès (106), remet sur l'heure à la mère de la sous-âgée Marguerite Pogam la plus forte somme jamais atteinte de soixante-sept livres et dix sous, dans l'espérance cependant de pouvoir un jour « avoir son recours et passer en compte au dit Bourlès son mineur quand il aura excédé l'âge de vingt-cinq ans, comme une perte et diminution dans son bien causée par la légereté de son dit fils ».

Que les frais soient conventionnellement divisés entre les fiancés ou supportés par l'offre spontanée d'un seul, ils traduisent leur accord unanime de rescinder leur promesse de mariage. Qu'advient-il lorsqu'une partie refuse la résiliation? Elle fait du chantage par son consentement conditionnel, en imposant à l'autre, de qui est parti le désistement, des exigences pécuniaires. Il est vrai que nul, homme ou femme, ne saurait aisément résister à la puissance de l'argent, capable quelquefois de servir de remède aux cœurs blessés.

(101) Jean Kerambloch et Marie Salou, de Pleyber-Christ, acte du 31 janvier 1716 (7 G 39); Pierre Le Guével, de Lambézellec, et Françoise Magueur, de Gouesnou, acte du 9 décembre 1742 (7 G 4, fol. 30 r°); François Le Hir et Jeanne Guen, de Guimiliau, acte du 16 septembre 1741 (7 G 4, fol. 18 r°); Hervé Le Roux et Catherine Pouliquen, de Commana, acte du 15 février 1740 (7 G 4, fol. 4 v°); Jean Le Roy, de Plabennec, et Marie Kerdraou, de Plouvien, acte du 31 janvier 1716 (7 G 4, fol. 27 v°); Jean Le Vigouroux et Claudine Boulic, de Guipavas, acte du 21 juin 1744 (7 G 4, fol. 49 v°); Jean Maudic, de Ploudiry, et Isabelle Labat, de Sizun, acte du 11 décembre 1742 (7 G 4, fol. 27 v°); Guillaume Mengam, de Plouider, et Marie Nicol, de Plounevéter, acte du 4 novembre 1743 (7 G 4, fol. 37 r°); François Riou, de Ploudaniel et Catherine Cleach, de Plouédern, acte du 26 novembre 1774 (7 G 5, 2 r°); Guillaume Riou, de Pleyber-Christ, et Anne Paugam, de Saint-Thégonnec, acte du 26 novembre 1743 (7 G 4, fol. 39 r°); Yves Riou et Jacqueline Creff, de Gouesnou, acte du 31 octobre 1741 (7 G 4, fol. 17 v°); François Rioual, de Plouneour-Ménez, et Françoise Hirien, de Guiclan, acte du 27 juillet 1741 (7 G 4, fol. 16 r°); Guillaume Stéphane et Marguerite Abgrall, de Commana, acte du 22 février 1743 (7 G 4, fol. 30 r°); Hervé Tanguy, de Ploudiry, et Marie Quéruzoré, de Tréflévénez en Tréhou, acte du 25 novembre 1740 (7 G 4, fol. 11 r°).

(102) Roland André et Marie Pezron, de Pleyber-Christ, acte du 11 octobre 1715 (7 G 39); Matthieu Le Goasguen et Antoinette Pont, de Lannilis, acte du 20 mai 1723 (7 G 39); Michel Picart, de Saint-Thégonnec, et Barbe Pouliquen, de Plouneour-Ménez, acte du 7 mai 1727 (7 G 39).

(103) De Lampaul-Ploudalmézeau, à sa fiancée Marie Quéménéur, de Milizac, acte du 24 avril 1753 (7 G 40).

(104) De Plouzané, à Louise Le Bian, de Plouarzel, acte du 14 janvier 1757 (7 G 40).

(105) Respectivement à Catherine Messenger, de Sizun, comme lui, acte du 26 juillet 1716 (7 G 39); et à Marie Léon, de Landunvez, acte du 19 mars 1723 (7 G 39).

(106) De Saint-Thégonnec et sa fiancée, de Pleyber-Christ, acte du 29 avril 1718 (7 G 39).

Mais pas toujours. Il est, en effet, des moments où rien ne peut remplacer un amour perdu, sauf un amour trouvé. Et les femmes sont les premières à saisir cela, comme le montre l'affaire suivante.

Anne Pouliquen, veuve, a promis par un contrat et fiancé en face d'Église sa fille aînée et mineure Catherine Le Gall à François Cotain (107), fils majeur de la veuve Marie Lerrou. A l'approche du terme convenu de leur union, la jeune fille refuse d'épouser le jeune homme « par déclarer n'y avoir a presant aucune volonté, fin pour vivre en celibat ou de se mettre en religion ». Désappointement du fiancé, embarras des deux familles, scandale du public. Les mères ne se désorientent pas ; elles arrangent : Anne, une sœur cadette de la fiancée, accepte d'être substituée à celle-ci et « est contente de se marier avec led. Cotain aux memes points et conditions ». De son côté, le garçon donne « de bonne grée et franche volonté » son accord d'épouser la remplaçante.

Que de péripéties d'argent autour du consentement à la résiliation, base de la convention notariée ! C'est dire que le mariage n'est pas seulement « amour et eau fraîche ». De surcroît, la prudence pousse à ne pas négliger des précautions annexes.

Les intéressés déclarent dès à présent « se quitter réciproquement » (108) ou « s'entrequitter generalmente et entierement » (109), « sans animosité » (110). Car la rancœur, ou accidentellement le procès (111), envenimerait les relations déjà tendues sinon mauvaises des deux maisons.

Certains couples choisissent devant l'épreuve de leur échec sentimental de rester dignes et par là même d'assurer en quelque sorte leur avenir matrimonial : Guillaume Messenger et Marie Lapous (112) se séparent « sans frais ny chicanne comme braves gents et de probité de part et d'autre » ; Michel Picart et Barbe Pouliquen (113) se reconnaissent mutuellement « sans reproche et d'egalle probité et merite ».

La plupart du temps, la jeune fille sort du malheur amoindrie aux yeux du public : sur sa vertu, les malveillants n'ont pas manqué de laisser planer des doutes. Si parfois la fille exige comme condition de son consentement

(107) Le garçon est de Saint-Thégonnec et la fille de Guimiliau, acte du 16 mai 1718 (7 G 39).

(108) Louis Yvinec, de Loc-Eguiner en Ploudiry, et Marguerite Boulay, de La Martyre en Ploudiry, acte du 31 décembre 1743 (7 G 40).

(109) Claude Gourvennec-Françoise Bernicot et Jean Gourvennec-Marie-Louise Bernicot, les premiers de Bourg-Blanc en Plouvien, et les secondes de Plabennec, acte du 2 janvier 1760 (7 G 40) ; Guillaume Perrus et Marie Lhostis, de Plouguin, acte du 17 septembre 1719 (7 G 39) ; Michel Picart, de Saint-Thégonnec, et Barbe Pouliquen, de Plounéour-Ménez, acte du 6 mai 1717 (7 G 39) ; Fiacre Tréguier de Plouvien, et Marie Page, de Plabennec, acte du 26 juillet 1720 (7 G 39).

(110) Michel Picart et Barbe Pouliquen.

(111) Jean Picart, de Saint-Thégonnec, et Marie Martin, de Commana, jug. du 1^{er} juin 1729 (7 G 40).

(112) Respectivement de Guimiliau et de Saint-Thégonnec, acte du 31 août 1718 (7 G 39).

(113) Voir note 110.

d'être déclarée « pour gens d'honneur et de probité » (114), quelques garçons essayent d'y obvier en prenant galamment le devant (115), même lorsque l'accord de la partie adverse n'a été arraché que par un procès (116). Par ce geste chevaleresque les hommes s'honorent en honorant leurs anciennes compagnes en même temps qu'ils préservent leur carrière matrimoniale.

C'est également dans ce but que nombre de couples mettent en jeu leur propres responsabilités.

Les uns s'engagent pénalement à demeurer fidèles à leur convention « sous obligation de leurs biens meubles et immeubles, présents et futurs ». Or, cette obligation contredit les principes juridiques bien connus de l'ancien droit français résumés dans des adages tels que « meubles sont siège de dettes », « qui n'a que des immeubles est insolvable ». Elle n'est donc apparemment qu'une clause de style (117) passe-partout et banale qui ne plaît pas toujours. Aussi de temps à autre y ajoute-t-on des formules plus précises et plus astreignantes.

Les autres, afin de paraître plus convaincants, surenchérisissent en joignant à ces contraintes juridiques des obligations morales de leur « foy et serment ». A une époque et dans un pays qui croyaient encore assez fermement, cette expression devait résonner de quelque valeur dans la bouche et dans le cœur des Bretons. D'autant plus que leur piété populaire admettait résolument que le fiancé, comme la fiancée, est un don de Dieu : la légende *Le marquis de Guérand* n'a-t-elle pas mis dans la bouche du clerc de Garlan cette pieuse réponse, au sujet de sa fiancée, Annaïk Kalvez : « Ce n'est pas moi qui l'ai choisie (...) C'est Dieu qui me l'a donnée » (118)?

Symbole de la dernière entente des fiancés la convention doit être déposée au greffe de l'officialité avant d'être intéressée par la cour. Car on entre dans une phase nouvelle.

B. Phase judiciaire

Indispensable pour prétendre à la libération de la promesse de mariage, cette phase est aussi déterminante, car c'est de sa facture que dépend l'issue finale du conflit.

Or, il existe deux procédés de reprendre sa parole : la solution amiable, façon assez discrète et peu coûteuse ; l'exposition publique par un procès,

(114) Pierre Bohé et Jeanne Mouez, jug. du 26 juillet 1730 (7 G 3, fol. 35 v°).

(115) Yves Cren, du Tréhou, pour Marie Morvan, de Trévèreux en Tréhou, acte du 1^{er} février 1769 (7 G 40); Yves Le Bourhis, de Saint-Thégonnec, vis-à-vis de Marguerite Pogam, de Pleyber-Christ, acte du 29 avril 1718 (7 G 39).

(116) René Floch à l'égard de Marie Béhec, jug. du 27 juillet 1729 (7 G 3, fol. 23 v°).

(117) Ainsi par acte du 24 septembre 1782, Charles Perron, orig. Lambézellec, demeurant Saint-Louis Brest, et Marie Rompe, de Lambézellec, donnent procuration à M^e Louis Michel Le Floch de requérir la résiliation de leurs fiançailles « sous obligation etcra, promettant, obligeant, renonçant etcra » (7 G 40).

(118) Cf. Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *op. cit.*, 1^{re} partie, chant XLIII, p. 310. Voir aussi note 45.

moyen toujours retentissant et fort dispendieux. La plupart des fiancés, quasi conduits dans leur malheur par un sursaut de sagesse, ont préféré la première à la seconde.

Quand il s'agit des résiliations contestées en forme de procès, la phase judiciaire se compose de trois étapes essentielles qu'ouvrent trois événements culminants : le libellé, la liaison du procès et la sentence. Pour les résiliations à l'amiable elle se réduit à deux, la première et la dernière.

*
**

Les fiancés entament la phase judiciaire par l'adresse à l'official ou à l'évêque (119) d'un libelle, premier acte de la procédure civile canonique. Ils y exposent brièvement l'objet de leur demande ; ils le font ensemble quand ils souhaitent une résiliation dans un esprit de conciliation ; autrement c'est à celui qui veut intenter une action de justice d'envoyer cette requête.

Il n'est pas défendu de présenter le libelle soi-même (120). Cette pratique est toutefois rare, à cause notamment du niveau d'instruction assez bas en Bretagne au XVIII^e siècle. En général, on recourt à l'aide du curé et surtout au service d'un mandataire, procureur patenté ou simple particulier.

Peu importe son présentateur, le libelle contient les noms des fiancés dans la procédure amiable, ceux du ou des demandeurs et du ou des défendeurs dans la procédure processive. Le nom du procureur ne suffit pas.

Saisi par le libelle, l'official dispose d'une alternative d'action : ou bien il le déclare irrecevable pour vice ; ou bien il l'accueille en le transmettant au promoteur au moyen d'une ordonnance débutant par les mots « Soit communiqué », d'où son appellation.

Le promoteur accepte l'affaire, prend par écrit ou oralement les « conclusions préliminaires » et prescrit de faire comparaître les parties et, en cas de nécessité, des témoins.

L'official y souscrit, fixe la date de la comparution et cite les parties de se présenter devant lui pour déduire leurs moyens.

*
**

Pratiquement les personnes convoquées y répondent affirmativement, soit en se présentant, soit en se faisant représenter.

Quand ils viennent au prétoire les mineurs de vingt-cinq ans sont accompagnés ou autorisés de leurs pères ou de leurs tuteurs, et les majeurs

(119) René Clair Piculier, de Saint-Louis Brest, et Jeanne Tanné, de Gouesnou, req. du 3 septembre 1779 (7 G 40).

(120) Jean Rannou et Marguerite Coat, de Guimiliau, trans. du 22 janvier 1764 (7 G 40).

seuls, sauf cas exceptionnels. Tous peuvent, s'ils le désirent, être assistés de leurs procureurs.

Lorsqu'elles ne se déplacent pas au tribunal, les parties y envoient leurs mandataires, habituellement des procureurs officiels, rarement des particuliers, parents ou étrangers, lesquels sont alors secondés par leurs propres procureurs patentés. En cas de procès et si l'une des parties se trouve dans l'impossibilité de produire de procureur, la cour lui en désigne un d'office; car, dans les causes matrimoniales devant l'officialité de Léon au XVIII^e siècle, on plaide par procureur ou assisté d'un procureur.

La contumace, quoiqu'elle pénalise chaque fois son auteur de quatorze ou quinze sous, est peu fréquente dans les résiliations de fiançailles étudiées: sur cent deux procès relevés, il n'a été compté que seize défaillances, dont neuf d'hommes et sept de femmes et une seule de la part d'un demandeur.

Ce cas-limite exclu, en présence des parties citées, le procès est lié. Le reste se déroule comme d'habitude, avec le serment et l'audition des fiancés et ceux, s'il y a lieu, des témoins. Il faut que tout soit clair et prêt pour la sentence du juge.

*
**

C'est sur les « conclusions définitives », écrites ou orales, du promoteur que l'official prononce sa sentence, en principe le jour même de la comparution des fiancés. Étonnante constatation: presque la totalité des quatre cents verdicts conservés, à deux ou trois exceptions près (121), octroient la résiliation, dont deux contre la volonté de l'une des parties et, par hasard, chaque fois les garçons sont touchés (122).

La décision de résiliation du juge opère deux mouvements inverses.

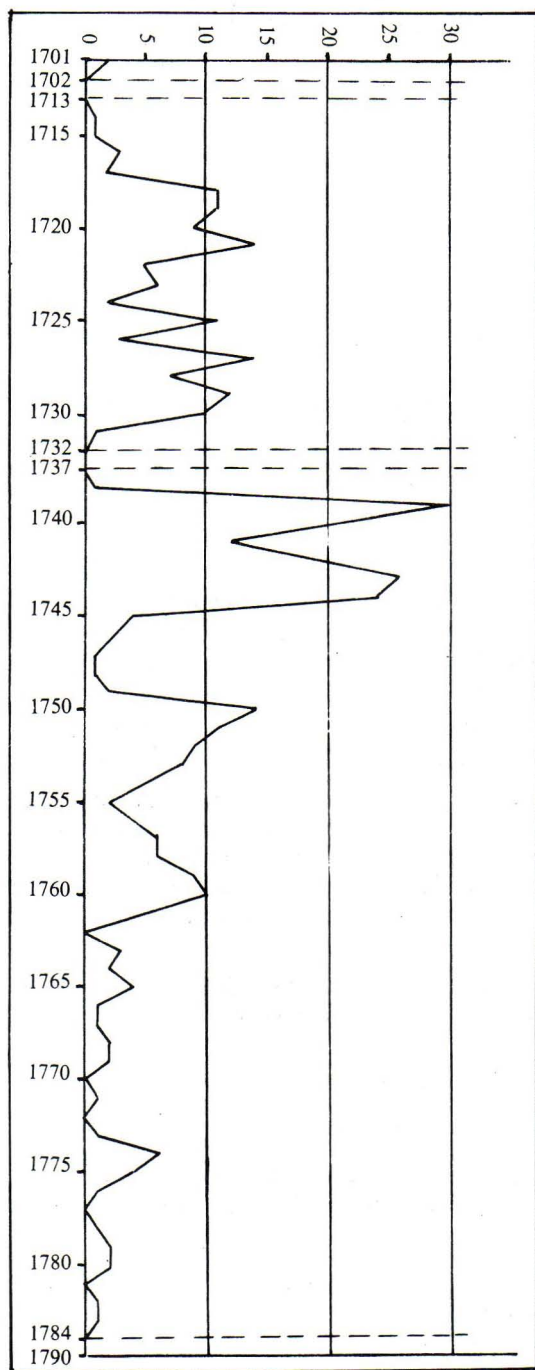
Le premier ne peut que satisfaire les fiancés brouillés: ils sont déliés de leur réciproque promesse de mariage, donc redevenus « étrangers » l'un à l'autre, sans droit ni devoir de l'un envers l'autre dans leurs biens comme dans leurs personnes; en effet, l'official les « remet en tel et pareil état qu'auparavant »; par conséquent, ils sont « libres de contracter mariage ailleurs où bon leur semblera et avec qui ils verront », et seulement, « s'ils voyent le devoir faire ».

Ces aspects, agréables aux suppliants, figurent dans toute sentence de dissolution. Il n'en est pas ainsi du contenu du second mouvement, que l'on verra dans le point suivant, après avoir jeté un coup d'œil sur les graphiques de l'échelonnement chronologique des résiliations au cours du siècle.

(121) Par deux ou trois fois l'official a décidé le maintien des fiançailles. Cas certain: Alain Le Scouarnec et Marie Gouriou, jug. du 30 avril 1721 (7 G 1, fol. 26 r^o). Cas douteux: Jean Mao et Catherine Prouff, jug. du 11 septembre 1726 (7 G 3, fol. 5 v^o). Cas curieux, à la fois maintien et résiliation: Yves Corre, de Pleyber-Christ, et Marie Pezron, jug. du 18 juin 1760 (7 G 10, fol. 12 r^o). Pour tous ces cas, voir l'auteur, *op. cit.*, t. I^{er}, p. 65-66.

(122) Yves Poisson et Anne Leguen, jug. du 26 septembre 1725 (7 G 2, fol. 5 v^o); Tanguy Roux, de Tréfleze, et Hélène Nédellec, jug. du 31 octobre 1725 (7 G 2, fol. 7 r^o).

Evolution du nombre des résiliations



Données en chiffres

1701: 2	1751: 11
1702	1752: 9
à 0	1753: 8
1713:	1754: 5
1714: 1	1755: 2
1715: 1	1756: 4
1716: 3	1757: 6
1717: 2	1758: 6
1718: 11	1759: 9
1719: 11	1760: 10
1720: 9	1761: 5
1721: 14	1762: 0
1722: 5	1763: 3
1723: 6	1764: 2
1724: 2	1765: 4
1725: 11	1766: 1
1726: 3	1767: 1
1727: 14	1768: 2
1728: 7	1769: 2
1729: 12	1770: 0
1730: 10	1771: 1
1731: 1	1772: 0
1732	1773: 1
à 0	1774: 6
1737:	1775: 4
1738: 0	1776: 1
1739: 30	1777: 0
1740: 21	1778: 1
1741: 12	1779: 2
1742: 20	1780: 2
1743: 26	1781: 0
1744: 24	1782: 1
1745: 9	1783: 1
1746: 0	1784
1747: 1	à 0
1748: 1	1790:
1749: 2	Total: 396
1750: 14	

III. LA RÉPERCUSSION DE LA RÉSILIATION

Il s'agit ici des peines infligées par l'official à la très grande majorité (123) des bénéficiaires de la résiliation, canoniquement regardés comme des délinquants. Elles sont appliquées sous deux aspects, qui ne semblent ni liés ni complémentaires.

A. Aspect religieux

Lors de leurs *sponsalia*, les fiancés se sont donné les *verba de futuro*, les paroles de se prendre un jour pour mari et femme. Etre la cause de la rupture des fiançailles est synonyme de manquer à sa promesse. Cette faute, qualifiée de « violement à sa foy », est morale et juridique ; elle relève non pas du prêtre au confessionnal mais du juge au prétoire.

Les officiaux de Léon imposent pour la résiliation des fiançailles deux sortes de pénitences, la prière et l'aumône.

*
**

La prière est une expiation idéale : le fautif s'est volontairement détaché de Dieu ; par ce moyen, il revient délibérément vers Lui. On n'est donc pas surpris de voir le juge ecclésiastique la donner en guise de punition aux auteurs de la rupture de fiançailles.

Il est plutôt surprenant de constater qu'il ne l'ait pas fait plus souvent. En effet, il n'a été relevé qu'une seule fois où l'official de Léon agit de la sorte.

Marie Anne Deniel, fiancée à Olivier Marie Labasque, ne veut plus se marier avec lui et requiert la séparation. Par exploit du 25 novembre 1766, elle le cite de venir au tribunal donner son consentement ; ce qu'il fait. L'official, tout en accédant au désir de la jeune fille, ordonne : « Cependant pour avoir manqué à sa foy luy avons enjoint pour pénitence de reciter à genoux un Rosaire » (124).

A titre de comparaison il sied de noter que dans le diocèse breton voisin de Cornouaille, le juge use très régulièrement de ce genre de pénitence (125).

*
**

L'aumône matérialise le repentir des coupables en le rendant visible. A travers un double geste de privation personnelle et de charité envers le

(123) Certains d'entre eux y échappent, sans raison apparente.

(124) Jug. du 24 décembre 1766 (7 G 11, fol. 10 v°).

(125) Cf. L'auteur, *Les causes matrimoniales devant l'officialité de Cornouaille au XVIII^e siècle*, inédit.

prochain, ils réparent le méfait commis contre Dieu et contre la communauté en résonance du mal fait à leurs partenaires par la dénonciation des fiançailles.

L'official ne l'impose pas constamment, mais seulement la plupart du temps. Alors l'aumône est ordonnée soit seule soit associée à divers frais de résiliation. Dans les deux circonstances, son montant oscille entre cinq et soixante sous (trois livres). De toute manière, ses bénéficiaires sont, à quatre exceptions près (126), l'hôpital et les Ursulines de Saint-Pol-de-Léon.

B. Aspect matériel

La résiliation est susceptible d'entraîner des conséquences financières, au niveau des dépens comme des dommages et intérêts.

*
**

Lorsque l'official prescrit les dépens il peut, au moment de leur calcul, adopter l'un des deux comportements suivants.

Le premier, vraisemblablement le plus facile, consiste à se laisser guider par la volonté des parties de se les partager ou de les attribuer à l'une d'elles selon son offre qu'elle limite parfois aux « frais légitimes et raisonnables » (127), ou qu'elle supplie le juge de « vouloir modérer esgard à sa pauvreté » (128).

Le second résulte d'un savant dosage entre sa propre conviction et les règles canoniques, en se gardant toutefois de l'influence d'une éventuelle demande du garçon (129) ou de la fille (130) de faire condamner son partenaire. C'est cette conduite qui va être analysée relativement aux deux types de dépens.

(126) [François Berder, de Lambézellec-] Jeanne Le Brus est condamnée à verser 20 sous à l'hôpital de Brest, ville proche de son domicile, Saint-Pierre-Quilbignon, jug. du 9 novembre 1744 (7 G 11, fol. 35 r°); (Mathurin Corre, de Plourin-) Marguerite Dargon, la même somme entre les mains du recteur de Porspoder pour la réparation de l'église paroissiale de Porspoder, sa paroisse, jug. du 23 décembre 1726 (7 G 39); (François Messenger, de Kernilis-) Françoise Riezou, 10 sous d'aumône « applicable à l'entretien de la lampe devant le Saint Sacrement de l'église paroissiale de Plouvien », sa paroisse, jug. du 27 juin 1701 (7 G 39); (Pierre Riou-) Marie Le Quinquis doit 30 sous pour la même destination, mais en faveur de sa paroisse, Saint-Renan, jug. du 23 février 1701 (7 G 39); enfin Maurice Yvinec et Marie Simon payent 20 sous chacun, moitié pour l'hôpital de Saint-Pol-de-Léon, moitié pour l'église de Plabennec, paroisse de la fiancée, jug. du 18 septembre 1720 (7 G 1, fol. 18 v°).

(127) De la part de Pierre Trévien en faveur d'Anne Divérez, tous deux de Plabennec, jug. du 8 janvier 1722 (7 G 39).

(128) Ce que fait Marie Keruzec de Plouvorn, ex-fiancée d'Yves Bécarn, de Plougoulm, jug. du 17 décembre 1721 (7 G 1, fol. 39 r°; 7 G 39).

(129) Dans dix-neuf cas.

(130) Dans quatorze cas.

Les dépens judiciaires ou, d'après les documents, «dépens du présent acte», sont l'ensemble des frais dus à l'occasion d'un acte de justice notamment au personnel de la cour, aux auxiliaires de justice, à la chancellerie, etc. Y est condamnée la partie à l'origine de la rupture, et proportionnellement à sa fortune.

Leurs montants ne figurent pas toujours sur les pièces de procédure; leur exacte évaluation pour chaque situation est donc impossible. Il semble cependant intéressant d'en indiquer des chiffres moyens, à partir des déductions et des comparaisons. Un procureur représentant la partie dans la signature d'une convention touche 2 livres 2 sous 8 deniers. Son collègue qui intervient au prétoire reçoit 2 livres. Les notaires présents à la transaction sont salariés hiérarchiquement: le premier perçoit 4 livres 6 sous, le second 3 livres. L'agent chargé d'un exploit d'assignation est rémunéré de 4 livres s'il est notaire ou sergent, de 6 s'il est huissier.

Hors des cas de «vacations gratis», accordées souvent aux débiteurs indigents, le personnel restreint de la cour lève des épices: le greffier audien-cier gagne 2 livres; l'official et le promoteur, ou leurs adjoints respectifs, en recueillent chacun habituellement 3, quand ce n'est pas, à cause des considérations diverses, une somme s'échelonnant entre 1 livre et demie et 5 livres.

Les dépens personnels peuvent englober les frais du repas de fiançailles (131), de la publication des bans de mariage, du voyage du domicile du bénéficiaire à la ville de Saint-Pol-de-Léon, lorsqu'il y est mandé pour donner son consentement à la résiliation sollicitée par l'autre partie. Chaque cas a donc son coût.

*
**

Les dommages et intérêts témoignent du conflit entre les fiancés et entre leurs familles: la partie victime de la cassure a subi un outrage, elle veut le faire réparer financièrement. Plus que leur montant, qui en fin de compte ne représente que peu d'importance pour quiconque a perdu un amour, c'est leur existence qui est significative, surtout aux yeux de la société.

La partie qui obtient réparation est considérée comme innocente dans l'affaire et son honneur demeuré intact ou du moins parfaitement restauré. Ce qui pèse lourd dans sa prétention de se rétablir un jour.

Toutes les annulations de fiançailles prononcées par l'officialité de Léon n'ont pas été accompagnées de dommages et intérêts. Les raisons ne manquent pas: les parties s'étaient engagées à ne pas se les réclamer mutuellement; l'une d'elles avait ici offert d'indemniser pécuniairement l'autre, là,

(131) Très variables. Ainsi Jean Kerambloch et Marie Salou, de Pleyber-Christ: 8 livres 11 sous, trans. du 31 janvier 1716 (7 G 39); Guillaume Pogam, de Pleyber-Christ, et Jeanne Madec, orig. Plounéour-Ménez, dom. Pleyber-Christ: 45 livres, b. du 3 février 1775 (7 G 40).

renoncé expressément au dédommagement contre quelque avantage compensatoire; entre elles le tort avait été déclaré réciproque, chose d'ailleurs fréquente.

Lorsqu'un préjudice moral est invoqué, l'official renvoie devant les tribunaux laïques la personne lésée ou, plus souvent, les deux antagonistes, tantôt selon son appréciation tantôt suivant leur demande, pour faire, avec certaines nuances, déterminer le principe de l'attribution et le montant des dommages et intérêts, qui échappent à la compétence ecclésiastique.

*
**

Les fiançailles sont germes de pas mal de tracas : les conclure pose des questions à votre cœur, les maintenir soulève des problèmes à votre avenir, les annuler suscite, entre autres, des dépenses à votre bourse (132).

Le curé de la paroisse est souvent le mieux placé pour comprendre la situation. Bon pasteur, il cherche à aider ses paroissiens par tous les moyens dont deux sont fréquents, l'usage du papier et l'attestation de pauvreté.

Le papier timbré est utilisé par la grande majorité des requêtes et des documents. Comme la taxe est proportionnelle aux dimensions du papier, bien des recteurs usent d'astuce pour soulager un peu la misère de leurs ouailles. Ainsi, rédacteurs de suppliques et de certificats de tout genre, tantôt ils recourent à de petits formats et y impriment une écriture minuscule et sans laisser de marge, tantôt ils concluent plusieurs affaires sur un même papier.

Le papier libre est employé quelquefois (133). La raison invoquée est l'épuisement du papier timbré; il n'est cependant pas interdit d'y reconnaître un geste de résistance, influence posthume de la « révolte du papier timbré » (1675). En tout cas, le prêtre fait d'une pierre deux coups : montrer son opinion politique et épargner une dépense à son paroissien.

Par ailleurs, quand ses fidèles se trouvent dans l'impossibilité de payer frais et taxes, le curé écrit à l'évêché, établit des attestations de pauvreté pour solliciter en leur faveur sinon une gratuité intégrale, du moins une exonération partielle des droits auxquels ils sont astreints : la chancellerie diocésaine lui donne régulièrement satisfaction.

*
**

(132) Par comparaison avec le gagne-pain d'un artisan. Ainsi, Jean Guillou, de Cléder, tailleur d'habits, est payé 5 sous par jour, et sa fiancée, Catherine Porsier, de Sibiril, servante domestique, 1 sou 3 deniers 3/4, information du commissaire du 6 juillet 1775 (7 G 39).

Partant seulement des éléments connus et les éventuelles exonérations non prises en compte, le coût moyen d'une rupture de fiançailles est de 57 livres 10 sous 1 denier. Cf. l'auteur, *op. cit.*, t. II, p. 75-76.

(133) Dans dix-sept dossiers.

Le mariage est un acte grave ; il doit donc être parfaitement libre. Aussi l'Église entoure-t-elle de tant de soins l'engagement de l'homme et de la femme de se prendre pour époux, notamment en ne reconnaissant comme vraie promesse de mariage que celle qui se fait en face d'Église, le double caractère public et religieux étant un gage de liberté. Malgré cette précaution, il peut arriver que des fiançailles se soient conclues de façon trop hâtive, sans réflexion suffisante, sous des pressions extérieures. Permettre la résiliation de telles fiançailles, c'est servir la liberté des personnes. On comprend pourquoi l'officialité de Léon libère si facilement les fiancés.

YVES TRIPIER

Les agents nationaux du district de Brest en l'an II et en l'an III

Les agents nationaux des districts et des municipalités créés par la Convention montagnarde sur la proposition de Billaud-Varenne, par le décret du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) furent spécialement chargés, sous l'autorité des représentants en mission, de veiller à l'exécution des lois révolutionnaires et de stimuler les autorités du district et des municipalités de leur ressort, souvent trop modérées au gré des comités parisiens et risquant d'inhiber l'action de la Convention (1).

Auxiliaires de la police et de la justice révolutionnaires, les agents nationaux des districts furent, en Bretagne, sous le gouvernement montagnard, des pourvoyeurs des tribunaux révolutionnaires au service d'un régime ayant une assise particulièrement fragile sur le territoire d'une ancienne province suspectée de fédéralisme, attachée à sa culture et à ses traditions propres contestées par le centralisme démocratique, fidèle aussi à sa foi catholique ébranlée par « l'état de guerre » entre Rome et Paris (2).

Après la chute de Robespierre, le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), le nouveau gouvernement, moins autoritaire, n'exigea plus de ses agents nationaux la même rigueur idéologique ; d'agents politiques, ils tendirent à redevenir des fonctionnaires administratifs chargés de la coordination entre les rouages centraux et locaux du pouvoir républicain et du contact de celui-ci avec les citoyens. La ville de Brest ayant eu sous la Révolution une histoire très mouvementée, les agents nationaux affectés à son district subirent très nettement cette dichotomie imposée par le 9 thermidor an II.

(1) J. GODECHOT, *Les institutions de la France...*, p. 299, 322, 324, 325.

(2) Y. TRIPIER, *Les agents nationaux...*, à paraître.

I. L'AGENCE NATIONALE DU DISTRICT DE BREST A L'ÉPOQUE MONTAGNARDE

Le district de Brest eut, comme ses voisins, les districts de Landerneau, de Lesneven, de Châteaulin, pour n'en citer que quelques-uns, des agents nationaux très dynamiques, veillant sans relâche à l'application des lois révolutionnaires et à la recherche des suspects (3). En particulier Vatrein (4), d'origine, semble-t-il, modeste, en fonction sous la « Terreur », dont nous constatons avec certitude la présence à Brest entre le 7 nivôse (27 décembre 1793) et le 19 germinal an II (8 avril 1794) [5]. Celui-ci est très montagnard et anticlérical ; il note d'ailleurs en germinal an II que, selon lui, « l'opinion des citoyens de Brest est généralement prononcée contre le fanatisme (religieux) ; il n'en est pas de même de quelques femmes, car toutes les églises converties en temple de la Raison, salpêtrières, hôpitaux, tribunal révolutionnaire et magasins de l'armée, n'ont pu encore électriser l'âme de ce sexe aussi faible qu'égaré... » (6).

Non content de participer à la chasse aux prêtres réfractaires et aux suspects d'attachement à la monarchie ou au fédéralisme (7), Vatrein s'attaque même aux écrits d'opposition ; il ordonne en effet, appliquant, il est vrai, les ordres de la Convention et du Comité du salut public, de « mettre sous scellés les parchemins, livres et papiers manuscrits qui pourraient blesser les principes de Liberté et de Raison... » (8).

Vatrein fut également très dur à l'égard de plusieurs municipalités rurales dont la mollesse vis-à-vis de la Révolution et l'incompétence en certains do-

(3) Sur l'épuration, aux termes du décret du 14 frimaire an II, des autorités constituées et l'élimination des fonctionnaires publics fautifs par le Comité de salut public et les représentants en mission (et confiée par délégation de ces derniers aux agents nationaux), cf. A. Soboul, *Les sans-culottes*, p. 120 ; voir aussi sur « la dénonciation politique » considérée comme « une vertu et un devoir », p. 141, 142, 143.

(4) On trouve aussi l'orthographe Vatrín, Arch. mun. de Brest, registres imprimés et délibérations (1793-1795), t. 2.

(5) Arch. dép. du Finistère, 10 L 38 ; Arch. mun. de Guilleville et Arch. mun. de Brest, registres de délibérations des années 1793 à 1795, t. 2. Les dates limites données ne sont qu'approximatives faute d'états précis des dates de services des agents nationaux ; Vatrein resta probablement en poste à Brest jusqu'à la fin de l'an II.

(6) Arch. dép. du Finistère, 21 L 38, rapports décadaires de l'agent du district de Brest, de germinal an II.

(7) Arch. dép. du Finistère, 21 L 38, compte rendu sur l'esprit public dans le district de Brest pour la 3^e décade de pluviôse an II, où Vatrein déclare donner « la chasse sans relâche » aux prêtres réfractaires... De même en prairial an II, poursuites contre les époux Le Noury pour recel d'un prêtre réfractaire et correspondances avec un émigré parti en Angleterre, envoi de leur dossier par l'agent national, au tribunal révolutionnaire de Brest. Enfin, envoi par l'agent du district de Brest à l'accusateur public militaire, le 27 prairial an II (15 juin 1794), de pièces de procédure réunies contre le déserteur François Maraton ayant abandonné depuis juin 1793 (époque de la chute du parti girondin) le 2^e bataillon de Normandie.

(8) Arch. dép. du Finistère, 21 L 38.

maines l'exaspéraient. C'est ainsi qu'il morigène la municipalité de Plouzané, à laquelle il reproche « la confusion étrange » dans la tenue des registres municipaux (9) ; il va jusqu'à menacer celle de Guilers de « l'envoi d'un détachement de l'armée révolutionnaire pour prêter main forte contre les égoïstes et les malveillants et pour assurer l'exécution des lois et des réquisitions » (10).

Les rapports de Vatrein avec « Brest la Rouge » étaient au contraire excellents et il décerne un quitus à celle-ci, le 7 nivôse an II, déclarant s'être fait « représenter le registre d'enregistrement des lois et la preuve de la proclamation faite (de celles-ci) », il n'hésite pas à ajouter que « la municipalité a exactement rempli ses devoirs en cette partie » (11).

Il convient d'ailleurs de remarquer l'opposition idéologique très forte sous la Révolution française entre des villes avancées comme Brest, Dinan, Nantes, Rennes, Saint-Brieuc et les campagnes conservatrices même dans la proche banlieue de ces villes (Guilers et Plouzané en opposition avec Brest). Selon Karl Marx, de telles divergences l'emportent nettement sur les conflits de classes dont il parle peu pour cette époque (12). La chute de Robespierre, le 9 thermidor an II, allait desserrer l'étau de la dictature mais aussi remettre en question la politique du gouvernement révolutionnaire et de ses agents nationaux.

II. FLOCH-MAISONNEUVE ET FLOCH-KERAMBELLEC, AGENTS NATIONAUX DU DISTRICT DE BREST SOUS LA CONVENTION THERMIDORIENNE

Les thermidoriens désormais au pouvoir souhaitent apporter l'apaisement, procurer un retour au moins relatif aux libertés et les dispositions qu'ils prennent en ce sens doivent être suivies fidèlement par des agents nationaux souvent épurés s'ils ont trop bien servi sous la « Terreur ». L'agent du district de Brest craignant de se voir reprocher son zèle antérieur s'empresse de brûler ce qu'il avait hier adoré, en écrivant dans un rapport décadaire au Comité de

(9) Arch. mun. de Plouzané, registre de délibérations (1791-1817), réquisitoire de Vatrein pris en frimaire an II contre la municipalité et rappel de l'agent national de Plouzané à ce sujet, du 20 germinal an II (9 avril 1794).

(10) Arch. mun. de Guilers, registre de délibérations (1790-1807), séance du conseil municipal du 19 germinal an II (8 avril 1794). La pénurie alimentaire obligeait en effet le gouvernement à faire réquisitionner pour l'approvisionnement des marchés urbains, du grain, des pommes de terre, de la viande dans les campagnes ; ces réquisitions opérées aussi pour l'approvisionnement et l'équipement des armées républicaines étaient très impopulaires dans la paysannerie.

(11) Arch. mun. de Brest, registres de délibérations, t. 2, années 1793-1795.

(12) La Révolution française est pour Karl Marx une « révolution partielle, simplement politique, la révolution qui laisse debout les piliers de la maison... (où) une classe déterminée entreprend, en partant de sa situation particulière, l'émancipation générale de la société... ». Ce n'est donc pas une révolution sociale, d'où l'accent mis pour notre révolution sur les conflits politiques et particulièrement sur l'opposition villes-campagnes. Cf. *Contribution à la critique de la philosophie du droit de Hegel*, cité par J.-Y. Calvez, *La pensée de Karl Marx*, p. 259-260.

salut public, peu après la chute de Robespierre : « Quelle leçon pour ceux qui n'admirent que les individus, un individu aurait-il sauvé la patrie, non ! il n'appartenait qu'aux vrais représentants du peuple, à la Convention nationale en masse d'opérer ce triomphe... Le nom de Robespierre n'a été prononcé partout qu'avec horreur... » (13).

Après quelques semaines d'hésitation, les nouveaux maîtres de la France souhaitèrent s'attacher un réseau d'agents nationaux sûrs ; le district de Brest fut ainsi placé sous le contrôle vigilant de Pierre-François-Marie Floch de Maisonneuve (14) qui remplaça Vatrein.

Comme d'ailleurs son parent et successeur Floch de Kerambellec, ce nouvel agent national est le type même du notable thermidorien de province. Né à Brest (Recouvrance), le 9 octobre 1768, de « noble homme » François-Marie Floch de Maisonneuve, échevin de la ville de Brest et de Françoise Provost, son épouse, il appartient à la haute bourgeoisie « vivant noblement » (15) ; le titre de « noble homme » donné à son père n'est pas une preuve de noblesse, mais par suite d'une dévaluation, il indique seulement, durant la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'appartenance au sommet de la hiérarchie roturière, alors qu'il désignait à la fin du Moyen Age d'authentiques nobles (16).

Pierre-François-Marie est en effet, à la fin de l'Ancien Régime, propriétaire aisé à Saint-Pierre-Quilbignon, négociant à Brest. Comme tout bourgeois fortuné, il aspire à la noblesse, sans d'ailleurs y parvenir, par le biais de la robe (17). La Révolution commencée, il adhère aux idées nouvelles et fut, sous la monarchie constitutionnelle, substitut du procureur syndic du district de Brest, Brichet de Kerilis. Il est alors tout désigné pour le remplacer comme procureur, lorsque ce dernier devient procureur général syndic du département du Finistère en 1793. Lors de la création des agents nationaux par le décret du 14 frimaire an II, l'on s'attendait à voir Floch de Maisonneuve se succéder à lui-même en qualité d'agent du district de Brest, mais le gouver-

(13) Arch. dép. du Finistère, 21 L 38.

(14) Sa présence comme agent du district de Brest est certaine du 24 nivôse (13 janvier 1795) au 10 floréal an III (29 avril 1795) ; devenu juge d'instruction à cette dernière date, il est remplacé à l'agence nationale par un de ses parents Floch-Kerambellec (Arch. dép. du Finistère, 10 L 38 et 21 L 38 ; Arch. mun. de Brest, dossiers établis par M. Foucher, archiviste honoraire de la ville de Brest, familles Floch de Maisonneuve et Floch de Kerambellec).

(15) J. MEYER, *La noblesse bretonne...* Cet auteur définit l'expression « vivre noblement » par la cessation d'activités artisanales ou commerciales dérogeantes et l'adoption du « genre de vie noble », c'est-à-dire, vivre de ses rentes (cf. p. 112 et 129).

(16) J. Meyer précise (p. 297) que bien souvent le terme de « noble homme », significatif de la noblesse au Moyen Age, ne désignait plus au XVII^e siècle qu'un bourgeois. Cependant, jusqu'à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e, des nobles authentiques, tels les Espivent de La Villeboisnet, utilisent encore ce titre de « noble homme » (J. MEYER, *op. cit.*, p. 82).

(17) Arch. mun. de Brest, dossier de la famille Floch.

nement montagnard semble le soupçonner de fédéralisme puisqu'il lui préfère Vatrein.

Floch-Maisonneuve (il a abandonné sa particule pour être au goût du jour) se tient quelque peu à l'écart et ainsi ne connaîtra pas le sort tragique de son ancien supérieur hiérarchique Brichet de Kerilis, accusé de fédéralisme, jugé avec ses collègues les administrateurs du département, condamné à la guillotine et exécuté, le 3 prairial an II (22 mai 1794) [18].

La chute de Robespierre et le discrédit de Vatrein désignent tout naturellement Floch-Maisonneuve pour le poste d'agent national du district de Brest ; la Convention thermidorienne assurera dès lors à notre homme une carrière tranquille. Durant son passage à l'agence nationale, il ne manque pas d'appliquer avec ponctualité les volontés du gouvernement qu'il représente, notamment lorsqu'il est sollicité pour la recherche des anciens terroristes, dont les membres de l'ancien tribunal révolutionnaire de Brest : Ragmey, le président ; Verteuil, l'accusateur public, et son substitut Bonnet ; Cabon, le greffier (19). Il vengeait ainsi ses anciens amis girondins et en particulier Brichet de Kerilis.

Nommé juge d'instruction, le 10 floréal an III (29 avril 1795), ce juriste préféra cette nouvelle place plus stable et moins politisée à celle d'agent national de laquelle il démissionna et où il fut remplacé par son parent Floch de Kerambellec (20), en poste jusqu'à la suppression effective des agents nationaux, lors de la mise en application de la loi du 28 germinal an III (17 avril 1795) [21] ; à ce dernier succède alors Bollet qui reprit l'ancien titre de procureur syndic (connu sous les assemblées constituante et législative).

Gwenaël-Gabriel Floch de Kerambellec (ou Floch-Kerambellec : comme son cousin de Maisonneuve, il avait délaissé sa particule), né en 1756, est lui aussi un notable ; son père Guillaume-François Floch est en effet

(18) Arch. dép. du Finistère, 10 L 43.

(19) Arch. dép. du Finistère, 21 L 38, lettre de Floch de Maisonneuve aux administrateurs du département de Paris, datée du 3 floréal an III (22 avril 1795), où il s'enquiert de la présence à Paris de Ragmey, Verteuil et Cabon et de leur éventuelle assignation à résidence à leur domicile respectif. Non retrouvés immédiatement, ceux-ci ne furent d'ailleurs condamnés par contumace qu'à d'assez courtes peines d'emprisonnement, d'un maximum de six mois, assorties de bannissement temporaire ou d'assignation à résidence à leur libération (Arch. dép. du Finistère, 66 L 1, 21 L 49 et 100 J 592, procédures contre les membres du tribunal révolutionnaire de Brest en l'an III).

(20) Arch. dép. du Finistère, 21 L 38, démission de Floch-Maisonneuve de son poste d'agent national et son remplacement par Floch-Kerambellec (arrêté du 14 floréal an III), en vertu de l'article 9, section III du décret du 14 frimaire an II « sur le mode du gouvernement provisoire et révolutionnaire » ; interdiction du cumul de fonctions publiques.

(21) Il faut remarquer ici le décalage de plusieurs semaines entre la publication de la loi du 28 germinal an III et son application effective, les agents nationaux ne disparaissant ou ne devenant procureurs syndics bien souvent qu'à la fin du printemps de l'an III (mai ou juin 1795). Voir dispositions transitoires des articles V, VI, VII de la loi ci-dessus.

notaire royal (notaire greffier de la juridiction abbatiale de Saint-Mathieu) et se dit « sieur de Kerambellec », ce qui lui donne les apparences de la noblesse. Gwenaël-Gabriel n'est-il pas lui-même un avocat en Parlement, ce qui faisait de lui un auxiliaire de justice d'une cour composée en Bretagne de magistrats presque tous nobles, à partir d'un arrêt de règlement du parlement de Rennes des 8 et 9 janvier 1678, pris dans la ligne de la réformation de la noblesse de Bretagne de 1668 à 1672 : « Il ne sera reçu aucun président, conseiller ni gens du Roi en icelle cour qui ne soient d'extraction noble ou de condition avantageuse... » (22).

L'application de la loi du 28 germinal an III supprimant les agents nationaux, rendit Gwenaël-Gabriel Floch à la profession de notaire dans laquelle le rejoignit bientôt Floch-Maisonneuve, puisqu'on les retrouve dans la liste des notaires de Brest, établie par le conseil municipal pour le printemps et pour le second semestre de l'année 1795, ainsi que leur parent à tous deux, Floch de Kerambosquer (23).

Floch de Kerambellec décéda à ce poste en l'an XI, ayant eu quatre enfants dont son fils aîné, Joseph-François-Marie, qui reprendra sa charge notariale (24), tandis que son cousin de Maisonneuve continua sa vie paisible de notable brestois jusqu'au 26 septembre 1840, date à laquelle il mourut, apparemment sans postérité connue.

*
**

En dernière analyse, les agents nationaux du district de Brest représentent assez fidèlement l'opposition ayant existé entre le régime de la Convention montagnarde et celui de la Convention thermidorienne. Les agents nationaux du gouvernement de Robespierre, Saint-Just et Couthon, étaient étroitement soumis aux ordres de la Convention et des Comités de salut public et de sûreté générale qui les mobilisaient constamment au service de la Patrie en danger, à l'intérieur comme à l'extérieur, faisant d'eux de véritables yeux (25) du gouvernement dans les affaires des districts et des municipalités ;

(22) J. MEYER, *op. cit.*, p. 251 ; cet auteur note (p. 252) que moins d'une douzaine de roturiers entrèrent au parlement de Rennes entre 1678 et 1789 ! De telles charges pouvaient anoblir leurs titulaires, détenteurs d'un office, et, en cas d'exercice d'au moins vingt années, conférer de plein droit la noblesse aux descendants de l'officier (Cf. J. MEYER, *op. cit.*, p. 110 et 126).

(23) Arch. mun. de Brest, registres et délibérations des années 1793 à 1795, t. 2. L'établissement de cette liste, envisagé par délibération municipale du 29 ventôse an III (19 mars 1795), a pour objet de déterminer le nombre de créations d'études de notaires à effectuer dans cette ville en conformité avec la législation en vigueur ; il s'avère que les prévisions brestoises, loin de déceler un déficit en notaires, en montrent au contraire l'abondance !

(24) Celui-ci, né à Brest le 20 février 1787, décéda célibataire, à Brest, le 1^{er} novembre 1849 (Arch. mun. de Brest, dossier Floch de Kerambellec).

(25) « Dans les lieux publics, dans les manifestations, l'œil de la surveillance, l'un des emblèmes les plus usités de la symbolique révolutionnaire, note A. Soboul, invitait les citoyens à la vigilance. La dénonciation figurait souvent parmi les obligations du serment républicain... » (*Les sans-culottes*, p. 141).

citoyens d'origines relativement modestes, très engagés au service du régime montagnard, l'action politique et la surveillance idéologique l'emportaient chez eux sur l'expérience administrative ; à l'instar de Vatrein dans le district de Brest, ils n'hésitent pas à « gouverner par le fer ceux qui ne peuvent l'être par la Justice » et à « opprimer les tyrans... », selon l'expression de Saint-Just (26).

Les agents thermidoriens au contraire sont souvent, tels Floch de Maisonneuve et Floch de Kerambellec pour le district de Brest, d'anciens notables du tiers état confinant à la petite noblesse de la fin de l'Ancien Régime ; ils servirent la monarchie constitutionnelle jusqu'en 1792 et ressortirent de l'ombre après la chute de Robespierre ; cultivés et possédant une expérience administrative et juridique certaine, ils formeront cette nouvelle classe dirigeante des notables modérés et conservateurs de la province française au XIX^e siècle. Leur credo politique établi sous la Convention thermidorienne et le Directoire, qui peut se résumer dans la maxime : « ni réaction, ni révolution... », les distinguera à la fois d'une certaine petite bourgeoisie urbaine républicaine ou du moins bonapartiste (27), et des fils ou petits-fils d'anoblis de la fin de l'Ancien Régime, souvent convertis avec chaleur au légitimisme en Bretagne, à partir de 1815 (28).

(26) A. OLLIVIER, *Saint-Just...*, p. 291 et *sq.* Parmi les agents nationaux farouchement montagnards du Léon, on peut citer Le Gall, prêtre jureur puis défrôqué et marié à une « ci devant noble, sœur d'émigré », agent national du district de Lesneven à partir de frimaire an II, puis muté par les thermidoriens au district de Landerneau jusqu'en germinal an III et arrêté quelque temps après cette mutation pour avoir « semé la terreur dans le district de Lesneven, lors de la tyrannie de Robespierre... » et être « un zéléateur du culte de la Raison et de l'Esprit public, la religion de Robespierre et de ses sanguinaires coadjuteurs... Complotant pour la restauration du parti montagnard... » (Arch. dép. du Finistère, 10 L 41 et 10 L 42).

(27) Notre ancêtre Mathurin Lequerré, horloger à Brest, décédé en 1815, illustre bien cette tendance socio-politique groupant des partisans convaincus des idées nouvelles de la Révolution et de l'Empire. En effet, il s'engagea en 1815 durant les Cent-Jours de Napoléon I^{er} avec des patriotes de Bretagne et d'autres provinces françaises dans les « fédérés d'Empire », mouvement rassemblant des hommes valides, prêts à donner leur vie pour stopper l'invasion des forces contre-révolutionnaires de la Sainte-Alliance qui menaçaient la France et à mourir pour l'idéal de liberté, d'égalité, de fraternité et de justice proposé par la Révolution française menacée de mort par les monarques d'Ancien Régime, révolution dont Napoléon Bonaparte, malgré ses erreurs, incarnait encore la permanence (Arch. mun. de Brest, famille Lequerré et nos archives personnelles).

(28) Y. TRIPIER, *Les origines sociales des subdélégués brestois...*, p. 251, Auguste-Anne de Bergevin, député royaliste du Finistère (Brest) de 1824 à 1827, fils du subdélégué de Brest, François Bergevin, anobli en 1775 ; voir aussi p. 253-254, Ange de Bergevin, petit-fils du subdélégué, député ultra-royaliste de la circonscription de Brest à partir de 1827 ; les distinguer de l'avocat libéral sous la Restauration, Yves Duval, « d'une vieille bourgeoisie brestoïse incontestable » (selon Y. Le Gallo, *Brest et sa bourgeoisie...*, t. I, p. 268-269) : devenu procureur du roi Louis-Philippe à partir de 1830, il soutint le parti du mouvement (gauche dynastique) [Cf. notre article précité, p. 254].

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES IMPRIMÉES

- M. BOULOISEAU. *Le Comité de salut public*. Paris, 1962, in-8°.
- ID. *Robespierre*. Paris, 1956, in-16.
- J.-Y. CALVEZ. *La pensée de Karl Marx*. Paris, éditions du Seuil, 1970.
- J. CONAN. *Histoire de la Révolution et de l'Empire en Bretagne. Bibliographie de 1940 à 1974*, publiée par la Société des études robsperristes, Paris, 1978.
- E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR. *Histoire de Bretagne des origines à nos jours*. Rennes, 1957, 2 vol. in-8°.
- M. GALLO. *Robespierre, histoire d'une solitude*. Paris, 1974.
- J. GODECHOT. *Les institutions de la Révolution et de l'Empire*. Paris, P.U.F., 1968, 2^e éd.
- ID. *La pensée révolutionnaire, 1780-1799*, Paris, 1965, in-8°.
- ID. *La contre-révolution, 1789-1804*. Paris, P.U.F. 1961, in-8°.
- G. LEFEBVRE. *Etudes sur la Révolution française*. Paris, P.U.F., 1954.
- Y. LE GALLO. *Brest et sa bourgeoisie sous la monarchie de Juillet*. Paris, 1968, 2 vol. in-8°.
- J. MEYER. *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle*. Paris, 1966, 2 vol. in-8°.
- A. OLLIVIER. *Saint-Just ou la force des choses*. Paris, 1954, in-8°.
- L. RONDONNEAU. *Collection générale des lois, décrets, arrêtés, sénatus-consultes, etc. (1789-1^{er} avril 1814)*. Paris, 1928, 4 tomes.
- A. SOBOUL. *Les sans-culottes*. Paris, 1968.
- Y. TRIPIER. *Les agents nationaux des districts et des municipalités et les agents maritimes auprès des grands ports auxiliaires de la police et de la justice révolutionnaires en Bretagne*, à paraître dans Actes du 107^e congrès des sociétés savantes (Brest, 5-10 avril 1982).
- ID. *L'agent maritime à Brest sous la Révolution*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LVIII, 1981, p. 223-248.
- ID. *Les origines sociales des subdélégués brestois*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVII, 1979, p. 243-258.

SOURCES MANUSCRITES

- Archives départementales du Finistère, séries J et L.
- Archives municipales de Brest : dossiers de familles établis par M. Foucher, archiviste honoraire de la ville de Brest (Floch de Kerambellec et Floch de Maisonneuve) ; registres imprimés de délibérations (1793-1795).
- Archives municipales de Guilers et de Plouzané (Finistère, arrondissement de Brest), registres de délibérations.

ANNE BRILLET

Une famille bretonne au XIX^e siècle

Les mémoires d'Emilie et de Sylvain Peyron, de Quimperlé

Une famille quimperloise possède le manuscrit des mémoires d'un aïeul, Sylvain Peyron (1802-1883), accompagné de souvenirs d'Emilie, sa sœur (1798-1891), avec la copie de lettres de Jean-Baptiste, leur père, et de notes concernant le passé familial retrouvées dans les papiers du chanoine Paul Peyron. Dans l'esprit des rédacteurs, il s'agissait de laisser aux membres de la famille des témoignages du passé, les générations suivantes devant reprendre le flambeau. Emilie se borne à évoquer la pittoresque figure de son père.

« Etant l'aînée et n'ayant pas quitté la maison paternelle, écrit-elle, j'ai eu plus que vous le bonheur de jouir de la société de notre excellent père et celui de causer avec lui ; j'aimais lui faire répéter les principaux événements de sa vie... Pour que vous puissiez après moi conserver ces souvenirs, je veux interroger ma mémoire... Que ne puis-je aussi retracer le geste et le ton qui animaient mon père et faisaient un tableau de ses récits » (avril 1830).

Sylvain Peyron écrit en 1878 :

« J'ai toujours pensé qu'il serait aussi agréable qu'utile pour les familles de tenir des notes authentiques de leurs origines et de conserver sous forme de mémoires les faits les plus intéressants relatés par le chef de famille... Pour que ces notes aient du mérite, il faut qu'elles soient sincères, ce n'est pas un roman qu'on écrit, mais une véritable histoire ».

Les passages des mémoires sont rarement datés, sauf à partir de 1875 ; le rédacteur relisant son texte, ajoute des dates, des noms, des précisions dans les marges. A partir de cette époque, il se contente le plus souvent de renseignements succincts : quelques lignes au sujet des naissances ou des décès. Il voulait sans doute aussi faire un tableau de l'évolution économique et sociale de sa cité natale ; la vieillesse et la mort ont interrompu son œuvre : il cite rapidement les usines Savary, les tanneries Billette, insiste seulement sur les origines des papeteries de Mauduit dont le fondateur était un ami d'enfance ; il ignore la construction du chemin de fer (1862) qui devait bouleverser l'économie de la région et n'évoque les conserveries de sardines qu'en fonction du rôle qu'il joua comme pionnier avec les Penanros. Les deux manuscrits sont rédigés d'une plume élégante, le style et l'orthographe sont ceux d'esprits cultivés ; les récits de la sœur sont plus pittoresques, plus émouvants avec parfois une pointe d'humour. Sylvain a repris les récits évoqués jadis par leur père, sans rien changer aux faits (pour éviter les répétitions, nous avons donné la préférence aux souvenirs d'Emilie). Sa fille a suivi Jean-Baptiste Peyron depuis son enfance jusqu'à sa douloureuse vieillesse.

Le plan de son frère est plus ambitieux : après avoir dit ce qu'il sait des origines de la famille (ce que son père lui a transmis), il fait de rapides portraits de ses grands-parents maternels, insiste longuement sur son père et sa mère, nous fait une charmante évocation de sa sœur qu'il aime et admire, son *alter ego*, et, avant de raconter sa propre vie, rappelle ce que furent ses trois frères, leurs carrières, leurs mariages. Il termine enfin avec la biographie de ses enfants, faute de temps sans doute, il consacre de longs passages aux trois aînés, notant rapidement ce qui concerne les cadets. Après sa mort, son fils Sylvain a recopié avec soin le testament spirituel de ce juste.

Emilie Peyron, la première mémorialiste (1798-1891)

Nous la connaissons à travers ce que nous en dit son frère car, dans ses mémoires, elle se contente de reprendre les souvenirs de ce père qu'elle adore : « *Nous nous plaisions ensemble... Quand il mourut, mon soleil se coucha et ma lumière s'éteignit* ». Emilie naquit à Quimperlé en 1798, dans la maison de son grand-père Vincent Bosc (1), aujourd'hui place Hervé ; c'est là qu'elle devait s'éteindre à quatre-vingt-treize ans. Son frère nous la décrit ainsi :

« Elle est grande, belle, élégante, elle a tenu à rester célibataire malgré les nombreuses demandes qu'elle reçut. C'est une femme remarquable ; sans avoir suivi d'études régulières, elle devint une bonne musicienne, une romancière, un esprit cultivé ; elle est parvenue à force d'intelligence à lire et à écrire parfaitement la langue française, à traduire de l'anglais les auteurs les plus difficiles ; son esprit, son imagination féconde lui ont inspiré quelques poésies qui ne sont pas sans mérites et un roman : *Rustéphan* (2). Nous ne nous sommes jamais quittés ; ma femme, mes enfants, mes petits-enfants et moi ne faisant avec elle qu'une seule et même famille, rien ne fait présager une séparation, sinon la mort ».

A une époque où les femmes quittent rarement le foyer, Emilie fit de longs voyages : elle visita la Belgique, parcourut l'Italie en compagnie de son neveu, alors au séminaire français de Rome, fit des séjours en Angleterre où elle avait des amis, elle fut une des premières Bretonnes à se rendre à Lourdes au lendemain des apparitions ; écrivant, en 1878, son frère note que son aînée est à Paris pour visiter l'exposition (elle a quatre-vingts ans). Providence de ses neveux et nièces, elle les initie à la musique et à l'anglais. Très pieuse, elle est à la tête de toutes les œuvres, accompagne les offices et dirige la chorale paroissiale.

Sylvain Peyron, le principal mémorialiste (1802-1883)

Nous nous bornerons aux faits essentiels, le récit de sa vie étant le sujet principal des mémoires. Sylvain naît en 1802 dans la maison de son aïeul comme sa sœur et ses frères ; son père est alors capitaine garde-côtes et la famille vit au Pencleu, un domaine près du petit port de Doëlan, dans la commune de Clohars. C'est dans une nature alors sauvage

(1) Vincent Bosc (1735-1812), médecin, « maître ès arts en chirurgie », maire de Quimperlé (1793-1796) nommé par Jean Bon Saint-André. Cambry en fait un vif éloge dans son *Voyage dans le Finistère*.

(2) *Rustéphan* est un « roman, nous dit Sylvain Peyron, inspiré par les événements qui se déroulèrent en Bretagne pendant la guerre de Succession ». Il a paru en feuilleton dans l'*Union agricole* vers 1920. Emilie écrivait sous le pseudonyme de Miss Norpey, anagramme de son nom. Rustéphan est le nom d'un château, aujourd'hui en ruines, près de Pont-Aven. C'est aussi le titre d'un des chants du *Barzaz-Breiz*.

que se déroula l'enfance de celui qui plantera des pins et défrichera les landes. A dix ans, il connaît le dur internat de Saint-Pol-de-Léon avant de poursuivre ses études au collège de Quimper. Après les Cent-Jours, alors que son père, officier en demi-solde, se lance dans les affaires, il est tout jeune commis dans l'entreprise familiale avant d'entrer comme clerc dans l'étude notariale de Fortuné Cuny (3). Jean-Baptiste Peyron se montre incapable de gérer ses affaires, il tombe malade et meurt en 1825. A peine majeur, le fils aîné devient le chef véritable du clan. Sa situation s'affermir et, à l'âge mûr, il est un des premiers négociants de sa ville natale, expert dans la vente et la plantation des pins et des hêtres. La révolution de 1830 le place au premier plan dans l'administration de la ville, près de son patron Fortuné Cuny; 1848 marque pour lui une date décisive: il se convertit à la suite de circonstances dramatiques à un catholicisme orienté vers une active charité; il sera le créateur et l'animateur de nombreuses œuvres. Il trouve un appui près de son ami La Villemarqué (4).

En 1883, à la tête d'une nombreuse famille, aimé et respecté de tous, Sylvain Peyron meurt âgé de quatre-vingt-un ans.

Vue d'ensemble: Quimperlé au XIX^e siècle

C'est une vieille cité commerciale et administrative d'environ 5000 habitants, au sud du Finistère, à 20 kilomètres de Lorient, non loin de l'Océan. Elle ne se transforma qu'après la construction de la ligne de chemin de fer et la naissance d'industries nouvelles. Trois quartiers la composent qui sont le reflet de l'histoire: la « basse ville » (essentiellement la rue du Château), près de la vieille abbaye d'où ont été chassés les moines en 1791, groupe les beaux hôtels armoriés; là vivent les nobles qui, sous la Révolution, ont soutenu les chouans avant de s'emparer sous la Restauration de la mairie et de la sous-préfecture; 1830 les en chasse mais leur influence reste grande jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Sur la colline Saint-Michel, autour de la place du Marché, s'entassent les artisans, les cabaretiers et les aubergistes qui vivent du commerce avec les ruraux qu'attirent les nombreuses foires; dans l'église Notre-Dame, le recteur prêche en breton, et dans l'hôpital voisin, s'entassent vieillards, enfants trouvés, tandis que s'allongent les queues aux distributions de secours. Les tanneurs, dont le nombre ira en diminuant, forment au bord du ruisseau du Dourdu une population remuante dont les ancêtres ont lutté avec les « bonnets rouges » de 1675 ou les gardes nationaux de l'an II. Le quai, au bord de la Laita, est le domaine de ceux qui, jusqu'à la fin du siècle, vivront du commerce portuaire. Ils sont en excellents termes avec les bourgeois du « Petit Quartier » qui deviendra la place Hervo quand les travaux de 1820 à 1878 auront supprimé les vieilles ruelles: c'est là qu'habite la famille Peyron, dans la demeure héritée de Bosc, près de l'étude de M^e Cuny.

LA VIE DE JEAN-BAPTISTE PEYRON (1725-1855): quelques épisodes d'après les récits faits à sa fille Emilie

Soldat du roi (1775-1780)

« A vingt ans, il eut la tentation de s'engager. Avec un ami, il part pour Paris... L'œil subtil d'un recruteur eut vite fait de deviner les intentions des

(3) Fortuné Cuny (1773-1845) était le fils d'Antoine Cuny qui fut guillotiné en 1794 comme membre du directoire départemental. Volontaire en 1791, il devint notaire en 1795 à Quimperlé, puis maire en 1813-1814, député aux Cents-Jours et de nouveau maire en 1830-1834. Cf. J. SAVINA, *Quimperlé et ses environs autrefois*, Quimper, 1967, in-8°, p. 138 et 158-172.

(4) Théodore Hersart de La Villemarqué (1815-1895), auteur du *Barzaz-Breiz*. Cf. F. GOUR-VIL, *Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le « Barzaz-Breiz »* (1839-1845-1867), Rennes, 1960, in-8°, VI-609 p.

deux jeunes gens et, comme ils étaient beaux hommes, on leur fit les propositions les plus avantageuses. Le voilà soldat, au grand désespoir de sa mère, d'autant plus qu'un de ses frères le rejoint bientôt».

Au bout de quelques années, il revient au bercaïl et obtient une place au service des devoirs :

« L'amour de l'indépendance lui fit demander la place de Groix ; il s'y livra à la chasse et à la pêche ; il m'a toujours dit que ce temps avait été le plus heureux de sa vie ».

Jacobin, administrateur républicain à Quimperlé (1792-1795) Contre les chouans à Rochefort-en-Terre

« Il arrivait à mon père de prendre le fusil pour suivre les volontaires qui poursuivaient les chouans. Faisant partie de la troupe qui voulait délivrer Rochefort, il aperçut quelques hommes vêtus en paysans et portant la cocarde blanche. Il s'avança en leur disant de se rendre ; ils prirent la fuite à l'exception de l'un d'eux qui s'arrêta derrière un saule et mit sa carabine en joue, attendant de pied ferme. Mon père n'avait qu'un pistolet, la partie n'était pas égale, il ne pouvait se garantir de la mort qu'en retournant sur ses pas ; l'homme à la carabine attendait, mon père avançait au galop ; alors qu'il était à deux pas du saule, le coup partit mais manqua mon père ; le chouan avait visé la tête ; le coup de pistolet fut mieux dirigé, il atteignit l'homme à la jambe, le fit tomber à genoux, abattu, mais non vaincu ; il ne voulait pas se rendre et de sa baïonnette, cherchait à percer le flanc du cheval quand le vainqueur, lui arrachant son arme, le plaça sur son cheval et partit au galop rejoindre les siens. La joie qu'ils eurent fut le plus grand danger qu'il courut, car ces jeunes gens, ou plutôt ces enfants, qui portaient un fusil pour la première fois, se mirent à tirer sur l'individu que mon père tenait sur sa selle et faillirent envoyer du même coup vainqueur et vaincu dans l'autre monde... ». La ville est prise, on se venge : « Des républicains ne portant pas la cocarde tricolore allaient être massacrés au milieu de leurs ennemis, mais mon père reconnut un ami et, posant son chapeau décoré de la cocarde aux trois couleurs sur la tête du vieillard, il le délivra d'une mort certaine... Mon père et ses amis délivrèrent les otages dont les brigands, par un raffinement de cruauté, retardaient la mort, voulant faire un autodafé le jour du Vendredi Saint pour offrir à Dieu ce sacrifice impie ».

Fédéré breton à Paris

« Mon père s'était toujours refusé au port du bonnet phrygien ; il tenait à sa perruque poudrée. Assistant à Paris à une fête commémorative de la prise de la Bastille, il fut soupçonné d'être un garde du corps déguisé, on lui arracha sa queue, on voulut le terrasser, le fouler aux pieds. « Je suis un patriote, fédéré breton », cria-t-il ; ces mots furent pour lui le *civis romanus sum* ».

En danger sous la Terreur

Jean-Baptiste Peyron semble avoir été un esprit indépendant, favorable, comme les administrateurs quimperlais, à la Gironde.

« Il ironisait au sujet des vieilles paillasses qui abandonnent le prénom de leur baptême pour Cassius et Brutus, trouvant plus facile d'imiter en cela les héros dont ils portent le nom que de pratiquer leurs vertus... Nul n'était certain, disait-il, du lendemain, ce qui était bon, exalté aujourd'hui, le jour d'après vous conduisait à l'échafaud... Il se trouvait dans une salle de la municipalité, on y faisait la révision des papiers afin de les envoyer au district qui les transmettrait aux comités parisiens. Il aperçoit une lettre de lui compromettante car il y exprimait son opinion sur les maîtres du jour. La personne chargée du courrier qu'elle devait trier n'aimait pas mon père, il ne savait pourquoi ; elle dit : « Citoyen Peyron, voici une lettre de vous.

— Oui, lui dit mon père avec le plus grand sang-froid, je sais ce que c'est », mais il s'était rappelé la fatale lettre avec toutes les circonstances ; alors, la guillotine se présentant à son imagination, dans toute son horreur, il résolut de s'emparer de cet écrit à quelque prix que ce fût. Comme il rêvait au moyen de s'emparer de l'écrit sans pouvoir le trouver, on scella la bande et on donna le courrier destiné au Comité de salut public au vaguemestre. Mon père dit au garçon : « Je vais au District, donne-moi le paquet, cela t'évitera la peine de sortir » ; l'autre ne demandait pas mieux, ils étaient contents tous les deux ! Mon père vole à l'auberge, et là, se rendant dans un lieu où l'on ne craint pas les importuns, il feuilleta adroitement les coins du paquet, et découvrit la feuille intéressante, il la retira et, avant de la détruire, il se donna le plaisir de la relire ; il n'y avait pas une phrase qui, d'après la manière de voir de cette époque, ne l'eût condamné à partager le sort de tant d'autres pas plus coupables mais moins heureux (5) ; c'est, m'a-t-il dit, le plus grand péril qu'il eût jamais couru.

« Peu de temps après, un bon mot qu'il n'eut pas la sagesse de retenir, aurait pu encore lui être funeste. Les Vendéens infestaient le pays et quelqu'un dit : « Ils seront bientôt mis à la raison quand le général Avril se mettra à leur poursuite — Ne vous y fiez pas, répliqua mon père, Avril n'est point Mars ! » Il n'en fallait pas plus à cette époque pour être déclaré ennemi de l'Etat et traité comme tel ! Heureusement, Thermidor mit fin à ce système de terreur et un gouvernement plus doux lui succéda ».

Mariage en 1796

Jean-Baptiste Peyron était, d'après son fils,

« un homme de belle taille (un mètre soixante-quinze), de belle stature, de belles manières ; il n'avait reçu dans sa jeunesse qu'une éducation imparfaite, mais à force de travail et d'intelligence, il parvint à acquérir des

(5) Allusion à l'exécution des membres girondins du directoire départemental (dont Antoine Cuny, ami intime de Jean-Baptiste Peyron).

connaissances; la poésie ne lui était pas étrangère; à l'occasion il savait tourner un couplet, sa conversation était spirituelle et polie, surtout avec les dames. Il eut de bien chauds et fidèles amis».

Après Thermidor, Peyron achète le domaine du Pencleu où il vit dans la solitude, pêchant et chassant avec sa meute. Cette solitude lui pèse bientôt: il noue une intrigue amoureuse avec la fille d'un hobereau du voisinage:

«Un des voisins que l'on voyait le plus souvent au Pencleu était un gentilhomme qui criait comme le sage de La Fontaine selon le temps: Vive le roi, vive la Ligue; il avait une sœur qui vivait seule avec sa mère. L'amour qui se mêle de tout voulut en profiter pour réunir les anciens privilèges abolis et les nouveaux droits acquis, mais l'hymen s'y opposa ou plutôt la mère de la demoiselle. Celle-ci engagea son prétendant à attendre, mais celui-ci ne se soucia pas d'être l'amant transi et l'époux en perspective illimitée; il se décida à porter ses vues ailleurs et il fit bien, car cette mère qui ne voulait pas que les autres le devinssent ne mourut que douze ans après.

«Dans un de ces fréquents voyages que mon père faisait à Quimperlé, il parla à la femme d'un de ses anciens collègues dans l'administration de la ville, de l'intention qu'il avait de se marier s'il trouvait une femme qui lui convînt. La dame lui répondit: «Je connais une jeune fille qui vous conviendrait bien, c'est la fille du maire. — J'en ai entendu parler avantageusement, répondit-il, mais je ne l'ai jamais vue et il paraît qu'elle est fiancée. — Il est vrai, répondit la dame, mais la chose n'est point faite, si vous m'autorisez à parler, j'ai idée que je réussirai. — J'y consens volontiers», dit-il. Ce qui fut dit fut fait, la dame parla aux parents, le prétendant présenté, le choix des concurrents offert à mademoiselle Catherine Bosc qui opta pour monsieur Peyron. Elle fut sa femme huit jours après, tant alors on allait vite en besogne en politique comme en amour».

Les notes laissées par le chanoine Peyron précisent que le mariage de ses grands-parents fut célébré dans une grange près de Quimperlé par un réfractaire. Il ajoute même que le conjoint jacobin répondit en latin aux prières de la messe (en faisant appel sans doute à ses souvenirs d'enfant de chœur chez les capucins de Brest). La mairie de Quimperlé a enregistré les promesses de mariage et le mariage lui-même eut lieu le 11 fructidor an IV (29 août 1796). Jean-Baptiste a 41 ans, Catherine en a 17. Le quadragénaire qui épouse une jouvencelle «triche» sur son âge, déclarant n'avoir que 37 ans! Ce mariage si rapidement conclu fut parfaitement heureux et, comme dans les contes, les conjoints eurent beaucoup d'enfants!

De nouveau sous l'uniforme (1798-1801)

«Mon père voulut augmenter ses moyens d'existence qui étaient fort bornés en tâchant de reprendre du service. On allait former à Quimper des troupes sous le nom de Compagnies franches; on engagea mon père à se rendre dans cette ville en lui promettant le commandement de l'une d'elles; il fut trompé dans son attente: il fit le travail, d'autres en récoltèrent les fruits; ce fut finalement avantageux pour lui, ces compagnies furent envoyées aux colonies et périrent presque entièrement...»

Alors que son père est à Quimper, naît Emilie, le 10 avril 1798, dans la maison de son grand-père Bosc. Le baptême fut célébré par un prêtre réfractaire; la fille du jacobin, la petite-fille du maire républicain au soir de sa vie évoqua dans un poème la cérémonie clandestine; en voici quelques vers:

Quand l'eau sainte du baptême toucha ma tête,
Ce ne fut pas un jour de fête,
L'Eglise était en deuil, mon père était absent
Pour bénir son premier enfant.
Un saint prêtre, un proscrit appelé par ma mère,
Vint près d'elle exercer son sacré ministère;
La nuit, à pas furtifs, il vint et s'en alla,
Puis mon Ange Gardien sur mon berceau pria...
Et j'étais dans le Ciel inscrite enfant de Dieu...

« Aussitôt après ma naissance, mon père partit pour Paris; on le nomma capitaine des volontaires de réserve, corps d'élite pour lequel le premier consul avait une estime particulière; ces troupes reçurent l'ordre de camper à Romilly, sous le commandement du général Dumas » (6).

Emilie énumère les lieux que traverse son père pendant la campagne d'Italie. Il combat sur les rives du Mincio, arrive à Marengo après la bataille à sa grande déception: « *Je vis Marengo*, disait-il, *ce lieu qui naguère était une plaine était alors parsemée de collines, tombeau des braves qui étaient tombés là* ». Peyron cantonne à Crémone, Vicence, Milan, Alexandrie... Il est réformé le 28 floréal an IX. Le récit d'Emilie est complété par les lettres à sa femme écrites par l'officier: il ne parle guère des combats, exprime sa tendresse, admire les paysages et les monuments, se plaint de la cherté de la vie, de la rapacité des Italiens, s'inquiète de son domaine et encore plus de ses chiens de chasse.

Sous l'Empire

« *A son retour, mon père fut nommé maire de Clohars, capitaine garde-côtes* ». Les naissances se succèdent alors: Emilie eut bientôt quatre frères dont l'aîné est notre mémorialiste.

1814. Le roi restauré licencie les gardes-côtes, l'officier est mis en disponibilité au traitement des six cents francs par an, on vend le Pencleu et le père de famille se lance dans les affaires.

Un espoir: les Cent-Jours

L'ami de Peyron, Fortuné Cuny (3), a dû céder la place à l'hôtel de ville à un royaliste, Charles de Boisguéhenneuc (7), mais on apprend le retour de l'empereur; Cuny chasse son rival de la mairie, il rejoint Napoléon à Paris et Peyron reprend du service dans l'armée:

« Mon père reçut le grade de commandant, il fut chargé de défendre la place de Laon; il avait un poste selon ses goûts; ses affaires se consolidant, nous devions aller le rejoindre, deux places gratuites étaient promises pour

(6) Le général Dumas est le père d'Alexandre, l'auteur des *Trois Mousquetaires*.

(7) Charles de Boisguéhenneuc (1769-1845), maire de Quimperlé sous la Restauration. Cf. J. SAVINA, *op. cit.*, p. 158-172.

mes frères dans un lycée et la croix d'honneur pour lui ; il fallut la chute de l'Empire pour détruire ses espérances ! »

L'officier bonapartiste ne se relèvera pas de l'effondrement de son rêve.

La vieillesse humiliée d'un demi-solde (1815-1825)

Peyron, pour faire vivre sa famille, tente de créer une distillerie, puis un commerce de bois ; il va d'échecs en échecs. On lui refuse l'homologation de son grade, la croix d'honneur promise par l'« Usurpateur », il est astreint à des revues à Brest et sans doute, bien que sa fille n'en parle pas, est sous surveillance policière. Il se rapproche de Fortuné Cuny qui a pris la tête de l'opposition libérale. Il est soutenu par la solidarité familiale, les Bosc et leurs innombrables cousins dont certains, comme les Guyho, ont pourtant joué leur rôle dans la chouannerie ; sa femme et ses enfants l'entourent de leur tendresse. Catherine est infatigable :

« Je l'ai vue, écrit Sylvain, pressée par les échéances, aller chez des amis emprunter la somme nécessaire aux paiements du jour ; elle recommençait le lendemain conservant son calme et sa sérénité ; elle est ainsi parvenue jusqu'au jour où j'ai pris en main les affaires... ».

La maladie s'aggrave :

« C'était, écrit Emilie, une infirmité plus qu'une maladie ; il essayait par tous les moyens de guérir, les remèdes hâtèrent sa fin. Les derniers temps sont trop douloureux pour que j'en retrace ici les détails ».

Le 22 août 1825, Jean-Baptiste Peyron s'éteignait, place du Duc-de-Bordeaux, aujourd'hui place Hervo. Dans son testament, il exprimait sa tendresse pour sa femme :

« Puisse sa vie se prolonger longtemps pour le bonheur de nos enfants. Je n'ai aucune inquiétude sur le sort de ma fille, son bon sens, son esprit orné, son excellent caractère ne lui permettront pas d'être malheureuse ; j'exhorte mes fils à l'aimer, à la protéger, à avoir pour ses conseils toute la déférence possible après ceux de leur mère. A mes fils, je recommande que l'honneur et la probité soient les règles de toutes vos actions, gardez votre parole inviolablement... ».

Cet homme, qui semble avoir été peu conformiste, interdit aux siens de porter son deuil et ajoute : « *Je ne veux pas de dépenses de pompes funèbres et de services, elles seraient trop mal employées* ». Dans ce testament d'une grande valeur morale, il n'est pas question de Dieu : « *Il était*, nous dit son fils, *un croyant sincère mais peu pratiquant* », plus près sans doute du dieu de Rousseau que de celui de Bossuet.

LES MÉMOIRES DE SYLVAIN PEYRON

Ecrivant pour ses descendants, notre mémorialiste s'étend longuement sur les origines de sa famille, sur ses années d'enfance au Pencleu et à Quimperlé au foyer de ses grands-parents Bosc (1). Nous n'indiquerons ici que les faits essentiels.

Les Peyron sont originaires du Forez ; l'arrière-grand-père du mémorialiste (1704-1766), négociant à Saint-Etienne, fut protégé par Machault, ministre de Louis XV, qui lui fit obtenir la charge de capitaine des convois militaires ; blessé à Fontenoy, on le nomma

receveur du grenier à sel à Carrouges, en Normandie, où il se maria et où devait naître Jean-Baptiste. Il mourut en 1766, laissant huit enfants; sa veuve, dans une situation difficile, accepta de confier son aîné Jean-Baptiste à un oncle qui l'éleva à Morlaix avant de lui faire poursuivre des études chez les capucins de Brest, pensant en faire un clerc (nous savons que le père de Sylvain préféra s'engager dans l'armée). Après bien des tribulations, il se fixa à Quimperlé. Son fils n'a pas pour lui l'adoration d'Emilie, il ne cache pas ses insuffisances: « *Mon père entreprit un commerce de bois qui lui réussit médiocrement, il n'y entendait pas grand-chose, sa passion exclusive pour la chasse l'empêchait de porter à ses exploitations toute l'attention qu'elles méritaient* ». Il vante en revanche son grand-père Vincent Bosc (1), « *un homme de savoir et d'esprit* » et sa grand-mère, qui instruisit sa petite enfance, « *une créole de l'Ile de France, de manières distinguées, pleine d'esprit et de bon sens* » (8).

Peyron nous conte ses jeunes années: le petit collège de Quimperlé où il jouait dans une comédie le rôle d'un pèlerin en Terre Sainte, le départ en 1811 pour Saint-Pol-de-Léon: les mauvais chemins, la crainte des brigands, toute la famille à cheval et lui en croupe, puis la solitude de l'internat, les dortoirs « *où en 1812 il faisait si froid — c'était l'année de la campagne de Russie...* », l'attrait pour les études, sa pieuse première communion précédée de rudes exercices, puis, en 1813, le collège de Quimper où la discipline est si relâchée, le retour à Quimperlé en 1814, le travail près de son père, l'entrée comme clerc dans l'étude de M^e Cuny. Il se cultive grâce à la lecture (« *la bibliothèque paternelle contenait de bien mauvais livres* ») mais aussi grâce à la fréquentation du salon de son patron où règne Mlle Ollivier; c'est la belle-sœur du notaire devenu veuf, une femme de trente-deux ans, l'âge mûr pour l'époque. Elle éblouit le petit clerc:

« Elle avait de l'esprit, de bonnes manières, sa conversation était des plus piquantes, sa société avait pour moi un grand attrait et, malgré la différence d'âge, je me plaisais auprès d'elle, plus que près des jeunes femmes que je trouvais insignifiantes à côté d'elle, je ne trouvais aucun agrément de société comparable à celui que je goûtais dans cette maison dont je fus l'intime ami pendant trente ans. Après mon mariage, je ne voyais plus Mlle Ollivier aussi souvent, ma femme a cependant partagé mon affection jusqu'à sa mort en 1869; l'attachement que j'avais pour elle a été sans doute cause que je me suis maintenu dans une ligne de conduite qui m'a empêché de faire bien des folies qu'un jeune homme est exposé à faire entre dix-huit et trente ans ».

Noblesse et bourgeoisie sous la Restauration

« Je commençais à entrer dans la vie politique, j'avais vingt-trois ans. Comme dans toutes les petites villes de Bretagne, la Restauration s'était fait haïr par la hauteur et le dédain que la plupart des nobles affectaient envers tous ceux qui ne partageaient pas les idées de l'Ancien Régime. Louis XVIII et Charles X avaient de bonnes intentions; elles furent annulées par la conduite de leurs ministres. On nous regardait, nous, plébéiens, comme impropres à remplir un emploi, nous étions exclus de toute société, de toute réunion où l'élément royaliste était seul admis; toutes les places, toutes les fonctions étaient uniquement données à ceux qui faisaient parade de leur attachement aux Bourbons ou qui leur étaient servilement inféodés. Les

(8) Bosc se maria en 1769 à Marie-Anne Juguet de Villero, née en 1751 à Quimperlé. Les notes du chanoine Peyron racontent de façon plaisante les aventures romanesques des Villero à l'île de France.

anciens militaires de l'Empire et leurs enfants étaient surtout l'objet de la méfiance des royalistes, aussi ce fut une grande joie lorsqu'on apprit la chute de Charles X et l'avènement de Louis-Philippe, le roi citoyen».

La révolution de 1830 à Quimperlé

« La nouvelle de la révolution arriva par un jeune homme nommé Perrin Daudun, qui vint à franc étrier et en poste nous apporter la dépêche télégraphique (le télégraphe se faisait à cette époque par des signaux aériens et Brest seule possédait un télégraphe pour tout le département). Perrin, à son passage à Quimperlé, sur le pont de la place, porteur de la cocarde tricolore, fut arrêté par les gendarmes et conduit à la salle de la mairie où il fut suivi par un rassemblement assez fort dont je faisais partie avec M. Cuny (3), ancien maire de Quimperlé et député aux Cent-Jours. M. du Laz (9), gendre de M. de La Villemarqué, était sous-préfet... Perrin descendit à la mairie, portant toujours la cocarde tricolore, le pistolet à la ceinture; interrogé par M. du Laz lui demandant le motif de son passage, il sortit la dépêche arrivée le matin même à Brest et annonçant la fuite du roi Charles X et la proclamation de Louis-Philippe comme lieutenant-général du royaume, enfin il dit qu'il était chargé de porter cette nouvelle à Lorient. M. du Laz lui dit qu'il eût à quitter sa cocarde ou qu'il allait le faire arrêter; Perrin lui répondit qu'il avait une mission à accomplir et qu'il la remplirait et si quelqu'un avait le malheur de porter la main sur lui, il lui brûlerait immédiatement la cervelle; enfin, il dit qu'il rendait le sous-préfet responsable de tout ce qu'il ferait pour empêcher sa mission.

M. du Laz n'osait souffler mot et il s'empressa de remonter les escaliers de la sous-préfecture. Aussitôt, M. Cuny, ancien maire napoléonien, prit la parole et se nomma lui-même sous-préfet et commandant militaire de la ville sous les acclamations de la foule; il ordonna l'enlèvement du drapeau blanc qui fut remplacé par le drapeau tricolore fait à la hâte et forma un noyau de volontaires de la garde nationale; il m'en donna le commandement; je rassemblai aussitôt douze à quinze hommes, mon oncle Corentin, Augustin Cuny entre autres, je les installai dans le corps de garde et je montai la première garde le 31 juillet 1830; elle était armée de fusils de chasse, faute d'en avoir d'autres. Quelques jours après, on planta un arbre de la Liberté, le clergé vint le bénir, on prononça plusieurs discours, M. du Laz fut remplacé par M. Romieux qui a joué un certain rôle sous l'Empire. Je fus nommé conseiller municipal (mes fonctions me furent ensuite assurées par élection); je fus en même temps nommé conseiller d'arrondissement, administrateur de l'hôpital, inspecteur des écoles primaires, j'exerçai ces fonctions jusqu'en 1862. J'étais fort lié avec M. Romieux, je le remplaçais quand il partait en tournées».

(9) Jégou du Laz fut sous-préfet de Quimperlé de 1826 à sa démission en 1830. Il succéda à son beau-père, Pierre de La Villemarqué qui, élu député, demanda la succession de son gendre. Théodore, auteur du *Barzaz-Breiz*, est le fils de Pierre de La Villemarqué.

La duchesse de Berry recherchée (1832)

« En 1832, quand la duchesse de Berry tenta de soulever la Vendée (10), le gouvernement de Louis-Philippe ordonna des visites domiciliaires dans plusieurs châteaux des environs. Celui de Plaçamen, dans la commune de Moëlan appartenait à M. de Mauduit (11); il fut désigné comme ayant pu servir de refuge à la princesse fugitive. On ordonna au sous-préfet de s'y rendre lui-même pour y effectuer une perquisition. M. Romieux fit tout ce qu'il put pour s'exempter de cette démarche; prétextant une absence obligatoire, il me pria de le remplacer; je refusai net car j'étais en relations d'affaires avec M. de Mauduit; M. Chiconneau se trouva flatté d'être désigné pour remplacer le sous-préfet, on ne trouva rien, l'affaire en resta là ».

Le mariage en 1834

Le jeune Peyron joue un rôle de plus en plus important, ses affaires prospèrent et en 1834, il épouse Zoé Penanros.

« C'est mademoiselle Guyho, cousine de ma mère, qui me donna l'idée de demander en mariage une des filles de Pierre Penanros de Concarneau et me désigna Zoé comme la plus agréable et la plus capable. Je fus heureux de suivre ses conseils et encore plus d'avoir été agréé par une famille aussi considérée, d'une race où les vertus et le sens de l'honneur étaient héréditaires; j'eus le bonheur d'être accepté bien que sans fortune. J'ai été pendant la durée de notre union le plus heureux des hommes ».

Sylvain Peyron, riche négociant en bois

« En 1832, je me mis à mon compte, d'accord avec mes frères. Je débutai avec un capital de 3 600 francs libres de toutes dettes et, deux ans plus tard, au moment de mon mariage, ma fortune se montait à 20 000 francs ».

Il défriche des landes, plante des arbres sur des terrains stériles achetés à vil prix, il est en relations avec l'Angleterre, se rend acquéreur de domaines loin de la Bretagne, comme nous le verrons dans le récit qu'il fait de son voyage à Lagny en 1848.

« Dans la lande Bihan de Moëlan, au bord du Bélon, j'ai semé tout le terrain après l'avoir enclos, de pins maritimes... En 1857, j'ai planté entre les lignes de pins 1500 plans de hêtres sous le couvert des pins; les deux tiers périrent, je replantai des hêtres... Dans la partie avoisinant la prairie, je

(10) Veuve du duc assassiné en 1820, la duchesse de Berry échoua dans sa tentative de soulèvement en 1832 et fut arrêtée à Nantes. Elle n'était jamais venue dans la région.

(11) La commune de Moëlan se trouve à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Quimperlé. Kerjégu et Plaçamen sont deux manoirs près du petit port de Brigneau. Casimir de Mauduit en fut l'héritier à la mort de son père Gabriel. Celui-ci, sous la Révolution, avait pactisé avec la République; c'est à Plaçamen que son ami Cambry rédigea le *Voyage dans le Finistère*. Gabriel était très lié à Jean-Baptiste Peyron qui habitait le manoir voisin de Pencleu. Sylvain et Casimir étaient amis d'enfance. Casimir était légitimiste, ayant pris le contre-pied des opinions paternelles.

plantai cent plants de pins croisés pouvant valoir dans soixante-dix ans deux mille francs... je plantai des acacias pouvant valoir dans cinquante ans dix francs pièce, cent chênes, enfin mille pins sylvestres»

et il souligne les précautions prises en tenant compte de la nature du sol, de l'exposition, des conditions climatiques. Il ne se contente pas d'agir : il rédige des traités de sylviculture (l'un d'eux sous forme d'une adresse à Napoléon III). Le prénom donné au baptême à notre ami des arbres étant prémonitoire ! Il écrit au préfet : *« Dans chaque chef-lieu d'arrondissement, les propriétaires forestiers devraient s'engager d'honneur à planter au moins par an dix arbres d'espèces forestières sur leurs propriétés, ou d'ensemencer au moins un are de ces mêmes essences »*. Il est ravi de constater : *« Les glands et les châtaignes que j'ai semés dans la lande de Moëlan ont parfaitement réussi, ainsi que les pins sylvestres »*. C'est l'époque où les saint-simoniens, encouragés par le gouvernement impérial, préconisent les grands travaux de défrichements.

Sylvain Peyron, pionnier de la conserverie de sardines

C'est aussi l'époque où, appliquant les découvertes d'Appert et de Pasteur, les industriels se lancent dans l'industrie de la conserve. Peyron est en excellents termes avec la famille de sa femme, les Penanros de Concarneau et de Douarnenez. Notre marchand de bois, planteur de hêtres et de pins, va bientôt ajouter à son activité la conserverie :

« En 1868, Pierre Penanros, le père de ma femme, son frère Raymond, son fils Gustave et moi formâmes une société pour fabriquer dans notre établissement de Doëlar des conserveries de sardines à l'huile. Cette industrie était alors peu répandue, une des premières maisons était Philippe et Carnaux de Nantes, fondée en 1846 ».

L'affaire prospéra et bientôt Peyron put voler de ses propres ailes tout en gardant d'excellentes relations avec ses anciens partenaires. Ses fils, Sylvain et Robert, devinrent ses principaux collaborateurs ; c'est à l'aîné, Sylvain, que Peyron, âgé de soixante-seize ans, céda ses affaires de vente de bois, de plantations, réservant au cadet, Robert, marié à sa cousine Pauline Penanros, ses conserveries (le troisième fils est entré dans les ordres).

Sylvain Peyron témoin à Paris de la révolution de 1848

« Si je m'étends si longuement sur cet épisode, c'est que cet événement a daté dans mon existence, son souvenir durera jusqu'à ma mort. Mon récit est rigoureusement exact, ayant vu les choses de près et assisté au seul endroit de Paris où il y eut une résistance sérieuse et du sang versé.

« J'avais acheté pour une valeur de cent et quelque mille francs des bois et un château à démolir dans le département de Seine-et-Marne, au lieu-dit Montaussier, près de Saint-Germain-les-Couillis, à quarante kilomètres de Paris. J'avais revendu le bois avec bénéfice et il ne restait plus que la démolition du château qui m'était demandée par un chaudronnier des environs de Lagny. Nous nous étions donné rendez-vous chez lui pour le 23 février 1848. Pendant que nous étions en pourparlers, le bruit se répandit à Lagny que Paris n'était pas tranquille... Mon acheteur en démolition apprenant qu'il y aurait probablement une émeute à Paris, ne voulut pas traiter avant de savoir comme tout cela se passerait. Je fus donc obligé de revenir à Paris sans avoir rien conclu, ce qui me contrariait. En rentrant le soir en

diligence par la barrière du Trône avec plusieurs voyageurs, on nous apprit que le ministère était changé, que M. Thiers remplaçait M. Guizot; tout portait à croire que tout allait rentrer dans l'ordre et le calme. Je mis pied à terre avec mes compagnons de voyage parce qu'on nous dit que la rue du faubourg Saint-Antoine était interceptée par une barricade.

« Je me rendis en toute hâte à mon hôtel situé rue Saint-Thomas-du-Louvre tenu par Corentin Le Bras, mon compatriote, fils d'une Brosselin (12) de Quimperlé. Cet hôtel était situé près d'un poste de garde qui donnait sur la petite place du Palais-Royal, en face du palais. En revenant à mon hôtel, je rencontrai en chemin bien des barricades commencées, une entre autres au commencement du faubourg Saint-Antoine, près de la colonne de la Bastille; une douzaine d'hommes y travaillaient et creusaient la route dans toute sa largeur en rejetant la terre sur les pavés amoncelés; on leur criait : — Ce que vous faites là est inutile, le ministère a changé, le roi a donné satisfaction aux députés de l'opposition, tout est fini. — Et moi, je vous dis, répondit un travailleur en corps de chemise, ce n'est pas fini, et il continua de jeter de la terre.

« Effectivement, tout n'était pas fini, car à peine rentré à l'hôtel, vers huit heures, j'appris que la foule s'était rassemblée sur le boulevard des Capucines... En quelques heures, toutes les rues se trouvaient dépavées et barricadées, toute circulation interrompue. Je pus arriver assez à temps à mon hôtel pour voir le roi Louis-Philippe passer la revue des troupes que j'évaluai à environ 1500 hommes. Quand le roi passait devant le front des troupes, il était acclamé par le cri de Vive le Roi. La revue terminée, il était environ onze heures du matin, la troupe s'ébranla, prit diverses directions, chaque bataillon et un escadron de la garde nationale passant vis-à-vis; la ligne criait Vive la garde nationale, celle-ci répondait Vive la ligne. Un des plus forts détachements prit la rue de Rohan (qui n'existe plus), tourna la rue Saint-Honoré et sembla marcher résolument sur une grande barricade que je voyais parfaitement élevée où se trouve maintenant la fontaine Molière, mais, quel ne fut pas mon étonnement, quand je vis cette colonne composée d'environ mille combattants, arrivée au pied de la barricade, laisser les émeutiers tranquilles et prendre à droite sans tirer un coup de feu pour passer par une rue que je crois être la rue Neuve-des-Petits-Champs. La place du Carrousel fut bientôt vide de toutes les troupes qui s'y trouvaient et je rentrai à mon hôtel où tôt après, j'appris que le roi, voyant qu'il était abandonné par la garde nationale, par l'armée et par une grande partie de ses amis, avait pris le parti de quitter Paris avec toute sa famille, ayant refusé, dit-on, les services du maréchal Bugeaud, qui lui promettait de rétablir l'ordre avec ce qui restait d'armée disponible mais aux dépens d'une partie de la ville qu'il aurait fallu occuper après beaucoup de sang répandu. Louis-Philippe préféra renoncer à gouverner la France au prix de si grands sacrifices. Cette résolution fait son éloge et l'honorera toujours dans l'histoire.

(12) Les Brosselin sont une famille qui joua son rôle sous la Révolution à Quimperlé. Cf. J. SAVINA, *op. cit.*, p. 104-109.

« J'ai dit que l'hôtel était adossé à un poste faisant face au Palais-Royal. Ce poste était occupé par la garde municipale, mais elle fut relevée le matin par 150 hommes du 14^e de ligne. J'avais vu faire ce changement vers 10 heures; aussitôt que la nouvelle se répandit que le roi était parti, une foule d'émeutiers envahit la place du Palais-Royal et fit un autodafé des voitures de Louis-Philippe qui se trouvaient dans la rue Saint-Thomas après en avoir retiré les ganses dorées et argentées et les lanternes; ils ajoutèrent au feu de joie un grand nombre de tableaux, livres et meubles qu'ils trouvèrent au palais, puis ils vinrent faire sommation au commandant du poste d'avoir à l'évacuer.

« Le chef du poste répondit qu'il ne pouvait le faire que sur l'ordre de son chef hiérarchique; on lui fit en vain observer qu'il n'y avait plus de gouvernement, le roi étant parti, que le général Lamoricière (13) avait le commandement général, le capitaine répondit qu'il était possible que tout ce qu'on lui disait était vrai, mais que la discipline et le règlement militaire lui faisaient un devoir de n'obéir qu'aux ordres de ses chefs et qu'il résisterait tant qu'il ne serait pas régulièrement relevé du poste dont on lui avait confié la défense. Tôt après, une vive fusillade éclata contre le poste qui ne pouvait en souffrir, la porte étant fermée et barricadée à l'intérieur. Comme il était garni de meurtrières, les soldats en ripostant à l'attaque faisaient un grand nombre de victimes. De l'hôtel, adossé au poste comme je l'ai dit, j'entendais des décharges répétées et les cris des blessés et des mourants; l'hôtel se trouva à point pour les recevoir et bientôt il devint insuffisant. On mettait les blessés dans la salle à manger et on les soignait le mieux qu'on pouvait. Ceux qui mouraient étaient entassés dans le bureau de Mme Le Bras; il fut bientôt plein, on en mit dans le vestibule. Il vint deux médecins et un chirurgien qui prenaient le nom des blessés et qui prescrivaient les soins à leur donner, ils amputaient ceux qu'ils jugeaient devoir subir des opérations. Tout ce qu'il y avait de monde dans l'hôtel, voyageurs et garçons, donnèrent des soins aux blessés pendant environ deux heures que dura l'attaque du fort qui n'aurait jamais été pris par les assaillants si l'on n'y avait pas mis le feu en montant sur le toit et en versant par la cheminée quelques seaux de pétrole qu'une allumette enflamma. Les défenseurs ne s'aperçurent qu'ils avaient du feu sur leurs têtes que lorsque le plancher des chambres supérieures s'écroula enflammé sur eux. Se voyant perdus, ils ouvrirent précipitamment la porte et voulurent fuir; peu d'entre eux échappèrent, ils furent en grand nombre entourés et massacrés par la foule d'émeutiers qui les attendaient au passage. Cependant un jeune conscrit se réfugia dans notre hôtel; éperdu, il s'en fut tout droit se cacher sous la table de la cuisine où les voyageurs furent obligés d'aller manger un morceau à neuf heures du soir. Nous eûmes toutes les peines du monde à le faire sortir d'où il était, il avait la tête perdue, il ne répondait aux diverses questions que par le cri: ne me tuez pas!

(13) Le général de Lamoricière (1806-1865) s'était illustré dans la guerre d'Algérie (soumission d'Abd el-Kader). Député orléaniste en 1848, il s'opposa à l'Empire et s'engagea en 1860 au service de la papauté.

« Pendant le combat qui s'était passé sur la place du Palais-Royal, je fus témoin d'un épisode bien saisissant. Le général de Lamoricière qui fut nommé commandant de la garde nationale après le départ du roi de Paris, crut de son devoir de venir en personne se présenter au capitaine qui commandait le poste dont j'ai parlé et qui était le seul point de résistance de la capitale. Il était accompagné de son aide de camp et ils étaient tous deux à cheval. L'aide de camp porteur de l'ordre d'évacuation, avança et attacha son cheval à la rampe de fer de l'escalier qu'il fallait monter pour atteindre l'entrée du poste. Le général resta à cheval au milieu de la place où les balles tombaient à foison. Pendant les pourparlers avec l'aide de camp, le feu continuait toujours et le cheval du général fut atteint d'une balle qui le tua net. Lamoricière fut renversé et couvert de boue car la place en était remplie à cause d'une petite pluie qui tombait depuis le matin. Il se releva fièrement, fut prendre à la rampe le cheval de son aide de camp et se remit bravement à la place où son cheval venait d'être atteint. Les émeutiers, voyant ce fier courage, accoururent et l'entourèrent, puis ils prirent la bride du cheval et forcèrent le général à se retirer dans la rue Saint-Honoré derrière les maisons.

« L'aide de camp, à ce qu'il parut, ne put obtenir du commandant du poste la cessation du feu par les mêmes motifs qu'il avait fait valoir à savoir qu'il n'avait à recevoir d'ordre que du chef qui lui avait confié la défense du poste en lui enjoignant de résister jusqu'à la dernière extrémité. Il ajouta, dit-on, qu'il respectait beaucoup le général de Lamoricière, mais qu'il n'avait aucun ordre à recevoir de lui et qu'il était esclave de la consigne. L'honneur, la discipline et le devoir étaient enracinés dans le cœur de ce brave capitaine poussé même jusqu'au sublime car il ne devait pas se faire d'illusions sur le sort qui lui était réservé s'il tombait aux mains de ses adversaires qui devaient lui faire payer cher son héroïque défense. En effet, quand le feu du pétrole l'obligea à quitter le fort, il fut une des premières victimes des assaillants. Tout cela s'est passé sous mes yeux et en peu de temps ».

La conversion de Sylvain Peyron

« Pendant le combat, je faisais de pénibles réflexions, tout en aidant à soigner les blessés; je m'attendais à voir l'envahissement de l'hôtel par les émeutiers et peut-être le massacre des voyageurs. Je montai pendant quelques minutes dans ma chambre où je fis à la hâte une espèce de testament que j'insérerai dans le livre de cubage de bois que j'avais apporté avec moi; j'y inscrivis la résolution, si Dieu me faisait la grâce d'échapper à cette bagarre, de changer de conduite religieuse et de revenir à la religion catholique.

« Le soir du 24, le calme se fit peu à peu dans l'hôtel toujours encombré de mourants et de blessés. Après avoir mangé un morceau à la hâte, le soir à neuf heures dans la cuisine de l'hôtel, je pus me coucher, me promettant bien de partir le lendemain matin par le train de huit heures qui n'allait à cette époque que jusqu'à Orléans où on trouvait la diligence ».

Le retour à Quimperlé

« Je ne dormis guère et je me levai avant le jour, vers six heures. Il faisait une petite pluie fine; impossible de trouver une voiture ni un commissionnaire pour porter mes bagages; force fut de les laisser à l'hôtel et, couvert de ma peau de bique, je m'acheminai vers la gare par le plus court chemin. J'avais sur moi 8 000 livres en billets de banque que j'avais reçus d'un de mes débiteurs pour le bois que j'avais vendu. Je partis donc à sept heures comme le jour commençait à poindre; je traversai le Louvre dont la cour était déserte et je gagnai le Pont-Neuf, trouvant de distance en distance des ouvriers ivres-morts couchés dans la rue à la porte des marchands de vin, le fusil à leur côté. Arrivé vers le milieu du Pont-Neuf, à la hauteur de la statue d'Henri IV, je vis un rassemblement assez nombreux; des orateurs péroraient du haut d'une barricade, des coups de fusil étaient tirés de temps en temps en signe de réjouissance; je ne jugeai pas prudent de passer par là à cause des 8 000 livres dont j'étais porteur car ces braves émeutiers auraient pu me fusiller sous prétexte que j'étais un garde national déguisé (on en voulait à mort à ce corps); on m'aurait peut-être fusillé aussi sous le prétexte que j'étais un voleur et mes assassins se seraient partagé ma dépouille. Je m'arrêtai donc et je tournai à gauche par la rue qui conduit à Notre-Dame, passant devant la morgue, espérant atteindre la rive gauche de la Seine par le pont Saint-Michel ou par le Petit Pont qui se trouve près de l'Hôtel-Dieu... ». Le malheureux erre à travers Paris, évitant les barricades et les attroupements... « Je me trouve au pont d'Austerlitz où il y avait une barricade abandonnée, je le passe à la hâte car l'heure du départ de mon train avançait, j'arrive au bout du pont, pas loin de la gare; il y avait dans la maison qui fait le coin et qui appartient à la gare un poste d'émeutiers près duquel il me fallait passer absolument. Un grand gaillard en corps de chemise qui faisait faction me voyant passer en toute hâte, me crie: « Eh! l'ami, venez donc avec nous, où allez-vous comme cela? Je lui réponds tout en marchant: — Je suis pressé, mais je suis à vous dans un instant. Vive la République! »

« J'arrive heureusement au moment du départ du train; j'ai à peine le temps de prendre mon billet et de me fourrer dans un wagon. Un peu avant de partir, on vient nous distribuer des petits carrés de papier où était imprimé que la république était proclamée, que le gouvernement provisoire était composé de Lamartine, Ledru Rollin, Dupont de l'Eure. Ce petit billet me servit tout le long de la route pour annoncer la république.

« A Orléans, je pris la diligence et le lendemain 26 février, j'arrivai à Nantes. J'eus le temps d'aller voir M. Caillé père, à qui je fis part de ce grand événement qui était encore ignoré, le télégraphe ne marchant plus ou ayant été intercepté. La nouvelle fut vite ébruitée et la ville de Nantes fut bientôt dans un grand mouvement. Arrivé à Lorient, je trouve justement l'avocat Beauvais dont je connaissais les aspirations républicaines; je lui annonçai la grande nouvelle et aussitôt, sans désespérer, il prit le gouvernement de la ville et y installa, de sa propre autorité, un conseil municipal. Enfin, j'annonçai la proclamation de la république à Quimperlé qui était sans nouvelles comme toutes les autres villes que je venais de parcourir ».

Sylvain Peyron, pionnier du catholicisme social

Après avoir été un pieux collégien (14), un adulte indifférent (« *j'avais cessé toute pratique religieuse tout en gardant la foi* »), entouré de femmes pieuses (« *c'est grâce aux prières de ma mère que je suis revenu à Dieu* »), Sylvain Peyron devint, à partir de 1848, un catholique fervent dont la croyance s'orienta vers une active charité.

La Société de Saint-Vincent-de-Paul (1853)

« C'est en 1853 que Théodore de La Villemarqué et moi fondâmes une conférence de Saint-Vincent-de-Paul (15) qui existe encore et qui continuera après moi s'il plaît à Dieu... En 1879, l'hiver fut un des plus rudes connus, la gelée dura du 4 septembre 1879 à la fin de février 1880, tous les travaux agricoles furent suspendus pendant près de deux mois, la misère fut terrible. J'avais proposé dans les premiers jours de décembre à la conférence de Saint-Vincent-de-Paul d'établir un fourneau économique par le moyen d'une souscription: chaque souscripteur donnait chaque jour aux personnes de sa connaissance un coupon qui donnait droit à une écuelle de soupe accompagnée de pain et de viande, on portait à domicile la portion des malades et des pauvres honteux... ».

La Société de secours mutuel (1857) et le Cercle ouvrier (1874)

Sylvain Peyron s'effraie des progrès de l'indifférence religieuse dans les milieux ouvriers. Il est en correspondance avec Albert de Mun (16):

« Il me semble que c'est saint Paul, parlant devant l'aréopage d'Athènes; son œuvre est d'inspiration divine, la seule qui soit, selon moi, propre à faire revivre la foi éteinte dans la majorité des ouvriers.

Il fonde la Société de secours mutuel et le Cercle catholique d'ouvriers:

« On acheta un immeuble et un jardin; deux billards, un jeu de boules, un trapèze étaient à la disposition des membres; une bannière était portée dans les processions et au pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray... ».

Les problèmes de la misère, de l'alcoolisme et de la mendicité le passionnent et il leur consacre des traités.

« En 1880, je rédigeai un mémoire sur le paupérisme en réponse au concours doté d'un prix de dix mille francs offert par Isaac Pereire, un riche

(14) Il fit avec dévotion sa première communion au collège de Saint-Pol: « Je me traînais sur les genoux pour atteindre chaque station du chemin de croix ».

(15) La Société ou Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, groupement charitable dont la devise était « Allons aux pauvres », fut fondée à Paris par Frédéric Ozanam (1813-1853), historien et professeur. La Villemarqué, ainsi que son frère et de nombreux intellectuels bretons, avait compté parmi les premiers adhérents. En 1850, Ozanam séjourna à Quimperlé chez La Villemarqué. Cf. A. LE GOAZIOU, *Ozanam à Quimperlé*, dans *Nouvelle Revue de Bretagne*, 1953, n° 6, p. 411-419.

(16) Albert de Mun (1841-1914) fonda en 1871 les Cercles catholiques d'ouvriers.

banquier juif; j'ai eu la fantaisie de traiter cette question importante non dans l'espoir de la récompense, mais de faire connaître mes idées; la seule solution, à mes yeux, est la charité chrétienne».

Le pieux paroissien restaure la chapelle de Lanriot en Moëlan qu'avait achetée son père sous la Révolution:

« Nous avons réussi à reconstruire la chapelle où la statue de la Vierge qui était restée dans les ruines a été retrouvée; elle a été rétablie à la place d'honneur et elle reçoit les hommages d'une foule de fidèles, le huit septembre, jour du pardon où figurent tous les marins des environs, en grand uniforme, portant statues et bannières».

Peyron fut un ferme défenseur de l'école des frères au conseil municipal. Il n'en parle pas dans ses mémoires; nous le savons grâce aux archives municipales et aux chapitres consacrés par Savina aux problèmes scolaires sous le second Empire à Quimperlé (17).

Le pèlerinage à Rome avec La Villemarqué (1875)

Peyron, pour un homme de son époque, a beaucoup voyagé. En 1859, il se rend en compagnie de son fils aîné en Belgique et en Allemagne: il nous laisse de longues descriptions des pays traversés, il admire les monuments et les musées; il songe un moment à aller en Russie (18). En 1864, il assiste au congrès catholique de Malines avec sa sœur Emilie et sa fille Pauline:

« Le congrès dura huit jours, M. de Kerentrech, maintenant (1879) chanoine du chapitre de Vannes, et moi représentions la Bretagne, Mgr Dupanloup y tint une place remarquable. Les Français en corps firent une visite au cardinal-archevêque; il m'adressa la parole. — Vous êtes français. — Oui, éminence, et mieux que cela, breton. — Je vous en félicite de tout mon cœur, répondit le prélat, c'est un peuple fermement attaché à sa religion... »

Mais ce qui devait être pour notre mémorialiste le plus beau souvenir fut le voyage à Rome:

« Les Bretons se réunirent à Nantes, un prix réduit nous avait été consenti: nous pouvions aller par le train en nous arrêtant individuellement pour visiter les principales villes traversées; je partis avec mon ami M. de La Villemarqué, nous traversâmes le tunnel du Mont-Cenis ».

Peyron nous donne des descriptions enthousiastes de Gênes, Parme et Florence avant de s'étendre longuement sur les beautés de Rome:

« A Rome, nous étions logés à l'hôtel Franco-américain sur le Corso qui est la plus belle promenade de Rome; le prix de la journée était de dix francs (je dis cela afin que mes enfants ne se fassent pas rançonner par les hôteliers).

(17) Cf. J. SAVINA, *op. cit.*, p. 212-234.

(18) S. Peyron se livre à de longs développements sur ses voyages: itinéraires, paysages, musées, souvenirs historiques... appréciations gastronomiques: « Les vins du Rhin ne valent pas leur réputation ».

La Villemarqué et moi nous visitâmes les principales églises de Rome (19) et ses principaux monuments».

A Saint-Pierre, les pèlerins entonnent le symbole de Nicée, puis c'est l'audience pontificale. Nos deux amis rêvent d'une audience particulière, le hasard les favorise :

« Un Français, camérier du pape, examinant par curiosité la liste des pèlerins bretons, aperçoit le nom de La Villemarqué en qui il reconnaît un ancien camarade de classe. Il accourt, ils se jettent dans les bras l'un de l'autre devant l'assistance attendrie, ce qui nous valut à tous deux une invitation à dîner pour le soir même avec un président détrôné d'une république d'Amérique du Sud, Guatemala, je crois ; il venait demander l'appui du Saint-Siège pour reprendre la présidence ».

Notre Breton têtue songe toujours à sa demande, il triomphe *« grâce à Jeannot Dupré — c'est ainsi que La Villemarqué appelait le prélat romain, comme au temps où ils étaient sur les bancs du collège — mais il fallait assister à l'audience avec une vingtaine de personnes... »*. Le maître de cérémonie les introduit ; Peyron demande au « monsignor » l'autorisation de présenter au Saint-Père un placet implorant une bénédiction spéciale pour son cercle ouvrier. Réponse indignée du prélat : le silence est de rigueur.

« Mon interlocuteur à qui je déclarai que j'étais décidé à agir, voyant qu'il avait affaire à un Breton têtue, me quitta d'un air mécontent. Je n'en fus nullement impressionné : devant l'assistance à genoux et silencieuse que le pape bénit, je me lève et demande la bénédiction pour mon cercle ouvrier et les familles. « Volontiers, me répondit le Saint-Père ; il faut avoir bien soin de ces pauvres ouvriers », ajouta-t-il en bon français. Je fus le seul à avoir l'insigne honneur de m'adresser au pape qui bénit ensuite un crucifix que lui présentait La Villemarqué. L'acte authentique, signé de la main de l'Auguste Vieillard, fut transmis quinze jours après notre retour. Celui que La Villemarqué continuait à appeler Jeannot Dupré nous avait remis de précieuses reliques : c'était entre autres une chaussette du pape. Je transmettrai cette relique à l'aîné de mes enfants ».

La précieuse relique ferait sourire aujourd'hui le plus pieux de nos paroissiens ! Les générations qui ont succédé à l'aïeul n'ont pas eu le respect du pèlerin de 1875 pour les souvenirs de Rome : le parchemin de la bénédiction pontificale et la chaussette de Pie IX ont disparu avec les manuscrits des romans de « tante Milie » et les lettres d'Albert de Mun.

Sylvain Peyron et la vie politique de Quimperlé

Dans ses mémoires, Peyron ne fait aucune allusion à bien des événements qui ont agité Quimperlé et son époque : par exemple la candidature de Chateaubriand à la députation, ou la traversée de la ville par Napoléon III, ou encore les querelles au sujet des écoles. A travers son manuscrit, on s'aperçoit cependant combien ses opinions ont évolué avec les années, sa conversion en 1848 marquant un tournant décisif. Petit-fils de Bosc, maire sous

(19) C'est sans doute au cours de ce voyage à Rome que La Villemarqué rencontra Renan (cf. F. GOURVIL, *La Villemarqué et Renan à Rome*, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, 15^e année, n° 4, p. 202-206). F. Gourvil, s'appuyant sur des dates, déclare cette rencontre impossible : elle ne serait qu'un « mythe pieux ». Nous voyons au contraire, d'après les mémoires de Sylvain Peyron, que cette rencontre n'a rien d'in vraisemblable.

la Terreur, fils d'un administrateur républicain pourfendeur de chouans et ami de Mauduit avant d'être officier de Bonaparte, le jeune Peyron a été élevé dans un milieu libéral et tolérant, dans l'admiration de la République jacobine et de l'Empire. Clerc chez M^e Cuny, il a rêvé avec la bourgeoisie quimperloise d'une revanche du drapeau tricolore sur le drapeau blanc. En 1830, nous l'avons vu avec ses amis s'emparer des leviers de commande ; il est intime avec les sous-préfets de Louis-Philippe :

« Après Monsieur Romieux, Monsieur Bonneau fut nommé sous-préfet, je me liai avec lui, nous avons chassé un jour à nous deux un superbe dix cors dans les bois de Rosgrand, c'était le neveu de Monsieur Villemain de l'Académie française, homme d'esprit, grand viveur, peu versé en matière administrative ».

Après 1848, Peyron met au premier plan de ses préoccupations les problèmes sociaux ; la solution est pour lui l'Évangile. Les émeutiers en bras de chemise de 1848, « *pérorant sur les barricades* » ou « *ivres-morts à la porte des cabarets* » ont effrayé ce bourgeois paisible. Adjoint au maire en 1848, il s'associe aux motions que la ville envoie à Paris après les journées de juin pour féliciter les vainqueurs ; au lendemain du coup d'État, Peyron est de ceux qui, de l'hôtel de ville, adresseront au prince président, une lettre traduisant leur vif soulagement : « *Vous avez sauvé la France en réprimant les passions anarchiques qui méditaient la ruine du pays par le bouleversement de la société* ».

Comme son ami La Villemarqué, il semble avoir accueilli froidement l'évolution de l'Empire qui menace l'influence de la papauté en Italie. Après sa conversion, il se rapproche de la noblesse qui, plus que le patronat bourgeois, appuie ses œuvres charitables. Il collabore étroitement avec M. de Boisanger (20) à la mairie : « *J'ai été nommé adjoint, j'ai rempli cette fonction pendant dix ans (1852-1862), et je ne l'ai quittée que quand M. du Couëdic (21), alors député, voulut être maire en 1862 ; il obtint du ministre le remplacement de Bréard (de Boisanger) et le mien, sans que j'aie pu jamais en connaître les motifs* ». Le traité de Francfort l'accable, il en rend Napoléon III responsable : « *C'est la suite d'une déclaration de guerre sans motif plausible, entraînant cette humiliation, cette coûteuse indemnité de guerre* ».

La république inquiète le riche négociant catholique qu'est devenu le fils du jacobin : « *Cette république que quelques émeutiers ont proclamée le 4 septembre, depuis, nous sommes sous ce régime et nous n'en sortirons que quand il plaira à la Providence !* » (1879). Peyron est hostile au centralisme et, dans la tradition girondine, rêve d'un système fédéral avec des assemblées régionales dans lesquelles les notables encadrant des ruraux joueraient un rôle de premier plan, défenseurs des traditions et du catholicisme. Il est proche des conceptions des légitimistes encore influents dans les campagnes de l'Ouest avec à leur tête le prétendant, le comte de Chambord ; cependant, notre mémorialiste n'envisage pas le retour d'un roi ; il dirait volontiers, avec son ami La Villemarqué dont il subit fortement l'influence : « *Je suis de cette génération nouvelle qui n'a servi aucun gouvernement, qui n'a aucun engagement dans le passé, qui aime l'égalité véritable, le véritable progrès, la liberté dans*

(20) Paul de Boisanger. La famille Bréard de Boisanger possède depuis le XVIII^e siècle le manoir de Kéblen en Lothéa, à l'orée de la forêt de Carnoët, à une lieue de Quimperlé. Ce fut sous la Révolution l'asile des chouans (cf. J. SAVINA, *op. cit.*, p. 254-258). Paul de Boisanger fut maire de Quimperlé sous l'Empire (1852-1862). Il était ami intime de La Villemarqué (ses deux fils épousèrent les deux filles de La Villemarqué). La famille, jusqu'à une époque récente, joua un rôle important dans la vie politique et économique de Quimperlé.

(21) Louis-Corentin-Marie du Couëdic (1810-1898), arrière-neveu du fameux marin, était propriétaire du vaste domaine du Lézardeau, à la sortie de Quimperlé. La famille joua un rôle important sous la Révolution dans l'opposition royaliste. Sous le second Empire, du Couëdic se rallia à Napoléon III. En 1858, il reçut dans son parc le cortège impérial qui ne put s'arrêter à Quimperlé. Député et maire de la ville, il avait fondé au Lézardeau une école d'agriculture.

l'ordre, tous les vrais principes sociaux» (22). Il s'inquiète de la montée de l'anticléricalisme : « Dans mon œuvre, je rencontrais des ennemis acharnés, tant dans les fonctionnaires que chez les ouvriers sans religion ». Il est scandalisé lorsque se déroule à Quimperlé, en 1881, le cortège d'un enterrement civil : « La bière du défunt était recouverte des emblèmes de la franc-maçonnerie, une trentaine d'hommes suivait le convoi... » et il note quelques noms : ceux d'hommes de loi, celui d'un important manufacturier et « d'un peintre en paysages ».

Les origines de la papeterie de Mauduit

Notre mémorialiste est un important négociant, mais le tableau qu'il nous fait de la vie économique de sa cité natale est incomplet ; il se borne à quelques allusions aux tanneries et à la fonderie Savary. En revanche, il s'étend longuement sur les origines de la papeterie de Mauduit.

« En 1851, M. Casimir de Mauduit dont le père fut l'ami du mien (23) quand nous habitions le Pencleu et lui Plaçamen et Kerjégu, habitait le manoir de Plaçamen, dans la commune de Moëlan dont il était le maire. Monsieur de Mauduit, bien que d'un caractère entier et despotique — on l'appelait le pacha — était très serviable, avec cela bon administrateur, bon maire (on lui doit la construction à ses frais de la mairie de Moëlan bâtie de 1840 à 1841). Pensant que le parti légitimiste, s'il se mettait à la tête d'une grande industrie, dans l'arrondissement, entraînerait les électeurs dans ce parti dont il serait naturellement le chef, il songea à la création d'une fabrique de papier à la mécanique et il trouva le moyen de la monter en formant une société [Peyron cite le nom des principaux actionnaires] au capital de 6000 francs dont lui, Casimir, fournissait la moitié. La fabrique fut établie au Beaubois (24), à l'emplacement d'une ancienne tannerie et d'une petite fabrique de papier à la forme. On fit l'acquisition d'un moulin, on construisit de vastes magasins, on acheta du matériel et un outillage considérable que vinrent installer des ingénieurs anglais. L'affaire périclita, Mauduit fut en partie ruiné ; un des sociétaires, Joseph de Mauduit, frère de Casimir, acheta l'affaire à bon compte, c'était le seul homme qui entendait quelque chose à la fabrication du papier. Comme une des causes de l'échec de l'entreprise était le manque d'eau, le faible ruisseau du Beaubois étant incapable d'en fournir, surtout l'été, on transporta l'usine sur la rivière Isole au lieu-dit Le Miliguet et on l'appela usine de Kerisole (25). Le terrain avoisinant qui faisait partie de la terre du Lézardeau fut vendu par M. du Couédic. Cet établissement, dans

(22) Voir la profession de foi de La Villemarqué dans L. OGÈS, *Il y a cent ans, Hersart de La Villemarqué, candidat à la députation dans le Finistère en 1849*, dans *Nouvelle Revue de Bretagne*, juillet-août 1949, n° 4, p. 265-270.

(23) Sur Casimir de Mauduit, cf. *supra*, note 11. La vente des bois de la région de Moëlan, celle des landes, les défrichements mettaient Mauduit et Peyron en relations d'affaires. Leur amitié d'enfance ne semble pas s'être prolongée à l'âge adulte. La famille de Mauduit fut propriétaire de l'usine jusqu'à une date récente.

(24) Quartier de Quimperlé près du ruisseau du Dourdu, à l'emplacement du manoir où naquit le célèbre bénédictin dom Morice.

(25) C'est aujourd'hui la première entreprise de Quimperlé, une des plus importantes papeteries d'Europe (papier à cigarettes).

la fabrication spéciale du papier à la forme de luxe pour papier à cigarettes et copies de lettres, a prospéré sous l'habile direction de M. de Mauduit et de ses enfants. Quoique vaste, le terrain s'est trouvé insuffisant ; les Mauduit ont fait dernièrement l'acquisition (1878) considérable de la minoterie du Combout qu'ils ont transformée pour augmenter le broyage des chiffons, les cylindres de Kerisole étant insuffisants. L'ancien établissement du Beaubois a été vendu à M. Marsille qui l'a transformé en une importante tannerie. M. de Mauduit est venu à mourir (1879) ; ses enfants sont maintenant propriétaires de la papeterie et tout porte à croire que l'entreprise entre leurs mains connaîtra une grande prospérité ».

Sylvain Peyron, chef de famille

Le mémorialiste qui écrit pour ses descendants s'étend longuement sur les événements de sa vie familiale ; il dessine de charmants portraits de sa mère, de sa sœur, nous retrace la carrière de ses frères ; ses enfants furent sa joie et son orgueil. Nous nous bornerons à quelques traits qui peignent l'atmosphère dans laquelle vécut une famille de la bourgeoisie catholique bretonne au siècle dernier. Sylvain est plein d'admiration pour sa mère :

« Elle s'est mariée à dix-sept ans avec un homme qui avait vingt-quatre ans de plus qu'elle. Peu de mères de famille ont eu une vie plus laborieuse et plus remplie ; à la campagne, elle était sœur de charité, médecin, chirurgien, elle soignait toutes sortes de maladies, souvent les plus dégoûtantes, elle n'épargnait ni son temps, ni le peu d'argent qu'elle possédait pour courir la campagne visiter les malades et leur porter des consolations de toutes sortes. C'était la providence de la commune de Clohars ».

On songe à la « bonne dame de Nizon », mère de l'auteur du *Barzaz-Breiz*, à Mme de Lamartine et à tant de femmes charitables à l'époque où n'existait pas notre sécurité sociale !

L'épouse de Sylvain suit les mêmes traditions :

« J'admire ses belles et solides qualités. Quand elle s'est mariée, elle n'avait aucune connaissance du commerce, mais l'affection qu'elle me portait lui fit apprendre seule la tenue des livres et la comptabilité. Elle fut une mère admirable, s'occupant de neuf enfants, tout en m'aidant à diriger mes affaires ; tous les deux ans, elle avait un enfant, une naissance était pour elle une bénédiction du Ciel et, pour le remercier, elle se chargeait chaque fois de l'éducation et de l'apprentissage d'un orphelin ».

Sylvain Peyron fut pour ses frères un soutien ; à peine majeur, devant la carence et la maladie de son père, il prit en main la direction de la famille :

« Je parvins à subvenir à toutes les dépenses de la maison, à celles de mes frères, à éteindre les dettes, je payai un remplaçant à mon cadet qui avait tiré un mauvais numéro, j'établis Paul et Hubert (26) dans l'administration des

(26) Sylvain Peyron fait un long récit à la mort d'Hubert, victime d'un accident lors d'une chasse au renard.

douanes, Camille suivit la carrière des finances; il jouit de la protection de M. Dosne, beau-père de M. Thiers».

A l'heure de la retraite, tous les enfants de Jean-Baptiste Peyron reconstituèrent le clan, vivant dans des maisons mitoyennes de celle où ils sont nés. Emilie, qui dirige alors le ménage de Camille devenu veuf, préside les réunions familiales près de Zoé; l'entente était parfaite.

Les enfants de Sylvain Peyron furent des esprits brillants, fidèles aux traditions que leur avaient inspirés leurs parents. La fille aînée, Emilie, à trente ans, se voua au saint que vénérât son père; elle prit le voile chez les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul; le fils aîné, Sylvain, fut le principal collaborateur de notre marchand en même temps qu'un joyeux compagnon de voyage. Il s'initia, jeune collégien à Redon, sous l'influence d'un de ses professeurs, au breton littéraire et fut un membre actif de la Société archéologique du Finistère. Quand il eut quinze ans, son père l'envoya étudier à Radcliff dans l'établissement que dirigeaient en Angleterre les Pères de la Foi:

«Il parle anglais avec un parfait accent, cela nous a servi dans nos affaires et dans nos voyages. Si son instruction eût été orientée vers les arts mécaniques, il aurait été un homme remarquable; il connaît la vapeur, possède de solides notions de physique et de chimie, sciences qu'il a apprises seul, il joue du piano et très bien du violon».

Le second fils, Paul (27), est le fameux chanoine Peyron, l'historien des saints bretons et de la Révolution dans le Finistère. Son père est heureux d'évoquer sa précoce vocation, ses brillantes études à Redon, au séminaire de Quimper, puis à celui de Rome, son rôle de secrétaire des successeurs de saint Corentin. Pardonnons à notre mémorialiste une pointe d'orgueil: *«Je crois qu'il est appelé à un prompt avancement dans la hiérarchie ecclésiastique»*. A côté de ses qualités de cœur, le père vante les talents du prêtre: *«Il est un habile dessinateur, on admire ses dessins à la plume comme sa virtuosité au violon»*.

Le dernier des enfants, Robert, a hérité des qualités d'homme d'affaires de notre marchand: il a épousé sa cousine Penanros et dirige les conserveries dont il héritera. Les filles cadettes sont fort bien mariées dans le Finistère. Peyron apprécie les qualités de ses gendres, mettant au premier plan la virtuosité musicale; dans les dernières pages du manuscrit, il note le mariage de Pauline: *«Elle a épousé un négociant brestois, son mari est un bon musicien, pianiste et violoncelliste»*. Dans ses dernières années, il pratique l'art d'être grand-père: *«Camille a six enfants; l'aîné, Alfred, qui a neuf ans, est chez nous pour commencer son instruction, je suis son professeur de latin»*.

Mais la plus tendrement aimée est la plus jeune des filles: *«Marie est notre joie et notre bon ange, la providence de ses sœurs et de ses nièces, elle nous rendra heureux tant que nous vivrons près d'elle»*. Marie épouse en 1879 son cousin Gustave Penanros qui dirige une conserverie à Douarnenez. Hélas, un an après son mariage, elle perd son enfant nouveau-né et peu de temps après, Peyron écrit: *«5 juillet 1881: ce jour est mort à Douarnenez, Gustave, le mari de ma fille»*. Une note suit: *«18 juillet: Marie vient habiter Quimperlé avec nous»*. La jeune veuve retrouvait sa chambre de jeune fille et l'affectueuse solidarité du clan.

La vieillesse de Sylvain Peyron s'écoule comme celle d'un patriarche hébreu, entouré de plusieurs générations des siens; ses enfants sont à la tête de familles nombreuses; le fils

(27) Au portrait de Paul Peyron laissé par le mémorialiste, la famille a ajouté des détails biographiques et copié l'article nécrologique paru dans la *Semaine religieuse*. Cf. H. PÉRENNÈS, *Une âme ensoleillée. M. le chanoine Paul Peyron, chancelier, archiviste de Quimper et de Léon (1842-1920)*, Rennes, 1944, in-8°, 228 p.

ainé eut onze enfants et il disait : « *Nous avons un enfant par an et les bonnes années, la Providence nous en donne deux* », allusion à la naissance de jumeaux.

Les descendants de Sylvain Peyron seraient aujourd'hui plus de cent cinquante. La famille cousinait avec les Peyron de Carrouges (28) et de Morlaix ; par Catherine Bosc, ils étaient parents des Bodélio (29) de Lorient, des Guhyo de Bannalec, des Bargain du Faouët, et par Zoé Penanros, des Penanros de Concarneau et de Douarnenez ; Joseph Bigot (30), beau-frère de notre mémorialiste, restaura la vieille maison familiale héritée des Bosc : dans le grand salon, occupant toute la largeur de la façade, dans la salle à manger de forme polygonale, il y avait de la place pour accueillir toute la tribu. En de joyeuses agapes, on savourait saumon et gibier (les Peyron étaient de fins pêcheurs et d'excellents fusils) ; on se livrait à d'innocentes plaisanteries que quelque descendant facétieux a relevées à la suite des graves mémoires : on accueillait le cousin Bienvenüe (31) par le cri répété de son nom ou bien on rédigeait des menus où le nom des plats fournissait des jeux de mots faciles sur le nom des convives ou sur leurs habitudes (le cousin qui arborait le couvre-chef à la mode se voyait associé au melon !).

La musique, dans cette famille de bourgeois bretons, tenait la première place dans les loisirs :

« Nous formions un petit orchestre de chambre avec ma fille Emilie, des amis, mon fils Sylvain, premier violon, et moi, mauvais alto ; nous nous amusions, c'était l'essentiel. Emilie avait appris le violon et le violoncelle, jouant Beethoven, Mozart, Haydn et autres maîtres célèbres ; elle s'était aussi mise à l'orgue et elle accompagnait le clergé pendant les offices ».

Quand il note le départ de sa fille pour le couvent, le père ajoute avec une certaine mélancolie : « *Maintenant, elle tient l'asile de Valognes en Normandie et s'occupe un peu de musique en faisant chanter les petits orphelins* ».

La mort de Sylvain Peyron (5 avril 1883)

Le fils aîné reprit la plume abandonnée pour inscrire le décès de son père : « *Aujourd'hui, notre cher père a rendu son âme à son créateur, entouré de notre chère mère et de ses enfants, nous laissant un testament spirituel comme une leçon pour notre conduite dans le monde et un modèle que nous nous efforcerons d'imiter...* » :

« Soyez purs dans votre conduite dans le monde, forts et cuirassés contre les tentations, conservez à vos femmes votre affection exclusive... Ne perdez

(28) Un arbre généalogique a été dressé par la famille. Malgré l'éloignement, les diverses branches ont longtemps gardé de cordiales relations (le frère de Jean-Baptiste était le parrain de Sylvain). Une sœur de Jean-Baptiste Peyron, Manon (Mme Pinchon) est la lointaine aïeule d'Yvonne Vendroux (Mme de Gaulle).

(29) Un cousin des Peyron est le docteur Louis Bodélio (1831-1887), qui a donné son nom à un hôpital de Lorient.

(30) L'architecte Joseph Bigot (1807-1894), était l'époux d'Adine Penanros, sœur de Zoé, la femme de Sylvain Peyron ; les deux familles étaient très liées (nombreux parrainages). Bigot construisit les flèches de la cathédrale de Quimper, le château de Kériolet à Concarneau et restaura l'église Sainte-Croix de Quimperlé dont le clocher, en s'effondrant, avait détruit la partie centrale de l'édifice. Les mémoires de Sylvain Peyron contiennent le récit de la catastrophe : sa fille Emilie, présente dans l'église, faillit y périr ; son fils Paul sauva le Christ en robe et le précieux retable. Sur Joseph Bigot, voir J. BAYLÉ, *L'architecte quimpérois Joseph Bigot (1807-1894)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1977, t. CV, p. 218-277.

(31) Cousin des Peyron, parent de Fulgence Bienvenüe, le « père du métro ».

pas votre temps à fréquenter les cafés, faites lire et relire des récits de voyages et de découvertes, intéressez-vous à la géographie... Gardez-vous de jouer même de faibles sommes, évitez l'oisiveté. S'il vous arrive de faire quelque chose de répréhensible, réparez votre faute... Ne comptez jamais sur la fortune paternelle ou sur des héritages. Choisissez un état indépendant, les fonctions publiques sont bien précaires et soumises aux injustices... Vivez dans une mutuelle harmonie, entr'aidez-vous, consolez-vous réciproquement... En vous mariant, vous ne ferez qu'exécuter la loi de Dieu, priez pour que Dieu ne vous mette pas dans le cas de rester vieux garçons ou vieilles filles, état cependant préférable à celui de contracter un mariage mal assorti. Faites bien attention au choix de la personne à qui vous confiez votre honneur, votre bonheur, la santé et la fortune de vos enfants, les meilleurs mariages se font avec le plein gré des parents, choisissez des personnes de bonne race, c'est-à-dire dans la famille desquelles on a toujours trouvé l'honorabilité la plus parfaite. Acceptez vos enfants avec reconnaissance quel qu'en soit le nombre, une nombreuse famille est une preuve spéciale de la bénédiction de la Providence... Soyez justes et bons envers vos serviteurs et vos ouvriers... Préférez l'arbitrage aux procès... ».

Peyron est un bourgeois catholique attaché à de respectables traditions qui paraissent aujourd'hui désuètes et conformistes à bien des gens de notre époque, mais la vie de ce juste a reflété les principes qu'il veut léguer à ses enfants. Ses obsèques se déroulèrent, précise son fils, *« devant une grande assistance ; des notables tenaient les cordons du poêle ; au premier rang se tenait M. de La Villemarqué... Ses ouvriers avaient tenu à honneur de porter sur leurs épaules le cercueil de leur patron, de l'église au cimetière »*.

*
**

A la fin de son manuscrit, Sylvain Peyron écrit : *« J'ai été un homme heureux car je n'ai jamais désiré que ce que je pouvais obtenir »* et il ajoute : *« Je me fais peut-être illusion, mais il me semble qu'il sera curieux dans cent ans et plus de compulsuer ces archives de famille »*. Que le vœu de notre mémorialiste s'accomplisse !

Plus que la saga d'une famille, le manuscrit légué par notre marchand est un document historique. A toutes les époques, la vie du plus humble habitant de la terre subit le contrecoup des événements qui bouleversent le monde. Les membres de la famille Peyron nous apparaissent, à leur modeste place, comme les acteurs grecs qui formaient le chœur des tragédies antiques ; le jacobin Jean-Baptiste pourfend les chouans, conquiert l'Italie avec Bonaparte, défend les côtes contre un éventuel débarquement avant de mourir, demi-solde vaincu, dans la sourde lutte que mènent les gentilhommes royalistes contre les bourgeois nostalgiques de la Révolution et de l'Empire. Sylvain, son fils, témoin de la désaffection des ouvriers vis-à-vis de l'Eglise, participe à l'élan généreux du catholicisme social comme à la prospérité grandissante de la bourgeoisie du XIX^e siècle. Ils furent tous deux ces hommes obscurs qui font partie de la foule que mènent des chefs dont les noms figurent dans les dictionnaires mais qui, sans eux, seraient des généraux sans soldats.



YVES TANNEAU

Aspects de la vie sociale à travers les délibérations municipales

Poullan et Tréboul au XIX^e siècle

Des hauteurs de Ploaré, nos pas nous mèneront tout naturellement, par le merveilleux belvédère que constitue le Grand-Pont, jusqu'au havre coloré de Tréboul, dont les destinées administratives et religieuses sont demeurées longtemps unies à celles de Poullan, la paroisse mère. Ce n'est qu'en 1840, en effet, que Tréboul a été érigé en paroisse autonome, et en 1880 en commune distincte. A nouveau, en 1945, un arrêté préfectoral rattacha à Douarnenez cet ancien port de la Cornouaille.

Malgré certaines lacunes et la défectuosité de leur conservation, les registres de délibérations municipales de Poullan-Tréboul (1) nous permettent aussi de suivre, dans une certaine mesure, les conditions de vie de la population. Rappelons par ailleurs que ces registres, qui reflètent la vie communale, nous ont fourni une documentation précieuse pour l'évocation de l'instruction publique, au XIX^e siècle, dans ce terroir rural et marin (2), ainsi que pour l'historique du passage de la rivière de Pouldavid (3).

*
**

Au demeurant, ces notations du siècle dernier illustrent les préoccupations essentielles de la municipalité, outre la misère endémique des pauvres.

(1) Arch. mun. de Douarnenez. Registres des délibérations municipales de Poullan-Tréboul.

(2) Y. TANNEAU, *L'instruction dans une commune de Cornouaille au XIX^e siècle : Poullan et le port de Tréboul*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1974, t. CII, p. 135-150.

(3) Y. TANNEAU, *Le pont de Port-Rhu à Douarnenez. Controverses autour d'un projet, 1824-1827*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1970, t. XCVI, p. 123-145. Du même, *Histoire du passage de la rivière de Pouldavid à Douarnenez (1830-1885)*, *ibid.*, 1973, t. CI, p. 263-284.

La Révolution, déclenchée dans l'enthousiasme, laisse un goût d'amertume et de misère (4). Le peuple vit dans des conditions matérielles plus désastreuses encore.

Ainsi, le 10 février 1801, quand Daniel-Mathieu Kerdréach, négociant et armateur à Tréboul, maire de la commune de Poullan, convoque les membres du conseil municipal, dont les citoyens Jacques Le Cœur, Hervé Raphalen, François Trétout, Guillaume Castrec, François Berlivet, François Gloaguen, Hervé Vocquer, Jean Bosser et Jacques Griffon, c'est pour leur soumettre un projet d'aide aux indigents : « Considérant combien pèse sur les malheureux habitants de cette commune la cherté excessive des grains, il a exhorté, par tous les moyens dont il était capable, les membres du Conseil à suivre le généreux exemple de la commune de Fouesnant, en venant au secours de leurs concitoyens dans les besoins les plus grands, et il a communiqué un projet d'appel à faire aux citoyens les plus aisés ».

Le conseil municipal, « considérant que la commune de Poullan fournit une population de 1945 âmes, parmi laquelle il y a un très grand nombre réduit à chercher l'aumône, arrête qu'il sera nommé un commissaire par section pour faire le recensement des indigents... Ces commissaires feront un état nominatif des indigents, avec désignation des âges et des sexes... Le conseil a ensuite exposé que, connaissant un pareil nombre de pauvres honteux qui avait plus de peine à subsister que ceux qui cherchaient l'aumône, il faisait porter le nombre total de 564 ».

Les raisons essentielles de cette grande détresse, la municipalité de Poullan-Tréboul les expose ainsi : « Considérant que la récolte a totalement manqué dans cette commune l'année dernière, que plus de la moitié de ses habitants réside dans le port de Tréboul et près de la côte, dans les villages voisins de la mer, ne cultive que très peu de terrain ; que cette moitié fournit beaucoup de marins au service de la République ; qu'elle est obligée de se ruiner pour pourvoir à sa subsistance ; que le recensement fait des individus aisés ne s'est trouvé être que de 80, nombre insuffisant sans se mettre très mal à l'aise, pour pouvoir subvenir à faire subsister jusqu'à la récolte 1 800 individus, la municipalité arrête que les citoyens aisés sont invités à secourir de leur mieux l'indigence souffrante dans un moment si critique ».

*
**

Le 21 février 1801 (30 pluviôse an IX), une délibération intéressante pour l'histoire de Tréboul nous est transmise par le secrétaire. Ce jour-là, le maire expose aux membres du conseil « qu'à Tréboul il existe deux champs, l'un nommé Le Birou et l'autre Poulmerrien, dans lesquels un très grand nombre d'habitants possèdent des parcelles de terres chaudes ; que ces deux

(4) On trouvera le cahier de doléances des habitants de la paroisse de Poullan-Tréboul dans *Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau pour les états généraux de 1789*, publiés par J. Savina et D. Bernard, Rennes, 1927, LXXIII-416 p.

champs ont été anciennement clos toute l'année depuis longtemps ; plusieurs citoyens y ont pratiqué des brèches vers la fin de fructidor (août-septembre) ; que par ces brèches, le bétail y entrant, on est obligé, dans l'espace de huit jours, d'en sortir tous les légumes, comme panais, navets, haricots, pommes de terre et autres, ce qui fait un tort considérable à la subsistance des habitants ». La municipalité conclut en déclarant « que le défaut de clôture des deux champs, Le Birou et Poulmerrien, prive un très grand nombre d'habitants de la jouissance de leurs terres, et qu'il est d'un intérêt majeur pour l'agriculture que ces deux champs soient tenus clos pendant toute l'année comme au passé »

Et d'arrêter : « 1^o Que les propriétaires de fossés (talus) dans lesdits champs soient tenus de les réparer de suite et de les entretenir en bon état pendant toute l'année, pour empêcher le bétail d'y entrer. 2^o Que les citoyens qui seront reconnus pour avoir fait des brèches dans lesdits champs seront traduits au tribunal de paix, pour réparer les dommages qu'ils auront causés ».

*
**

Au grand étonnement des « anciens », les générations nouvelles réalisent, dans le domaine de l'anthropométrie, un bond spectaculaire qui ne laisse pas de stupéfier, de telle sorte que nous pouvons nous poser cette interrogation quelque peu angoissante : nos descendants seront-ils un jour des géants ? Il n'est que de consulter, dans les documents officiels des archives, les « tableaux des réquisitionnaires et des conscrits » des communes de Basse-Bretagne au siècle dernier, pour mesurer toute l'ampleur de cette extraordinaire croissance de la race, et reconnaître ainsi que la tradition des Bretons petits et trapus ne relevait nullement de la légende.

En 1801, à la veille du premier Empire, parmi les futurs soldats porteurs de vingt printemps, nous trouvons Hervé Raphalen, cultivateur à Penanallé, 1,65 m, point culminant du peloton ; Mathieu Kervarec, du village de Kerasguin, d'une taille très honorable de 1,62 m ; Maletterre, 1,53 m, tailleur au village de Lislohan, et François Madézo, 1,52 m ; Le Goff, charpentier à Keriguy, a été reconnu bon pour le service avec 1,46 m ! Les soldats de vingt et un ans ne posaient pas eux-mêmes de sérieux problèmes d'habillement : ils plafonnaient aux alentours de 1,62 m ; seul, Daniel Trétout descendait d'un cran avec 1,57 m. Les conscrits plus âgés n'avaient pas connu davantage de problèmes de croissance : Pierre Larrou et Hervé Thomas allèrent défendre la patrie, forts de leurs 157 centimètres.

Précisons que les conscrits de Poullan étaient au nombre de vingt-quatre, dont la grande majorité cultivait la terre, ce qui ne les empêchait nullement, au cours de l'été, d'embarquer comme matelots pour la pêche de la sardine à Tréboul.

*
**

Pour l'heure, les esprits n'étaient pas hantés par le spectre d'interminables conflits. Une certaine détente régnait alors entre les deux ennemis héréditaires, la France et l'Angleterre.

Le 15 brumaire an X (8 novembre 1801), le maire de Poullan, Daniel Kerdréach, « en vertu de l'arrêté des consuls de la République française en date du 12 vendémiaire (4 octobre) portant qu'il sera célébré le 18 du présent mois, dans toute l'étendue de la République, une fête solennelle, à l'occasion de la signature des préliminaires de la paix entre la France et l'Angleterre, arrête: 1°. — Qu'il sera arrêté des musettes (binious) pour divertir le peuple. 2°. — Qu'il sera fait un feu de joie dans la montagne du Birou. 3°. — Qu'il sera demandé à tous les citoyens de Tréboul d'illuminer leurs maisons environ les six heures du soir ».

Cette même année 1801, le 9 août, le maire, désireux de posséder pour sa commune un cachet à sa marque, dont elle était pour l'instant démunie, prend l'initiative de remédier à cette lacune: « Considérant, dit-il, que la municipalité n'a point un cachet particulier à son usage; que cette pièce est absolument nécessaire à chaque mairie; que tout graveur doit user de précaution, avant d'en délivrer à qui que ce soit... », il prend la décision de « faire passer au citoyen Dubois, commis de la marine au bagne de Brest, copie du présent arrêté, avec invitation de faire graver... un cachet pour l'usage de la municipalité de Poullan, et sur lequel le graveur imprimera MAIRIE DE POUILLAN ».

*
**

Le problème de l'utilisation des dragues en baie de Douarnenez, qui a suscité tant de polémiques, remonte à une époque très ancienne, peut-être même au Moyen Age. A toutes les périodes, sous tous les régimes, revient ce dilemme qui opposa, récemment encore, les tenants et les adversaires de ce procédé de pêche, dont on assurait qu'il dévastait les fonds marins de la baie. A Tréboul aussi, le 25 pluviôse an X (15 février 1802), le conseil municipal, après avoir souligné que la drague était « dans le cas de nuire à la pêche de la sardine dans la baie de Douarnenez », décide de solliciter du gouvernement le maintien et l'application de l'arrêt du Conseil de 1727, « qui défend les dragues en aucune saison dans la susdite baie... »

Par ailleurs, le souci de défendre les intérêts des pêcheurs bretons revient constamment dans les délibérations des municipalités maritimes, surtout à propos du problème épineux des importations de poissons, de nos jours encore souvent controversées. Le 30 pluviôse an XI (21 février 1803), le conseil municipal de Poullan-Tréboul, « considérant que les lois défendent l'entrée de poissons étrangers en France, que le droit de vingt pour cent à leur entrée est d'un grand avantage pour la prospérité du commerce national de poissonnerie... », prie le gouvernement de « maintenir cette défense ».

Le même jour, les édiles se préoccupent de l'amélioration du port de Tréboul, où ils reconnaissent la nécessité de « faire construire une jetée pour

la facilité d'embarquement dans les chaloupes et débarquer la sardine». Cependant, les centimes additionnels du modeste budget ne pouvaient suffire à financer des travaux aussi considérables. Et, en la circonstance, le traditionnel recours à des droits d'octroi s'avère le seul moyen de parvenir à leur réalisation: aussi est-il décidé, afin de « parvenir à embellir le port », de solliciter des autorités préfectorales l'établissement de droits d'octroi. Les tarifs proposés étaient les suivants: 3 francs par chaloupe de pêche; 3 francs par barrique de vin de 228 litres; 16 centimes par velte d'eau-de-vie; un franc par barrique de cidre et 25 centimes par baril de rogue.

*
**

Le 19 pluviôse an XI (10 février 1803), les habitants de Tréboul se plaignent de l'éloignement de l'église paroissiale de Poullan, en regrettant que leur édifice religieux, la chapelle Saint-Jean, ne soit pas desservi par un prêtre à demeure.

La délibération prise à cet égard par le conseil est particulièrement significative: « Le conseil, considérant que la chapelle Saint-Jean, en Tréboul en cette commune, est éloignée de l'église communale de cinq quarts de lieue; que les chemins pour y aller sont très mauvais pour suivre les offices divins; que la susdite chapelle a été érigée en succursale pendant la Révolution, en vertu du décret du... (en blanc); que de tous les temps, un prêtre a résidé audit Tréboul pour la desservir; que de temps immémorial, les enterrements de cinq cents âmes environ s'y faisaient; qu'elle est indispensable et nécessaire pour le service de l'office divin; pour la commodité des fidèles; en conséquence, le conseil arrête: 1^o. — Que les habitants s'obligent à fournir au prêtre desservant, une maison et un gardien; 2^o. — que le gouvernement veuille bien ériger en succursale la susdite chapelle... Considérant que le port de Tréboul avait l'intention de faire construire plusieurs chaloupes pour faire la pêche de la sardine cette année; que la levée générale des charpentiers pour le port de Brest rend impossible l'exécution de ce projet », une demande sera adressée au préfet maritime « de pouvoir conserver à Tréboul quelques charpentiers de navire ».

*
**

Si la Marine nationale avait un impérieux besoin, pour ses arsenaux, des charpentiers-calfats, ces modestes ouvriers spécialisés dans la construction des barques et des chaloupes, l'armée de terre, encore plus insatiable en hommes de troupe, effectuait des coupes sombres dans la population, tant pour le carnage des champs de bataille que pour la défense des côtes.

Au mois d'août 1803, une vingtaine de jeunes gens de Poullan et Tréboul sont désignés pour former le contingent de canonniers garde-côtes de la commune: Guillaume Ladvenant, du Dimbès; Louis Le Roy, du bourg; Henry Cornec, de Lésouréguen; Jean Maletterre de Lislohan; Gonidec, de

Pendreff; Provost, de Kerdunic; Le Fur, de Saint-David; Le Meil, de Kerfalzou; Guéneq, de Kerfinidan; Kernilis, de Kernavéno; Duval, de Kermabon...

*
**

Des lacunes dans les délibérations municipales nous conduisent au cœur de l'hiver 1805-1806, le 15 février plus précisément, où la municipalité déplore une nouvelle fois l'absence de prêtre à Tréboul, à la suite de la mort du dernier titulaire: «Considérant, dit-elle, que la chapelle de Saint-Jean-Tréboul, en la commune de Poullan, se trouve sans prêtre depuis la mort survenue à Monsieur Le Brusq, le 20 janvier dernier, met les habitants dudit Tréboul et des environs dans une gêne très grande, attendu que la succursale en est éloignée de cinq quarts de lieue; que les chemins pour y parvenir sont impraticables, surtout en hiver; que de tous les temps, les enterrements se sont faits dans ladite chapelle; que le prêtre qui y résidait faisait le catéchisme aux enfants, qui y sont en grand nombre, attendu que le nombre de personnes qui habitent Tréboul et les environs peut se monter, surtout en temps de pêche, à mille âmes environ, la municipalité arrête que, pour le bien et le maintien de la religion, Monseigneur l'Évêque sera invité à faire venir un prêtre à Tréboul, auquel les habitants s'obligent à fournir une maison et un gardien... »

L'année suivante, le 23 novembre 1807, le problème du culte à Tréboul demeure une préoccupation essentielle: «... Considérant que la chapelle Saint-Jean de Tréboul appartient à M. Kerdréach aîné (5) et qu'il consent à la vendre aux habitants de cette commune, moyennant qu'il soit remboursé de ce qu'elle lui a coûté; connaissant combien elle est nécessaire en cette commune pour le culte, il veut bien rendre ce service aux susdits habitants, pour les mettre à même de profiter du décret impérial en date du 30 septembre 1807, concernant les succursales, chapelles et annexes;

«Considérant l'éloignement de la chapelle...; que la séparation entre Tréboul et Douarnenez par un bac rend les communications très difficiles et exposent plusieurs personnes à périr; que le havre de Tréboul et villages adjacents fournissent une population de six cents âmes; qu'au temps de la pêche de la sardine, cette population s'élève à huit cents; que la chapelle est en fort bon état et bien ornée;

«Le conseil municipal de Poullan arrête que conformément au titre deux du décret impérial susdaté, concernant les chapelles et annexes, il sollicite Monsieur le Préfet et Monseigneur l'Évêque à faire ériger la susdite chapelle pour le culte; il s'oblige à payer une pension annuelle de quatre cents francs au chapelain qui sera envoyé à Saint-Jean-Tréboul et de lui abandonner le tiers des offrandes de ladite chapelle... signé: Guillaume Laouénan,

(5) La chapelle Saint-Jean fut aliénée le 16 thermidor an IV (3 août 1796). Achetée par le citoyen Morvan, de Douarnenez, pour la somme de 900 francs, elle ne tarda pas à être rachetée par Daniel Kerdréach, négociant et maire de Poullan.

Jean Bosser, François Gloaguen, Thomas Olier, Hervé Raphalen, François Trétout, Jacques Tanguy, Kerdréach aîné ».

Le 15 décembre suivant, l'affaire paraît en bonne voie, car le préfet et « Monseigneur l'Évêque du Finistère » avaient demandé de leur « fournir les formes exigées pour l'érection en annexe de la chapelle Saint-Jean à Tréboul ». Deux experts furent nommés pour dresser « un procès-verbal estimatif de la chapelle et des réparations dont elle pourrait avoir besoin ». L'édifice religieux et ses dépendances furent évaluées à la somme de 7588 francs, le coût des réparations à 24 francs seulement. Le « maire propriétaire » accepta de « recevoir pour paiement » la somme très raisonnable de 379 francs. Les paroissiens de Tréboul obtinrent satisfaction : M. Coroleur fut désigné comme chapelain de Saint-Jean, M. Démizit étant le recteur de la paroisse.

Le 20 novembre 1808, la municipalité de Poullan fait établir « un tableau des églises propres au service du culte » dans la commune, et prend la décision de « traiter avec les acquéreurs pour l'acquisition à faire des chapelles de Kerynec et de Saint-Ey », vendues elles aussi durant la Révolution au titre des biens nationaux ».

*
**

Mais la guerre continue. Les campagnes de l'empereur opèrent au sein des populations une incessante hémorragie. Le 4 juin 1809, à la suite d'une lettre du préfet relative à « la formation d'une compagnie d'élite », on procède à la confection des listes des jeunes gens et veufs sans enfants « susceptibles d'être appelés sous les armes ». Selon le déroulement des opérations, « le nombre de ceux ayant la taille requise s'est trouvé être de 26, dont les noms ont été portés sur des morceaux de papier semblables, pliés chacun dans une urne. Un de ceux appelés a meslé les billets, et de suite le plus ancien des membres du conseil a retiré de l'urne les noms ainsi qu'il suit : Guillaume Lastennet, de Linguer ; Jean-Marie Cornec, de Kerdanet ; Mathieu le Gall, de Kergalouéden ; Hervé Le Bars, de Tréota ; Henry Gouyen, de Kerudunic ; Jean-Marie Kerisit, du bourg ; Joachim Donars, de Lesvroéguen ; Daniel Hamon, de Kerlabin ; Henry Savina, de Kermaburon ; Guillaume Bihan, de Saint-David ; René Kerivel, de Kerviny ; Joachim Peuziat, de Gorréquer ; Corentin Quintric, de Kervignec ; Yves Pensel, de Kervéoc ; Joseph Le Gall, de Kergoulinet ; Étienne Boudigou, de Keryéré ; René Le Brusq, de Toulbailan ; Yves Guellec, de Cozfeunteun ; Jacques Brénéol, de Pendreff ; Yves Cudennec, de Lesvroéguen ; Guillaume Celton, de Kervoal ; Jean Castrec, de Kerével ; Yves Le Goff, de Kerguesten ; Sébastien Guennec, de Kerfinidan ».

Aussitôt après, le conseil procéda à la désignation de sept canonniers garde-côtes, contingent fixé pour la commune : Jean-François Dagorn, de Tréboul-Coz ; Jean Larrour, du Mont ; François Ralec, de Tréboul-Ster-Bihan ; Guillaume Bihan, de Tréboul-Coz ; Noël Normant, de Veillanec ; Hervé Cudennec, du bourg, et Simon Momeur, de Penhoat.

*
**

Des lacunes très regrettables dans les registres des délibérations nous conduisent tout droit au 27 février 1815. Ce jour-là, une demande de la municipalité de Poullan, en vue de la réalisation d'une jetée à Tréboul, nous apporte une image intéressante de la vie du port : « Le port de Tréboul, contient 74 chaloupes qui y font la pêche de la sardine, et dont le nombre augmentera cette année et les années suivantes. Il arrive dans ce port et en celui de Port-Rhu, beaucoup de bâtiments caboteurs, pour y apporter des vins, eaux-de-vie, planches, brais, avirons et sel. Ils prennent de la sardine, des merlus, des lieus et des raies, pour les transporter dans les ports de consommation.

« Pour faciliter les chargements et déchargements, une jetée est nécessaire à Tréboul, en l'endroit appelé La Pointe des Rays (*sic*). Considérant que plusieurs bâtiments viennent en rivière de Port-Rhu et de Tréboul avec des pierres pour lest ; que le maître de quai fait délester ces bâtiments à l'endroit destiné à faire la jetée, pour servir de remblai et même de maçonnerie ; qu'il s'y trouve beaucoup de roches propres à être employées pour les talus ; considérant que la jetée projetée sera d'une grande utilité pour le public ; que les habitants du port de Tréboul, qui ont un grand intérêt à voir établir cette jetée, donneront tous la main à placer de forts rochers pour sa fondation ; qu'après sa fondation faite, ils aideront aussi les maçons à y mettre les plus fortes pierres possibles pour sa durée ; qu'il sera par conséquent plus économique de faire ce travail à la journée qu'au rabais ». L'autorisation est demandée au préfet de prélever une somme de 800 francs sur les fonds communaux, afin de pouvoir construire ce précieux ouvrage portuaire.

*
**

Deux ans plus tard, le sort des indigents fait l'objet d'une séance de travail et de réflexion des conseillers municipaux. Le 31 mars 1817, en effet, ils ne voient d'autre solution de solidarité que la suivante : « Les indigents de la commune seront nourris par les habitants ». Et, ce qui dérivait de cette logique : « Il sera défendu aux habitants des communes étrangères de chercher l'aumône ».

Une quête devait être faite « dans les chapelles et succursales de Poullan-Tréboul, pour en verser le produit entre les mains des pauvres honteux ». Henri Savina, membre du conseil, était désigné pour solliciter la charité publique à l'église paroissiale, Jacques Le Cœur devait remplir le même office à la chapelle Saint-Jean de Tréboul.

*
**

Le service des postes, qui revêtait une indéniable importance dans un port de pêche, en relation avec l'extérieur pour ses exportations de poisson salé, d'huile et autres marchandises, apparaît alors rudimentaire et empirique. A Tréboul, rien dans ce sens n'avait encore été établi. Le seul bureau

d'acheminement et de distribution du courrier se trouvait à Douarnenez, ce qui, en l'absence d'un ouvrage d'art reliant les deux rives de la rivière de Pouldavid, posait bien des problèmes.

Le 27 avril 1824, le conseil s'interroge sur la question de « savoir par quel bureau de poste aux lettres, dans l'état actuel des choses, il convient le mieux à la commune de recevoir sa correspondance ». Le problème est vite résolu, car le choix est très limité, le bureau de poste de Douarnenez demeurant le seul centre distributeur du secteur.

*
**

La desserte spirituelle de Tréboul revient souvent au centre des débats municipaux. Ainsi le 2 novembre 1824, le conseil, après avoir souligné que la chapelle Saint-Jean avait été érigée en succursale, déclare que « la circonscription renferme 800 âmes hors la pêche de la sardine; que pendant la pêche, cette population s'élève à 1 200 âmes; que les fonds municipaux ne permettent pas d'accorder au vicaire qui résidera à Tréboul une somme de 300 francs; que les services religieux nécessaires à une si grande population exigent la résidence d'un prêtre à Tréboul, ainsi qu'il en a été de tout temps... »

Aussi le préfet est-il sollicité de porter « sur les contributions de 1825 une somme de 200 francs pour le traitement du vicaire ».

*
**

Les voies de communications demeurent aussi un sujet constant de doléances. En 1827, le pont du Golven, le « Pont-Neuf », bien qu'ancien, du port de Tréboul, dont il borde le fond de l'estuaire primitif, laisse bien à désirer et nécessite une sérieuse restauration, surtout des proportions plus notables: « Considérant que le pont du Golven, situé en haut du port de Tréboul, n'a que neuf pieds de largeur, sans garde corps, qu'il sert de passage pour la fréquentation des foires de Pouldavid et de Douarnenez; considérant encore que les marins qui passent sur le pont continuellement, et surtout pendant la nuit dans le temps de pêche de la sardine, courent les risques de tomber à la mer, qui s'élève à huit pieds contre le pont et à se noyer; considérant aussi qu'un passage pour les voitures est indispensable », les édiles demandent aux autorités de tutelle de prendre des mesures pour l'élargissement du pont du Golven, avec installation d'un « garde de corps, à l'effet d'y faire passer les voitures et mettre la vie des hommes en sécurité... »

*
**

En ces temps déjà lointains, la presse était rare dans les communes de Basse-Bretagne: la lecture d'un journal constituait un événement chez les gens du peuple. Les communes elles-mêmes ne recevaient généralement que

des feuilles administratives dévolues aux articles et textes de loi. Ainsi, le 15 août 1831, nous pouvons lire, lors d'une séance du conseil municipal de Poullan: « Monsieur le Maire a déposé sur le bureau une lettre de M. le Préfet... où nous voyons une juste demande fondée; que de tout temps, il a été accordé un journal en cette susdite commune pour le conseil municipal. A cette considération, nous autorisons M. le Maire à continuer son abonnement au *Messenger des Chambres*, priant M. le Préfet qu'il l'autorise à disposer sur les fonds libres de l'exercice 1831, de la somme de 74 francs, à l'abonnement habituel... »

*
**

Le 11 octobre 1831, nous connaissons le chiffre du dernier recensement de la population de Poullan-Tréboul: 2558 habitants, répartis en trois sections pour les élections municipales.

Voici les « villages et lieux les plus centraux » inclus dans chaque section. Tréboul, « première section pour élire six députés », englobaient les villages suivants: Kermabon, Keriguy, Tréboul-Coz, Le Penquer, Nescaouen, Leslohan, Trézulien, Kerguesten, Le Véret, Reuniat, Lopaërec, Ruhornec, Leyldé, Kergoulinet, Kerleyou, Kerdaniel, Quillouarn, Tréota, Kergavant, Keriéré.

La deuxième section comprenait les hameaux de Kerinec, Poulhan, Tréfrest, Keréven, Keramoal, Kerédec, Kerdanet, Gorréquer, Kernès, Saint-Avid, Kernoch, Guellen, Kergarec, Gouletquer, Kerfinidan, Kervarzec, Cozfeunteun, Kerudunic, Kervignec, Kervéoc, Le Mont, Kernavéno, Le Dinvé, Coat-Guilers, Kerfénec, Kergaodélen, Lochard et Pendreff.

La troisième section se composait du bourg communal de Poullan, des villages de Mescosquer, Leslan, Lesvroéguen, Kervoal, Livroach, Pennarun, Kerhas, Keralan, Kerguirien, Kerbasguin, Kermenhir, Kerandraon, Lesconil.

La première section comptait 63 électeurs, la seconde, 57, la troisième, 57 également.

*
**

L'industrie de la presse de la sardine était alors florissante à Douarnenez et à Tréboul, et donnait lieu à un trafic intense.

Plusieurs noms de « sauteurs » de Tréboul, négociants ou patrons de chaloupe, nous sont conservés, tels que Jean-Laurent Guivarch, Alain Sévéler, Hervé Castrec, Guillaume Le Moan, Jean-François Dagorn, Jean Gloaguen, Daniel Dagorn, Henry Quillivic, Jacques Le Cœur, Victor Le Fèvre, Louis Béléguc, Pierre Havas, Guillaume Le Brusq, Guillaume Largenton, Michel Sévéler, Yves Guivarch, Pierre Berlivet, Armand Kerdréach, etc.

*
**

Les élections municipales se déroulent les 25 et 26 octobre 1831. Le 5 novembre a lieu l'installation des conseillers municipaux, dont Daniel Kerdréach, 35 ans, Pierre Havas, 49 ans, Jean-François Dagorn, 46 ans, Henri Savina, 47 ans, Jean Gloaguen, 37 ans, Guillaume Le Moigne, 45 ans, Victor Le Fèvre, 46 ans, Thomas Olier, 60 ans, Guillaume Larour, 47 ans, Guillaume Cudenec.

Le 26 février suivant, Pierre Havas prend officiellement les fonctions de maire de la commune de Poullan à la suite d'un arrêté préfectoral.

*
**

Une délibération du 13 février avait demandé que « la maison presbytérale pour l'église Saint-Jean Tréboul » fût construite « sur la terre communale de Tréboul, en l'endroit de la montagne nommé Birou ». Une somme de 2400 francs était prévue pour réaliser ce projet, avec cette clause supplémentaire d'appoint: « Plus de disposer de quatre ou cinq chênes et ormeaux propres à poutres et à charpentes, qui se trouvent sur le cimetière de Saint-Jean, comme aussi de disposer des matériaux du reliquaire en ruine, qui pourraient convenir... »

Cette dernière notation est intéressante, car elle nous révèle, dans l'ancien cimetière de Saint-Jean, la présence d'un ossuaire depuis longtemps disparu.

*
**

On procède à ce moment à la nomination d'un garde-champêtre. Nous l'apprenons en ces termes: « Le conseil, considérant que le besoin le plus impérieux était de reconnaître que la commune ne pouvait se dispenser d'un garde-champêtre, qui pourrait remplir en même temps les fonctions d'agent de police... Arrête: M. le Maire nous proposant le sieur Gabriel Littré, propriétaire, à devoir remplir les fonctions de garde-champêtre et d'agent de police, acceptons ledit comme nous offrant le plus de capacité ou garantie à ces fonctions ».

*
**

Le 6 juin 1832, une séance exceptionnelle est consacrée à l'examen d'une demande de l'administration des douanes. Le receveur local à Tréboul avait en effet sollicité « un emplacement de quatre mètres carrés (*sic*) au lieu de la pointe de Tréboul, à devoir y fonder un corps de garde et bureau de visite pour l'administration des douanes ».

Quatre mètres carrés! Il faut croire qu'à l'époque les douaniers n'avaient qu'une notion très restreinte de l'espace vital. Les conseillers sont unanimes à leur donner satisfaction: « La demande dont il s'agit, déclarent-

ils, étant dans l'intérêt du commerce pour les expéditions en ce port », sous une condition toutefois : que ce terrain, grand comme un mouchoir de poche, demeure la propriété de la commune « y compris le corps de garde dès qu'il aura cessé de servir ».

*
**

Le 29 juillet 1832, la municipalité de Poullan-Tréboul, commémore dans la paix et dans la joie le second anniversaire de la révolution de Juillet. Le maire, Pierre Havas, négociant, nous en a laissé une relation rédigée le lendemain en mairie de Tréboul.

Ce feuillet est fragmentaire et en mauvais état, cependant l'essentiel de cette commémoration nous est parvenu : « Procès-verbal dressé et affirmant le bon ordre du banquet qui a lieu à Tréboul (...), donné le vingt-neuf juillet 1832, par la réunion de trente-six citoyens, en réjouissance des mémorables journées de juillet 1830 (connues sous le nom des Trois Glorieuses), qui ont fondé le trône national de Louis-Philippe, et assuré d'une manière durable le triomphe de nos libertés.

« A la réunion, se trouvaient M. le Maire et ses adjoints, qui attesteront comme nous commissaires, que jamais meilleure union et concorde n'ont existé pendant le repas ; que les toasts ont été portés au roi des Français, à la famille royale, à l'indépendance nationale, à l'armée, à la liberté civile et religieuse... Le banquet s'est terminé avec toute l'union que son caractère patriotique avait rapprochée, par une collecte qui a produit seize francs, qui ont été distribués aux indigents du pays, avec les restes du banquet ».

Tel est ce curieux récit révélateur de l'atmosphère politique et sociale du Tréboul d'alors. Ce qui n'excluait nullement les manifestations sporadiques de quelques perturbateurs, dont le maire et le « garde-champêtre agent de police » avaient à cœur d'assurer l'hébergement. Quelques jours plus tard, le conseil municipal décide de faire réparer, à la pointe de Tréboul, « une maison en ruine, afin de servir de maison de détention » !

*
**

Le 28 mai précédent, le choléra avait fait son apparition à Quimper. Trois mois plus tard, il sévissait à Douarnenez, Tréboul et Poullan, où il devait provoquer plusieurs décès. Nous trouvons un écho de cette calamité dans une séance extraordinaire tenue le 21 août 1832.

Le maire avait soumis à l'approbation du préfet une dépense de 140 francs, destinée « au traitement des indigents atteints du choléra ». Les conseillers habilitent eux-mêmes P. Havas à disposer de cette somme, « à devoir porter tant en médicaments qu'en soins à donner aux indigents pour le choléra, qui existe en cette commune. Nous autorisons le maire à s'assurer

des infirmiers à pouvoir porter les soins convenables aux malades indigents, et de leur accorder le salaire qu'il croit, avec toute l'économie possible».

*
**

Bien plus que de nos jours, les impôts et contributions de toute nature apparaissaient insupportables aux pauvres gens, dont les ressources étaient aléatoires et misérables. Nous en avons pour preuve une séance tenue le 27 octobre 1833, relative à une majoration des impôts immobiliers.

Le conseil, « considérant que la commune est en général très pauvre; qu'elle éprouve de grandes difficultés pour ses approvisionnements, comme pour l'écoulement de ses produits, de sa position géographique; que les quatre cinquièmes de son sol dont d'ailleurs composés de bruyères et de landes incultes; que les évaluations données aux maisons sont plus élevées que dans les communes riches du canton de Douarnenez»; le conseil est d'avis « qu'il y a lieu de rejeter l'augmentation proposée par l'assemblée qui s'est réunie à Douarnenez le 19 octobre dernier... »

*
**

Aux premiers jours de janvier 1834, un citoyen de Tréboul eut à résoudre un difficile cas de conscience: opter pour l'état de tonnelier ou la profession d'agent de police! Tel fut le dilemme auquel se trouva confronté un excellent homme de Tréboul, tonnelier de son métier, Armand Lauvergnat, Breton de cœur sinon d'origine.

Le 7 janvier, la municipalité lui confiait les fonctions d'agent de police à Tréboul, aux appointements de 120 francs par an. Ce n'était guère la fortune, mais le privilège de cette charge était dû à « sa bonne conduite, sa moralité et son patriotisme ». Pour son malheur, l'agent Lauvergnat allait apprendre très vite l'insoupçonnable incompatibilité qui pouvait exister entre l'exercice de la police municipale et la confection de futailles pour la sardine salée et pressée. L'été suivant, en effet, notre « tonnelier-policeman » remettait au premier magistrat des lieux son insigne de shériff bas-breton: « Le sieur Lauvergnat, agent de police de la commune de Poullan-Tréboul, a cessé ses fonctions depuis le mois de juin, donnant pour raison que sa place d'agent de police nuisait à son métier de tonnelier, étant obligé d'après les arrêtés de police, de déclarer en contravention les habitants des campagnes et ceux de Tréboul. En remplissant sa charge, il éloignait de sa maison les pratiques, et la modique somme de 120 francs était loin de le dédommager de ce qu'il perdait dans son commerce... »

A sa place, le maire devait désigner Serret, de Douarnenez, un militaire qui jouissait déjà d'une retraite de 450 francs, et qui désirait obtenir les appointements de 200 francs, en acceptant de remplir en outre les fonctions de « messager intérieur ».

*
**

Peu de temps après, un honnête laboureur de Poullan, dans une plainte en bonne et due forme rédigée par le maire et transmise au procureur du roi à Quimper, relatait les circonstances d'une désagréable mésaventure.

S'étant rendu à la foire de Kergoat (en Quéménéven), de grand renom, notre homme y rencontra un sieur Claireau, boucher quimpérois, demeurant précisément rue de la Boucherie, auquel il vendit deux bœufs. L'accord s'était réalisé sur un prix global de 312 francs, le garçon du cultivateur en fut le témoin. La semaine suivante, le paysan de Poullan vint à la foire d'avril à Quimper, où il livra l'un des bovins à l'acheteur, contre le versement d'une somme de 132 francs. Selon les conventions adoptées par les parties à Kergoat, le second ruminant devait être conduit et livré à Plonéis, sur la route de Quimper, après le paiement du solde. Mais revenant alors sur la parole donnée, le boucher déclara qu'il n'en voulait à aucun prix, attendu qu'il n'avait pas les moyens de le payer ! Bref, ce manquement à un marché loyalement conclu, blessa le cultivateur, car son client bafouait ainsi la tradition et la coutume : « A la foire de Kergoat, dit-il au maire de Poullan et en même temps au procureur du roi, il avait coupé la queue des deux bœufs, suivant l'usage, quand l'arrangement était fait. »

Telle était cette curieuse coutume des foirails d'antan.

*
**

A la même époque, la municipalité de Poullan se plaint amèrement d'un fait social provoqué par la pauvreté et la misère : les abus de la mendicité ou la quête de sardines dans les ports de pêche, et particulièrement dans celui de Tréboul.

Le texte de la délibération prise à cet égard, mais dont le feuillet nous est parvenu en très mauvais état, permet cependant de cerner ce douloureux problème. Voici ce document fragmentaire : « ... L'enfance jusqu'à la vieillesse, comme de ces avantages que leur présente la localité (?) ; le travail est abandonné par une foule de fainéants qui mettent à contribution, dans les grèves, les classes laborieuses. On y voit nombre de personnes valides dans la force de l'âge et reconnues même la plupart pour n'avoir pas de besoin. Cette multitude se grossit de tout ce qu'il y a de fainéants, gens suspects et mal intentionnés, adonnés aux vices dans toutes les communes environnantes. On voit continuellement autour de chaque chaloupe des groupes de 30 ou 40. Les pères et mères ne rougissent pas d'y emmener leurs enfants avec eux. Enfin, le pillage fait des progrès, dont la répression est tellement urgente, qu'on voit des ouvriers même quitter leurs ateliers pour aller faire successivement cette quête. En outre, le prélèvement immense qui s'y fait d'une manière aussi illicite sur une commune déjà bien affligée par les circonstances. Le travail des équipages, au retour de la pêche, est troublé par cette foule de mendiants et de vagabonds, qui obstruent les quais et cales de débarquement.

« Considérant que de l'aveu même des indigents... Qui ont pris part, quoique avec répugnance... presque toujours employés à de mauvais ... a été

pourvu autant que le permet la situation de la commune, au soulagement des véritables infortunes... qu'il est très pressant de réduire aux seuls... de ceux qui sont à sa charge et de leur interdire la fréquentation des grèves pendant le déchargement... »

Selon les arrêtés en vigueur (datant de 1812), devaient être déferés en justice « tous les individus qui mendiaient avec menaces, violences ou qui se réunissaient plus de deux ensemble ». De même, « tout mendiant valide qui refusait du travail, était privé de tout secours public et de la permission de mendier ».

Selon ces mêmes arrêtés concernant la mendicité, « tout mendiant de l'un ou l'autre sexe domicilié dans le Finistère, sera tenu de porter ostensiblement sur la poitrine une plaque de fer blanc, sur laquelle sera empreint le nom de la commune de son domicile. L'individu non muni de ce signe, qui sera surpris par les agents de police, en demandant... (illisible) de quelque manière que ce soit... sera poursuivi devant les tribunaux. Les maires dresseront le rôle des mendiants et auront soin de n'y comprendre que les individus qu'ils reconnaîtront être dans la nécessité absolue de mendier. Il résulte de ces dispositions, lit-on dans ce document officiel, que la première préoccupation de tous les hommes est de s'accoutumer au travail... pères et mères doivent en donner l'exemple à leurs enfants... L'oubli de ce premier devoir conduit à la fainéantise et à la mendicité, école scandaleuse des désordres. L'homme honnête et laborieux trouve toujours à s'occuper quand il en cherche l'occasion... »

Au demeurant, la coutume ainsi fustigée, de la quête des sardines dans les grèves à la rentrée des chaloupes, était pratiquée avec les mêmes abus dans les ports de Douarnenez. Ainsi, lors d'une séance du 1^{er} septembre 1839, la municipalité douarneniste prit elle-même des mesures d'interdiction contre un usage qui avait pris des proportions regrettables.

Le maire, Blavon-Duchesne, notaire, attira l'attention du conseil sur « un abus depuis longtemps établi et contre lequel ont jusqu'à présent échoué les bonnes intentions, la vigilance et les mesures répressives même de l'Administration. On veut parler de la quête scandaleuse qui se fait dans les grèves : une masse d'individus, de l'un et l'autre sexe, en grande partie étrangers à la commune, envahit les ports à la moindre apparence de pêche et, à l'arrivée des bateaux, s'avance assez loin dans la mer, étalant une nudité dégoûtante (*sic*), se disputant, s'arrachant l'aumône de quelques sardines. Et qui leur fait cette aumône ? Des gens qui pour la plupart n'en ont aucun droit : des patrons, des équipages, qui disposent ainsi de la chose d'autrui, foulant aux pieds la confiance que leur accordent leurs armateurs ».

Le conseil municipal de Douarnenez, « considérant que la quête de sardine qui se fait dans les grèves est souverainement immorale ; qu'elle attire une foule d'individus qui ne sont pas tous également nécessiteux, et que les moins méritants sont souvent ceux qui obtiennent le plus » arrête que « M. le Maire sera invité à prendre un arrêté dans le but d'interdire de la manière la plus absolue la quête de sardines. Mais, attendu que cette mesure aura pour

résultat de priver beaucoup d'individus vraiment malheureux d'une ressource qui apporte un grand soulagement à leur misère, il sera fait, à l'issue de la pêche actuelle, un appel à la charité des habitants, et particulièrement des propriétaires de bateaux, et le produit des aumônes en sera distribué par les soins de quelques personnes bienfaisantes, entre les nécessiteux, dans la proportion des besoins de chacun... »

*
**

Évoquons maintenant l'une des formes les plus insolites et les plus singulières de la justice d'antan, qui régissait la vie quotidienne. Elle détenait son origine, selon les termes du temps, dans « la clameur publique » ou le recueil des témoignages oraux par le maire.

Au havre de Tréboul, une affaire de voies de fait déclencha en 1835 cette curieuse procédure locale et provoqua l'ouverture d'une enquête dont le maire de Poullan, Daniel Kerdréach, très scrupuleux dans ses fonctions de juge d'instruction, nous a conservé la relation. Voici ce « procès-verbal d'après la clameur publique », dans son texte intégral : « Aujourd'hui, le 29 août 1835, à neuf heures du matin, d'après la clameur publique, j'ai fait comparaître à la mairie Corentin Leydé, accompagné de Marie-Anne Guellec, âgée de quinze ans, laquelle a vu Charles Kervarec (un riche laboureur de Tréboul) frapper Marie Léon, âgée de cinquante-cinq ans, le dix-sept présent mois, à la montagne dite Ménez-ar-Veil-Avel (la montagne du moulin à vent), appartenant audit Kervarec, où se trouvait ladite Léon, dans la compagnie de Marie-Anne Guellec et de Marie-Anne Gloaguen, ladite Léon occupée à faire paître son bétail. A l'apparition de Kervarec, Guellec Marie-Anne et Gloaguen Marie-Anne, effrayées, disent-elles, ont pris la fuite, et Marie-Anne Guellec, se détournant, a dit avoir vu le susdit Kervarec frapper, donner de deux à trois coups de gaule à Marie Léon... »

Le maire se transporta ensuite chez Marie Léon, la victime de l'irascible paysan de Pennanallé. Il la trouva couchée et toute endolorie des sévices qu'elle avait subis : « Elle nous assure, déclare D. Kerdréach, avoir été maltraitée par Kervarec, par le léger bâton qu'il avait, à la tête et sur les bras, et après l'avoir renversée, il lui a donné des coups de sabots sur le corps... La malade a eu le corps frotté (*sic*) par Marie Leydé, de Kernéyen en Poullan, laquelle a dit à Corentin Leydé, son parent, qu'il y avait des contusions sur tout le corps de Marie Léon ».

Dans la suite des dépositions ou témoignages, nous pouvons relever d'autres précisions. Ainsi Kervarec déclara à Marguerite Quéré qu'il avait « jeté Marie Léon par terre et l'avait frappée de sa gaule ». A d'autres femmes, il dit assez méchamment que « le chêne était dur » et qu'il avait frappée sa victime « autant que possible » ! Anne Madézo, femme de Bastien Gloaguen, tonnelier à Leslohan, affirma qu'elle avait vu Marie Léon broyer du chanvre le 17 août, « jour de l'accident », et le lendemain mardi ; que le lundi 17, elle était venue à Tréboul prendre une tourte de seigle chez Kerhoas, fournisseur. Un tonnelier de Toulbalan, à Tréboul, rencontra lui aussi la victime, le lundi 17,

«à cinq heures du soir, qui retournait chez elle portant une tourte de pain de seigle de chez Kerhoas, fournier. Elle lui dit qu'elle avait été presque tuée par les cheveux rouges (en breton: «an un bleo ru», soit le rouquin) de Pennanale, en parlant de Kervarec. Mes vaches, ajouta-t-elle, étaient dans une garenne à lui, et il m'a donné des coups de mains et des coups de pieds».

Nous ignorons la suite donnée à cette affaire de sévices, instruite selon «la clameur publique»

*
**

Fort heureusement, tous les citoyens ne dépensaient pas leur énergie de façon aussi peu charitable. Certains s'activaient à de plus nobles besognes. Ainsi, quatre jours plus tôt, le 25 août 1835, le maire avait-il adressé au préfet une lettre de recommandation en faveur d'un marin de Poullan, «lequel a sauvé, en se jetant à la mer tout habillé, un enfant qui allait se noyer. Ce trait de courage et de dévouement de la part de Jean Kernoa mérite une récompense, et je ne fais nul doute, M. le Préfet, qu'elle lui soit accordée...»

*
**

Nous avons vu combien était innombrable au siècle dernier la gent des miséreux, réduits pour survivre à solliciter l'aumône de ferme en ferme, à la rentrée des chaloupes sardinières ou à la porte des bourgeois. La pêche, malheureusement, s'avérait souvent aléatoire, les récoltes désastreuses et le menu peuple en pâtissait plus que tout autre.

Le 3 juillet 1835, le tribunal de Quimper avait condamné le nommé Mathurin Heydon, de Poullan, à trois mois de prison et cinq ans de surveillance pour vagabondage. Dans sa grande détresse, le pauvre diable demanda au maire «de servir comme marin et de partir de suite». Au tirage au sort, il avait obtenu un bon numéro, «et il avait alors observé au général présent au conseil de révision, qu'il désirait servir dans la Marine de préférence. Le général, assurait-il, avait dû l'inscrire sur ses registres». Aussi le maire sollicitait-il du préfet des instructions à cet égard. Faire carrière dans l'armée: telle était l'heureuse espérance de ce malheureux.

Au demeurant, ce vagabond n'était pas le seul à rechercher sinon le prestige, mais plutôt la sécurité matérielle de l'uniforme. Car peu de temps après, le maire, D. Kerdréach, recevait la visite d'un de ses administrés, Vincent Le Gall, «militaire en congé illimité». Lui dépeignant l'état de misère dans lequel il se trouvait, il le pria de «s'intéresser à son malheureux sort». Sa famille vivait elle-même dans des conditions bien misérables. Lui aussi désirait plus que toute autre chose «rejoindre son régiment ou servir comme marin», le choix lui étant indifférent, déclara-t-il, «pourvu qu'il parte!»

L'appréciation du maire, transmise au préfet, est pour le moins originale: «Ce jeune homme étant, je crois, paresseux, il serait à désirer, dans

l'intérêt de la société, qu'il quitte le pays.» Et de prier le représentant du gouvernement de faire admettre notre « paresseux » dans l'armée le plus tôt possible...

*
**

Une enquête du 1^{er} décembre 1836 sur les biens communaux, « terres vaines et vagues » de très ancienne origine, en l'occurrence les « montagnes de Tréboul », revêt une valeur économique et sociale. Voici ce qu'écrivait au préfet, à ce propos, le maire de Poullan :

« J'ai l'honneur de vous dire qu'il n'existe pas à proprement dit de biens communaux dans la commune. Il y a seulement plusieurs montagnes hérissées plus ou moins de rochers, aux issues de Tréboul, indivises entre les habitants de ce lieu.

« L'on préfère, M. le Préfet, je crois, laisser ces montagnes en l'état, quoiqu'il y ait en plusieurs endroits une terre végétale. Les unes servent à étendre les filets pendant le temps de la pêche de la sardine, les autres de pâturage pour les bestiaux de Tréboul, où il y a une grande quantité, et de carrières de pierres pour toutes espèces de construction.

« Une jouissance semblable pourrait, M. le Préfet, convenir aux habitants de Tréboul, puisqu'ils ne portent aucune plainte, tandis que si l'on y portait quelques changements, ce serait une raison peut-être pour faire naître la dissension entre les copropriétaires, et les ventes ou pâturages qui pourraient être faits, tourneraient au désavantage de la classe malheureuse qui, dans l'état actuel des choses, coupe de la lande pour se chauffer en toutes saisons, et peut conserver une ou deux vaches, suivant leurs faibles moyens, ce qui lui est d'un bien grand soulagement... »

A la même époque, le maire signale du reste que la commune de Poullan-Tréboul « n'a aucune propriété à elle lui appartenant », et il ajoute : « Si elle avait quelques économies dans la caisse municipale, l'on pourrait construire une mairie et une prison ».

*
**

Les ravages provoqués autrefois par les incendies étaient généralement désastreux : ils prenaient souvent des proportions navrantes, tant à cause de la vulnérabilité des toitures de chaume que du manque de matériel et d'engins propres à lutter contre le feu. Le 27 juin 1837, le maire de Poullan fait parvenir au préfet un rapport très précis à cet égard : il montre combien, à l'occasion de ces sinistres, la solidarité humaine pouvait accomplir parfois des merveilles.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le 24 de ce mois, un incendie a éclaté à Tréboul, à 6 heures du matin, et que deux maisons couvertes en chomme (*sic*) ont été seulement la proie des flammes, grâce à l'intrépidité et

au dévouement des marins de cette localité qui, heureusement, se sont trouvés ce jour-là à terre pour célébrer le jour de la Saint-Jean, fête patronale de Tréboul; à la mer, qui était haute, ce qui a été d'un grand secours pour éteindre le feu, parce que l'on formait deux chaînes.

« La durée du feu a été de trois heures à peu près, et les marins ont constamment travaillé tout ce temps d'une manière admirable. L'un d'eux, Alain Guével, fournier, a eu à la tête une forte contusion. Il y aura des éloges à donner au brigadier des douanes et au sous-brigadier, ainsi qu'à deux employés, Désord et Thomas. La constance au travail et le courage de ceux dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler, plus les bourgeois de Tréboul... » Cette dernière phrase se trouve incomplète, par suite du mauvais état de ce feuillet des délibérations.

Et le maire poursuit : « Le feu n'ayant pas été entièrement éteint dans la matinée, du moins pour les bois composant les charpentes des deux maisons, j'ai cru, dans l'intérêt général, devoir faire appel le soir aux habitants du lieu, afin d'éteindre le feu, chose qui a été faite de cette manière... » En conclusion, D. Kerdréach demande au préfet l'autorisation de prendre dans la caisse de la commune une somme de 36 à 40 francs, « pour distribution de boissons aux personnes qui ont contribué à arrêter les progrès de l'incendie... »

*
**

A cette époque, la construction de la cale du Guet à Douarnenez vient d'être entreprise. Cet ouvrage portuaire, bien que modeste, revêtait une grande importance aux yeux des gens de Tréboul, car c'est au Guet que le passeur assurant le service entre les deux rives accostait le rivage douarnériste. Le 25 août 1837, le maire de Poullan signale à l'ingénieur en chef, directeur à Quimper : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que le sieur Dreulette, entrepreneur de la cale du Guet, a commencé, il y a au moins six semaines, à extraire sur les lieux de la construction quelques pierres. Par suite de ce commencement d'ouvrage, l'embarquement est devenu plus difficile, ces pierres étant vacillantes sous les pieds. Depuis plus de quinze jours, je ne vois plus d'ouvriers occupés à les trier, l'ouvrage paraît abandonné, chose que vous ignorez peut-être... Le public aussi murmure un peu... On construit la cale dans l'endroit où on l'a décidé la dernière fois en présence de MM. l'Ingénieur de l'arrondissement, le maire de Douarnenez et moi. La position suivant moi ne serait pas bonne, la mer était haute, quand nous y fûmes, et couvrait les rochers, qui sont en grand nombre dans la partie ouest précisément, du côté où le canot des passagers vient de Tréboul au Guet, et réciproquement du Guet à Tréboul, ouest toujours, tandis qu'au levant, vers l'ouest, de quelques pieds pour dépasser les roches, les abords seraient plus faciles..., ce qui éviterait des malheurs, à moins que l'on ne les extraye, car je me rappelle que l'année dernière, je vous ai signalé un accident arrivé l'hiver dernier, le canot du passager, chargé de personnes un jour de foire (à Douarnenez) chavira sur les rochers; personne ne se noya, mais il y eut beaucoup de comestibles engloutis par la mer.

« Je me plais à vous donner ces renseignements, afin de faire votre opinion d'une manière invariable, et le placement de la cale du Guet dans un endroit abrité de tout danger »

Rappelons l'épouvantable drame qui survint à la cale du Guet au seuil de la nuit du 19 novembre 1883 : dix-huit jeunes ouvrières d'usine de Tréboul trouvèrent une mort tragique dans le flot glacé, le canot du passeur ayant chaviré (6).

*
**

Les préoccupations d'une municipalité sont multiples et d'ordres divers, humains et matériels, tels les salaires attribués au personnel communal. Ainsi une indemnité supplémentaire de 6,55 francs fut-elle accordée un jour à l'agent de police, « par suite du changement qui a réuni ses fonctions d'agent à celles de messenger ».

Quant au secrétaire de mairie, aussi étrange que cela puisse paraître, le malheureux était déjà accablé, en 1837, « par la multiplicité des écritures exigées par l'administration municipale » !

Le traitement du maître d'école se trouva, lui aussi, au centre des débats. Il faut croire que ce brave homme n'avait pas l'heur de plaire à tout le monde, car le conseil, « s'étant trouvé partagé au sujet de son traitement, il n'a pu être rien porté pour cet article »...

*
**

Le 7 février 1838, le maire exprime son mécontentement à l'administration des contributions directes, en l'occurrence au percepteur, à propos du nouveau rôle des patentes qui lui avait été adressé pour approbation. Sur ce document figuraient « plusieurs marchands de comestibles, devenus depuis peu de temps marchands en gros de poisson salé aux yeux de l'Administration ».

Opposé à cette décision, D. Kerdréach, qui l'estimait prise arbitrairement, écrit à ce propos : « Notre branche d'industrie (la salaison de la sardine), M. le Percepteur, étant la même dans les deux localités, Douarnenez et Tréboul, et étant exercée par les habitants sans distinction aucune, il était de toute justice que cette nouvelle mesure les atteignît tous lorsqu'on en a écarté une foule d'individus à Douarnenez, surtout sans avoir pris des renseignements près des autorités locales, cela a dû m'étonner. Cette mesure était illégale, et s'il y avait quelque changement à faire, il devait être favorable aux habitants, en les considérant comme marchands de 7^e classe, car il est constant que les habitants de ces deux localités sont tous indistinctement fabricants de poisson, et qu'ils l'expédient directement de leurs magasins sur différentes places de consommation, à des personnes chargées de la vente.

(6) Y. TANNEAU, *Historique du passage*..., p. 280-282.

Souvent on le vend sur les lieux, ce sont ces personnes qui reçoivent cette marchandise ou qui l'achètent ici, qui doivent payer la patente susmentionnée de marchands en gros de poisson salé, et non encore une fois les habitants de ce pays ».

*
**

Les chemins bretons de Poullan et de Tréboul n'incitaient guère en ce moment à la poésie, non qu'ils manquassent de charme, mais ils prenaient parfois des allures de jungle impénétrable.

Une lettre du maire adressée au préfet en porte témoignage : « Je profite de cette occasion, M. le Préfet, pour vous signaler d'autres chemins communaux très fréquentés, même par les voitures, qui sont garnis de bois, haies, ronces et bois courant, et où il est, je le dirai, presque dangereux de passer sans courir le risque de s'abîmer la figure par les broussailles. Dans ce cas, dans l'intérêt de la société, je vous demanderai l'autorisation pour que les propriétaires soient tenus de couper les émondes des arbres, les bois courants, haies et ronces, pour laisser les chemins libres. »

*
**

Le 18 mai 1838, c'est une demande de secours que le maire fait parvenir au préfet, en faveur des édifices religieux de la paroisse, tous en état sinon de décrépitude, du moins sérieusement touchés par les intempéries et la marque inexorable des ans.

Voici cette pétition qui constitue en fait un véritable document : « M. le Préfet, j'ai l'honneur de vous faire connaître la triste position des églises de cette commune, allant au nombre de quatre. Je vous disais que la caisse de la fabrique était à peu près vide, du moins pour pouvoir faire face aux grandes réparations qu'il était urgent de faire, par suite de l'ouragan qui a eu lieu le 2 février 1836.

« Il a été fait une quête dans la commune, dont le produit est allé à 400 francs environ, et avec lesquels on a réparé le toit de l'église paroissiale, qui avait beaucoup souffert. On a ajouté les 150 francs que vous avez eu la bonté de m'accorder l'année dernière. Il y a encore quelques endroits du toit qui sont en mauvais état, quelques grosses pierres composant la galerie du clocher n'ont pas encore été mises en place. L'intérieur de l'église est tout à fait négligé, en raison du peu de ressources. La boiserie du maître-autel est pourrie. Le lambris est aussi mauvais sur plusieurs points.

« La chapelle de Saint-Jean à Tréboul : on y dit la messe tous les jours, M. le Préfet, par la présence sur les lieux d'un prêtre, elle mérite aussi votre attention. Déjà on a fait plusieurs fois des démarches, une fois à Paris, près de M. le Ministre des Cultes, et une autre fois près de M. votre prédécesseur, afin d'ériger cette chapelle en succursale. Jusqu'à présent, nos efforts ont été

malheureusement sans succès pour cette localité, qui forme une agglomération de 1 200 à 1 300 âmes, mais j'ose me flatter qu'appuyé par vous, M. le Préfet, Mgr l'Évêque et le député de l'arrondissement chef-lieu, nous devons arriver à une solution heureuse. Je dois vous observer encore, M. le Préfet, qu'il existe dans la chapelle de Saint-Jean à Tréboul, des fonts baptismaux et un cimetière. Les murs du cimetière sont dans un si mauvais état que les pourceaux y entrent journellement, ce qui est très inconvenant pour la raison qu'on y enterre la moitié des habitants de la commune. La porte du cimetière et celle de l'église sont à peu près pourries, le pavé est tout à fait triste. Je reconnais donc l'urgence d'ériger Saint-Jean en succursale, afin de diminuer les charges de la mère-église, qui sont au-delà de ses ressources.

« Les deux autres chapelles, Saint-Ei (*sic*) et Kerinec, sont aussi, à ma connaissance, dans un triste état. J'ai la ferme conviction de croire que vous vous empresserez de faire droit à ma juste réclamation, et que l'église de Tréboul, point le plus peuplé de la commune, puisqu'il réunit la moitié de la population, sera au moins comprise pour la moitié dans la répartition des fonds que j'ose espérer que vous voudrez bien m'accorder ».

*
**

Le 18 novembre 1838, c'est la possession d'un terrain litigieux à Pouldavid qui motive l'intervention du maire de Poullan-Tréboul auprès de son collègue de Pouldergat : « Monsieur et cher collègue, vous ne devez pas ignorer que le vague situé au couchant de Pouldavid, entre le chemin qui conduit au Cap et à la grève, est cerné de fossés (talus), et que c'est le sieur Drolet, de votre commune, qui en est devenu le propriétaire. J'ignore de quelle manière, je ne pense pas que le propriétaire sensé qui l'a vendu en avait le droit. Votre commune en était, il me semble, le propriétaire légal, en raison de la jouissance de temps immémorial pour les foires.

« Cette clôture, M. le Maire, dans l'intérêt de tous, ne saurait être tolérée pour deux raisons. D'abord, le nouveau propriétaire a évidemment fait un empiètement du côté de la grève, sur le domaine public, et il a laissé beaucoup de pierres en dehors et le long de la clôture, ce qui porte un grand préjudice aux commerçants de Douarnenez et autres, qui avaient l'habitude d'y mettre leurs bateaux en hivernage. Au moins, le sieur Drolet aurait dû faire enlever les pierres ; pour cette cause, ils ont été obligés de chercher ailleurs un refuge pour leurs bateaux. Une réclamation à ce sujet va être adressée à M. le Préfet.

« En second lieu, du côté du chemin, celui-ci n'a probablement pas une largeur suffisante sur toute sa longueur, de manière à ce que deux voitures puissent se croiser facilement, et pourtant ce chemin, après la grande route de Pouldavid à Pont-Croix, est le plus fréquenté par les voitures de tout le Cap, Beuzec, Poullan, Douarnenez et la vôtre, et qu'il y a urgence de lui donner, vis-à-vis de la clôture du sieur Drolet, plutôt 7 mètres que 5.

« Dans ma commune, le conseil municipal, sur mes observations, a proposé à M. le Préfet, pour le classement des chemins, 5 et 6 mètres suivant

leur importance, et M. le Préfet, d'office, leur a donné à tous une largeur de 7 mètres d'un fossé à l'autre ».

*
**

Poullan et Tréboul, malgré leurs intérêts économiques, tant agricoles que maritimes, ne jouissaient pas du privilège des foires et des marchés. Les habitants de la commune, paysans, marins ou négociants, devaient recourir, pour leurs besoins, aux foires de Pouldavid ou de Douarnenez, ce qui à leurs yeux ne constituait pas la solution idéale,

Le 18 mai 1839, le maire de Poullan et son conseil prennent en considération à cet égard les doléances d'un membre de la municipalité. Ce dernier, « ayant eu connaissance des projets de révision des foires du département, fait observer que la commune de Poullan est, après Douarnenez, la commune la plus peuplée du canton, et n'a aucune foire; que vu la difficulté et quelquefois le danger de se rendre à Douarnenez, faute de communication prompte et facile, il serait très utile pour les habitants de trouver sur les lieux, les uns à se défaire de leurs bestiaux, les autres à se pourvoir des denrées qui leur sont nécessaires ».

Dans leur grande majorité, les conseillers furent d'avis « de demander au bénéfice de la commune de Poullan, la jouissance de deux foires par an », qui se tiendraient l'une au bourg, le mardi de la Pentecôte, et l'autre à Tréboul le 25 juin ». Il ne semble pas que cette demande ait reçu un accueil favorable dans les sphères administratives.

*
**

Cependant, lors de l'assistance aux offices dominicaux, le maire et les conseillers municipaux tenaient à figurer en place d'honneur, face au Seigneur lui-même. Soucieux de cette prééminence, un membre du conseil proposa, au cours de la séance du 11 août 1839, de « voter une somme pour la construction d'un banc réservé aux membres du conseil municipal, dans l'église paroissiale ». Cette proposition se concrétisa sur-le-champ par un crédit de soixante francs pour faire asseoir ces messieurs devant le maître-autel.

*
**

Depuis de longues années, nous le savons, les habitants de Tréboul aspiraient à leur autonomie paroissiale pour de multiples raisons, dont l'éloignement de l'église-mère de Poullan n'était pas la moindre.

Le 3 novembre 1839, le conseil municipal, reconnaissant à nouveau « les avantages résultant de l'érection de l'église de Tréboul (la chapelle Saint-Jean) en succursale », adhère à l'unanimité à ce projet, « cette église ayant été

désignée au nombre de celles que le gouvernement doit autoriser ». Satisfaction sera donnée aux paroissiens de Tréboul l'année suivante, en 1840, mais ils devront attendre longtemps encore leur autonomie administrative et communale.

*
**

Le 17 mars 1841, la municipalité se préoccupe de la fixation de l'époque de la coupe du « gouémon » (*sic*) et des « mesures d'ordre et de police qui doivent y présider ».

Les conseillers, « considérant que dans la commune, la mer jette continuellement, l'hiver surtout, quand il y a du ressac, beaucoup de gouémons éparés sur les sables et le long de la côte; que le gouémon que l'on ramasse n'est destiné que pour fumer les terres et non pour faire de la soude, comme la chose se pratique dans plusieurs communes du littoral, et qu'à ce sujet il ne s'est élevé aucune chicane entre les riverains; que rarement on coupe le gouémon à la côte, si ce n'est quand la mer est fort raisonnable, les conseillers sont d'avis de laisser chacun libre, comme au passé, de couper le gouémon à dater du 1^{er} février jusqu'à la fin avril de chaque année, à cause des terres à chanvre sur lesquelles on porte le gouémon pendant le courant du mois d'avril ».

*
**

Des lacunes dans les archives municipales nous conduisent en 1843, le 15 octobre, où nous retrouvons sous la présidence du maire, D. Kerdréach, les conseillers municipaux suivants: Havas, Savina, Le Meil, Hervé Castrec, Olier, Moalic, Gourlaouen, Celton, Cudennec, Tanguy, J.-F. Dagorn, Lauvergnat, Largenton, Le Doaré, Debon et Rieul Le Brusq.

Le maire donne lecture du rapport établi par l'ingénieur d'arrondissement de Quimper « au sujet d'une pétition faite par les MM. Chancerelle frères, et adressée à M. le Préfet, ayant pour objet de demander l'autorisation de bâtir parallèlement à leur pignon de presse (atelier pour saler et presser la sardine), sur le terrain qui se trouve à chaque côté dudit pignon, est et ouest, situé à Tréboul, à l'endroit connu sous le nom de La Pointe ».

Cette demande des dynamiques industriels nantais, auxquels sont dus, pour une large part, le rayonnement et le renom de Douarnenez (les principaux établissements de la ville, conserveries et usines métallurgiques, sont des fondations de la famille Chancerelle) provoque d'intéressantes considérations sur la vie économique du port de Tréboul.

L'ingénieur en chef avait accordé son approbation, en revanche le préfet demandait au conseil municipal d'en délibérer, en tenant compte des intérêts de la collectivité. Il apparaît, au demeurant, que la décision finale ait été négative. Dans son rapport, l'ingénieur « est d'avis d'inviter la commune à céder en échange, sur la proposition de MM. Chancerelle frères, le terrain

communal situé à l'est de leur propriété, ou une indemnité de 168 francs 60 centimes, faisant ressortir les travaux exécutés dans le port de Tréboul et les avantages qui en sont résultés pour la localité. A ce sujet, le conseil reconnaît avec M. l'Ingénieur que le port de Tréboul a été avantageé sous le rapport des travaux qui y ont été faits... M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre à lui adressée par MM. Chancerelle frères... d'après laquelle ces Messieurs proposent à la commune un échange de terrain...

« Le conseil... considérant que le commerce de la sardine prend tous les ans de l'extension; que, par suite d'un échange de terrain avec MM. Chancerelle frères, la place dite La Pointe, la seule qu'il y ait à Tréboul, qui est le rendez-vous des marins pendant le temps de la pêche, le lieu où se tiennent les balances de la douane, et où par conséquent on pèse rogues, sel et barils de sardines, le chantier de construction, le dépôt de bois... serait amoindrie, est d'avis à l'unanimité de laisser exister l'état actuel des choses et vote les 168,60 francs dus à MM. Chancerelle frères pour indemnité de leur terrain ».

Cet essor de l'industrie de la salaison de la sardine, qui sera suivie, quelques années plus tard, de l'apparition des conserveries à l'huile, entraînait déjà une poussée économique et démographique, tant à Tréboul qu'à Douarnenez.

Le 6 février 1844, le conseil, « considérant que beaucoup de maisons et magasins (ateliers de presse) s'élèvent sur plusieurs points de Tréboul; que depuis plusieurs mois, les voitures parcourent journellement la principale rue et ont enfoncé les pavés dans une foule d'endroits, est d'avis à l'unanimité de voter une somme de 300 francs pour les réparations urgentes des pavés ».

En 1832 déjà, le quartier de Douarnenez possédait 150 ateliers de presse pour la sardine, dont 60 situés au port de Tréboul, sur un total de 280 pour la côté atlantique. Le personnel employé représentait alors 600 femmes et 150 tonneliers. A cette époque, les tonnages de poisson livrés à la presse devaient atteindre 90 % des sardines pêchées. Avant la conservation de longue durée de la sardine dans l'huile, le moyen essentiel de commercialisation de ce poisson demeurait son traitement par le sel.

*
**

La vie active de Poullan, en dehors des exploitations rurales de la commune, disséminées dans une vaste campagne semée de landes et de bruyères, s'articulait surtout, nous l'avons vu, autour du vieux havre sardnier de Tréboul. Aussi ce dernier est-il l'objet de préoccupations constantes.

Le 23 février 1844, les conseillers municipaux délibèrent sur « la question de savoir s'il serait avantageux pour le commerce de fixer la largeur du quai à dix mètres, depuis la ruelle longeant la propriété Chancerelle, jusqu'au mur en retour ouest », de même que sur « la question de savoir si la largeur de 7,50 m, déjà fixée pour la partie du quai située devant la propriété Chancerelle, était suffisante ».

Le conseil se trouva d'accord pour affirmer qu'il serait « très avantageux pour le commerce de pouvoir établir sur cette partie du quai un chantier de construction et de radoub pour les embarcations de pêche ;

« Que ces embarcations ayant de l'étrave à l'étambot une longueur de 9 m à 9,50 m, il serait impossible de radoubier ou construire sur un quai qui n'aurait que 7,50 m de largeur ; que de plus la ruelle longeant la propriété Chancerelle étant la voie la plus rapprochée par laquelle peuvent arriver les voitures transportant les marchandises, il serait utile qu'au point où vient aboutir cette ruelle, le quai ait plus de largeur... »

Aussi, très sagement, la municipalité considéra-t-elle qu'il était indispensable de fixer à dix mètres la largeur du quai du port de Tréboul à cet endroit, où de nos jours encore les Conserveries Auguste-Chancerelle, malgré les difficultés qui ont provoqué la disparition progressive d'innombrables usines bretonnes, maintiennent très heureusement une grande tradition (7).

*
**

L'état moyenâgeux des chemins vicinaux nous révèle, par incidence, certaines pratiques de l'économie rurale, en particulier à propos des amendements que les cultivateurs de la région utilisaient pour fertiliser leurs terres : les conseillers municipaux de Poullan nous apprennent en effet que « les nombreux transports de sable pour l'agriculture, effectués tant par les habitants de la commune que par ceux de celles de Pouldergat, Meilars et Beuzec-Cap-Sizun, ont occasionné quelques ornières et ravins, qui nécessiteront l'emploi d'une plus grande quantité de matériaux ».

La prospérité grandissante de la pêche à cette époque n'est pas sans répercussion sur l'urbanisme lui-même. Ainsi, le maire fit-il observer un jour que « beaucoup de propriétaires reconstruisaient leurs maisons, et qu'il était urgent d'établir une largeur uniforme dans la rue qui conduisait de la pointe à l'autre extrémité de Tréboul, à l'entrée du chemin vicinal de Poullan ». Le conseil émet l'avis qu'une largeur de 3,20 m soit fixée « dans toute la longueur de ladite rue, et qu'à l'avenir tout alignement qui serait demandé soit donné de manière à laisser cette largeur à la voie publique ».

*
**

La rapidité d'acheminement du courrier destiné aux habitants de Tréboul et Poullan pose aussi certains problèmes, bien qu'il parvienne quotidiennement à Douarnenez. Voici le sentiment de la municipalité à ce propos (séance du 16 mai 1845) : « Un membre fait observer qu'une demande collective des principaux commerçants de Tréboul ayant été adressée à M. le directeur général des Postes, afin d'obtenir un service quotidien, ce fonction-

(7) En 1982, cette usine a, elle aussi, été rasée pour des raisons économiques, afin d'y substituer un ensemble immobilier.

naire a répondu qu'il ne doutait point que ladite demande n'ait des droits à être prise en considération, mais qu'ils devaient être constatés par une délibération du conseil municipal ». Ce dernier, « considérant que les lettres qui sont adressées à Tréboul n'y parviennent que le lendemain de leur arrivée à Douarnenez, bureau de poste voisin, parce que le facteur rural n'y vient que tous les deux jours ; qu'un tel état de chose est très préjudiciable aux intérêts de Tréboul, qui fait le même commerce que Douarnenez (sardine salée et pressée), attendu qu'un avis de la hausse ou la baisse sur la marchandise, en se trouvant retardée, peut occasionner beaucoup de perte, est d'avis à l'unanimité qu'un service postal quotidien soit établi pour la commune de Poullan. Que cependant, si l'Administration y voyait un obstacle, il y aurait peut-être un moyen d'arriver à ce résultat, en remettant tous les deux jours les lettres à destination de Tréboul à l'agent de police-garde-champêtre, qui se chargerait de ce service pour une modique rétribution ».

Agent de police, garde-champêtre et facteur des postes tout à la fois, tel était le cumul insolite que certains n'hésitaient pas à effectuer pour le service de la collectivité.

*
**

Le 10 février 1847, par une ordonnance donnée au palais des Tuileries, Louis-Philippe autorise la commune de Poullan à emprunter une somme de 5 000 francs « pour payer, avec les secours accordés sur les fonds départementaux et ceux de l'État, les frais d'agrandissement de l'église Saint-Jean à Tréboul », devenue église paroissiale depuis 1840. De même, la commune était-elle autorisée à « s'imposer extraordinairement en six ans, à raison de dix centimes par an, une somme de 4 877 francs 75 centimes, pour opérer, avec le concours des revenus communaux ordinaires, le remboursement du capital et assurer le service des intérêts de l'emprunt autorisé ci-dessus ».

Or, aucun adjudicataire ne soumissionna pour l'exécution des travaux à effectuer à l'église Saint-Jean. C'est alors que le sieur Dreulette, entrepreneur, proposa de mener à bien « l'agrandissement de la chapelle, moyennant une augmentation de 15 % du devis dressé par l'architecte ». La municipalité, compte tenu de l'urgence de cette opération, accepta la proposition de Dreulette. Cependant, afin de « se renfermer dans le chiffre de 8 000 francs adopté primitivement, le conseil proposa de supprimer pour le moment le dallage en granit et la peinture du lambris, et de substituer le sapin du Nord au chêne pour les arbalétriers, et de scier en trois au lieu de deux les madriers de la couverture ». Peut-être pris de remords, les conseillers sollicitèrent aussitôt la bienveillance du préfet pour un concours financier, « reconnaissant que le lambris tel qu'il était, présenterait un coup d'œil désagréable à cause du nouveau bois mélangé avec l'ancien, et que dans la partie neuve de l'église agrandie, il n'existerait point de dallage, mais seulement de la terre, ce qui serait insalubre ».

En définitive, il semble bien que l'agrandissement souhaité se soit borné à flanquer la nef de deux bas-côtés inesthétiques et d'un porche qui se

révélèrent eux-mêmes insuffisants et furent, du reste, supprimés par M. Picard, recteur de Tréboul de 1896 à 1913.

*
**

Le 13 février 1847, un arrêté préfectoral instituait un bureau de bienfaisance à Poullan-Tréboul, et désignait, suivant la proposition du maire, Daniel Kerdréach, les membres suivants pour former la commission administrative de cet organisme charitable: Herjean, desservant de Poullan, Jean-Guillaume Provost, cultivateur; François Moallic, cultivateur; Mesecam, desservant de Tréboul; François Largenton, propriétaire.

Le 19, se déroule à la mairie l'installation officielle du conseil du bureau de bienfaisance. Le même jour, le comité se met à l'œuvre. Siégeant en séance extraordinaire, il décide de «demander un secours au gouvernement en faveur des indigents de la commune», après avoir pris sur-le-champ la louable initiative de leur faire «une distribution de pain». Ce qui, aux yeux des responsables, s'avérait «minime en regard du nombre des pauvres qui existent dans la commune lequel est de 3 204 habitants; que cette distribution est loin de satisfaire aux besoins pressants de la classe malheureuse, cette année surtout, où les prix des céréales se trouvent portés à un taux si élevé, ce qui provoque une misère affreuse dans toute la commune. Cette année est d'autant plus malheureuse encore, que la pêche de la sardine, la seule industrie du pays, a totalement manqué.

«Les membres soussignés sont donc d'avis à l'unanimité d'adresser une supplique à M. le Préfet, en le priant d'appuyer chaleureusement leur demande près du gouvernement, pour qu'il veuille bien venir à l'aide des malheureux de cette localité dans le plus bref délai, car les besoins sont pressants».

Le 17 mars suivant, nouvelle réunion des membres du bureau de bienfaisance. Un secours de 300 francs venait d'être accordé par le gouvernement «pour subvenir à l'aide de la classe malheureuse de la commune». Cette somme fut employée «en achat de pain au profit des pauvres». Mais cette subvention apparaissait dérisoire en regard de la grande détresse de la masse laborieuse de la population.

Une autre séance, tenue le 26 mars, suffit à nous en convaincre. Le bureau de bienfaisance sollicite derechef un secours en faveur des malheureux, car il faut bien manger tous les jours et non pas au hasard des aumônes, officielles ou privées. Les membres du comité, «considérant que la classe des malheureux de la commune est en grand nombre, puisqu'aux distributions de pain déjà faites, le chiffre s'est élevé à 595 personnes ou 197 ménages; considérant qu'en raison de la cherté des céréales, dont le prix s'élève à chaque marché, le nombre des malheureux, au lieu de rester le même, augmente toujours; considérant que la pêche de la sardine, la seule industrie du pays, a totalement manqué l'année dernière, ce qui a mis la majeure partie des habitants dans un état de misère plus ou moins grande; considérant enfin

que d'ici à la prochaine récolte il y a une distance malheureusement trop longue, puisqu'il y a cinq mois environ, ce qui est affreux quand l'on y songe... », les membres du bureau de bienfaisance « adressent une supplique aux instances supérieures, afin qu'elle viennent au secours des malheureux de la commune ».

Puis, jusqu'en 1854, durant sept longues années, c'est le silence; le bureau de bienfaisance de Poullan-Tréboul ne donne plus aucun signe de vie, car sur le même feuillet, ses délibérations passent du 17 mai 1847 au 16 février 1854. Quelle est la raison de ce silence prolongé? Cet organisme de charité avait-il été dissous, ou bien avait-il simplement trépassé lui-même par manque de ressources? Nous l'ignorons, mais le 8 février 1854, le préfet du Finistère jugea opportun d'instituer à Poullan un nouveau comité de bienfaisance. L'arrêté préfectoral désignait les personnalités appelées à former ce comité: Daniel Kerdréach, maire, président; Mescam, desservant de Tréboul; Herjean, desservant de Poullan, Jean Gloaguen et Jean Le Meil, conseillers municipaux.

*
**

Le 29 septembre 1848, 42 paroissiens de Poullan adressent à l'Assemblée nationale une pétition ayant pour objet la création d'une commune distincte à Tréboul. Mais ils devront attendre plus de trente ans avant d'assister à l'érection du vieux port de pêche en commune autonome. Voici le texte de cette demande, qui évoque les difficultés de la vie locale et constitue de ce fait un véritable documentaire.

« Citoyens Représentants, avant de formuler notre pétition, nous devons faire un petit exposé de la position bien gênante dans laquelle nous nous trouvons. Notre commune de Poullan est composée de deux paroisses. L'une de plus de 1 700 habitants, qui s'appelle Poullan, l'autre de plus de 1 300 habitants, qui s'appelle Tréboul.

« Dans cette dernière, la population est agglomérée au nombre de 7 à 800, et le reste est répandu dans une surface d'une demi-lieue carrée. Cette paroisse est située à l'extrémité de la commune. La paroisse de Poullan s'étend à une lieue et demie de l'ouest à l'est et à deux lieues du nord au midi. Les extrémités sud et ouest de cette paroisse sont à environ deux lieues de Tréboul. Or, nous soussignés, citoyens de la paroisse de Poullan, demandons à la Chambre des représentants de la Nation qu'elle veuille bien ériger ces deux paroisses en deux communes séparées.

« 1^o. — Parce qu'en quelque lieu de la commune ainsi composée de deux paroisses, que l'on place le siège de l'administration communale, elle ne peut être centrale. Si on la place au bourg de Poullan, qui est le chef-lieu de droit, elle sera éloignée de Tréboul de cinq quarts de lieue. Or, comme nous l'avons déjà dit, à Tréboul, il y a une agglomération de 700 à 800 habitants, et le reste de la population est répandu sur la surface d'une demi-lieue carrée.

« Si au contraire le siège de l'administration est à Tréboul, et il y est depuis longtemps, la difficulté devient encore plus grande, à cause de la distance qu'ont à parcourir les habitants des extrémités de Poullan pour aller à Tréboul — environ deux lieues — et parce que souvent à l'occasion des affaires qu'ils ont à la mairie, ils ont des devoirs religieux à remplir. Ainsi, dans les cas de décès, de naissance, d'inscription de bans et de mariage, ils sont obligés d'aller à Tréboul, et de venir à Poullan pour les baptêmes, les inhumations, l'inscription des bans à l'église et les noces religieuses. Or, dans ces cas, ceux qui résident au midi de la paroisse de Poullan n'ont pas moins de 4 lieues et demie à faire: deux lieues pour venir de la mairie à l'église paroissiale et une lieue et quart pour se rendre du bourg de Poullan à leurs domiciles. L'autorité ecclésiastique a toujours tenu un prêtre à Tréboul et, de concert avec le gouvernement, elle a érigé en 1840 la trève de Tréboul en succursale. Cette mesure a amélioré le sort de cette localité, mais elle n'a rien changé à celui de Poullan. Nous demandons qu'on nous dispense d'aller à Tréboul pour les affaires civiles, comme on a dispensé Tréboul de venir à Poullan pour les devoirs religieux.

« 2°. — La maison d'école est à Tréboul. C'est comme s'il n'y en avait pas pour la paroisse de Poullan, au lieu que nous aurions un instituteur dans notre bourg si nous avions une administration communale particulière.

« 3°. — Le maire, dans l'obligation actuelle, soit qu'il soit à Poullan ou à Tréboul, peut-il réunir toutes les conditions d'impartialité désirables dans un magistrat?

« La mairie et la maison d'école bâties à Tréboul depuis 1830 semblent être une preuve du contraire.

« Pour ces raisons, nous prions instamment l'Assemblée nationale de vouloir bien avoir égard à notre position.

« Salut et Fraternité ».

Cependant, malgré l'importance de ces considérations et le bien-fondé de ces doléances, il faudra attendre l'échéance lointaine du 12 juillet 1880, pour voir enfin une loi ériger l'agglomération de Tréboul et les villages d'alentour en commune distincte.

(à suivre)

le patrimoine artistique

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (années 1981-1982)*

BREST

Eglise Saint-Michel

L'orgue

1. *La paroisse de Saint-Michel décide en 1968 l'achat d'un orgue à tuyaux :* l'église Notre-Dame de Vitré se défait à ce moment de son orgue de chœur, pour des raisons d'encombrement, et fait l'acquisition d'un instrument neuf. Le 15 mai 1968, un devis de démontage et de transfert de l'orgue à Saint-Michel est effectué par le facteur Yves Sévère, du Mans : le coût des travaux est de 22 200 francs. L'instrument lui-même est acheté 28 000 francs à la paroisse de Vitré.

Outre le remontage de l'orgue, de petites réparations sont réalisées lors de l'installation à Saint-Michel : les claviers replaqués et le pédalier réparé ; les tirages de jeux et le système pneumatique de la soubasse revus ; le sommier de l'orgue est démonté pour réenchapage ; changement des bourssettes et contrôle des barrages.

Aucune modification n'est portée à l'instrument qui ne reçoit en 1968 aucun jeu nouveau ; la console est remontée à Saint-Michel, telle qu'elle était à Vitré, et à la même hauteur, car la mécanique n'a pas été modifiée. La composition, en 1968, de l'orgue de Saint-Michel est la suivante :

Grand orgue	Récit	Pédale
Montre 8'	Gambe 8'	Quarte 2'
Flûte 8'	Bourdon 8'	Tierce 1' 3/5
Prestant 4'	Principal 4'	Trompette 8'
Doublette 2'	Nasard 2' 2/3	Soubasse 16'
Plein jeu 3 rangs		

* Cette chronique, œuvre collective des membres de la Société archéologique du Finistère, rassemble des notices dues à A. Caradec, M. Dilasser, A.-H. Dizerbo, R. Gargadennec, J.-Cl. Guéret, J. Kerhervé, L.-P. Le Maître, H. Morlon, C. Prigent, G.-M. Thomas.

Nous remercions la commission régionale de l'Inventaire général qui a, grâce à Roger Barrié et à Yves-Pascal Castel, fourni plusieurs notices signées Inventaire-Bretagne.

Les deux claviers ont une étendue de 56 notes et le pédalier couvre 30 notes : Sévère supprime un appel de mixtures, un appel d'anche et l'accouplement des claviers à l'octave aiguë.

2. *L'orgue de chœur de Notre-Dame de Vitré est construit en 1885* par le facteur Clauss de Rennes, ainsi qu'en témoigne la plaque apposée sur la console d'origine qui demeure en place jusqu'en mars 1983.

L'orgue de Clauss, à sa construction, est de composition limitée, dans le style des petits orgues de chœur de la fin du XIX^e siècle. L'existence d'un plan du sommier de l'instrument, qui n'a jamais été remplacé, permet de retrouver la composition de l'orgue monté à Vitré par Clauss :

Grand orgue	Récit	Pédale
Bourdon 16'	Gambe 8'	Soubasse 16'
Montre 8'	Voix céleste 8'	
Flûte harmonique 8'	Bourdon 8'	
* Prestant 4'	Flûte 4' (octaviane)	
	Trompette 8'	

En 1958, un relevage important transforme l'orgue dans le style néo-classique et constitue l'instrument qui sera monté à Saint-Michel en 1968 ; le facteur Raymond Bouvet, de Nantes, installe toutes les mutations et mixtures sur les deux claviers.

Le facteur Bouvet étend en profondeur le buffet de l'orgue afin de poser une grille sur l'arrière du sommier, côté récit. Cette grille, placée en surélévation du sommier, permet l'installation en porte à faux des jeux de tierce et de cymbale. La voix céleste est supprimée au récit : sa chape reçoit les jeux de quarte et de nasard. La trompette conserve sa place à l'aplomb des soupapes.

Au grand orgue, le bourdon 16', placé derrière la façade, était un emprunt pneumatique à la soubasse pour les trente premiers tuyaux : ce jeu est enlevé par Bouvet qui installe sur son emplacement les chapes de la doublette et du plein jeu.

Après le relevage de Bouvet, l'ordre des jeux sur le sommier, de la façade vers le fond, constitue la disposition actuelle des tuyaux de l'orgue de Saint-Michel :

Grand orgue	Récit
Montre 8'	Nasard 2' 2/3
Doublette 2'	Trompette 8'
Plein jeu 3 rangs	Tierce 1' 3/5
Flûte harmonique 8'	Cymbale 3 rangs
Prestant 4'	

3. *En 1979, est constaté le mauvais état de la mécanique de l'orgue*, de toucher très dur depuis sa conception même. La ville de Brest et les Affaires culturelles proposent une participation à des travaux de restauration entrepris par la paroisse.

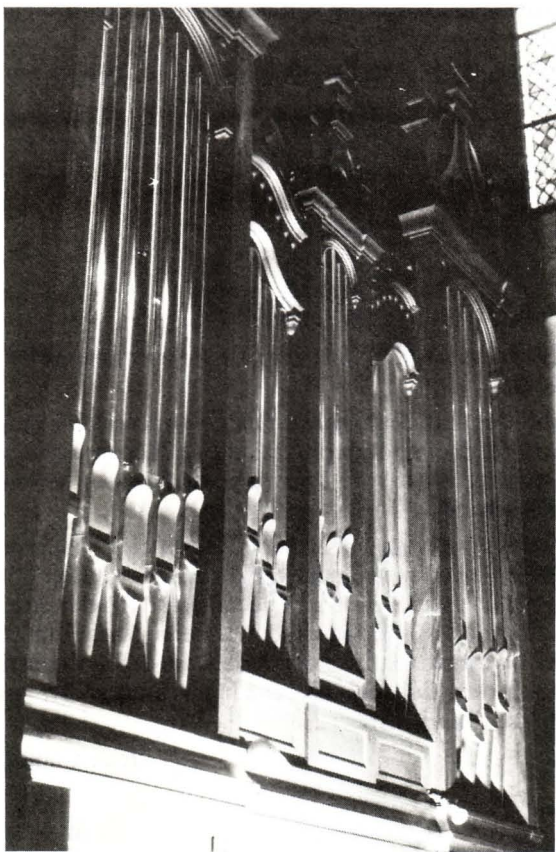


Fig. 1. — Brest, *église Saint-Michel*, orgue.

Le facteur Jean Renaud, de Nantes, propose un devis pour l'orgue de Saint-Michel le 24 juillet 1979, mais l'accord ne sera conclu qu'en 1982. La restauration prévoit l'installation d'une console entièrement neuve et l'adjonction de deux jeux nouveaux à l'instrument : la mécanique est installée à neuf jusqu'à l'abrégé du grand orgue et la console est montée avec un système particulier de balanciers d'accouplement afin de diminuer l'effort à la touche lorsque les claviers sont réunis. L'agencement des tirants de jeux sur le fronton de la console est réordonné et un pédalier neuf est posé.

L'étendue du pédalier est portée à 32 notes (*do* à *sol*) et toute la transmission des jeux de pédalier est refaite en électrique : l'ancienne traction pneumatique était peu fiable. 26 tuyaux neufs sont ajoutés afin d'obtenir trois jeux de pédale par extension de la soubasse existante.

Terminée en avril 1983, la restauration de l'orgue de Saint-Michel

apporte un instrument au toucher nettement plus souple dont la composition est celle-ci :

Grand orgue (56 notes)	Récit (56 notes)	Pédale (32 notes)
Montre 8'	Gambe 8'	Soubasse 16'
Flûte 8'	Bourdon 8'	Basse 8' } nouveaux
Prestant 4'	Principal 4'	Flûte 4' } jeux
Doublette 2'	Nasard 2' 2/3	
Plein jeu 3 rangs	Quarte 2'	
	Tierce 1' 3/5	
	Cymbale 3 rangs	
	Trompette 8'	

Les 30 premiers tuyaux sont ceux de la soubasse et les 26 autres, en métal, sont neufs.

L'ensemble des jeux de l'orgue est rééquilibré et certains rangs réharmonisés de manière à rendre les fonds plus adaptés à l'accompagnement, et aussi à équilibrer la palette sonore de l'instrument dans son ensemble. L'orgue comprend 1008 tuyaux.

L'orgue recomposé par le travail de Bouvet en 1958 permet une utilisation plus universelle de l'instrument qui prenait davantage d'importance en tant qu'orgue de chœur ; par contre la mécanique non restaurée a impliqué au bout de dix années de fonctionnement à Saint-Michel la nécessité d'une console neuve. Ce travail réalisé, l'orgue de Saint-Michel constitue un instrument aux timbres de détail agréables et à la mécanique sûre et suffisamment adoucie pour être d'un jeu précis.

Jean-Claude Guéret.

CARHAIX

Chapelle Saint-Quiheu

Le 26 octobre 1670, le maître sculpteur Charles Henry signait un contrat avec Guillaume Baucher, fabricant, pour réaliser un tabernacle et un portique pour la chapelle Saint-Quiheu.

A la suite du travail, la fabrique demanda une expertise et fit appel à René Richart, maître sculpteur et architecte de Saint-Melaine de Morlaix, Laurans L'Ollivier, maître sculpteur à Carhaix, et Pierre Le Guern, maître sculpteur à Clédén-Poher, qui déposèrent leurs conclusions (1).

Richart déclara le travail non conforme au dessin et fit des réserves sur la qualité du bois. Par contre, L'Ollivier et Le Guern s'en montrèrent satisfaits (2).

G.-M. Thomas.

(1) Arch. dép. du Finistère, série B, cour royale de Carhaix. Procès-verbal de descente dans les églises et presbytères, 1668-1789.

(2) Laurans L'Ollivier passa un marché pour réaliser, en 1676, le retable de Saint-Eloi, à Carhaix. Ce n'est qu'en 1691 que sa veuve perçut le complément de la somme promise (Arch. dép. du Finistère, 38 G 3).

CLOHARS-FOUESNANT

Chapelle du Drennec

Tronc à offrandes

Classée depuis 1914, la fontaine-calvaire du Drennec est universellement connue. Combien, par contre, auront remarqué tout à côté un ancien tronc de pierre sur lequel on croit discerner à certaines heures un semblant d'inscription? Ressemblant à une borne, c'est une pierre droite, de section carrée, à faible chanfrein: la disparition de la porte a fait sauter la partie supérieure du coffre.



Fig. 2. — Clohars-Fouesnant, *chapelle du Drennec*, tronc à offrandes.

L'absence d'ornementation, la simplicité même du bloc le feraient dater du siècle dernier, lors de la reconstruction de la chapelle.

(A noter que la chapelle vient d'être dévastée par la foudre le 9 juillet 1982).

Louis-Pierre Le Maître.

CONCARNEAU

Beuzec-Conq

Déplacement du calvaire de Kerdavid

S'étant fait construire une chapelle funéraire dans le cimetière de Concarneau, le châtelain de Kerdavid récupéra la croix de l'ancienne tombe familiale et l'installa chez lui, sur une pelouse en bordure du bois. Il s'agit d'une petite pièce de kersanton, quadrilobée au centre, sans crucifix, d'apparence néo-romane. Sur le socle à crochets deux inscriptions : celle de l'atelier LE NAOUR et l'invocation dernière SPES VNICA.

Depuis quelques années, cette croix, difficile d'accès, disparaissait dans la végétation. Le propriétaire de la ferme l'a fait réinstaller sur un piédestal à l'entrée de la cour, sauvant de l'oubli ou du vol un curieux témoin de cet art funéraire qui s'épanouit il y a un siècle chez nous, alors qu'on relevait les clochers à jour, et dont les derniers exemplaires sont aujourd'hui chassés des cimetières uniformes.

Louis-Pierre Le Maître.

CROZON

Manoir de Gouandour

Un plan ancien

Ce manoir, situé à 2 km à l'ouest du bourg de Crozon, est mentionné au moins depuis le XIV^e siècle; il n'a pas été étudié dans les recueils consacrés à ce genre de monuments.

Nous en connaissons deux descriptions : l'une inédite, en date du 4 thermidor an II (22 juillet 1794), a été rédigée en vue de la vente de ce manoir, devenu bien national, lors de l'émigration de son propriétaire, Guy Marie Joseph René de Moelien-Gouandour, major des vaisseaux du roi, passé à l'armée des princes (3); l'autre, rédigée par le chevalier de Fréminville, parue en 1835, qui visita les lieux en compagnie d'Alain Le Bastard de Mesmeur. Il écrit (4) : « Le vieux manoir du Gouandour se voit sur une colline dominant la vallée qui règne dans toute la longueur de la péninsule de Crozon, et la partage en deux parties. Ce manoir presque en ruine, fait un effet très pittoresque au milieu des grands frênes [victimes des bombardements de 1944] qui l'environnent. Il est dans le style du XVI^e siècle. Un mur assez fort l'environne, et était muni dans ses angles, de petites tours rondes, dont la base subsiste encore ». Cette description est exacte; elle correspond au plan cadastral de l'époque, presque semblable au plan actuel; on voit encore à fleur de terre le soubassement de la tourelle sud-est, d'un diamètre de 3,80 m, qui donne une échelle.

(3) Arch. dép. du Finistère, 1 Q 181.

(4) Chevalier DE FRÉMINVILLE, *Antiquités du Finistère*, t. II, Brest, 1835, p. 30-31.

Le plan qui nous a été communiqué (5), daté de 1672, représente une double enceinte rectangulaire flanquée de petites tours aux angles — il y en a même deux à l'angle sud-ouest — : elle mesure 20,16 m de longueur, 17,22 m de largeur et couvre une superficie de 3,47 ares vue de l'extérieur; à l'intérieur, au levant et au midi, sont figurés des bâtiments d'habitation et des communs limitant une seconde enceinte fortifiée; sur les autres côtés, existe une muraille. C'est à cet emplacement, sur une cour mesurant 13 m sur 9,66 m, d'une superficie de 1,26 ares environ, qu'a été construit le manoir actuel à la fin du XVII^e siècle; ce bâtiment, pour lequel on a utilisé des matériaux de remploi, s'appuie sur la tour nord-ouest, devenue tour d'escalier; la cour a été rétrécie et allongée.

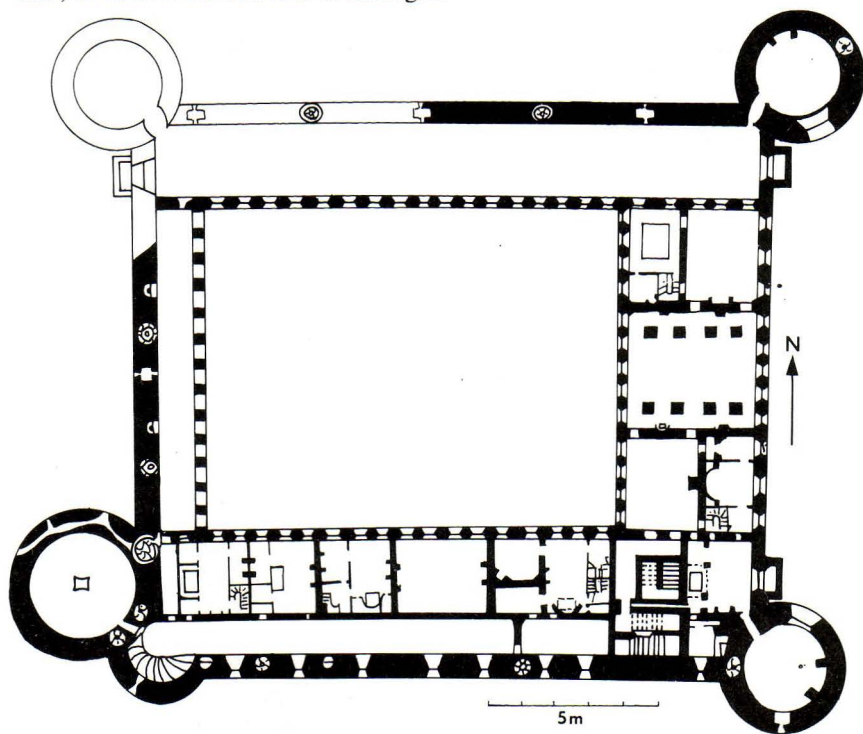


Fig. 3. — Crozon, *manoir de Gouandour*, plan de 1672.

En blanc, au nord-ouest, restitution.

En gros, la construction figurée sur le plan s'apparente, si on en juge par les minces indications existantes de nos jours, à celle des manoirs des environs, Kerioul et Hirgars.

A.-H. Dizerbo.

(5) Nous remercions l'amiral et Mme Jaffrelot de nous avoir autorisé à publier de document, ainsi que M. et Mme Marchadour, propriétaires de Gouandour, qui nous ont fourni de nombreuses indications et nous ont accueilli lors du 107^e congrès national des sociétés savantes (avril 1982).

CROZON

Le cimetière de la Madeleine.

La chapelle de la Madeleine, démolie en 1873, dont le patronage indique une ancienne léproserie, était une construction située à l'est de la cour du presbytère. Rectangulaire, elle avait 9,80 m de longueur et 6 m de largeur; son chevet se trouvait au milieu de la route voisine. Lors des derniers travaux de terrassement les fondations de la chapelle ont été mises au jour: de gros blocs équarris de grès armoricain enfoncés de 2 m au-dessous du niveau actuel du sol, qui a été relevé de plus d'un mètre par des attrails.

A 6 m au nord de ces fondations nous avons observé à 0,60 m de profondeur la présence de nombreux ossements; tandis que la couche inférieure montrait des corps orientés ouest-est, les corps de la couche supérieure étaient en désordre. Sur ces derniers on constatait la présence d'un mince lit de chaux plus ou moins carbonatée et, au-dessus, une couche de déblais d'ardoises épaisses brisées. Ces détails peuvent indiquer une précaution prise pour signaler la présence de sépultures de contagieux. L'examen des déblais nous a aussi permis de découvrir la présence de fragments de tissus.

A défaut de datation précise, compte tenu du style des constructions voisines, nous pensons que ces sépultures sont antérieures au XVI^e siècle. Ajoutons que nous avons récolté, il y a quelques années, des tessons de poterie médiévale un peu à l'est de ce dernier point.

A. Caradec et A.-H. Dizerbo.

DOUARNENEZ

Eglise Saint-Jacques à Pouldavid

Un calice du XVII^e siècle

Le calice de Pouldavid est précieux à double titre, par l'inscription qui y est gravée et par le poinçon d'orfèvre qui n'a, pour encore, été relevé sur aucune pièce d'orfèvrerie connue. En argent massif, ce calice est une de ces pièces communes largement répandue au XVII^e siècle. Assez léger (330 g), comme de nombreux calices anciens, il a été alourdi par une plaque de métal vulgaire insérée sous le pied et fixée sur une tige soudée, malheureusement au plomb, à une époque relativement récente. Cette coutume s'est répandue à une certaine époque pour donner plus de stabilité aux vases sacrés afin que les risques de renversement du contenu fussent limités, mais cette plaque ne se voit guère. La coupe est à la proportion de deux tiers par rapport au pied (diam. coupe: 8 cm; diam. pied: 12 cm; haut.: 21 cm). La structure de l'objet est courante: pied rond à bordure en doucine, dessus du pied en talon, petite collerette; tige à petite terrasse feuillagée, nœud ovoïde orné de feuilles repliées de bouquets et de plis, collerette garnie d'oves; la coupe tulipe est, comme le pied, polie et sans ornement.

Sous la bâte du pied (cercle de métal qui raidit la bordure), on lit l'inscription: POUR LA CHAPELLE DE ST JACQUES EN POULDAVI. On y remar-



Cliché Inventaire-Bretagne.

Fig. 4. — Douarnenez, *église Saint-Jacques de Pouldavid*, calice.
Poinçon d'orfèvre, fin XVII^e siècle.

que la graphie modernisante des U, qui commence à se répandre vers la fin du XVII^e siècle, remplaçant le V. Le poinçon d'orfèvre est placé sous la virole de la coupe : lettres A et B séparées par un bouquet, un croissant en-dessous, une fleur de lis couronnée avec deux grains de remède au-dessus. Ce n'est pas une pièce bretonne, mais l'absence de listes complètes de poinçons concernant les orfèvres français de l'Ancien Régime ne permet pas de dire avec précision l'origine de cette pièce. Le petit poinçon que l'on devine près du poinçon de maître, un A, une petite fleur de lis entre les jambages, n'est pas suffisant pour mieux situer la pièce dans l'ensemble des ateliers du royaume.

Inventaire-Bretagne.

GUENGAT

Église Saint-Fiacre

Inscriptions sur un confessionnal et sur l'autel

L'église de Guengat propose à la curiosité deux séries d'inscriptions dont le relevé n'a jusqu'ici pas été fait. Sans doute a-t-on considéré les signes gravés sur le confessionnal de la chapelle du Rosaire ainsi que sur le maître-autel récemment placé au milieu du chœur, comme des motifs gravés relevant plutôt de l'ornement que de l'inscription. De fait, ces signes sont bien mystérieux et nous ne pouvons, en l'absence de pistes de recherche, qu'en fournir une transcription. Chacun pourra exercer sa sagacité...

La première série de signes est lisible sur la partie haute des pilastres du confessionnal. La seconde série se trouvait naguère sur la chaire à prêcher. Désormais, il faut la rechercher sur l'autel dit « face au peuple », où l'on a réutilisé plusieurs panneaux de la chaire ancienne.

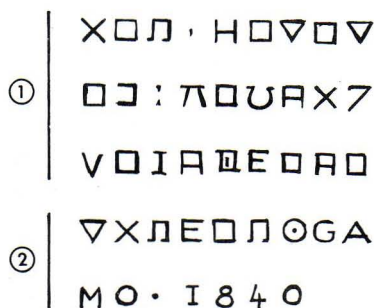


Fig. 5. — Guengat, *église Saint-Fiacre*, signes gravés sur le confessionnal.

Ces deux meubles sont parfaitement datés, le confessionnal de 1840, l'autel (ancienne chaire à prêcher) de 1843. Il est bon de remarquer que l'ornementation des deux meubles est dix-huitième siècle. Il n'est pas rare en effet que les restaurations de mobilier d'église, au cours du XIX^e siècle, aient été aussi une restauration du style ancien avant l'envahissement du style néo-gothique.

Nous regroupons en deux tableaux les signes gravés énigmatiques dont il n'a pas été possible de faire des photographies.

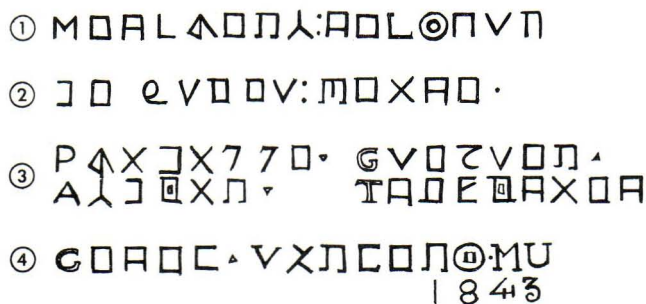


Fig. 6. — Guengat, *église Saint-Fiacre*, signes gravés sur les faces de l'autel.

1. Sur le flanc droit.
2, 3, 4. Sur le devant de l'autel.

Paradoxalement, le confessionnal offre, en outre, une inscription parfaitement claire:

MARCHAND RECTEUR
JEAN-LOUIS LE QUEAU MAIRE
PHILIPPE ADJOINT FABRIQUE

M. le chanoine J.-L. Le Floch, archiviste de l'évêché, a bien voulu extraire du vaste fichier qu'il a constitué sur les carrières des prêtres du XIX^e siècle la biographie suivante :

Clet Marchand, né à Cléden-Cap-Sizun le 24 juillet 1799, ordonné en 1825, est d'abord vicaire à Plozévet, puis en 1827, à Plounévez-Lochrist. Nommé recteur de Guengat en 1834, il y reste quinze ans avant d'être placé à Melgven en 1849. C'est sous son rectorat, dans cette seconde paroisse, que Bigot, l'architecte diocésain, réalise la grande transformation de l'église. Clet Marchand, démissionnaire en 1860, se retire à Cléden-Cap-Sizun, sa paroisse natale, où il meurt le 9 août 1884.

Inventaire-Bretagne.

LE JUCH

Église Saint-Maudet

Un encensoir de Joseph Bernard, vers 1680

Les encensoirs anciens sont rares dans nos paroisses. Leur manipulation fréquente par des enfants de chœur maladroits ou trop vifs, l'utilisation d'un



Cliché Inventaire-Bretagne.

Fig. 7. — Le Juch, *église Saint-Maudet*, encensoir.
Œuvre de Joseph Bernard, vers 1680.

feu abondant, n'étaient pas faits pour permettre la longue durée de ce type d'objets liturgiques. Le remplacement par un objet neuf était d'ailleurs souvent plus aisé que la réparation. Aussi, c'est une aubaine de découvrir au Juch une pièce du XVII^e siècle. Elle est due à l'excellent ouvrier qu'était Joseph Bernard de Quimper, dont le poinçon au mouton, symbole de la ville épiscopale, se trouve sur de nombreuses pièces encore existantes. Pesant 1400 g, l'encensoir mesure 24 cm de hauteur et 12 de large. Le vase en profil de toupie, orné d'angelots, de bouquets, d'acanthes avec perlé, repose sur un petit pied rond. Le couvercle à double étage se termine par un sommet en talon. Il est entièrement repercé pour permettre l'évacuation des fumées d'encens. La fragilité provoquée par les multiples découpures des reperçés a imposé maintes soudures de réparation. Les guide-chaînes sont de simples pièces cylindriques accolées au premier étage du couvercle.

Les poinçons se lisent sous le pied. Celui de Joseph Bernard : lettres I et B séparées par une hermine, un mouton en-dessous, une fleur de lis couronnée avec deux grains de remède, au-dessus. Celui de la marque de Quimper : lettre K entre deux rosettes, une fleur de lis au-dessus, permet de situer l'encensoir vers 1680. Joseph Bernard, orfèvre quimpérois, a beaucoup produit entre 1680 environ et sa mort en 1719, à l'âge de 72 ans.

Inventaire-Bretagne.

LANDÉVENEC

Chapelle du Folgoat

Une statue de tuffeau

En 1961, lors de la restauration de la chapelle du Folgoat sous l'impulsion du recteur Brénéol, le sculpteur Marial Chauvel découvrit sous l'autel en pierre deux statues; l'une, en bois, était en très mauvais état, l'autre en tuffeau, figurant une sainte. Cette dernière, mutilée et brisée en quatre morceaux, portait des traces de polychromie; elle a pu être reconstituée et figure désormais dans la chapelle.

Haute de 1,07 m, la sainte est tête nue, les cheveux épars sur les épaules, vêtue d'une robe de couleur brune à col à coins cassés, apparaissant aux poignets sous un manteau bleu clair doublé de rouge jeté sur les épaules et ramené sur le bras droit. De la main gauche, elle tient un livre ouvert à plat, de la droite, la base d'une tige ronde dont la partie supérieure a malheureusement disparu.

En raison de la nature du matériau de cette statue, nous avons fait demander à M. l'abbé Ruais, conservateur des antiquités et objets d'art de Maine-et-Loire, que nous remercions ici, d'en examiner la photographie. Il en a conclu à une œuvre intéressante de la fin du XVII^e siècle, d'un art assez populaire en raison de ce qui reste des traits du visage et des plis un peu lourds des vêtements; il propose d'y voir très hypothétiquement une représentation de sainte Catherine d'Alexandrie, dont le culte est répandu aux environs; malheureusement, il n'apparaît aucun vestige des attributs de cette sainte.

Cette statue se trouvant dans une chapelle dédiée à l'Immaculée Conception reconstruite en 1645, abandonnée à la paroisse de Landévennec par l'abbaye en 1695 (6), peut aussi être le reste d'un groupe de l'Annonciation où la Vierge aurait été figurée debout, présentant un livre de la main gauche et tenant un lis de la main droite, de tels groupes existant dans l'iconographie (7).

A.-H. Dizerbo.



Cliché G. Quélen.

Fig. 8. — Landévennec, *chapelle du Folgoat*.
Statue de la Vierge de l'Annonciation (?), en tuffeau.

(6) PEYRON et ABGRALL, *Notices sur les paroisses... Landévennec*, dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1917, p. 195.

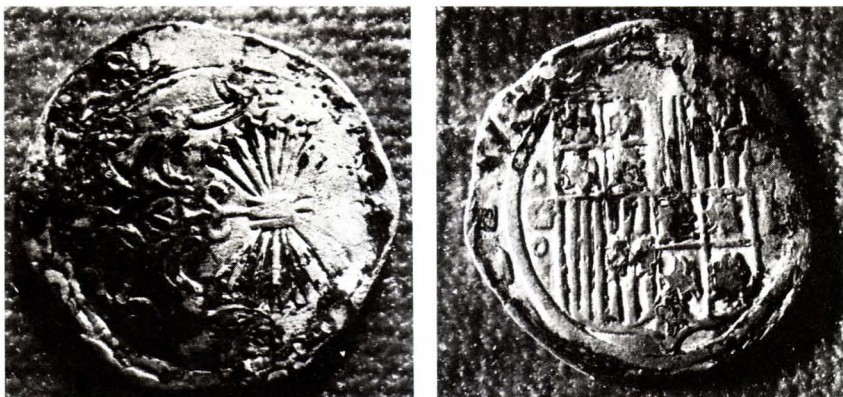
(7) Cf. V.-H. DEBIDOUR, *La sculpture bretonne*, Rennes, 1953, p. 91-93 et pl. XVIII (fontaine de Rumengol). — R. COUFFON, *L'évolution de la statuaire en kersanton*, extr. du *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXXIX, Saint-Brieuc, 1961, p. 14 et fig. 13 (Annonciation de La Ferrière).

LANVÉOC

La Boissière

Monnaie espagnole

L'un de nous (H.M.) a découvert une monnaie d'argent espagnole de 25 mm de diamètre à environ 1 km au nord-ouest de La Boissière.



Cliché G. Quélen.

Fig. 9. — Lanvéoc, La Boissière, monnaie espagnole.

Diam. : 25 mm. Collection Morlon.

Nous devons au professeur Miard, d'Angers, que nous remercions, les renseignements qui suivent :

Il s'agit d'une pièce d'argent de deux réaux (*dos reales*) non datée et par conséquent antérieure à 1588 (c'est à partir de 1588 que les pièces nouvelles ont été obligatoirement millésimées). Elle est aussi ultérieure à 1497 puisque la fleur de grenadier, symbolisant la ville de Grenade conquise en 1492, figure à la pointe de l'écu à partir de 1497. C'est à partir de 1513 que les armes de la Navarre (des chaînes) figurent au canton sénestre de pointe des armes de l'Espagne : ce n'est pas le cas sur la pièce. On peut donc ainsi préciser la date de création de cette pièce de deux réaux. Cependant, c'était une pièce très répandue qui fut émise en un très grand nombre d'exemplaires. Gravée à l'époque des Rois Catholiques, elle fut *probablement* émise encore (sans modifications) sous le règne de Charles Quint et peut-être aussi de Philippe II (8).

Au-dessus des armes, figure en principe une couronne; celle-ci est effacée ou du moins on ne la voit guère. A gauche, dans la marge, on voit très clairement trois lettres : deux petits *o* encadrant la lettre *G*.

Sur l'autre face, l'on distingue clairement le joug et les flèches (six flèches, et non sept comme plus tard). Le joug (Yugo) symbolise Ysabel, reine

(8) Consulter Castan RAMIREZ, *Las monedas de los Reyes Catolicos y de la Casa de Austria*, Madrid, 1978. — José A. VICENTI, *Catalogo general de la moneda espanola*, Madrid, 1980. — Castan RAMIREZ, *Las monedas espanolas*, Madrid, multiples rééditions.

de Castille, tandis que les flèches (*Fléchas*) symbolisent *Fernando*, *Ferdinand*, roi d'Aragon. Par leur mariage, « communauté réduite aux acquêts », les deux principaux royaumes de la Péninsule se sont trouvés unis. A la mort d'Isabelle, en 1504, Ferdinand devient roi d'Aragon *et* de Castille. En 1516, Charles Quint (Charles I^{er} d'Espagne), lui succède. En 1558, débute le règne de Philippe II.

La présence de cette monnaie n'est pas anormale, les troupes espagnoles ayant séjourné dans la région sous la Ligue jusqu'à la fin de 1594. Une autre monnaie espagnole, sur laquelle nous n'avons pas de renseignement, a été découverte vers 1910 à l'angle sud-ouest du champ de foire actuel de Crozon; cent mètres plus bas, un chêne vert (*Quercus Ilex*), d'un âge respectable, peut être aussi un témoin de l'occupation espagnole.

A.-H. Dizerbo et H. Morlon.

LOCRONAN

Eglise Saint-Ronan

« *Peintures de porcelaine* » du maître-autel

Une restauration récente du maître-autel de l'église Saint-Ronan, commandée par la paroisse à M. Poilpré, a permis de retrouver la décoration ancienne de ce meuble et en même temps d'en préciser les origines.

Comme il était de mode aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'autel de pierre du chevet (bloc de pierres appareillées en assises d'un pied) a été habillé sur la face antérieure et les deux côtés d'un coffre de bois polychrome et surmonté de deux gradins, d'un tabernacle et d'un trône d'exposition du Saint-Sacrement. Celui-ci est formé d'une composition triangulaire: deux anges aux ailes déployées qui soutiennent le socle d'une croix-reliquaire.

Le coffre de l'autel présente en façade deux compartiments chargés d'ornements classiques encadrant un long panneau central ouvrant. Entre celui-ci et l'autel de pierre était ménagé ainsi une réserve d'antependiums pour les temps liturgiques.

Ce panneau, comme l'ensemble du coffre, avait été repeint en faux marbre au XIX^e siècle; il avait reçu en application, au centre, un bas-relief de bois doré figurant l'agneau de l'Apocalypse, couché sur le livre aux sept sceaux. Le style très sec de la sculpture, le découpage des rayons de la gloire et les traces de peinture indiquaient une adjonction récente.

La dépose de ce décor et le décapage ont fait apparaître sous le faux marbre les peintures d'origine, figurant un ostensor entouré par des anges adorateurs avec guirlandes et semis de fleurs en fond de panneau. Contrastant avec cette composition horizontale à dominante bleu gris et or, les panneaux fixes des extrémités présentent des ornements verticaux en relief, faits d'arabesques et miroir en bois doré sur fond rouge de Venise.

A chaque bout du coffre de cet autel, une surprise attendait le restaurateur. Sous les marbres du XIX^e siècle sont apparus deux paysages enlevés de

chic, en camaïeu gris bleu bleuté, encadrés par la moulure du panneau. Ils représentent une contrée montagneuse avec lacs et rivières franchies par des ponts. Sur les hauteurs, une chapelle. Des voyageurs circulent à pied, sur une monture, en barques à voiles. Cette œuvre, dont la facture et le style sont ceux du lavis et de l'estampe, étonnent ici. Est-elle un simple décor ? Est-elle due à la fantaisie d'un artiste las de traiter des motifs abstraits ? Des scènes profanes sur un tel meuble ont paru insolites. A la réflexion, il nous semble que ces peintures appartiennent au genre votif. Elles évoquent des lieux accidentés, dangereux pour les voyageurs, et la chapelle semble figurée là comme un recours. La présence à Locronan de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle qu'on invoquait pour demander, entre autres bonnes nouvelles, l'heureux retour de ceux qui affrontent les périls de la route et des flots n'offre-t-elle pas une explication à ces images ?

On pouvait hésiter un peu sur la datation de ce coffre et de son décor. La lecture d'un marché concernant le mobilier d'une ancienne chapelle de Quimper, Notre-Dame du Pénity, nous a éclairé. Il s'agissait dans ce texte d'un contrat passé, le 26 avril 1697, entre Guillaume Bougeant, gouverneur de la chapelle, et Robert Bernard Debonneuil — ou de Bonoeuil —, peintre. Celui-ci s'engageait entre autres travaux commandés pour les devants des trois autels, à faire sur l'un ou l'autre ou sur les deux bouts de ces autels « des paysages de porcelaine » pour un prix de cinquante livres.

A-t-on trouvé trace ailleurs de semblables peintures ? Elles sont assez particulières par leur sujet, leur traitement en camaïeu, à la façon et avec les couleurs de la porcelaine, pour supposer qu'elles relèvent d'une mode passagère et localisée. Le rapprochement de cette commande et des réalisations retrouvées à Locronan ne permet-il pas de juger que la date de ce document est à quelques années près celle des peintures de l'autel de Saint-Ronan ? On peut même se demander à bon droit si le peintre spécialisé dans ce genre n'est pas le même qui a travaillé au Pénity de Quimper et à l'église de Locronan. Enfin, il serait curieux de savoir si ces « peintures de porcelaine » attestent l'existence et le style d'un décor de faïencerie en usage à Quimper en cette fin du XVII^e siècle.

La construction et l'ornementation des parties hautes de l'autel sont aussi dans le style de la fin du règne de Louis XIV. On trouve des œuvres de même facture — tabernacle saillant, à la porte en demi-cylindre, ornée de l'agneau de l'Apocalypse et de têtes d'angelots, avec de chaque côté des panneaux plats avec pots à feu et guirlandes — dans les églises et chapelles de Pont-Croix, d'Ergué-Gabéric, de Plogonnec, de Notre-Dame de la Clarté en Plonévez-Porzay.

La ressemblance entre la facture de l'autel de Notre-Dame de Roscudon et celui de Saint-Ronan est particulièrement frappante. Les anges au même drapé, celui des peintures italiennes du XV^e siècle, au même modelé, à la même pose, sont dus au même ciseau. Ce sculpteur est connu pour l'œuvre de Pont-Croix. Il s'agit de Pierre Fenêtre qui exécuta le tabernacle de cette église en 1713, pour la somme de 250 livres. En outre, il reçut 6 livres 20 sols pour

avoir accommodé les deux figures qui sont aux piliers du grand autel. Ce Pierre Fenêtre était un ancien compagnon d'Olivier Daniel, le sculpteur des chaires de Saint-Corentin de Quimper et de Pont-Croix. Or, c'est aussi ce dernier qui avait signé marché pour l'autel de Sainte-Suzanne dans la chapelle du Pénity, un de ceux qu'avait peint Bonneuil.

Grâce aux comptes de la chapelle du Pénity de Quimper et à ceux de Notre-Dame de Roscudon de Pont-Croix, nous avons donc des repères qui nous permettent de situer l'œuvre de peinture et de sculpture du maître-autel de l'église Saint-Ronan. Il convient de chercher la date de cet ensemble, qui vient de retrouver sa présentation d'origine, autour des années 1697-1713, dates des marchés qui nous ont apporté des réponses aux problèmes posés par la restauration (8 bis).

Maurice Dilasser.

MELGVEN

Chapelle Saint-Antoine

Restauration du calvaire

Le calvaire de Saint-Antoine (*Atlas* de Y.-P. Castel, n° 1308) présente la particularité d'avoir pour motif central, adossé au crucifix mutilé, une sorte de médaillon ou plutôt de roue dont les rayons ne seraient pas droits. Est-ce une figuration du soleil, vivant symbole de la Résurrection qui seul permet d'appréhender le mystère du gibet ou un rappel de circonstance du « mal ardent », de ce *droug sant Anton* représenté sous forme de flamèches jusque sur le socle de la statue de pierre blanche du patron, dans la chapelle...

Les pierres du soubassement, sur lesquelles les anciens se rappellent avoir vu vendre des porcelets, se déchaussaient. Les volontaires de la société de chasse locale, qui ont entrepris depuis quelques années la restauration de la chapelle, ont, pendant l'été 1982, démonté entièrement le calvaire, l'ont nettoyé et remonté exactement à la même place, non loin de la haute stèle en fuseau, relevée également voici quelque temps et qui perpétue le souvenir de cultes plus anciens.

Louis-Pierre Le Maître.

PLOGONNEC

Eglise Saint-Thurien

Un calice de Jacques-Joseph Vée, 1780.

Il est intéressant de comparer le calice de Pouldavid (cf. *supra*, Douarnenez) et celui de Plogonnec pour suivre l'évolution d'un style à un siècle de distance. Les dimensions sont plus fortes. Haut. : 25,5 cm ; diam. pied : 14 cm ; diam. coupe : 9,5 cm ; poids : 420 g. Plus riche que le calice de Poulda-

(8 bis) Sources : Arch. dép. du Finistère, 214 G 5. 1711-1712, et sous-série 2E. Cf. H. DIVERRÈS, *Notice sur la chapelle de Notre-Dame du Pénity à Quimper*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIII, 1886, p. 9-26.

vid, ses proportions en allongent le profil général, selon une tendance constante quand on passe du XVII^e au XVIII^e siècle. Cette tendance s'accroîtra encore au siècle suivant. La structure générale est la même avec cette différence que l'emploi généralisé de tours élaborés pour les fabrications, permet de monter le pied en une seule plaque de métal, supprimant la soudure de bordure et éliminant par là même le liséré destiné à cacher l'endroit de la couture. Le nœud n'est plus ovoïde mais en forme de balustre. L'ornementation aussi change et les feuilles d'acanthes plus découpées, envahissent le pied et couvrent le nœud.



Cliché Inventaire-Bretagne.

Fig. 10. — Plogonnec, *église Saint-Thurien*, calice et patène.
Œuvre de Jacques-Joseph Vée, 1780.

Ici, la série des poinçons est complète :

1) Poinçon d'orfèvre : lettres I et I, un V au-dessous, une hermine et une couronne.

2) Poinçon de charge : 9 fleuroné et couronné (généralité de Rennes, 1775-1781).

3) Poinçon de décharge, deux palmes croisées (*idem*). Ce poinçon se voit sur la bête et atteste, sans que l'on soit obligé d'examiner l'objet, puisqu'il est visible, que les droits ont été payés lors de la livraison du calice.

4) Lettre-date : un A couronné, utilisé à Quimper pour les années 1780-1782. L'orfèvre est Jacques-Joseph Vée, de Quimper. Son poinçon de

maître a été insculpé en 1769, et il travaille jusqu'à la Révolution. On possède une certaine quantité d'œuvres de qualité sorties de son atelier.

Inventaire-Bretagne.

PONT-CROIX

Le sculpteur Paul de La Haye

René Couffon a révélé l'existence, à Pont-Croix, d'un sculpteur de la seconde moitié du XVII^e siècle, auteur (avec Alain Castel) du retable de l'ossuaire de Saint-Thégonnec, puis, seul, en 1688, du retable de Notre-Dame de Pitié à Pont-Croix, enfin (de nouveau avec Alain Castel) en 1690, des fonts baptismaux de Roscoff.

Ce sculpteur est prénommé tantôt Pierre, tantôt Paul (9). En fait, il s'agit bien de Paul de La Haye, dont nous avons retrouvé l'acte de mariage dans les registres de B.M.S. de Pont-Croix (10): «Le vingt et septiesme jour de novembre mil six centz septante et sept après les fiançailles faictes en l'église treffiale de Notre Dame de Roscudon à Pontx (Pont-Croix) j'ay soubzigné vicaire perpétuel dudit pontx interrogé honorables gents paul La Hay de la paroisse de guimiliau comme conste son certifficat signé de Missire françois Rannou faisant en l'abzance du (...) curé signé au vingt et cinquiesme novembre 1677 agé d'environ vingt et un ans et marie le marchant agée d'environ vingt et deux ans de cette ville de pontx et le (...) de mariage tiré de la juridiction du marquisat de rosmadec demeuré devers moy soubsigné vicaire perpétuel dudit pontx, en présence des soubsignants et ay donné la bénédiction nuptiale aux dits mariés pendant le St sacrifice de la messe». (Suivent les signatures):

Jean Mazeas
Recteur de Beuzec Cap zun
Paul La Haye
Jacques Stergoat
Guy Le Marchand

Alain K/nilis
pbre et curé de pontx
marie Le marchand
H le moulec (paraphe)
françois Calvez
Grégoire Ansquer

(Grégoire Ansquer était un maître doreur connu, de Pont-Croix: sa présence nous permet de supposer qu'en effet Paul de La Haye était sculpteur, ce qui n'est pas indiqué dans l'acte. D'autre part, Guy Le Marchand est peut-être à lire « Guillaume » (paraphe). R. Couffon signale Charles et Guillaume Le Marchand, peintres et verriers travaillant à Pont-Croix entre 1654 et 1660) [11].

(9) R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959, p. 348: Paul; p. 517 et 519: Pierre. Dans son article *Recherches sur les ateliers morlaisiens d'orfèvrerie et de sculpture sur bois du XV^e au XIX^e siècle*, publié dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XLI, 1961, p. 106, R. Couffon prénomme encore Pierre.

(10) Arch. dép. du Finistère, 3 E, B.M.S. de Pont-Croix.

(11) R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire...*, *op. cit.*, p. 528.

Le couple eut plusieurs enfants à Pont-Croix : Anne (baptisée le 12 août 1687), Nicolas (baptisé le 17 février 1689). Un garçon de treize ans, Yvon, décéda le 11 novembre 1691.

Enfin, Paul de La Haye et sa femme figurent dans l'aveu de Rosmadec (1678-1682) [12] : « De plus Sgrie lige sur une mazière de maison nouvellement embrazée appt à Paul de la Haye et marie Le marchand sa fe qui donne d'occident sur lad place, du Nord sur la rue qui conduit de la place du marché à la grande église dudit pontcroix et d'orient sur maison à Me Henry le Moulllec et du midy sur four a ban dudit Pontcroix. Cheffr = 1 s. ».

Paul de La Haye et Marie Le Marchand finirent probablement leurs jours ailleurs qu'à Pont-Croix.

Roger Gargadennec.

PONT-CROIX

Eglise Notre-Dame de Roscudon

Une scène maritime sur une sablière

La plupart des églises du Cap-Sizun possèdent, sculptées dans le bois ou la pierre, des représentations de bateaux. Il paraissait étonnant de n'en pas trouver dans l'église Notre-Dame de Roscudon.

De fait, il existe bel et bien une telle sculpture que l'on n'avait pas, semble-t-il, remarquée jusqu'à présent. Elle représente une barque montée par trois pêcheurs vêtus d'un capuchon (ou calabousse), entourée de poissons. Elle figure dans la frise d'une sablière, au chevet de l'église qui fut construit « entre 1528 et 1544, grâce aux libéralités d'Alain de Rosmadec et de Jeanne du Chastel » (13).

On remarque également dans la pénombre, sur les sablières nord et sud du chevet ainsi que sur les nervures de la voûte, des médaillons et des personnages sculptés intéressants, outre deux gueules d'animaux fantastiques.

Roger Gargadennec.

PONT-CROIX

Eglise Notre-Dame de Roscudon

Panneaux peints du maître-autel

Le maître-autel de l'église Notre-Dame de Roscudon présente, sur sa face postérieure, quatre panneaux peints, tableaux ou parties de panneaux, fort peu lisibles bien qu'on ait tenté, naguère, d'en raviver les scènes et les couleurs. Placés derrière une grille ouvragée fermant le chœur, et dans l'ombre, il est très difficile de les examiner et de les photographier.

Néanmoins, le panneau de droite semble représenter les quatre évangé-

(12) Arch. nat., P 1695, vol. X.

(13) R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire...*, op. cit., p. 347.

listes; sur le panneau central, on distingue un ciboire entouré de têtes d'angelots et surmonté d'une banderole portant en lettres rouges l'inscription : SIC OPUS DILEXIT MUNDUM. En bas, on déchiffre péniblement quelques signes, semblant une signature : HA.MF.

La lettre F est-elle pour *fecit*? Je n'ai pas trouvé de nom de peintre comportant ces initiales dans les listes de noms connus. Mathieu d'Hariette, chapelain de Pont-Croix, ou Hamon Marzin, prêtre organiste, qui vécurent tous deux à Pont-Croix au XVII^e siècle, manièrent-ils le pinceau à leurs moments perdus? Il reste donc à identifier l'artiste et à dater l'œuvre qu'on attribuait jusqu'ici à Adam Quilpin qui fit en 1658 deux tableaux pour le maître-autel de Pont-Croix (14).

Roger Gargadennec.

POULDERGAT

Église Saint-Ergat

Un trésor d'orfèvrerie méconnu

L'église paroissiale de Pouldergat possède un petit trésor d'orfèvrerie de trois pièces : deux calices et un ciboire.

Calice n° 1 : lourde pièce (600 g; haut. : 26 cm; diam. pied : 16 cm; diam. coupe : 10 cm) originale, l'absence de poinçons n'en facilite pas l'étude. Le



Cliché Inventaire-Bretagne.

Fig. 11. — Pouldergat, *église Saint-Ergat*, calice et patène.

Calice : milieu du XVII^e siècle. Patène : vers 1765.

profil général, l'ornementation, la rattachent au milieu du XVII^e siècle; pourtant on ne peut dire si elle provient d'un atelier de Bretagne. Sur une bâte plate, la bordure en doucine est haute de 31 feuilles d'acanthés estampées avec jours. Le dessus du pied, en talon, s'orne de têtes d'angelots et de bouquets repoussés-ciselés, de même que le large nœud en toupie, où la technique de la fonte est utilisée pour les angelots. La coupe unie a la forme habituelle en tulipe.

Une inscription sous la bâte, en partie usée, laisse deviner les dernières lettres de Pouldergat, et les mots: *acheté par --- aorent r[ecteur]*. Aucun poinçon n'a pu être relevé. Mais la réparation de la base de tige a été faite vraisemblablement par Claude Apert, orfèvre de Quimper, si l'on veut bien considérer que la patène d'accompagnement signée de lui, s'ajuste parfaitement à la coupe du calice. Elle a pu être fournie à l'époque de la réparation, vers 1765.

Calice et patène n° 2: le calice pèse 400 g d'argent et mesure 23 cm de hauteur. Le diamètre du pied est de 15 cm, celui de la coupe de 8,5 cm. Le profil ressemble à celui du calice précédent, mais le nœud ovoïde porte une ornementation rocaille. Seule la patène présente des poinçons.

1) Poinçon d'orfèvre: lettres C et A séparées par deux points, une hermine en-dessous, une couronne au-dessus; c'est la marque de Claude Apert, orfèvre de Quimper.

2) un T couronné.



Cliché Inventaire-Bretagne.

Fig. 12. — Pouldergat, *église Saint-Ergat*, calice et patène.
Œuvre de Claude Apert, vers 1765.

3) une scie pliante (?). Ces deux derniers poinçons sont les poinçons de Quimper utilisés vers 1765. La chronologie des poinçons de cette jurande n'est pas encore assez bien établie pour que l'on puisse mieux préciser la date de la patène. Le calice, lui, ne porte aucun poinçon. Mais il relève de la manière habituelle à Claude Apert, qui fournit la patène. On peut donc lui attribuer la fabrication du calice. Plus que pour le calice n° 1, l'absence de poinçons ici paraît curieuse, surtout au XVIII^e siècle. La fraude était une coutume répandue chez les orfèvres anciens qui essayaient de soustraire au contrôle diverses pièces de leur fabrication. Le calice de Pouldergat a dû passer au travers des droits dus au fermier de la régie.

Ciboire : la pièce la plus intéressante du petit trésor de Pouldergat est le ciboire d'argent doré : poids 640 g ; haut. : 27 cm ; diam. pied : 12 cm, coupe : 14 cm. Les traces du martelage se voient sur le dessus du pied, la coupe hémisphérique et le couvercle. Seul le nœud en toupie est orné de feuillages et de têtes d'angelots, sur fond mati.



Cliché Inventaire-Bretagne.

Fig. 13. — Pouldergat, *église Saint-Ergat*, ciboire.
Œuvre parisienne, 1624.

Les poinçons, situés sous le pied et dans le couvercle, sont partiellement lisibles :

1) Poinçon d'orfèvre : lettres ? et L séparées par une rosette, fleur de lis couronnée, grains de remède au-dessus.

2) D couronné, qui est une lettre-date de Paris, vraisemblablement pour l'année 1624.

L'intérêt de cette pièce est de montrer le mouvement de la production parisienne vers la province. Les orfèvres locaux se faisaient à l'occasion courtiers pour des confrères de Paris, si bien qu'aujourd'hui, c'est souvent en province que l'on trouve les pièces qui permettent d'étudier l'orfèvrerie ordinaire de la capitale. Leur étude amènera un jour à combler les trous des listes de poinçons parisiens, particulièrement en ce qui concerne les lettres-dates, ces lettres qui changeaient chaque année et dont le retour tous les vingt-quatre ans obligeaient à modifier le dessin de l'alphabet. Dans un autre sens, on peut ajouter que les orfèvres locaux ont tiré profit des acquisitions parisiennes, qui leur permettaient de suivre à la fois la mode et les techniques du métier, développées dans les ateliers de la capitale.

Déjà la forme générale des calices et des ciboires du XVII^e siècle est entrée dans les mœurs, si l'on examine les calices des orfèvres quimpérois, Romain Morice en 1626 à Douarnenez (église du Sacré-Cœur) et Jacques Hamon au Juch et à Poullan en 1627. La seule différence importante est la structure du pied. A cette époque, les orfèvres locaux passent du pied à lobes au nombre de huit ou dix, au pied rond. On peut dire, d'après un sondage assez vaste effectué sur les objets déjà répertoriés dans le Finistère, qu'à partir de 1630, le système des pieds à lobes disparaît totalement des calices et des ciboires. L'introduction de pièces parisiennes, comme le ciboire de Pouldergat, par le truchement des orfèvres locaux, a certainement eu son importance dans le changement opéré, puisque la césure constatée dans l'évolution des formes est repérable de manière si nette.

Inventaire-Bretagne.

QUIMPER

Cathédrale Saint-Corentin

Vierge à l'Enfant du portail sud

Le tympan du portail sud de la cathédrale de Quimper, désigné sous le nom de portail Notre-Dame, abrite en son centre une statue de la Vierge assise tenant l'Enfant, reposant sur une console ornée d'un buste d'ange aux ailes déployées, évoquant les consoles décorées de bustes humains du châteaudeau de Charles V à Vincennes (15). L'allure générale, le drapé cascadeant du manteau sur le devant du genou gauche, l'étalement de la draperie dans une

(15) A. ERLANDE-BRANDENBURG, *Aspect du mécénat de Charles V, la sculpture décorative*, dans *Bulletin monumental*, 1972/4, p. 303-345, fig. 11 à 15.

alternance de plis courbes légèrement cassés, jouant de l'écartement maternel des genoux, paraissent spécifiques de l'influence française. Différent par sa coupe de la chape posée sur les épaules et largement ouverte, le manteau



Fig. 14. — Quimper, *cathédrale Saint-Corentin*, Vierge à l'Enfant. Portail sud, dit de Notre-Dame, début du XV^e siècle.

enveloppe généreusement la silhouette, ramené avec souplesse sur le buste, puis, en une courbe élégante, l'étoffe tourne autour du poignet sans pourtant l'enserrer avant de couvrir entièrement les genoux. Cette disposition de la draperie montre la connaissance soit des enluminures exécutées par André Beauneveu en préface du psautier du duc de Berry dans les années 1380-1385 (série de vingt-quatre prophètes et apôtres) [16], soit de sculptures dont la filiation remonte aux modèles qui continuent la tradition artistique de Beauneveu. Certaines caractéristiques qui apparaissent chez cet artiste ont pu être relevées ici : la platitude du plastron s'oppose au bouillonnement de l'étoffe dans la partie inférieure. Et la façon dont la Vierge tient, serré contre son épaule droite, un livre, discrète évocation du thème de la Vierge éducatrice, fait penser à la figure de saint Pierre du psautier, retenant contre sa poitrine le livre des Évangiles, de sa main droite voilée par un pan d'étoffe. Douceur du visage de la Vierge à l'ovale plein porté sur un cou épais, qu'envahit un grand front bombé, aux yeux tracés en amande entre des paupières très accentuées, l'inférieure légèrement renflée, sous des arcades sourcilières dont la fermeté du dessin prolonge l'arête du nez, à peine élargi à

(16) Bibl. nat., Ms. français, 13 091, fol. 20 r^o.

sa base; les lèvres charnues s'entrouvent sur un sourire. Le même canon a servi pour les deux visages: celui de l'Enfant déjà âgé de quelques années, illuminé d'un sourire, affirme un grand sens de modelé. Les lourdes mèches et les boucles des tresses de Marie relèvent de la technique particulière aux pays flamands: simplement coiffées d'une couronne, très proche par le style de son bandeau décoré de motifs en relief et ses fleurons découpés, de modèles tournaisiens connus (17). L'Enfant, confortablement installé sur le genou gauche de sa mère, les deux pieds dans le manteau maternel, maintient un gros oiseau qui picore sa main droite.

Deux anges encadrent la statue (18). Au début du ^{xv}^e siècle, ils conservent les fonctions que leur avait attribuées l'époque gothique: tour à tour thuriféraires, musiciens, tels ceux des voussures, s'accompagnant de la harpe et de la cithare pour chanter les louanges de la Vierge, d'autres tiennent des banderoles. Leur vêtement se compose de la tunique à manches longues, l'amict dépassant de l'encolure ou de la chape à fermail retenant les deux pans du manteau sur la poitrine. Le groupe formé par la Vierge et les deux anges se niche dans un espace fermé de trois côtés, dont on mesure la profondeur par l'épaisseur des anges en haut relief, la statue en ronde bosse faisant légèrement saillie. Les ailes des anges en épousent les limites convexes. Les traces de peinture rouge visibles dans les replis du manteau indiquent que, primitivement, l'ensemble était peint et doré; la scène se déroulait sur un fond d'ocre jaune: empruntant cette conception de l'espace à Jean Pucelle qui, dans la première moitié du ^{xiv}^e siècle, introduisit dans l'enluminure l'usage de représenter des personnages peints en grisaille sur des fonds colorés (19). Il semblerait que l'arc ait été achevé avant l'insertion des sculptures probablement réalisées en atelier et non *in situ*; des morceaux de pierre rajoutés (l'un dans l'angle inférieur gauche et trois au-dessus de la Vierge) servent à caler les trois blocs de la Vierge et des anges. Les deux stades de l'opération n'impliquent pas cependant un grand décalage chronologique. De quand datent ces sculptures? Sans doute sont-elles antérieures à 1433, date de la mort de la duchesse Jeanne de France dont on voyait, en supériorité du porche, l'écu en losange surmonté d'une hermine passante avec la devise ducale (20).

La scène de Quimper a servi de modèle à l'imagier qui a sculpté le bas-relief au revers du dais du gisant de Henri de Lespervez, abbé de

(17) R. DIDIER et R. RECHT, *Une vierge tournaisienne à Arbois*, dans *Bulletin monumental*, 1970, t. 128/2, fig. 5, 6, 15.

(18) Cette scène reprend les compositions des tympans des grands édifices gothiques. La Vierge en majesté entourée d'anges qui l'encensent, et d'anges dans les voussures. Après 1160, au portail de droite de la façade occidentale de Notre-Dame de Paris, vers 1180 dans le transept nord de la cathédrale de Reims, les voussures abritent également des anges. Cf. W. SAUERLANDER, *La sculpture gothique en France*, Paris, 1975, ill. p. 121, 122.

(19) M. MILLARD, *French painting in the time of Jean de Berry, the late ^{xiv}^e century and the patronage of the duke*, London, 1968.

(20) R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, Quimper, 1877, p. 116.

Quimperlé, mort en 1453 (21) — conservé dans la crypte de l'église Sainte-Croix de Quimperlé — frère de l'évêque de Cornouaille Alain de Lespervez, mort en 1451 : composition rustique (aujourd'hui peu lisible), où deux anges thuriféraires et tenant chacun un écusson aux armes de l'abbé, encadrent la Vierge assise et couronnée, portant l'Enfant assis sur son genou gauche.

Mais revenons aux anges qui décorent le portail sud de la cathédrale sur lesquels s'observe une coiffure un peu particulière, traitée en longues mèches bouclées s'écartant des tempes, comme « attirées par un aimant », un toupet sur le sommet de la tête. Ils s'inspirent par leur chevelure et le type de leur vêtement des anges du tombeau de l'évêque Gatien de Monceaux, mort en 1416, autrefois dans la chapelle absidale de la cathédrale (22).

Taillé dans le tuffeau de la Loire, pays d'origine de l'évêque, il montre, autour du sarcophage, des apôtres et des anges sous des arcatures en accolade, richement décorées, portant des écus surmontés d'une crosse, insigne de la dignité épiscopale, et timbrées aux armes de Gatien de Monceaux. Ils s'inscrivent dans la tradition des anges sculptés ou peints pour le duc de Berry (23). Et les anges de la cathédrale semblent très proches par le naturalisme de leur visage souriant aux lèvres entrouvertes autour duquel bouffe la chevelure très frisée, de deux apôtres — dont il ne reste plus que les têtes — provenant du palais du duc Jean de Berry à Bourges, du premier quart du XV^e siècle (24).

*
**

Simultanément, ils apparaissent à Quimper et au Folgoët. Cinq autels s'alignent ici sous la fenêtre du mur oriental de la collégiale; l'un deux présente sous des arcades une série d'angelots portant alternativement des banderoles et des écussons martelés. Leur tunique blousant par dessus la ceinture, la façon dont ils tiennent leur phylactère déroulé en travers de leur corps, leur visage jovial encadré d'une chevelure ébouriffée, que l'on remarque analogues dans le tombeau de Quimper et à la cathédrale, s'expliquent par les relations, les échanges artistiques entre les deux chantiers. Cas isolés au Folgoët, ils sont légion dans le centre de Quimper. Mais la richesse et l'élégance des dais qui les surmontent ne parviennent pas à faire oublier leur absence de grâce, comme figés dans une attitude raide et monotone.

C. Prigent.

(21) Dom Placide LE DUC, *Histoire de l'abbaye de Quimperlé*, Quimperlé, 1863, p. 325 et note 1 : citation latine du nécrologe de l'abbaye.

(22) Les débris recueillis au début du siècle furent remontés au musée archéologique de la ville et servent actuellement de soubassement à la dalle tumulaire d'Auffray du Chastel. Mais le gisant repose dans un enfeu du mur nord de la chapelle absidale.

(23) A. ERLANDE-BRANDENBURG, *Aspects du mécénat*, op. cit., p. 311 et 341.

(24) Catalogue de l'exposition : *Les fastes du gothique, le siècle de Charles V*. Grand Palais. Octobre 1981-février 1982. Paris, éd. de la Réunion des musées nationaux, p. 162, ill., p. 113 (A et B).

LA ROCHE-MAURICE

Château

Travaux à la fin du XV^e siècle (documents inédits)

Depuis trois siècles l'histoire de la vénérable forteresse érigée au confluent de l'Elorn et du Morbic passionne les historiens. La rareté des sources documentaires, celle des témoignages iconographiques, dont le premier ne remonte pas au-delà du XVIII^e siècle (25), l'absence de plans anciens et les difficultés de l'étude archéologique, ont autorisé les hypothèses les plus diverses concernant les étapes de sa construction. Notre propos n'est pas de reprendre ici la querelle des origines du château, que certains font remonter aux temps carolingiens (26), ni de rouvrir le dossier de l'échelonnement historique des travaux de fortification (27). Modestes, nos documents ne se réfèrent qu'aux derniers moments de la vie « active » de la citadelle, à la fin du XV^e siècle.

Le contexte historique en est bien connu. Aux mains des vicomtes de Rohan, seigneurs de Léon depuis 1363, La Roche-Maurice connut des heures tragiques au cours de la guerre d'Indépendance ; en effet, après avoir été plusieurs fois confisquée par le duc François II, ulcéré des trop fréquents ralliements de Jean II de Rohan à la cause française (saisies de 1472, 1484, 1487), la forteresse fut reprise par le vicomte revenu en Basse-Bretagne avec l'armée royale, qui s'empara de Brest à la même époque (février 1489). Dès lors et jusqu'à la fin de la guerre (décembre 1491), les deux places connurent un destin parallèle, La Roche, en partie démantelée par les Français, servant de poste avancé à la garnison de Brest, qui en affectait aussi les ressources forestières à la défense de la ville.

Notre premier document, rédigé environ dix ans après les faits, donne un aperçu sommaire des dégâts occasionnés par la guerre. Il s'agit d'un projet de mémoire informe, avec toutes les apparences du brouillon, destiné à soutenir les droits du vicomte de Rohan dans l'affaire qui l'opposait alors à la reine Anne à propos de la succession des ducs François I^{er} et Pierre II (28).

(25) Un dessin est exécuté vers 1719, qui illustrait l'ouvrage de BOURREAU-DESLANDES, *Recueil de différents traités de physique et d'histoire naturelle*, 1753.

(26) Ce fut le cas de MIORECEC DE KERDANET, *Le château de La Roche-Maurice*, dans *Lycée armoricain*, 1823, p. 346-353. Cf. aussi le chevalier de FRÉMINVILLE, *Antiquités de la Bretagne. Finistère*, 1832, t. I, p. 261-266. — AUDREN DE KERDREL, *L'expédition de Louis le Débonnaire contre la Bretagne en 818*, dans *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1881, p. 234-261, mit fin à cette interprétation.

(27) Une synthèse des hypothèses formulées se trouve dans Jehan BAZIN, *Landerneau, ancienne capitale de la principauté de Léon*, Rennes, 1973, et dans *Le château de La Roche-Maurice*, Brest, 1964, du même auteur.

(28) On en retrouve l'écho dans les actes publiés par dom MORICE, *Preuves*, t. III, col. 830-836 et 914-917. Le vicomte, époux de Marie de Bretagne, fille cadette de François I^{er}, après avoir longtemps aspiré à la couronne de Bretagne que pouvait lui laisser espérer l'absence d'héritier mâle chez les Montforts, s'efforçait alors de se faire attribuer, outre sa part des biens meubles de François II et de sa première épouse, la propriété d'un nombre respectable de domaines ducaux cités dans le mémoire : Le Gavre, Ingrandes et Champocé, Montfort-l'Amaury, Fougères, Minibiac, Plaisance, Lestrenec. Le procès devait être jugé par arbitrage en 1501 par les « députés » auxquels le document fait allusion.

LA ROCHE-MORICE

Touchant le fait de La Roche-Morice [...], il est tout cler et notoire que les gens et cappitaines du roy ont démoly ladite place durant les dernières guerres de Bretagne de leur autorité sans que en icelle ledit sr de Rohan tenist aucunes gens de guerre ne autres adversaires ou tenant party contraire au roy. Vray est qu'ilz disaient que ladite place estoit et est assez proix de Brest et que en icelle se fussent peu mettre durant lesdites guerres aucuns adversaires dont ladite place de Brest eut peu estre endommagée; à l'occasion de quoy ils disoient avoir fait ladite démolicion, contre laquelle le sr de Rohan n'eust voulu résister ne icelle impescher [...], espérant toutesvoyes en estre récompancé et rémunéré comme raison est, et que ont esté plusieurs autres qui ont eupertes ou places démolies, tant d'iceulx qui tenoient le party du roy comme luy, que autres tenant party contraire.

Aussi luy ont lesdites gens de guerre et cappitaines estant à Brest pour ledit sr (roi), prins, abattu, coppé et démoly les boys de fustaye de la fourest dudit lieu de La Roche pour faire les logeys, habitacion et fortification dudit Brest comme tout ce est connu et notoire. Par quoy est chose plus raisonnable et en bonne raison (qu') il en doit estre récompancé de son vroy intérêt, et ainsi le doivent messeigneurs les dépputez, en acquittant et deschargeant leurs consciences, remonstrer au Roy. Et en tout événement ledit sr (roi) doit commectre gens de bien et de conscience pour voir et extimer les dommaiges et intérêts dudit sr de Rohan pour, leur rapport ouy, lui en faire raison et satisfaction. Et néanmoins ordonner et luy donner lettres patentes et formelles que pendant ce et jucquez ladite place soit réedifiée, il joisse de son droit de guet comme il et ses prédécesseurs avoient acoustumé auparavant ladite démolicion faite par les gens du roy, comme dit est. (29)

Que l'occupation française de Brest ait eu pour corollaire le désemparement de La Roche-Maurice ressort clairement d'un mémoire inspiré avant tout par le souci des dommages et intérêts et la crainte de perdre le bénéfice de droits de guet confirmés par Charles VIII dès 1492 (30). S'y exprime aussi la volonté de poursuivre la réédification de la place, une volonté dont les historiens doutent qu'elle se soit traduite autrement qu'en paroles. Pourtant, dès le lendemain de la guerre, des travaux avaient été entrepris au château, comme le montrent les pièces ci-dessous.

Le divis de ce qu'il est nécessaire à faire au château de La Roche du mestier de charpanterie. (31)

Et premièrement.

[...] le pont leveix et le pont dormant et un petit huys en la porte qui joingt ledit pont leveix avecques ung petit pont pour entrer en ladite porte.

Item est nécessaire faire l'uys de la porte [...] de deux pièczes et que en la plus grande [...] (on fasse un) guichet [...].

(29) Bibl. mun. de Nantes, fonds Bizeul, n° 1697.

(30) MIORCEC DE Kerdanet, *op. cit.*, p. 352. Lettre du 12 octobre 1492.

(31) Arch. dép. du Morbihan, 20 J 224, fonds de Kerguéhennec. La pièce (papier) a beaucoup souffert et quelques mots sont illisibles ou ont disparu, en particulier la date des trois versements que doit effectuer le receveur, en principe au début des travaux, à mi-œuvre et après achèvement du chantier si l'on se réfère aux coutumes en usage dans les adjudications du temps.

Items fault doubler la voulte de la prison sur la basse fosse de boys joingtiff, de demy pié d'épès tant hault que bas et de touz les costez, et y lesser ung pertuis pour dévaler les prisonniers dedans ladite basse fosse, et que toutes les mortaises soient faictes aux pièces quelles seront debout, tant bas que hault.

Item est nécessaire de faire ung pertuis dedans le prochain huys de ladite voulte qui aura demy pié de large et deux douës (doigts) de hault pour donner à manger aux prisonniers sans oupvrir ledit huys pour la seurte du jeaulier, et que au premier huys il y ait deux ou troys pertuis de tatière pour voir, avant que ledit huys soyt oupvert, si les prisonniers uroint rompu l'autre huys.

Plus est requis de faire une fenestre de boys sur la grille de ladite prison par dehors, pour garder que par ladite grille on ne puisse bailler limmes ne aultres choses aux prisoniers quels seront dedans ladite prison, et que ladite fenestre soit fermée à cleff ou à crampons de fer, et qu'il y ait des petitz pertuis de tatière en ladite fenestre pour avoir l'aier (air) et la veue en ladite prison.

(Le [...]) jour de febvrier l'an 1492 (anc. st.) par la court de Landerneau, [...] et serment en fournir droyement, Nicholas Harczonneur a pris [...] ouvraige contenu ou dyvis cy dessus de noble escuyer Perceval de Lesormel (32) maistre d'ostel de mondit seigneur et capitaine de ladite [...] Roche-Morice, pour la somme de 20 L. bonne et forte monnaie. [...] à estre ledit ouvraige fait dedans Pasques prochaines venant. [...] s'est Yvon de Keraudy (33), receveur, obligé faire poiemet [...] troys termes...

Le certificat de conformité (renable), établi deux mois plus tard par le sénéchal de Landerneau, atteste la réalisation des travaux.

Aujourd'hui en jugement s'est comparu Nicolas an Harczonneur, lequel a dit et remonstré que, comme paravant ces heures nobles ecuyer Parceval de Lesormel maistre d'ostel de monseigneur et capitaine de La Roche-Morice, aient (ayant) pouvoir et mandement espécial de Msr quant affin de faire feur (contrat) et marché de plusieurs réparations nécessaires entour ledit chasteau, savoir le pont-leveis et le pont-dormant et un petit huys qui joint à la porte dudit pont-leveix avecques ung petit pont pour entrer en ladite porte et aultres choses contenues ou divis du feur et marché desdites choses, y recours; et que ledit feur et marché estoit demoré avecques ledit Nicolas comme derrenier dégitte (34) pour le prix et somme de vingt livres bonne et forte monnaie, et qu'il avoit fait et fourni ledit feur au désir du divis d'iceluy, suppliant à Msr le sénéchal de ceste court contraindre et compeller Jehan Audren, lieutenant d'Yvon de Keraudy

(32) Perceval de Lezormel, sieur de Kerloscant, était homme d'armes dans la compagnie de Pierre de Rohan, maréchal de Gié, en France, en 1481. Il fut institué capitaine de La Roche, en remplacement de Guillaume de Rosnyvinen, nommé par le duc (1479-1485), au cours d'une éphémère réconciliation intervenue entre François II et Jean II de Rohan, dans l'année 1485. Il remplissait encore son office en 1506, secondé par son neveu Olivier. Cf. J. BAZIN, *Landerneau...*, op. cit., p. 221-222.

(33) Yvon de Keraudy : de petite noblesse léonarde, il est connu comme officier de finances depuis 1454 et 1455, années où il leva le fouage de l'évêché de Léon. Devenu receveur de Landerneau-Coatmeal (avant 1472), il devait le rester jusqu'à sa mort (vers 1493-1494), administrant les châtellenies tantôt au nom du vicomte de Rohan, tantôt pour le duc durant les périodes de saisie. Fidèle à Rohan pendant la guerre d'Indépendance, il leva en 1487-1488 le fouage usurpé par son maître. Il était aussi grenetier de la vicomté de Rohan. D'autres Keraudy ont servi les Rohan : Guillaume, receveur général du vicomte (1461) et son maître d'hôtel ; Jean, receveur des fouages et impôts de Léon en 1491, bailli (1496) puis sénéchal (1505) de Landerneau.

(34) L'adjudication des travaux se faisant au moins-disant, Harczonneur fut celui qui présenta la proposition la plus basse.

receveur de mondit seigneur à luy faire solution et poiement d'icelle somme, à quoy n'eust ledit Audren ouduit nom que debastre, ledit Nicolas rendant ledit feur renable au désir dudit devis. Pour lequel renable veoir, se commist mondit Sr le sénéchal, et lequel le leur a signifié à l'ysue de la court pour sur le lieu veoir lesdites choses et divis d'iceluy feur. Lequel, en la présence dudit Audren ouduit nom présens, et appellé en sa compaignie maistre Hervé de Kercoent procureur de ceste court et aultres suppotz et officiers de mondit sr et plusieurs aultres gens savans ou dit oupvraige, fist veoir et visiter par iceulx ledit feur et oupvraige. Par la relacion descquelx, après les avoir jurez et purgez dire vroy, a trouvé ledit feur estre bien et regnablement fait sellon ledit devis et mieulx, par ce que par ledit divis l'uy de la porte du chasteau devoit estre fait de deux pièces, lequel est fait d'une pièce pour ce que le guichet d'icelluy ne peult pas bonnement estre mis ne assis en icelluy. Et partant a esté ledit Audren ouduit nom condampné poier audit Nicolas ladite somme de 20 L. dedans houit jours prochains venans. Fait es généraux plez de Sizun et Ploediry délivrez au chasteau dudit lieu de La Roche-Morice, le 26^e jour d'avril l'an 1493.

Hervé Le Jar passe. (35)

Nous ignorons si d'autres travaux eurent lieu entre 1493 et 1500, mais il ne paraît pas que quiconque ait eu après cette date l'intention de laisser le château dans l'état de délabrement où il se trouvait. Le maintien d'un capitaine en titre de la place en constitue un premier indice, le mandement qu'adressa Jean II de Rohan au receveur de Landerneau, quatre ans après la rédaction du mémoire de 1500, va dans le même sens.

Jean, vicomte de Rohan et de Léon, conte de Porhouet, seigneur de La Ganasche, de Beauvoir-sur-Mer et de Bleign, à Jehan Le Guirieuc receveur de notz terres et seigneuries de Landerneau, Sizun, Ploediry, Coatméal, salut. Pour ce qu'il est venu à notre congnoissance qu'il nous est deu plusieurs deniers de ventes et laudes en vostre recepte à cause des acquetz de héritage faitz en notz fiefs qui sont encore à esliger et aussi nous en pourra eschoir et estre deu en l'avenir, et que à présent avons encommencé de rédiffier, bastir et fortifier nostre place et chastel de La Roche Morice, où désirons estre vacqué et besogné à toute diligence, Nous voulons et ordonnons que les deniers, qui de ce nous sont et pourront estre deuz tant du temps passé que avenir, iceulx estre mys convertiz et employez ouduit euvre et édifice ainsi qu'il sera requis et que ordonnerons. Et de notre grâce avons donné et octroïé, à ceulx qui les doivent et devront, qui libéralement et sans contrainte de proceix viendront faire rapport et paiement d'icelles ventes, le tiers desdites ventes, duquel tiers ouduit cas vous mandons les laiser quictes; et du sourplus desdites ventes et lods, qui sont les deux parts, nous tiendrez compte. Et rapportant ces présentes ensemble le double des contrats diceulx acquestz, voulons iceluy tiers du devoir desdites ventes vous estre aloué et passé en clère mise et descharge à vos comptes, aulx auditeurs desquelx mandons ainsi le faire sens difficulté. Car ainsi nous plaist. Donné en nostre chastel de La Roc (sic), le 22^e jour de may l'an mil cinq cens quatre. (36)

Que le vicomte de Rohan se soit préoccupé de sa lointaine forteresse bas-bretonne après 1491, le doute ne semble pas permis. Alors que dans le mémoire de 1500, les projets de travaux pouvaient être considérés comme

(35) Arch. dép. du Morbihan, 20 J 224. La quittance de N. Harczonneur est copiée au bas de l'acte.

(36) Arch. dép. du Morbihan, 20 J 224. *Vidimus* passé par de La Vallée, d'un acte signé par Jean de Rohan et contresigné par R. de La Couldraye.

une sorte d'alibi pour justifier la perception du droit de guet, le mandement de 1504 se référait à des ouvrages en cours, pour la réalisation desquels on consentait à des sacrifices financiers, l'abandon du tiers de la taxe de lods et ventes (37). La place de La Roche-Maurice justifiait d'ailleurs l'intérêt qu'on lui portait : siège de la juridiction de Sizun-Ploudiry, elle s'enorgueillissait de ses arrogantes justices patibulaires dressées, à moins d'un kilomètre de là, sur une butte à laquelle leur nom est resté attaché (38).

Le devis de 1493 comme son certificat de conformité laissent pourtant planer un doute sur l'ampleur et la nature même des travaux entrepris. Il semble bien que l'on se soit soucié avant tout de restaurer l'entrée sud du château, celle qui, par-delà le profond fossé barrant l'isthme qui reliait la citadelle au plateau léonard, la faisait communiquer avec lui par le pont-levis et le pont dormant. Mais le devis ne prévoyait pas plus de deux mois de travaux — de la charpenterie seulement — pour un marché de vingt livres, somme dérisoire en un temps où le bon bourgeois s'offrait une demeure de plusieurs centaines de livres, où l'armement d'un beau navire de guerre en requérait des milliers (39). Plus que de maintenir en état de défense une forteresse, ne s'agissait-il pas dès lors de la préparer à ce qui devait être sa destination essentielle au siècle suivant, celle d'une triste prison, grandiose par son cadre et la majesté de ses murailles blessées dans un conflit encore récent, pitoyable geôle malgré tout, indigne de la vocation avortée du château ? De nouveaux documents pourraient seuls confirmer ou infirmer cette hypothèse.

Jean Kerhervé.

TOURC'H

Eglise Saint-Cornély

Tronc de pierre

Le recensement des troncs de pierre de la Cornouaille méridionale se poursuit. Après ceux de Sainte-Yvonne en Kernével (*Bulletin*, 1978), de Plascaer et Saint-Jean de Scaer (*Bulletin*, 1979), la paroisse de Tourc'h en livre un nouveau, si curieusement incorporé dans l'angle du mur d'enclos de l'église que les automobilistes le prennent ordinairement pour un vulgaire débris de poteau électrique... Il s'agit d'un tronc de pierre, haut de 80 cm, large de 30, qui, à l'inverse des précédents, offre la particularité d'une petite

(37) Cet abandon du tiers des lods et ventes ne constituait pas d'ailleurs une nouveauté en 1504. Les receveurs ducaux de Lamballe ou de Moncontour le pratiquaient habituellement dans la deuxième moitié du ^{xv} siècle, dans un souci réaliste d'efficacité ; comme ici, il s'agissait d'inciter les acquéreurs de biens fonciers à les déclarer spontanément, pour éviter d'avoir à entreprendre de coûteuses et souvent stériles enquêtes dans le but de découvrir les fraudeurs.

(38) Aujourd'hui en Plouédern, la colline des *Justices* surplombe la rivière du même nom au bord de laquelle se voit encore le *Moulin des Justices*.

(39) Cf. Henri TOUCHARD, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Age*, Paris, 1967, p. 325. La *Cordelière*, navire de 600 à 700 tonneaux, revint à plus de 10000 livres.

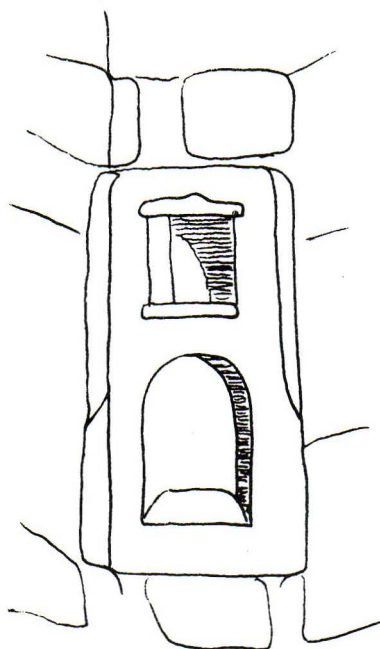


Fig. 15. — Tourc'h, *église Saint-Cornély*, tronc de pierre.
Mur d'enceinte de l'église, angle côté route.

niche sur le devant. Son emplacement dans l'angle d'une maçonnerie empêche d'en bien discerner la structure. La base elle-même, très courte, semble cylindrique, tandis que le pilier, dont on devine l'arrière en arrondi, a sa face taillée à plat avec deux légers chanfreins dans la partie supérieure. Le coffret, de section carrée, consolidé par deux barres de fer, a bien sûr perdu sa porte, mais on retrouve au toucher la fente par où glissaient les pièces.

Aucune inscription n'est visible. En le comparant aux précédents de Kernével et Scaer, ce tronc s'apparenterait plutôt à celui de Sainte-Yvonne que nous proposons de dater du début du XVIII^e siècle. Il correspond en tout cas certainement à une période de gros travaux sur l'église, peut-être la reconstruction du clocher attestée par une série d'inscriptions nettement visibles du sol, notamment 1727 V : ET D : M : MODIRE R : DE TOVR.

L.-P. Le Maître.

CORMAC BOURKE*

Les cloches à main de la Bretagne primitive

Les cloches à main des églises primitives des îles Britanniques et de Bretagne ont, depuis le XIX^e siècle, retenu l'attention des archéologues et historiens. Ces objets ne se rencontrent qu'en Irlande, en Ecosse, au pays de Galles et en Bretagne, et l'on a longtemps pensé qu'ils relevaient d'une tradition purement insulaire. Les cloches qui nous intéressent se distinguent par leur forme rectangulaire qui, de toute évidence, les rattache aux diverses séries de clarines répandues dans toute l'Europe depuis la plus haute antiquité. On peut néanmoins faire, sans la moindre difficulté, la différence entre ces deux catégories.

Les cloches de l'Église irlandaise primitive ont fait l'objet d'une étude récemment publiée par l'auteur du présent article (1), l'examen des séries écossaise et galloise montrant sans conteste que les cloches irlandaises sont de loin les plus nombreuses. Nous avons pu en recenser plus de soixante-dix exemplaires en Irlande, alors que les groupes écossais et gallois n'en comportent respectivement que dix-huit et huit. Cela vient conforter l'hypothèse de nombreux auteurs, selon laquelle l'usage de ce type particulier de cloche dans l'Église primitive naquit en Irlande avant de se répandre par la suite au-delà des mers.

Les cloches à main des régions considérées relèvent de deux catégories : celles qui sont formées d'une tôle de fer recouverte d'une couche de bronze et celles faites d'un bronze coulé au moule. Toutes les cloches que nous avons examinées appartiennent à l'un ou l'autre de ces deux ensembles, à l'exception de celle de Locronan, que nous étudierons plus loin.

* Je remercie très sincèrement tous ceux qui m'ont permis d'étudier ces cloches : MM. P. Guichou (Saint-Pol-de-Léon), M. Rivallain (Stival), J. Sergent (Goulien), M. Dilasser (Locronan), et A. Le Bars (Paule); Mlle Rault-Maisonneuve (Saint-Brieuc) et Mlle C. Marcel-Dubois (Musée des Arts et Traditions populaires, Paris). Je remercie également le professeur Léon Fleuriot pour ses commentaires sur l'inscription de Stival et Donatien Laurent pour l'aide et l'hospitalité qu'il m'a offertes lors de mon travail sur le terrain. Je voudrais également remercier M. Laurent d'avoir porté à mon attention la cloche de saint Guénolé et d'avoir dissipé la confusion au sujet de la cloche de Perros-Guirec. Je suis redevable à M. Patrick Galliou (Université de Bretagne occidentale, Brest) de la traduction de la plus grande partie du texte. Je remercie enfin tout spécialement le Dr Próinséas Ní Chatáin (University College, Dublin) qui a relu mon manuscrit et m'a donné de précieuses indications sur ce travail.

Nous nous proposons, dans l'étude qui suit, de décrire et d'étudier les cloches de Bretagne, que nous avons pu examiner personnellement. Elles ont d'ailleurs déjà été signalées par Perrott (1856), de Kerañflec'h (1858), Ella-combe (1872), Abgrall (1895), Coleman (1898) et Allen (1904). Ces auteurs ont tous insisté sur le rôle qu'ont joué ces cloches dans l'hagiographie et la tradition populaire, alors que nous les analyserons ici du seul point de vue de l'archéologie.

*
**

Les cloches de Bretagne, qui forment l'objet de notre étude, sont au nombre de six : les cinq premières — Saint-Pol-de-Léon, Goulien et Locronan (Finistère), Paule (Côtes-du-Nord), Stival (Morbihan) — sont encore toutes conservées dans les églises. La sixième, probablement originaire de Perros-Guirec, est aujourd'hui la propriété de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Elle est sans doute plus tardive que celles de la série principale. Une septième cloche, attribuée à saint Guénolé, fut détruite en 1793.

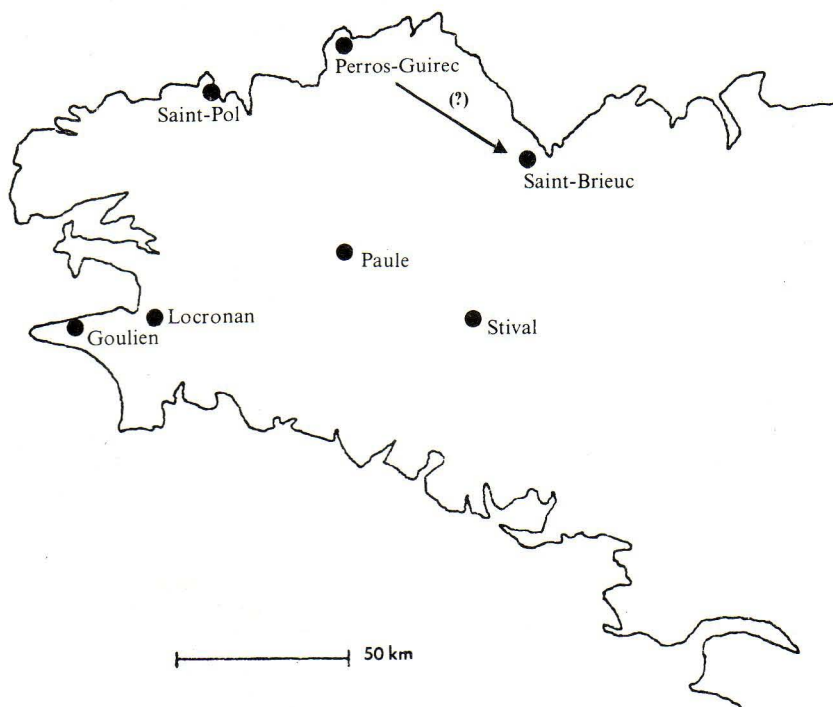


Fig. 1. — Répartition des cloches à main de Bretagne.

Tant en Irlande qu'au pays de Galles et en Ecosse, les cloches de fer étaient constituées d'une simple plaque de tôle prédécoupée, puis repliée sur elle-même, rivetée et recouverte d'une couche de bronze. La poignée et

l'anneau de suspension du battant étaient formés d'une seule barre de métal traversant le sommet de la cloche. Ces cloches sont en général plus hautes que celles faites d'un bronze coulé au moule, mais aucun des exemplaires irlandais ne dépasse cependant 310 mm de haut si l'on ne tient pas compte de la poignée. En Irlande et en Ecosse, les cloches de fer sont plus nombreuses que celles en bronze, alors qu'on remarque le phénomène inverse au pays de Galles. En Bretagne enfin, nous ne connaissons aucun exemplaire en tôle de fer, bien que la cloche de Locronan puisse avoir emprunté certaines de ses caractéristiques technologiques à cette dernière série. Cette cloche est en effet constituée d'une tôle de cuivre, alors que les autres cloches bretonnes sont faites de bronze coulé au moule.

Les cloches à main de ce type sont toujours exécutées selon la méthode de la cire perdue, les poignées étant parfois coulées à part. Il est ainsi évident que les zones d'influence de l'Église insulaire n'étaient pas seulement caractérisées par des coutumes communes — l'usage des cloches à main, en l'occurrence — mais également par des techniques similaires.

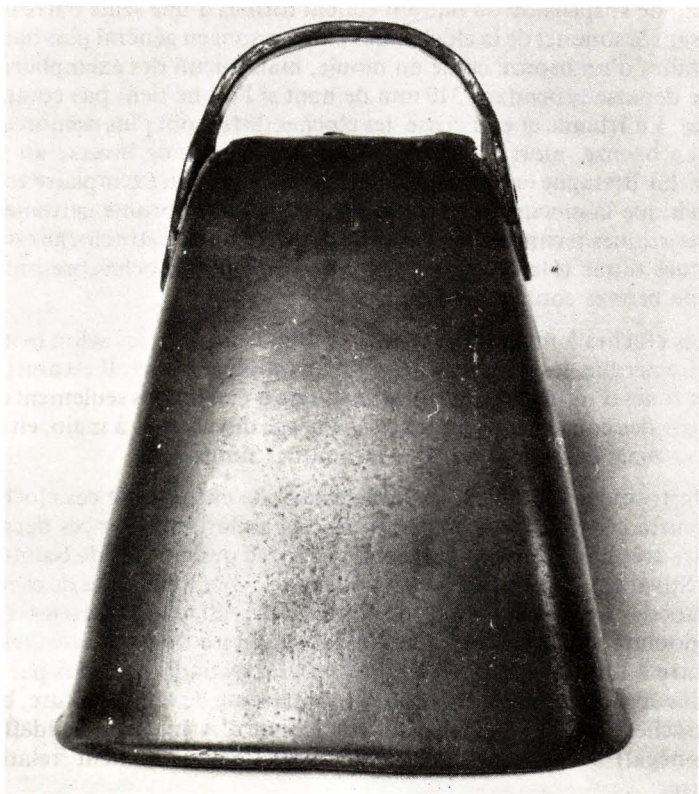
On trouvera en annexe les dimensions de chacune de ces cloches, que l'on pourra comparer aux illustrations. On remarquera sur ces dernières la moulure très caractéristique qui orne la gorge des cloches de Saint-Pol-de-Léon, Stival et Goulien (fig. 2 et 3, annexe 1, 2, 3). La présence de ce relief sur plusieurs des exemplaires bretons semble particulièrement intéressante, car cette moulure est caractéristique des cloches du nord du pays de Galles et se rencontre à Llanrhyddlad, Llanarmon et Llangwnadl (illustrées par Fischer [2]). Aucun des exemplaires irlandais ne présente de telle moulure, bien que deux cloches de ce pays — Terryhoogan (comté d'Armagh) et Culdaff (comté de Donegal) — offrent une lèvre versée extérieurement relativement similaire.

La cloche de *Goulien* ressemble fort à celle de Llangwnadl et se caractérise, comme cette dernière, par ses formes anguleuses et sa couronne plate. Celle de *Stival* (fig. 3), présente des angles mousses et une large poignée plate, comme celle de Culdaff dans le comté de Donegal. Ces cloches, si l'on ne tient pas compte des anses, mesurent respectivement 191 et 211 mm de haut. L'inscription que porte la cloche de Terryhoogan permet de la dater, comme celle de Culdaff, des environs de 900.

La cloche de *Paule* (fig. 4) appartient de toute évidence à cette série bretonne, en dépit de certains traits exceptionnels. Chacune de ses faces forme un angle obtus, la coupe de l'objet étant, par conséquent, plus hexagonale que quadrangulaire (annexe 4). L'anse est inhabituelle, elle aussi : elle se compose de deux tiges épaisses en bronze, soudées au sommet de manière maladroite, mais qui se rattachent séparément à la couronne.

La cloche de *Saint-Pol-de-Léon* (fig. 2) présente une lèvre moulurée, comme les exemplaires gallois, mais ses angles mousses la font plutôt ressembler à celle de Stival. Cette dernière caractéristique ne se rencontre pas, en

(2) C. FISHER, *The welsh celtic bells...*, 1926.



Cliché Inventaire général Bretagne

Fig. 2. — La cloche à main de Saint-Pol-de-Léon.

effet, dans les séries galloise et écossaise, mais est fréquente en Irlande. L'anse de la cloche de Saint-Pol-de-Léon est aujourd'hui recouverte d'une tête grotesque de poisson en bois sculpté que l'on peut toutefois enlever en retirant la langue de l'animal. L'anse paraît constituée de cuivre massif et non de bronze, et porte encore aux extrémités quelques traces d'argenture. Selon Allen (3), ces extrémités pourraient représenter des feuilles, mais on peut également penser que l'anse de cuivre imite la forme d'un oiseau vu de dos, dont la courbe de l'anse figurerait le cou. Rien ne permet de choisir entre ces deux interprétations, mais il est néanmoins certain que cette anse, de type exceptionnel, est secondaire. On remarque en effet, sur la couronne de cette cloche, les restes de l'anse primitive. Cette dernière relevait du type habituel, et notre anse de cuivre, d'un modèle unique, provient donc d'une réparation postérieure.

On peut ainsi remarquer que trois des cloches de bronze de Bretagne possèdent, comme celles du pays de Galles, une lèvre moulurée, que deux

(3) J.R. ALLEN, *Celtic art...*, p. 201.



Cliché Inventaire général Bretagne

Fig. 3. — La cloche à main de Stival.

d'entre elles présentent des angles arrondis, caractéristique particulièrement fréquente en Irlande, et que l'on peut enfin comparer la cloche de Stival à celle de Culdaff, l'une des deux cloches irlandaises possédant une lèvre versée extérieurement. L'absence de cloches de fer en Bretagne vient encore souligner les parentés technologiques entre les séries bretonne et galloise ; on sait en effet que, contrairement à ce que l'on remarque en Ecosse et en Irlande, les cloches de bronze sont bien plus nombreuses au pays de Galles que celles de fer.

La cloche de *Locronan* (fig. 5) offre un bon exemple d'emprunt technologique fait aux séries de cloches en fer. Elle paraît être constituée d'une seule feuille de cuivre, aujourd'hui brisée au niveau de la couronne, et dont les extrémités sont rivetées de chaque côté comme dans le cas des cloches de fer. On remarquera qu'elle ne fut jamais recouverte d'une couche de bronze et



Cliché Inventaire général Bretagne

Fig. 4. — La cloche à main de Paule.

que l'anse est rivetée à l'intérieur de la couronne et non insérée à force. La feuille de cuivre qui servit à confectionner cette cloche fut découpée sans aucun soin et l'objet fini est de bien médiocre qualité technique. On ajoutera que cette cloche est de section ovale et non rectangulaire.

Il est possible que la cloche de Locronan soit postérieure à la série des cloches bretonnes, et il est d'autre part certain qu'elle fut produite localement. La forme hexagonale de l'exemplaire de Paule donne aussi à penser qu'il fut réalisé par un artisan fort peu au fait des techniques utilisées dans les grands centres de production d'objets de ce type. Quand aux trois autres cloches bretonnes, celles de Saint-Pol-de-Léon, de Stival et de Goulien, elles paraissent avoir été fabriquées localement, selon des techniques allogènes, ou bien encore avoir été importées des îles Britanniques.

La sixième cloche que nous allons examiner, coulée en bronze, est conservée actuellement aux Archives départementales des Côtes-du-Nord à *Saint-Brieuc*. Elle est considérablement plus petite que celles dont nous avons parlé plus haut (voir annexe 6) et l'anse est composée de deux boucles permettant de la saisir avec les doigts. Bien que supposée sans prove-



Cliché Inventaire général Bretagne

Fig. 5. — La cloche à main de Locronan.

nance (4), cette cloche est très probablement celle «à l'anse en forme de barrette» mentionnée au congrès de l'Association bretonne à Saint-Brieuc en 1852. Dans le compte rendu de cette réunion, les notices de cette cloche (appartenant à la collection de J.-M. de Penguern) et de la cloche de Paule ont malheureusement été confondues par le secrétaire, de La Noue (5). Il fut suivi par Perrott (6), mais la confusion fut dissipée par Keranflec'h en 1858 (7). Celui-ci fit remarquer que la cloche de la collection de Penguern

(4) *Bretagne. Art populaire...*, p. 18.

(5) *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. IV, 1852, p. 145.

(6) R. PERROTT, *Notes on portable hand-bells...*, p. 317.

(7) C. DE KERANFLEC'H, *Portable bells...*, p. 349.

était différente de celle de Paule et avait été acquise par le collecteur à *Perros-Guirec* (Côtes-du-Nord). Attribuée à saint Kirec, elle aurait été confisquée par le recteur de la paroisse qui y voyait un objet de superstition. On pourrait donc classer cette cloche parmi celles que nous avons déjà examinées, mais sa forme insolite la situe en dehors de la série principale, et les quelques exemples similaires originaires d'Irlande ne datent probablement pas d'avant le XII^e siècle. Cependant, il est intéressant de constater que, malgré son époque relativement tardive, cette cloche semble avoir été vénérée comme relique, au même titre que les cloches plus anciennes que nous examinons ici.

Une septième cloche, appelée *Campanula S. Winwaloei* (cloche de saint Guénolé), était au nombre des reliques de ce saint apportées par les moines de Landévennec à Montreuil-sur-Mer après la destruction de leur monastère par les Vikings en 914 (8). C'était un objet de vénération populaire, mais elle fut finalement détruite sous la Révolution en 1793 (9). Bien que cette cloche ait maintenant disparu, son existence à une époque aussi ancienne (X^e siècle) et son association avec saint Guénolé, le fondateur de Landévennec, nous permettent de la classer au nombre de celles que nous étudions ici. Il a été dit que cette cloche était presque noire (10), ce qui peut s'appliquer aussi bien au fer qu'au bronze. Etant donné l'ensemble des témoignages qui subsistent, son matériau était très probablement le bronze.

La cloche de Stival porte une inscription assez remarquable, lue PIR TURFIC IS TI par La Villemarqué, qui en propose la traduction « doucement sonnante es tu » (11). Cette interprétation fut cependant bientôt mise en doute par un savant irlandais, qu'Ellacombe cite sans le nommer (12). Cet érudit proposait pour sa part la leçon PIRTUR (interprété *Victor*) FECISTI, qu'Abgrall semble d'ailleurs avoir acceptée, en la traduisant ainsi : « Pirtur m'a faite » (13). On remarquera cependant que, si l'on doit comprendre FECISTI pour FICISTI, la traduction de cette inscription par « Pirtur, tu (m')as faite » semble de loin la plus fidèle. Il peut donc s'agir d'une référence à un artisan particulier, que sous-tend peut-être une intention commémorative.

Les cloches galloises ou écossaises ne paraissent pas avoir été inscrites, et l'on ne connaît que deux inscriptions sur les cloches irlandaises. L'une d'entre elles se voit sur la cloche de Terryhoogan (comté d'Armagh) qui appartient à la même série typologique que celle de Culdaff; on se souviendra que nous avons comparé cette dernière à la cloche de Stival. L'inscription de Terryhoogan peut être lue comme suit : OROIT AR CHŪMASCACH M̄AILELLO, c'est-à-dire : « une prière pour Cummascach, fils d'Aillil ». Ce personnage,

(8) G.H. DOBLE, *The saints of Cornwall. Part two...*, p. 61. — R. RODIÈRE, *Les corps saints...*, p. 134.

(9) G.H. DOBLE, *ibid.*, p. 62, 100.

(10) R. RODIÈRE, *ibid.*, p. 134.

(11) H. DE LA VILLEMARQUÉ, *Mémoire sur l'inscription...*, p. 7-10.

(12) H.T. ELLECOMBE, *The church bells...*, p. 334.

(13) J.M. ABGRALL, *Quatre vieilles cloches...*, p. 3.

intendant à la cour d'Armagh, mourut en 909. Bien que Cummascach n'ait fort probablement pas fabriqué cette cloche de ses propres mains, une telle formule commémorative est d'autant plus intéressante que l'inscription de la cloche de Stival paraît avoir répondu à une fonction similaire. Comme nous l'avons souligné ci-dessus, la cloche de Stival est, du point de vue de la typologie, très proche de celles de Culdaff et de Terryhoogan. On remarquera enfin que ces deux inscriptions sont en demi-onciales, ce qui permet de dater également la cloche de Stival des environs de 900.

Seule une comparaison avec les séries extérieures à la Bretagne permet de dater les autres cloches de la région. L'auteur du présent article a récemment tenté de montrer que la majorité des cloches de bronze d'Irlande avaient été produites entre 700 et 900. La moulure très caractéristique qui orne la lèvre de trois des cloches bretonnes permet d'autre part de penser que ces trois objets sont contemporains les uns des autres, d'autant plus que la Bretagne ne constitua jamais un véritable centre de production, et que certaines particularités technologiques ne purent donc s'y développer. Si l'usage des cloches de bronze s'est bien répandu de l'Irlande vers la Bretagne, par l'intermédiaire du pays de Galles, comme cela semble bien être le cas, tout permet de croire que ce mouvement eut lieu bien après 700, et l'on peut donc dater la série bretonne de la période 800-900. On ne saurait, par contre, placer avec certitude la cloche de Paule à l'intérieur des limites précitées, car on ne lui connaît aucun exemple directement comparable.

La destruction de Landévennec en 914 nous donne un *terminus ante quem* reculé pour la cloche perdue de saint Guénolé (voir ci-dessus) mais cela n'écarte pas la possibilité qu'elle fût importée ou fabriquée au IX^e siècle.

La plupart des auteurs qui, depuis le XIX^e siècle, se sont intéressés aux cloches à main bretonnes, ont répertorié les divers saints auxquels ces objets sont traditionnellement associés : Pol Aurélien (Saint-Pol-de-Léon), Goulven (Goulien), Symphorien (Paule), Mériadec (Stival) et Ronan (Locronan). Il est néanmoins certain que les cloches bretonnes sont de quelques siècles postérieures aux saints auxquels on les attribue car, à l'exception de Symphorien, ou bien ils sont originaires de Grande-Bretagne ou d'Irlande, ou bien ils ont des liens familiaux avec ces deux pays et paraissent avoir vécu au VI^e siècle (14). On peut en conclure que ces personnages n'utilisèrent jamais ces cloches, qui témoignent cependant des contacts entre les Églises bretonnes, galloise et irlandaise à une période relativement tardive. La rédaction d'hagiographies, fort nombreuses dans la Bretagne du IX^e siècle — époque où furent composées les Vies de Samson, de Pol Aurélien, de Tudual et de Malo (15) — n'est probablement donc pas fortuite. Il est possible que l'intérêt manifesté par les hagiographes pour les origines britanniques de ces saints ait déterminé l'importation de cloches. On trouvera une probable illustration de ce phénomène dans la Vie de saint Pol, qui nous narre comment une

(14) Cf. J.F. KENNEY, *The sources...*, p. 176. — S. BARING-GOULD et J. FISHER, *The lives...*, t. III, p. 138-143 ; t. IV, p. 120-125. — G.H. DOBLE, *The saints of Cornwall. Part one...*, p. 118, 133.

(15) J.F. KENNEY, *The sources...*, p. 174-176. — N.K. CHADWICK, *The colonization...*, p. 285.

cloche à main fut miraculeusement apportée de Cornouaille britannique dans le corps d'un poisson (16). On attribuait également une cloche à saint Guénolé (voir ci-dessus), dont l'histoire de la vie écrite vers 880 confirme des liens contemporains avec l'Irlande (17). On doit certainement associer le développement de la tradition hagiographique à l'expansion des cultes, et il n'est donc pas impossible que certaines des cloches bretonnes aient été importées dans le but avoué de favoriser ce mouvement.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'anse qui orne aujourd'hui la cloche de Saint-Pol-de-Léon est secondaire, et l'on voit encore, sur la couronne, les attaches de l'anse originelle. Or, l'auteur de la Vie de saint Pol, écrite en 883, décrit ainsi la cloche découverte à l'intérieur d'un poisson : *cujus anulus marinis plenus sanguissugis perforatus atque ambesus erat* (18), ce qu'Abgrall paraphrase comme suit : « l'anneau semblait avoir été perforé et rongé » (19). On ne peut guère concevoir ce à quoi le terme *anulus* du texte original fait référence, si ce n'est à la poignée de la cloche. On sait en effet que les poignées des cloches que nous avons décrites sont toutes de forme annulaire. Si l'on accepte cette hypothèse, il est fort probable que la cloche décrite par l'hagiographe est bien celle conservée aujourd'hui à Saint-Pol-de-Léon. Il est possible, dans ce cas, que l'hagiographe ait tenté d'expliquer de la sorte l'absence d'anse, ou bien encore la présence d'une anse qu'il considérerait comme secondaire. On peut donc penser que la Vie de saint Pol authentifie une cloche importée de Grande-Bretagne quelque temps auparavant et qui, déjà endommagée, aurait, dès les années 880, semblé fort ancienne.

Selon la Vie du saint, la cloche de saint Pol serait donc originaire de ce qui est aujourd'hui la Cornouailles britannique et ceci en dépit du fait que l'on ne connaisse aucun objet de ce modèle dans la région. Il est probable, néanmoins, que des cloches à main aient été utilisées dans l'Église cornique primitive, et un texte daté de 1281 témoigne de l'existence d'une petite cloche attribuée à saint Symphorien de Veryan (20). On se souviendra que la cloche de Paule est, elle aussi, associée à saint Symphorien, et l'on a avancé l'hypothèse selon laquelle saint Symphorien d'Autun aurait, dans les dédicaces corniques et bretonnes, pris la place d'un saint local (21).

Le fait que des cloches à main d'un type unique aient été utilisées en Irlande, en Ecosse, au pays de Galles, en Bretagne et peut-être en Cornouailles, revêt donc une importance archéologique considérable. On ne connaît, en effet, aucune autre catégorie d'objets aussi caractéristique de l'Église insulaire dans ses diverses provinces, dont on sait qu'elles étaient essentiellement unies par des règles communes. Néanmoins, la conclusion

(16) S. BARING-GOULD et J. FISHER, *The lives...*, p. 81.

(17) J.F. KENNEY, *The sources...*, p. 176.

(18) C. CUISSARD, *Vie de saint Paul de Léon...*, p. 445.

(19) J.-M. ABGRALL, *Quatre vieilles cloches...*, p. 4.

(20) G.H. DOBLE, *Saint Symphorian...*, p. 26. — M. MESNARD, *Le culte de saint Symphorien...*, p. 4-5.

(21) G.H. DOBLE, *ibid.*, p. 26. — M. MESNARD, *ibid.*, p. 4-7.

essentielle de notre étude est que les cloches à main ne trouvent pas leur origine dans l'Église bretonne primitive, en dépit de ses racines insulaires. Leur présence en Bretagne s'explique directement par les relations que ce pays entretenait avec la Grande-Bretagne et l'Irlande au IX^e siècle, et plus vraisemblablement durant la seconde moitié de ce siècle, à une période où furent écrites de nombreuses Vies de saints importantes.

Le fait que la Bretagne se soit alignée sur la règle continentale au cours du IX^e siècle, sous l'influence de Charlemagne et de ses successeurs, est donc particulièrement significatif. Selon N.K. Chadwick, ces Vies furent composées au IX^e siècle dans le but de soutenir des fondations anciennes qui espéraient se voir transformer en évêchés territoriaux (22). Il n'est donc pas impossible que les cloches à main bretonnes aient été fabriquées ou importées à cette époque, afin de renforcer le caractère primitif des Églises avec lesquelles elles furent associées, et de prouver leur ancienneté et leurs liens avec l'Église insulaire. Selon Léon Fleuriot (communication personnelle), le PIRTUR de l'inscription de Stival pourrait n'être qu'une variante de l'anthroponyme gallois Peredur. Ceci confirmerait les liens qui nous paraissent avoir existé entre les cloches de Bretagne et celles du pays de Galles.

Il est ainsi intéressant de noter que la Vie de saint Ronan ne fait aucunement référence à la cloche du saint, et que la cloche conservée aujourd'hui ne joue aucun rôle particulier dans le légendaire de saint Ronan (renseignement dû à Donatien Laurent). On se souviendra que, selon nous, la cloche de Locronan ne relève pas, à proprement parler, de la série bretonne, relativement homogène. Il n'est donc pas impossible que cet objet date seulement de la fin du Moyen Âge, ou même de l'époque moderne, son absence du culte populaire de saint Ronan s'expliquant par le fait que le culte du saint s'était pleinement développé avant même que la cloche soit fabriquée.

Nous n'avons certes pas tenté, dans cet article, de définir le rôle joué par ces cloches dans l'hagiographie ou les traditions populaires, mais nous espérons cependant que les quelques indications réunies ci-dessus permettront d'offrir un fondement scientifique aux futures études du folklore des cloches à main bretonnes.

ANNEXE

On trouvera ci-dessous les dimensions de chacune des cloches étudiées, disposées dans l'ordre suivant : hauteur totale ; hauteur du corps de la cloche ; dimensions maximales (largeur et profondeur) de l'ouverture (dimensions extérieures). Toutes ces dimensions sont exprimées en millimètres.

(22) N.K. CHADWICK, *The colonization...*, p. 289-290.

1. Saint-Pol-de-Léon

Hauteur totale : 222

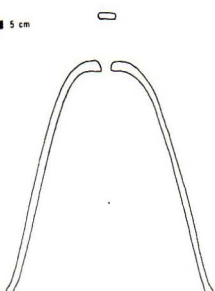
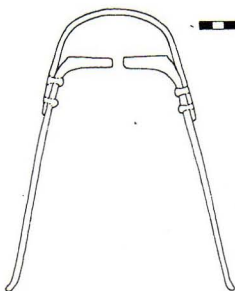
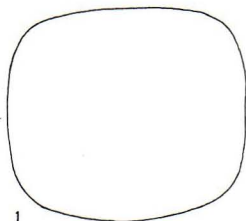
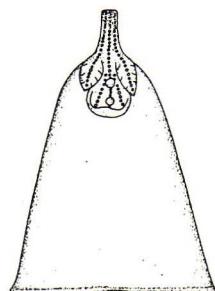
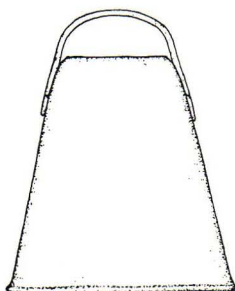
Hauteur de la cloche : 184

Largeur et profondeur

à la base : 181 x 162

Longueur du battant

en fer : 151



5 cm

1

2. Stival

Hauteur totale : 234

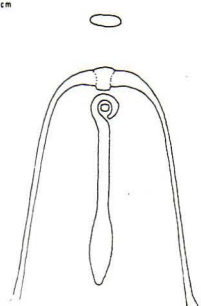
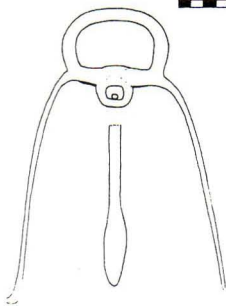
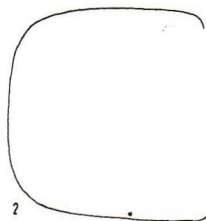
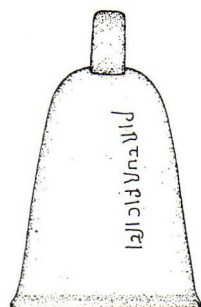
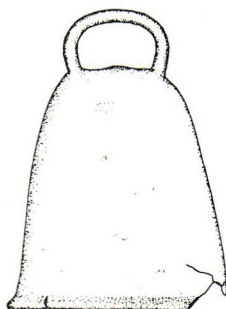
Hauteur de la cloche : 191

Largeur et profondeur

à la base : 173 x 151

Longueur du battant

en fer : 162



5 cm

2

3. Goulien

Hauteur totale : 196

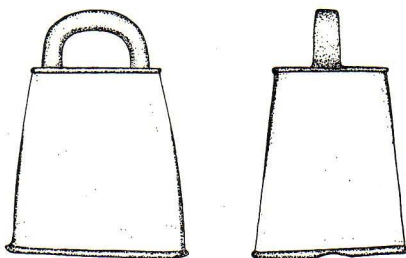
Hauteur de la cloche : 150

Largeur et profondeur

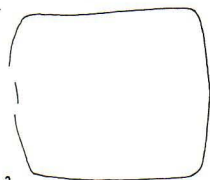
à la base : 143 x 121

Longueur du battant

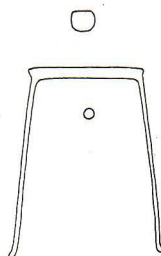
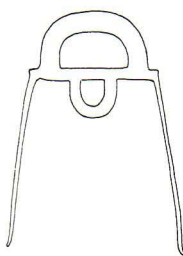
de bronze coulé : 132



5 cm



3

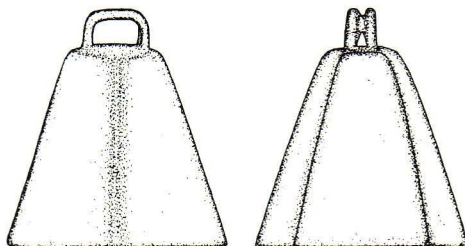
**4. Paule**

Hauteur totale : 187

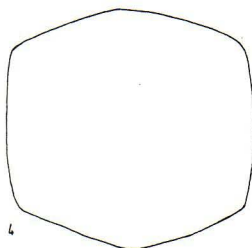
Hauteur de la cloche : 158

Largeur et profondeur

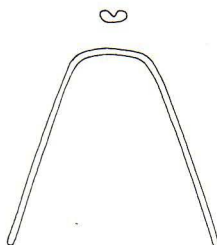
à la base : 175 x 169



5 cm



4



5. Locronan

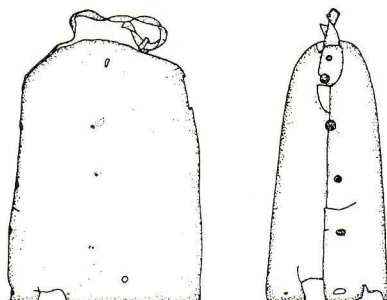
Hauteur totale: 231

Hauteur de la cloche: 206

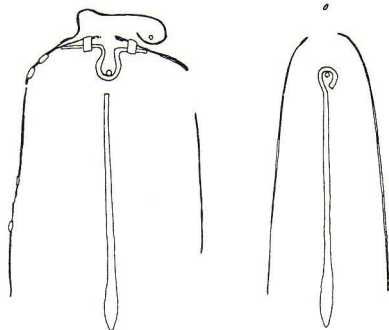
Largeur et profondeur

à la base: 150 x 96

Longueur du battant en fer: 205



5 cm

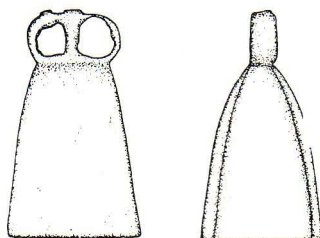
**6. Perros-Guirec (?)**

Hauteur totale: 134

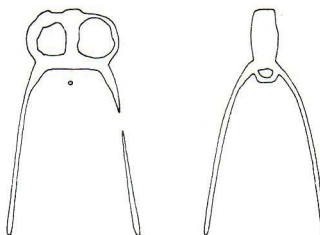
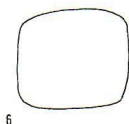
Hauteur de la cloche: 103

Largeur et profondeur

à la base: 80 x 72



3 cm



BIBLIOGRAPHIE

ABGRALL (J.-M.). *Quatre vieilles cloches et deux pierres sonnantes*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1895, t. XXII, p. 17-32.

ALLEN (J.R.). *Celtic art in pagan and christian times*. London, 1904.

BARING-GOULD (S.) et FISHER (J.). *The lives of the british saints*. London, t. III et IV, 1911-1913.

BOURKE (C.). *Early irish hand-bells*, dans *Journal of the Royal Society of Antiquaries of Ireland*, t. 110, 1980, p. 52-66.

Bretagne: art populaire, ethnographie régionale. 23 juin-23 septembre 1951. Paris, Musée des Arts et Traditions populaires.

CHADWICK (N.K.). *The colonization of Brittany from celtic Britain*, dans *Proceedings of the British Academy*, t. 51, 1965, p. 235-299.

COLEMAN (J.). *Irish bells in Brittany*, dans *Journal of the Royal Society of Antiquaries of Ireland*, t. 27, 1898, p. 167-170.

CUISSARD (C.). *Vie de saint Paul de Léon en Bretagne*, dans *Revue celtique*, t. V, 1881-1883, p. 413-460.

DOBLE (G.H.). *Saint Symphorian, martyr, patron of Veryan, Cornwall*. Truro, 1931 (Cornish saints, n° 27).

DOBLE (G.H.). *The saints of Cornwall. Part one. Saints of the Land's End District*. Truro, 1960.

DOBLE (G.H.). *The saints of Cornwall. Part two. Saints of the Lizard District*. Truro, 1962.

ELLACOMBE (H.T.). *The church bells of Devon*. Exeter, 1872.

FISHER (Canon). *The welsh celtic bells*, dans *Archaeologia Cambrensis*, t. 81, 1926, p. 324-334.

KENNEY (J.F.). *The sources for the early history of Ireland: ecclesiastical*. New York, 1929. (Réimpr. Dublin, 1979).

KERANFLECH (C. de). *Portable bells in Brittany (sic)*, dans *Archaeologia Cambrensis*, 3^e série, t. 4, 1858, p. 349-350.

LA NOUE (A. de). *Compte rendu du congrès de l'Association bretonne à Saint-Brieuc*, dans *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. IV, 1852.

LA VILLEMARQUÉ (Th. HERSART de). *Mémoire sur l'inscription de la cloche de Stival près Pontivy, en Bretagne*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXIV, 2^e partie, 1864, p. 3-15.

MESNARD (M.). *Le culte de saint Symphorien en Bretagne*, dans *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXXIII, 1954, p. 1-13.

PERROTT (R.). *Notes on portable hand-bells, principally in Brittany (sic)*, dans *Archaeologia Cambrensis*, 3^e série, t. 2, 1856, p. 315-318.

RODIÈRE (R.). *Les corps saints de Montreuil*. Paris, 1901.

CHRISTIANE PRIGENT

Statuaire cornouaillaise du XIV^e siècle

Ses rapports avec la statuaire bretonne de cette époque

Conséquence de l'insertion de la province dans les grands circuits économiques et des alliances matrimoniales entre sa classe dirigeante et la grande noblesse française et étrangère, la Bretagne participe, à la fin du Moyen Âge, à l'activité artistique générale. Et la statuaire bretonne, et par restriction celle de Cornouaille (objet de notre étude), eut à subir, au cours du XIV^e siècle, l'influence des modèles venus de l'extérieur (parisiens, normands...); les œuvres bretonnes doivent donc être étudiées en référence aux grands courants stylistiques nationaux, faisant ainsi justice des clichés romantiques d'un art uniquement populaire et retardataire.

*
**

On avance parfois l'action déterminante des facteurs historiques sur l'évolution d'un style. Pour illustrer le contexte politique de la Bretagne au début du XIV^e siècle, nous nous limiterons au bref rappel de quelques faits.

Par le mariage de la princesse héritière Alix de Thouars avec Pierre de Dreux, frère puîné du comte de Dreux Robert III, et arrière-petit-fils du roi Louis le Gros, le roi de France Philippe Auguste pensait s'assurer la Bretagne grâce à un duc d'origine française et de surcroît de la maison royale. Dès 1213, en effet, Pierre fit hommage-lige du duché au roi et fut reconnu dès lors pour duc de Bretagne (1). A sa mort, son fils Jean, dit le Roux, lui succéda à la tête du duché, chef de file d'une dynastie qui demeura en place jusqu'au mariage de la duchesse Anne avec le roi de France Charles VIII.

Ce fut, dans les premiers temps, une dynastie tout entière tournée vers la France. L'influence du pouvoir royal s'y exerçait à tous les niveaux: celui-ci dirigeait souvent le choix du Saint-Siège dans la nomination des évêques, ce qui lui permettait de placer, à la tête des diocèses, des officiers du parlement

(1) A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, Mayenne, 1975, réimpression de l'édition de 1899, t. III, p. 297.

de Paris. Cet état de choses persista jusqu'à la restauration de Jean IV dans les années 1379-1380 (2). Les ecclésiastiques et les grands personnages gravitant autour du duc s'avèrèrent être des zélateurs de l'influence française dans tous les domaines, et bien entendu dans le domaine artistique, en Bretagne. Le nouveau style gothique de l'Ile-de-France pénétra en Cornouaille par l'intermédiaire de l'évêque Rainaud « de genere francus » (d'origine française) comme le mentionnent tous les catalogues des anciens évêques de Quimper (3); sous son épiscopat fut entreprise, entre 1239 et 1261, la construction du chœur de la cathédrale (4), où apparaissent les premiers éléments de l'art ogival.

*
**

Et un certain nombre de statues de Vierges à l'Enfant recensées en Cornouaille offrent des ressemblances avec des Vierges du XIV^e siècle du domaine royal et de la Normandie.

La Vierge de la chapelle de l'abbaye de Landévennec (fig. 1), provenant de l'église de Henvic dans le Léon, apparaît comme une œuvre de transition. Elle présente la particularité d'associer des souvenirs du XIII^e siècle à des éléments du siècle suivant. Elle porte une robe serrée à la taille par une ceinture imitant le cuir, soulignant la taille de quelques plis groupés vers le milieu, et recouverte d'un manteau retenu sur la poitrine par un fermail rhomboïdal. Le bras droit écartant le pan correspondant du manteau détermine un schéma triangulaire qui se poursuit par une courbe ovalisée formée par le bord replié du pan droit ramené sur la hanche opposée (5). Une chute en tuyaux étirés souligne la jambe d'appui tandis que l'étoffe sur la jambe libre s'épanouit en une série de V étagés, creusés dans la masse, d'un usage fréquent au XIII^e siècle. Mais les formules en vogue au XIV^e siècle se remarquent très nettement ici: le hanchement prononcé, l'oblique des plis fins et anguleux de la robe qui se couchent sur le sol dans le sens des pieds; et les épaules étroites et tombantes semblent un trait de maniérisme en faveur du XIV^e siècle. Un voile court, retenu à l'origine par une couronne, recouvre les cheveux torsadés autour d'un visage dont les yeux enflés expriment l'étonnement et la bouche esquisse une moue. Le corps de l'Enfant, vêtu d'une robe longue, décrit une courbe en S brisé par la position des genoux croisés assez haut. Il joue avec un gros oiseau dont les pattes reposent sur son genou gauche.

(2) B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Malestroït en Italie et l'autonomie du clergé breton*, dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. VII, 1936, p. 61-90.

(3) R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, Quimper, 1877, p. 233.

(4) *Ibid.*, p. 8.

(5) Bien que plus tardif ici, ce mouvement de la draperie s'observe dès 1250 sur certaines sculptures de Reims: la suivante de la Vierge de la Présentation au Temple et l'Ange de l'Annonciation du même portail. W. SAUERLANDER, *La sculpture gothique en France*, Paris, 1974, p. 191-197.



Cliché Jean Feutren.

Fig. 1. — Landévennec, *chapelle de l'abbaye*.
Vierge à l'Enfant.

RAYONNEMENT DES MODÈLES PARISIENS

Les Vierges à l'Enfant représentent la majeure partie des statues du XIV^e siècle; et le type parisien se rencontre, à peine modifié, dans toutes les provinces de France.

La Vierge de la chapelle des Trois-Fontaines en Gouézec résume les principales caractéristiques des Vierges françaises que M^{me} Le François-Pillion a si bien définies (6). Le hanchement est indiqué, bien que faiblement. Le vêtement consiste en une robe serrée à la taille par une ceinture et un manteau drapé en tablier par le mouvement transversal du pan droit ramené sous l'Enfant d'où il se libère en une cascade de volutes aplaties. De part et d'autre

(6) L. LE FRANÇOIS-PILLION, *Les statues de la Vierge à l'Enfant dans la sculpture française du XIV^e siècle*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1935 (2), p. 129-149 et 204-227.

de la main libre tenant un bouquet, l'étoffe ondule symétriquement. La Vierge porte sous sa couronne à fleurons un voile tombant aux épaules. Son visage enlaidi par une peinture en partie écaillée se penche vers l'Enfant. Celui-ci, vêtu d'une robe longue jusqu'aux chevilles, se présente de profil, le pied gauche appuyé contre la hanche de sa mère, mais très souvent dans un pli de la draperie, le pied droit retourné, détail très fréquent dans les groupes du XIV^e siècle. De sa main gauche, il retient l'oiseau posé sur son genou et, de son bras droit allongé, il a saisi le bord du manteau maternel. Toute austérité comme tout maniérisme sont absents de ce groupe.

La statue offre beaucoup d'analogies avec celle de **la Vierge conservée au noviciat des Filles du Saint-Esprit en Saint-Brieuc** (fig. 2) et provenant du manoir des Iles dans la commune de Kernoues, proche de Lesneven dans le Léon. Pendant un temps, elle a séjourné dans le jardin des religieuses de Lesneven, sa polychromie en a souffert; à Saint-Brieuc elle a été décapée puis cirée. Un examen superficiel permettrait de conclure à l'identité des figures, mais la Vierge de Saint-Brieuc diffère profondément de la précédente par sa



Cliché Jean Feutren.

Fig. 2. — Saint-Brieuc, *noviciat des Filles du Saint-Esprit*.
Vierge à l'Enfant.

facture soignée et ses proportions allongées qui semblent correspondre à l'idéal de la sculpture en France comme dans les autres pays européens dans les années 1330-1340, de même que par la souplesse du corps à peine infléchi par le hanchement et la maîtrise dans le traitement des plis du vêtement composé d'une robe longue, ajustée à la taille par une ceinture au pan latéral, qui devait s'écraser sur les chaussures — le mauvais état de la partie inférieure ne nous permet plus d'en apprécier les effets — et d'un voile-manteau animé d'un faisceau de plis en virgule et de plis enroulés sous le bras gauche. Les cheveux ondulés tombant sur les épaules encadrent un visage à l'ovale raffiné empreint d'une grande douceur, aux yeux baissés, éclairé d'un léger sourire qui flotte sur les lèvres minces. L'Enfant s'agrippe familièrement au manteau de sa mère; de la main gauche il tient une boule. Dans ce groupe, il a le torse nu.

Il est intéressant de lui comparer la **Vierge de l'église de Locquéholé** dans le Léon (fig. 3) afin de souligner les différences notables qui existent entre les



Cliché Jean Feutren.

Fig. 3. — Locquéholé, *église Saint-Guérolé*.
Vierge à l'Enfant.

deux visages. Celui de la Vierge de Saint-Brieuc apparaît fortement idéalisé. Par contre, à Locquéholé, la forme arrondie du visage à l'ovale très large, aux yeux à demi baissés, enchâssés avec largeur entre des paupières gonflées sous l'arcade sourcilière, à la bouche mince au-dessus d'un menton accusé, encadré des grosses ondulations de la chevelure qui dépassent du voile, montre des recherches réalistes, participant ainsi à l'évolution générale de la sculpture vers la fin du siècle. A noter que chacun des yeux est d'un dessin différent et, chose curieuse, ils ne sont pas sur le même plan, le droit placé plus haut, accentuant l'inclinaison du visage. L'attitude hanchée, la chute oblique du bas de la robe constituent des éléments qui perdureront pendant tout le siècle. La Vierge porte un manteau largement ouvert sur le buste animé de plis plats au-dessus de la taille serrée par une ceinture réduite à un simple lien entre lesquels se remarque une cavité ronde de faible profondeur qui laisserait supposer que la statue contenait des reliques. Un jeu de plis courbes en faible relief, à l'exception d'un gros pli en bourrelet, parcourt le devant du manteau ramené sous le bras opposé. Bien assis sur l'avant-bras de la Vierge qui le retient d'une main ferme, l'Enfant se penche vers sa mère ; il tient dans ses mains un objet mutilé difficile à identifier mais qui pourrait être un livre (?). Le torse est nu jusqu'à la ceinture, l'agitation des jambes transparaît sous l'étoffe du drapelet qui lui dissimule le bas du corps. Sa tête vieillote, indice de date tardive, présente une oreille un peu démesurée, « un trait fort maladroit (qui) se rencontre à peu près uniformément dans les têtes d'Enfant » (7).

A la chapelle Notre-Dame-de-Lorette en Irvillac, on revient à une facture moins soignée. Cette statue s'inscrit indéniablement dans la ligne des deux précédentes (Gouézec et Saint-Brieuc). Ainsi les trois Vierges cornouaillaises au drapé asymétrique offrent en commun plusieurs éléments : on y retrouve la superposition des plis concentriques sur le devant du manteau, la série de volutes cascading le long de la jambe d'appui, la main droite qui sépare en deux lés symétriques le pan droit du manteau, révélant une formule stéréotypée. Elles constituent des interprétations d'un même type à des niveaux fort différents, la Madone d'Irvillac montrant la version la plus populaire, fortement teintée de provincialisme, dans laquelle la silhouette s'épaissit, les proportions s'alourdissent, le visage devient banal où la polychromie est un barbouillage qui défigure. L'Enfant assis sur le bras gauche, le bas du corps dissimulé dans un drapelet dont l'ourlet s'épanouit en plis en accordéon, essaie d'attraper l'oiseau posé sur le sommet du bouquet tandis que de sa main gauche il tient une boule. Ces statues nous sont parvenues privées de tout renseignement utile concernant leurs origines ; il existe cependant des œuvres connues auxquelles on peut se référer pour les dater : la célèbre Vierge en vermeil du Louvre, donnée à l'abbaye Saint-Denis par la reine Jeanne d'Evreux en 1339 et la Vierge de marbre aujourd'hui à Saint-Germain-des-Prés de Paris, d'un style plus monumental, des années 1340 également, offerte par la même reine à cette abbaye. Les œuvres de marbre et d'ivoire, ces

(7) *Ibid.*, p. 208.

dernières également de petites dimensions et donc facilement transportables, contribuèrent à populariser et à répandre ce type.

*
**

Et plus proches de nous, des importations en Haute-Bretagne et d'autres régions de la Bretagne, des œuvres autochtones d'excellente qualité aideront à diffuser auprès des imagiers bretons les modes françaises des XIII^e et XIV^e siècles.

L'abbaye de Paimpont fut reconstruite au XIII^e siècle; une statue de Vierge à l'Enfant, sculptée en grès local s'adosse au trumeau du porche occidental (8). Le déhanchement fait saillir la jambe gauche, le buste est rejeté en arrière. La Vierge du trumeau du transept nord de Notre-Dame de Paris inaugure vers 1250, cette position non plus rigoureusement frontale de la Madone du trumeau (9). La statue bretonne reprend de celle de Paris, la forme du voile en escalier, court sur le devant et tombant dans le dos; la chape jetée sur les épaules, retenue sur la poitrine par une bride et animée sur le côté droit de profonds plis en V esquisse un mouvement en tablier, sa bordure repliée tombe droit et s'enroule en une volute aplatie. Mais la façon de tenir l'Enfant, assis sur la main gauche, non plus jambes parallèles, pieds réunis mais croisés, la puissante main maternelle posée sur son buste évoquent la Vierge de la chapelle du cimetière de Saint-Amand-les-Pas, dans le Pas-de-Calais, fidèle à l'art des ateliers d'Amiens et de Reims (10). Mais la Vierge de Paimpont paraît nettement plus tardive, d'une date très avancée dans le XIV^e siècle; il faut noter la différence des visages: on n'a pas à Paimpont la tête inclinée, ni la masse triangulaire qui la forme.

Les d'Espinose, armateurs d'origine espagnole, seigneurs de la Rostanerrie en Bouée, offrent vraisemblablement **la Vierge à l'Enfant en marbre à l'église de Bouée en Loire-Atlantique** (11). Cette statue, d'une qualité exceptionnelle, probablement attribuable à un atelier parisien (12), montre toutes les caractéristiques de la seconde moitié du XIV^e siècle. La Vierge se présente debout, le corps affecté d'un léger hanchement enveloppé d'un voile-manteau retenu sur la tête par une couronne élevée aux larges fleurons et drapé en écharpe sur le buste qu'il cache en partie, recouvrant la robe dont les longs plis obliques viennent se coucher entre les pieds au contact du sol, laissant dépasser la pointe des souliers. Le visage s'alourdit, qu'encadrent les boucles épaisses de la chevelure dégagée. L'Enfant, torse nu, est drapé dans un linge qui lui dissimule le bas du corps. Le socle ne fait pas partie intégrante de la sculpture: deux anges assis, sculptés en haut relief, frères jumeaux de

(8) Reproduite dans A. MUSSAT, *Arts et cultures de Bretagne. Un millénaire*, Paris, 1979, p. 87.

(9) W. SAUERLANDER, *op. cit.*, pl. 188.

(10) J. BOCCADOR, *Statuaire médiévale de collection*, Paris, 1972, t. I, p. 231, fig. 248.

(11) *Dictionnaire des églises de France*. IVa Bretagne. Paris, 1968. Reproduite p. 9.

(12) P. THOBY, *La Vierge de Bouée*, dans *Vie artistique nantaise*, 1941, p. 6 et 7.

l'Enfant par la délicatesse de leurs traits, se détachent sur un fond décoré d'une arcature gothique.

*
**

A la limite du diocèse de Cornouaille, la **Vierge de l'église de Loudéac**, canton du même nom, (fig. 4) paraît un bon exemple de la traduction d'une Vierge française du XIV^e siècle par un atelier provincial. La composition respecte le bloc initial, et bien que légèrement hanché suivant la mode du siècle, le corps indique une verticale assez accusée. La ceinture étroite de la robe, placée très haut, a encore pour effet de souligner les proportions allongées de la Vierge. Cette pièce affecte néanmoins le canon en largeur, pour se rétrécir vers le socle. Bras collés au corps, toute saillie des contours est évitée; l'Enfant, lui aussi, paraît englobé dans la composition qui épouse les formes rectangulaires du bloc. Le regard est agréablement distrait par le jeu optique du manteau animé d'une variété de plis, tantôt incurvés, tantôt étirés en tuyaux d'orgue, mais traités en faible relief, trahissant une étoffe



Fig. 4. — Loudéac, *église Saint-Nicolas*.
Vierge à l'Enfant.

assez légère. Le sculpteur reprend et combine les formules, mais une telle disposition frisant le maniérisme ne peut se concevoir avant la fin du siècle. A l'épaisseur du corps s'oppose la petitesse de la tête ; la Vierge offre un visage sans grande individualité que la peinture dénature ; visage potelé dans lequel le menton arrondi se fond dans le contour des joues pleines, sur un cou trapu, encadré d'un voile court replié en arrière, dont le pan droit revient sur l'épaule opposée. Ici le désir d'intimité domine dans l'attitude de l'Enfant, assis de profil, le corps penché vers sa mère ; sa pose du côté gauche reste classique. Le torse nu jusqu'à la ceinture, un long drapelet — à moins que ce ne soit l'extrémité du voile — lui enveloppe toute la partie inférieure du corps mais laisse voir par transparence l'agitation des jambes ; ses plis suivent la direction du manteau. Il tient dans ses mains un oiseau aux ailes déployées.

Il paraît juste de penser que la statue très mutilée de l'église Saint-Budoc en Plomeur (fig. 5) représentait une Vierge à l'Enfant, aujourd'hui amputée de ses mains et privée de son Enfant. La Vierge, au corps infléchi en arc de cercle très étiré depuis le sommet de la tête jusqu'au pied droit, se présente



Cliché Jos Le Doaré.

Fig. 5. — Plomeur, *église Saint-Budoc*.
Statue mutilée de Vierge à l'Enfant.

entièrement enveloppé dans un ample manteau croisé très haut. Coupé dans une étoffe épaisse, il tend à mouler le buste menu souligné de plis concentriques, mais à s'élargir au niveau des hanches. La main droite qui se dégage de la draperie devait tenir, selon la tradition, un bouquet. D'autant qu'on puisse en juger, les rapports Mère/Enfant s'exprimaient par la structure monolithique de l'œuvre, l'Enfant englobé, comme à Loudéac, dans la composition. Le mouvement du bras gauche portant l'Enfant soulève les deux pans du manteau réunis, donnant naissance à une grappe de plis verticaux. La longue chevelure simplement couronnée d'un bandeau plat flotte librement dans le dos; l'absence de voile comme la forme du manteau signent la fin du XIV^e siècle.

FIN DU SIÈCLE : MODIFICATION DU SCHÉMA DE CONSTRUCTION

Les statues des Vierges à l'Enfant de la fin du XIV^e siècle montrent, par rapport à celles du début du siècle, un effort de clarification qui se traduit par une modification du « schéma de construction de l'ensemble de la figure sculptée » suivant des axes lisibles.

Assez proche stylistiquement, la **Vierge de l'église de Plonévez-du-Faou** (fig. 6), également vêtue d'un grand manteau, propose, par rapport aux premières statues étudiées, un type très différent; les retombées plus calmes mais non moins onctueuses de la draperie s'opposent à leur système de plis tourmentés et compliqués. On ne peut s'empêcher d'évoquer la Vierge de la chapelle du château de Châteaudun, des années 1385 (13); on observe en effet à Plonévez la formulation du schéma de base de Châteaudun, mais inversé. La composition est ordonnée suivant des axes bien définis: les verticales des pans latéraux du manteau délimitent un grand pli courbe, arrêté vers le milieu par une grande volute au sommet arrondi, comportant à la base un double évidement, qui se dirige de la hanche gauche vers le pied opposé, esquissant à ce niveau une légère torsion. Cette disposition a pour effet de briser le jet en hauteur. Le geste affecté du bras droit de notre statue, lié au corps, tenant dans sa main l'extrémité du drapelet de l'Enfant, rappelle celui de la Vierge parisienne pinçant l'étoffe du manteau. On observe dans les deux statues un même étalement de la draperie sur le sol, découvrant le bout pointu des souliers. Un voile replié découvre le front, qu'une couronne basse retient dans le modèle, encadre un visage au menton piqué d'une fossette. Une même plénitude s'y reflète, où transparait un certain réalisme. L'Enfant, porté sur la main gauche de la Vierge, offre une position analogue: pied gauche retourné et pied droit dissimulé sous le drapelet, encore qu'il soit difficile de distinguer le droit du gauche, singularité assez fréquente jusqu'au XVI^e siècle; de sa main droite il enserre les deux pans du voile maternel. La comparaison ne nous fait pas oublier la distanciation artistique entre le modèle et sa transposition.

(13) R. DIDIER et R. RECHT, *Paris, Prague, Cologne et la sculpture de la seconde moitié du XIV^e siècle, à propos de l'exposition des Parler à Cologne*, dans *Bulletin monumental*, 1980, t. 138/2, p. 180, fig. 30 et n. 98.



Cliché Jos Le Doaré.

Fig. 6. — Plonévez-du-Faou, *église Saint-Pierre*.
Vierge à l'Enfant.

La Vierge du château de Kernuz en Pont-l'Abbé (fig. 7) n'échappe pas entièrement à l'influence du style mondain. Le déhanchement et la retombée abondante du manteau indiquent le XIV^e siècle; l'ourlet oblique barrant la poitrine n'est pas sans rappeler une formule déjà vue sur des Vierges françaises de cette époque (14). Comme dans la statue de Plonévez, la composition s'organise suivant des axes bien lisibles: un grand triangle dirigé vers le socle envahit le flanc de la figure, animé d'une superposition de V à becs épais orientés vers la bas, tempérés par la verticalité des volutes sur la hanche opposée. La longue chevelure s'étalant sur le buste encadre un visage au modelé délicat, au front haut et plat, aux yeux petits, coiffée d'un voile aux replis latéraux triangulaires et dont l'extrémité rentre dans l'encolure du manteau. L'Enfant est porté sur le bras droit; son costume se définit: sa robe s'agrémenté d'un pincement au col; son geste se précise: il lit et de son doigt

(14) L. LE FRANÇOIS-PILLION, *op. cit.*, respectivement fig. 8 et 13, la Vierge de Couilly et celle du Musée du Louvre provenant de l'église de La Celles (Seine-Maritime).



Cliché Le Thomas - Inventaire Bretagne.

Fig. 7. — Pont-l'Abbé, *château de Kernuz*.
Vierge à l'Enfant.

indique le passage dans le livre. Une étiquette collée au revers de la statue indique « Couvent des... », probablement le couvent des Carmes de Pont-l'Abbé fondé le 4 mai 1383 (15), dont la chapelle est aujourd'hui l'église paroissiale. Mais encore faut-il aborder les collections du musée de Kernuz avec précaution et esprit critique (16). Néanmoins le style de la statue paraît correspondre à cette date ; dans les années 1380, on assiste, en effet, à une modification « du schéma constructeur de l'ensemble de la figure » (17).

(15) R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959, p. 350.

(16) La Vierge ne figure pas dans l'inventaire des collections de Kernuz (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. L, 1923, p. 167-168) où ne sont d'ailleurs mentionnés que les objets provenant des fouilles archéologiques de la région. Il est peu probable aussi qu'au moment du dépôt des objets, du Chatellier se soit inquiété d'en inscrire la provenance.

(17) R. DIDIER et R. RECHT, *op. cit.*, p. 194.

Dans cette ligne, proposant également « une clarification du schéma » de composition, la **Vierge en granite fin** placée dans la niche du trumeau du porche de l'église de Trémaouézan (proche de la limite nord de la Cornouaille) nous a paru intéressante à rapprocher de nos Vierges cornouaillaises (fig. 8). Statue d'une grande monumentalité qu'accentue encore la volumineuse couronne. La Vierge se présente debout, en position frontale, la tête recouverte d'un grand voile qui dissimule entièrement le corps. Il barre la poitrine par le mouvement en écharpe de la bordure du pan droit ramené sur la hanche gauche. Le bras droit replié, plaqué contre le corps, sépare la draperie en deux lés symétriquement ondulés; la main redressée tient une boule. L'étoffe sous l'Enfant se libère en un faisceau de plis qui, presque parallèles vers le haut, soulignent la jambe gauche d'une superposition d'enroulements aplatis; vers le centre, ce faisceau se prolonge par une grande oblique venant mourir entre les pieds chaussés de souliers pointus sur le socle polygonal.



Cliché Jean Feutren.

Fig. 8. — Trémaouézan, *église Notre-Dame*.
Vierge à l'Enfant.

Une comparaison avec la Vierge tournaisienne de Hal (18) des années 1380-1390 se révèle intéressante. On y observe de nombreuses concordances : la typologie du drapé, plus travaillé dans la statue nordique, la morphologie du visage ovale et charnu qu'encadre une chevelure torsadée, surmontée d'une couronne imposante aux fleurons constitués d'un opulent feuillage, une des caractéristiques des ateliers tournaisiens, bien qu'à Trémaouézan le décor floral diffère des modèles tournaisiens connus. Mais la Vierge bretonne paraît plus hanchée, ce qu'accentue l'incurvation de la draperie sur le côté droit. Quant à l'Enfant, certains traits montrent une inspiration tournaisienne : comme à Hal, il offre une tête ronde coiffée d'une chevelure peignée de petites boucles cachant les oreilles, reposant directement sur les épaules par l'absence de cou. Mais le rapport d'affectivité, exprimé dans la statue nordique par le grand pli courbe qui, partant du bras droit vers la hanche gauche, se prolonge vers le haut par le corps de l'Enfant penché vers sa mère, se ressent moins dans l'œuvre bretonne, simplement suggéré par les visages tournés l'un vers l'autre. La statue léonarde semble lui être contemporaine ; elle a servi de modèle à deux autres Vierges géographiquement voisines, dont la Vierge accrochée au fût du calvaire de Saint-Jaoua en Plouvien, canton de Plabennec, dans laquelle on retrouve l'allure générale de Trémaouézan (draperies, visage, haute couronne, position de l'Enfant) mais simplifiée ; au revers de la croix se remarque un Christ du style du XIV^e siècle, avec les pieds en rotation externe (19).

Mais comment expliquer une éventuelle influence tournaisienne dans cette partie de la Bretagne ? Il faut se rappeler la vogue des stèles murales tournaisiennes, exportées dans tous les pays d'Europe (20). L'une d'elles, en calcaire carbonifère, décore actuellement l'autel de la chapelle des fonts baptismaux de l'église de Runan, sise près du manoir ducal de Châteaulin-sur-Trieux (Côtes-du-Nord) [21]. Cette pierre, postérieure à notre statue, puisqu'elle fut commandée entre 1421 et 1423, relève de la même tradition stylistique, dans laquelle s'observe le type de visages charnus des personnages. Caractère sériel de cette production, des plaques ont probablement été importées dans le Léon, puisqu'on retrouve dans les tympan de la première moitié du XV^e siècle des détails observés à Runan : ainsi dans le tympan du portail occidental du Folgoët se déroulent les scènes de la Nativité et de l'Adoration des mages, le second mage debout se compare (geste et tenue) au mage de la scène correspondante de Runan. Il paraît plausible d'envisager l'importation dans le Léon, dès la fin du XIV^e siècle, de stèles murales et peut-être de statues monumentales, exemples de cette expansion artistique des Pays-Bas méridionaux, étroitement liée aux relations commerciales.

*
**

(18) Hal, basilique Saint-Martin, portail sud. R. DIDIERET M. HENSS, *Une Vierge tournaisienne à Arbois*, dans *Bulletin monumental*, 1970, t. 128/2, fig. 3.

(19) P. THOBY, *Le crucifix des origines au concile de Trente*, Nantes, 1959, p. 184.

(20) P. ROLLAND, *La sculpture tournaisienne*, Paris, 1944.

(21) R. COUFFON, *L'église de Runan*, dans *Congrès archéologique de France*, 1950, p. 250 ; reproduite dans A. MUSSAT, *op. cit.*, p. 117.

La Vierge de l'église de Locmaria de Quimper (fig. 9) est l'une des rares statues à avoir échappé au « massacre » révolutionnaire (22), mais elle a pu subir des dommages puis des réfections que la polychromie moderne qui la recouvre peut camoufler; une cassure visible à la naissance du cou peut toujours laisser supposer une restauration partielle ou intégrale de la tête. Malgré certaines inflexions rustiques, elle reste fidèle à l'iconographie du XIV^e siècle: le visage idéalisé aux traits menus, quelque peu stéréotypé, respecte l'impersonnalité des Madones du XIV^e siècle; le corps aux proportions élancées est drapé dans un manteau ramené en écharpe, non plus animé sur le devant de plis concentriques, mais souplement froissé de plis complexes qui s'opposent aux longs plis de la jupe entre de larges surfaces plates. L'étoffe de la robe se rétrécit au niveau des chevilles pour s'évaser sur le socle, laissant dépasser le bout arrondi de la chaussure, indice de datation tardive.



Cliché Jos Le Doaré.

Fig. 9. — Quimper, *église de Locmaria*.
Vierge à l'Enfant.

(22) J. SAVINA, *Quimper sous la Terreur, le brûlis des saints de la cathédrale, 12 décembre 1793*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1936, t. LXIII, p. 3-68.

Le voile court, retenu par une couronne d'orfèvrerie, dissimule la chevelure. Idéalisation du visage de la Vierge certes, mais préoccupations réalistes dans l'anatomie potelée et précise de l'Enfant, au visage plein et joyeux; assis jambes croisées contre l'épaule maternelle, il désigne de son index pointé le passage qu'il lit dans le grand livre. Sa mère attentive lui caresse tendrement le pied gauche. Sans penser à une identité de main, nous pourrions la rapprocher de deux autres **Vierges de la chapelle Saint-Vendal en Pouldavid** (Douarnenez): morphologie identique des Enfants, mais anatomie plus lourde de leurs mères. La statue paraît correspondre à l'esprit de la sculpture dans la première moitié du XV^{e} siècle.

*
**

On atteint le XV^{e} siècle avec la **Vierge de l'église de Glomel** (fig. 10), canton de Rostrenen. Son vêtement demeure conforme à la mode du XIV^{e} siècle-



Cliché Jean Feutren.

Fig. 10. — Glomel, *église Saint-Germain*.
Vierge à l'Enfant.

cle: robe dont ne sont visibles que la partie qui recouvre la poitrine et la partie inférieure au-dessous des genoux, manteau rabattu au col se drapant transversalement sur le devant du corps. Mais la lourde draperie à peine animée de quelques rares plis en faible relief, ménageant de grandes surfaces lisses pour la peinture, le corps épais au canon un peu court, la façon de porter l'Enfant assis de profil sur le bras gauche, à demi-nu, jambes allongées et pied gauche tenu par la Vierge ne se concevraient pas avant cette date. La silhouette se présente tout à la fois tassée et amincie par l'absence de hanchement et les quelques plis verticaux de la jupe. Son visage large et souriant, dans lequel les yeux et le nez sont sommairement indiqués — comme il est d'usage dans les albâtres anglais —, s'encadre de cheveux presque complètement dissimulés sous le voile. Ceint par une couronne basse, le voile rabattu dégage le profil. La position statique de la Vierge au visage empreint d'une grande douceur qu'éclaire un sourire subtil, la lumière qui glisse sur la draperie en font une œuvre sereine et calme.

*
**

Le type créé au cours des XIII^e et XIV^e siècles s'est longtemps prolongé et des Vierges du XVI^e siècle le reproduisent. Mais celles-ci méritent à peine une mention; elles nous font pénétrer dans le domaine d'une imagerie sans originalité et sans souffle. Plus qu'un lointain écho des Vierges du XIV^e siècle, **la Vierge de l'église de Guengat** (fig. 11) en reproduit néanmoins les principales caractéristiques. Mais le hanchement, souvent repris comme un poncif sans autre but qu'un effet d'élégance, fait ici défaut; son absence laisse dominer l'axe vertical autour duquel s'établit l'équilibre. Sculptée dans un bloc de pierre rectangulaire de faible épaisseur, la statue montre une Vierge vêtue d'une longue robe dont les plis obliques se couchent au contact du sol, découvrant les pointes des souliers. Les volutes traditionnelles, très schématisées, soulignent la jambe d'appui. Le bloc n'est creusé qu'en surface de plis graphiques. Un manteau drapé transversalement en écharpe la recouvre. La diagonale du pli montant vers l'Enfant ne parvient pas à déployer une force en hauteur, interrompue par les plis étirés en largeur de la partie médiane. La forme particulière du voile enchâssant le visage évoque comme d'ailleurs tout le groupe de Notre-Dame de Bodonnou, statue en granite, en la commune de Plouzané (Léon). L'allure générale reste la même, mais le drapé paraît plus nerveux à Plouzané où les plis concentriques du plastron s'opposent aux plis obliques de la jupe qui font apparaître la Vierge de Guengat d'une exécution plus molle. Dans les deux groupes, l'Enfant assis sur le bras gauche, les reins tenus par la main maternelle, porte une tunique dont le bas s'évase en plis en accordéon; il avance la jambe gauche et la pointe de son pied nu repose dans un pli du manteau de sa mère. Une inscription en lettres gothiques sur le socle de la Vierge de Bodonnou mentionne: M. V. QUILBIGNO. Or, on signale un maître Y. Quilbignon, seigneur de Coaténez, présent en 1534, à la montre de l'évêché de Léon (23).

(23) Y.-P. CASTEL, *Inventaire artistique de la commune de Plouzané*, édité par l'Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Brest et son environnement, 1977, p. 28.



Cliché Jos Le Doaré.

Fig. 11. — Guengat, *église Saint-Fiacre*.
Vierge à l'Enfant.

IMPORTATION D'ALBÂTRES ANGLAIS

Les relations commerciales suivies entre la Bretagne et l'Angleterre (24), le mariage de la duchesse Jeanne de Navarre avec le roi d'Angleterre Henri IV en 1402 (25) déterminèrent l'importation de pièces d'albâtre en Bretagne. **La Vierge de l'église de Lanvallon** (Côtes-du-Nord) paraît dater de la deuxième moitié du XIV^e siècle (fig. 12), œuvre de l'atelier de Nottingham comme le prouverait la forme particulière de la couronne et de la tête de l'Enfant; elle serait à rapprocher de la magnifique Vierge de Flawford conservée au musée de Nottingham: par la couronne ciselée, la morphologie du visage très allongé au nez relevé en son extrémité, l'attitude de l'Enfant:

(24) H. TOUCHARD, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Age*, Paris, 1967, p. 106.

(25) A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, op. cit., t. IV, p. 652.

celui-ci a posé sa main gauche sur la poitrine de la Vierge, geste fréquent dans les sculptures en albâtre. Malgré un déséquilibre des proportions qui fait apparaître la tête trop petite et une certaine sécheresse des plis, le groupe possède des qualités plastiques indéniables : grande douceur du visage de la Vierge auréolé des ondulations de la chevelure, exécution raffinée de la couronne. Elle s'apparenterait à la Vierge du Couronnement de Ripon (26). Les importations s'amplifièrent au cours du XV^e siècle et continuèrent pendant le XVI^e siècle, mais en Cornouaille nous n'avons recensé aucune statue de Vierge à l'Enfant; des panneaux épars témoignent d'ensembles souvent détruits et du caractère industriel de cette production qui ne paraît pas avoir d'incidence sur la statuaire bretonne; tout au plus quelques particularités anatomiques : yeux globuleux (cf. Vierge de Glomel), mains un peu trop allongées, pourraient provenir des albâtres.



Cliché Budzinski

Fig. 12. — Lanvollon, *église Saint-Samson*.
Vierge à l'Enfant.

(26) R. COUFFON, *L'évolution de la statuaire en Bretagne après la guerre de Succession du duché*, dans *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XCVII, 1979, p. 8.

LES VIERGES ASSISES

Si le type de la vierge debout semble, par la fréquence des images recensées, le plus apprécié des imagiers, le nombre des Vierges assises paraît loin d'être négligeable.

La Vierge de l'oratoire de l'abbaye de Daoulas (fig. 13) conserve, malgré des inflexions rustiques, l'empreinte très nette d'un modèle plus savant du XIV^e siècle. Le manteau posé sur les épaules se détache de la robe qui apparaît serrée par une étroite ceinture ramenant vers le buste les plis plats et réguliers qu'elle détermine, empruntés à la tradition du XIII^e siècle comme les deux plis à bec sur la hanche droite. Un voile court, ceint d'un diadème, encadre un visage d'une morphologie plate mais harmonieuse. On observe une certaine raideur dans la composition, tant dans l'attitude des personnages que dans le



Cliché Jean Feutren.

Fig. 13. — Daoulas, *oratoire de l'abbaye*.
Vierge à l'Enfant.

traitement du manteau en plis plats et aigus. Couvrant complètement les genoux, il s'anime, dans sa partie inférieure, de remous d'étoffe qui se gonflent et se creusent au-dessus des pieds pour venir ensuite s'y appliquer étroitement, rappelant un procédé familial à la fin du XIV^e siècle. L'Enfant donne l'impression de vouloir s'élancer des genoux maternels pour attraper la pomme qu'elle tient dans la main — réfection malheureuse du bras droit de l'Enfant —, et sans doute tomberait-il s'il n'était pas retenu fermement par la main de sa mère. Il serre contre son côté gauche un oiseau aux ailes éployées.

L'inconographie de **la Vierge de la chapelle Notre-Dame de la Fontaine-Blanche**, en Plougastel-Daoulas, n'offre pas d'originalité. La Vierge se présente assise sur un banc-trône mouluré, allaitant l'Enfant Jésus, assis de profil sur son genou gauche. De son bras droit replié soutenant sa tête, il s'appuie paresseusement contre la poitrine de sa mère. Les bords de la chape posée sur les épaules encadrent la figure, dégagant largement le buste comme dans la plupart des Vierges assises de cette époque et, par un mouvement transversal du pan droit, elle drape les genoux soulignés de quelques volutes. Un long drapelet dont la retombée se confond avec les plis du manteau enveloppe le bas du corps de l'Enfant. Le mauvais état de la statue tend à estomper le contour et les formes ; les plis du manteau et la chute du bas de la robe laissent penser que la statue peut dater du XIV^e siècle.

SCHÉMA RÉPANDU EN BASSE-BRETAGNE : LA VIERGE TENANT L'ENFANT DEBOUT SUR SON GENOU GAUCHE

Il existe dès la fin du XIV^e siècle un schéma, fort apprécié des imagiers bretons, de la Vierge assise tenant l'Enfant debout sur son genou gauche. Il bénit de sa main droite levée et tient une boule dans son autre main.

Nous ne devons la connaissance de **la Vierge assise de la chapelle Saint-Sébastien du Faouët** qu'à un cliché des Monuments historiques. Le panneau de bois visible derrière la statue demeure encore dans l'édifice contre un pilier de la nef. Le traitement du grand manteau, rejeté en arrière sur le bras droit laissant un vide entre le corps et l'étoffe découvrant la robe sur la poitrine, et son drapé cascasant sur le devant du genou gauche prolongeant la verticale de l'Enfant restent révélateurs de l'influence de l'Ile-de-France. Le hanchement, l'une des caractéristiques les plus significatives, apparaît ici très exagéré ; les sculpteurs régionaux se sont plus à en accentuer le mouvement. La facture est loin d'être parfaite : les têtes massives, aux visages inexpressifs, dénaturés par une mauvaise polychromie, contrastent avec le naturel des plis montrant une réelle habileté dans leur agencement. L'attitude de l'Enfant diffère des groupes précédents ; le schéma de l'Enfant, vêtu d'une longue chemise, debout en position frontale sur le genou gauche de la Vierge, obtint un succès considérable auprès des imagiers bretons puisqu'on le rencontre à plusieurs exemplaires non seulement en Cornouaille mais dans toute la province.

C'est le type iconographique de **Notre-Dame de Bostcao à l'église Notre-Dame de l'Assomption de Quimperlé** (fig. 14). Les têtes ont été refaites vraisemblablement au XVII^e siècle (tradition « académique » du visage de la Vierge). Le costume de la Vierge se distingue de celui des Vierges assises étudiées ci-dessus. Le pan droit du manteau séparé, en deux lés symétriques ondulés, par la main qui tient un bouquet, enserre l'avant-bras que les précédents arrangements laissent libre. Le mouvement transversal du manteau du-dessous de la taille, la répartition symétrique des plis à godets massés sur le devant des genoux s'inspirent de formules du XIV^e siècle. Mais la robe moulant le buste, serrée sous la poitrine par une ceinture au pan décentré, apparaît comme un procédé tardif que l'on voit s'épanouir dans les toutes dernières années du XIV^e siècle ou les premières années du XV^e siècle. La main gauche de la Vierge, qui transparaît sous l'étoffe, retient l'Enfant debout sur son genou gauche. Vêtu d'une tunique qui lui couvre les pieds, il bénit de sa main droite levée; l'attribut de sa main gauche, une boule (?), a disparu. Ce n'est plus la Mère, trône de Sagesse, qui est évoquée, mais la Vierge en Majesté, à mi-chemin entre les deux thèmes de l'Incarnation et de la Maternité heureuse; elle ne présente plus son Enfant de face mais décentré et le



Cliché Jean Feutren.

Fig. 14. — Quimperlé, *église Notre-Dame de l'Assomption*.
Vierge à l'Enfant.

geste de sa main gauche posée sur le corps de l'Enfant exprime le souci de protection maternelle.

La Vierge de Quimperlé montre toutes les tendances de la Vierge normande de Menesqueville du XIV^e siècle (27). Dans cette statue, le voile replié, retenu par une couronne, dégage la chevelure finement ondulée, et par un effet de châte, le pan droit couvre le haut du buste. Les plis exécutés avec naturel révèlent une réelle habileté. L'exécution des drapés, la finesse du visage encore empreint de gravité en font une œuvre de qualité. Tandis qu'à Quimperlé l'Enfant bénit, à Menesqueville il tient une colombe aux ailes éployées.

La Vierge de la chapelle Notre-Dame de Penvern en Scaër montre la copie rustique de la Vierge de Quimperlé, révélant un art robuste, bien planté. Le costume ne varie guère, mais les genoux n'apparaissent plus couverts par le pan droit, les pans du manteau à manches viennent tour à tour, le droit sur le gauche, les draper. Le système de plis se caractérise par une grande simplicité: rigides, sans relief, réduits à des allusions graphiques ménageant des zones libres pour la peinture. Le voile replié au sommet, retenu par une volumineuse couronne, encadre un visage dénué d'expression, à l'ovale épais, au front bas et large. L'Enfant tout petit, et à peine si on le distingue, le corps réduit à un cylindre animé de plis tubulaires, tenu par la main maternelle, bénit et serre une boule contre lui. L'œuvre, peu connue, présente un intérêt certain, bien que de valeur médiocre, car c'est une des rares Vierges recensées en Cornouaille dont on pense connaître la date, 1434, et le nom de l'imagier, grâce à l'inscription en lettres gothiques sur le phylactère enroulé autour de la console supportant la statue (27 bis). On peut, en effet, affirmer sans se tromper que l'inscription s'applique à la statue, et le style gothique de la console correspond à celui de la Vierge.

Le schéma type se retrouve à l'église de Châteauneuf-du-Faou. Mais l'attitude de l'Enfant varie quelque peu: toujours vêtu de la chemise traditionnelle, un oiseau posé sur sa main gauche, peut-être s'appuyait-il de sa main droite — réfection malhabile du bras droit — à la poitrine maternelle comme permettent de le supposer les éclats de bois sur le buste de la Vierge.

LES INFLUENCES NORMANDES

Comment s'est diffusé le style du XIV^e siècle en Bretagne? Les importations de statues de Vierges à l'Enfant, nombreuses en Haute-Bretagne, constituèrent «l'apport continental»; mais c'est aussi par voie maritime, de

(27) M. BAUDOT, *L'art marial dans l'Eure*, dans *La Vie et l'art en Normandie*, Les Nouvelles de l'Eure, n° 38, p. 5.

(27 bis) Inscription en lettre gothiques (déchiffrée par M. l'abbé Castel):

ANNO: Dñi: MILLO: CCCC: M°XXX N°IIII°

ISTUD OPUS: IN: HÖRE: BÈ: Me: VGIS: QUID

INCEPIT: RADULPHUS: MOYSAN AIA: RESQAT: IN: PACE

(Anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quarto anno (1434), istud opus in honore Beatae Mariae Virginis quid incepit Radulphus Moysan, anima requiescat in pace).

la Normandie toute proche, en contact permanent avec le Bassin parisien, que le style français pénétra en Bretagne qui développa pendant le Moyen Âge des relations constantes avec le duché normand, relations favorisées par les échanges économiques et renforcées par les alliances matrimoniales.

Dans le dernier quart du XIV^e siècle — la pauvreté de la documentation ne permet pas de connaître l'état du commerce maritime breton avant cette date (28) —, la participation de la Bretagne dans les circuits économiques est effective, le sel et le vin forment dès le XIV^e siècle les deux supports du trafic vers la Normandie (29). Puis à l'aube du XV^e siècle, les Bretons ont su profiter des conditions particulièrement favorables que leur offrait leur neutralité à l'écart du conflit franco-anglais (30). Les Normands engagés dans la lutte s'assurèrent les services des marins bretons pour les ravitailler en toile, céréales, sel et vin et surtout la laine et le fer que leur procuraient auparavant les Castellans qui, alliés à Charles VII, désertent le duché (31). Au retour, les Bretons rapportent des harengs, du drap et du blé (32). Dans la première moitié du XV^e siècle, le marché breton est largement importateur de drap normand qui transite par Rennes et Redon. Le rôle privilégié joué en Bretagne s'explique probablement par le rayonnement de Rennes; la zone du rayonnement de Rennes correspond d'ailleurs au « profond recul du breton vers l'ouest » (33).

Relations économiques mais aussi alliances matrimoniales contribuèrent à renforcer les liens entre les deux duchés. En 1386, Jean IV de Montfort avait épousé en troisièmes noces Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Evreux (34). Puis au début du XV^e siècle, le nom du chancelier Jean de Malestroit — dont le frère, l'évêque Thibaut s'était fait représenter dans une des verrières des fenêtres hautes septentrionales de la cathédrale d'Evreux (35) —, apparaît à plusieurs reprises dans les comptes du chapitre de la cathédrale à propos des dons effectués au nom du duc de Bretagne Jean V, dont les visites aux anciens territoires normands de son grand-père s'avèrent fréquents à cette époque (36).

*
**

(28) H. TOUCHARD, *op. cit.*, p. 5.

(29) *Ibid.*, p. 18 et 77.

(30) Dès 1406, le duc Jean V négocie une trêve par l'intermédiaire de sa mère, remariée avec le roi d'Angleterre Henri IV; trêve qui, régulièrement renouvelée, tient la Bretagne hors du conflit franco-anglais renaissant dès le début du XV^e siècle. A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. IV, p. 152.

(31) H. TOUCHARD, *op. cit.*, p. 127.

(32) *Ibid.*, p. 224.

(33) J. DELUMEAU (sous la direction de), *Histoire de Bretagne*, Toulouse, 1969, p. 171.

(34) A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. IV, p. 135.

(35) J. LAFFONT, *Un évêque breton parmi les vitraux du chœur de la cathédrale d'Evreux*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1968, p. 144-151.

(36) M. BAUDOT, *Les vitraux des XIII^e et XIV^e siècles de la cathédrale d'Evreux*, dans *Bulletin monumental*, 1968, t. 126/1, p. 41.

Rapports économiques, alliances matrimoniales déterminèrent des échanges artistiques. Dès le XII^e siècle, l'influence de la Normandie se fait sentir en architecture; nombre d'édifices bretons, étudiés par M. Mussat (37), empruntent leur structure et leur vocabulaire décoratif aux édifices normands. Au cours de l'été 1980, la Commission régionale d'Inventaire-Bretagne a proposé une exposition consacrée au vitrail en Bretagne (38). L'étude de quelques verrières bretonnes de la fin du XIV^e siècle-début XV^e siècle fait également ressortir l'influence de la Normandie tant dans les schémas de composition que dans les procédés techniques.

Des statues de Vierges à l'Enfant reflètent des modes venues de Normandie; mais en Cornouaille nous n'avons recensé aucune Vierge à l'Enfant du XIV^e siècle ayant subi l'empreinte de modèles normands. La situation paraît différente en Haute-Bretagne.

L'église de Bovel (sud de Rennes) abrite une statue en bois de Vierge à l'Enfant, debout et légèrement hanchée: elle tient, sur son bras gauche, l'Enfant vêtu d'une sorte de toge qui lui dénude l'épaule droite et de son autre main un sceptre restauré. Par suite du hanchement, le corps décrit une courbe en S allongé depuis la tête inclinée vers l'Enfant jusqu'au pied droit. Par dessus sa robe tombant en de longs plis obliques sur la pointe des souliers, la Vierge porte un manteau drapé transversalement au-dessus de la taille, par le mouvement du pan droit ramené sous l'Enfant; à ce niveau, il se replie sur lui-même et forme un triangle dirigé vers le bas. Une couronne à fleurons retient le voile qui couvre l'épaule droite à la façon d'un châle et dont l'Enfant a saisi l'extrémité. Le visage d'un ovale plein s'encadre des lourdes ondulations de la chevelure dépassant du voile (39).

La mise en parallèle avec la **Vierge de l'église Saint-Sulpice de Fougères**, pays de marche aux confins de la Bretagne et de la Normandie, présente un intérêt certain; on y observe une concordance dans les moindres détails qui montrent bien l'influence directe de la Vierge de Fougères sur la statue bretonne. Cette statue, sculptée en calcaire, dérive du type de la Vierge de Mainneville sortie dans les années 1313-1315 des ateliers d'artistes royaux venus travailler autour d'Ecouis dans le Vexin — cette partie de la Normandie en contact suivi avec le Bassin parisien — à la demande d'Enguerrand de Marigny, puissant conseiller du roi Philippe le Bel (40). Elle ne possède plus l'harmonie des lignes ni la souplesse des draperies du modèle et le hanchement s'accroît comme dans les répliques postérieures. La Vierge est amplement drapée dans un manteau qui barre le devant du corps sous la ceinture par le mouvement du pan droit ramené sur le bras gauche d'où il retombe en plis enroulés; puis replié sur lui-même il couvre les genoux par un grand

(37) A. MUSSAT, *op. cit.*, p. 55-60.

(38) *Le vitrail en Bretagne*, Rennes, Commission régionale d'Inventaire de Bretagne, 1980, 78 p., 29 pl.

(39) Elle a participé à l'exposition: *la Vierge en Bretagne*, Musée des beaux-arts de Rennes, 1950.

(40) L. LE FRANÇOIS-PILLION, *Les statues de Vierge à l'Enfant...*, *op. cit.*, p. 135, fig. 9.

triangle d'étoffe. Le drapé simplement traité alterne les surfaces lisses avec les retombées de la jupe dont les plis profonds annoncent les années 1400. Non plus voilée par le manteau comme à Mainneville, la tête se couvre d'une longue étoffe soyeuse dont l'Enfant tient avec beaucoup de grâce l'extrémité, suivant une formule courante que l'on observe sur la Vierge de Mézières dans l'Eure (41), réplique plus tardive du prototype de Mainneville. Les cheveux sillonnés de boucles un peu schématisées encadrent un visage épais qui « par ses yeux étroits, ses paupières inférieures gonflées, son nez long avec narines larges, sa bouche tombante » (42) évoque, mais avec moins de finesse, ceux des Vierges d'Ecouis et de Mainneville. L'Enfant se présente non plus vêtu d'un pan du manteau maternel mais d'une robe qui ne lui couvre que l'épaule droite. Il semble que ce soit une habitude normande de placer l'Enfant assez haut contre l'épaule maternelle; c'est également la position de l'Enfant de la Vierge de Colombiers dans l'Orne (43). Sur l'annulaire de sa main gauche se remarque, comme à Fougères, une bague, et les vêtements des deux Enfants s'ornent pareillement de plis festonnés dans le bas. La similitude des détails ne peut être fortuite.

Nous pourrions envisager l'hypothèse d'une statue commandée à la fin du XIV^e siècle à un atelier du Vexin normand. Elle se trouve actuellement au centre d'un retable de granite dans une chapelle du collatéral sud, ancienne chapelle de la confrérie des tanneurs, remontant à la fin du XIV^e siècle (44); rien ne permet d'affirmer, pour autant, qu'il s'agit d'un don de la confrérie; nous n'en possédons pas, en effet, les comptes, et ceux de la fabrique commencent en 1410 (45).

La Vierge de la cathédrale Saint-Samson de Dol (46) appelle également des comparaisons avec des œuvres de la Normandie toute proche. La robe serrée à la taille moule, de longs plis verticaux, le corps mince à peine infléchi par le hanchement à la mode; les deux pans du manteau largement ouvert mais retenu sur la poitrine par une cordelière à boucle encadrent la silhouette. Le pan droit enserre le bras dont seule la main se dégage tenant un bouquet réduit à une tige. Une couronne basse retient un voile court qui dégage la chevelure. L'Enfant, assis de profil sur la main gauche de sa mère, a posé sa main droite sur le buste maternel, un oiseau repose au creux de son autre main. Type iconographique peu fréquent; par contre, la Normandie en possède plusieurs exemples (47). La Vierge bretonne évoque, selon M. Mus-sat, les Vierges normandes issues d'une statue de sainte de la chapelle de

(41) *Ibid.*, p. 135.

(42) *Ibid.*, p. 135.

(43) *Ibid.*, p. 207, fig. 5.

(44) B. HEUDRÉ, *Visages de l'église Saint-Sulpice de Fougères*, Fougères, 1976, p. 16.

(45) LE BOUTELLER, *Notes sur l'histoire de la ville et du pays de Fougères*, Rennes, 1912, t. III, p. 104 (réimpression Bruxelles, Culture et Civilisation, 1972).

(46) Bas-côté sud. J. ORRIÈRE (abbé), *La cathédrale de Dol-de-Bretagne*, Colmar, 1977, p. 8.

(47) A. ROSTAND, *Les statues de la Vierge à l'Enfant dans l'ancien diocèse de Coutances et d'Avranches*, dans *Bulletin monumental*, 1937, t. XCVI, p. 67-90.

Navarre à Notre-Dame de Mantes, dans le deuxième tiers du XIV^e siècle (cf. la Vierge de Saint-Martin d'Argentan) [48]. La statue de Dol montre une facture moins soignée, les plis verticaux à arêtes vives de la robe retombent avec sécheresse sur les chaussures; une certaine raideur dans l'attitude semble indiquer une date proche de la fin du siècle.

*
**

Les influences normandes continuèrent pendant tout le Moyen Age. Plusieurs Vierges bretonnes taillées dans du granite à gros grains présentent entre elles de telles ressemblances que l'hypothèse d'un prototype commun s'impose à l'esprit. Leur robe serrée très haut par une large ceinture moule le buste qu'encadre un manteau ouvert dont le pan droit, ramassé en une grosse boule par la main, chute en de lourds enroulements aplatis. A première vue, cette façon de relever la draperie évoque les Vierges normandes du XIV^e siècle, mais la coupe du manteau n'illustre pas le type normand de cette époque dont les plis, comme ceux de la robe, s'arrêtent net sur le socle, mais un type plus tardif, intermédiaire entre le manteau ouvert et le manteau drapé en tablier avec balancement transversal indifféremment de gauche à droite ou de droite à gauche. Et le pan gauche vient s'étaler en plis complaisants sur le socle qu'il nappe presque entièrement. La position de l'Enfant, surtout, présenté de trois quarts, diffère totalement des groupes du XIV^e siècle avec leur Enfant assis de profil, pied gauche retourné. Elles se comparent, dans les moindres détails, à la Vierge normande de l'église paroissiale du Mont-Saint-Michel, en pierre de Caen : typologie du drapé, position de l'Enfant tenant un attribut dans la main gauche et jouant de l'autre main avec la bordure du manteau maternel, haute couronne à bandeau élevé surmonté de fleurons, façon d'utiliser le pan gauche du manteau comme lange sous l'Enfant, nu en Normandie, s'observent analogues, mais la mise en parallèle des statues bretonnes et de la Vierge normande ne sert qu'à mettre en valeur la beauté plastique du modèle; leur attitude figée, le traitement sec des draperies s'opposent au dynamisme et à la souplesse des étoffes de la Vierge normande. Celle-ci serait antérieure à 1542 puisqu'un registre de fabrication, conservé dans les archives du Mont, daté de cette époque, comporte un dessin de la statue en illustration d'une signature (49).

Les Vierges de la chapelle du Moustoir en Kernével, de la chapelle de Trémorvézen en Nèvez et de la chapelle de Trébellec en Riec-sur-Belon (fig. 15) lui sont contemporaines. La chapelle du Moustoir offre la plus grande ressemblance avec la chapelle de la Trinité en Melgven datée des environs de 1535, date confirmée par le portrait de Geoffroy des Portes, recteur de Melgven, qui figurait autrefois dans la maîtresse-vitre (50). Et la niche qui

(48) A. MUSSAT, *op. cit.*, p. 114.

(49) Ces renseignements nous ont été communiqués par Mme Menant qui, dans le cadre d'une thèse de troisième cycle, étudie les statues de Vierges à l'Enfant des XV^e et XVI^e siècles en Basse-Normandie.

(50) R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper*, *op. cit.*, p. 222.



Fig. 15. — Riec-sur-Belon, *chapelle de Trébellec*.
Vierge à l'Enfant.

abrite la statue de la Vierge pour laquelle elle a été tout particulièrement taillée, date de la construction de la chapelle. Mais la Vierge de Trébellec est l'une des plus monumentales qui soient, non seulement par ses dimensions, mais dans toute sa structure : elle se souvient du bloc, encore conçue plus en haut relief qu'en ronde bosse ; elle apparaît comme l'œuvre d'un sculpteur habitué à la technique architecturale. Peut-être a-t-elle servi de modèles aux deux autres, copies serviles et médiocres ?

*
**

Ainsi de nombreuses parentés stylistiques existent entre les Vierges bretonnes et normandes. Mais si on les compare à la production de la fin du XV^{e} siècle et contemporaine des régions de l'Ouest (Berry, Touraine, Maine, Anjou et Valois), on constate qu'elles participent d'un même courant, d'une même communauté de style, encore tributaires de l'art des ateliers franco-flamands du Berry dont la Vierge à l'Enfant de l'église de Marcoussis dans

l'Essonne, exécutée vers 1408 par Jean de Cambrai, offre un témoignage magistral (51). Le pan gauche du manteau, traité avec beaucoup de soin dans le sens longitudinal des draperies gonflées d'air se retrouve, mais avec une souplesse moindre, dans les Vierges que nous venons de décrire.

Vers la fin du XV^e siècle, dans les premières années du XVI^e siècle, la sculpture française, résistant à l'esprit nouveau venu d'Italie, évolue spontanément vers un retour à la tradition; phénomène analogue en architecture, « vitalité de l'art français et persistance du style gothique dans les monuments religieux après 1495 » (52), aussi bien en Touraine qu'en Normandie. Et en Bretagne, la masse des édifices gothiques datent du XVI^e siècle.

*
**

Au terme de notre enquête sur les Vierges à l'Enfant du style du XIV^e siècle dans l'ancien diocèse de Cornouaille, nous n'avons pas toujours été récompensés de nos efforts par la qualité des œuvres recensées. Parmi ces statues, il en est beaucoup de médiocres, sculptures d'imagiers qui se sont inspirés vaille que vaille des modèles qu'ils avaient sous les yeux. Le résultat se révèle souvent maladroit, la facture sèche, les visages dénués d'expression, voire laids, les drapés raides; statues qui ne valent que par leur thème iconographique, mais attirent le regard par l'exagération de leur attitude. Mais si on ne peut les compter au nombre des chefs-d'œuvre, elles portent témoignage de la mentalité d'une époque donnée. Elles ne cessent surtout de nous étonner par leur diversité, se distinguant les unes des autres par une infinité de petits détails et s'inscrivant en faux contre l'opinion courante d'une production sérielle et monotone.

De cette série de Vierges du XIV^e siècle, il ne reste plus que des éléments épars, malheureusement privés de leur état civil; rien ne permet d'affirmer qu'elle fut abondante comme dans d'autres régions, l'Ile-de-France, la Bourgogne, par exemple (53).

Le contexte politique de l'époque ne fut guère propice à la construction d'édifices religieux et à leur décoration mobilière. La guerre de Succession de 1341 à 1364, puis la lutte entre le duc Jean IV et Clisson de 1384 à 1395, accumulèrent ruines et désastres en Bretagne (54). Nombre d'édifices religieux furent détruits ou endommagés, nous en avons la preuve dans les bulles d'indulgence accordées par le pape pour leur reconstruction (55). Aucune

(51) A. ERLANDE-BRANDENBURG, *Jean de Cambrai, sculpteur de Jean de France, duc de Berry*, dans *Monuments Piot*, 1980, t. 63, p. 143-186, 33 fig.

(52) P. VITRY, *Michel Colombe et la sculpture française de son temps*, Paris, 1901, ch. I^{er}: Vitalité de l'art français à la fin du Moyen Age, preuves tirées de l'architecture.

(53) Cl. SCHAEFFER, *Les statues de Vierges à l'Enfant du XIV^e siècle, en Bourgogne*, Paris, 1954.

(54) A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 107-110.

(55) R. COUFFON, *Répertoire des églises et chapelles des diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier*, Rennes, 1949, p. 86: nombreux exemples.

bulle ne fut sollicitée du pape pour la reconstruction d'édifices cornouaillais ; le climat d'insécurité permanente ne facilita guère l'ouverture de grands chantiers : à la cathédrale de Quimper, la construction des tours ne débuta qu'en 1424 (56).

Concernant nos statues, nous aimerions avoir quelques points de repères fixes : dates certaines, noms d'imagiers. Une inscription en lettres gothiques autour du socle du **calvaire situé à l'ouest du bourg de Plogonnec**, canton de Douarnenez, mentionne la date de 1305 et le nom du sculpteur :

DAMET LA M: CCC: V... AIRE (57).

Une Vierge à l'Enfant repose sur un socle contre le fût ; la surface érodée par les intempéries rend les détails difficilement perceptibles. La Vierge porte sur le bras gauche l'Enfant vêtu d'un drapelet ; il semble jouer avec l'oiseau (?) que la Vierge tient dans sa main droite. On y rencontre les principales caractéristiques énumérées ci-dessus : légèrement hanchée, vêtue d'une robe et d'un manteau drapé en tablier, animé de plis concentriques. Un voile court retenu par une couronne couvre une tête ronde. L'ensemble se révèle médiocre, grossièrement exécuté, et sans respect des proportions, mais la statue a au moins le mérite de fournir un schéma. Un doute subsiste toujours ; le fût à pans en liaison avec la croix à trilobes peut être postérieur au socle. Néanmoins un Christ en croix du style du XIV^e siècle fait pendant à la Vierge, sur le côté ouest, vêtu d'un périzonium jusqu'aux genoux, les pieds en rotation externe (58).

Puis, quand l'art religieux devient l'affaire de techniques artisanales, voire populaires, des prolongements s'observent : largement ancrés dans le XV^e siècle et même jusqu'au XVI^e siècle, des ateliers attardés en perpétuèrent les traditions.

On ne peut prétendre non plus à des généralisations ; la Bretagne n'a pas produit, en effet, de rondes-bosses présentant un caractère régional arrêté. Nombre de Vierges assises, tenant l'Enfant debout sur leur genou gauche, se rencontrent d'un bout à l'autre de la province. Cette composition, sans lui appartenir en propre, apparaît comme un schéma très fort en Cornouaille et dans toute la province.

*
**

Prédilection certes pour le thème de la Vierge à l'Enfant, d'autres sculptures de cette époque méritent quelque attention.

Le groupe du Musée breton de Quimper (fig. 16), provenant de la chapelle du château de Trévarez, canton de Châteauneuf-du-Faou, montre un double

(56) R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, op. cit., p. 86.

(57) Y.-P. CASTEL, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1980, p. 197, n° 1555.

(58) P. THOBY, *Le crucifix des origines au concile de Trente*, op. cit., p. 159-185.



Cliché Castel - Inventaire Bretagne.

Fig. 16. — Quimper, *Musée départemental breton*.
Groupe de sainte Anne, la Vierge et l'Enfant.

choix iconographique: celui de la *Sedes Sapientiae* ou trône de Sagesse et celui de la Sainte Parenté. Par sa pose hiératique et lointaine, la Vierge évoque les Vierges en majesté de l'époque romane: elle se compare à Notre-Dame de l'Epine de l'an 1200, Vierge-reliquaire en bois lamé d'argent et enrichi de gemmes et d'émaux, à la chapelle Notre-Dame à Evron, en Mayenne. Hiératisme encore renforcé par la présentation de face des figures de sainte Anne et de la Vierge. Mais l'Enfant, décentré, et de profil, enfrait la loi de la frontalité. Le thème de l'Incarnation n'est plus ressenti et l'Enfant prépare, par son attitude, celui de la Maternité heureuse du XIV^e siècle. Assis sur le genou gauche de sa mère qui l'entoure de ses bras, il se présente vêtu d'un drapelet qui laisse transparaitre l'agitation des jambes. De la main gauche il bénit, comme dans les œuvres antérieures, et de la main droite il tient une boule. Sainte Anne et la Vierge sont assises côte à côte sur un trône mouluré, sans dossier. Le livre dans la main gauche de la sainte évoque sa fonction d'éducatrice; elle présente un bouquet à l'Enfant. La Vierge, plus menue,

d'allure juvénile, repose sur un coussin dont les angles s'ornent de glands, les pieds sur un coussin identique, rappel du *scabellum* de la sculpture romane, hommage rendu à la mère du Christ. Elles portent toutes deux le même costume: une robe qui souligne la platitude du buste, serrée à la taille par une ceinture imitant le cuir du XIII^e siècle, avec pan légèrement décentré. La chape découvre les avant-bras. La volumineuse agrafe rhomboïdale sur la poitrine de sainte Anne atténue la sévérité de son costume, complété par une guimpe à mentonnière sous un voile qui dissimule complètement les cheveux, tandis que les ondulations de la chevelure de la Vierge apparaissent sous le voile court maintenu par une couronne au bandeau décoré de motifs en relief, témoin de l'épanouissement de l'orfèvrerie à la même époque en Ile-de-France. Pureté des visages des deux Vierges, au modelé délicat formé par un triangle ovalisé, aux yeux fendus en amande sous de fins sourcils qui prolongent l'arête du nez, éclairés d'un sourire simplement esquissé. L'élégance des traits n'exclut pas une certaine sécheresse des étoffes. L'alternance rythmée des plis à arêtes vives reste fidèle à l'esprit du XIII^e siècle, bien que la



Fig. 17. — Saint-Guen, *église Sainte-Marie-Madeleine*.
Christ en croix.

chute du bas de la robe en plis aigus qui se courbent au contact du sol dans l'axe des pieds découvrant les souliers à bouts pointus paraît indiquer le XIV^e siècle. Les qualités plastiques, le soin apporté au revers formé d'un double évidemment correspond à chacune des figures séparées par un « sifflet », attestent de la grande habileté et de la maîtrise du sculpteur.

Au-dessus des arcades de la nef de l'église de **Saint-Guen**, canton de Mur-de-Bretagne, une poutre de gloire supporte un **Christ** du style de la première moitié du XIV^e siècle (fig. 17) [59]. Son corps décrit une courbe en S, formée par l'inclinaison de la tête et la flexion modérée des genoux. Les bras remontent au-dessus de l'horizontale et se terminent par des mains verticales en hyperextension. La tête inclinée sur l'épaule droite offre une forme bien caractérisée en « pain de sucre », qu'encadre une chevelure séparée en grosses mèches ondulées. L'anatomie reste « byzantine » mais les bras et les jambes se rapprochent de la nature ; des recherches réalistes se manifestent également dans le visage : le froncement des sourcils, les rides du front rompent avec l'idéalisme du siècle précèdent. Les pieds se croisent dans l'axe des jambes. Le périzonium, dégageant l'abdomen et couvrant en partie les genoux, se creuse de plis profonds et ses chutes latérales s'enroulent en volutes.

Le groupe d'un « cavalier mourant », en granite, scellé dans le mur du placître de l'église de **Laz**, canton de Châteauneuf-du-Faou (fig. 18), bien que



Fig. 18. — Laz, église *Saint-Germain et Saint-Louis*, mur du placître.
Groupe d'un cavalier.

de facture rustique, nous a paru intéressant car rares sont au XIV^e siècle les représentations de personnages civils (les sujets traités en sculpture dans la première partie du Moyen Âge étant essentiellement religieux, exception faite de la sculpture funéraire). Le cavalier en selle, tête renversée, tient encore dans la main droite la bride de son cheval, sa longue épée attachée dans un fourreau sur son côté gauche. Noble, sans doute, il a revêtu la longue tunique serrée à la taille, à la mode depuis Philippe Auguste jusqu'aux environs de 1340 (60). Après cette date, la jaquette courte, s'arrêtant au-dessus des genoux, fut rapidement adoptée, mais la robe longue continuait à se porter à la cour. Au revers de la sculpture, deux guerriers, vêtus de tuniques courtes, debout à côté du cheval, se protègent le visage de leur main. Le groupe commémore-t-il un épisode particulier de la guerre de Succession de Bretagne? (1341-1364). L'église voisine de Saint-Herbot en Plonévez-du-Faou fut détruite pendant ces troubles (61).

*
**

Puis, dans la statuaire funéraire, le gisant le plus ancien que nous avons recensé date de la fin du XIV^e siècle. Sous la voûte de l'enfeu d'une chapelle latérale de **la cathédrale de Quimper** fut placée, en 1874, **la dalle tumulaire en granite de l'évêque Geoffroy Le Marc'hec**, mort en 1383 (62). Revêtu de ses ornements épiscopaux, il est représenté les yeux fermés, cas tout à fait exceptionnel, et non ouverts conformément à la noble tradition de la pensée médiévale. Le visage se caractérise par des préoccupations réalistes, soucis d'exprimer plastiquement l'âge et la psychologie du personnage avec mesure, qui correspondent à l'esprit de la sculpture du troisième quart du XIV^e siècle (63). Mais le gisant, le voyons-nous tel qu'il était au moment de sa création? Il ne se trouve pas en effet à son emplacement d'origine (le monument fut peut-être déplacé au XV^e siècle lors de la reconstruction de la nef) [64]; fort mutilée depuis, la statue avait été utilisée dans le dallage de l'église et remplacée en 1874 à son emplacement actuel. Le Men mentionne qu'elle avait eu la tête et les mains brisées: de nombreuses cassures se remarquent sur la photographie. Un doute subsiste donc quant à l'authenticité du gisant.

*
**

Comment les modèles du XIV^e siècle nous sont parvenus? Il faut établir une distinction entre la Haute-Bretagne, « contrée des grands seigneurs et

(60) J. BOCCADOR, *Statuaire médiévale de collection*, op. cit., t. II, p. 84.

(61) R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper...*, op. cit., p. 279.

(62) R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, op. cit., p. 87.

(63) R. DIDIER et R. RECHT, *Paris, Prague, Cologne...*, op. cit., p. 193.

(64) R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper...*, op. cit., p. 87.

séjour habituel du duc» (65), dont les édifices renferment de nombreuses statues importées, et la Basse-Bretagne, peu favorisée, dont la statuaire se montre essentiellement autochtone. Et, comparé au diocèse de Cornouaille dans lequel la Vierge de la chapelle des Trois-Fontaines en Gouézec apparaît comme un cas tout à fait exceptionnel, le diocèse de Léon possède une statuaire de meilleure qualité, probablement en rapport avec le mécénat de la puissante famille de Rohan (66), possesseur de la vicomté du Léon dont les limites coïncident avec les limites ecclésiastiques. Par l'intermédiaire du bassin rennais, il y a eu rayonnement artistique de l'Ile-de-France sur la Basse-Bretagne, et les modèles venus de Normandie toute proche par la mer, grâce aux relations de diverses natures entre les deux duchés, ont constitué une source d'inspiration pour les sculpteurs bretons.

(65) A. MUSSAT, *Arts et cultures...*, *op. cit.*

(66) Nous les voyons intervenir à la collégiale du Folgoat dès la fin du XIV^e siècle. A. LE GRAND, *Les vies des saints de Bretagne Armorique*, publiées avec le catalogue des évêques, abbesses et princes souverains de Bretagne, annotées et complétées par P. Peyron, Quimper, 1901, p. 253.

documentation bibliographique

F. BROUDIC

Bibliographie des publications consacrées à la langue et à la littérature bretonnes (année 1982)

Les études concernant la langue et la littérature bretonnes progressent-elles ? De fait, le nombre de références figurant dans cette bibliographie (un total de 439 pour une année) est le plus élevé rencontré depuis dix ans que ce travail de documentation a été entrepris. En outre, ce ne sont pas moins de dix thèses intéressant notre domaine qui ont fait l'objet d'une soutenance en 1982 : il s'agit de cinq thèses de doctorat d'État, de trois thèses de troisième cycle, d'une thèse d'Université et d'une thèse de médecine. L'importance que représente sur le plan scientifique l'aboutissement de toutes ces recherches ne saurait échapper. Elles concernent les disciplines suivantes :

— l'hagiographie : B. Merdrignac s'est interrogé sur la fonction de l'hagiographie, en étudiant les vies de saints bretons armoricains.

— la linguistique : J.-Y. Urien a étudié le schème syntaxique en breton contemporain. J.-Y. Plourin a comparé la phonologie et la morphologie de deux parlers bretons, l'un du Morbihan, l'autre des Côtes-du-Nord. J.-M. Plonéis a étudié dans le détail la toponymie de la région des monts d'Arrée, autour de Huelgoat.

— La littérature : alors que Jean-Pierre Piriou tentait l'inventaire de « la littérature bretonne perdue », Yves Le Berre a procédé à la « caractérisation » de la littérature de langue bretonne du XIX^e siècle, tandis que Goulc'han Kervella étudiait sous un angle original les rapports entre médecine et littérature bretonne.

— l'ethnologie enfin : A. Audibert a décrit le rôle de la femme dans la société paysanne léonarde, D. Giraudon et M.-P. Sclipa s'intéressant, quant à eux, aux siècles passés, le premier par le biais des chansons bretonnes sur feuilles volantes, la seconde pour passer en revue les costumes de Basse-Bretagne au XVIII^e siècle.

Ces thèses, pour l'instant, n'ont pas fait l'objet de publication. Pour avoir une vue complète de la vitalité de la recherche universitaire dans le domaine de la langue bretonne, il convient d'y ajouter trois autres, soutenues au cours des années passées et publiées en 1982:

— à l'université de Strasbourg, André Bothorel avait en effet consacré en 1978 une thèse au breton parlé dans la commune cornouaillaise d'Argol dont il avait étudié la phonétique et la phonologie.

— Mikael Madeg a extrait de sa thèse sur les surnoms bretons un premier livre circonscrit aux surnoms du pays léonard et du pays «chelgenn».

— Michel Nicolas a édité la thèse de sciences politiques qu'il a rédigée sur l'histoire du mouvement breton, dont on sait l'importance que représente pour lui la question de la langue bretonne. La rigueur avec laquelle il y dissèque les différentes composantes du mouvement breton aurait pu lui valoir quelques contestations: il n'en a rien été jusqu'à présent.

Bien entendu, en dehors de ces travaux universitaires, de nombreuses autres publications, qu'elles soient, ou non, dues à des universitaires, se signalent à l'attention. Ainsi, par exemple, ce petit essai original produit par René Le Corre sous le titre *Le clos et l'ouvert*, sur ce que fut la Bretagne et sur ce qu'elle est sans doute toujours. Concernant la Bretagne dans son ensemble, Yann Brekilien a dirigé la rédaction d'un volume de 700 pages qui comporte des contributions de qualité diverse.

Ceux qui s'intéressent à la civilisation celtique, ou plus particulièrement aux druides, tireront profit des publications de F. Le Roux et de Christian-J. Guyonvarc'h sur ces questions, ainsi que de la traduction anglaise, mise à jour, du volume d'Henri Hubert sur la grandeur et le déclin des Celtes. Les spécialistes apprendront aussi avec intérêt que les quatre premiers volumes de la revue des *Études celtiques*, devenus introuvables, ont fait l'objet d'une réimpression soignée.

Dans le domaine des nouvelles contributions, l'on peut noter tout d'abord les *Brittonica* de Léon Fleuriot. Alors qu'un autre chercheur, P.-Y. Lambert, apportait des «compléments» à son travail sur les gloses en vieux breton, le même auteur a fait le point sur le passage du gaulois au breton ancien en Armorique et au travers d'un bref compte rendu, manifesté ses doutes quant à la pertinence des recherches de F. Falc'hun sur l'histoire de la langue bretonne. L'unanimité n'est pas de mise dans le domaine des études bretonnes, on le voit bien.

Pour sa part, G. Bernier a apporté sa contribution dans ce débat sur les origines bretonnes en décrivant les chrétientés continentales jusqu'au IX^e siècle, alors que J. Irien faisait le bilan, dans le domaine de l'archéologie que ne peuvent ignorer les linguistes, sur les recherches effectuées sur le site de Lezkelen. Il faut noter encore par ailleurs que K.H. Schmidt s'est attaqué à la reconstitution du protoceltique, que M. Lejeune poursuit la publication de

ses notes d'étymologie gauloise et que plusieurs références ont été suscitées par « nos ancêtres les Gaulois ».

La structure grammaticale et le consonantisme dans les langues celtiques ont donné lieu à deux publications de l'Allemand Elmar Ternes. L'Américaine L.A. Timm s'est, quant à elle, intéressée à la phonologie du breton de Carhaix. Dans la même zone centrale, J.-M. Plonéis a publié une description phonétique et morphologique du parler de Berrien (extraite de sa thèse), et A. Trevidig un vocabulaire des termes utilisés autour de Carhaix.

Les études lexicographiques sont pourtant bien moins nombreuses que dans notre précédente bibliographie : l'on peut seulement mentionner une nouvelle livraison du dictionnaire pratique français-breton de Le Dû-Le Berre, et la réédition de l'un des volumes du précieux *Trésor du breton parlé* de Jules Gros. *Le pluriel breton* de P. Trépos a fait, de la même manière, l'objet d'une réédition, ainsi que le premier volume de F. Falc'hun et B. Tanguy sur les noms de lieux celtiques.

L'onomastique reste une rubrique fournie puisque, outre les travaux déjà mentionnés, y figurent un petit manuel d'anthroponymie bretonne dû à Gwennole Le Menn, et de nombreuses études sur des points particuliers : les noms en Plou- (B. Tanguy), les noms de lieux de Quimper (A. Deshayes) et du Cap-Sizun (R. Gargadennec), les toponymes d'origine gauloise (F. Falc'hun).

En ce qui concerne l'enseignement, la nouveauté de l'année 1982 a été la circulaire du ministre A. Savary définissant les nouvelles modalités de l'enseignement des langues régionales en France et donc celles de l'enseignement du breton. Cette circulaire n'a cependant pas reçu le meilleur accueil, étant considérée comme insuffisante par la plupart des militants culturels bretons (mais non point par les syndicats enseignants de la F.E.N.), notamment sur la question de la formation des enseignants de breton. De ce fait, la revendication d'un C.A.P.E.S. de breton a été l'un des thèmes mis en avant au cours de l'année 1982. Les trois autres revendications de l'année tenaient à l'obtention d'un statut pour les écoles Diwan dans le cadre de l'Éducation nationale ; à la prise en compte des réalités linguistiques régionales dans le cadre du recensement officiel de la population ; à la mise en place d'une signalisation routière bilingue. Chacun de ces points a donné lieu à des actions spécifiques, dont l'écho a été variable.

De manière générale, ceux que préoccupe le sort de la langue bretonne se sont interrogés pour savoir si l'année 1982 serait celle du changement. On observait une situation d'attente, mêlée d'espoir pour les uns et, déjà, de méfiance pour les autres. Pour tous, le rapport — qui n'est qu'un rapport au ministre de la Culture — d'Henri Giordan a servi d'autant mieux de référence qu'il préconisait la mise en œuvre d'une politique de réparation historique. Alors que le B.R.E.I.S. formulait des propositions pour l'enseignement du breton, des interrogations se manifestaient quant au devenir de la Charte culturelle, pourtant considérée comme insuffisante précédemment.

Il convient de revenir à l'enseignement, pour signaler les différents

articles publiés à l'occasion du cinquantenaire du cours par correspondance « Ober ». Trois nouveaux manuels, tous pour débutants — ceux de Mme Bouzec-Cassagnou et de Séité-Herrieu, et la version en espéranto de celui de P. Denez — figurent dans cette bibliographie. Claude Le Du a présenté des jeux pour les enfants. Le C.N.E.C. a développé ses cours de formation des maîtres de breton par correspondance.

Quelle peut être l'évolution du breton pour l'avenir? Ablouzaouer n'hésite pas à pousser jusqu'à l'extrême la logique des partisans du « brezhonég arnevez » (ou breton dit moderne), et à préconiser tout simplement que la langue des militants de l'*Emsav* (le mouvement breton) ne soit plus le breton, mais... l'*emsaveg*...

L'enquête effectuée par A.-M. Arzur dans sa commune de Plouvien, près de Plabennec, révèle bien pourtant que le breton reste la langue d'usage courant de la plus grande partie de la population adulte de la commune, même si l'utilisation de la langue varie en fonction des lieux et des circonstances. F. Roudaut a évalué, quant à lui, l'importance de la pratique du breton à la veille de l'Ancien Régime, tandis qu'un Bordelais, J.-M. Rousseau, présentait pour la première fois une approche économique de la question du breton, en étudiant les aspects marchands et non marchands. Il démontrait en particulier que « la langue bretonne actuellement produite et diffusée comme véhicule de la culture bretonne est un bien économique différent de la langue bretonne utilisée au XIX^e siècle » et que, désormais, « le breton ne peut offrir d'emploi que dans le domaine associatif ». De manière surprenante, cet article n'a pas suscité pour l'instant de réactions.

Précisément, il a été d'autant plus question, en 1982, de la situation de la langue bretonne qu'une nouvelle chaîne de radio de service public a été lancée à Quimper par Radio-France, sous la dénomination de « Radio Bretagne Ouest », au moment où les radios privées se multipliaient. Quelle devait être la place du breton sur R.B.O.? Pourquoi n'a-t-elle pas été aussi importante que cela avait été prévu? Ces questions, et bien d'autres, ont été abordées dans des dossiers « audio-visuels » publiés avant ou après le démarrage de R.B.O. par des périodiques comme *Breizh*, *Le Peuple breton*, *Brud nevez* ou *Bremañ*.

Au théâtre, l'année 1982 a été celle du *Spontus Circus*, une pièce à succès de Strollad ar Vro bagan. Dans le domaine de la musique, il a beaucoup été question de harpe celtique, et « France Musique » a diffusé toute une semaine de programmes sur la Bretagne dont le sommaire est une véritable encyclopédie.

En littérature, outre les thèses de Le Berre et de Piriou déjà signalées, l'on notera les articles consacrés, à la suite de leur décès, à Sten Kidna et surtout à Anjela Duval. Mais ce qui étonne dans ce domaine, c'est la nouvelle flamblée d'intérêt suscitée par le *Barzaz Breiz*: indicateur du succès qu'il remporte depuis une trentaine d'années, voici en effet le livre de La Villemarqué édité en collection de poche, avec une préface dont F. Gourvil souligne ironiquement « le lyrisme de qualité ». Alors que Donatien Laurent publie

des extraits de sa thèse prouvant l'historicité du *Barzaz Breiz*, le même F. Gourvil présente de « nouvelles contributions » à l'histoire du recueil, qui apparaissent comme une réponse à la thèse du chercheur du C.N.R.S. Pour sa part, H. Corbes a fait le parallèle entre La Villemarqué et Macpherson. Le débat n'est pas clos.

Le breton se traduit toujours. Nous donnons cette année les références précises de la traduction en néerlandais d'une anthologie de la poésie bretonne. D'autres anthologies poétiques ont fait l'objet d'une traduction en gallois et en français. Quatre pièces du répertoire de T. Malmanche ont également été traduites en gallois.

Pour sa part, la revue culturelle et littéraire *Brud nevez* a fêté le 25^e anniversaire de sa création en 1957. L'actualité littéraire de l'année a été marquée par ailleurs par de nouvelles traductions en breton de la Bible (par Le Gall et Lec'hvien) et des quatre Evangiles (par « Kenvreuriez ar Brezonneg »). Deux initiatives ont suscité un bel intérêt : la parution d'un petit opuscule de contrepèteries en breton (que l'on doit en réalité à P.-M. Mevel) et la traduction de cinq albums des bandes dessinées de *Buddy Longway* et de *Jonathan*.

Un grand nombre de références sont à noter aux chapitres de l'ethnologie, de la littérature populaire et des récits de vie. Anjela Duval, par exemple, a raconté la vie de son grand-père. F. Elegoet a recueilli des témoignages de goémoniers des îles. Gwendal Denez a traduit en français ceux qu'il avait enregistrés auprès des marins-pêcheurs de Douarnenez. P. Gouédic a enquêté à Ouessant sur la tradition orale et le discours du passé, faisant précéder ses interviews d'une présentation intéressante. De même Gweltaz ar Bihan a su, non seulement recueillir les souvenirs de ses parents et beaux-parents, mais en assurer également une bonne analyse, où il met notamment en valeur le rôle du cheval dans l'agriculture ancienne.

Précisément, le *Cheval d'orgueil* de P.-J. Hélias a fait, lui aussi, son entrée en collection de poche, tandis que Lucien Jégou le concurrençait en publiant d'autres « mémoires du pays bigouden ». L'association Dastum, pour sa part, a fêté ses dix ans de collectage de chansons traditionnelles. Nous n'avions pas mentionné en son temps le travail important réalisé par P. Cadoret et ses amis en ethnologie maritime. Parmi les travaux que ne peuvent négliger les bretonnants, il faut mentionner aussi la publication de la thèse de J.-F. Simon sur la maison du paysan léonard, et l'ouvrage essentiel de Meirion-Jones sur l'architecture bretonne.

Il nous reste à signaler quelques études, parmi bien d'autres, dont l'intérêt est incontestable. Par exemple, celle de F. Favereau en ornithologie. Yves Le Gallo, de son côté, a voulu percer les mystères qui entourent cette caste paysanne du Léon que sont les Julots. F. Roudaut a analysé le contenu politique des sermons en breton au XVIII^e siècle (extrait de sa thèse). P. Flatrès a tenté de voir comment la ville de Rennes était perçue par les Bas-Bretons : l'étude inverse serait également significative. Concernant les juifs en Bretagne enfin, un article sur leur présence dans l'onomastique, et

une question : y a-t-il eu des juifs bretonnants ?

Ainsi parvenons-nous au terme de dix ans de bibliographie concernant la langue et la littérature bretonnes, puisque la première que nous ayons établie portait sur l'année 1973. Une telle persévérance n'était sans doute pas évidente au départ. D'autant que les circonstances nous ont conduit à abandonner la profession de documentaliste pour choisir finalement celle de journaliste. La documentation et le journalisme ne sont-ils donc pas incompatibles ? Au point où en sont les choses, et pour ce qui concerne notre propos, sans doute que si. Il n'est pas facile de fréquenter assidûment les bibliothèques lorsqu'on doit suivre l'actualité au jour le jour et le lecteur n'imagine peut-être pas que l'établissement d'une bibliographie comme celle-ci représente plusieurs dizaines d'heures de travail et de recherches.

C'est pourquoi, les projets d'informatisation des fonds bretons des bibliothèques brestoises nous font entrevoir l'espoir que, très prochainement, il sera possible d'établir cette bibliographie avec d'autres moyens, ou qu'elle le soit à nouveau par des professionnels. En ce qui nous concerne, s'il fallait la poursuivre, cela ne pourrait se concevoir sans le concours d'une aide extérieure.

Nous ne cacherons pas cependant notre satisfaction d'avoir pu mener à bien une entreprise de cette ampleur. En dix ans, même si nos perspectives et nos méthodes ont changé sur certains points, c'est un total de 2500 références que nous avons collectées. Nous envisageons de les réunir prochainement en un seul volume, qui pourrait paraître au cours du premier semestre 1984. La consultation en serait ainsi facilitée pour tous ceux à qui elle est destinée : enseignants, chercheurs, étudiants, tous ceux que la langue et la littérature bretonnes intéressent et que nous remercions de l'intérêt qu'ils peuvent porter à cette bibliographie.

I. GÉNÉRALITÉS. DIVERS

- 1 Bretagne. Voorwoord : Valère Depaw. Tekst : Ar Floc'h. Beld : André Gailliaerde. Deurne, Uitgeverij Sicri, 1980, 132 p. ill.
Maodez GLANNDOUR. L'âme bretonne, p. 68. Die bretonische Sprache und ihre Literatur, p. 120.
- 2 Bretagne, terre de culture. *Bretagne*, n° 10, août 1982, 44 p., ill.
Henri de GRANDMAISON. Bretagne aux cent visages, p. 3-9. La vitalité de la littérature bretonne, p. 17-21. Terre de musique, p. 22-27. La culture aujourd'hui en Bretagne et son évolution possible, p. 28-40. Les principaux musées de Bretagne, p. 42-43. La revue *Bretagne* est publiée par l'Établissement public régional.
- 3 La Bretagne (sous la direction de Yann BREKILIEN). Paris, les Editions d'organisation, 1982, 698 p., ill. (*Peuples et pays de France*).
Léon FLEURIOT. Les langues de Bretagne, p. 245-280. Madeleine LEVESQUE. Etude sociolinguistique, p. 286-324. Yann BOUESSEL DU BOURG et Yann BREKILIEN. La littérature bretonne, p. 325-414. Patrick MALRIEU. La musique bretonne, p. 465-508. Yann BREKILIEN. Croyances et religions, p. 509-530. Simone MORAND. Le folklore breton, p. 531-550. Sten KIDNA. La Bretagne en transition, p. 563-624. (Compte rendu par Joseph CHARDRONNET, dans *Breizh*, n° 282, novembre 1982, p. 26-27, ill.).
- 4 La Bretagne. Témoins de la vie paysanne, réunis par Jacques Fréal. [S.l.] Garnier, 1981, 85 p., ill.
Liste des musées bretons possédant des collections ethnographiques, p. 85.

- 5 Carte des côtes de Bretagne du XVI^e siècle à nos jours. Brest, Musée, 1982, 81 p., ill.
Catalogue d'une exposition sur le même thème.
- 6 The celtic consciousness, edited by Robert O'Driscoll. Porlaoise (Irlande), Edinburgh, The Dolmen Press, Canongate Publishing, 1981, XXI-642, p., ill.
Elmar TERNES. The grammatical structure of the celtic languages, p. 69-78.
- 7 DAVIES (Edward). Celtic researches on the origin, traditions and languages of the ancient Britons, with some introductory sketches on the primitive society. New York, London, Garland Publishnig, 1979, 561 p.
Réimpression de l'édition de 1804.
- 8 DESCHAMPS (Marion). Portrait of Brittany. London, Robert Hale, 1980, 176 p.
- 9 Die Kelten in Baden-Württemberg, hrsg. von Kurt Bittel, Wolfgang Kimmig, Siegwart Schiek. Stuttgart, Konrad Theiss, 1981, 586 p., ill.
- 10 DOTTIN (Georges). Die Welt der Kelten. Aus dem Französischen von Peter Aschner. München, Berlin, F.A. Herbig Verlagsbuchhandlung, 1977, 144 p.
(Compte rendu par Rolf KODDERITZSCH, dans *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 39, 1982, p. 277-279).
- 11 ERLANNIG. Le pays de Redon et le destin celtique de la Bretagne. Mayenne, Joseph Floch, 1980, 207 p., ill.
La langue bretonne dans le Cartulaire de Redon, p. 26.
- 12 FILIP (Jan). Celtic civilization and its heritage. Prague, Collet's Wellingborough, Academia, 1977, 231 p., ill.
L'héritage celtique en Tchécoslovaquie.
- 13 FLOQUET (Charles). Au cœur de l'Arcoat : la Bretagne intérieure. Paris, France-Empire, 1982, 333 p., ill.
- 14 GIORDAN (Henri). Démocratie culturelle et droit à la différence. Rapport au ministre de la Culture. Paris, La Documentation française, 1982, 108 p.
- 15 GUILLOU (Chantal), DANIEL (Tanguy). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1981). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 365-406.
- 16 HUBERT (Henri). The greatness and decline of the Celts, brought up to date by Marcel Mauss, Raymond Lantier, Jean Marx, translated by M.R. Dobie. New York, Arno Press, 1980, 314 p.
- 17 Keleier ar miz: Euz an eil devez d'egile. *Brud nevez*, n° 58-60, here-kerzu 1982.
L'actualité culturelle du mois, présentée sous forme de brèves informations, en 4 à 6 pages.
- 18 LAOUEANAN (Roger). Aux quatre vents de la culture bretonne. *Le Télégramme de Brest*, janvier-décembre 1982.
Chronique hebdomadaire consacrée à l'actualité culturelle bretonne.
- 19 LE CORRE (René). Le clos... et l'ouvert. Paris, Le Cerf, 1982, 127 p.
« Court récit de l'effacement par le bulldozer et l'ordinateur de ce que fut la Bretagne, et de la manière dont les Bretons, sans même toujours le savoir, échappent au nivellement ».
- 20 LE ROUX (Françoise), GUYONVARC'H (Christian-J.). La civilisation celtique. Rennes, Ogam-Tradition celtique, 1982, 166 p.
- 20 bis LE ROUX (Françoise), GUYONVARC'H (Christian-J.). Les druides. Rennes, Ogam-Celticum, 1982, 423 p.
3^e édition.
- 21 LHERITIER (Antony). Nous les Bretons! Rennes, Ouest-France, 1982, 216 p.
- 21 bis MAUNY (Michel de) [sous la direction de]. Le mémorial des Bretons. Tome V. 1870-1940. Rennes, Breiz Editions, 1978, 505 p., ill.

C'est par erreur que nous avons signalé cet ouvrage, au n° 56 de notre précédente bibliographie, comme ayant été publié sous la direction de Daniel Lachkar et Serge Delamarre. Ainsi que nous l'a précisé M. de Mauny, ceux-ci ne se sont préoccupés que d'administration et de vente ; la conception et la réalisation de l'ouvrage lui reviennent. Nous prions M. de Mauny d'excuser cette erreur.

- 22 MORDREL (Olier). Le mythe de l'hexagone. Paris, J. Picollec, 1982, 392 p.
 - 23 PASSERAUD (Yves). Une et (in)divisible? Kemper, Nature et Bretagne, 1982, 176 p.
 - 24 Pennad-kaoz gant Leon Fleuriot. *Douar Breizh-République bretonne*, n° 3, avril 1982, p. 6.
 - 25 Pennad-kaoz gant Per Roue, dastumet gant J. Bernard. *Douar Breizh-République bretonne*, n° 1, février 1982, p. 3-4, ill.
 - 26 SPENCE (Keith). Brittany and the Bretons. London, Victor Gollanez, 1978, 356 p., ill.
 - 27 WILSON (David M.). The northern world. The history and heritage of northern Europe, A.D. 400-1000. London, Thames and Hudson, 1980.
 - 28 WILSON (David M.). Kulturen im Norden. Die Welt der Germanen, Kelten und Slaven, 400-1000 n. Chr. Munchen, C.H. Beck, 1980, 225 p., ill.
- Traduction allemande de la référence précédente.
(Compte rendu par K.H.S., dans *Zeitschrift für celtische Philologie*, 1982, p. 282-283).

II. BIBLIOGRAPHIES, RÉPERTOIRES

- 29 BACHELLERY (E.), LAMBERT (P.-Y.). Périodiques. *Etudes celtiques*, vol. XIX, 1982, p. 397-410.
Compte rendu de divers périodiques récents: *Studia celtica*, *The Bulletin of the Board of Celtic studies*, *Zeitschrift für celtische Philologie*...
- 30 BROUDIC (F.). Bibliographie des publications consacrées à la langue et à la littérature bretonnes (années 1979-1981). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 311-364.
- 31 DEUFFIC (J.-L.). Corpus des livres liturgiques de la Bretagne. *Britannia christiana*, Bibliothèque liturgique bretonne, fasc. 2, printemps 1982, 69 p., ill.
Le missel de Saint-Vougay.
- 32 *Etudes celtiques*, publiées par J. Vendryes. Nendeln (Liechtenstein), Klaus Reprint, 1979, 4 vol., 402-418-402-436 p.
Réimpression de la revue des *Etudes celtiques*, volumes 1 à 4, des années 1936, 1937, 1938, 1948.
- 33 Index des mots. *Etudes celtiques*, vol. XIX, 1982, p. 411-414.
Index des mots étudiés dans la livraison. Breton, p. 413-414.
- 34 Learning the Celtic languages. *Carn*, n° 38, summer 1982, p. 11-14.
Bibliographie de méthodes.
- 35 PIANEZZA-LE PAGE (Eric). Répertoire informatisé des publications bretonnes et celtiques actuelles. Version 2. Paris, Organisation des Bretons émigrés, 1981, 55 p. (multigraphié).
- 36 PIANEZZA-LE PAGE (Eric). Répertoire informatisé des associations de Bretons émigrés hors de Bretagne. Paris, Organisation des Bretons émigrés, 1981, 46 p.
- 37 RAOUL (Lucien). Un siècle de journalisme breton: de l'« Académie celtique » à « la Glorieuse Bretagne des Armées ». 1800-1918. Le Signor, 1981, 740 p.
(Comptes rendus par Per DENEZ. Ur c'hantvedad kazetennou, dans *Skrid*, n° 30, kenta trimiziad 1982, p. 40-44; par Joseph CHARDRONNET, dans *Breizh*, n° 275, 1^{er} février 1982, p. 22-23; par A.-L., dans *Al Liamm*, n° 211, meurzh-mezheven 1982, p. 166-167; par RIWAL, dans *Al Lanv*, n° 14, ebrel 1982, p. 22-24; Pennad-kaoz gant Lucien Raoul, dans *Douar Breizh-République bretonne*, n° 4, mai 1982, p. 3).
- 38 Roll ar pennadou bet embannet gant « Al Liamm »: bloavezh 1981, niv. 204-209. *Al Liamm*, n° 210, genver-c'hwevrer 1982, p. 101-104.
- 39 SKOL AN EMSAV. Deiziataer 1983. Roazhon, Skol an Emsav, 1982, 159 + 26 p., ill.
Niverennou-post parrezioù Breizh. Boued-spered...
- 40 Taolenn ar pennadou embannet abaoe an niverenn 62 eus an 28 a viz c'hwevrer 1975. *Imbourc'h*, n° 146, c'hwevrer 1982, p. 47-84.
- 41 Taolenn ar skridou embannet, hervez anvioù ar skrivagnerien. *Imbourc'h*, n° 146, c'hwevrer 1982, p. 83-110.

Table des articles publiés par *Imbour'h* de 1975 à 1981, selon l'ordre alphabétique des auteurs.

Voir aussi les n^{os} 2, 4, 297, 300.

III. BIOGRAPHIES, NÉCROLOGIES

- 42 AN DOERE. Kenavo, Sten Kidna. *An Doere*, n^o 6, est 1982, p. 3.
- 43 Angela Duval: in memoriam. *Bleun Brug-Feiz ha Breiz*, n^o 228, 2^e trimestre 1982, p. 15-16.
- 44 Erwan ar Moal: in memoriam. *Bleun Brug - Feiz ha Breiz*, n^o 229, 3^e trimestre 1982, p. 17-21.
Suivi d'une homélie du P. Medar à la messe d'anniversaire de la mort d'E. ar Moal.
- 45 JAFFRE (Job). Pennad-stur: Angela Duval. *An Doere*, n^o 6, est 1982, p. 6-7.
- 46 KALVEZ (Tugdual). Sten Kidna s'en est allé. *Breizh*, n^o 279, juillet-août 1982, p. 19.
- 47 Kenavo, Erwan Person. *Le Peuple breton*, n^o 228, décembre 1982, p. 30.
- 48 Kenavo, Sten... *Pobl Vreizh*, n^o 139, meurzh-ebrel 1982, p. 6-7.
Au sujet de Sten Kidna.
- 49 MORVANNOU (F.). Anjela Duval. *Pobl Vreizh*, n^o 139, meurzh-ebrel 1982, p. 8, ill.
- 50 PRIGENT (Mireille). Tanguy-Prigent I. Ti-Kaled. Paris, Club socialiste du livre, 1982, 315 p., ill.
- 51 RHUN (Per). Erwan Person d'an anaon. *Ar Falz*, n^o 39, 3^e trimestre 1982, p. 3.
- 52 SÉITÉ (V.). Eur heltiegour dianav: ar frer Fransez Uguen. *Brud nevez*, n^o 58, here 82, p. 46-47.
- 55 TALBOT (Yann). Pa vin marv. *Al Liamm*, n^o 211, meurzh-mezheven 1982, p. 149-153.
Homélie prononcée lors des obsèques d'A. Duval.
- 54 TALBOT (Yann). Homelienn evit dekvet deiz ha bloaz obidou an aotrou beleg Armañs ar C'holvez. *Imbour'h*, n^o 150, mezheven 1982, p. 207-210.

IV. LANGUE BRETONNE, GÉNÉRALITÉS, DIVERS

- 55 A langue déliée... Dossier. *Breizh*, n^o 281, octobre 1982, p. 4-15, ill.
Les pionniers de l'école nouvelle en breton. L'université de Haute-Bretagne. Skol Diwan Gwengamp: une éducation autre. Péripiétés d'une renonce. Les élus bretonnants...
- 56 A langue déliée... Keleier. *Breizh*, n^o 282, novembre 1982, p. 14-15.
Informations sur Diwan, l'audio-visuel...
- 57 Brezhoneg ha Breizh: pennad-kaoz gant Per Denez. *Douar Breizh-République bretonne*, n^o 5, juin 1982, p. 3.
- 58 DOUJET (Daniel an). Diviz. *Al Lanv*, n^o 18, kerzu 82, p. 21-23, ill.
Interview de Job Jaffré.
- 59 DURAND (Philippe). Affaire « Breizh hiziv ». *Le Peuple breton*, n^o 222, juin 1982, p. 25-26.
- 60 GWALEREG. Penaos c'hoari scrabble e brezhoneg? *Al Liamm*, n^o 213, gouere-eost 1982, p. 258-262.
- 61 HABASK (Patrig an). Diskar ar brezhoneg. *Al Lanv*, n^o 18, kerzu 1982, p. 15.
- 62 [Informations sur la langue bretonne]. *Ar Falz*, n^{os} 37-41, 1^{er} trimestre 1982-1^{er} trimestre 1983.

Dans chaque livraison, nouvelles du Front culturel progressiste, d'Emgleo Breiz, sur l'enseignement, les P.T.T. et le breton, R.B.O., le Conseil culturel, etc.

- 63 KERVELLA (Goul'han). Va zroiad er gêrbenn. *Al Liamm*, n° 211-212, meurzh-mezheven 1982, p. 114-118.
- 64 KUZUL ETREVROADEL EVID KENDALC'H AR YEZH VREZHONEK. INTERNATIONAL COMMITTEE FOR THE DEFENCE OF THE BRETON LANGUAGE. Newsletter of the U.S. Branch, n° 1-5, july 1981-november 1982.
Informations diverses sur la situation de la langue bretonne et sur l'action du Comité américain.
- 65 Langue bretonne : bilan 82. *Douar Breizh - République bretonne*, n° 9-11, 1982.
Analyses et point de vue du Parti républicain breton sur la question linguistique.
- 66 MADEG (Mikael). Tammou traou... *Brud nevez*, n° 57, gwengolo 1982, p. 40-43.
Considérations sur l'édition, la situation du breton, la critique...

Voir aussi les n°s 1, 3.

V. LINGUISTIQUE HISTORIQUE ET CELTIQUE

- 67 FALC'HUN (F.). Perspectives nouvelles sur l'histoire de la langue bretonne. Paris, Union générale d'éditions, 1981, 662 p., cartes.
(Compte rendu par Léon FLEURIOT, dans *Etudes celtiques*, vol. XIX, 1982, p. 392-393 ; par Yves LE BERRE, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 416-417).
- 68 FLEURIOT (Léon). Brittonica. *Etudes celtiques*, vol. XIX, 1982, p. 259-274.
1. Toponymes contenant des dérivés de *Britannus*, *Britto*. 2. Les *Laeti*, les *Lituvaii* et les origines de l'empereur Magnence. 3. Les *Coriosedi*. 4. La chanson du voyer de Quimperlé. 5. Notes philologiques. 6. *L'Historia Brittonum versificata*. 7. « The stubborn date of 1019 ».
- 69 FLEURIOT (Léon). Notes sur le celtique antique. *Etudes celtiques*, vol. XIX, 1982, p. 121-128.
- 70 FLEURIOT (Léon). Le gallo et les langues celtiques. *Les Cahiers du LERG*, n° 1, 1982. Rennes, C.R.D.P.
- 71 HAMP (Eric P.). Varia. *Etudes celtiques*, vol. XIX, 1982, p. 137-142.
Comporte notamment : VIII. Two riddles of breton phonology. IX. Breton *Riou*, Oir. *Reod*.
- 72 HAMP (Eric P.). *-og- in british celtic and notes on *Bro*. *Etudes celtiques*, vol. XIX, 1982, p. 143-149.
Comporte aussi une étude sur le breton *troad*.
- 73 HAMP (Eric P.) [et alia]. Nodiadau Amrywiol. Miscellaneous notes. *The Bulletin of the Board of celtic studies*, vol. XXX, parts I and II, november 1982, p. 39-54.
Etudie notamment le breton *staon*, p. 44-45.
- 74 HAMP (Eric P.). The indo-european Roots **bher-* in the light of Celtic and Albanian. *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 39, 1982, p. 205-218.
Cet article comporte en 2^e partie une étude du vannetais *diover* et, en 4^e partie, une étude du vieux breton *hebe* «*elimosina*».
- 75 MASSON (Olivier). Quelques noms celtiques en Grèce et en Asie Mineure. *Etudes celtiques*, vol. XIX, 1982, p. 129-135.
- 76 QUENTEL (P.). Mercurius Moccus. *Revue internationale d'onomastique*, 29^e année, 1977, p. 61-82.
- 77 SCHMIDT (K.H.). Continental celtic as an aid to the reconstruction of proto-celtic. *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. 94, 1980, p. 172-197.
- 78 STOKES (W.), BEZZENBERGER (A.). Wortschatz der Keltischen Spracheinheit. Göttingen, Vandenhoeck-Ruprecht, 1979, 337 p.
(Compte rendu par Enrico CAMPANILE, dans *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 39, 1982, p. 274-277).

Voir aussi les n°s 7, 32, 133, 146.

VI. GAULOIS

- 79 DUVAL (Paul-Marie). Pourquoi « Nos ancêtres les Gaulois » ? Paris, P.U.F., 1982, 31 p.
- 80 GALLIOU (Patrick). L'ouest de la Gaule au III^e siècle. État de la recherche. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVIII, 1980, p. 111-134.
- 81 LEJEUNE (Michel). Notes d'étymologie gauloise. *Etudes celtiques*, vol. XIX, 1982, p. 107-119.
- 82 MEID (W.). Gallisch oder lateinisch ? *Innsbrucker Beiträge zur Sprachwissenschaft, Vorträge und Kleinere Schriften*, 24, Innsbruck, 1980, p. 5-40.
Textes sur pesons de fuseaux.
(Compte rendu par Léon FLEURIOT, dans *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 39, 1982, p. 297-299).
- 83 Nos ancêtres les Gaulois. *Actes du Colloque international de Clermont-Ferrand*, recueillis et présentés par Paul Viallaneix et Jean Ehrard. Clermont-Ferrand, Faculté des lettres, 1982, 492 p.
Bernard TANGUY. De la gallomanie au nationalisme breton, p. 187-193.
- 84 RICOLFIS (J.-M.), CAUSSAT (André). Celtes et Gaulois. La langue. Paris, C.R.D.P., 1981, 79 p.
Voir aussi le n° 88.

VII. ORIGINES

- 85 BERNIER (Gildas). Les chrétientés continentales des origines jusqu'au IX^e siècle. Rennes - Saint-Malo, Ce.R.A.A., 1982, 202 p.
- 86 BERNIER (Gildas). Magoer Aurilian, la « Muraille d'Aurélien ». *Etudes celtiques*, vol. XIX, 1982, p. 275-282.
- 87 DAVIES (Wendy). La charte « celtique ». *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 195-208.
- 88 FLEURIOT (Léon). Du gaulois au breton ancien en Armorique. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 165-194.
- 89 IRIEN (J.). Le site médiéval de Lezkelen, en Plabennec. Le castel Saint-Ténénan. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 103-120, ill.
Voir aussi les n°s 11, 68, 136, 138.

VIII. VIEUX BRETON

- 90 LAMBERT (Pierre-Yves). Les gloses du manuscrit B.N. Lat. 10290. *Etudes celtiques*, vol. XIX, 1982, p. 173-213, ill.
Compléments au travail de L. Fleuriot sur les gloses en vieux breton.
Voir aussi les n°s 74, 88.

IX. MOYEN BRETON

- 91 GARGADENNEC (Roger). Une chanson bretonne (en breton ?) du XIV^e siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, 1982, n° 3, p. 177-178.
Extraite des chroniques de Jean Froissart.
Voir aussi le n° 68.

X. HAGIOGRAPHIE

- 92 JOHN (Catherine Rachel). The saints of Cornwall. Padstow, Redruth Lodenek Press, Dyllansow Truran, 1981, 114 p., ill.
- 93 KERLOUÉGAN (François). Les vies de saints bretons les plus anciennes dans leurs rapports avec les îles Britanniques. *Insular latin Studies* (Toronto), 1981.
- 94 KERLOUÉGAN (François). Les citations d'auteurs latins chrétiens dans les vies de saints bretons carolingiennes. *Etudes celtiques*, vol. XIX, 1982, p. 215-257.
- 95 LAURENT (Donatien). Brigitte, accoucheuse de la Vierge. Présentation d'un dossier. *Le Monde alpin et rhodanien*, n° 1-4, 1982, p. 73-79, carte.
- 96 MERDRIGNAC (B.). Les saints, témoins de Dieu ou témoins des hommes ? L'hagiographie et son public d'après les « vitae » bretonnes armoricaines des origines au XV^e siècle. Rennes, auteur, 1982, 2 vol., 741 p. (Thèse de 3^e cycle, multigraphiée).
- 97 RAUDE (Alan J.). Saint Gurthiern, généalogie et origine. *Gwechall*, t. 2, 1979, p. 9-21.
- Voir aussi les n°s 85, 151.

XI. PHONÉTIQUE, PHONOLOGIE

- 98 BOTHOREL (André). Etude phonétique et phonologique du breton parlé à Argol (Finistère-Sud). Lille, Université de Lille III, 1982, 407-106 p. (Diffusion Coop Breiz).
- 99 DRESSLER (W.U.). Allegoregeln rechfertigen Lentoregeln. Sekundäre Phoneme des Bretonischen. Innsbruck, Innsbrücker Beiträge zur Wissenschaft, 1972, 96 p. (Compte rendu par M. D. McKENNA, dans *Celtica*, vol. 12, 1977, p. 197-200).
- 100 McKENNA (Malachy). Initial stress in the Breton of Guémené-sur-Scorff (Bas-Vannetais). *Celtica*, vol. XIV, 1981, p. 62-63.
- 101 PLONÉIS (Jean-Marie). Description phonologique et morphologique du parler de Berrien. *Gwechall*, t. 2, 1979, p. 157-176.
- 102 PLOURIN (Jean-Yves). Description phonologique et morphologique comparée des parlers bretons de Languonnet (Morbihan) et de Saint-Servais (Côtes-du-Nord). Rennes, auteur, 1982, 3 vol., XXIII-779 p. (Thèse de doctorat d'État, multigraphiée).
- 103 TERNES (E.). Konsonantische Anlautveränderungen in den Keltischen und romanischen Sprachen. *Romanistisches Jahrbuch* (Berlin), n° 28, 1977, p. 17-53.
Alternances consonantiques dans les langues celtiques et romanes.
- 104 TIMM (Lenora A.). The segmental phonology of Carhaisien Breton, University of California, s.d., 92 p.
- Voir aussi les n°s 71, 124.

XII. ORTHOGRAPHE

- 105 ABASQ (J.). Reflexionou dibrofitabl diwar-benn an doare-skriva. *Brud nevez*, n° 56, even 1982, p. 51-53.
- 106 LE MERCIER (A.), MADEC (Mikael). Heklev brezel ar skrituriou. *Bremañ*, n° 10, c'hwevrer-meurzh 1982, p. 2.
- Voir aussi le n° 197.

XIII. LEXICOLOGIE, ETYMOLOGIE, SÉMANTIQUE

- 107 ANDOUARD (L.). Al levriou : brezhoneg ar mor. *Al Liamm*, n° 211, meurzh-mezheven 1982, p. 161-165.
Compte rendu de divers ouvrages se rapportant au vocabulaire breton de la mer.
- 108 BOUESSEL DU BOURG (Yann). Geriadur yezh ar Barzhig. *Hor Yezh*, n° 145-146, gouere 1982, p. 5-82.
- 109 DELAPORTE (R.). Lizhiri. *Musique bretonne*, n° 32, décembre 1982, p. 18-19.
L'expression : er goh suhun.
- 110 Geriou ar gegin gant skoazell Soaz an Tieg ha Jakez Konan. Roazhon, an Amzer, 1982, 23 p.
- 111 GROS (Jules). Le trésor du breton parlé. Première partie. Le langage figuré. Brest, Emgleo Breiz, Brud nevez, Gwalarn, 1982, 253 p. (Studiou brezoneg — Etudes bretonnes).
Réédition.
- 112 HEMON (Roparz). Geriadur istorel ar brezhoneg. Dictionnaire historique du breton. *Preder*, 4^e trimiziad 1981, p. 705-768.
Rann 12. Embladiñ - E-tailh.
- 113 KLERG. Mezheven. Even. *Al Liamm*, n° 215, du-kerzu 1982, p. 389-392.
- 114 LE DÛ (J.), LE BERRE (Y.). Dictionnaire pratique français-breton. IV. Dagorne - Espagnol. Rennes, C.R.D.P., 1982, p. 249-331 (*Studi*, n° 22).
- 115 LE MENN (Gwenno). Origine du mot « julod ». *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 77-82.
Voir le n° 370.
- 116 MABEBAD. Etrezom e brehoneg. *La Liberté du Morbihan*, janvier-décembre 1982.
Chronique hebdomadaire du samedi. Comporte des évocations du passé et un lexique vannetais.
- 117 MORDIERN (Meven). Daou lizher da Loeiz Andouard. *Hor Yezh*, n° 117, here 1982, p. 63-73.
- 118 TREPOS (Pierre). Le vocabulaire breton de la ferme. Brest, Brud nevez, 1982, 155 p., ill.
Voir aussi les n°s 71 à 74, 81, 125, 126, 439.

XIV. MORPHOLOGIE

Voir les n°s 101, 102, 197.

XV. GRAMMAIRE, SYNTAXE

- 119 HARLOW (S.). Government and relativisation in celtic, dans *Binding and Filtering*, Glow Colloquium on local processes, 7-9 april 1978, Amsterdam, edited by F. Henry. London, Croom Helm, 1981, p. 213-254.
- 120 KING (P.G.). Breton relativization. San Diego, University of California, 1980, 176 p.
Résumé de thèse par l'auteur, dans *Dissertation abstracts International*, section A, The humanities and social sciences, Ann Arbor, Michigan, vol. 41, n° 4, 1980, p. 1570-1571.
- 121 TREPOS (Pierre). Le pluriel breton. Brest, Brud nevez, Emgleo Breiz, 1982, 304 p.
Réimpression de la première édition.

- 122 URIEN (Jean-Yves). Le schème syntaxique et sa marque. Application au breton contemporain. Rennes, auteur, 1982, 3 vol., 915 p. (Thèse de doctorat d'État, multigraphiée).
Voir aussi les n^{os} 6, 124, 197.

XVI. DIALECTOLOGIE

- 123 PENNAOD (Goulven). Testennou gwerinoniel eus Groae. *An Tribann*, n° 83, hañv 1981, p. 4-10.
Retranscription en orthographe unifiée de textes en breton de l'île de Groix publiés en orthographe phonétique par Elmar TERNES dans *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 34, p. 178-193, avec notes.
- 124 SOMMERFELT (Alf). Le breton parlé à Saint-Pol-de-Léon. Nouvelle édition par F. Falc'hun et Magne Oftedal. Oslo-Bergen, Universitetsforlaget, 1978, 186 p.
(Compte rendu par Elmar TERNES, dans *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 39, 1982, p. 328-332).
- 125 TANGUY (Bernard). Dialectologie bretonne. Analyse lexicographique et cartographique de l'« Atlas linguistique » de Pierre Le Roux. Rennes, C.R.D.P., 1982, vol. 2, 90 p. (*Studi*, n° 21).
- 126 TREVIDIG (Alberz), AOFRED (Maï). Geriou implijet e korn-bro Karaez. *Hor Yezh*, n° 144, meurzh 1982, 68 p., ill.
Voir aussi les n^{os} 98, 100, 101, 102, 104, 210.

XVII. TOPONYMIE, ANTHROPONYMIE

- 127 AUTRET (Yvon). Les prénoms de Bretagne. Rennes, Ouest-France, 1982, 32 p., ill.
- 128 BECHARD (Guillaume). Que signifie ce nom? Courrier des lecteurs. *Le Télégramme de Brest*, janvier-décembre 1982.
Chronique hebdomadaire.
- 129 CALVE (Armel). Toponymie, changement et dignité. *Armor-Magazine*, n° 148, mai 1982, p. 9.
- 130 CASTEL (Y.), CASTEL (O.), CASTEL (Y.-P.), TOUDIC (L.). Essai de mise en relation d'observations médicales récentes avec les données de l'histoire et de l'onomastique : le problème des juifs en Bretagne. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 229-236.
Voir n° 217.
- 131 DESHAYES (Albert). Les toponymes bretons de Quimper. *Gwechall*, t. 2, 1979, p. 179-192.
- 132 EVEN (Jean-Claude). Grande-Bretagne celtique. Etude des étymologies des noms de peuples et de tribus. Trégrom, auteur, 1982, 27 p., carte.
- 133 FALC'HUN (F.), TANGUY (Bernard). Les noms de lieux celtiques. Première série. Vallées et plaines. Genève, Slatkine, 1982, 311 p.
2^e édition revue et considérablement augmentée.
- 134 FALC'HUN (F.). Notennou war an anoiou-leh keltieg. *Brud nevez*, n° 52, c'hwevrer 1982, p. 21-27; n° 57, gwengolo 1982, p. 38-39; n° 59, du 1982, p. 35-38.
I. Tosennou. II. Gwern, lenn ha korz. III. Euz Avignon d'ar Mignon.

- 135 FALC'HUN (F.). Les noms de lieux celtiques. *Le Pays breton*, n^{os} 269-271, octobre-décembre 1982.
Chronique mensuelle.
- 136 GARGADENNEC (Roger). Essai d'identification de plusieurs toponymes intéressant le Cap-Sizun dans les cartulaires de Landévennec et de Quimper. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 157-164, cartes.
- 137 GOURVIL (F.), Q. (F.). Le mot «sénan». *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n^o 1, janvier 1982, p. 58; n^o 3, juillet 1982, p. 175.
- 138 GOURVIL (F.), SINOÛ (R.). Notes et discussions. *Revue internationale d'onomastique*, 29^e année, 1977, p. 137-138.
Les toponymes prébretons en Finistère.
- 139 Intent an anwiou-lec'h e Breizh. Comprendre les noms de lieux en Bretagne. To understand the names of the place names in Brittany [...]. Rennes, Comité régional du tourisme, 1982.
- 140 JOUET (Ph.). Un plan de restauration et de sauvegarde de la toponymie bretonne. *Breizh*, n^o 275, février 1982, p. 16-19, ill.; n^o 279, juillet-août 1982, p. 36-37.
- 141 LE BARS (Marguerite). Noms de lieux français à Quimper avant 1532. *Gwechall*, t. 2, 1979, p. 191-192.
- 142 LE BORGNE (Hervé). Le droit de se nommer. *Armor-Magazine*, n^o 155, décembre 1982, p. 19.
- 143 LE MENN (Gwenno). 1700 noms de famille bretons. *Skol*, n^o 75-76, gouere 1982, 80 p.
Bibliographie, index.
(Compte rendu par Yann BOUESSEL DU BOURG, dans *Breizh*, n^o 281, octobre 1982, p. 28).
- 144 MADEG (Mikael). Leor lesanoïou Leon. Whos's not who, ha piou a zo ! *Brud nevez*, n^o 54, ebrel 1982, p. 32-36, ill.
Extrait de la référence suivante.
- 145 MADEG (Mikael). Leor Lesanoïou Bro Leon ha bro Chelgenn. Brest, *Brud nevez*, 1982, 172 p., ill.
(Compte rendu par P.-M. Mevel. Lesanoïou war don ar goaperez, dans *Brud nevez*, n^o 55, mae 1982, p. 30-31).
- 146 L'onomastique, témoin des langues disparues. Actes du Colloque d'onomastique romane de Dijon, 27-30 mai 1981. Dijon, Association bourguignonne de dialectologie et d'onomastique, 1982, 428 p.
F. FALC'HUN. Les noms celtiques du marais en France, p. 149-158. H.J. WOLF. Quantité vocalique et accentuation de quelques types de toponymes gaulois, p. 277-286.
S. LAZARD. Existe-t-il un substrat celtique en Romagne ? p. 393-410.
- 147 PHILIPPE (Jef). Initiation à la toponymie bretonne. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. 91, 1982, p. 69-76.
- 148 PLONÉIS (Jean-Marie). Microtoponymie des monts d'Arrée. Brest, auteur, 1982, 2 vol., 659 p. (Thèse de doctorat d'État, multigraphiée).
- 149 RIOU (K.). Anoiou-tiegez euz Breiz-Izel e kêr Naoned ? *Brud nevez*, n^o 51, genver 1982, p. 26-27; n^o 53, meurzh 1982, p. 28.
- 150 RIOU (K.). Diskar eun tiegez. *Brud nevez*, n^o 56, even 1982, p. 48-50.
Toponymie et généalogie à Bois-Tillac (Loire-Atlantique).
- 151 TANGUY (Bernard). Hagionymie et toponymie. Les paroisses primitives en « Plou » et leurs saints éponymes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 121-155.
- 152 TERS (François). Nécrologies verbales ou résurrections ? *An Tribann*, n^o 83, hañv 1981, p. 12-13.
« Gué » en toponymie.

Voir aussi les n^{os} 5, 76, 303, 439.

XVIII. BRETON MODERNE (BREZHONEG ARNEVEZ)

- 153 ABLOUZAUQUER. Propositions au sujet du breton dans le Goursez. *An Tribann*, n° 83, haniv 1981, p. 19.
La nouvelle langue moderne de l'emsav est l'*emsaveg*.

XIX. ENSEIGNEMENT, PÉDAGOGIE

- 154 ARZUR (Anna-Mari). La circulaire Savary, ou la France a ses Indiens, et ce sont les Bretons. *Erro nevez*, n° 16-17, 1982, p. 2-9.
Texte de la circulaire et réflexions.
- 155 AUDINET (P.). Enseigner le breton à Rennes. *Ar Falz*, n° 37, 1^{er} trimestre 1982, p. 22-26.
- 156 BELLAING (Vefa de). Testeni. *Al Liamm*, n° 213, gouere-eost 1982, p. 208-210.
Au sujet du cours par correspondance « Ober ».
- 157 BELLAING (Vefa de). Skol Ober: 50 ans! *Armor-Magazine*, n° 148, mai 1982, p. 21.
- 158 DANIEL (C.), KERMAREC (P.), QUINIOU (Reun) [et alia]. Diwan, perak? pourquoi? *An Had*, n° 5, 1982, p. 3-7, ill.
- 159 DENEZ (Per). Hon Ober. *Al Liamm*, n° 213, gouere-eost 1982, p. 211-213.
Le cours par correspondance.
- 160 Deskin brezhoneg d'ar vugale gand André Korneg: pennad-kaoz. *Bremañ*, n° 10, c'hwevrer-meurzh 1982, p. 6-7, ill.
- 161 DIWAN. Ewid ar skoliou brezhoneg. Treglonou, auteur, [1982, n.p.]. (Multigra-phié).
En français. Historique de Diwan, objectifs, structure, bilan. Charte.
- 162 Diwan hiziv. *Douar Breizh-République bretonne*, n° 5, juin 1982, p. 3.
- 163 DOUJET (Daniel an). Diwan. *Al Lanv*, n° 18, kerzu 1982, p. 11-12, ill.
- 164 AR FALZ NANTES. L'enseignement du breton en Loire-Atlantique. *Ar Falz*, n° 37, 1^{er} trimestre 1982, p. I-IX.
- 165 FLOCH (M. ar), GOYAT (J.), SEVERAC (Bernard). Kelenn brezoneg war an dachenn. *Brud nevez*, n° 59, du 82, p. 22-34.
- 166 Hag a nevez gant Diwan? *Evid ar brezhoneg*, n° 194, gwengolo 1982, p. 8, ill.
- 167 KERGOAT (Lukian). « Ils apprennent à parler, lire, écrire la langue française ». *Bremañ*, n° 9, kerzu 1981-genver 1982, p. 6-7, ill.
Article en breton.
- 168 KERNAN (Patrick). Diwan à Savary. *Le Peuple breton*, n° 222, juin 1982, p. 11-12, ill.
- 169 KERVELLA-KERNU (Fransez-Glaoda). Ober: penaos e voe krouet. *Bremañ*, n° 12-13, mezheven-eost 1982, p. 15.
- 170 KERVELLA (F.). Goude hanter-kant vloaz. *Al Liamm*, n° 213, gouere-eost 1982, p. 204-207.
50^e anniversaire du cours par correspondance « Ober ».
- 171 KONK (Mikael). Ar brezhoneg er skoliou labour-douar. *Pobl Vreizh*, n° 139, meurzh-ebrel 1982, p. 4-5.
- 172 LANNDIERN (Herve). Kelenn ar brezhoneg e Breizh-Uhel. *Imbourc'h*, n° 155-156, kerzu 1982, p. 339-344.
- 173 LAVANANT (André). Diwan: déception avec le gouvernement, appel à un soutien populaire. *Armor-Magazine*, n° 154, novembre 1982, p. 21.

- 174 LAVANANT (André). Historique des relations avec l'Éducation nationale. *An Had*, n° 6, 1982, p. 3-6, ill.
- 175 LE DU (Claude). Langue et culture bretonnes. *Skol Vreizh*, n° 76, avril-juin 1982, p. 1-5.
- 176 LE GRUMELEC (Cécile), BOCENO (Suzanne), GUILLEMET (Annick). Kendalc'h : incapable d'organiser un stage de breton dans l'année. *Breizh*, n° 275, février 1982, p. 25.
- 177 LE MOGUEDEC (J.). La circulaire sur l'enseignement des langues régionales : plus Savary, plus c'est pareil. *Le Peuple breton*, n° 225, septembre 1982, p. 13-14, ill.
- 178 LOUARN (Alan al). Diwar fallaenn e savgwellaenn : penaoz e voe krouet ha diazezet Ober. *Al Liamm*, n° 213, gouere-eost 1982, p. 214-216, ill.
- 179 MADEG (Mikael), KORNÉG (Andreo). Kreisenn vakansou bugale brezhoneg. *Ar Falz*, n° 38, 2^e trimestre 1982, p. 23-25.
- 180 MENARD (Martial). Dael Diwan. *Bremañ*, n° 15, du-kerzu 1982, p. 6, ill.
- 181 MORVANNOU (F.). Hag a nevez e skoliou-meur Breizh ? *Bremañ*, n° 10, c'hwevrer-meurzh 1982, p. 12.
- 182 OLIER (Youenn). Notennou politikel. *Imbourc'h*, n° 150, mezheven 1982, p. 179-192.
Diwan, Sten Kidna...
- 183 Palmarès du concours-enquête et des prix littéraires Yann Sohier. *Skol Vreizh*, n° 76, avril-juin 1982, p. 19-23.
- 184 Pennad-kaoz gant Marc'harit Gourlaouen. *Evid ar brezhoneg*, n° 189, ebrel 1982, p. 1-5, ill.
- 185 PÉRESSE (Loig). Langue et culture bretonnes au LEP « Marie-Le-Franc » de Lorient : années 1976-1983. *Ar Falz*, n° 40-41, 4^e trimestre 1982-1^{er} trimestre 1983, p. 8-27, ill.
- 186 QUÉMÉNER (Jean-Pierre). L'enseignement du breton à l'aide de diapositives. *Skol Vreizh*, n° 76, avril-juin 1982, p. 6-10, ill.
- 187 RIOU (Elena). Skoliou Diwan : peseurt hent evit an deskadurezh e brezhoneg. *Bremañ*, n° 12-13, mezheven-eost 1982, p. 10, ill.
- 188 ROUDAUT (Kristina). Ar henta derez. *An Had*, n° 4, 1982, p. 10.
- 189 Skol vrezhoneg e bro-Bariz. *Al Liamm*, n° 214, gwengolo-here 1982, p. 324.
- 190 Suggestions pour une heure de breton par jour. *Ero nevez*, n° 16-17, 1982, p. 11-25.
Voir aussi les n° 55, 56, 62, 255, 258, 259, 260, 262, 264 à 269, 271, 273, 281.

XX. MANUELS, COURS

- 191 ARZUR (A.M.), GALL (Daniela ar). Rimadellou evid ar re vihan. *Ero nevez*, n° 14, 1982, p. 8-10, ill.
- 192 ARZUR (A.M.). C'hoari gand goulou-zoav. *Ero nevez*, n° 14, 1982, p. 3-5.
- 193 BLEUN-BRUG. Dilun, dimeurz ha dimerher... Rimadellou evid ar vugale. [Brest], auteur, 1982, 126 p.
- 194 BOUZEC-CASSAGNOU (Mona). Selaou... Selaou... Ecoute... Ecoute... Méthode de breton pour débutants. [S.l.], *Skol an Emsav*, 1981, 77 p., ill.
- 195 DENEZ (Per). Cours de formation des maîtres de breton. Renforcement. Code II. Rennes, C.N.E.C., 1981-1982.
- 196 DENEZ (Per). Brezhoneg buan hag aes. La bretona rapide kaj facile. Paris, Omnivox, 1982, 61 + 15 p.

- 197 FLEURIOT (L.). Cours de formation des maîtres de breton. Perfectionnement. Code IV, Rennes, C.N.E.C., 1981-1982.
Histoire extérieure du breton. Histoire « interne » du breton. Exemples d'évolution dans la morphologie et la syntaxe du breton. Comparaison du breton et du cornique. Le droit celtique en Bretagne : textes et survivances.
Istor berr doare-skrivañ ar brezhoneg. La forme fréquentative du verbe « être ». Les formes de la 3^e personne du singulier du verbe « être ». Ar frazenn vrezhonek a-vremañ. An distagadur. Ar goulennata. Le verbe « avoir » dans les langues brittoniques. An anv-verb.
- 198 GUYONVARCH (C.-J.). Cours de formation des maîtres de breton. La civilisation celtique. Rennes, C.N.E.C., 1981-1982, 48 p.
- 199 IRIEN (Job an). Kana a rin, kana a rin bepred. *Ero nevez*, n° 14, 1982, p. 11-15.
- 199 bis LE DU (Claude). C'hoari e brezhoneg. Jouer en breton. *Skol Vreizh*, n° 75, mars 1982, p. 1-20, ill.
Jeux, devinettes, jeux mathématiques.
- 200 LE DÛ (Jean). Ar brezoneg er skol. La langue bretonne et l'école. *Le Pays breton*, n° 263, mars 1982, p. 12; n° 264, avril 1982, p. 16; n° 265, mai 1982, p. 16.
- 201 LE DÛ (Jean). Cours de formation des maîtres de breton. Approfondissement. Code III. Rennes, C.N.E.C., 1981-1982.
Sommaire identique à celui des références 410 et 411 de la bibliographie publiée dans le tome CIX de ce *Bulletin*.
- 202 MERSER (A.). Ar brezhoneg en eur c'hoarzin. Ar brehoneg en ur hoarhein. *Ouest-France*, janvier-juillet 1982.
Cours hebdomadaire.
- 203 MERSER (A.). Beva e brezoneg. *Ouest-France*, septembre-décembre 1982.
Nouveau cours hebdomadaire.
- 204 MORIN (Gilles). Cours de civilisation gallèse. Rennes, C.N.E.C., 1981-1982.
Comprend notamment : le gallo et l'identité bretonne. Le gallo et les langues celtiques.
- 205 MORVANNOU (F.). Cours de formation des maîtres de breton. Initiation. Code I. Rennes, C.N.E.C., 1981-1982.
- 206 MORVANNOU (F.). Cours de breton. Entre Charybde et Scylla. *Skol Vreizh*, n° 76, avril-juin 1982, p. 14-16.
Etude d'un texte de Louis Le Clerc.
- 207 Penaoz ober paper renevezet? *Ero nevez*, n° 14, 1982, p. 6-7.
- 208 PERU (Fanch). 10 pennad-kaos e brezhoneg bew bro-Dreger. *Ar Falz-Skol Vreizh*, n° spécial, [s.d.], 12 p., ill.
- 209 PERU (F.). Kemeromp an hent-treus. Variations pédagogiques. *Skol Vreizh*, n° 76, avril-juin 1982, p. 11-13, ill.
- 210 SEITE (V.), HERRIEU (M.). Le breton du Morbihan : Vannetais, et un vocabulaire de 2000 mots essentiels. Vannes, *Bleun Brug- Bro Gwened*, 1981, 115 p., ill.
Nouvelle édition.
- 211 SEITE (Visant). Le breton par les ondes. *Le Télégramme de Brest*, janvier-juillet 1982.
Cours hebdomadaire publié par *Le Télégramme* et diffusé simultanément par Radio-Brest.
- 212 SEITE (Visant). Deskom brezoneg. *Le Télégramme de Brest*, septembre-décembre 1982.
Nouveau cours de breton, publication hebdomadaire.
- Voir aussi le n° 34.

XXI. SOCIOLINGUISTIQUE, SITUATION ET USAGE DU BRETON

- 213 ARZUR (A.M.). Le breton a-t-il encore une « chance » d'être parlé à l'avenir? *Ero nevez*, n° 15, 1982, p. 6-13.
Résultats partiels d'une enquête sur la pratique du breton à Plouvien (Nord-Finistère).

- 214 ARZUR (A.M.). Parle-t-on encore breton à Plouvien ? Plouvien, auteur, 1982, 19 p., ill. (multigraphié).
(Comptes rendus par F. BROUDIG. Implij ar brezoneg e Plouvien. dans *Brud nevez*, n° 58, here 1982, p. 38-43; Patrick KERNAN. Enquête sur la langue bretonne : le malade se porte bien, dans *Le Peuple Breton*, n° 228, octobre 1982, p. 24-25; Yann-Fanch KERNEIS. Bev eo c'hoaz ar brezhoneg ? Tud Plouvien o respont, dans *Bremañ*, n° 14, gwengolo-herc 1982, p. 8-9).
- 215 BEG (Herve ar). Gouel ar brezhoneg 82 : un taol deut da vat. *Bremañ*, n° 12-13, mezheven-eost 1982, p. 18-19, ill.
- 216 Ar bloavezh 1981-82 en oaled Abherve e Sant-Brieg. *Al Liamm*, n° 215, du-kerzu 1982, p. 399-400.
- 217 Brezhoneg ar Yuzevien ? *Al Liamm*, n° 215, du-kerzu 1982, p. 400.
Y a-t-il eu des juifs bretonnants ? Le livre de comptes en breton d'un commerçant juif a-t-il existé ?
Voir n° 130.
- 218 DENEZ (Per). Ar brezhoneg e Roazhon. *Al Liamm*, n° 213, gouere-eost 1982, p. 240-246.
- 219 EMGLEO BREIZ. Ar hemm war wel. *Brud nevez*, n° 52, c'hwevrer 1982, p. 3-4.
- 220 Gouel ar brezhoneg 82. *Bremañ*, n° 11, ebrel-mae 1982, p. 2-3, ill.
- 221 Gouel ar brezhoneg 82 : par et pour le breton. *Le Peuple breton*, n° 221, mai 1982, p. 26, ill.
- 222 Gouel ar brezhoneg e Bro-Dreger. *Evid ar brezhoneg*, n° 190-191, mae-even 1982, p. 5-11, ill.
Reportage photographique sur la fête de la langue bretonne à Guingamp.
- 223 Hor yezh hag ar P.T.T. *Al Liamm*, n° 215, du-kerzu 1982, p. 396-397.
- 224 LOUARN (Alan al). Lakom kement greunenn da dalvezout. *Hor Yezh*, n° 147, here 1982, p. 75-76.
Expressions bretonnes relevées dans la publicité.
- 225 MIOSSEC (Yves). O haloupad war henchou Breiz-Izel. Eun enklask war ar brezoneg. *Brud nevez*, n° 56-60, even-kerzu 1982.
Souvenirs d'enquête pour le *Nouvel Atlas linguistique de Basse-Bretagne*.
- 226 NAIL (Bernez an). Brezhoneg, yezh forbannet er vuhez foran. *Bremañ*, n° 14, gwengolo-herc 1982, p. 6-7, ill.
- 227 Oaled Sant-Erwan 1981. *Al Liamm*, n° 211, meurzh-mezheven 1982, p. 179-181.
Activités linguistiques du Foyer.
- 228 ROUDAUT (Fanch). Les archives judiciaires au service de la géographie linguistique : l'exemple de la Basse-Bretagne au XVIII^e siècle. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 209-228.
- 229 ROUSSEAU (J.-M.). Aspects marchands et non marchands de la langue bretonne. *Ar Falz*, n° 39, 3^e trimestre 1982, p. 4-17.
- 230 S. (J.). Nevezentiou da zond ? *Brud nevez*, n° 51, genver 1982, p. 3-4.
- 231 S. (J.). 1984 ? *Brud nevez*, n° 53, meurzh 1982, p. 3-4.
- 232 Saviez-vous que... ? *Breizh*, n° 278, juin 1982, p. 10.
Le nombre des bretonnants aux Etats-Unis.
Voir aussi les n° 3, 14, 61, 66, 275.

XXII. MÉDECINE

- 233 CARO (Guy). La médecine en question. Paris, Maspéro, 1982.
3^e édition, augmentée d'un chapitre sur « la dimension culturelle » : « Médecin de quel-que part ».

- 234 KERVELLA (Goulc'han). Médecine et littérature en langue bretonne aux XIX^e et XX^e siècles. Brest, auteur, 1982, 252 p., ill.
(Thèse de doctorat de médecine, multigraphiée).

XXIII. SCIENCES NATURELLES

- 235 FAVEREAU (Fanch). Lapoussed hon bro. *Planedenn*, n° 13-14, diskâr-amzer 1982 - gouañv 1982-83, 72 p., ill.
Les noms de 150 oiseaux, description, apparence, chant...
- 236 MAHEU (Herri). Kan en ened : Petra e lar en ened d'er vugale ha d'er rerall. *An Doere*, n° 6, est 1982, p. 12-15, ill.
- 237 ROSSINYOL (Gwenola). Ar plant kontammus e Breizh. *Evid ar brezhoneg*, n° 192-193, gouere-eost 1982, p. 6-7, ill.; n° 194, gwengolo 1982, p. 8-10, ill.
Reproduction d'un article paru dans *Keleier an Naoned* en 1977.

XXIV. AUDIO-VISUEL, CINÉMA

- 238 ABJEAN (René). A propos de « Radio-Bretagne-Ouest » : projets. *Le Peuple breton*, n° 223, juillet 1982, p. 26-27, ill.
- 239 B. (F.). « N'om ket flaterien ». *Brud nevez*, n° 55, mae 1982, p. 34-36.
Compte rendu du film d'Olivier Masson, réalisé d'après un texte d'Anatole Le Braz concernant l'utilisation du symbole.
- 240 COZAN (J.-Y.), GWERNIG (Youenn), REST (Reun ar), THOMIN (Y.B.), KERA-VEL (A.), GALL (Charlez ar). Hag eo R.B.O. Radio Breiz-Izel ? *Brud nevez*, n° 58, here 1982, p. 16-32.
- 241 Dans le labyrinthe de l'audio-visuel : dossier. *Breizh*, n° 277, mai 1982, p. 3-13, ill.
- 242 GICQUEL (Yvonig). La question audio-visuelle bretonne. *Breizh*, n° 277, mai 1983, p. 3.
- 243 GURVAN. N'eus e kêr Iz netra nevez. *Bremañ*, n° 12-13, mezheven-eost 1982, p. 16.
Au sujet de R.B.O.
- 244 HAMON (André-Georges). A « Breiz o veva », un florilège de la chanson bretonne. *Armor-Magazine*, n° 145, février 1982, p. 30, ill.
- 245 KERVELLA (Goulc'han). Breizh kemeret da zanvez filmou. *Al Liamm*, n° 213, gouere-eost 1982, p. 228-239.
I. Jean Epstein.
- 246 KILLEVERE (Jil). « N'omp ket flaterien ». *Bremañ*, n° 12-13, mezheven-eost 1982, p. 17, ill.
- 247 LOMIG, AN DISPLUER. Naoned e Breizh, Mona e Pariz ? *Bremañ*, n° 12-13, mezheveost 1982, p. 14.
Comptes rendus d'émissions télévisées en breton.
- 248 Quelles radios pour la Bretagne ? Dossier. *Le Peuple breton*, n° 219, mars 1982, p. 6-13, ill.
- 249 Radio-Bretagne-Ouest : enfin une radio bretonne ! *Armor-Magazine*, n° 152, septembre 1982, p. 25.
- 250 R.B.O.-R.B.I. : hag ar selaouerien ? *Bremañ*, n° 14, gwengolo-here 1982, p. 3-5 + p. 9, ill.; n° 15, du-kerzu 1982, p. 5.
Points de vue d'auditeurs sur la nouvelle radio.
- 251 Roll Radio Kemper. *Al Liamm*, n° 213, gouere-eost 1982, p. 255-257.

- 252 ROSKO-POUDING (Leonid), GWENDAL, TUDU. FR3 Mona. *Al Lanv*, n° 15, mezheven 1982, p. 14-18.
A la suite d'une dramatique télévisée.
- 253 TREGER (Mikael). Eus « Breizh o veva » da « V/Breizh a vevo ». *Al Liamm*, n° 211, meurzh-mezheven 1982, p. 154-157.
Voir aussi les n° 56, 62.

XXV. ACTION REVENDICATIVE

- 254 Amañ Emgleo Breiz! Brest, auteur, 1982.
Lettre périodique d'Emgleo Breiz sur la situation de la langue bretonne, reprise en totalité ou en partie dans la presse régionale.
- 255 A.P.E.E.B. (Association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton). Un plan de cinq ans pour le développement de la langue bretonne. *Breizh*, n° 275, février 1982, p. 4-8, ill.
- 256 AUDINET (P.). 1982: année du changement? *Ar Falz*, n° 37, 1^{er} trimestre 1982, p. 3-4.
- 257 BEG (Herve ar). An Talbenn pemp bloaz war-lerc'h. *Bremañ*, n° 15, du-kerzu 1982, p. 10, ill.
- 258 B.R.E.I.S. Pour une organisation cohérente de l'enseignement des langues et cultures de France. *Breizh*, n° 275, février 1982, p. 8-10, ill.
Les propositions du bureau régional socialiste.
- 259 B.R.E.I.S. Ar brezhoneg er skoliou. *Bremañ*, n° 10, c'hwevrer-meurzh 1982, p.13.
Le point de vue de Skol an Emsav sur les propositions du B.R.E.I.S.
- 260 Brezhoneg dre ret: tost 50 % a du e skolaj Benac'h. *Evid ar brezhoneg*, n° 187, c'hwevrer 1982, p. 4.
- 261 CADIOU (Michel). Et maintenant? *Ar Falz*, n° 37, 1^{er} trimestre 1982, p. 5-8.
- 262 CAPES en breton? *Breizh*, n° 276, mars 1982, p. 39.
Un débat entre l'A.P.E.E.B. et le Comité des étudiants de celtique de Rennes.
- 263 COMBOT (Paolig). Des lendemains qui chantent pour les langues et cultures de France? *Ar Falz*, n° 38, 2^e trimestre 1982, p. 1-2.
- 264 EMGLEO BREIZ. Eur bloavez all kollet adarre. *Brud nevez*, n° 56, even 1982, p. 3-5.
(Compte rendu par F. MORVANNOU dans *Pobl Vreizh*, n° 140, mae-mezheven 1982, p. 9).
- 265 EMGLEO BREIZ. Petra vo roet gand Savary? Mond war-raog pe mond war-gil... *Brud nevez*, n° 57, gwengolo 1982, p. 33-37.
- 266 GICQUEL (Yvonig). La gauche au pouvoir et l'enseignement du breton. *Breizh*, n° 281, octobre 1982, p. 3.
- 267 K. (J.). « Très urgent ». *Skrid*, n° 31, eil trimiziad 1982, p. 30-39.
Compte rendu d'une action au ministère de l'Education nationale à propos du CAPES de breton.
- 268 KEMENER (Yann-Ber), AUDINET (P.), KALVEZ (T.). Tribunes des militants. *Ar Falz*, n° 38, 2^e trimestre 1982, p. 8-12; n° 40-41, 4^e trimestre 1982, p. 57-60.
L'action d'*Ar Falz*. L'Union des enseignants de breton.
- 269 KERVELLA (Divy). Capes: un droiadig e Pariz. *Al Lanv*, n° 14, ebrel 1982, p. 20-21, ill.
- 270 MASON-ABHERRI (Roperzh ar). Harzou resis ar striv politikel hag ar striv sevenadurel. *Al Lanv*, n° 16, eost 1982, p. 26-27.
- 271 MOAL (Silvi ar). Capes brezhoneg. *Bremañ*, n° 12-13, mezheven-eost 1982, p. 9, ill.
- 272 Niveradeg ar boblañs. *Al Liamm*, n° 210, genver-c'hwevrer 1982, p. 97-98.
- 273 OSTIS (R. an). A Kemper le 19 juin pour Diwan. *Armor-Magazine*, n° 149, juin 1982, p. 29.

- 274 Panojou-henchañ. *Bremañ*, n° 11, ebrel-mae 1982, p. 4-5, ill.
Dossier, photocopies et prises de position.
- 275 SEURIAL (Mark). Hag hor yezh ? An diskoulm. *Al Lanv*, n° 13, c'hwevrer 1982, p. 21-22.
- 276 SKOL AN EMSAV. Stourm ar panellou-henchañ. *Bremañ*, n° 9, kerzu 1981-genver 1982, p. 1-3, ill.
- 277 SKOL AN EMSAV. Niveridigezh ? Ne respontimp ket ! *Bremañ*, n° 10, c'hwevrer-meurzh 1982, p. 3.
- 278 SKOL AN EMSAV. Evit mont war-raok. *Bremañ*, n° 12-13, mezheven-eost 1982, p. 4-5.
- 279 Ar stourm evit hor yezh : an dihun ? La lutte pour le breton : le réveil ? *Evid ar brezhoneg*, n° 187, c'hwevrer 1982, p. 2-3.
- 280 U.D.B. Diwar-benn gwiriou sevenadurel ar Vretoned. *Pobl Vreizh*, n° 138, genver-c'hwevrer 1982, p. 12.
- 281 Unvaniezh ar gelennerien war ar brezhoneg. *Al Liamm*, n° 214, gwengolo 1982, p. 325.
- Voir aussi les n° 14, 55, 62, 140, 142, 219, 221, 223, 226, 230, 231.

XXVI. CHARTE CULTURELLE

- 282 COMBOT (Paolig). An treid 'barzh ar plad : si nous parlions gros sous ? *Ar Falz*, n° 40-41, 4^e trimestre 1982-1^{er} trimestre 1983, p. 5-7.
- 283 GICQUEL (Yvonig). Demain, quel Conseil culturel breton ? *Breizh*, n° 276, mars 1982, p. 3.
- 284 MISSION RÉGIONALE. Charte culturelle de Bretagne : 1981. Rennes, auteur, 1981.
5 dossiers dont un bilan au 1^{er} novembre 1981.
- Voir aussi le n° 62.

XXVII. LITTÉRATURE, ÉTUDES LITTÉRAIRES

- 285 CORBES (H.). Parallèle entre Macpherson et La Villemarqué. *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. CX, 1982, p. 74-88.
- 286 DANNO (Fanch). Anjela Duval. *Al Liamm*, n° 210, genver-c'hwevrer 1982, p. 74-77.
- 287 DELOOF (Jan). Breitanje is weer poëzie. Beveren, Melsele, De Bladen voor de poëzie, 1982, 176 p.
Anthologie de la poésie bretonne, en traduction néerlandaise. Préface de Tugdual Kalvez.
- 288 GALLAIS (Pierre). Sur les traces de Youenn Drezen, avec la Tournée des Abers. *Le Peuple breton*, n° 225, septembre 1982, p. 22-24, ill.
- 289 GLEVAREG (Yann). Sten Kidna (1916-1982). *Al Liamm*, n° 213, gouere-eost 1982, p. 217-220.
- 290 GOURVIL (F.). Nouvelles contributions à l'histoire du Barzaz Breiz. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 89, n° 1, 1982, p. 61-85.
Ces contributions consistent en lettres inédites de La Villemarqué au ministre de l'Instruction publique et à Villemain, de l'Académie française.
- 291 KLERG. Anjela (1905-1981). *Al Liamm*, n° 210, genver-c'hwevrer 1982, p. 39-54, ill.
A. Duval : comment est-elle venue à la littérature bretonne ?
- 292 KORLE (Mikael). Erwan ar Moal, skrivagner ha den a feiz. *Armor-Magazine*, n° 145, février 1982, p. 23, ill.

- 293 KUZUL AR BREZHONEG. Tintin, Spirou, Lucky Lucke et Astérix parlent aussi breton. *Breizh*, n° 281, octobre 1982, p. 22-23, ill.
- 294 LAE (Glaoda Mari al). Sarmon war ar maro a Vikael Morin. *An Nerzh*, n° 16, mars 1981, p. 213-216; n° 17, février 1982, p. 229-232.
Réédition du texte.
- 295 LAOUÉNAN (Roger). Anjela Duval. Quimper, Nature et Bretagne, 1982, 251 p., ill.
2^e édition, revue et augmentée.
- 296 LAOUENAN (Roje). Anjela Duval: ar beizantez. *Al Liamm*, n° 210, genver-c'hwevrer 1982, p. 70-73, ill.
- 297 LE BERRE (Yves). Essai de définition et de caractérisation de la littérature de langue bretonne (livres et brochures), entre 1790 et 1918. Brest, auteur, 1982, 3 vol., 969 p. (Thèse de doctorat d'État, multigraphiée).
- 298 MALMANCHE (Tangi). Dramau o'r Llydaweg. Trosiadau gan Rita Williams a Gwyn Griffiths. Llandybie, Christopher Davies, 1982, 280 p.
Traduction en gallois de quatre pièces de T. Malmanche: Gurvan, Ar Baganiz, An Intanvez Arzur, Gwreg an Toer.
- 299 MARTIN (Ivona). War « hent » Anjela. *Al Liamm*, n° 210, genver-c'hwevrer 1982, p. 19-38, ill.
L'itinéraire d'A. Duval.
- 300 PIANEZZA-LE PAGE (Eric). Skrivagnerien e brezhoneg. Ecrivains en langue bretonne. Paris, auteur, 1981, 37 p. (multigraphié).
- 301 PIRIOU (Jean-Pierre). Contribution à une histoire de la « littérature bretonne perdue ». Rennes, auteur, 1982, 2 vol., 864 p. (Thèse de doctorat d'État, multigraphiée).
- 302 Poètes de Bretagne. *Vagabondages*, n° 36, février 1982, 120 p.
Anthologie. Des poètes d'expression bretonne y figurent: traduction française et version bretonne en regard.
- 303 S. (J.), BERNIER (Guel taz). Maro Sten Kidna: Brer en dud uvel ha peur. *Brud nevez*, n° 55, mae 1982, p. 22-25.
- 304 S. (J.). Bloavez mad e peb feson. *Brud nevez*, n° 60, kerzu 1982, p. 7-20.
Petite étude sur la littérature de « bonne année » en breton.
- 305 TALBOT (Yann). Anjela Duval (Doue d'he fardono!): ur plac'h hag he stourm. *Al Liamm*, n° 210, genver-c'hwevrer 1982, p. 55-69.
- 306 TIEG (Soaz an). Anjela a Dregar hag Anjela a Vreiz. *Al Liamm*, n° 210, genver-c'hwevrer 1982, p. 78-83, ill.
Voir aussi les n°s 1, 2, 3, 42 à 46, 48, 49, 53, 206, 234, 332, 369, 438.

XXVIII. PRESSE, ÉTUDES DE PRESSE

- 307 MORVANNOU (F.). Imbourc'h, kelaouenn a studi. *Pobl Vreizh*, n° 140, mae-mezheven, 1982, p. 8-9.
- 308 915 koumananter, e derou miz kerzu. *Al Liamm*, n° 210, genver-c'hwevrer 1982, p. 89.
- 309 Niverajeu Kevredigezh Bro-Ereg. *An Doere*, n° 6, est 1982, p. 22-23.
Les lecteurs de la revue *An Doere*.
- 310 OLIER (Youenn). Notennou politikel. Red an emsav. *Imbourc'h*, n° 147, meurzh 1982, p. 117-140.
Considérations sur la presse bretonne et le mouvement breton.
- 311 25 bloaz. *Brud nevez*, n° 60, kerzu 1982, p. 3-5.
Le 25^e anniversaire de la création de *Brud*.

- 312 SALAUN (J.). Piou eo lennerien Brud nevez, ha petra a zoñjont. *Brud nevez*, n° 56, even 1982, p. 7-10.
- 313 S. (J.). Kazetennou, kelaouennou. *Brud nevez*, n° 51-60, genver-kerzu 1982.
Dans différentes livraisons, une étude consacrée à un périodique breton : *Beva e Breizh*, *Dihun*, *Ar Soner*, *Musique bretonne*, etc.
- 314 TUDAL. Lenn? *Bremañ*, n° 14, gwengolo-here 1982, p. 12-13.
Compte rendu de diverses publications bretonnes.
- Voir aussi les n°s 35, 37, 38, 40, 41.

XXIX. LITTÉRATURE, ACTUALITÉ, CRITIQUE

- 315 Avel Jezuz-Krist, troet gand Kenvreuriezh ar Brezhoneg. Quimper, Ar skol dre lizer, 1982, 417 p., ill.
(Compte rendu par F. MÉVELLEC, dans *Bleun Brug-Feiz ha Breiz*, n° 230, 4^e trimestre 1982, p. 23-25).
- 316 Ar Bibl. 2. Ar Brofeded kentañ, troet diwar an hebraeg gant Per ar Gall ha Job Lec'hvien. Kergist-Moelou, An Tour-tan, 1981, 197 p., ill.
(Compte rendu dans *Bleun Brug-Feiz ha Breiz*, n° 229, 3^e trimestre 1982, p. 8-9).
- 317 Deg milion evid lakaad Indianed da gomz brezoneg : pennad-kaoz gand Yann-Fanch Jacq. *Brud nevez*, n° 54, ebrel 1982, p. 25-31.
La publication de 5 albums de *Buddy Longway* en breton.
- 318 DUVAL (Anjela). Traon an dour. Brest, Al Liamm, 1982, 141 p.
(Compte rendu par P.-M. MÉVEL. A. Duval hag he zud, dans *Brud nevez*, n° 59, du 1982, p. 42-43).
- 319 ELARD (Chaloni). Ar Helou mad e brezoneg an dud. *Brud nevez*, n° 60, kerzu 1982, p. 21-30.
Sur la nouvelle traduction de l'Evangile par « Kenvreuriezh ar Brezhoneg ».
- 320 GALAN (Reun ar C'h.). Levr ar blanedenn. Brest, Al Liamm, 1981, 137 p.
(Compte rendu par Hervé LANNDIERN, dans *Imbourc'h*, n° 147, meurzh 1982, p. 165-166; Yann BOUESSEL DU BOURG, dans *Breizh*, n° 276, mars 1982, p. 31).
- 321 GALLAIS (Pierre). Un jour avec Youenn Gwernig. Notes pour les aventures d'un homme ordinaire. *Le Peuple breton*, n° 217, janvier 1982, p. 30-32, ill.
- 322 GICQUEL (Yvonig). Le 5 décembre 1981 : une journée symbolique. *Breizh*, n° 274, janvier 1982, p. 3 + p. 12, ill.
La remise du prix Langlais à P. Roy.
- 323 JONES (Dewi Morris), MADEG (Mikael). Du a gwyn. Gwenn ha du. Talybont, Y Lofa, 1982, 128 p.
Anthologie de la poésie bretonne contemporaine, avec traduction galloise en regard du texte breton.
(Compte rendu par P.-M. MEVEL. 30 barz troet e kembraeg, dans *Brud nevez*, kerzu 1982, p. 46).
- 324 KERMARIA (Aotrou). Treuzviezadennoù. Contrepèteries. Rakskrid, diskoulmou ha geriadurig gand P.M. Mevel. Skeudennou gand Herve Scotet. Brest, Brud nevez, 1982, 32 p., ill.
(Compte rendu par J. SALAUN. Treuzviezadennoù? dans *Brud nevez*, n° 55, mae 1982, p. 31-32).
- 325 KONAN (J.). Ur marc'hadour a Vontroulez. Brest, Al Liamm, 1981, 101 p.
(Compte rendu par F. B. Eur romant-polis war an amzer-dremenet, dans *Brud nevez*, n° 53, meurzh 1982, p. 29-30; dans *Bleun Brug-Feiz ha Breiz*, n° 229, 3^e trimestre 1982, p. 9-10; par Martial MENARD, dans *Al Lanv*, n° 15, mezheven 1982, p. 20).
- 326 LAMBERT (Pierre-Yves). Les littératures celtiques. Paris, P.U.F., 1981, 127 p. (*Que sais-je?*)
(Compte rendu par P.M. MEVEL. Lennegeziou keltieg, dans *Brud nevez*, n° 51, genver 1982, p. 29-30; par Yves LE BERRE, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 415-416).

- 327 MIOSSEC (Y.). O foeta bro er Hanada. Rennes, C.R.D.P., 1981, 129 p. (*Studi*, n° 19).
(Compte rendu par Jakez KONAN, dans *Al Liamm*, n° 210, genver-c'hwevrer 1982, p. 84-85).
Voir aussi le n° 66.

XXX. LITTÉRATURE POPULAIRE, PUBLICATION DE TEXTES

- 328 GIRAUDON (D.). Kroas aour Plouaret. *Musique bretonne*, n° 27, juin 1982, p. 2-14, ill.
- 329 GOUEDIC (Patrick). Enquête sur la tradition orale et le discours du passé à Oues-sant, île du Finistère. Essai de recherche ethno-textuelle. Brest, auteur, 1982, 220 p. (Mémoire de maîtrise, multigraphié).
- 330 Gwerz an Ilda: kanet gant Tintin Mari. *Musique bretonne*, n° 30, octobre 1982, p. 8-9.
- 331 HELIAS (Pierre-Jakez). L'herbe d'or. Paris, Julliard, 1982, 244 p.
Roman ethnologique sur les marins du pays bigouden.
- 332 HERSART DE LA VILLEMARQUÉ (Théodore). Le Barzaz Breiz. Chants populaires de la Bretagne. Paris, Maspéro, 1981, 539 p. (F.M. *La Découverte*).
Avec une préface de Charles Le Quintrec.
- 333 Kanaounnou-pobl bet dastumet gand Kerlann. *Brud nevez*, n° 51, genver 1982.
- 334 LE BRAZ (Anatole). La légende de la mort. Marseille, Laffitte, 1982, 487 p.
- 335 LUZEL (François-Marie), SOUVESTRE (Emile). Contes des landes bretonnes. Rennes, Ouest-France, 1982, 32 p., ill.
- 336 MALRIEU (Patrick). Baron Nevet hag ar Guimadec. *Musique bretonne*, n° 23, février 1982, p. 2-10.
Gwerz recueillie par Mme de Saint-Prix, avec traduction.
- 337 MEUR (Yann). La chanson politique et le jeune chanteur « montagne ». *Musique bretonne*, n° 26, mai 1982, p. 1-7, ill.
J.-Y. Le Roux, de Poullaouen, et ses compositions.
- 338 Pôtr ar vaz houarn, kontet gant Angélique Guillossou, adskrivet gand Ollivier Loyer. *Musique bretonne*, n° 22, janvier 1982, p. 14-19, ill.
Avec traduction française en regard.
- 339 STRAD (Er). Marseillaise er Vretoned. *Brud nevez*, n° 54, ebrél 1982, p. 15-17.
Cette Marseillaise fut composée en 1848.
- Voir aussi les n°s 361, 362, 369.

XXXI. SOUVENIRS, RÉCITS DE VIE

- 340 BARZHIG (E. ar). Eñvorennoù ur... barzhig. Lesneven, Hor Yezh, 1982, 78 p., ill.
- 341 CONQ (Louis). Hekleo Traon Bouzar. *Brud nevez*, n° 51-59, genver-du 1982.
- 342 DUVAL (Anjela). Tad kozh Roperz-Huon (1822-1902). Lesneven, Hor Yezh, 1982, 187 p., ill.
- 343 ELEGOET (Fanch). Bezghinerien en enezier. Lesneven, Hor Yezh, 1982, 120 p., ill.
- 344 FLOC'H-STOURMER (Loeiz ar). Ma zamm buhez. Lesneven, Hor Yezh, 1982, 88 p., ill.
- 345 JÉGOU (Lucien). Le bénitier du diable. Mémoires du pays bigouden. Paris, Seghers, 1982, 252 p.

- 346 LE HEN (Louis-Vincent). Dastum dre va bugalerezh. *Musique bretonne*, n° 23, février 1982, p. 11-14.
Texte français.
- 347 OLIER (Per). Botaouer-koad. 2. *Hor Yezh*, n° 147, here 1982, p. 3-62, ill.
- 348 Pêcheurs de Douarnenez, témoignages recueillis par Gwendal Denez. *Tud ha bro-Sociétés bretonnes*, n° 5, 2^e trimestre 1982, 130 p., ill.
Traduction de la version bretonne publiée dans *Hor Yezh*, n° 127-129, 1979.
- 349 SEITE (Visant). Va Bleun Brug kenta. *Bleun Brug-Feiz ha Breiz*, n° 227, 1^{er} trimestre 1982, p. 20-25.
Voir aussi les n°s 116, 329, 353.

XXXII. ETHNOLOGIE, ETUDES

- 350 AUDIBERT (Agnès). La place et le rôle de la femme dans la famille et la société paysanne en Basse-Bretagne et particulièrement dans le Bas-Léon. Essai psycho-ethnologique. Brest, auteur, 1982, 309 p. (Thèse de 3^e cycle, multigraphiée).
- 351 AUGUSTINS (Georges). Mobilité résidentielle et alliance matrimoniale dans une commune du Morbihan au XIX^e siècle. *Ethnologie française*, t. 11, n° 4, 1981, p. 319-328.
- 352 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE RENNES. Les grands conteurs du merveilleux et leurs imagiers. Contes et légendes de Bretagne. Rennes, auteur, 1982, 37 p.
- 353 BIHAN (Gweltaz ar). Marvailhou bro Leon. Lesneven, *Hor Yezh*, 1982, 2 vol., 182 + 189 p., ill.
- 354 BOELL (Denis Michel), DENEFFLE (Sylvette), OIRY (Michel), POSTIC (François). Une approche des récits légendaires. Perspectives ouvertes par une recherche collective en Bretagne. *Le Monde alpin et rhodanien*, n° 1-4, 1982, p. 117-121.
- 355 CADORET (D.), DUVIARD (D.), GUILLET (J.), KERISIT (H.). Ar Vag. Voiles au travail en Bretagne Atlantique. Grenoble, Ed. des Quatre Seigneurs, 1978-1979, 2 vol., LXXXII-370-414 p., ill.
- 356 CHARDRONNET (Joseph). Pardons et pèlerinages de Bretagne. Rennes, Ouest-France, 1982, 32 p., ill.
- 357 CHARDRONNET (Joseph). Les prières bretonnes. Rennes, Ouest-France, 1982, 32 p., ill.
- 358 Dans tro Calanhel. *Breizh*, n° 280, août-septembre 1982, p. 28-29, ill.
Etude de la danse de Calanhel. En français.
- 359 Dastum. *Evid ar brezhoneg*, n° 194, gwengolo 1982, p. 10-11.
- 360 GALLAIS (Pierre). Au hit-parade de la tradition: collectage. *Le Peuple breton*, n° 227, novembre 1982, p. 23-25, ill.
Le collectage de chansons traditionnelles. Avec une interview de Donatien Laurent.
- 361 GIRAUDON (D.). An distro war werz an Aotrou Kergwezeg. *Planedenn*, n° 11, nevez-amzer 1982, p. 29-46.
Compléments à une étude précédente, et version du manuscrit Alan Durand.
- 362 GIRAUDON (Daniel). Chansons de langue bretonne sur feuilles volantes et compositeurs populaires. Un chanteur-compositeur du Trégor: Yann ar Gwenn. Brest, auteur, 1982, 2 vol., 245 + 53 + 164 p., ill.
Dans le 2^e volume, texte des chansons de Yann ar Gwenn.
- 363 GUILCHER (J.-M.). Régions et pays de danse en Basse-Bretagne. *Le Monde alpin et rhodanien*, n° 1, 1981, p. 33-47, carte.
- 364 HELIAS (Pierre-Jakez). Le cheval d'orgueil. Mémoires d'un breton du pays bigouden, traduit du breton par l'auteur. Paris, Plon, 1982, 624 p. (*Terre humaine*).
Réédition en livre de poche.

- 365 HELIAS (Per Jakez). Yann ar Burzudou war e dorchenn. *Brud nevez*, n° 53-56, meurzh-even 1982.
Version bretonne de *Les autres et les miens*.
- 366 HERVE (Patrick). Maisons rurales de Bretagne. *Skol Vreizh*, n° 72-73, avril-septembre 1981, 79 p., ill.
- 367 HERVE (Patrick). Ar boued : pratiques alimentaires de Bretagne. *Skol Vreizh*, n° 77-78, juillet-décembre 1982, 36 p., ill.
Donne de nombreux proverbes.
- 368 KERVELLA (Goulc'han). Diwar-benn « ar bezhin e bro-Leon ». *Planedenn*, n° 11, nevez-amzer 1982, p. 12-26.
- 369 LAURENT (D.). Le carnet de route de La Villemarqué et l'historicité du Barzaz Breiz. Trois textes contestés : Merlin, le Faucon, les Chouans. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 361-387.
Avec publication de textes et traductions.
- 370 LE GALLO (Yves). Une caste paysanne du Haut-Léon : les « Juloded ». *Mémoires de Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 53-82.
Voir le n° 115.
- 371 LE GRAND (Alain). La tradition bigoudène du « kouign ened » : le gâteau des Gras. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, 1982, p. 155-156.
- 372 LE ROUX (Bernard). Marjan Mao : une chanteuse populaire dans la plus pure tradition. *Musique bretonne*, n° 28, juillet 1982, p. 20-23.
- 373 OIRY (Michel). Un corpus des récits maritimes morbihannais : questions et problèmes. *Le Monde alpin et rhodanien*, n° 1-4, 1982, p. 287-292.
Un corpus inédit, recueilli par Y. Le Diberder.
- 374 MEIRION-JONES (Gwyn I.). The vernacular architecture of Brittany. An essay in historical geography. Edinburgh, John Donald Ltd, 1982, 407 p., ill.
- 375 PRADO (P.). Le va et vient. Migrants bretons à Paris. *Ethnologie française*, t. 10, n° 2, avril-juin 1980, p. 191-196.
- 376 PÉRON (Françoise). La femme cultivatrice au XIX^e siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 2, mars 1982, p. 88-102.
Quelques termes de breton.
- 377 PERU (Fanch). C'hoariou, c'hoariellou ha binwioù ar vugale. Jeux, jouets et outils enfantins. *Skol Vreizh*, n° 76, avril-juin 1982, p. 24, ill.
Les crochets de fougère.
- 378 PERU (Fanch). Pardon et Adpardon en Trégor. *Musique bretonne*, n° 30, octobre 1982, p. 2-7, ill.
- 379 POILVET (Anne-Edith). Les dix ans de Dastum. *Armor-Magazine*, n° 154, novembre 1982, p. 23.
- 380 ROYANT (Patrice). Boules bretonnes. Douarnenez, Ed. de l'Estran, 1981, 84 p., ill.
Reportage photographique.
- 381 S. (A.P.), AVRIL (J.-L.). De Marc'harit Phulup à Narcisse Quellien. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 2, mars 1982, p. 117-118 ; n° 3, juillet 1982, p. 176.
- 382 SCLIPPA (Marie-Pierre). Les costumes en Basse-Bretagne au XVIII^e siècle. Brest, auteur, 1982, 398 p. (Thèse d'Université, multigraphiée).
- 383 SÉGALEN (M.). Le nom caché. La dénomination dans le pays bigouden. *Homme*, t. 20, n° 4, 1980.
- 384 SEVERE (Christian). Autour des légendes de la mort. *Gwechall*, t. 2, 1979, p. 135-144.
- 385 SIMON (Jean-François). Tiez. Le paysan breton et sa maison. 1. Le Léon. Douarnenez, Ed. de l'Estran, 1982, 304 p., ill.
Voir aussi les n° 3, 95, 285, 290.

XXXIII. THÉÂTRE

- 386 BREKILIEN (Yann). Spontus Circus Goulc'han Kervella. *Breizh*, n° 278, juin 1982, p. 28, ill.
- 387 DONNART (Joël). Dahud. *Bremañ*, n° 15, du-kerzu 1982, p. 11, ill.
- 388 FOURNEL (Gilles). Le théâtre en Bretagne. Rennes, Maison de la Culture, 1982, 45 p.
- 389 GUÉGUÉNIAT (Jean). Strollad ar Vro Bagan se jette dans une pièce «épouvantable». *Le Peuple breton*, n° 221, mai 1982, p. 27, ill.
- 390 KERGOURLAY (Gwillou). Dahud. *Brud nevez*, n° 48-49, here-du 1981, 64 p.
(Compte rendu par Yan BREKILIEN, dans *Breizh*, n° 276, mars 1982, p. 30; dans *Bleun Brug-Feiz ha Breiz*, n° 228, 2^e trimestre 1982, p. 11-12).
- 391 MEVEL (P.M.), S. (J.), KERVELLA (G.). Ar Spontus Circus: diankounaahuz, pe dihouzanvuz? *Brud nevez*, n° 56, even 1982, p. 40-45; n° 58, here 1982, p. 33-35.
- 392 Pennad-kaoz gand Goulc'han Kervella, eus Strollad ar Vro Bagan. *Bremañ*, n° 12-13, mezheven-eost 1982, p. 6-8, ill.
- 393 Strollad C'hoariva Karaez: Soubenn al laezh. *Al Lanv*, n° 15, mezheven 1982, p. 12-13, ill.
- Voir aussi les n°s 288, 298.

XXXIV. CHANSON, MUSIQUE

- 394 BECKER (Roland). Interview, recueillie par Serge Moelo. *Musique bretonne*, n° 31, novembre 1982, p. 2-6, ill.
- 395 BESKO (P. ar). Tri c'hantik gant Job Coat. *Hor Yezh*, n° 145-146, gouere 1982, p. 123-142.
- 396 Breizh a gan. Premier festival de chant choral breton. *Breizh*, n° 283, décembre 1982, p. 10-15, ill.
Ce dossier comporte une interview de René Abjean («A la recherche d'une voie originale pour le chant choral breton»), et une partition de Jef Le Penven («Peh trouez zo ar en douar»).
- 397 Chant, musique: dossier. *Breizh*, n° 276, mars 1982, p. 4-14, ill.; n° 278, juin 1982, p. 4-8, ill.
Le Centre régional pour la chanson. Y.F. Quemener, le bagad...
- 398 DEFANCE (Yves), COLLEU (Michel). Chants traditionnels de marins. *Musique bretonne*, n° 22, janvier 1982, p. 2-13, ill.
- 399 10^e Kan ar Bobl: la vigueur des jeunes pousses. *Breizh*, n° 277, mai 1982, p. 20-22, ill.
- 400 France Musique: une semaine en Bretagne. *Télérama*, n° du 20 et du 27 août 1982.
Télérama a donné dans ces deux numéros le sommaire détaillé de toutes les émissions que «France Musique» a consacrées aux diverses formes de la musique en Bretagne, au cours de la semaine du 23 au 29 août 1982.
(Comptes rendus par S.J. France Musique eizteiz e Breiz, dans *Brud nevez*, n° 57, gwengolo 1982, p. 46-48; par Yves-Marie ALLAIN, dans *Ar Soner*, n° 270, septembre-octobre 1982, p. 14-15).
- 401 GWERZ. Interview, recueillie par Dédé Helleg. *Musique bretonne*, n° 31, novembre 1982, p. 18-22, ill.; n° 32, décembre 1982, p. 14-18, ill.
- 402 GOYAT (J.). Pladennou. *Brud nevez*, n°s 52-56, c'hwevrer-even 1982.
Dans chaque numéro, compte rendu de disques de R. Becker, A. Stivell, Sonerien Du.
- 403 HAMON (André-Georges), STIVELL (Alan). La harpe celtique à cœurs ouverts. *Armor-Magazine*, n° 148, mai 1982, p. 26-27, ill.

- 404 HERBERT (Perig). Notennou sonerezh. *Hor Yezh*, n° 145-146, gouere 1982, p. 82-122.
- 405 LARC'HANTEG (Mariannig). Bonne santé de notre musique. *Breizh*, n° 276, p. 6-7, ill.
- 406 MAHÉ (Chanoine). Chants populaires du Morbihan. *Musique bretonne*, n° 22, janvier 1982, p. 21-22; n° 24, mars 1982, p. 21-23; n° 29, août-septembre 1982, p. 27-30.
- 407 MAILLARD (J.-C.). Quelques airs de musique instrumentale bretonne des XV^e, XVII^e et XVIII^e siècles. *Musique bretonne*, n° 28, juillet 1982, p. 1-9, ill.
- 408 MALRIEU (P.). Binious militaires. *Musique bretonne*, n° 24, mars 1982, p. 4-14, ill.
- 409 Méthode de bombarde. Plæmeur, Conservatoire régional de musique, 1982.
- 410 MORGANT (Armel). Le kan ha diskan et le disque. *Ar Soner*, n° 268, juillet 1982, p. 5; n° 270, septembre 1982, p. 16.
- 411 Musique pour le roi Gradlon. *Breizh*, n° 279, juillet-août 1982, p. 30, ill.
Composition de P.-Y. Moign.
- 412 NOBLET (Soazig). La harpe celtique. *Musique bretonne*, n° 25, avril 1982, p. 1-17, ill.
- 413 PINCET (J.). Dimension historique de la cornemuse gaélique en pays celtiques. *Breizh*, n° 280, août-septembre 1982, p. 9-11, ill.
- 414 QUELLIEN (N.). Chansons et danses des Bretons. *Ar Soner*, n° 266, avril 1982, p. 4; n° 267, mai-juin 1982, p. 13.
Reproduction de notations musicales.
- 415 STIVELL (Alan), KEO (Korantin), MYRDDHIN. Histoire de la renaissance de la harpe celtique. *Musique bretonne*, n° 29, août-septembre 1982, p. 5-16, ill.
Voir aussi les n°s 2, 3.

XXXV. SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE

- 416 ELEGOET (Fanch). L'économie paysanne en Léon. *Tud ha bro - Sociétés bretonnes*, n° 6, 2^e semestre 1981, p. 117-130.

XXXVI. HISTOIRE

- 417 BOUCHARÉ (Nadine), PAGE (Sylvie). L'analphabétisme dans l'arrondissement de Quimper au milieu du XIX^e siècle. Brest, auteurs, 1982, 2 vol., 155 + 76 p. (Mémoire de maîtrise, multigraphié).
- 418 BOUESSEL DU BOURG (Yann). Cinquantenaire du Cercle celtique de Rennes. *Breizh*, n° 277, mai 1982, p. 28.
- 419 CHARDRONNET (J.). «Cennad Catholig Cymru». *Imbourc'h*, n° 147, meurzh 1982, p. 160-163.
Sur deux missionnaires bretons au pays de Galles au début du siècle.
- 420 COLLET (D.). La population rurale du Finistère au XIX^e siècle (1821-1901). *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 83-118.
Instruction et connaissance de la langue française, p. 111-115.
- 421 COTTOUR (Thierry), NOUY (Jean-Pierre). L'analphabétisme dans l'arrondissement de Morlaix au milieu du XIX^e siècle : éléments d'explication. Brest, auteurs, 1982, 2 vol., 179 + 102 p., cartes. (Mémoire de maîtrise, multigraphié).

- 422 DEUFFIC (Jean-Luc). Scriptorium et école monastique à Landévennec (IX^e-XI^e siècle). *Chronique de Landévennec*, n° 31, juillet 1982, p. 112-117, ill.
- 423 FLATRÈS (P.). Rennes vue depuis la Basse-Bretagne. *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. LXXXII, 1980, p. 15-20.
- 424 GICQUEL (Yvonig). Le jubilé d'un cercle celtique exemplaire. *Breizh*, n° 278, juin 1982, p. 3.
- 425 GIOT (Pierre-Roland). Enez Guennec ou Geignog : un ancien microcosme celtique, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du doyen Michel de Bouard*. Genève, Paris, Droz, 1982, p. 179-186.
- 426 GUILLOREL (Hervé). Problème breton et mouvement breton. *Pouvoirs*, Revue française d'études constitutionnelles et politiques, n° 19, 1981, p. 83-102.
- 427 LANNDIERN (Hervé). Kelc'h Keltiek Roazhon. *Imbourc'h*, n° 147, meurzh 1982, p. 156-159.
- 428 LE BERRE (Pascal), PHILIPPE (Dominique). L'historiographie bretonne aux XIV^e et XV^e siècles à travers les chroniques. Brest, auteurs, 1981, 259 p. (Mémoire de maîtrise, multigraphié).
- 429 LE BRIGANT (Yves). Les origines de Guerlesquin. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. 91, 1982, p. 91-98.
- 430 LE GOFF (M.-H.). Le diocèse de Tréguier après les invasions normandes. Contribution de l'abbaye de Bégard au redressement économique de ce diocèse. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. 91, 1982, p. 77-87.
- 431 LEGUAY (Jean-Pierre), MARTIN (Hervé). Fastes et malheurs de la Bretagne ducal : 1213-1532. Rennes, Ouest-France, 1982, 435 p., ill.
La culture bretonne à la fin du Moyen Age, p. 372-387.
- 432 LE MENÉ (Joseph-Marie). Histoire archéologique, féodale et religieuse des paroisses, diocèse de Vannes. Marseille, Laffitte, 1982, 2 vol., 550 + 536 p.
Réimpression de l'édition de 1891-1894.
- 433 MARSILLE (Henry). Vannes au Moyen Age. *Bulletin mensuel de la Société polymathique du Morbihan*, t. 109, juillet 1982, 149 p.
A travers la vie des saints, p. 25.
- 434 MARC (Fr.), QUAGHEBEUR (Joëlle). Histoire de Landévennec. *Chronique de Landévennec*, n° 29-32, janvier-octobre 1982.
Dans chaque livraison de la revue.
- 435 NICOLAS (Michel). Histoire du mouvement breton : Emsav. Préface de Michel Denis. Paris, Syros, 1982, 380 p.
- 436 ROGARD (Gildas). Le régionalisme breton. A propos de « La genèse d'un mouvement. Articles, doctrine et discours. 1898-1911 » de François Jaffrennou-Taldir. Brest, auteur, 1982, 23 p. (Mémoire d'histoire des idées politiques, multigraphié).
- 437 ROUDAUT (F.). Le message politique des sermons en breton à la fin de l'Ancien Régime. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 89, n° 2, 1982, p. 143-152.
- 438 SÉGALÉN (A.-P.). Profils littéraires de paysans bretons sous la troisième République. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 157-170.
- 439 STERVINO (Pierre). Gwiler gwechall goz. Histoire de Guilers. Guilers, auteur, 1982, 103 p.
Etymologie, p. 5. Les structures anciennes, p. 43. Essai de toponymie, p. 93.

Voir aussi les n° 15, 83, 130.

INDEX DES NOMS D'AUTEURS

- ABASQ (J.), 105.
 ABHERRI, 270.
 ABJEAN (René), 238, 396.
 ABLOUZAOUER, 153.
 ALLAIN (Yves-Marie), 400.
 ANDOUARD (L.), 107.
 AOPRED (Mai), 126.
 A.P.E.E.B. (Association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton), 255, 262.
 ARZUR (A.M.), 154, 191, 192, 213, 214.
 AUDIBERT (Agnès), 350.
 AUDINET (Philippe), 155, 256, 268.
 AUGUSTINS (Georges), 351.
 AUTRET (Yvon), 127.
 AVRIL (J.-L.), 381.
 B. (F.), 239, 325.
 BACHELLERY (E.), 29.
 BARZHIG (Ernest ar), 340.
 BECHARD (Guillaume), 128.
 BECKER (Roland), 394.
 BEG (Herve ar), 215, 257.
 BELLAING (Vefa de), 156, 157.
 BERNARD (J.), 25.
 BERNIER (Gildas), 85, 86.
 BERNIER (Gueltaz), 303.
 BESKO (P. ar), 395.
 BEZZENBERGER (A.), 78.
 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE RENNES, 352.
 BIHAN (Gweltaz ar), 353.
 BITTEL (Kurt), 9.
 BOCENO (Suzanne), 176.
 BOELL (Denis Michel), 354.
 BOTHOREL (André), 98.
 BOUCHARÉ (Nadine), 417.
 BOUSSEL DU BOURG (Yann), 3, 108, 143, 418.
 BOUZEC-CASSAGNOU (Mona), 194.
 B.R.E.I.S. (Bureau régional d'études et d'informations socialistes), 258, 259.
 BREKILIEN (Yann), 3, 386, 390.
 BROUDIC (F.), 30, 214.
 CADIOU (Michel), 261.
 CADORET (P.), 355.
 CALVE (Armel), 129.
 CAMPANILE (Enrico), 78.
 CARO (Guy), 233.
 CASTEL (O.), 130.
 CASTEL (Y.), 130.
 CASTEL (Y.-P.), 130.
 CAUSSART (André), 84.
 CHARDRONNET (J.), 37, 356, 357, 419.
 COLLET (D.), 420.
 COLLEU (Michel), 398.
 COMBOT (Paolig), 263, 282.
 COMITÉ DES ETUDIANTS DE CELTIQUE, 262.
 CONQ (Louis), 341.
 CORBES (H.), 285.
 COTTOUR (Thierry), 421.
 COZAN (Jean-Yves), 240.
 DANIEL (C.), 158.
 DANIEL (Tanguy), 15.
 DANNO (Fanch), 286.
 DAVIES (Edward), 7.
 DAVIES (Wendy), 87.
 DEFRANCE (Yves), 398.
 DELAPORTE (R.), 109.
 DELOOF (Jan), 287.
 DENEFE (Sylvette), 354.
 DENEZ (Gwendal), 348.
 DENEZ (Per), 37, 159, 195, 196, 218.
 DENIS (Michel), 435.
 DEPAUW (Valère), 1.
 DESCHAMPS (Marion), 8.
 DESHAYES (Albert), 131.
 DEUFFIC (J.-L.), 31, 422.
 DISPLUER (An), 247.
 DOÈRE (An), 42.
 DOBIE (M.R.), 16.
 DONNART (Joël), 387.
 DOTTIN (Georges), 10.
 DOUJET (Daniel an), 58, 163.
 DRESSLER (W.U.), 99.
 DRISCOLL (Robert O.), 6.
 DURAND (Philippe), 59.
 DUVAL (Anjela), 318, 342.
 DUVAL (Paul-Marie), 79.
 DUVIARD (D.), 355.
 EHRARD (Jean), 83.
 ELARD (Chaloni), 319.
 ELEGUET (Fanch), 343, 416.
 EMGLEO BREIZ, 219, 254, 264, 265.
 ERLANNIG, 11.
 EVEN (Jean-Claude), 132.
 FALC'HUN (F.), 67, 133 à 135, 146.
 FAVEREAU (Fanch), 235.
 AR FALZ NANTES, 164.
 FILIP (Jan), 12.
 FLATRÈS (P.), 423.
 FLEURIOT (Léon), 3, 24, 67 à 70, 82, 88, 197.
 FLOC'H (ar), 1.
 FLOC'H (M. ar), 165.
 FLOC'H-STOURMER (Loeiz ar), 344.
 FLOQUET (Charles), 13.
 FOURNEL (Gilles), 388.
 FRANCE-MUSIQUE, 400.
 FREAL (Jacques), 4.
 GALAN (Reun ar C'h.), 320.
 GALL (Charlez ar), 240.
 GALL (Per ar), 316.
 GALLAIS (Pierre), 288, 321, 360.
 GALLIOU (Patrick), 80.
 GARGADENNEC (Roger), 91, 136.

- GICQUEL (Yvonig), 242, 266, 283, 322, 424.
 GIORDAN (Henri), 14.
 GIOT (Pierre-Roland), 425.
 GIRAUDON (Daniel), 328, 361, 362.
 GLANNDOUR (Maodez), 1.
 GLEVAREG (Yann), 289.
 GOUEDIC (Patrick), 329.
 GOURLAOUEN (Marc'harit), 184.
 GOURVIL (F.), 137, 138, 290.
 GOYAT (J.), 165, 402.
 GRANDMAISON (Henri de), 2.
 GROS (Jules), 111.
 GUEGUENIAT (J.), 398.
 GUILCHER (J.-M.), 363.
 GUILLET (J.), 355.
 GUILLOREL (Herve), 426.
 GUILLOSSOU (Angélique), 338.
 GUILLOU (Chantal), 15.
 GURVAN, 243.
 GUYONVARCH (Christian-J.), 20, 20 *bis*, 198.
 GWALEREG; 60.
 GWENDAL, 252.
 GWERNIG (Youenn), 240.
 GWERZ, 401.
 HABASK (Padrig an), 61.
 HAMON (André-Georges), 244, 403.
 HAMP (Eric-P.), 71 à 74.
 HARLOW (S.), 119.
 HELIAS (Pierre-Jakez), 331, 364, 365.
 HELLEG (Dédé), 401.
 HEMON (Roparz), 112.
 HERBERT (Perig), 404.
 HERRIEU (M.), 210.
 HERSART DE LA VILLEMARQUÉ (Théodore), 332.
 HERVE (Patrick), 366, 367.
 HUBERT (Henri), 16.
 INTERNATIONAL COMMITTEE FOR THE
 DEFENCE OF THE BRETON LANGUAGE,
 64.
 IRIEN (J.), 89, 199.
 JACQ (Yann-Fanch), 317.
 JAFFRE (Job), 45, 58.
 JEGOU (Lucien), 345.
 JOHN (Catherine Rachel), 92.
 JONES (Dewi Morris), 323.
 JOUET (Ph.), 140.
 K. (J.), 267.
 KALVEZ (Tugdual), 46, 268, 287.
 KEMENER (Yann-Ber), 268.
 KENVREURIEZ AR BREZONEG, 315.
 KEO (Korantin), 415.
 KERAVAL (A.), 240.
 KERGOAT (Lukian), 167.
 KERGOURLAY (Gwillou), 390.
 KERISIT (H.), 355.
 KERLANN, 333.
 KERLOUÉGAN (François), 93, 94.
 KERMAREC (P.), 158.
 KERNAN (Patrick), 168, 214.
 KERNEIS (Yann-Fanch), 214.
 KERNU, 169.
 KERVELLA (Divy), 269.
 KERVELLA (Goule'han), 63, 234, 245, 368, 391, 392.
 KERVELLA-KERNU (Fransez-Glaoda), 169.
 KIDNA (Sten), 3.
 KILLEVERE (Jil), 246.
 KIMMIG (Wolfgang), 9.
 KING (P.G.), 120.
 KLERG, 113, 291.
 KONAN (Jakez), 110, 325, 327.
 KONK (Mikael), 171.
 KORLE (Mikael), 171.
 KORNEG (André), 160.
 KUZUL AR BREZHONEG, 293.
 KUZUL ETREVROADEL EVIT KENDALC'H
 AR YEZH VREZHONEK, 64.
 L. (A.), 37.
 LAE (Glaoda Mari al), 224.
 LAMBERT (Pierre-Yves), 29, 90, 326.
 LANNDIERN (Herve), 172, 427.
 LANTIER (Raymond), 16.
 LAOUENAN (Roger), 18, 295, 296.
 LARCHANTEG (Mariannig), 405.
 LAURENT (Donatien), 95, 369.
 LAVANANT (André), 173, 174.
 LAZARD (S.), 146.
 LE BARS (Marguerite), 141.
 LE BERRE (Pascal), 428.
 LE BERRE (Yves), 67, 114, 297, 326.
 LE BORGNE (Hervé), 142.
 LE BRAZ (Anatole), 324.
 LE BRIGANT (Yves), 429.
 LEC'HVIEN (Job), 316.
 LE CORRE (René), 19.
 LE DU (Claude), 175, 199 *bis*.
 LE DÛ (Jean), 114, 200, 201.
 LE GALLO (Yves), 370.
 LE GOFF (M.-H.), 430.
 LE GRAND (Alain), 371.
 LE GRUMELEC (Cécile), 176.
 LEGUAY (Jean-Pierre), 431.
 LE HEN (Louis-Vincent), 346.
 LEJEUNE (Michel), 81.
 LE MENÉ (Joseph-Marie), 432.
 LE MENN (Gwennole), 143.
 LE MERCIER (A.), 106.
 LE MOGUEDEC (A.), 177.
 LE PENVEN (Jef), 396.
 LE QUINTREC (Charles), 332.
 LE ROUX (Bernard), 372.
 LE ROUX (Françoise), 20, 20 *bis*.
 LE ROUX (Jean-Yves), 337.
 LEVESQUE (Madeleine), 3.
 LHERITIER (Antony), 21.
 LOMIG, 247.
 LOUARN (Alan al), 178, 224.
 LOYER (Ollivier), 338.

- LUZEL (François-Marie), 335.
 MABEDAD, 116.
 MADEG (Mikael), 66, 106, 144, 179, 323.
 MAHÉ (Chanoine), 406.
 MAHEU (Herri), 236.
 MAILLARD (J.C.), 407.
 MALMANCHE (Tangi), 298.
 MALRIEU (P.), 3, 336, 408.
 MARC (Fr.), 434.
 MARI (Tintin), 330.
 MARSILLE (Henry), 433.
 MARTIN (Hervé), 431.
 MARTIN (Ivona), 299.
 MARX (Jean), 16.
 MAUNY (M. de), 21 *bis*.
 MAUSS (Marcel), 16.
 MASON-ABHERRI (Roperzh ar), 270.
 MASSON (Ollivier), 75.
 MCKENNA (Malachy), 99, 100.
 MEDAR (P.), 44.
 MEID (W.), 82.
 MEIRION-JONES (Gwyn I.), 374.
 MENARD (Martial), 180, 325.
 MERDRIGNAC (B.), 96.
 MERSEY (A.), 202, 203.
 MEUR (Yann), 337.
 MEVEL (P.-M.), 145, 323, 326, 391.
 MEVELLEC (F.), 315.
 MIOSSEC (Y.), 225, 327.
 MISSION RÉGIONALE (E.P.R.), 284.
 MOAL (Silvi ar), 271.
 MOELO (Serge), 394.
 MOIGN (P.-Y.), 411.
 MORAND (Simone), 3.
 MORDIERN (Meven), 117.
 MORDREL (Olier), 22.
 MORGANT (Armel), 410.
 MORIN (Gilles), 204.
 MORVANNOU (F.), 49, 181, 205, 206, 307.
 MYRDDHIN, 415.
 NAIL (Bernez an), 226.
 NICOLAS (Michel), 435.
 NOBLET (Soazig), 412.
 NOUY (Jean-Pierre), 421.
 OLIER (Per), 347.
 OLIER (Youenn), 182, 310.
 OIRY (Michel), 354, 373.
 OSTIS (R. an), 273.
 PAGE (Sylvie), 417.
 PARTI RÉPUBLICAIN BRETON, 65.
 PASSERAUD (Yves), 23.
 PENNAOD (Goulven), 123.
 PERESSE (Loig), 185.
 PERON (Françoise), 376.
 PERU (Fanch), 208, 377, 378.
 PHILIPPE (Dominique), 428.
 PHILIPPE (Jef), 147.
 PIANEZZA-LE PAGE (Eric), 35, 36, 300.
 PINCET (J.), 413.
 PIRIOU (Jean-Pierre), 301.
 PLONÉIS (Jean-Marie), 101, 148.
 PLOURIN (Jean-Yves), 102.
 POILVET (Anne-Edith), 379.
 POSTIC (François), 354.
 PRADO (P.), 375.
 PRIGENT (Mireille), 50.
 Q. (F.), 137.
 QUAGHEBEUR (Joëlle), 434.
 QUELLIEN (N.), 414.
 QUÉMENER (Jean-Pierre), 186.
 QUÉMENER (Yann-Fanch), 397.
 QUENTEL (P.), 76.
 QUINIOU (Reun), 158.
 RAOUL (Lucien), 37.
 RAUDE (Alan J.), 97.
 REST (Reun ar), 240.
 RHUN (Per), 51.
 RICOLFIS (J.M.), 84.
 RIOU (Elena), 187.
 RIOU (K.), 149, 150.
 RIWAL, 37.
 ROGARD (Gildas), 436.
 ROSKO-POUDING (Leonid), 252.
 ROSSINYOL (Gwenola), 137.
 ROUDAUT (Fanch), 228, 437.
 ROUDAUT (Kristina), 188.
 ROUE (Per), 25.
 ROUSSEAU (J.-M.), 229.
 ROYANT (Patrice), 380.
 S. (A.P.), 381.
 S. (J.), 230, 231, 303, 304, 313, 391, 400.
 S. (K.H.), 28.
 SAINT-PRIX (Mme de), 331.
 SALAUN (J.), 312.
 SCHIEK (Siegwart), 9.
 SCHMIDT (K.H.), 77.
 SCLIPPA (Marie-Pierre), 382.
 SÉGALEN (A.-P.), 438.
 SÉGALEN (M.), 383.
 SEITE (V.), 52, 210 à 212, 349.
 SEURIAL (Mark), 275.
 SEVERE (Christian), 384.
 SEVERAC (Bernard), 165.
 SIMON (Jean-François), 385.
 SINOY (R.), 138.
 SKOL AN EMSAV, 39, 259, 276 à 278.
 SOMMERFELT (Alf), 124.
 SOUVESTRE (Emile), 335.
 SPENCE (Keith), 26.
 STERVINOY (Pierre), 439.
 STIVELL (Alan), 403, 415.
 STOURMER, 344.
 STRAD (er), 339.
 STROLLAD C'HOARIVA KARAEZ, 393.
 TALBOT (Yann), 53, 54, 305.
 TANGUY (Bernard), 83, 125, 133, 151.
 TERNES (Elmar), 6, 103, 124.
 TERS (François), 152.

THONIN (Y.B.), 240.
TIEG (Soaz an), 110, 306.
TIMM (Lenora A.), 104.
TREGER (Mikael), 253.
TREPOS (Pierre), 118, 121.
TUDAL, 315.
TUDU, 252.
U.D.B., 280.

UNVANIEZH AR GELENNERIEN WAR AR
BREZHONEG, 281.
URIEN (Jean-Yves), 122.
VENDRYÈS (J.), 32.
VIALLANEIX (Paul), 83.
WILSON (David M.), 27, 28.
WOLF (H.J.), 146.

CHANTAL GUILLOU
TANGUY DANIEL

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1982)*

MANUELS GÉNÉRAUX
ET SCIENCES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE

Ouvrages et articles généraux

- 1 BREKILIEN (Yann). La Bretagne. Paris, les Éditions d'organisation, 1982, in-8°, 698 p. (Collection *Peuples et pays de France*).
- 2 FLEURIOT (Léon). Du gaulois au breton ancien en Armorique. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 167-194.
- 3 FLEURIOT (Léon). Les sources de l'histoire de la Bretagne du V^e au XII^e siècle. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, p. 444-445.
- 4 GARREAU (Jacques). [Compte rendu de] Histoire de la Bretagne et des pays celtiques de 1789 à 1914. Morlaix, 1980. *Norôis*, n° 115, juillet-septembre 1982, p. 456.
- 5 GIOT (P.-R.), FLEURIOT (L.), BERNIER (G.). Les premiers Bretons. La Bretagne du V^e siècle à l'an mil. Châteaulin, éd. Jos, 1982, in-8°, 36 p., ill.
(Compte rendu par Pierre LOAEC, dans *Le Progrès de Cornouaille* [Le Courrier du Léon], 1^{er} janvier 1983, p. 5).
- 6 GUILLOREL (Hervé). Le mouvement breton. *Pouvoirs*, n° 19, 1981, p. 83-102.
- 7 GUIN (Yannick). Histoire de la Bretagne de 1789 à nos jours. Contribution à la critique de l'idéologie nationaliste. Paris, Maspéro, 1982, 2^e éd., in-8°, 343 p. (Collection *Fondations*).
- 8 HILLION (Yannick). [Compte rendu de] J.-P. Leguay, Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles, Paris, 1981. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 409-410.
- 9 LE BERRE (Yves). [Compte rendu de] F. Falc'hun, Perspectives nouvelles sur l'histoire de la langue bretonne, Paris, 1981. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 416-417.

* Ce travail a été mené à bien grâce aux dépouillements effectués au Centre de recherche bretonne et celtique, à Brest, par Mme Chantal Guillou, documentaliste. M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h a recensé les articles publiés dans les bulletins paroissiaux déposés aux archives de l'évêché. Plusieurs personnes ont bien voulu nous communiquer des références, notamment MM. Yves-Pascal Castel, Hubert Guillotel, Pierre Loaëc, J. Philippe et Georges-Michel Thomas. Que tous veuillent bien trouver ici l'expression de notre reconnaissance.

- 10 LEGUAY (Jean-Pierre), MARTIN (Hervé). *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale, 1213-1532*. Rennes, Ouest-France, 1982, in-8°, 446 p., index, bibliographie, cartes, ill.
- 11 LEMAITRE (Alain J.). *Régime des âmes, gouvernement des hommes : la mort en Bretagne aux XVIII^e-XIX^e siècles*. Paris, Université de Paris IV-Sorbonne, 1982, 577 p. + bibliographie (dactyl.).
Thèse pour le doctorat de 3^e cycle.
- 12 NICOLAS (Michel). *Histoire du mouvement breton*. Emsav. Préface de Michel Denis. Paris, Syros, 1982, in-8°, 380 p., cartes, tabl., bibliographie.
- 13 La petite histoire. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 48-49.
Notes sur Marie Lenéru et le théâtre (1913), la pharmacie du bain de Brest, le passage à Brest de condamnés aux travaux forcés (1858), Brest en 1689, la pomme de terre sous la Révolution.
- 14 RENOARD (Michel). *Nouveau guide de la Bretagne*. Rennes, Ouest-France, 1982, in-8°, 394 p.
- 15 ROBIDA (A.). *La vieille France*. Textes, dessins et lithographies, Bretagne. Présentation de Denise Delouche. Genève-Paris, éd. Slatkine, 1982, in-4°, XXIV-336 p., ill.
- 16 ROUDAUT (Fanch). Les archives judiciaires au service de la géographie linguistique : l'exemple de la Basse-Bretagne au XVIII^e siècle. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 209-227, cartes, graphiques.
- 17 SPENCE (Keith). *Brittany and the Bretons*. London, Victor Gollancz Ltd, 1978, 22,3 cm, 256 p.
Remarquable guide de la Bretagne en anglais. Chapitre important sur Quimper et Max Jacob.
- 18 TANGUY (Bernard). De la gallomanie au nationalisme breton, dans *Nos ancêtres les Gaulois*, Actes du Colloque international de Clermont-Ferrand, 1982, 24 cm, p. 187-193.
Etude de la naissance d'une idéologie nationaliste bretonne à partir des années 1840.
- 19 TANGUY (Jean). [Compte rendu de] A. Croix, *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles, la vie, la mort, la foi*, Paris, 1981. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 410-412.
- 20 TROCHET (Jean-René). [Compte rendu de] Alain Croix. *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, 1981. *Ethnologie française*, t. 12, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 321.
- 21 Variétés. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 157-158.
Emile Zola à Sainte-Marine. Le monument aux morts de Pont-l'Abbé. Filopenn, personnage légendaire à Penmarc'h. Dans les registres paroissiaux de Pouldreuzic (1703, 1729).
- 22 VIALLANEIX (Paul), EHRARD (Jean). *Nos ancêtres les Gaulois*. Actes du Colloque international de Clermont-Ferrand. Clermont-Ferrand, Faculté des lettres, 1982, 24 cm, 492 p.
Très importants articles sur l'histoire et les historiens du mythe gaulois. (Cf. n° 18, 68, 157).
- 23 WATRIN (Pierre), MARKALE (Jean). *La Bretagne en bandes dessinées*. Paris, Larousse, 1982, in-4°, 47 p., ill.

Géographie

- 24 CHAURIS (Louis). Nouvelles observations géologiques dans l'archipel de Molène. *Penn ar Bed*, vol. 13, n° 110, décembre 1982, p. 98-111.
- 25 CRESSARD (Alain-Philippe), AUGRIS (Claude). Granulats et amendements marins en Bretagne. *Penn ar Bed*, vol. 13, n° 107, juin 1982, p. 158-168.
- 26 DIZERBO (A.-H.). Algologues de Bretagne. *Penn ar Bed*, vol. 13, n° 108-109, juillet 1982, p. 3-5.
- 27 DIZERBO (A.-H.). La végétation terrestre de l'archipel de Molène. *Penn ar Bed*, vol. 13, n° 110, décembre 1982, p. 112-115.
- 28 Un document attendu : la carte géologique au 1/50000 Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 12.

- 29 FLOCH (Jean-Yves). Quelques aspects de l'écologie des algues marines de l'archipel de Molène. *Penn ar Bed*, vol. 13, n° 110, décembre 1982, p. 116-123.
- 30 FLOCH (Jean-Yves). Biologie des algues exploitées en Bretagne. *Penn ar Bed*, vol. 13, n° 108-109, juillet 1982, p. 28-35.
- 31 GUILCHER (André), ANDRADE (Belisario), DANTEC (Marie-Hélène). Diversité morpho-sédimentologique des estuaires du Finistère. *Norois*, n° 114, avril-juin 1982, p. 205-228, 8 fig.
- 32 HALLEGOUET (B.). Géomorphologie de l'archipel de Molène. *Penn ar Bed*, vol. 13, n° 110, décembre 1982, p. 83-97.
- 33 LE BARS (Janine). Erosion et protection des côtes : étude de quelques littoraux des communes de Léchiat, Plobannalec, Loctudy (Finistère). Brest, auteur, 1982, 29,7 cm, 2 vol., 114 p. + 72 p., cartes.
Mémoire de géographie soutenu à Brest.
- 34 LE PENNEC (M.), MONNAT (J.-Y.). Les anémones de mer et les coraux des grottes de Morgat. *Penn ar Bed*, vol. 13, n° 107, juin 1982, p. 151-157.
- 35 MONNAT (J.-Y.). Intérêt ornithologique de l'archipel de Molène. *Penn ar Bed*, vol. 13, n° 110, décembre 1982, p. 134-143.
- 36 PLUSQUELLEC (Yves). Morphologie karstique dans le Paléozoïque du Finistère. *Penn ar Bed*, vol. 13, n° 106, février 1982, p. 91-96.
- 37 PRIEUR (Daniel), HUSSENOT (Eric). Les mammifères marins de l'archipel de Molène. *Penn ar Bed*, vol. 13, n° 110, décembre 1982, p. 144-148.

Publications de textes et documents

- 38 Brest au XIX^e siècle (1800-1914). Les hommes. La ville. I. Textes et documents. II. Diapositives. Service éducatif des Archives départementales du Finistère, 1982, 21 x 29,7 cm, 70 documents. (Collection *L'histoire en Bretagne*).
Recueil de documents pour l'enseignement, établi par Arlette Roudaut et Daniel Collet, avec bibliographie, notes et commentaires.
- 39 CASTEL (Yves-Pascal). Extrait du journal de bord d'un marin de Concarneau, le frère de Foucauld André Gleizes. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 23 janvier 1982.
- 40 CASTEL (Y.-P.). Le missel de Saint-Vougay, le plus vieux manuscrit breton. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 9 octobre 1982.
- 41 Correspondance d'Yves Charles Quentel, de Lambézellec, à sa famille pendant la campagne contre les Prussiens, en 1870 (suite). *Gwéhall*, 1980, t. III, p. 153-181.
- 42 DAVIES (Wendy). La charte « celtique ». *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 195-207.
- 43 HÉMON (Louis). Lettres à sa famille. Montréal, Boreal Express, 1980, in-8°, 268 p., index.
Introduction et notes de Nicole Deschamps.
- 44 HUYBRECHTS-RIVIÈRE (C.). Correspondance des Laennec des années 1808 à 1815 d'après le fonds Rouxeau de Nantes. Nantes, auteur, 1980, 21 x 29,7 cm, 242 p. (dactyl.).
Thèse de doctorat en médecine, déposée au C.R.B.C., à Brest.
- 45 JACOB (Max). Lettres à un ami. Correspondance (1922-1937) avec Jean Grenier. Paris, Le Temps qu'il fait, 1982, 19 cm, 99 p.
- 46 LA ROQUE (Louis de), BARTHÉLEMY (Edouard de). Catalogue des gentilshommes de Bretagne qui ont pris part aux assemblées de la noblesse de cette province en 1746, en 1764 et en 1789, publié d'après les procès-verbaux officiels. Marseille, Laffitte, 1982, 23,5 cm, 63 p.
Réimpression de l'édition de 1865.
- 47 LE BRUN (François). Rubrique pédagogique. Un voyage de Saint-Malo à Brest en 1699. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 89, n° 1, 1982, p. 115-117.
Récit extrait d'un manuscrit de la bibliothèque municipale de Tours.

- 48 MEYER (Lucienne). Les légendes des matières de Rome, de France et de Bretagne dans le « Panthéon » de Godefroi de Viterbe. Genève-Paris, Slatkine, 1981, in-8°, 246 p.
Réimpression de l'édition de Paris, 1933.
- 49 PINSON (Caroline). La correspondance de la famille Laennec de 1815 à 1821 d'après le fonds Rouxeau. Nantes, 1980, 29,7 cm, 328 p. (dactyl.).
Thèse d'histoire de la médecine soutenue à Nantes.
- 50 VILLERMÉ, BENOISTON DE CHÂTEAUNEUF. Voyage en Bretagne en 1840 et 1841, présentation de F. Elegouët. Plouguerneau, Tud ha Bro, 1982, 20,8 cm, XVI-160 p.

Inventaires d'archives et bibliothèques

- 51 BEAUCHESNE (Geneviève). Etat-major de la Marine. Archives de l'arrondissement maritime de Lorient. Inventaire des archives de la division navale de l'océan Indien (sous-série 4C). Paris, Impr. de la Marine, 1982, in-8°, 179 p.
Index revu par René Estienne. Archives de la force navale dans l'océan Indien entre 1858 et 1907. Nombreux documents sur Brest et des officiers de marine originaires du Finistère.
- 52 CHARPY (Jacques), EVRARD (Guy). Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Répertoire numérique de la sous-série 4S (4S1-1842). Affaires maritimes de Saint-Malo: quartiers et sous-quartiers d'inscription maritime de Saint-Malo, Rennes, Dinan et Cancale. Rennes, 1982, 21 x 29,7 cm, 129 p.
(Compte rendu par A. LESPAGNOL, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 89, n° 4, p. 553).
- 53 Chronique des Archives départementales. *Gwéhall*, 1980, t. III, p. 425-438.
- 54 DU BOISROUVRAY (Xavier) [et collab.]. Département de la Loire-Atlantique. Archives départementales. Inventaire de la série Fi. Tome II. Catalogue de la photographie, des diapositives, des collections Soreau et Orceau conservées aux Archives départementales au 1^{er} janvier 1980. Nantes, Conseil général, 1982, in-8°, 187 p., ill.
Pages 152-154, cotes de photographies du fonds de l'abbé Soreau (mort en 1909), concernant des sites et des monuments du Finistère (Audierne, Beuzec-Conq, Concarneau, Douarnenez, Penmarc'h, Ploaré, Pont-Croix, Pont-l'Abbé, Quimper, Quimperlé, Rumengol).
- 55 DU BOISROUVRAY (Xavier) [et collab.]. Département de la Loire-Atlantique. Archives départementales. Catalogue de la série Mi au 1^{er} janvier 1980. Nantes, Conseil général, 1982, in-8°, 61 p.
Parmi les microfilms répertoriés, quelques-uns intéressent le Finistère: 1 Mi 15 (gravures hollandaises du XVII^e siècle: Brest, Concarneau), 1 Mi 17 (généalogie de la famille Urvoy de Portzamparc), 2 Mi 43 (rôles de capitation de l'évêché de Quimper, 1720), 2 Mi 44 (R4) [réformation du terrier des domaines, paroisses du Finistère, 1678], 2 Mi 50 (rôle rentier du domaine de Brest et de Saint-Renan, 1543-1548), 4 Mi 18 (sénéchaussée de Lesneven, 1455), 4 Mi 39 (noblesse de Cornouaille, XVIII^e siècle), 4 Mi 151 (baie de La Forêt, Concarneau), 4 Mi 171 (Coray, étude géographique).
- 56 HENWOOD (Philippe). Les Archives de la marine au port de Brest. *Chronique d'histoire maritime*, n° 5, 1^{er} semestre 1982, p. 13-41.
Etat sommaire des fonds antérieurs à 1940. Instrument de recherche de premier ordre qui remplace le chapitre sur les Archives de la marine à Brest, du *Guide des archives du Finistère* de Jacques Charpy (1973, p. 409-413).
- 57 HÉRY (E.), LALAGUÉ-GUILHEMSANS (M.-Th.), JADOT (J.), CARAES (J.-F.), DU BOISROUVRAY (X.). Département de la Loire-Atlantique. Archives départementales. Inventaire de la série Fi. Tome I. Catalogue des cartes, plans (sous-série 1 Fi) et des cartes postales (sous-série 2 Fi) conservés aux Archives départementales de Loire-Atlantique au 1^{er} janvier 1980. Nantes, Conseil général, 1982, in-8°, 198 p., ill.
Mentionne des cartes de Brest (1945, 1955, 1978), du Finistère (vers 1831).
- 58 PARSCAU (Marie-Thérèse de). Archives départementales des Côtes-du-Nord. Répertoire numérique de la sous-série 6E. Registres paroissiaux. XVI^e siècle-1792. Saint-Brieuc, 1982, 21 x 29,7 cm, 397 p., index.
Comporte aussi les indications de dates extrêmes des collections communales.

- 59 PEYRONNET (Georges). Les sources documentaires anglaises de l'histoire médiévale de la Bretagne. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 89, n° 1, 1982, p. 7-13.
Suite de la présentation des documents médiévaux du Public Record Office sur la Bretagne.
- 60 Pour vous servir. *Le Lien*, Société généalogique du Nord-Finistère, bulletin n° 4, p. 33-35.
Répertoire des inventaires, index, listes, tables des registres d'état civil du Finistère.

Bibliographies et dictionnaires

- 61 BROUDIC (F.). Bibliographie des publications consacrées à la langue et à la littérature bretonnes (années 1979-1981). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 311-364.
- 62 CHARPY (Jacques). Bulletin historique : travaux des sociétés savantes de Bretagne (1978-1982). *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 389.
- 63 De la préhistoire au XX^e siècle. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 8 mai 1982.
Présentation du tome CVIII du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*.
- 64 GUILLOU (Chantal), DANIEL (Tanguy). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1981). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 365-406.
- 65 LECOMTE (Jules). Dictionnaire pittoresque de marine. Douarnenez, Editions de l'Es-tran, 1982, 26,5 cm, 326 p.
Réimpression de l'édition de 1835.
- 66 TAILLEMITE (Etienne). Dictionnaire des marins français. Paris, Editions maritimes et d'outre-mer, 1982, in-4°, 357 p., ill., index chronologique.
Remarquable ouvrage, où Brest et la Bretagne reviennent à chaque page, utilisant des documents inédits des Archives de la Marine conservées aux Archives nationales et au Service historique de la Marine.
(Compte rendu par Gildas BERNARD, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 409-410).

Historiographie. Biographie

- 67 A la mémoire de M. Jehan Bazin, historien de Landerneau. *Landerneau*, revue d'information municipale, n° 6, 1982, p. 39-40, phot.
- 68 BALCOU (Jean). La Tour d'Auvergne, théoricien du mythe gaulois, dans *Nos ancêtres les Gaulois*, Actes du Colloque international de Clermont-Ferrand, 1982, 23 cm, p. 107-126.
- 69 DANIEL (Tanguy). Jehan Bazin (1901-1981). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 450.
- 70 DANIEL (Tanguy). Yvonne Picquenard (1909-1981). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 444.
- 71 GUYOMAR (Michel). Barz ar Ster Aon, Yves Leclech. *Bulletin paroissial de Landeleau*, novembre-décembre 1982.
- 72 LE FLOCH (Jean-Louis). René Daniel (1906-1981). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 430-432, phot.
- 73 Job de Roince, journaliste, homme de lettres, historien, polémiste breton (1896-1981). *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. 90, 1981 (1982), p. 15.

Musées et expositions

- 74 CASTEL (Y.-P.). Au Musée de la Marine à Paris : l'Atlantide, le CNEXO et l'art. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 18 septembre 1982.
- 75 CASTEL (Y.-P.). Au Musée naval, château de Brest : foulards dans la Marine. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 3 juillet 1982, p. 6.

- 76 Cartes des côtes de Bretagne du XVI^e siècle à nos jours. Musée de Brest, 1982, 21 x 29,7 cm, 81 p., ill.
- 77 Gabriel. XVIII^e siècle. Bretagne. Rennes, Ville de Rennes - Inventaire, 1982, 20 x 21 cm, 51 p., ill.
Catalogue des expositions organisées à Rennes en hommage à l'œuvre de Jacques V Gabriel. Page 27: une maison sur la place de Pleyben, datée 1734. Page 44: ex-libris de Claude-Alain Barbier de Lescoët, seigneur de Lesquiffiou.
- 78 Le Musée du Léon à Lesneven? *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 4, octobre-décembre 1982, p. 193-194.

Héraldique et sigillographie

- 79 L'œuvre de la Commission départementale d'héraldique. *Gwéhall*, 1980, t. III, p. 415-418.
- 80 PASTOUREAU (Michel). Armoiries et devises des chevaliers de la Table Ronde. Etude sur l'imaginaire emblématique à la fin du Moyen Age. *Gwéhall*, 1980, t. III, p. 29-127, ill.

Numismatique

- 81 COLLIN (G.). Note sur un fragment de dépôt monétaire exhumé au siècle dernier à Moguéric en Sibiril (Finistère). *Archéologie en Bretagne*, n° 35, 3^e trimestre 1982, p. 23.
Monnaies de Valérien, Gallien et Salonine, Tetricus, Constantin.
- 82 GALLIOU (Patrick). Quelques enfouissements monétaires d'époque romaine anciennement découverts dans le Finistère. *Archéologie en Bretagne*, n° 35, 3^e trimestre 1982, p. 22.
Enfouissements de la première moitié du IV^e siècle, à Carhaix, Plougastel-Daoulas et dans le sud du Finistère.

Généalogies et familles

- 83 Chronique de généalogie. *Gwéhall*, 1980, t. III, p. 407-413.
- 84 DORNIC (Jean). La généalogie de l'histoire. *Le Lien*, Société généalogique du Nord-Finistère, bulletin n° 4, 1982, p. 23-32.
Etude généalogique des familles régnautes de Bretagne.
- 85 LAURENT (Charles). Généalogie, ethnologie, biologie. *Le Lien*, Société généalogique du Nord-Finistère, bulletin n° 4, 1982, p. 4-21.
Voir aussi les n°s 21 (registres paroissiaux), 55 (famille Urvoy de Portzamparc), 58 (registres paroissiaux), 60 (*id.*), 400 (*id.*), 417 (*id.*).

Toponymie et anthroponymie

- 86 AUTRET (Yvon). Les prénoms de Bretagne. Rennes, Ouest-France, 1982, 23 cm, 32 p.
- 87 DESHAYES (Albert). Les toponymes bretons de Quimper. *Gwéhall*, 1980, t. III, p. 355-389.
- 88 FALC'HUN (François), TANGUY (Bernard). Les noms de lieux celtiques. Première série: vallées et plaines. Paris-Genève, Slatkine, 1982, 2^e éd., in-8°, 313 p., cartes, index.
(Compte rendu par P. LOAEC, dans *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 21, 11 décembre 1982, p. 487-488).
- 89 FEUTREN (Jean). Le nom de Morlaix. *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, 1982, janvier, p. 5, 19; février, p. 5, 21; mars, p. 5, 21; avril, p. 5, 21; mai, p. 5, 29.
- 90 GARGADENNEC (Roger). Essai d'identification de plusieurs toponymes intéressant le Cap-Sizun dans les cartulaires de Landévennec et de Quimper. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 159-163.

- 91 GOURVIL (F.), F.Q. Le mot Senan. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 58; n° 3, juillet-septembre 1982, p. 175.
Sur le nom de famille *Sénant* en Finistère.
- 92 LE BRIGANT (Yves). Toponymie trégorroise. *Le Trégor*, 16 janvier 1982, n° 2, p. 43; 27 février 1982, n° 8, p. 38.
(16 janvier 1982: Plestin-les-Grèves; 27 février 1982: Trédrez, Lanvellec, Plufur, Plouzélambre).
- 93 LE BRUN (Bernard). Onomastique cornouaillaise. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 449.
- 94 LE MENN (Gwennole). 1700 noms de famille bretons. Saint-Brieuc, éd. Skol, 1982, in-8°, 80 p.
- 95 LE MENN (Gwennole). Origine du mot « julod ». *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 77-82.
- 96 PHILIPPE (Jef). Initiation à la toponymie bretonne. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. XCI, 1982 (1983), p. 69-76.
- 97 PLONÉIS (Jean-Marie). Microtoponymie des monts d'Arrée. Brest, auteur, 1982, 21 x 29,7 cm, 2 vol. 356 p. + 358-659 p.
Thèse pour le doctorat d'État, déposée au C.R.B.C., à Brest.

ARCHÉOLOGIE

Généralités

- 98 GIOT (P.-R.). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1981. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 9-14.
- 99 GIOT (P.-R.). En marge de l'archéologie du paysage. La date des premiers retranchements et fortifications. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 75-81.
- 100 Nouvelles de la circonscription [des antiquités historiques]. Finistère. *Archéologie en Bretagne*, n° 35, 3^e trimestre 1982.
Courtes notices concernant Douarnenez (presse à la sardine au Guet, anciens quais de Tréboul), Plouénan (ancien cimetière de la chapelle Saint-Brandan), Plourin-lès-Morlaix (souterrain de l'âge du fer à Kervéguen).
- 101 PHILIPPE (J.). L'archéologie au présent : l'homme et le paysage. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 451-452.
- 102 Quatorze Anglais pilliers d'épaves avaient récupéré près de Molène 1100 kg d'objets historiques. *Le Télégramme de Brest et de l'Ouest*, 21 juillet 1982.
Reproduit dans *Archéologie en Bretagne*, n° 35, 3^e trimestre, 1982, p. 9.
- 103 Regards sur le patrimoine industriel en Bretagne (Commission Inventaire régional Bretagne). *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 10 octobre 1981.
- 104 SANQUER (René). Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1981). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 49-74, ill.
Notices sur Arzano, Beuzec-Cap-Sizun, Carhaix, Combrit, Dinéault, Douarnenez, Ile de Batz, Landévennec, Landudal, Lanrivoaré, Lanvéoc, Plabennec, Plogastel-Saint-Germain, Plomelin, Plougastel-Daoulas, Plougoum, Plouigneau, Plourin-lès-Morlaix, Quimper, Rédéné, Saint-Nic, Saint-Urbain, Sibiril, Tréfléz, Trégunc.
- 105 TANGUY (Daniel). Arzano : archéologie du paysage. Brest, auteur, 1982, 21 x 29,7 cm, 188 p. (dactyl.).
Mémoire de maîtrise, déposé au C.R.B.C., à Brest.

Voir aussi les n°s 226 (archéologie industrielle), 445 (île de Batz, découvertes archéologiques), 465 (Plougoum, archéologie).

Préhistoire

- 106 BROUTE (Pierre). Exposé sur l'existence d'un art préhistorique en Bretagne. Recherches sur le terrain en collaboration avec M. l'abbé Francis Nédélec. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. CXI, 1982 (1983), p. 37-44, phot.
- 107 Courrier des lecteurs. *Archéologie en Bretagne*, n° 35, 3^e trimestre 1982, p. 10 et 18. ill.
Interprétation par M. Georgelin des signes gravés sur le dolmen de Rostudel en Crozon.
- 108 MONNIER (Jean-Laurent). Les chasseurs de mamouths en Bretagne. Rennes. Ouest-France, 1982, in-8°, 32 p., ill.
- 109 MORNAND (J.). Une pseudo-énigme de la préhistoire armoricaine : la gravure du dolmen de Rostudel en Crozon (Finistère). *Archéologie en Bretagne*, n°s 33-34, 1^{er}-2^e trimestre 1982, p. 52-53.
- 110 PEUZIAT (J.). [Compte rendu de] J.-L. Monnier, Le Paléolithique de la Bretagne dans son cadre géologique, Rennes, 1980. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 407-409.

Protohistoire

- 111 BRIARD (J.), BOURHIS (J.), LE GOFFIC (M.), ONNÉE (Y.). Préhistoire au pays de Guerlesquin. Les tumulus du Bronze de la Croix-Saint-Ener à Botsorhel. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 15-34, ill.
Avec deux annexes dues à J. Peuziat et M. Le Goffic.
- 112 LECERF (Y.). Une nécropole de l'âge du bronze à Roc'h Croum en Santec (Finistère). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 35-47, ill.
- 113 LE ROUX (Françoise), GUYONVARCH (Christian-J.). La civilisation celtique. Rennes, Ogam-Celticum, 1982, 166 p.
- 114 LE ROUX (Charles-Tanguy), GALLIOU (Patrick). Quatre urnes cinéraires de la nécropole de Quimper (Finistère). *Archéologie en Bretagne*, n° 35, 3^e trimestre 1982, p. 27.
- 115 SANQUER (René). Les enceintes quadrangulaires dans le Finistère. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 83-94, phot.
Voir aussi les n°s 99 (retranchements et fortifications), 100 (souterrain, âge du fer).

Epoque gallo-romaine

- 116 BARDEL (J.-P.), BOURHIS (J.-R.), DIZERBO (A.-H.), GALLIOU (P.), POUILLE (D.). La villa romaine de La Boissière en Lanvéoc (Finistère). *Archéologie en Bretagne*, n°s 33-34, 1^{er}-2^e trimestre 1982, p. 19-31, plans, carte, ill.
- 117 GALLIOU (Patrick). Corpus des amphores découvertes dans l'ouest de la France. Les amphores tardo-républicaines. Volume I. Brest, éd. Archéologie en Bretagne, 1982, 21 x 29,7 cm, cartes, phot., dessins.
Introduction par René Sanquer (p. 2-10).
- 118 GALLIOU (Patrick). Les amphores tardo-républicaines découvertes dans l'ouest de la France et les importations de vins italiens à la fin de l'âge du fer, dans *Corpus des amphores*, p. 11-34 (cf. n° 117).
- 119 GUYOMARD (Emile). L'aqueduc de Vorgium (Carhaix) : à la recherche d'un projet vieux de près de 2000 ans (essai). *Gwéchal*, t. III, 1980, p. 9-26, plans, dessins.
Déjà publié dans *Société lorientaise d'archéologie*, Travaux, année 1980, p. 2-19.
- 120 LE BIHAN (Jean-Paul). Quimper, dans *Archéologie urbaine*. Actes du Colloque international de Tours, 17-20 novembre 1980, p. 635-642, plans, tableaux.
- 121 LE BIHAN (Jean-Paul). Quimper (Finistère). Le village gaulois du Braden. Campagne de sauvetage 1982. Braden II, III, IV, V. *Archéologie en Bretagne*, n° 36, 4^e trimestre 1982, p. 27-30, plan.

- 122 LEROY (Michel). Le littoral de l'Armorique sous le Haut-Empire. Un nouvel éclairage sur la « Géographie » de Ptolémée. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 95-102.
- 123 LE RUDULIER (A.). Les figurines de déesses-mères gallo-romaines en terre cuite découvertes dans l'ouest de la Gaule. *Archéologie en Bretagne*, n° 33-34, 1^{er}-2^e trimestre 1982, p. 3-18, phot.
- 124 MENEZ (Yves). Quimper (Finistère). La villa romaine de Kervéguen. *Archéologie en Bretagne*, n° 36, 4^e trimestre 1982, p. 30.
- 125 MERLAT (Pierre). Les Vénètes d'Armorique. Brest, éd. Archéologie en Bretagne, 1981 (1982), 137 p., 21 x 29,7 cm, cartes, plans.
Publication par R. Sanquer du manuscrit français de P. Merlat sur l'article *Veneti* de l'encyclopédie allemande Pauly-Wissowa (article de 1955), complété par les notes et mises à jour de P.-R. Giot pour l'âge du fer et de P. André pour l'époque romaine.
- 126 PROVOST (Michel). La piraterie sur les côtes de la Gaule romaine à la fin du I^{er} siècle et au tout début du III^e siècle de notre ère. Nantes, Centre de recherches sur l'histoire de la France atlantique, 1982, 24 cm, p. 5-33.
- 127 Saint-Evarzec (Finistère). Le Cavardy. Une villa romaine. *Archéologie en Bretagne*, n° 36, 4^e trimestre 1982, p. 67-68.
- 128 TANNEAU (Yves). Comment l'on pressait la sardine avant la conserve à l'huile (en marge des découvertes récentes au Guet). *Ouest-France*, éd. de Quimper, 30 décembre 1982.
Reproduit dans *Archéologie en Bretagne*, n° 35, 3^e trimestre 1982, p. 7-8.
Voir aussi les n° 81 (monnaies romaines), 82 (*id.*), 461 (Plomelin, ruines du Pérénneu).

Moyen Age

- 129 BATT (M.). Brittany: excavations. *Mediaeval village research group*, twenty-eighth annual report, 1980, p. 23-24.
- 130 BATT (M.). Some deserted hamlets in Brittany. A review of the archaeological evidence. *Mediaeval village research group*, twenty-eighth annual report, 1980, p. 26-28.
- 131 BATT (Michael). Brennilis (Finistère). Le village déserté de Karhaes Vihan. Résultats de 1982. *Archéologie en Bretagne*, n° 36, 4^e trimestre 1982, p. 24, 2 plans, 1 croquis.
- 132 CASTEL (Yves-Pascal). Le Congrès des sociétés savantes de France visite la motte féodale de Lesquelen à Plabennec. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 5 juin 1982, p. 10.
- 133 GIOT (P.-R.). Enez Guennoc ou Geignoc, un ancien microcosme celtique, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du doyen Michel de Boüard*, Paris-Genève, Droz, 1982, p. 179-186. (Mémoires et documents publiés par la Société de l'Ecole des chartes).
(Compte rendu par A. CHÉDEVILLE, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 89, n° 4, p. 541-542).
- 134 IRIEN (J.). Le site médiéval de Lezkelen en Plabennec : le castel Saint-Ténénan. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 103-119, ill.
- 135 TILLET (Louise-Marie). Bretagne romane. S.I., 1982, in-8°, 348 p., phot., cartes, plan, index. (Collection *Zodiaque, La nuit des temps*).
Avec la collaboration d'Y.-P. Castel (Les croix, p. 67-70). Notices sur des édifices romans du Finistère : Lanmeur, Locquéholé, Daoulas, Pont-Croix et son « école », Locmaria-Quimper, Loctudy, Fouesnant, Quimperlé. En outre, notes plus brèves sur le Perquet en Bénodet (p. 51-52), Landévennec (p. 54-55), Saint-Mathieu en Plouguvelin (p. 59-60), le Relec en Plouénour-Ménez (p. 60-61).
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Courrier du Léon [Le Progrès de Cornouaille]*, 30 octobre 1982, p. 4-5).

Voir aussi le n° 457 (Plabennec, Castel Saint-Thénénan).

HISTOIRE POLITIQUE

Moyen Age

- 136 BREJON DE LAVERGNÉE (Jacques). La confiscation du duché de Bretagne par Charles V (1378). *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 329-343.
- 137 COPY (Jean-Yves). Du nouveau sur la couronne ducale bretonne : le témoignage des tombeaux. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 171-194, phot.
Représentations de la couronne ducale au Folgoët, Quimper, Locronan, Brest, Plougonvelin.
- 138 DANIEL (Tanguy). [Compte rendu de] M. Kervran, Les grandes heures de Jean de Montfort et de Jeanne la Flamme (1341-1345) pendant la guerre de Succession de Bretagne, Mayenne, 1981. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 413-414.
- 139 GUILLIOTEL (Hubert). L'exode du clergé breton devant les invasions scandinaves. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 269-315.
- 140 LE BRIGANT (Yves). Le manque de sécurité dans les campagnes à la fin du Moyen Age. *Gwéhall*, 1980, t. III, p. 129-150.
Vol, en 1481, dans l'église de Plougras (Côtes-du-Nord).

Voir aussi les n^{os} 3 (sources historiques), 5 (premiers Bretons), 8 (villes), 10 (duché, 1213-1532), 59 (sources anglaises), 84 (généalogie des ducs), 172 (chancellerie, 1480).

Histoire moderne

- 141 ANDRO (Jean-Claude). Les fontaines écarlates. Paris, Flammarion, 1982, 20 cm, 207 p.
Roman dont l'action se situe en Cornouaille à la fin du XVI^e siècle et relate les exploits de La Fontenelle.
- 142 FRAIN (Irène). Le nabab. Paris, éd. J.-C. Lattès, 1982, in-8°, 558 p.
Histoire romancée de René Madec, originaire de Quimper, nabab aux Indes au XVIII^e siècle.
- 143 LA CONDRAMINE (Pierre de). Le combat des Cardinaux. 20 novembre 1759. Baie de Quiberon et rade du Croisic. Guérande, Éditions du Bateau qui Vire, 1982, 18 cm, 110 p., ill.
1759. La guerre de Sept Ans bat son plein. L'escadre de Brest, qui devait rejoindre le duc d'Aiguillon dans le golfe du Morbihan, est anéantie par la flotte anglaise de l'amiral Hawke.
- 144 MINOIS (Georges). Le rôle politique des recteurs de campagne en Basse-Bretagne (1750-1790). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 89, n° 2, 1982, p. 153-165.
- 145 ROUDAUT (François). Le message politique des sermons en breton à la fin de l'Ancien Régime. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 89, n° 2, 1982, p. 143-152.
Voir aussi le n° 46 (assemblées de la noblesse, XVIII^e siècle).

Révolution française

- 146 CARAËS (Mme). Le Directoire (à Ploudalmézeau). *Kannadig Ploudalmezeau*, octobre, novembre, décembre 1982, p. 8.
- 147 DUIGOU (Serge). Les pêcheurs de l'an II. L'île Tudy sous la Révolution. Quimper, Éditions du Ressac, 1982, 21 cm, 190 p.
- 148 DUPUY (Roger). La chouannerie. Rennes, Ouest-France, 1982, 23 cm, 32 p.
- 149 LOAEC (Pierre). Le Léon dans la tourmente révolutionnaire. La Terreur. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, n° 1843, 27 février 1982, p. 5.

- 150 LOAEC (Pierre). Acte de naissance du département du Finistère en 1790. Ses caractéristiques économiques et ses grandes revendications. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, n° 1845, 13 mars 1982, p. 4-5.
- 151 PENNEC (Alain). La chouannerie en Basse-Bretagne, dans *Vendée-Chouannerie. Reflets du passé*, Nantes, 1981, p. 91-106, cartes.
- 152 TOULEMONT (René). Cahiers de doléances. Plonéour, Lanvern et Tréguennec. *Echo paroissial de Plonéour*, mars 1982, p. 2-3; avril 1982, p. 2.
- 153 TRIPIER (Yves). Jean-Claude Redon de Beaupréau, agent maritime au port de Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 27-29.
Né en 1738, mort en 1816. En poste à Brest en l'an III.
Voir aussi les n° 13 (pomme de terre), 193 (clergé, Ploudalmézeau), 195 (*id.*, Brest).

Consulat et Empire

- 154 MAUNY (Michel de). Napoléon était-il corse ou breton? *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. CXI, 1982 (1983), p. 150-156.
Voir aussi le n° 173 (conseil général, 1800).

Troisième République

- 155 ABALÉA (Philippe). Le parti communiste à Brest : 1920-1934. Brest, auteur, 1981, 21 x 29,7 cm, 144 p.
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C., à Brest.
- 156 BROUDIC (F.). Libérterien oh embann eur gelaouen vrezonég « Brug » (1913-1914). Brest, auteur, 1981, 21 x 29,7 cm, 301 p. (dactyl.).
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C., à Brest.
- 157 GUIOMAR (Jean-Yves). Quand les bretonistes répudièrent la Gaule, dans *Nos ancêtres les Gaulois*, Actes du Colloque international de Clermont-Ferrand, 1982, 23 cm, p. 195-201.
Etude de l'idée nationaliste à partir de l'œuvre de La Villemarqué, A. Thierry, A. de Courson.
- 158 PLOUARZEL (Guy). La vie bretonne de Nathalie Lemel, héroïne de la Commune de Paris, 1871. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 33-35.
Née à Brest en 1826, morte à Ivry en 1921.
- 159 PRIGENT (Mireille). Tanguy Prigent. 1. Ti-Kaled. Paris, Club socialiste du Livre, 1982, in-8°, 315 p., phot.
- 160 ROCHER (Sylvie). Le mouvement ouvrier à Brest (1914-1923). Brest, auteur, 1982, 21 x 29,7 cm, VIII-141 p. (dactyl.).
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C., à Brest.
- 161 ROGARD (Gildas). Le régionalisme breton. A propos de « La genèse d'un mouvement. Articles, doctrines et discours, 1898-1911 ». François Jaffrenou (Taldir). Brest, auteur, 1982, 21 x 29,7 cm, 23 p.
Mémoire d'histoire des idées politiques, déposé au C.R.B.C., à Brest.
Voir aussi le n° 6 (mouvement breton), 12 (*id.*), 18 (nationalisme breton), 41 (guerre de 1870).

Seconde Guerre mondiale

- 162 LE BOÏER (Hervé). La Bretagne sous le gouvernement de Vichy. Paris, éd. France-Empire, 1982, in-8°, 300 p.
- 163 PICHAVANT (René). Clandestins de l'Iroise (1940-1942). Récits d'histoire. Douarnenez, éd. Morgane, 1982, in-8°, 425 p., ill.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1^{er} janvier 1983, p. 6).
Voir aussi le n° 184 (*Bismarck*, navire allemand).

Depuis 1945

- 164 CADIOU (G.). Tableau politique de la Bretagne. I. Les débuts du socialisme en Bretagne. II. Le socialisme breton et la scission de Tours. III. Vers le Front populaire. IV. Des lendemains qui déchantent. *La Bretagne à Paris*, n^{os} 1844-1847, 21 mai-10 juin 1982, p. 9; p. 12; p. 13; p. 3.
- 165 CADIOU (G.). Tableau politique de la Bretagne : la Bretagne et la démocratie chrétienne. *La Bretagne à Paris*, n^{os} 1872-1876, décembre 1982, p. 13.
- 166 LOMBARD (Georges). De Gaulle en Bretagne : 31 janvier-2 février 1969, ou le dernier acte. Brest, auteur, 1982, 21 x 29,7 cm, 63 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire des idées politiques, déposé au C.R.B.C., à Brest.
- 167 PRIGENT (Mireille). Entre parenthèses. Paris, Nouvelles Editions Rupture, 1982, 21 cm, 278 p.
Roman autobiographique de la fille de Tanguy Prigent.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS**Histoire administrative**

- 168 ALIX (docteur). Les colonies d'Argol. *Landévennec*, bulletin du syndicat d'initiative, n^o 2, juin 1982, p. 10.
Une enclave de la commune d'Argol.
- 169 BLOCH (Jean-Philippe). Historique du corps des administrateurs des affaires maritimes. *Amphitrite*, bulletin du Comité brestois de documentation historique de la marine, n^o 14, février 1982, p. 3-7.
- 170 CHAMPAUD (Claude), DU HALGOUET (Yves), MARTRAY (Joseph), VIE (Emile). La Bretagne devant la régionalisation. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. XCI, 1982 (1983), p. 13-38.
- 170 bis BUREL (Marcel). Les maires de Roscanvel de 1790 à 1850. *Bulletin de l'Amicale laïque de Roscanvel*, n^o 1, décembre 1982.
- 171 LE FLOCH (J.-L.). Les circonscriptions territoriales dans le canton de Pont-l'Abbé. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n^o 3, juillet-septembre 1982, p. 125-131, 2 cartes.
- 172 POULLELAOUEN (Jacques). Les activités de la chancellerie du duché de Bretagne en 1480. Brest, auteur, 1982, 29,7 cm, 2 vol., 312 p. + p. 313-396.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest, déposé au C.R.B.C.
- 173 Le redémarrage du conseil général du Finistère en 1800. La reconstruction du pays après la Révolution. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, n^o 1845, 13 mars 1982, p. 5.
- 174 La réforme régionale et la décentralisation. Brest, Faculté des lettres (section A.E.S.), 1982, 21 x 29,7 cm, n.p.
Voir aussi le n^o 8 (institutions urbaines médiévales).

Histoire financière

Voir le n^o 55 (archives).

Histoire judiciaire

- 175 CORRE (Bruno). La criminalité dans la cour royale de Brest et de Saint-Renan (1682-1716). Brest, auteur, 1982, 21 x 29,7 cm, 174 p. (dactyl.).
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C., à Brest.
- 176 MENESGUEN (Marie-Louise). La criminalité au XVIII^e siècle (Châteaulin-Châteauneuf-du-Faou). Brest, auteur, 1982, 29,7 cm, 124-XXXI p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest, déposé au C.R.B.C.

- 177 PLESSIX-BUISSET (Christiane). Criminalité et société rurale en Bretagne au XVIII^e siècle. L'exemple de la paroisse de Bothoa. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 5-51, phot., graph.
Bothoa, ancienne paroisse du diocèse de Cornouaille, aujourd'hui dans les Côtes-du-Nord.
- Voir aussi les n^{os} 13 (bagne de Brest), 16 (archives judiciaires).

HISTOIRE MILITAIRE

Marine

- 178 Brest et la guerre navale. Les grandes escadres. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n^o 1, janvier-mars 1982, p. 20.
- 179 COAT (Paul). Les arsenaux de la marine de 1630 à nos jours. Brest, Editions de la Cité, 1982, 28,5 cm, 199 p., ill.
- 180 EON (J.-N.). La réserve de Landévennec. L'« Armorique ». *Bulletin du syndicat d'initiative de Landévennec*, n^o 1, janvier 1982, p. 7-9, 2 phot.
La carrière du *Mytho*, construit en 1873, école des mousses en 1912 sous le nom d'*Armorique*, coulé dans l'anse de Penform en août 1944.
- 181 FENWICK (Jean-René). L'Ecole navale se trouve-t-elle bien à Brest? *Chronique d'histoire maritime*, n^o 5, 1^{er} semestre 1982, p. 8-10.
- 182 FERRIER (Jacques). Najac découvre Brest et le commissariat de la marine en 1767. *Chronique d'histoire maritime*, n^o 5, 1^{er} semestre 1982, p. 11-12.
- 183 HENWOOD (Philippe). Historique de l'amiral et de ses fonctions. *Ponant*, bulletin mensuel d'information de la II^e région maritime, janvier 1982, p. 24-28.
- 184 MULLENHEIM-RECHBERG (Baron Burkard von). Les deux combats du « Bismarck » : récit d'un survivant, traduit de l'américain par C. et F. Bely. Paris, Editions maritimes et d'outre-mer, 1982, 24 cm, 338 p., ill., cartes.
Important livre sur la marine de la Seconde Guerre mondiale. Nombreuses références à la ville de Brest. Le *Bismarck*, fleuron de la marine allemande, livra son dernier combat le 27 mai 1941 à 700 milles au large de Brest.
- Voir aussi les n^{os} 51 (archives), 52 (*id.*), 66 (dictionnaire des marins), 143 (combat des Cardinaux, 1759), 169 (administrateurs des affaires maritimes).

HISTOIRE RELIGIEUSE

Catholicisme

Généralités

- 185 BERNIER (Gildas). Les chrétientés bretonnes continentales depuis les origines jusqu'au IX^e siècle. Rennes (Université) - Saint-Malo (Centre régional archéologique d'Alet), 1982, 21 x 29,7 cm, XIV-202 p., index. (Dossiers du Ce.R.A.A. - Travaux du Laboratoire d'anthropologie - préhistoire - protohistoire et quaternaire armoricains).
Thèse soutenue à l'université de Haute-Bretagne le 20 juin 1980.
- 186 CASTEL (Y.-P.). Britannia christiana, abbayes de Bretagne et saints bretons. *Le Courrier du Léon*. (*Le Progrès de Cornouaille*), 24 juillet 1982.
- 187 DEUFFIC (Jean-Luc). Corpus des livres liturgiques de la Bretagne. *Britannia christiana*, Bibliothèque liturgique bretonne, fasc. 2, printemps 1982, 70 p.
Ce fascicule comporte une étude détaillée du Missel de Saint-Vougay, déposé aux Archives départementales du Finistère (4J 96), et la reproduction de plusieurs feuillets du Missel.

- 188 MINOIS (G.). Réforme catholique et liturgie en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles; le cas de la cathédrale de Tréguier. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 89, n° 4, p. 451-478, carte.
Voir aussi le n° 40 (missel de Saint-Vougay).

Vie et sentiment religieux

- 189 CASSARD (Jean-Christophe). Un possédé du démon et deux spectres en Léon en 1198. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 317-328.
- 190 CASTEL (Yves-Pascal). Un an après le 42^e Congrès eucharistique international, rencontre avec l'abbé Mingam, le secrétaire général. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 22 mai 1982.
- 191 CASTEL (Y.-P.). L'espace et le sacré, colloque organisé par le Centre d'histoire religieuse de l'Ouest à Rennes. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 21 août 1982.
- 192 CHARDRONNET (Joseph). Pardons et pèlerinages de Bretagne. Rennes, Ouest-France, 1982, 23 cm, 32 p., ill.
Voir aussi le n° 11 (mort, XVIII^e-XIX^e siècle), 19 (vie, mort, foi, XVI^e-XVII^e siècle), 20 (*id.*), 393 (Laennec chrétien).

Clergé

- 193 An aotrou Perrot. *Bleun Brug - Feiz ha Breiz*, n° 230, 4^e trimestre 1982, p. 26-27.
- 194 CARAËS (Mme). Le clergé sous la Révolution (à Ploudalmézeau). *Kannadig Ploudalmezeau*, janvier-octobre 1982, p. 8.
- 195 GRALL (Jean). En 1828, l'abbé Yves Moëlo, recteur de Loctudy, prédisait la fin du monde pour l'an 2004. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 150-151.
- 196 MÉNEZ (Edouard-Thierry). Affaires religieuses et clergé à Brest, sous la Révolution. *Gwéchal*, 1980, t. III, p. 183-195.
Ni sources d'archives, ni bibliographie.
- 197 MINOIS (Georges). Liste alphabétique et biographie des chanoines de Tréguier aux XVII^e et XVIII^e siècles. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. CXI, 1982 (1983), p. 133-149.
- 198 ROUE (J.). Les évêques de Quimper et de Léon. *Le Lien*, Société généalogique du Nord-Finistère, bulletin n° 4, p. 48-41.
Liste des évêques.
Voir aussi le n° 139 (exode, IX^e siècle).

Ordres et congrégations

- 199 CASTEL (Yves-Pascal). Un ordre hospitalier méconnu : les Chevaliers de Malte. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 15 mai 1982, p. 6.
- 200 DEUFFIC (Jean-Luc). Scriptorium et école monastique à Landévennec (IX^e-XI^e siècles). *Pax*, Chronique de Landévennec, n° 31, juillet 1982, p. 112-117, phot.
- 201 F.E. Les carmels thérésiens en Bretagne. *Pax*, Chronique de Landévennec, octobre 1982, n° 32, p. 129-139.
Pour le Finistère : Morlaix (1624), Brest (1859).
- 202 LE BRIGANT (Yves). A propos du trésor des Templiers. *Le Trégor*, n° 12, 27 mars 1982, p. 44.
- 203 LE FLOCH (J.-L.). Les disciples de saint François d'Assise dans le Finistère. *L'Echo de Saint-Louis*, Châteaulin, n° 119, avril 1982, p. 58-60.
- 204 MARC (F.). Histoire de Landévennec. Résurrection. *Pax*, Chronique de Landévennec, n° 31, juillet 1982, p. 107-111.
L'abbaye au X^e siècle.

- 205 PHILIPPE (Jo). Pages d'histoire locale. L'abbaye cistercienne de Kerlot : les tribulations d'une fondation au XVII^e siècle. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 23 octobre 1982.
- 206 QHAGHEBEUR (Joëlle). Aristocratie et monachisme autour de Sainte-Croix de Quimperlé aux XI^e et XII^e siècles, dans *Sous la règle de saint Benoît. Structures monastiques et sociétés en France du Moyen Âge à l'époque moderne*. Abbaye bénédictine Sainte-Marie de Paris, 23-25 octobre 1980. Genève-Paris, 1982, in-8°, p. 199-210. (Collection Ecole pratique des hautes études, IV^e section, Sciences historiques et philologiques. V. Hautes études médiévales et modernes, 47).
- 206 bis QHAGHEBEUR (Joëlle). Histoire de Landévennec. Une abbaye en Cornouaille. *Pax*, Chronique de Landévennec, octobre 1982, n° 32, p. 153-157.
Malgré le titre, il s'agit de l'histoire de Sainte-Croix de Quimperlé aux XI^e et XII^e siècles.
Voir aussi les n°s 257 (prieuré de Saint-Guérolé, Concarneau), 325 (abbaye de Saint-Mathieu).

Missions

- 207 GOURVÈS (Mathurin). La Mission ouvrière dans le diocèse. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 20, 27 novembre 1982, p. 471-477; n° 21, 11 décembre 1982, p. 493-496.
- 208 Il y a 300 ans mourrait le Père Maunoir. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 2, 29 janvier 1983, p. 26.

Hagiographie

- 209 LAURENT (D.). Brigitte, accoucheuse de la Vierge. Présentation d'un dossier. *Le Monde alpin et rhodanien*, n° 1-4, 1982, p. 73-79, carte.
- 210 MERDRIGNAC (Bernard). Les saints, témoins de Dieu ou témoins des hommes ? L'hagiographie et son public d'après les « vitae » bretonnes armoricaines des origines au XV^e siècle. Rennes, auteur, 1982, 29,7 cm, 2 vol., 339 p. + p. 340-741 (dactyl.).
Thèse de 3^e cycle soutenue à Rennes.
- 211 TANGUY (Bernard). Les paroisses primitives en Plou- et leurs saints éponymes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 123-155, cartes.

Institutions et patrimoine ecclésiastiques

- 212 LE FLOCH (Jean-Louis). Décret de suppression du doyenné du Cap-Caval le 19 octobre 1286. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 132-133.
- 213 VO DUC HANH (Etienne). Les causes matrimoniales devant l'officialité de Léon au XVIII^e siècle. Ann Arbor (Michigan U.S.A.), University Microfilm International, 1982, 3 vol. microfilmés.
Thèse pour le doctorat de droit canonique, soutenue à Strasbourg, le 7 mai 1982.

Croyances païennes. Paganisme

- 214 LE ROUX (F.), GUYONVARCH (Christian-J.). Les druides. Rennes, Ogam-Celticum, 1982, 20,5 cm, 183 p.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

Études générales

- 215 L'économie du Finistère. Bulletin de conjoncture. Quimper, Préfecture du Finistère, 1981, 21 x 29,7 cm, n°s 56, 57, 58, 59.

Publication trimestrielle, sous forme de fiches, de statistiques sur l'emploi, l'agriculture, l'industrie et le commerce, la pêche, les équipements, les revenus et les finances du département.

- 216 KRIER (Henri), BERNEZ (François), BERTRAND (Yvon), JÉGOU (Yann), KERGOAT (Jacques), POTET-KERGOAT (Michelle). Les grandes mutations économiques et sociales de la Bretagne de 1950 à 1980. *Cahiers économiques de Bretagne*, 1982, n° 3, p. 1-50.
- 217 LE NAIL (Bernard). Le C.E.L.I.B. et les perspectives de développement de l'économie bretonne. *La Bretagne à Paris*, n° 1865, 15 octobre 1982, p. 3; n° 1866, 22 octobre 1982, p. 12.

Voir aussi le n° 8 (villes médiévales).

Agriculture

- 218 Les derniers loups en Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 169-171.
Notes de J. Grall, A.-H. Dizerbo, X.Y.Z., A. Le Grand et L. Le Guillou.
- 219 FOUCAUD (R. de). Considérations sur l'agriculture bretonne. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. XCI, 1982 (1983), p. 88-90.
- 220 GROUPE D'HISTOIRE DES FORÊTS FRANÇAISES. Histoire des forêts françaises. Guide de recherche. Paris. C.N.R.S. (Institut d'histoire moderne et contemporaine), 1982, in-8°, 193 p.
Avec le concours de Michel Duval pour les forêts bretonnes, traitées p. 119-130 (abondante bibliographie).
- 221 Le cheptel porcin en Bretagne : effectifs et structures au 1^{er} décembre 1981. Résultats provisoires. Rennes, Service régional de statistique agricole, 1982.
- Voir aussi les n° 13 (pomme de terre, Révolution), 446 (agriculture, île de Batz).

Commerce

- 222 DUVAL (Michel). Foires et marchés en Bretagne à travers les siècles. Elven, Breizh hor bro, 1982, 24 cm, 404 p., ill.
- 223 GAULTIER (Léon). Jean Coëtanlem, cœur au poing, lys aux lèvres. Paris, Picollec, 1982, 21 cm, 267 p.
- Voir aussi le n° 434 (foires, Elliant).

Artisanat et industrie

- 224 A la découverte des anciens moulins à marée de Léon et de Cornouaille. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 10 juillet 1982.
- 225 C.P. et E.L. Quand les moulins s'arrêtent (Histoire des moulins de Pont-l'Abbé). *Bulletin paroissial de Pont-l'Abbé*, mars 1982, p. 5-6.
- 226 DAUMAS (Maurice). L'archéologie industrielle en France. Paris, Laffont, 1980, in-8°, 464 p., ill., cartes, phot.
Les moulins de marée en Bretagne (p. 351-382).
- 227 THOMAS (Georges-Michel). Le passé industriel de Landerneau. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 435-436.
- 228 THOMAS (Georges-Michel). Fondateurs de cloches du temps passé. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 263-274.
- Voir aussi le n° 103 (patrimoine industriel).

Pêche

- 229 ARZEL (P.). Evolution récente du métier de goémonier en Bretagne. *Penn ar Bed*, vol. 13, n° 108-109, juillet 1982, p. 43-52.
- 230 FLOCH (Daniel). Les oubliés de l'île Saint-Paul. Rennes, Ouest-France, 1982, 20,5 cm, 216 p., ill.

Cet ouvrage raconte l'aventure tragique d'un contingent de pêcheurs de la région de Concarneau envoyés aux îles Saint-Paul, Crozet et Kerguelen par un armateur du Havre dans les années 1930.

- 231 LEBLIC (Isabelle). Evolution de la pêche à Molène. *Penn ar Bed*, vol. 13, n° 110, décembre 1982, p. 124-133.
- 232 LEBLIC (Isabelle). Molène, évolution d'une petite île au travers de la pêche. Paris, Université René-Descartes, s.d., 21 x 29,7 cm, 120 p., tabl., annexes.
Maîtrise spécialisée d'ethnologie, déposée au C.R.B.C., à Brest.
- 233 PHÉLIPOT (Pierre). Rivières à saumons de Bretagne et de Basse-Normandie. Quimperl, auteur, 1982, 25 cm, 195 p., ill.
Voir aussi le n° 254 (pêcheurs de Douarnenez).

Transports et communications

- 234 Brest au XIX^e siècle. 55 heures pour se rendre à Paris en malle-poste. Escale transatlantique de 1865 à 1873. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 8 mai 1982.
- 235 BUREL (Marcel). Naufrage d'une barque roscanveliste à Landévennec. *Landévennec*, bulletin du syndicat d'initiative, n° 2, juin 1982, p. 11.
En 1903.
- 236 BUREL (Marcel). Trois naufrages dans le goulet de Brest au XVIII^e siècle. *Bulletin municipal de Roscanvel*, n° 14, 1982.
- 237 DANIEL (Chantal). Le canal de Nantes à Brest dans le Finistère. Brest-Carhaix, 1982, 21 x 29,7 cm, n.p. (multigraphié).
Catalogue de l'exposition organisée par les Archives départementales du Finistère à l'occasion du 107^e congrès national des sociétés savantes tenu à Brest en avril 1982.
- 238 DIZERBO (F.). La mésaventure d'un pilote de l'Aberwrac'h en 1835. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 4, octobre-décembre 1982, p. 200-203.
- 239 GUILLET (Jacques). La batellerie bretonne : introduction à la navigation intérieure de l'Ouest. *Le Chasse-Marée*, Douarnenez, n° 3, 1^{er} trimestre 1982, p. 23-24, ill., cartes.
- 240 LEGRAND (André). Les phares et leurs gardiens. Rennes, Ouest-France, 1982, 23 cm, 32 p., ill.
Saint-Mathieu, Sein, Ouessant, Eckmühl.
- 241 Naufrage de la « Doris » en rade de Brest le 14 septembre 1845. *Amphitrite*, bulletin du Comité brestois de documentation historique de la marine, n° 14, février 1982, p. 17-28.
- 242 OLIER (François). L'« Aréthuse » à Molène. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 4, octobre-décembre 1982, p. 233-234.
Naufrage de la frégate anglaise l'*Aréthuse* à Molène en 1779.
- 243 LARTIGUE (Alfred). Jean Bourhis (Bannalec 1888 - Verdun 1916), aviateur et parachutiste ; un précurseur... ou « le dernier des Mohicans ». *Gwéchal*, 1980, t. III, p. 199-233, phot.
Voir aussi les n°s 47 (voyage, 1699), 50 (voyage, 1840-1841), 65 (dictionnaire de marine), 248 (plan routier breton), 404 (voyage, 1786).

Tourisme

- 244 BENOÎT (Ghislaine). Tourisme à Camaret : étude géographique. Brest, auteur, 1982, 29,7 cm, 182 p.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.
- 245 CASTEL (Yves-Pascal). A.P.I.E.D.S... les Brestois ! Une petite association qui fait du chemin, retrouvant les sentiers pédestres. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 26 juin 1982.
- 246 KERSAUZON (T. de). Vacances en Bretagne. S.I., 1982, in-8°, 318 p.
Texte en français, anglais et allemand.
- 247 LE FEBVRE (Elisabeth-Yves). Vacances en Bretagne de deux petites Parisiennes vers 1850. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 163-165.
Dans la région de Lanmeur.

- 248 **POULLAOUËC-GONIDEC (Annick)**. L'aménagement de l'espace autour du plan routier breton. Brest, auteur, 1982, 29,7 cm, [n.p.], annexes.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

HISTOIRE SOCIALE

Démographie

- 249 **COLLET (Daniel)**. La population rurale du Finistère au XIX^e siècle (1821-1901). *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 83-118, cartes, graph.
- 250 **LARIVIÈRE (Jean-Pierre)**. Les interruptions volontaires de grossesse en Bretagne : bilan 1976-1979. *Noréis*, n° 115, juillet-septembre 1982, p. 445-450, carte.
- 251 **LARS (R.)**. La population de Landévennec. *Landévennec*, bulletin du syndicat d'initiative, n° 2, juin 1982, p. 12-15.
Recensement de la population, par villages, de 1841 à 1982.
- 252 **MOIGNE (G.)**. Epidémies en pays bigouden au XIX^e siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 177.
Voir aussi les n°s 21 (registres paroissiaux), 58 (*id.*), 60 (*id.*), 423 (Brest, Ancien Régime), 447 (île de Sein).

Groupes sociaux

- 253 **AUDIBERT (Agnès)**. La place et le rôle de la femme dans la famille et la société paysanne en Basse-Bretagne et particulièrement dans le Bas-Léon. Essai psycho-ethnologique. Brest, auteur, 1982, 21 x 29,7 cm, 309 p.
Thèse de 3^e cycle, déposée au C.R.B.C., à Brest.
- 254 **DENEZ (Gwendal)**. Pêcheurs de Douarnenez. Rennes, *Tud ha Bro - Sociétés bretonnes*, 1982, in-8°, 130 p.
La version bretonne de ce texte a été publiée par *Hor Yezh*, n°s 127, 128, 129, septembre 1979, 173 p.
- 255 **LE GALLO (Yves)**. Une caste paysanne du Haut-Léon : les « Juloded ». *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 53-76, carte.
- 256 **LE GRAND (Alain)**. Tailleurs d'habits au pays bigouden. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 141-145.
- 257 **LE MAÎTRE (Louis-Pierre)**. Contestations paysannes sous l'Ancien Régime. Fondation et rôle d'un prieuré de Cornouaille : Saint-Guénolé de Concarneau. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 237-246.
Voir aussi les n°s 46 (noblesse, XVIII^e siècle), 55 (*id.*), 95 (« julots »), 389 (juifs).

Santé publique et assistance

- 258 **FILLAUT (Thierry)**. L'alcoolisme dans l'ouest de la France pendant la seconde moitié du XIX^e siècle. Rennes, auteur, [1982], 29,7 cm, 2 vol., 254 p. + p. 255-483.
Thèse de 3^e cycle soutenue à Rennes, déposée au C.R.B.C.
- 259 **HENWOOD (Annie)**. Quand les pauvres de l'hospice étaient parrains et marraines. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 174-175.
- 260 **LEOCAT (Bernard)**. La prostitution à Brest aux XIX^e et XX^e siècles. Brest, auteur, 1982, 21 x 29,7 cm, X-235 p. (dactyl.).
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C., à Brest.
- 261 **LOAEC (Pierre)**. Lépreux et cacous dans le Finistère. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 15 mai 1982.
D'après les noms de villages.

- 262 OLIER (François). L'équipement sanitaire du Léon au XVIII^e siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 175-176.
- 263 OLIER (François). Filles galantes au Conquet sous l'Empire. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 4, octobre-décembre 1982, p. 204-206.
- 264 THOMAS (Georges-Michel). L'équipement sanitaire de Brest vers 1680. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 53-55.
Comporte aussi une liste de médecins et chirurgiens de Morlaix au XVI^e et au XVII^e siècle.

Vie quotidienne

- 265 CADIOU (Georges). Les grandes heures du football breton. Rennes, Ouest-France, 1982, 21 cm, 222 p.
- 266 CADIOU (Georges). Les grandes heures du cyclisme breton. Rennes, Ouest-France, 1981, 21 cm, 218 p.
- 267 HERVÉ (Patrick). Ar Boued : pratiques alimentaires de Bretagne. *Skol Vreizh*, n° 77-78, juillet-décembre 1982, p. 1-36.
- 268 LE GRAND (Alain). La tradition bigoudène du « Kouign Ened » : le gâteau des Gras. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 155-156.
- 269 MORAND (Simone). Cuisine populaire de Bretagne. Châteaulin, Jos, 1982, 22 cm, 31 p., ill.
- 270 SCLIPPA (Marie-Pierre). Les costumes en Basse-Bretagne au XVIII^e siècle. [S.l.], auteur, 1982, 21 x 29,7 cm, 398 p.
Thèse de doctorat d'Université, déposée au C.R.B.C., à Brest.
- 271 SÉGALEN (A.-P.), LE LEANNEC (Georges). Les sépultures en Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 171-173.
Voir aussi le n° 434 (vie quotidienne, Elliant).

Traditions et croyances populaires

- 272 BOEDEDEC (Jean-François). Fantastiques rencontres au bout du monde : les apparitions de phénomènes aérospatiaux non identifiés dans le Finistère. Guilvinec, Le Signor, 1982, in-8°, 197 p.
- 273 GOUEDIC (Patrick). Enquête sur la tradition orale et le discours du passé à Ouessant, île du Finistère. Essai de recherche ethnotextuelle. Brest, auteur, 1982, 29,7 cm, 220 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest, déposé au C.R.B.C.
- 274 Les grands conteurs du merveilleux et leurs imagiers. Contes et légendes de Bretagne. Rennes, Bibliothèque municipale, 1982, 21,2 cm, 37 p.
- 275 FLOCH (Guillaume). L'espace, l'autre : à partir d'enregistrements effectués sur les îles et le littoral du Sud-Finistère. Angers, Actes du Colloque Langue et littérature orales dans l'ouest de la France, 1983, 20,5 cm, p. 250-264.
- 276 LAURENT (Donatien). Le carnet de route de La Villemarqué et l'historicité du Barzaz-Breiz. Trois textes contestés : Merlin, Le Faucon, Les Chouans. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 361-387.
- 277 LE BRAZ (Anatole). La légende de la mort. Marseille, Laffitte, 1982, in-12, 487 p.
- 278 LE MENN (Gwennole). Du nouveau sur les prophéties de « Gwenc'hlan » : du texte moyen breton (XV^e siècle) aux traditions populaires modernes. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. CXI, 1982 (1983), p. 45-71.
- 279 LUZEL (François-Marie), SOUVESTRE (Émile). Contes des landes bretonnes. Rennes, Ouest-France, 1982, in-8°, 32 p.
- 280 SÉVELLEC (Joël-Jim). [Compte rendu de] Y. Brekilien. La mythologie celtique, Paris, 1981. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 414-415.

HISTOIRE DE LA CIVILISATION

Corps savants

- 281 CASTEL (Yves-Pascal). Avec le Congrès national des sociétés savantes de France à Brest. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 10 avril 1982.
- 282 CASTEL (Yves-Pascal). Vie culturelle à Lesneven : le Cercle Histoire et Archéologie. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 13 février 1982.
- 283 Le congrès de Roscoff-Saint-Pol-de-Léon (2-4 septembre 1981). *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 415-418.
Congrès de la Fédération des sociétés savantes de Bretagne.
- 284 SÉGALEN (A.-P.). La Société archéologique du Finistère en 1980 : étude géographique et sociologique. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, p. 425-426.
- Voir aussi les n^{os} 62 (sociétés savantes), 63 (Société archéologique du Finistère).

Enseignement, instruction

- 285 BOUCHARÉ (Nadine), PAGE (Sylvie). L'analphabétisme dans l'arrondissement de Quimper au milieu du XIX^e siècle. Brest, auteurs, 1982, 2 vol., 21 x 29,7 cm, 155 p. + 76 p.
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C., à Brest.
- 286 COTTOUR (Thierry), NOUY (Jean-Pierre). L'analphabétisme et son évolution dans l'arrondissement de Morlaix au milieu du XIX^e siècle : éléments d'explication. Brest, auteur, 1982, 2 vol., 21 x 29,7 cm, 179 p. + 102 p., cartes (dactyl.).
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C., à Brest.
- 287 GEFFROY (Michèle). Etude du devenir des jeunes iliens après leur scolarité sur Ouesant et Molène. Rennes, auteur, 1982, 29,7 cm, 65 p. + annexes.
Mémoire de maîtrise soutenu à Rennes, déposé au C.R.B.C.
- 288 SAUNIER-SÉITÉ (Alice). En première ligne : de la communale aux universités. Paris, Plon, 1982, 22,5 cm, 189 p.
A. Saunier-Séité raconte la création de la faculté des lettres de Brest et les événements de mai 1968 dans cette même ville.
- 289 SÉGALEN (A.-P.). Chambristes, chambrriers et pétaras. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n^o 4, octobre-décembre 1982, p. 230-231.
- 290 STEVANT (F. Guillaume). Frère Clodoalt : Louis Bengloan (1899-1980). Quimper, Frères des Ecoles chrétiennes, Maison provinciale, 1982, 22 cm, 135 p.
Louis Bengloan (Frère Clodoalt) est né à Querrien (Finistère) en 1899. Il fut directeur du Likès (1932-1940), visiteur du district de Quimper, à nouveau directeur du Likès (1954-56), puis directeur du second noviciat de Rome (1956-1964). Victime d'un très grave accident au Canada en 1964, il se retire à Kerozer (Vannes), où il meurt en 1980.
- Voir aussi les n^{os} 180 (école des mousses), 181 (école navale), 434 (écoles, Elliant).

Art

Etudes générales

- 291 Chronique des monuments historiques et des sites classés dans le Finistère. *Gwéchall*, 1980, t. III, p. 419-424.
- 292 DERRIEN (Pierre). Art gothique en Bretagne. Rennes, Ouest-France, 1982, 21 cm, 32 p., ill.
- 293 LE SCOUÉZEC (Gwenc'hlan), MASSON (Jean-Robert). Pierres sacrées de Bretagne. Calvaires et enclos paroissiaux. Paris, éd. du Seuil, 1982, in-4^o, 254 p., phot., carte, bibliographie, index.
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Courrier du Léon [Le Progrès de Cornouaille]*, 14 décembre 1982).
- 294 ALCOUER (Jean). Croix et fontaines de l'extrême Bretagne. Kerhuon, Centre socio-culturel, 29,7 cm, 76 p.

Architecture

- 295 BANS (J.-C.), GAILLARD-BANS (P.). L'archéologie de l'architecture vernaculaire bretonne : questions d'orientation et de méthodes (II). *Archéologie en Bretagne*, n° 35, 3^e trimestre 1982, p. 43-55.
Le foyer ouvert. (Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 386, n° 315).
- 296 DECENEUX (Marc). Manoirs gothiques bretons de 1364 à 1420. Rennes, 1982.
Thèse soutenue le 11 décembre 1982.
(Compte rendu dans *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, 1982 [1983], p. 144-146).
- 297 DE KORT (F.). Architecture traditionnelle ancienne : maison paysanne. *Tiez Breiz, Maisons paysannes de Bretagne*, bulletin régional, t. 2, 1982, p. 6-10.
- 298 DEUNFF (Jean). Note préliminaire sur un inventaire des coqs de clocher en Bretagne. *Gwéhall*, 1980, t. III, p. 253-272, phot.
Reprise d'un article déjà publié dans *Les Cahiers de l'Iroise*, 28^e année, n° 1, janvier-mars 1979, p. 1-6.
- 299 GAILLARD-BANS (Patricia). L'architecture vernaculaire en Bretagne et en Irlande. *Penn ar Bed*, vol. 13, n° 107, juin 1982, p. 133-150.
- 300 LE GARREC (M.-J.). Les matériaux de construction traditionnels du Finistère. *Tiez Breiz, Maisons paysannes de Bretagne*, bulletin régional, t. 2, 1982, p. 15.
- 301 LE MOEN (Bernard). Manoirs de Basse-Bretagne. Nantes, auteur, 1982, 41,5 cm x 30 cm, 204 p., plans, cartes, dessins.
Mémoire de fin d'études d'architecture.
- 302 LE POURHIET-SALAT (Nicole). Etude de l'architecture défensive des îles bretonnes de l'Atlantique des origines à 1860. Rennes, auteur, 1980, in-4°, 530 p., ill. (multigraphié).
Thèse de 3^e cycle, soutenue le 27 juin 1980 devant l'université de Haute-Bretagne.
(Compte rendu par Etienne TAILLEMITTE, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 267-268).
- 303 MEIRION-JONES (Gwyn I.). L'architecture vernaculaire en Bretagne. Introduction et bibliographie. *Archéologie en Bretagne*, n° 33-34, 1^{er}-2^e trimestre 1982, p. 61-78.
- 304 MEIRION-JONES (Gwyn I.). The vernacular architecture of Brittany. An essay in historical geography. Edinburgh, John Donald Ltd, 1982, in-4°, VII-407 p., cartepans, phot., bibliographie, index.
- 305 MÉVEL (Jean). En Morbihan et dans le Finistère : comment rénover ou construire votre maison de pêcheur ? *Maisons et décors*, Bretagne-Pays de Loire, n° 158, avril-mai 1982, p. 7-13, ill., plans.
- 306 MUSSAT (André). Trois châteaux de la seconde Renaissance en Léon : Maillé, Kerjean, Kergournadec'h. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 195-226, phot.
- 307 OLIER (Ernest et Yvonne). La maison de tisserand à porche extérieur surélevé dans le Haut-Léon au XVII^e siècle. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 289-309, ill.
- 308 Des « particularismes » architecturaux découverts lors de sorties d'études. *Tiez Breiz, Maisons paysannes de Bretagne*, bulletin régional, t. 2, 1982, p. 23-36.
- 309 PORHEL (Jean-Luc). Les chantiers paroissiaux dans le Léon du XVI^e au XVIII^e siècle. Brest, auteur, 1982, 21 x 29,7 cm, 157 p. (dactyl.).
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C., à Brest.
- 310 SIMON (Jean-François). Tiez. Le paysan breton et sa maison. I. Le Léon. Douarnenez, éd. de l'Estran, 1982, in-4°, 304 p., ill.
(Compte rendu dans *Ar Falz*, 4^e trimestre 1982-1^{er} trimestre 1983, p. 66 ; par Mona OZOUF, dans *Le Nouvel Observateur*, 28 janvier 1983).
- 311 Un grand architecte parisien en province, Jacques Gabriel (1724-1740). Exposition par l'Inventaire Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 1^{er} janvier 1983, p. 4.

Voir aussi les n^{os} 77 (Jacques Gabriel), 135 (Bretagne romane), 410 (château de Brest), 431 (habitat urbain, Douarnenez), 460 (architecture rurale), 480 (architecture contemporaine).

Peinture

- 312 CASTEL (Yves-Pascal). Un calendrier original : le Relecq-Kerhuon vu par ses peintres. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 2 janvier 1982.
- 313 CASTEL (Y.-P.). Cent dessins de Pierre Loti au Musée de la Marine à Paris. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 4 décembre 1982.
- 314 De la Bretagne à l'Écosse : Peter F. Anson, 1889-1975. *Le Chasse-Marée*, Douarnenez, n° 3, 1^{er} trimestre 1982, p. 67-73, ill., pl.
Marin anglais, peintre, auteur de l'ouvrage *Mariners of Brittany*.
- 315 DELOUCHE (Denise). Réalisme pictural et société rurale bretonne au XIX^e siècle. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 119-156, phot.
- 316 FONTAINE (J.-P.). Le peintre L. Fontaine. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 52.
Louis Baptiste Christophe Fontaine (1844-1921), peintre lorientais. Son père était léonard.
- 317 JAFFRÈS (Suzanne), JEAN-HAFFEN (Yvonne). Mathurin Méheut (1882-1958), peintre du patrimoine, témoin de son temps. Lamballe (Musée Mathurin-Méheut) - Saint-Brieuc (C.D.D.P.), 1981, n.p., 24 diapositives avec notices.
- 318 JEAN-HAFFEN (Yvonne), JAFFRÈS (Suzanne). Mathurin Méheut, peintre de la mer. Saint-Brieuc (C.D.D.P.) - Lamballe (Musée Mathurin-Méheut), 1982, 23 cm, n.p., 24 diapositives avec notices.
- 319 La jeune B.D. bretonne. Brest, Les Presses populaires de Bretagne, 1981, 29,7 cm, 40 p.
- 320 Jos Le Corre (1925-1979). Quimper, Musée des Beaux-Arts, 1981, 22 cm, n.p.
- 321 MORGANE (D.). A propos d'une exposition Charles Filiger (Thann 1863-Brest 1928). *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 44-45.
- 322 OLLIVIER (Jean). Peintres en pays bigouden. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 152-154.
Lucien Simon (1861-1945), Roger Humblot (1907-1962), Jean-Julien Lemordant (1878-1968).
- 323 [CASTEL (Y.-P.)] Un tableau du port de Brest au XVIII^e siècle tel que put le découvrir Chateaubriand. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 13 mars 1982, p. 12.
Avec une reproduction du tableau de Louis-Nicolas Van Blarenberghe, peint en 1774 et acquis en 1981 par le musée de Brest.
- 324 YVERGNIAUX (Henri). Il y a cent ans naissait Mathurin Méheut. *Armor-Magazine*, n° 1064, mars 1982, p. 29.

Sculpture

- 325 CASTEL (Yves-Pascal). La croix pectorale des abbés de Saint-Mathieu. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 255-262, phot.
- 326 CASTEL (Y.-P.). Les croix de Locquirec. *Bulletin paroissial de Locquirec*, juin 1982, p. 7-12 et 17-22.
- 327 CASTEL (Yves-Pascal). La lente procession des croix et calvaires du pays bigouden. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 134-140, ill.
- 328 CASTEL (Y.-P.). Les représentations de saint François d'Assise dans l'art religieux du Finistère. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 16 octobre 1982, p. 6.

- 329 CASTEL (Y.-P.). Vierges à l'Enfant de tradition médiévale en Bretagne : la thèse de Mme Christiane Prigent. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 14 août 1982, p. 5.
- 330 CASTEL (Y.-P.). Pardon à L'Hôpital-Camfrout. Encore une statue nouvelle. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 3 juillet 1982, p. 6.
- 331 CASTEL (Y.-P.). Combien y a-t-il de croix et de calvaires à Plouguerneau? Le répertoire de l'abbé Eugène Guirriec permet de répondre à la question. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 10 avril 1982.
- 332 DIZERBO (A.-H.). Eugène Quentric, sculpteur breton (1907-1980). *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 4, octobre-décembre 1982, p. 216-219, 1 phot.
- 333 DURAND (Gildas). Y a-t-il une influence anglaise dans la sculpture religieuse en Bretagne? Problématique de la question et réflexions attenantes pour la période allant du XIV^e au XVII^e siècle. *Les Dossiers du Centre régional archéologique d'Alet*, n° 10, 1982, p. 135-162, ill.
- 334 GUIRRIEC (E.). Les croix de Plouguerneau. *Mouez Dom Mikael* (Bulletin paroissial de Plouguerneau), 1982, février, p. 8-9; mars, p. 8; avril, p. 6; mai, p. 6-8; juin, p. 8; juillet, p. 8.
- Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 388, n° 347.
- 335 LECLERC (G.). Saint-François d'Assise dans la sculpture bretonne. *L'Echo de Saint-Louis*, Châteaulin, n° 119, avril 1982, p. 61-66, ill.
- 336 PARDAILHÉ-GALABRUN (Annick). Les retables latéraux de l'église de Locquirec. *Bulletin paroissial de Locquirec*, octobre 1982, p. 9-10 et 14-16.
- 337 ROSOT (Yves). Le meuble rustique en Bretagne. Châteaulin, éd. Jos Le Doaré, 1981, in-8°, 36 p., ill.
- 338 ROUSSEL (C.). A propos d'une poutre sculptée à Commana (Finistère). *Archéologie en Bretagne*, n°s 33-34, 1^{er}-2^e trimestre 1982, p. 51-52.
- 339 SÉGALEN (A.-P.), LELIÈVRE (Y.), PÉRON (Per). Les Vierges couchées. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 4, octobre-décembre 1982, p. 234-237.
- 340 TUGORES (Mathias). Les jubés de Bretagne. *L'Estampille*, n° 142, février 1982, p. 26-31, phot.

Vitrail

- 341 CASTEL (Y.-P.). Vitraux de Jean Bazaine, chapelle de la Madeleine. Penmarc'h. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 31 juillet 1982, p. 17.
- 342 TUARZE (P.). Les vitraux de L'Hôpital-Camfrout. *L'Hospitalier*, bulletin mensuel de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, février-mars 1982, p. 2-4.

Orfèvrerie

- 343 AUZAS (Pierre-Marie). Le trésor de Saint-Jean-du-Doigt. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 227-250, phot.

Céramique

- 344 TABURET (Marjatta). La faïence de Quimper : ses origines. *Maisons et décors*, Bretagne-Pays de Loire, n° 158, avril-mai 1982, p. 66-70, 84-86, ill.
- 345 TABURET (Marjatta). La faïence de Quimper. Fin du XIX^e siècle : le renouveau. *Maisons et décors*, Bretagne-Pays-de-Loire, n° 159, juin-juillet 1982, p. 64-65, p. 82-83, ill.

Musique, chansons et danses

- 346 Annuaire Collectif chanson Bretagne. Rennes, 1981, 29,7 cm, n.p.
- 347 Chants de marins traditionnels des côtes de France : anthologie des chansons de la mer, vol. I. Douarnenez, Scop du Chasse-Marée, 1981, 16 p., ill., disques.

- 348 Chants de marins: danses et complaintes des côtes de France: anthologie des chansons de la mer, vol. II. Douarnenez, Scop du Chasse-Marée, 1982, 17 p., ill., disques.
Important article sur la tradition musicale du littoral français; de nombreux textes proviennent du répertoire des ports finistériens.
- 349 COCHERIL (Michel). Les orgues du Finistère. S.l., 1982, 2^e éd., 21 x 29,7 cm, [4 p. +] 66 p. (multigr.).
Une notice historique et technique sur chaque instrument existant dans les églises et chapelles du Finistère.
- 350 DANIEL (Tanguy). [Compte rendu de] M. Huglo, Le domaine de la notation bretonne, 1981. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 412-413.
- 351 DIROU (M.-R.). « La Trompette » du Quimpérois Emile Lemoine, mathématicien mélomane. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 4, octobre-décembre 1982, p. 222-223.
- 352 GARGADENNEC (Roger). Une chanson bretonne (en breton?) du XIV^e siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 177-178.
- 353 GOURVIL (Francis). Nouvelles contributions à l'histoire du « Barzaz Breiz ». *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 89, 1982, p. 61-85.
Correspondance entre La Villemarqué, Salvandy et Villemain au sujet de la publication de chants bretons (1837-1838).
- 354 GUÉRET (Jean-Claude). Un orgue symphonique remis en état à Landerneau. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 275-287, phot.
- 355 MAILLARD (Jean-Christophe). Quelques airs de musique bretonne instrumentale des XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles. *Musique bretonne*, n°s 13, 15, 28, février 1981-juillet 1982, p. 10-11; p. 2-4; p. 2-9.
- 356 MALRIEU (Patrick). Histoire de la chanson populaire bretonne. *Musique bretonne*, janvier 1980-décembre 1981; n° 1, p. 7-12; n° 2, p. 3-13; n° 3, p. 6-12; n° 4, p. 10-17; n° 6, p. 7-14; n° 8, p. 4-9; n° 9, p. 3-9; n° 10, p. 7-9; n° 11, p. 3-6; n° 17, p. 19-22; n° 18, p. 16-22; n° 19, p. 8-12.
- 357 MALRIEU (Patrick). Binious militaires. *Musique bretonne*, n° 24, mars 1982, p. 4-14, ill.
- 358 PARADES (Bernard de). Matilin an Dall, sonneur de bombarde. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 434.
- 359 PINCET (Jakez). Dimension historique de la cornemuse gaélique en pays celtiques. *Breizh*, n° 280, août-septembre 1982, p. 9-11.
- 360 SALAUN (Pierre). War lerc'h ur foeter-bro: Charlez Rolland deus Gwerliskin. Rennes, Faculté des lettres, 1980.
Mémoire de maîtrise.

Histoire littéraire

- 361 ANDREU (Jean-Claude). Vie et mort de Max Jacob. Paris, La Table Ronde, 1982, 21,7 cm, 318 p.
- 362 CASTEL (Y.-P.). « Poèmes du soir » d'Eugène Leclerc. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 28 août 1982.
- 363 Edmond Soufflet (1900-1981). *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1981, p. 46-47.
- 364 ELLEOUEU (Yves). Tête cruelle. Quimper, Calligrammes, 1982, 21 cm, 75 p.
- 365 FOUCHER (Jean-Pierre). La Bretagne en poésie. Paris, Gallimard, 1982, 18 cm, 159 p. (Collection *Folio Junior*).
Choix de poèmes bretons pour les enfants.
(Compte rendu par Pierre TANGUY, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 mars 1982, p. 24).
- 366 GRALL (Xavier). Genèse et derniers poèmes. Quimper, Calligrammes, 1982, 21 cm, 63 p.

- 367 GRALL (Xavier). Les vents m'ont dit. Paris, Le Cerf-La Vie, 1982, 21,5 cm, 158 p.
- 368 GUILLEMOT (Bernard). A propos de « Tête cruelle » d'Yves Elleouët. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 4, octobre-décembre 1982, p. 212-215.
- 369 GUIZOUARN (Christian). Vie et mort dans l'œuvre bretonne de Xavier Grall. Brest, auteur, 1982, 29,7 cm, 136 p.
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C., à Brest.
- 370 HÉLIAS (Pierre-Jakez). Le cheval d'orgueil. Mémoires d'un Breton du pays bigouden. Traduit du breton par l'auteur. Paris, Plon, 1982, nouvelle éd., in-8°, 587 p., 32 ill. h.t., carte, index. (Collection *Terre humaine*).
Une édition, sans les illustrations et l'index, a été publiée en 1982 aux éditions Press Pocket, reproduisant dans son intégralité le texte initial.
- 371 HÉLIAS (Pierre-Jakez). L'herbe d'or. Paris, Julliard, 1982, 22,5 cm, 244 p.
- 372 Jean-Luc Deuffic poète. *L'Hospitalier*, bulletin mensuel de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, L'Hôpital-Camfrout, janvier 1982, p. 8.
Avec un poème extrait de *La Terre greffée*, publié en 1974.
- 373 KERLOUÉGAN (François). Les destinées de la culture latine dans l'île de Bretagne au VI^e siècle. Recherches sur le *De Excidio Britanniae* de Gildas. Dijon, 1982, in-8°, 11 p.
Résumé d'une thèse de doctorat d'État soutenue en Sorbonne le 10 décembre 1977.
Recherches de premier ordre sur la culture antique et médiévale dans les pays celtiques.
- 374 LE BERRE (Yves). [Compte rendu de] P.-Y. Lambert, Les littératures celtiques, Paris, 1981. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 415-416.
- 375 LAUDE (André). Xavier Grall (1930-1981), dans *Encyclopaedia Universalis, Universalis*, Paris, 1982, in-4°, p. 554, phot.
- 376 LE BERRE (Yves). Essai de définition et de caractérisation de la littérature de langue bretonne (livres et brochures) entre 1790 et 1918. Brest, auteur, 1982, 21 x 29,7 cm, 3 vol. 410 p. + 412-710 p. + 712-969 p.
Thèse pour le doctorat d'État, déposée au C.R.B.C., à Brest.
- 377 LE GOUIC (Gérard). Les poètes dans le Finistère. *Gwéhall*, 1980, t. III, p. 237-252.
- 378 MARKALE (Jean). Le Graal. Paris, Editions Retz, 1982, 22cm, 267 p.
- 379 [MÉVELLEC (F.)] Xavier Grall. *Bleun Brug-Feiz ha Breiz*, n° 228, 2^e trimestre 1982, p. 17-18.
- 380 PERROS (Georges). Lettres à Michel Butor (1956-1967), préface de Jean Roudaut, t. I. Rennes, Ubac, 1982, 23 cm, 218 p.
- 381 PERROS (Georges). Je suis toujours ce que je vais devenir. Quimper-Morlaix, Calligrammes-Bretagnes, 1982, [n.p.].
- 382 PIRIOU (Jean-Pierre). Contribution à une histoire de la « littérature bretonne perdue ». Rennes, auteur, 1982, 29,7 cm, 2 vol., 422 p. + 423 p.
Thèse de doctorat d'État soutenue à Rennes, déposée au C.R.B.C., Brest.
- 383 Poètes de Bretagne. *Vagabondages*, revue de poésie, n° 36, février 1982, 120 p.
(Compte rendu par Pierre TANGUY, dans *Le Progrès de Cornouaille* [Le Courrier du Léon], 6 mars 1982, p. 24).
- 384 SÉGALEN (A.-P.). Profils littéraires de paysans bretons sous la troisième République. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 157-170.
- 385 SÉGALEN (A.-P.) et QUÉINEC (B.). Jean Cocteau dans le Finistère. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 176-177.
Voir aussi les n°s 13 (Marie Lenéru), 21 (Emile Zola), 43 (Louis Hémon), 45 (Max Jacob), 48 (Godefroy de Viterbe), 61 (littérature bretonne), 276 (Barzaz Breiz), 278 (Gwenc'hlan), 353 (La Villemarqué).

Théâtre

- 386 LE MENN (Gwennole). Du théâtre savant (XV^e-XVI^e siècle) au théâtre populaire (XVII^e-XIX^e siècle) en Basse-Bretagne. Histoire et thèmes. Angers, Actes du Colloque Langue et littérature orales dans l'ouest de la France, 1983, 20,5 cm, p. 428-450.

- 387 THOMAS (Georges-Michel). « Tout le monde sur le Pont... l'Abbé » ou sur une revue en deux actes de Joseph Nicolas. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 146-149.
Voir aussi le n° 13 (Marie Lenéru).

Médecine et pharmacie

- 388 [Compte rendu de] Au pays de Laennec. Quimper et la Cornouaille. Quimper, 1981. *Bleun Brug-Feiz ha Breiz*, n° 230, 4^e trimestre 1982, p. 14.
- 389 CASTEL (Y.), CASTEL (D.), CASTEL (Y.-P.), TOUDIC (L.). Essai de mise en relation d'observations médicales récentes avec les données de l'histoire et de l'onomastique. Le problème des juifs en Bretagne. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 229-236, carte.
- 390 [DANIEL (Tanguy)]. [Compte rendu de] Au pays de Laennec. Quimper et Cornouaille, Quimper, 1981. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 418.
- 391 DIZERBO (A.-H.). La bière antiscorbutique et les origines de la brasserie au port de Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 25-26.
- 392 KERVELLA (Goulven). Médecine et littérature en langue bretonne aux XIX^e et XX^e siècles. Brest, auteur, 1982, 29,7 cm, 252 p.
Thèse de médecine soutenue à Brest, déposée au C.R.B.C.
Travail important sur la médecine populaire et sur les médecins qui ont écrit en breton : Laennec, Dujardin, etc.
- 393 MÉVELLEC (F.). Le chrétien Laennec. *Bleun Brug-Feiz ha Breiz*, n° 227, 1^{er} trimestre 1982, p. 2-7.
- 394 TANNEAU (Yves). Le testament du docteur Laennec (1826). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 246-254.
Voir aussi les n°s 13 (pharmacie du bain de Brest), 44 (Laennec), 49 (*id.*), 262 (hôpitaux, XVII^e siècle), 264 (*id.*).

Sciences et techniques

- 395 KERBAOL. Histoire de la soudure à l'arc des aciers à l'arsenal de Brest. *Le Flot*, journal d'établissement de la D.C.A.N. de Brest, septembre 1982, n° 75, p. 20.

HISTOIRE LOCALE

Généralités

- 396 ANNEZO (J.-P.). Balade en baie de Daoulas. *Oxygène*, n° 34, 15 janvier-15 février 1982, p. 14-16.
- 397 CARO (Guillaume). Pays dardoup, canton de Châteauneuf : des contours imprécis mais une originalité bien marquée. *Breizh*, n° 275, février 1982, p. 11-13.
- 398 CASTEL (Y.-P.). Au pays bigouden, avec les Cahiers de l'Iroise. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 3 juillet 1982, p. 6.
- 399 (Compte rendu de) L. Le Guennec, Le Finistère monumental. Brest et sa région. Quimper, 1981. *Bleun Brug-Feiz ha Breiz*, n° 230, 4^e trimestre 1982, p. 11-12.
- 400 En fouillant les vieux registres. *Le Lien*, Société généalogique du Nord-Finistère, bulletin n° 4, p. 36-37.
Copies d'annotations extraites de registres paroissiaux (XVIII^e et XIX^e siècle).
- 401 Etude et sauvegarde du patrimoine de l'Arrée et des communes environnantes. Brien, 1982, 21 x 29,7 cm, 36 p. (n.p.), ill. (multigraphié).
- 402 FLOQUET (Charles). Au cœur de l'Arcoat : la Bretagne intérieure. Paris, éd. France-Empire, 1982, in-8°, 333 p.
- 403 HALLÉGOUET (B.). L'archipel de Molène. *Penn ar Bed*, vol. 13, n° 110, décembre 1982, p. 79-82.

- 404 HENWOOD (Annie). De Brest à Saint-Malo avec l'archiduchesse Marie-Christine (septembre 1786). *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 4, octobre-décembre 1982, p. 188-192.
- 405 JÉGOU (Lucien). Le bénitier du diable. Mémoires du pays bigouden. Paris, Seghers, 1982, in-8°, 252 p., carte. (Collection *Mémoire vive*).
- 406 LE GOFF (Claudie). Etude économique, sociale et démographique de Daoulas et de sa région aux XVII^e et XVIII^e siècles. Daoulas, Logonna, Irvillac, Hanvec et Dirinon. Brest, auteur, 1982, 21 x 29,7 cm, 2 vol., 124 p. + 79 p.
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C., à Brest.

- 407 Tour des monts d'Arrée et des enclos paroissiaux (Finistère) : topoguide des sentiers de grande randonnée. Paris, Comité national des sentiers de grande randonnée, 1982, 21 cm, 72 p., cartes.

Voir aussi les n° 90 (Cap-Sizun, toponymie), 92 (Trégor, toponymie), 93 (Cornouaille, onomastique), 97 (monts d'Arrée, microtoponymie), 141 (Cornouaille, XVI^e siècle), 149 (Léon, Révolution), 212 (Cap-Caval, 1286), 252 (pays bigouden, épidémies, XIX^e siècle), 253 (Léon, société), 255 (julots), 256 (pays bigouden, tailleurs), 262 (Léon, hôpitaux), 268 (pays bigouden, alimentation), 285 (arrondissement de Quimper, analphabétisme), 286 (arrondissement de Morlaix, analphabétisme), 306 (Haut-Léon, architecture rurale), 309 (chantiers paroissiaux), 322 (pays bigouden, peintres), 327 (pays bigouden, croix et calvaires), 370 (pays bigouden, *Cheval d'orgueil*).

Argol

- 408 BOTHOREL (André). Etude phonétique et phonologique du breton parlé à Argol (Finistère-Sud). Lille, Université, 1982, 24 cm, 407 p.-106 p.
- 409 CALVEZ (Louis). Argol. Crozon, auteur, 1982, 29,7 cm, 87 p.

Voir aussi le n° 168 (enclave).

Arzano

Voir les n° 104 (archéologie), 105 (archéologie du paysage).

Audierne

Voir le n° 54 (sites et monuments, photographies).

Bannalec

Voir le n° 243 (Jean Bourhis).

Bénodet

Voir le n° 135 (chapelle du Perguet).

Beuzec-Cap-Sizun

Voir le n° 104 (archéologie).

Botsorhel

Voir le n° 111 (tumulus de la Croix-Saint-Ener).

Brennilis

Voir le n° 131 (village déserté de Karhaes Vihan).

Brest

- 410 BELLEC (François). La citadelle du bout du monde. *Chronique d'histoire maritime*, n° 5, 1^{er} semestre 1982, p. 1-7, ill.
Historique du château de Brest.
- 411 Comme le temps passe... *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 32.
Éphémérides brestoises pour les mois de janvier et février.
- 412 DEBAIX (L.). Regards sur Brest d'autrefois (d'après les lettres de la Cour). *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 4, octobre-décembre 1982, p. 208-211.
En 1764-1765.
- 413 DESPERT (Jehan). Un « séjour » à Brest en 1943. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 36-40, ill.

- 414 ELLÉOUET (Yves). Retrouvailles avec Brest en 1945. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 41-43.
- 415 FOUCHER (J.), THOMAS (G.-M.). Sur les anciens manoirs de Lambézellec. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 13-17.
- 416 HENWOOD (Annie). En juin 1782, Brest recevait le fils du tsar... *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 21-24.
- 417 HENWOOD (Annie). A travers l'état civil brestois. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 4, octobre-décembre 1982, p. 231.
Aux XVII^e et XVIII^e siècles.
- 418 HENWOOD (Annie et Philippe). Vivre à Brest au XVIII^e siècle. Brest, 1982, 21 x 29,7 cm, n.p.
Dossier de 24 planches reproduisant des documents de la fin du XVII^e et du XVIII^e siècle, accompagnés de notices explicatives.
- 419 HENWOOD (Annie), LE GOUALCH (J.). Au fil de l'eau des Fontaines Margot. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 166-169.
A Lambézellec et Saint-Pierre-Quilbignon.
- 420 HENWOOD (Philippe). Brest 1681... *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 1-4, ill.
- 421 LA PYLAIE (Baron de). Sur une découverte du baron de La Pylaie, en 1845, à Saint-Pierre-Quilbignon. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 30-32.
Communication extraite du journal *L'Armorican* (21 août 1845), sur la chaussée de la Maison-Blanche, le phare et le manoir du Portzic.
- 422 LE GUEN (Jean-Yves). La tour Azénor et sa légende. *Le Flot*, journal d'établissement de la D.C.A.N. de Brest, septembre 1982, n° 75, p. 13.
- 423 LÉVY (André). Brest : 1681-1789 ou la croissance d'une ville-champignon. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 5-12, ill.
- 424 THOMAS (G.-M.). Un duel à Brest en l'an 1725. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 1, janvier-mars 1982, p. 18-19.

Voir aussi les n°s 13 (baigne), *id.* (1689), 38 (les hommes, la ville, XIX^e siècle), 41 (Lambézellec, soldat de 1870), 47 (voyage, 1699), 51 (archives), 55 (gravure hollandaise, XVII^e siècle), *id.* (rentier du domaine, XVI^e siècle), 56 (archives de la marine), 57 (cartes), 66 (marins), 75 (exposition), 137 (couronne ducale), 143 (guerre de Sept Ans), 153 (Révolution), 155 (parti communiste), 158 (Nathalie Lemel), 160 (mouvement ouvrier), 175 (criminalité, Ancien Régime), 178 (grandes escadres), 179 (arsenal), 181 (Ecole navale), 182 (1767), 196 (clergé, Révolution), 201 (carmel), 234 (transports, XIX^e siècle), 241 (nauffrage, 1845), 245 (sentiers pédestres), 259 (hospice), 260 (prostitution), 264 (équipement sanitaire, 1680), 281 (congrès national des sociétés savantes, 1982), 288 (création de la faculté de lettres), 323 (tableau, 1774), 391 (brasserie), 395 (arsenal), 399 (Brest et sa région), 404 (voyage, 1786).

Camaret

Voir le n° 244 (tourisme).

Carhaix

Voir les n°s 82 (dépôt monétaire, IV^e siècle), 104 (archéologie), 119 (aqueduc romain).

Châteaulin

- 425 DANIEL (Tanguy). [Compte rendu de] G. Leclerc, Châteaulin, 1981. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 421.

Voir aussi le n° 176 (criminalité, XVIII^e siècle).

Châteauneuf-du-Faou

Voir les n°s 176 (criminalité, XVIII^e siècle), 397 (pays dardoup).

Cléder

- 426 COLIN (Claude). Le littoral de la commune de Cléder. Sites de Kervaliou, et Kerfisien. Brest, auteur, 1982, 29,7 cm, 2 vol., 72 p. + 114 p., cartes.

Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

Voir aussi le n° 306 (château de Kergournadec'h).

Combrit

Voir les n°s 21 (Zola à Sainte-Marine), 104 (archéologie).

Communa

Voir le n° 338 (poutre sculptée).

Concarneau

- 427 CHAPALAIN (Yvon). La ville close de Concq d'après le rentier de 1540. Brest, auteur, 1982, 21 x 29,7 cm, 163 p. (dactyl.).

Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C., à Brest.

Voir aussi les n°s 39 (journal de bord), 54 (sites et monuments, photographies), 55 (gravure hollandaise, XVII^e siècle), 230 (pêcheurs à l'île Saint-Paul), 257 (prieuré de Saint-Guénolé).

Conquet (Le)

Voir le n° 263 (prostitution, Empire).

Crozon

Voir les n°s 34 (faune littorale, Morgat), 107 (dolmen de Rostudel), 109 (*id.*).

Daoulas

- 428 CASTEL (Yves-Pascal). Daoulas, témoin du passé, à travers les cartes postales anciennes. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 20 février 1982.

- 429 DANIEL (Tanguy). [Compte rendu de] M. Castel et J.-L. Deuffic, Daoulas, témoin du passé à travers les cartes postales anciennes, Daoulas, 1981. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 418.

- 430 DANIEL (Tanguy) [Compte rendu de]. F. Falc'hun et J.-L. Deuffic, Daoulas, Rennes, 1981. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 419.

Voir aussi les n°s 135 (église romane), 396 (baie), 406 (XVII^e-XVIII^e siècle).

Dinéault

Voir le n° 104 (archéologie).

Douarnenez

- 431 LE BERRE (Rémi). Aspects de l'histoire urbaine d'un port : Douarnenez, ou typologie de l'habitat urbain douarneniste (suite). *Gwéhall*, 1980, t. III, p. 273-327, ill.

- 432 DENIS (Pierre). La société bretonne en changement. 1950-1980 : Douarnenez. Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1982, 29,7 cm, p. 95-108.

Voir aussi les n°s 54 (sites et monuments, photographies), 100 (salaisons romaines), *id.* (quais de Tréboul), 104 (archéologie), 105 (salaisons romaines), 254 (pêcheurs).

Drennec (Le)

- 433 JESTIN (François). Le sauvetage de la chapelle de Locmazé au Drennec. *Gwéhall*, 1980, t. III, p. 453-459.

Elliant

- 434 VERCHIN (A.). Le billet du retraité (chronique de la vie quotidienne du temps passé à Elliant : foires, lavoirs, placitres, jeux, début de l'école, etc). *Bulletin paroissial d'Elliant*, 1982, janvier, p. 20 ; février, p. 2 et 20 ; mars, p. 2 et 20 ; avril, p. 2 et 20 ; mai, p. 2 et 19 ; juin, p. 2 ; septembre, p. 2 et 19 ; octobre, p. 2 ; novembre, p. 2 et 19 ; décembre, p. 2 et 19.

Faou (Le)

Voir le n° 54 (sites et monuments, Rumengol, photographies).

Folgoët (Le)

- 435 LARS (R.). Meurtre au Folgoat. *Bulletin du syndicat d'initiative de Landévennec*, n° 1, janvier 1982, p. 5-6.

En 1724, à Landévennec.

Voir aussi le n° 137 (couronne ducale).

Forêt-Fouesnant (La)

Voir le n° 55 (baie).

Fouesnant

- 436 DANIEL (Tanguy) [Compte rendu de] M. Guéguen et L.-P. Le Maître, Le cercle de mer. Histoire des îles de Glénan, 1981. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 420-421.

Voir aussi le n° 135 (église romane).

Guengat

- 437 CASTEL (Y.-P.). Pèlerinage aux sources: fontaines à Guengat. Documentation Inventaire Bretagne. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 4 septembre 1982.

Guerlesquin

- 438 LE BRIGANT (Yves). Origines et vieilles maisons de Guerlesquin. *Bulletin paroissial de Guerlesquin*, janvier 1982, p. 12; février 1982, p. 12.
- 439 LE BRIGANT (Yves). Des fondations de messes au XVI^e siècle à Guerlesquin. *Bulletin paroissial de Guerlesquin*, 1982, septembre, p. 11-12; novembre, p. 11; décembre p. 11-12.
- 440 LE BRIGANT (Yves). Les origines de Guerlesquin. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. XCI, 1982 (1983), p. 91-98.

Guilers

- 441 STERVINO (Pierre). Guiler gwechall goz. Histoire de Guilers. Guilers, P. Stervinou, 1982, 21,7 cm, 103 p.

Guimaëc

- 442 BERGEVIN (Edouard de). Monographie de la paroisse de Guimaëc (Finistère). Vanes, Lafolye, 1981, 25 cm, 48 p.

Hanvec

- 443 SÉGALEN (A.-P.). La paroisse de Lanvoy en Hanvec. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 173-174.

Voir aussi le n° 406 (XVII^e-XVIII^e siècle).

Hôpital-Camfrout (L')

Voir les n°s 330 (statue), 342 (vitraux).

Huelgoat

- 444 MARKALE (Jean). Huelgoat. Rennes. Ouest-France, 1982, in-8°, 32 p., phot.

Ile de Batz

- 445 Ile de Batz (Finistère). *Archéologie en Bretagne*, n° 36, 4^e trimestre 1982, p. 25.

Découvertes archéologiques anciennes et récentes.

- 446 MONOT (Hubert). Ile de Batz, île de contrastes: contribution à l'action du développement agricole de l'île de Batz. Toulouse, Ecole supérieure d'agriculture, 1981, 29,7 cm, 97 p., annexes.

Mémoire de fin d'étude déposé au C.R.B.C., à Brest.

Voir aussi le n° 104 (archéologie).

Ile de Molène

Voir les n°s 24 (géologie), 27 (végétation), 29 (algues), 32 (géomorphologie), 35 (ornithologie), 37 (mammifères marins), 102 (pillage d'épaves), 231 (évolution de la pêche), 242 (nauffrage, 1779), 287 (professions), 403 (archipel).

Ile de Sein

- 447 TOUZEAU (Pascal). Ile de Sein: l'évolution de la population et protection du littoral. Brest, auteur, 1982, 29,7 cm, 2 vol., 61 p. + 40 p., annexes.

Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

Voir aussi le n° 240 (phare).

Ile Tudy

Voir le n° 147 (Révolution).

Irvillac

Voir le n° 406 (XVII^e-XVIII^e siècle).

Landéda

Voir le n° 133 (île Guennoc, archéologie).

Landerneau

448 CASTEL (Yves-Pascal). Eglise Saint-Thomas de Landerneau. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 29 mai 1982, p. 16.

449 FOREY (Marie-Thérèse), PLOUGASTEL (René). Landerneau. Ouest-France, 1982, in-8°, 32 p., phot., plan.

Voir aussi les n°s 67 (Jehan Bazin), 69 (*id.*), 227 (industries), 354 (orgues de Saint-Houardon).

Landévennec

450 LAURENT (Charles). La « guerre » à Landévennec. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n° 4, octobre-décembre 1982, p. 220-221.

Voir aussi les n°s 90 (cartulaire), 104 (archéologie), 135 (abbatiale romane), 180 (cimetière de bateaux), 200 (abbaye, IX^e-XI^e siècle), 204 (abbaye, X^e siècle), 235 (naufage, 1903), 251 (population).

Landudal

Voir le n° 104 (archéologie).

Lanmeur

Voir les n°s 135 (église romane), 247 (vacances, 1850).

Lanrivouré

Voir le n° 104 (archéologie).

Lanvéoc

Voir les n°s 104 (archéologie), 116 (villa romaine de La Boissière).

Lesneven

Voir les n°s 55 (sénéchaussée, 1455), 78 (musée du Léon), 282 (Cercle Histoire et Archéologie).

Locquéolé

Voir le n° 135 (église romane).

Locquirec

451 GOUZIEU (J.-L.). Histoire du manoir de l'Île-Blanche. *Bulletin paroissial de Locquirec*, 1982, février, p. 10-14; mars, p. 8-13; avril, p. 9-16; mai, p. 9-16.

Voir aussi les n°s 326 (croix), 336 (retables).

Locronan

452 DANIEL (Tanguy) [Compte rendu de] M. Dilasser, Locronan, Rennes, 1981. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 419.

Voir aussi le n° 137 (couronne ducale).

Loctudy

Voir les n°s 33 (érosion et protection du littoral), 135 (église romane), 195 (recteur, 1828).

Logonna-Daoulas

Voir le n° 406 (XVII^e-XVIII^e siècle).

Morlaix

453 CASTEL (Yves-Pascal). Nouveau cloître et ancienne fontaine : Carmel de Morlaix.

Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille), 31 juillet 1982.

- 454 LAIZET (Hervé). Morlaix. Images d'hier et d'aujourd'hui. Morlaix, Office du tourisme, 1982, 21 cm, 40 p.
- 455 LE BRIGANT (Yves). Les origines de Morlaix. *Bulletin municipal de Morlaix*, n° 14, novembre 1982, p. 5-7.
- Voir aussi les n°s 89 (nom de lieu), 201 (carmel), 264 (médecins et chirurgiens, XVI^e-XVII^e siècle).

Ouessant

- 456 LUCAS (Albert). Ouessant, île du Ponant. Châteaulin, Jos, 1981, 22 cm, 31 p., ill.
- Voir aussi les n°s 240 (phare), 273 (ethnologie), 287 (professions).

Penmarc'h

Voir les n°s 21 (Filopenn), 54 (sites et monuments, photographies), 240 (phare d'Eckmühl), 341 (chapelle de la Madeleine).

Plabennec

- 457 IRIEN (J.). Plabennec (Finistère). La « basse-cour » du Castel Saint-Thénéan. *Archéologie en Bretagne*, n° 36, 4^e trimestre 1982, p. 26.
- Voir aussi les n°s 104 (archéologie), 132 (motte féodale de Lesquelen), 134 (*id.*).

Pleyben

- 458 LECLERC (Guy). L'histoire de la paroisse de Pleyben. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 446.
- Voir aussi le n° 77 (maison, 1734).

Pleyber-Christ

- 459 FEUTREN (J.). Autour du Pont-Claz. *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, 1982, juin, p. 5-21; juillet, p. 7-24; septembre, p. 10-24; octobre, p. 5-21; novembre, p. 5-21; décembre, p. 5-21.
- 460 FEUTREN (J.), GAOUYER (F.). Images et explications (dessins à la plume de vieilles maisons et monuments, plans, avec explications). *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, 1982, janvier, p. 20; février, p. 4; mars, p. 21; avril, p. 2; mai, p. 2; juin, p. 21; juillet, p. 5; septembre, p. 5-10; octobre, p. 2; novembre, p. 2; décembre, p. 2.

Plobannalec

Voir le n° 33 (érosion et protection du littoral).

Plogastel-Saint-Germain

Voir le n° 104 (archéologie).

Plomelin

- 461 PHILIPPE (Jo). A Bodivit, paroisse d'Arcadie. Les pierres racontent l'histoire... *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 27 novembre 1982.
- Ruines romaines du Pérennou et manoirs.
- Voir aussi le n° 104 (archéologie).

Plonéour-Lanvern

Voir le n° 152 (cahiers de doléances).

Ploudalmézeau

Voir les n°s 146 (Directoire), 194 (clergé, Révolution).

Ploudiry

- 462 Ploudiry aux marches de l'Arrée : son passé, ses monuments. Ploudiry, Mairie, 1982, 21 cm, 128 p.

Plouénan

Voir le n° 100 (ancien cimetière de Saint-Brandan).

Plougasnou

- 463 BARRIÉ (Roger), GUILLOTOT (Hubert). Eglise Saint-Pierre de Plougasnou. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 425-428.

Plougastel-Daoulas

- 464 HÉQUETTE (Armand). Problème d'utilisation de l'espace en presqu'île de Plougastel. Brest, auteur, 1982, 29,7 cm, 86 p. + atlas.

Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

Voir aussi les n^{os} 82 (dépôt monétaire, IV^e siècle), 104 (archéologie).

Plougonvelin

Voir les n^{os} 135 (abbaye de Saint-Mathieu), 137 (couronne ducale), 240 (phare de Saint-Mathieu), 325 (croix des abbés de Saint-Mathieu).

Plougoulm

- 465 MOULLEC (Jean-Michel). Plougoulm : archéologie et histoire. Brest, auteur, 1982, 21 x 29,7 cm, 153 p. (dactyl.).

Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C., à Brest.

Voir aussi le n^o 104 (archéologie).

Plouguerneau

- 466 BARS (Jean). Deux épisodes de l'histoire de Plouguerneau. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n^o 4, octobre-décembre 1982, p. 195-199.

Michel Le Nobletz ; la Révolution.

- 467 ELÉGOET (Fanch). La société bretonne en changement. 1950-1980 : Plouguerneau. Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1982, 29,7 cm, p. 109-132.

Voir aussi les n^{os} 331 (croix et calvaires), 334 (*id.*).

Plouhinec

- 468 LE BARS (Marguerite). Plouhinec dit Plehenec. Recherches du passé à travers le cadastre et les réformations (1426-1455). *Gwéhall*, 1980, t. III, p. 343-354.

Plouigneau

Voir le n^o 104 (archéologie).

Plounéour-Ménez

Voir le n^o 135 (abbaye du Relec).

Plounéventer

- 469 DE KORT (Fons). Au secours du manoir de Mésarnou. *Gwéhall*, 1980, t. III, p. 461-465.

- 470 DE KORT (Fons). Pour sauver le château de Mésarnou. *Armor-Magazine*, n^o 1064, janvier 1982, p. 20.

Plounévez-Lochrist

Voir le n^o 306 (château de Maillé).

Plourin-lès-Morlaix

Voir les n^{os} 100 (souterrain, âge du fer), 104 (archéologie).

Plouzévédé

- 471 BARRIÉ (Roger). Notre-Dame de Berven en Plouzévédé. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 419-424, phot.

Pont-Aven

- 472 CASTEL (Yves-Pascal). Un livre sur la cité des moulins. Bernard Quéinec se penche sur le passé de Pont-Aven. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 24 avril 1982.

Pont-Croix

- 473 GARGADENNEC (Roger). L'aubergiste Castera de Pont-Croix. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n^o 1, janvier-mars 1982, p. 52-53 ; n^o 3, juillet-septembre 1982, p. 175.

Voir aussi les n^{os} 54 (sites et monuments, photographies), 135 (église romane).

Pont-l'Abbé

474 Hier, Pont-l'Abbé. Plomeur, Mouez ar Vro, 1982, 25 cm, n.p.

Voir aussi les n^{os} 21 (monument aux morts), 54 (sites et monuments, photographies), 171 (canton, circonscriptions territoriales), 225 (moulins), 387 (théâtre).

Pouldreuzic

Voir le n^o 21 (registres paroissiaux, XVIII^e siècle).

Querrien

Voir le n^o 290 (Louis Bengloan).

Quimper

475 SÉGALEN (A.-P.), LOAEC (Pierre), X.Y.Z. Quimper, terre d'exil. *Les Cahiers de l'Iroise*, 29^e année, n^o 1, janvier-mars 1982, p. 55-57.

Voir aussi les n^{os} 17 (guide), 54 (sites et monuments, photographies), 90 (cartulaire), 104 (archéologie), 114 (nécropole), 120 (archéologie urbaine), 121 (village gaulois du Braden), 124 (villa romaine de Kervéguen), 135 (église de Locmaria), 137 (couronne ducal), 142 (René Madec), 198 (liste des évêques), 205 (abbaye de Kerlot), 290 (Likès), 344 (faïence), 345 (*id.*), 351 (Emile Lemoine), 388 (Laennec), 390 (*id.*).

Quimperlé

476 BRILLET (Anne). Quimperlé de la voie romaine au viaduc. Quimperlé, auteur, 1982, in-8^o, 85 p., ill., carte.

Voir aussi les n^{os} 54 (sites et monuments, photographies), 135 (église Sainte-Croix), 206 (abbaye, XI^e-XII^e siècle), 206 *bis* (*id.*).

Rédéné

Voir le n^o 104 (archéologie).

Relecq-Kerhuon (Le)

Voir le n^o 312 (peintres).

Roscanvel

477 BUREL (Marcel). Roscanvel. [Roscanvel, auteur], 1982, in-8^o, 87 p., ill.

Ouvrage illustré de dessins de Bernard Rivière et de nombreuses reproductions de cartes postales du début du siècle.

477 *bis* BUREL (Marcel). Elisée Reclus au fort de Quélern. *Bulletin de l'Amicale laïque de Roscanvel*, n^o 1, décembre 1982.

Voir aussi les n^{os} 170 *bis* (maires), 235 (naufage, 1903).

Roscoff

478 DUCHENE (B.). Notre-Dame-de-Croas-Batz, Roscoff. Châteaulin, Jos Le Doaré, 22 cm, 31 p., ill.

Voir aussi le n^o 283 (congrès des sociétés savantes de Bretagne, 1982).

Saint-Evarzec

Voir le n^o 127 (villa romaine du Cavardy).

Saint-Jean-du-Doigt

Voir le n^o 343 (trésor d'orfèvrerie).

Saint-Méen

479 DANIEL (Tanguy). [Compte rendu de] L. Elégoet, Saint-Méen. Vie et déclin d'une civilisation paroissiale dans le Bas-Léon, Paris, 1981. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 420.

Saint-Nic

Voir le n^o 104 (archéologie).

Saint-Pol-de-Léon

- 480 CASTEL (Y.-P.). Le Cercle nautique de Saint-Pol-de-Léon, architecture contemporaine. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 7 août 1982.

Voir aussi les n^{os} 176 (liste des évêques), 283 (congrès des sociétés savantes de Bretagne, 1982).

Saint-Renan

Voir les n^{os} 55 (rentier du domaine, xvi^e siècle), 175 (criminalité, Ancien Régime).

Saint-Ségal

- 481 PENNEC (Emile). Saint-Sébastien (en Saint-Ségal). Son calvaire, ses retables. Lorient, Breiz, 1982, 23 cm, 32 p., ill.

Saint-Thégonnec

- 482 CASTEL (Y.-P.). Des guides bénévoles à l'enclos de Saint-Thégonnec : C.A.S.A. en Bretagne. *Le Courrier du Léon (Le Progrès de Cornouaille)*, 24 juillet 1982.

Saint-Urbain

Voir le n^o 104 (archéologie).

Saint-Vougay

Voir les n^{os} 40 (missel), 187 (*id.*), 306 (château de Kerjean).

Santec

- 483 CROGUENOC (Marie-Pierre). Etude d'une commune littorale. Santec : sites du Dossen et du Pouldu. Brest, auteur, 1982, 29,7 cm, 2 vol., 84 p. + 97 p., cartes.

Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

Voir aussi le n^o 112 (nécropole de Roc'h Croum).

Sibiril

Voir les n^{os} 81 (dépôt monétaire gallo-romain), 104 (archéologie).

Treffogat

Voir le n^o 33 (érosion et protection du littoral).

Tréfléz

Voir le n^o 104 (archéologie).

Tréguennec

Voir le n^o 152 (cahier de doléances).

Trégunc

Voir le n^o 104 (archéologie).

INDEX DES NOMS DE PERSONNES CITÉES

- AIGUILLON (duc d'), 143.
 ANSON (Peter F.), 314.
 BARBIER DE LESCOET (Claude-Alain), 77.
 BAZAINE (Jean), 341.
 BAZIN (Jehan), 67, 69.
 BENGLOAN (Louis), 290.
 BOÜARD (Michel de), 133.
 BOURHIS (Jean), 243.
 BRIGITTE (sainte), 209.
 BUTOR (Michel), 380.
 CASTERA, 473.
 CHARLES V, 136.
 COCTEAU (Jean), 385.
 COETANLEM (Jean), 223.
 CONSTANTIN, 81.
 COURSON (Aurélien de), 157.
 DANIEL (René), 72.
 DEUFFIC (Jean-Luc), 372.
 ELLÉOUET (Yves), 368.
 FILIGER (Charles), 321.
 FILOPENN, 21.
 FONTAINE (Louis Baptiste Christophe), 316.
 FRANÇOIS D'ASSISE (saint), 203, 328, 335.
 FURIC (Mathurin), 358.
 GABRIEL (Jacques), 77, 311.
 GALLIEN, 81.
 GAULLE (Charles de), 166.
 GILDAS, 373.
 GLEIZES (André), 39.
 GODEFROI DE VITERBE, 48.
 GRALL (Xavier), 369, 375, 379.
 GRENIER (Jean), 45.
 GUIRRIEC (Eugène), 331.
 GWENC'HLAN, 278.
 HAWKE (amiral), 143.
 HUMBLLOT (Roger), 322.
 JACOB (Max), 17, 361.
 JAFFRENOU (François), 161.
 JEAN DE MONTFORT, 138.
 JEANNE LA FLAMME, 138.
 LAENNEC (famille), 44, 49.
 LAENNEC (René Théophile), 388, 390, 393, 394.
 LA FONTENELLE (Guy EDER DE), 141.
 LA TOUR D'Auvergne (Théophile Malo CORRET DE), 68.
 LA VILLEMARQUÉ (Théodore HERSART DE), 157, 276, 353.
 LECLECH (Yves), 71.
 LECLERC (Eugène), 362.
 LE CORRE (Jos), 320.
 LEMEL (Nathalie), 158.
 LEMOINE (Emile), 351.
 LEMORDANT (Jean-Julien), 322.
 LENÉRU (Marie), 13.
 LE NOBLETZ (Michel), 466.
 LOTI (Pierre), 313.
 MADEC (René), 142.
 MARIE-CHRISTINE (Archiduchesse), 404.
 MAUNOIR (Julien), 208.
 MÉHEUT (Mathurin), 317, 318, 324.
 MINGAM (abbé), 190.
 MOELO (Yves), 195.
 NAJAC, 182.
 NAPOLEON I^{er}, 154.
 NÉDELEC (Francis), 106.
 NICOLAS (Joseph), 387.
 ORCEAU, 54.
 PERROT (abbé), 193.
 PICQUENARD (Yvonne), 70.
 PRIGENT (Tanguy), 159, 167.
 PTOLÉMÉE, 122.
 QUÉINEC (Bernard), 472.
 QUENTEL (Yves Charles), 41.
 QUENTRIC (Eugène), 332.
 RECLUS (Elisée), 477 *bis*.
 REDON DE BEAUPRÉAU (Jean-Claude), 153.
 ROINCÉ (Job de), 73.
 ROLLAND (Charles), 360.
 SALONINE, 81.
 SALVANDY (Narcisse Achille, comte de), 353.
 SENANT (famille), 91.
 SIMON (Lucien), 322.
 SOREAU (abbé), 54.
 SOUFFLET (Edmond), 363.
 TETRICUS, 81.
 THIERRY (Augustin), 157.
 URVOY DE PORTZAMPARC (famille), 55.
 VALÉRIEN, 81.
 VAN BLARENBERGHE (Louis Nicolas), 323.
 VILLEMAL (Abel François), 353.
 ZOLA (Emile), 21.

INDEX DES NOMS D'AUTEURS

- ABALÉA (Philippe), 155.
 ALCOUER (Jean), 294.
 ALIX (docteur), 168.
 ANDRADE (Belisario), 31.
 ANDREU (Jean-Claude), 361.
 ANDRO (Jean-Claude), 141.
 ANNEZO (J.-P.), 396.
 ARZEL (P.), 229.
 AUDIBERT (Agnès), 253.
 AUGRIS (Claude), 25.
 AUTRET (Yvon), 86.
 AUZAS (Pierre-Marie), 343.

 BALCOU (Jean), 68.
 BANS (J.-C.), 295.
 BARDEL (J.-P.), 116.
 BARRIÉ (Roger), 463, 471.
 BARS (Jean), 466.
 BARTHÉLEMY (Edouard de), 46.
 BATT (Michael), 129, 130, 131.
 BEAUCHESNE (Geneviève), 51.
 BELLEC (François), 410.
 BENOISTON DE CHÂTEAUNEUF, 50.
 BENOIT (Ghislaïne), 244.
 BERGEVIN (Edouard de), 442.
 BERNARD (Gildas), 66.
 BERNEZ (François), 216.
 BERNIER (Gildas), 5, 185.
 BERTRAND (Yvon), 216.
 BLOCH (Jean-Philippe), 169.
 BOÉDEC (Jean-François), 272.
 BOTHOREL (André), 408.
 BOUCHARÉ (Nadine), 285.
 BOURHIS (J.), 111, 116.
 BREJON DE LAVERGNÉE (Jacques), 136.
 BREKILLEN (Yann), 1.
 BRIARD (Jacques), 111.
 BRILLET (Anne), 476.
 BROUDIC (F.), 61, 156.
 BROUTE (Pierre), 106.
 BUREL (Marcel), 170 *bis*, 235, 477, 477 *bis*.

 CADIOU (G.), 164, 165.
 CADIOU (Georges), 265, 266.
 CALVEZ (Louis), 409.
 CARAËS (J.-F.), 57.
 CARAËS (Mme), 146, 194.
 CARO (Guillaume), 397.
 CASSARD (Jean-Christophe), 189.
 CASTEL (D.), 389.
 CASTEL (M.), 429.
 CASTEL (Y.), 389.
 CASTEL (Yves-Pascal), 39, 40, 74, 75, 132, 135, 186, 190, 191, 199, 245, 281, 282, 293, 312, 313, 323, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 341, 362, 389, 398, 428, 437, 448, 453, 472, 480, 482.
 CHAMPAUD (Claude), 170.
 CHAPALAIN (Yvon), 427.

 CHARDRONNET (Joseph), 192.
 CHARPY (Jacques), 52, 56, 62.
 CHAURIS (Louis), 24.
 CHÉDEVILLE (A.), 133.
 COAT (Paul), 179.
 COCHERIL (Michel), 349.
 COLIN (Claude), 426.
 COLLET (Daniel), 38, 249.
 COLLIN (G.), 81.
 COPY (Jean-Yves), 137.
 CORRE (Bruno), 175.
 COTTOUT (Thierry), 286.
 C.P., 225.
 CRESSARD (Alain-Philippe), 25.
 CROGUENOC (Marie-Pierre), 483.
 CROIX (Alain), 19, 20.

 DANIEL (Chantal), 237.
 DANIEL (Tanguy), 64, 69, 70, 138, 350, 390, 425, 429, 430, 436, 452, 479.
 DANTEC (Marie-Hélène), 31.
 DAUMAS (Maurice), 226.
 DAVIES (Wendy), 42.
 DEBAIX (L.), 412.
 DECENEUX (Marc), 296.
 DE KORT (Fons), 297, 469, 470.
 DELOUCHE (Denise), 15, 315.
 DENEZ (Gwendal), 254.
 DENIS (Michel), 12.
 DENIS (Pierre), 432.
 DERRIEN (Pierre), 292.
 DESCHAMPS (Nicole), 43.
 DESHAYES (Albert), 87.
 DESPERT (Jehan), 413.
 DEUFFIC (Jean-Luc), 187, 200, 429, 430.
 DEUNFF (Jean), 298.
 DILASSER (Maurice), 452.
 DIROU (M.-R.), 351.
 DIZERBO (A.-H.), 26, 27, 116, 218, 332, 391.
 DIZERBO (F.), 238.
 DORNIC (Jean), 84.
 DU BOISROUVRAY (Xavier), 54, 55.
 DUCHÊNE (B.), 478.
 DU HALGOUET (Yves), 170.
 DUIGOU (Serge), 147.
 DUPUY (Roger), 148.
 DURAND (Gildas), 333.
 DUVAL (Michel), 220, 222.

 EHRARD (Jean), 22.
 E.L., 225.
 ELÉGOET (Fanch), 50, 467.
 ELLÉOUET (Yves), 364, 414.
 EON (J.-N.), 180.
 ESTIENNE (René), 51.
 EVRARD (Guy), 52.

 FALC'HUN (F.), 430.
 FALC'HUN (François), 9, 88.
 FENWICK (Jean-René), 181.

- FERRIER (Jacques), 182.
 FEUTREN (Jean), 89, 459, 460.
 FILLAUT (Thierry), 258.
 FLEURIOT (Léon), 2, 3, 5.
 FLOC'H (Daniel), 230.
 FLOC'H (Guillaume), 275.
 FLOC'H (Jean-Yves), 29, 30.
 FLOQUET (Charles), 402.
 FONTAINE (J.-P.), 316.
 FOREY (Marie-Thérèse), 449.
 FOUCAUD (R. de), 219.
 FOUCHER (Jean), 415.
 FOUCHER (Jean-Pierre), 365.
 FRAIN (Irène), 142.
 GAILLARD-BANS (Patricia), 295, 299.
 GALLIOU (Patrick), 82, 114, 116, 117, 118.
 GAOUYER (F.), 460.
 GARGADENNEC (Roger), 90, 352, 473.
 GARREAU (Jacques), 4.
 GAULTIER (Léon), 223.
 GEFFROY (Michèle), 287.
 GEORGELIN (René), 107.
 GIOT (Pierre-Roland), 5, 98, 99, 133.
 GOUÉDIC (Patrick), 273.
 GOURVÈS (Mathurin), 207.
 GOURVIL (Francis), 91, 353.
 GOUZIEN (J.-L.), 451.
 GRALL (Jean), 195, 218.
 GRALL (Xavier), 366.
 GRENIER (Jean), 45.
 GROUPE D'HISTOIRE DES FORÊTS FRANÇAISES, 220.
 GUÉGUEN (M.), 436.
 GUÉRET (Jean-Claude), 354.
 GUILCHER (André), 31.
 GUILLEMOT (Bernard), 368.
 GUILLET (Jacques), 239.
 GUILLOREL (Hervé), 6.
 GUILLOT (Hubert), 139, 463.
 GUILLOU (Chantal), 64.
 GUIN (Yannick), 7.
 GUIOMAR (Jean-Yves), 157.
 GUIRRIEC (Eugène), 334.
 GUIZOUARN (Christian), 369.
 GUYOMAR (Michel), 71.
 GUYOMARD (Emile), 119.
 GUYONVARCH (Christian-J.), 113, 214.
 HALLEGOUET (B.), 32, 403.
 HÉLIAS (Pierre-Jakez), 370, 371.
 HÉMON (Louis), 43.
 HENWOOD (Annie), 259, 404, 416, 417, 418, 419.
 HENWOOD (Philippe), 56, 183, 418, 420.
 HÉQUETTE (Armand), 464.
 HERVÉ (Patrick), 267.
 HÉRY (E.), 57.
 HILLION (Yannick), 8.
 HUSSENOT (Eric), 37.
 HUYBRECHTS-RIVIÈRE (C.), 44.
 IRIEN (Joseph), 134, 457.
 JACOB (Max), 45.
 JADOT (J.), 57.
 JAFFRÈS (Suzanne), 317, 318.
 JEAN-HAFFEN (Yvonne), 317, 318.
 JÉGOU (Lucien), 405.
 JÉGOU (Yann), 216.
 JESTIN (François), 433.
 KERBAOL, 395.
 KERGOAT (Jacques), 216.
 KERLOUÉGAN (François), 373.
 KERSAUZON (T. de), 246.
 KERVELLA (Goulven), 392.
 KERVIRAN (Marcel), 138.
 KRIER (Henri), 216.
 LA CONDAMINE (Pierre de), 143.
 LAIZET (Hervé), 454.
 LALAGUE-GUILHEMANS (M.-Th.), 57.
 LA PYLAIE (baron de), 421.
 LARIVIÈRE (Jean-Pierre), 250.
 LA ROQUE (Louis de), 46.
 LARS (R.), 251, 435.
 LARTIGUE (Alfred), 243.
 LAURENT (Charles), 85, 450.
 LAURENT (Donatien), 209, 276.
 LE BARS (Janine), 33.
 LE BARS (Marguerite), 468.
 LE BERRE (Rémi), 431.
 LE BERRE (Yves), 9, 376.
 LE BIHAN (Jean-Paul), 120, 121.
 LEBLIC (Isabelle), 231, 232.
 LE BOTERF (Hervé), 162.
 LE BRAZ (Anatole), 277.
 LE BRIGANT (Yves), 92, 140, 202, 438, 439, 440, 455.
 LE BRUN (Bernard), 93.
 LE BRUN (François), 47.
 LECERF (Y.), 112.
 LECLERC (Guy), 335, 458.
 LECOMTE (Jules), 65.
 LE FEBVRE (Elisabeth-Yves), 247.
 LE FLOC'H (Jean-Louis), 72, 171, 203, 212.
 LE GALLO (Yves), 255.
 LE GARREC (M.-J.), 300.
 LE GOFF (Claudie), 406.
 LE GOFFIC (M.), 111.
 LE GOUALCH (J.), 419.
 LE GOUIC (Gérard), 377.
 LE GRAND (Alain), 218, 256, 268.
 LEGRAND (André), 240.
 LEGUAY (Jean-Pierre), 8, 10.
 LE GUEN (Jean-Yves), 422.
 LE GUENNEC (Louis), 399.
 LE GUILLLOU (L.), 218.
 LE LÉANNEC (Georges), 271.
 LELIÈVRE (Y.), 339.
 LEMAÎTRE (Alain-J.), 11.
 LE MAÎTRE (Louis-Pierre), 257, 436.
 LE MENN (Gwennole), 94, 95, 278, 386.
 LE MOEN (Bernard), 301.
 LE NAIL (Bernard), 217.

- LEOCAT (Bernard), 260.
 LE PENNEC (M.), 34.
 LE POURHIET-SALAT (Nicole), 302.
 LE ROUX (Charles-Tanguy), 114.
 LE ROUX (Françoise), 113, 214.
 LEROY (Michel), 122.
 LE RUDULIER (A.), 123.
 LE SCOUÉZEC (Gwenc'hlan), 293.
 LESPAGNOL (A.), 52.
 LÉVY (André), 423.
 LOAEC (Pierre), 5, 88, 149, 150, 261, 475.
 LOMBARD (Georges), 166.
 LUCAS (Albert), 456.
 LUZEL (François-Marie), 279.
 MAILLARD (Jean-Christophe), 355.
 MALRIEU (Patrick), 356, 357.
 MARC (F.), 204.
 MARKALE (Jean), 23, 378, 444.
 MARTIN (Hervé), 10.
 MARTRAY (Joseph), 170.
 MASSON (Jean-Robert), 293.
 MAUNY (Michel de), 154.
 MEIRION-JONES (Gwyn I.), 303, 304.
 MENESGUEN (Marie-Louise), 176.
 MÉNEZ (Edouard-Thierry), 196.
 MÉNEZ (Yves), 124.
 MERDRIGNAC (Bernard), 210.
 MERLAT (Pierre), 125.
 MÉVEL (Jean), 305.
 MÉVELLEC (F.), 379, 393.
 MEYER (Lucienne), 48.
 MINOIS (Georges), 144, 188, 197.
 MOIGNE (G.), 252.
 MONNAT (J.-Y.), 34, 35.
 MONNIER (Jean-Laurent), 108, 110.
 MONOT (Hubert), 446.
 MORAND (Simone), 269.
 MORANE (D.), 321.
 MORNAND (J.), 109.
 MOULLEC (Jean-Michel), 465.
 MULLENHEIM-RECHBERG (Burkard von), 184.
 MUSSAT (André), 306.
 NICOLAS (Michel), 12.
 NOUY (Jean-Pierre), 286.
 OLIER (Ernest), 307.
 OLIER (François), 242, 262, 263.
 OLIER (Yvonne), 307.
 OLLIVIER (Jean), 322.
 ONNÉE (Y.), 111.
 OZOUF (Mona), 310.
 PAGE (Sylvie), 285.
 PARADES (Bernard de), 358.
 PARDAILHÉ-GALABRUN (Annick), 336.
 PARSCAU (Marie-Thérèse de), 58.
 PASTOUREAU (Michel), 80.
 PENNEC (Alain), 151.
 PENNEC (Emile), 481.
 PÉRON (Per), 339.
 PERROS (Georges), 380, 381.
 PEUZIAT (J.), 110, 111.
 PEYRONNET (Georges), 59.
 PHÉLIPOT (Pierre), 233.
 PHILIPPE (Jef), 96.
 PHILIPPE (Joseph), 101, 205, 461.
 PICHAVANT (René), 163.
 PINCET (Jakez), 359.
 PINSON (Caroline), 49.
 PIRIOU (Jean-Pierre), 382.
 PLESSIX-BUISSET (Christiane), 177.
 PLONÉIS (Jean-Marie), 97.
 PLOUARZEL (Guy), 158.
 PLOUGASTEL (René), 449.
 PLUSQUELLEC (Yves), 36.
 PORHEL (Jean-Luc), 309.
 POTET-KERGOAT (Michelle), 216.
 POUILLE (D.), 116.
 POUALLAQUEC-GONIDEC (Annick), 248.
 POULLELAOUEN (Jacques), 172.
 PRIGENT (Mireille), 159, 167.
 PROVOST (Michel), 126.
 PRIEUR (Daniel), 37.
 Q. (F.), 91.
 QHAGHEBEUR (Joëlle), 206, 206 *bis*.
 QUÉINEC (B.), 385.
 RENOARD (Michel), 14.
 ROBIDA (Albert), 15.
 ROCHER (Sylvie), 160.
 ROGARD (Gildas), 161.
 ROSOT (Yves), 337.
 ROUDAUT (Arlette), 38.
 ROUDAUT (Fanch), 16, 145.
 ROUE (J.), 198.
 ROUSSEL (C.), 338.
 SALAUN (Pierre), 360.
 SANQUER (René), 104, 115, 117, 125.
 SAUNIER-SÉITÉ (Alice), 288.
 SCLIPPA (Marie-Pierre), 270.
 SÉGALEN (A.-P.), 271, 284, 289, 339.
 384, 385, 443, 475.
 SÉVELLEC (Joël-Jim), 280.
 SIMON (Jean-François), 310.
 SOUVESTRE (Emile), 279.
 SPENCE (Keith), 17.
 STERVINO (Pierre), 441.
 STEVANT (F. Guillaume), 290.
 TABURET (Marjatta), 344, 345.
 TAILLEMITE (Etienne), 66, 302.
 TANGUY (Bernard), 18, 88, 211.
 TANGUY (Daniel), 105.
 TANGUY (Jean), 19.
 TANGUY (Pierre), 361, 383.
 TANNEAU (Yves), 128, 394.
 THOMAS (Georges-Michel), 227, 228, 264,
 387, 415, 424.
 TILLET (Louise-Marie), 135.
 TOUDIC (L.), 389.
 TOULEMONT (René), 152.
 TOUZEAU (Pascal), 447.
 TRIPIER (Yves), 153.
 TROCHET (Jean-René), 20.

TUARZE (P.), 342.

TUGORES (Mathias), 340.

VERCHIN (A.), 434.

VIALLANEIX (Paul), 22.

VIE (Emile), 170.

VILLERMÉ (Louis-René), 50.

VO DUC HANH (Etienne), 213.

WATRIN (Pierre), 23.

X.Y.Z., 218, 475.

YVERGNIAUX (Henri), 324.

la vie de la société archéologique

Procès-verbaux des séances et excursions

SÉANCE DU 30 JANVIER 1982

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Rapport d'activité de l'année 1981. — Le président présente le rapport d'activité de l'année 1981. La liste des membres arrêtée au 7 décembre 1981 dénombre 1749 cotisants. Compte tenu des personnes en retard de cotisation, on peut considérer qu'au 31 décembre 1981, le total des membres s'élève à 1800 environ. 164 nouvelles adhésions ont été enregistrées dans l'année. 21 décès ont été signalés : le bureau de la Société a été particulièrement éprouvé par la disparition de René Daniel (président honoraire) et d'Yvonne Picquenard (secrétaire).

Onze séances mensuelles ont eu lieu à Quimper (7), à Brest (1), à Scaër (1), à Port-Launay (1), à Paris (1). La dernière séance, en décembre 1981, était la 1066^e depuis la fondation de la Société.

Six excursions d'étude ont été organisées : « Sur les pas de Laennec » (organisée par M. Keraval avec le concours de MM. Glorennec, Le Floc'h et Tanneau), à Landerneau (MM. Castel et Leclerc), à Scaër (MM. Guillou et Le Maître, avec le concours de M. Le Roux), « A la rencontre des saints irlandais » (MM. Keraval et Glorennec, avec le concours de MM. Caillon, Dilasser et Loaec), à Quimperlé, Arzano et Kernascléden (M. A. Le Bihan), à Saint-Ségal et Pleyben (MM. Leclerc et Daniel).

La Société archéologique du Finistère a accueilli à Roscoff et Saint-Pol-de-Léon, du 2 au 4 septembre 1981, le congrès de la Fédération des sociétés savantes de Bretagne et de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. Après des séances de travail sur la vie paysanne du XVII^e siècle à nos jours, des excursions ont mené les congressistes, après Roscoff et Saint-Pol-de-Léon, aux châteaux de Kergournadec'h et de Kerjean, aux églises ou chapelles de Berven, Saint-Jean-du-Doigt, Plougasnou, enfin au cairn de Barnénès. Les municipalités de Roscoff et de Saint-Pol-de-Léon ont offert des réceptions appréciées.

Le président et plusieurs membres du bureau ont représenté la Société dans diverses commissions départementales (objets mobiliers, héraldique), et ont pris part aux Assises bretonnes de la recherche et de la technologie, à Brest et à Rennes.

Douze communications au cours des séances mensuelles ont porté sur l'archéologie, les sources de l'histoire de Bretagne, et divers aspects d'histoire économique, musicale et locale. Deux communications ont porté sur la littérature et l'onomastique bretonnes.

Le *Bulletin* annuel a été publié en décembre 1981 (tome CVIII). Ce volume de 435 pages comporte 22 articles auxquels ont collaboré 36 membres de la Société. Il est illustré de 83 photographies, cartes et plans.

Les commissions d'études ont poursuivi leurs travaux de recherche : coutumes et traditions disparues (MM. Le Floc'h et Le Maître), hagiographie (M. Henwood), châteaux et manoirs du Finistère (MM. Le Grand et Grall).

Le *Bulletin* de liaison (polycopié), organe d'information de la Société, a été adressé à chaque adhérent en mars, juin et décembre.

Enfin, le conseil d'administration, régulièrement réélu lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 février 1981, a désigné les membres du bureau pour une période de trois ans : M. Tanguy Daniel (président), MM. Yves-Pascal Castel, Pierre Keraval, Jean-Louis Le Floc'h, Guy Leclerc, Georges-Michel Thomas (vice-présidents); M. Hervé Glorennec (secrétaire général), Mlle Yvonne Picquenard, MM. Grégoire Le Clech, Alain Le Grand, Pierre Loaec (secrétaires), MM. Jean-Louis Guillou et Guy Pernel (trésorier et trésorier adjoint). M. le médecin général Charles Laurent a été élu président honoraire de la Société, et M. Yves Tanneau, vice-président honoraire. La composition du bureau a été modifiée en cours d'année par le décès de Mlle Picquenard : deux nouveaux secrétaires ont été élus, MM. Jean-Luc Deuffic et Louis-Pierre Le Maître.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité. Le rapport financier, lu par M. Jean-Louis Guillou, trésorier, faisant apparaître une situation saine des finances de la Société, est également adopté à l'unanimité.

Adhésions. — Seize nouveaux membres sont admis dans la Société :

— LES AMIS DU PATRIMOINE DE PLOUGASTEL-DAOULAS, Hôtel de Ville, Plougastel-Daoulas;

— DIRECTION DES ANTIQUITÉS HISTORIQUES DE BRETAGNE, Hôtel de Blossac, 6, rue du Chapitre, Rennes;

— M. Yves BARAER, étudiant, de Quimper, présenté par MM. Jean Grall et Alain Le Grand;

— M. Jean-Noël CHAPRON, éducateur, de Maincy (Seine-et-Marne), présenté par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel;

— Mme Geneviève Marie COMBY, professeur, de Dinéault, présentée par MM. Guy Leclerc et Tanguy Daniel;

— M. Alfred LARTIGUE, docteur en médecine, de Bannalec, présenté par Mmes Lavat et Sinquin;

— M. Luc LAURENT, de Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Atlantique), présenté par MM. Daniel Raphalen et Hervé Glorennec;

— Mme Catherine LE CLECH, institutrice, de Passais-la-Conception (Orne), présentée par MM. Grégoire et Yves Le Clech;

— Mme LE GUEN, de Brest, présentée par MM. Emmanuel et Jean-François Le Guen;

— Mme Germaine MARTIN, de Bannalec, présentée par Mme Lavat et M. Grégoire Le Clech;

— M. Hervé MÉNEZ, agriculteur, de Saint-Nic, présenté par le docteur Bernard Charton et M. Tanguy Daniel;

— Mme Marie PERSON, retraitée de l'enseignement, de Brest, présentée par M. Georges Le Léannec et Mme Chantal Daniel;

— M. Y. DE POULPIQUET, docteur en médecine, de Brignogan-Plages, présenté par M. l'abbé Yves-Pascal Castel et M. Rousseau;

— Mme Michel SALIOU, de Pleyben, présentée par Mmes Le Meur et Delaporte;

— M. et Mme Jean-Pierre TERRIET, infirmiers, de Brest, présentés par Mme Chantal Daniel et M. Georges Le Léannec.

Nécrologie. — Le président a le regret de faire part du décès de M. Louis Rousseau, conservateur en chef de la Bibliothèque municipale de Rennes. M. Rousseau, archiviste paléographe, avait dirigé les Archives départementales du Finistère de 1941 à 1944 en une période particulièrement difficile. Le président présente à la famille de M. Rousseau les condoléances de la Société.

Découvertes et recherches archéologiques. — Des comptes rendus de fouilles (autorisées) ou de découvertes archéologiques sont adressés régulièrement à la Société par plusieurs de ses membres, témoignant d'une activité incessante qui favorise une meilleure connaissance de notre passé et sauve aussi un patrimoine plus que jamais menacé. Le président fait un résumé des dernières communications qu'il a reçues.

M. Pierre Abjean, de Plouguerneau, a repéré, un peu au-delà du village de Ranngrannoc, d'énormes blocs de pierre qui lui font penser qu'il peut s'agir des restes d'un « crannog », village sur pilotis tel qu'on en a retrouvé à Gladstonbury, en Grande-Bretagne.

M. Jean-Jacques Baley, de Tréfleze, parcourant inlassablement le Finistère, a dégagé, sur le territoire de sa propre commune, ce qui peut être les vestiges d'un dolmen, près du Moulin d'Alm; il a mis au jour une stèle de l'âge du fer (située sur le talus ouest du terrain de sports, près du bourg). Enfin, à Landeleau, il a retrouvé un des derniers bâtiments ruraux circulaires ayant servi autrefois de porcherie, près des ruines du moulin de Milin-Glidic.

M. Pierre Cotonéa, de Beuzec-Cap-Sizun, a signalé la découverte, au village de Kerrodou, d'une cavité en pierre sèche, recouverte d'une dalle, remontant probablement au XVI^e siècle.

M. François de La Jaille, de Carantec, a repéré de grandes dalles qui furent peut-être un monument mégalithique, à proximité de l'église de Brennilis, près d'une entrée de l'enclos paroissial, en bordure de la route de Brennilis à Kermorvan.

M. Pierre Lemétayer, de Clohars-Carnoët, prospecte dans la forêt de Carnoët où il a relevé des vestiges de plusieurs villages, peut-être des exploitations de l'âge de fer, avec tombes, stèles, etc. L'ensemble constitue un complexe d'enclos, à proximité d'un « camp gaulois » déjà connu.

M. Yves Le Brigant, de Guerlesquin, situe à Lanmeur, sur le site de Boiséon, une villa gallo-romaine et, près de la voie ancienne Morlaix-Lanmeur, un ancien château médiéval.

M. J. Philippe, de Plomelin, a découvert à Lanevry, en Kerlaz, un bipenne en dolérite datant du Néolithique final (vers 2500 av. J.-C.). A Daoulas, en compagnie de M. Jean-Luc Deuffic, il a découvert dans un tas de terre remué par un bulldozer pour aménager un chemin, le socle et le fût d'un ancien calvaire : sur le socle figurent un évêque, un saint François d'Assise, une croix accompagnée de deux tibias entrecroisés.

M. Claude Roussel, de Commana, à l'occasion de travaux effectués par les Monuments historiques dans le chœur de l'église paroissiale, a pu effectuer un sondage qui a révélé l'existence, dans la stratigraphie, d'un niveau inférieur, peut-être celui d'un édifice plus ancien.

Vers un inventaire des cadrans solaires. — M. J.-P. Cornec, de Ploumilliau (Côtes-du-Nord), et M. Chevillotte, d'Hanvec, travaillent au recensement des cadrans solaires de Basse-Bretagne, au sein d'une commission spécialisée de la Société astronomique de France. Une immense collecte reste à faire, à laquelle pourraient collaborer les membres de la Société archéologique.

Les activités du Cercle François-Le-Bail. — M. J. Philippe présente, comme chaque année, les activités du Cercle de recherches archéologiques et géologiques de Plomelin, maintenant appelé Cercle François-Le-Bail : elles ont porté, au cours de l'année 1981, sur le site de Lanevry en Kerlaz (découverte d'un bipenne du Néolithique final), au mois d'août ; sur les cuves de salaisons de Trez-Bellec en Telgruc (tessons de céramique sigillée du II^e siècle transmis à la Direction des Antiquités historiques), visitées le 11 octobre ; sur les monuments anciens de Daoulas et Logonna-Daoulas (découverte d'un calvaire en bordure de voie romaine), lors d'une excursion le 15 novembre.

En outre, un stage organisé dans la première quinzaine de septembre a permis de mener à Plomelin des recherches d'archéologie du paysage.

Le secrétaire,
Jean-Luc Deuffic

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1982

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Quatorze nouveaux membres sont admis dans la Société :

— GROUPE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES DU PATRIMOINE DE COMMANA (C.R.E.P.C.), Mairie de Commana ;

— Mme ASCOET, de Douarnenez, présentée par M. Belbeoc'h et Mlle Bolzer ;

— M. le chanoine Jean FEUTREN, recteur de Pleyber-Christ, présenté par Mme René Guével et M. le chanoine Pierre Loäc ;

— Mme Esther FRAIN DE LA GAULAYRIE, de Saint-Pol-de-Léon, présentée par MM. Pierre Cavellat et Tanguy Daniel ;

— M. Pierre GOULETQUER, chargé de recherche au C.N.R.S., de Brest, présenté par M. J. Philippe et Robert Omnès;

— Mme Catherine GUYADER, de Quimper, présentée par MM. Pierre Keraval et Jean Grall;

— M. Jean-Michel HANS, instituteur, de Nancy, présenté par MM. Hervé Glorennec et Pierre Keraval;

— Mme Louise LE CORRE, de Brest, présentée par Mmes Sévellec et Pérénnès;

— Mme Monique LE GALL, de Saint-Guérolé-Penmarc'h, présentée par MM. les abbés Jean Lebeul et Yves Diquélou;

— M. et Mme MADEC, officier de marine (en retraite), de Brest, présentés par M. et Mme Rotteleur;

— Mme Marie-Thérèse PHILIPPE, de Plomelin, présentée par M. J. Philippe et Mlle Denise Philippe;

— Mme Odette ROHOU, infirmière, de Concarneau, présentée par MM. Tanguy Daniel et Hervé Glorennec.

— M. Jacques TORELLOU, chimiste, de Pécharmant (Dordogne), présenté par MM. Hervé Glorennec et Pierre Keraval.

Nécrologie. — Le président a le regret d'annoncer le décès de M. Rémond du Chélas, de Quimper, membre de notre Société depuis 1946, et du docteur Georges Lobel, de Brest, membre depuis 1961. Le président présente les condoléances de la Société aux familles des disparus.

Bibliographie. — Le président présente les livres et revues reçus depuis la dernière séance, notamment des bulletins de sociétés savantes avec lesquelles la Société archéologique entretient des échanges: *Annales de Normandie*, *Revue de Haute-Auvergne*, *Société d'histoire et d'archéologie de l'Orléanais*, *Sociétés archéologiques de Bordeaux*, *du Périgord*, *d'Eure-et-Loir*, *Revue drômoise*, *Société d'émulation du Jura*, *Revue de Pau et du Béarn*, *Bulletin de la Société agricole, des sciences des arts de la Sarthe*.

De l'étranger, nous sont parvenues les revues *Genava* et le *Journal of the Royal Institution of Cornwall*.

Dans le domaine breton, les *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* (1981/4), *Breiz Santel*, *Quimper et Léon* (dans lequel figure un article du chanoine Jean-Louis Le Floc'h sur la présence franciscaine dans le diocèse de Quimper et de Léon).

Deux ouvrages sont présentés: *Les littératures celtiques*, de M. Pierre-Yves Lambert, et *Les grandes heures de Jean de Montfort et de Jeanne la Flamme*, de M. Marcel Kervran.

Projet de voyage en Galice. — Un voyage organisé par la Société archéologique, sous la direction de M. Pierre Keraval, pourrait avoir lieu du 19 au 29 avril prochain, en Galice. Ce voyage — en car — ouvert aux membres de la Société, se fera si le nombre des inscrits est suffisant.

Nouveaux membres correspondants. — La liste des personnes qui représentent localement la Société archéologique dans leur canton continue de s'allonger. Récemment, ont bien voulu accepter cette fonction:

— M. Roger GUENVER, de Carhaix, pour le canton de Carhaix;

- M. Michel LE GOFF, de Gouézec, pour le canton de Pleyben ;
- Mme CARAËS, de Ploudalmézeau, pour le canton de Ploudalmézeau ;
- M. Yves LE BRIGANT, de Guerlesquin, pour le canton de Plouigneau ;
- Mme Anne BRILLET, de Quimperlé, pour le canton de Quimperlé.

Protection au titre des Monuments historiques. — Des sites, monuments et objets d'art ont été récemment protégés.

Parmi les sites classés figure l'étang du Fret, à Crozon (arrêté ministériel du 28 janvier 1981) ; parmi les sites inscrits, le vallon de Saint-Pierre, à Douarnenez (30 octobre 1981) et, à l'île de Sein, deux zones entourant le bourg et le phare (26 octobre 1981).

Le château de Maillé, en Plounévez-Lochrist, a été l'objet d'une mesure de classement pour la façade et les toitures, le grand et le petit escalier, la grande salle et la rotonde attenante avec leur décor, la cheminée peinte de la chambre n° 13 et la cheminée sculptée dans la chambre dite chambre sud (8 décembre 1981).

Une collection de 155 haches préhistoriques, découvertes à Ty-Lann-an-Néac'h, en Saint-Thois, a également été classée (8 décembre 1981).

57 objets d'art ont été inscrits à l'Inventaire supplémentaire par arrêté préfectoral du 12 mai 1981, dans les communes du Cloître-Pleyben, Daoulas, Hanvec, Locronan, Morlaix, Plonévez-du-Faou, Saint-Thois, Tréfléz.

Vols d'objets d'art. — La liste des objets volés continue de s'allonger, malgré la surveillance locale, la fermeture dans la journée de chapelles et même d'églises, plus généralement la prise de conscience par la population de la valeur du patrimoine local.

Il faut pourtant noter encore en 1981 le vol du Christ en ivoire (classé) qui dominait le maître-autel de l'église de Bénodet ; le vol et la détérioration de trois panneaux d'albâtre (classés) dans l'église de Roscoff ; l'enlèvement d'une statue de la Vierge sur le calvaire de Poulbroc'h, en La Martyre.

L'histoire de Poullan-Tréboul au XIX^e siècle. — Le président donne lecture d'une étude de M. Yves Tanneau sur quelques aspects de la vie locale à travers les délibérations municipales de Poullan-Tréboul au XIX^e siècle. Ce mémoire, qui n'avait pu être présenté lors de la séance précédente, sera publié dans le *Bulletin*.

Le secrétaire,
Pierre Loaëc

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 27 MARS 1982

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Vingt nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. Guénolé de BERGEVIN, retraité, de Saint-Martin-des-Champs, présenté par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel ;

— M. Yves BRÉNÉOL, de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Guillaume Moigne;

— Mme CADIOU, de Quimper, présentée par MM. Pierre Keraval et Jean Grall;

— M. Eric GUÉGUEN, de Carantec, présenté par Mme Guéguen et M. Jean Ascoët;

— M. Yvon GUILLOU, ingénieur et directeur d'entreprise, de Carhaix, présenté par MM. Roger Guenver et Tanguy Daniel;

— M. Daniel HENDRICKX, ingénieur du génie civil, de Paris, présenté par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel;

— M. Raymond KERIQUE, d'Arpajon (Essonne), présenté par M. Hervé Glorennec et Mme Cadiou;

— M. Marcel KERVAN, de Quimperlé, présenté par M. Louis Kervran et Mme Anne Brillet;

— M. Albert LE DU, de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Guillaume Henry;

— Mme Raymonde LE DU, de Brest, présentée par M. et Mme Rotteleur;

— M^e LE NINIVEN, avocat, de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Auguste Dizerbo;

— M. Hervé LE SCAO, de Suresnes (Hauts-de-Seine), présenté par MM. Coïc et Pierre Keraval;

— M. Claude LESTRADE, professeur, de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Guy Pernez;

— M. Jean-François MADEC, conseiller immobilier, de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Jean Grall;

— Mme Françoise QUEFFELLEC, podologue, de Quimper, présentée par Mmes Péron et Le Goaziou;

— M. Jean-Claude QUENET, ingénieur T.P.E., de Huelgoat, présenté par MM. Roger Guenver et Tanguy Daniel;

— M. Michel RANNOU, paysagiste, de Pont-de-Buis, présenté par MM. Tanguy Daniel et Hervé Glorennec;

— M. Jean TREVIAN, de Quimper, présenté par MM. Pierre et Francis Péru;

— M. Max VIGNES, retraité, de Paris, présenté par le général Hallier et M. Hervé Glorennec;

— M. Maurice WEIL, proviseur du lycée de l'Harteloire, à Brest, présenté par MM. Tanguy Daniel et Jean-Pierre Lamidon.

Nécrologie. — Le président a le regret de faire part du décès de M. Jean Cornec, ancien secrétaire de mairie de Pont-de-Buis, membre de notre Société depuis 1963; de Mme Le Bihan, épouse de M. Alexis Le Bihan (membre du conseil d'administration de la Société archéologique et qui fut longtemps notre trésorier); de M. l'abbé Jean Sergent, de Pont-Croix, ancien recteur de Telgruc, puis de Combrit, membre de la Société depuis 1959.

Au nom de la Société, le président présente ses plus vives condoléances aux familles des défunts.

Colloque d'archéologie historique de Bretagne. — Notre confrère M. René Sanquer, directeur des Antiquités historiques de Bretagne, a organisé et dirigé à Rennes un colloque d'archéologie historique auquel ont participé plusieurs membres de notre Société: outre M. René Sanquer, sont intervenus MM. Alain Daniel, Jean-Paul Le Bihan, J. Irien, P.-R. Giot.

Les communications concernant le Finistère ont porté sur les fouilles et découvertes archéologiques à Quimper, Plabennec et Brennilis.

Bibliographie. — Le président présente des ouvrages et revues reçus depuis la dernière séance: *Breiz Santel* (n° 116 bis); *Les Cahiers de l'Iroise* (avril-juin 1982), numéro consacré à Ouessant; *Les Dossiers du Centre régional archéologique d'Alet*; *Ethnologie française*, et la revue suédoise *Fornvånen*.

Le président signale que M. Louis Le Guillou, professeur à l'université de Bretagne occidentale, vient de publier le neuvième volume de la correspondance de Lamennais. C'est une œuvre d'érudition remarquable qui fait honneur à la fois à la persévérance et à la grande culture du professeur Le Guillou.

Poissons des préhistoriens et des historiens. — Le docteur Georges Desse, docteur ès sciences, professeur à l'École d'anthropologie, attaché au Museum national d'histoire naturelle, chercheur au Laboratoire de biologie marine du Collège de France, fait ensuite une communication illustrée de diapositives sur un sujet qui retient vivement l'attention par son originalité: l'histoire des poissons.

Pour les temps préhistoriques, la documentation ne peut être que très fragmentaire. Les hommes vivaient vraisemblablement de la cueillette d'espèces rejetées sur le rivage, capturées à la main ou dans des branchages entrelacés. Ce n'est qu'à la fin du Paléolithique qu'apparaissent les filets, les nasses tressées et les harpons. Les renseignements les plus sûrs sont en fait fournis par les débris de poissons, nourriture des peuples ichthyophages cités par les auteurs anciens. Ces restes de poissons sont habituellement des pièces vertébrales résistantes: on peut les trouver parmi d'autres débris de cuisine ou bien perforées pour former des colliers et des bracelets. En dehors des foyers, elles peuvent être le résidu de pelotes digestives de rapaces ou d'oiseaux nocturnes.

L'originalité du travail du docteur Desse consiste à différencier les espèces les unes des autres par la radiographie des vertèbres. Celles-ci, abandonnées aux intempéries depuis des siècles, sont souvent dépouillées de leurs épines et de leurs dessins superficiels: pour les identifier, la meilleure preuve diagnostique est donc la radiographie en coupe frontale, révélant une image particulière des travées conjonctives ossifiées, dessin spécifique de chaque espèce. S'il y a des convergences, elles peuvent être corrigées par la biométrie.

Cette technique, qui a permis au docteur Desse de reconnaître plus de dix mille sortes de poissons, permet de préciser l'apport piscicole dans la nourriture de nos ancêtres (on sait ainsi que le pithécantrophe mangeait de la daurade!), le début des centres de séchage (dont on a retrouvé trace dès le magdalénien) et le transport de poissons de mer sur le continent.

En Bretagne, le docteur Desse a posé quelques jalons de l'histoire des poissons. A Tévéc, on a récupéré des vertèbres de requins datant de 7000/6000 ans. A Douarne-

nez, les cuves romaines de salaison situées aux Plomarc'h recélaient des vertèbres de toutes espèces de sardines qui servaient à fabriquer le *garum*, cette sorte de *nuoc mam* (que l'on obtenait aussi à partir de tripes de maquereaux ou de thon...).

Au Moyen Age, si l'on peut s'interroger sur le poisson de saint Corentin (qui est parfois représenté avec une truite ou un saumon, parfois avec un gros barbeau), en revanche, on connaît, de source sûre, des sécheries dès le XIII^e siècle. Toutes portent sur une spécialité: le séchage du merlu. Penmarc'h, riche cité commerçante au XV^e siècle, est souvent citée pour son trafic de morues, alors que cette pêche ne prit son expansion qu'après la prospection des bancs de Terre-Neuve, à l'extrême fin du XVI^e siècle. L'examen radiographique des vertèbres, retrouvées en grand nombre par M. P.-R. Giot sur le rivage de Saint-Guérolé et mêlées à des fragments de poteries médiévales, ne nous a révélé que la présence de cette espèce: le merlu.

Les actes d'Ancien Régime mentionnent le nom d'autres poissons: sardines, maquereaux, turbots, esturgeons, etc., mais aussi ceux que l'on qualifia de poissons jusqu'au XVII^e siècle, mammifères marins et cétacés, dont le marsouin (l'un d'entre eux figure sur l'église de Ploaré, en compagnie de sardines): ce prédateur était pourchassé pour sa viande, son huile, mais aussi pour l'attrait d'une prime de vin et de pain (comme en offrait le recteur de Poullan à qui lui en rapportait une tête). En breton, marsouin se dit *mor hoc'h* (cochon de mer) et les actes en français le citent sous le nom de « morroue ». Il n'est pas impensable qu'un scribe non celtisant ait transformé le mot en « morue ». Littre, de plus, reconnaît que morue, énoncé autrefois « mōlue », dérive de merlu...

Le docteur Desse reçoit aussi — avec reconnaissance — la collaboration de marins-pêcheurs qui lui apportent, à son laboratoire de Concarneau, des crânes de poissons qui les étonnent par leur taille inhabituelle. Il s'agit de crânes de thons rouges, poissons qui peuvent atteindre la taille de 5 mètres et peser plus de 500 kilos. D'après certains auteurs, ces thons peuvent parfois errer en solitaire dans l'Océan. Ce sont eux, vraisemblablement, que les pêcheurs qualifiaient de « maigre » ou de « roi des sardines », monstre qui n'apparaissait jamais en surface et dévorait toute la pêche. La localisation des récoltes de leur débris dans les chaluts se précise nettement en deux points, au large de la pointe du Raz et au sud des îles Scilly.

Des sirènes, et parmi elles peut-être la Mari Vorgan, dont un îlot porte le nom, furent signalées à la fin du siècle dernier dans la baie des Trépassés: ce n'était qu'une bouée couronnée d'algues... En 1970 s'échoua sur la grève de Tréguennec un énorme amas putréfié long de 6 ou 7 mètres; sa partie antérieure, d'après certains observateurs, portait des touffes de cheveux blonds et l'on conclut aux restes d'une sirène! Il s'agissait tout bonnement d'un requin pèlerin et les cheveux étaient des filaments provenant de la décomposition des cartilages des nageoires... De plus, les vertèbres de la « sirène » possédaient les dessins caractéristiques du requin.

Ce fait n'a rien qui doive étonner: depuis toujours des échouages de cétacés se sont produits sur les côtes finistériennes, ces animaux étant victimes de tempêtes détraquant leurs « radars », mais surtout en raison de leur vision déficiente. Le squelette de la grande baleine du Muséum national d'histoire naturelle de Paris, long de 20 mètres, est originaire de Loctudy!

SÉANCE DU 24 AVRIL 1982

*Quimper***Présidence de M. Tanguy Daniel, président**

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Mme Louise FROMAGE, de Brest, présentée par MM. Pierre Keraval et Jean Grall ;

— Mme Marie PÉRON, retraitée, de Châteaulin, présentée par M. Alain Le Rest et Mme Saliou ;

— M. Patrick PHILBÉE, représentant à Brest, présenté par MM. Y.-P. Castel et J.-G. Kaigre ;

— Mme Suzanne QUONIAM, de Brest, présentée par M. et Mme Rotteleur ;

— M. et Mme Pierre et Yvette SEZNEC, directeur de société, de Châteaulin, présentés par le docteur Huet et M. Guy Leclerc.

Nécrologie. — Le président fait part du décès de M. Emile Hétet, de Quimper, dont le dévouement était apprécié, et adresse à sa famille ses plus vives condoléances.

Congrès national des sociétés savantes. — M. Tanguy Daniel fait un compte rendu rapide de ce congrès qui, cette année, s'est tenu à Brest, au début d'avril. Les communications nombreuses et d'un haut niveau, dont certaines présentées par des membres de notre Société, concernent, pour beaucoup d'entre elles, la Bretagne et le Finistère. Il serait souhaitable qu'elles soient réunies dans un même volume.

Vols dans les églises et chapelles. — Après un apparent tassement, on note une recrudescence des vols dans les églises et chapelles. De nouvelles disparitions d'objets d'art ont été signalées, venant s'ajouter à celles qui ont déjà été mentionnées le mois dernier.

Le 11 juin 1981, une statuette en chêne doré (20 cm de haut), datant du XVI^e ou du XVII^e siècle, représentant un évêque, disparaissait de l'église de Saint-Nic ; en juillet 1981, c'était une pietà en granit, à Sainte-Marie du Ménez-Hom. Au début de ce mois, un ciboire du XIX^e siècle a été volé dans l'église de Pleyber-Christ.

La pierre de fondation vient d'être enlevée par des vandales sur le porche (à gauche) de l'église de Pencran. Une inscription de 1553 indiquait la construction de cette église en l'honneur de Dieu, de Notre-Dame et de sainte Appoline, avec les noms des fabriciens de l'époque.

Dans la nuit du 24 au 25 mars 1982, l'église de Lanriec a été visitée par des malfaiteurs qui ont emporté le ciboire, un calice en argent de 1769 (classé), œuvre de Claude Apert, ainsi que deux plats à quête en cuivre jaune. Des croix de procession, dont une, assez belle, à godrons, d'époque Charles X, ont été réduites en miettes.

Le président rappelle l'urgence d'un renforcement des sanctions contre les coupables et les receleurs.

Manoir de Saint-Pol Roux à Camaret. — Les interventions des Camaretois et de notre Société ont été entendues du conseil municipal de Camaret, s'agissant de la conservation des vestiges, au reste dangereux, du manoir de Coecilian. Des subven-

tions ont été votées ou seront accordées sur le plan local et départemental pour consolider ces ruines et aménager leurs alentours, en mémoire du poète, cruellement frappé, lui et sa famille, par l'Occupant, en 1940.

Bibliographie. — Le président présente diverses publications et ouvrages: la *Revue drômoise* (n° 423), le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* (tome 109).

La Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais a fait parvenir le deuxième volume de la thèse de Philippe Sueur sur *Le Conseil provincial d'Artois, 1640-1790. Une cour provinciale à la recherche de sa souveraineté*.

Pour ce qui concerne la Bretagne, à signaler le *Bulletin de l'Association de sauvegarde de Languivoo et de Lanvern* (1^{er} semestre 1982); une plaquette sur saint Maurice, abbé de Langonnet et de Carnoët, de M. Daniel Andrejewski, animateur de l'association Biennale des abbayes, fondée l'an dernier, s'occupant de la mise en honneur et en valeur des abbayes bretonnes; le n° 32 (4^e trimestre 1981) d'*Archéologie en Bretagne*, de M. René Sanquer: la Direction des Antiquités historiques de Bretagne y rend compte de fouilles effectuées l'année dernière dans le Finistère.

Expositions. — A signaler encore l'intéressant catalogue de l'exposition qui se tient à Brest, au musée municipal, jusqu'au 29 mai, intitulée *Cartes des côtes de Bretagne du XVI^e siècle à nos jours*, dont les documents viennent de l'abbaye de Landévennec, de la Bibliothèque nationale, du Musée de la Marine et du Service hydrographique et océanographique de la Marine, etc.

A Brest, à l'annexe des Archives départementales, une exposition, dans le cadre du congrès national des sociétés savantes, comme la précédente, est consacrée au canal de Nantes à Brest. Elle présente des reproductions de cartes et photographies anciennes dont une partie provient du fonds de Silguy.

Révolte à Saint-Méen en 1902. — M. Louis Elégoet, dont l'ouvrage a déjà été présenté: *Saint-Méen, vie et déclin d'une civilisation paroissiale dans le Bas-Léon* (Editions Anthropos, 1981) fait un exposé sur un épisode particulièrement agité de l'histoire de Saint-Méen à l'époque du combisme.

Saint-Méen, qui n'était qu'une petite paroisse essentiellement paysanne, quasi ignorée au-delà d'une dizaine de kilomètres, se trouva en juillet-août 1902 à la une des journaux bretons et parisiens et, selon les tendances politiques, les Mévennais furent présentés comme des sauvages ou comme des héros.

La « bataille » se déroula autour de l'école Sainte-Anne, ouverte depuis 1880 et fonctionnant avec 65 élèves (filles) grâce à la générosité d'un artiste peintre, Camille Bernier.

Le dimanche 13 juillet 1902, les quatre sœurs de la Congrégation des Filles du Saint-Esprit se virent signifier leur départ de l'établissement, en vertu des dispositions gouvernementales sur les associations. A partir de ce moment, la population se mobilisa sur un coup de clairon suivi du tocsin, armée de triques, de bâtons ferrés et de sabots, à l'approche des gendarmes et des étrangers, voire des journalistes.

Ailleurs aussi la résistance s'organisa dans une trentaine de communes, dont certaines réputées « dangereuses » comme Douarnenez, Roscoff et les trois « citadelles »: Ploudaniel, Le Folgoët, Saint-Méen.

La gendarmerie et la troupe durent donner l'assaut. Saint-Méen se rendit le 18 août après un affrontement qui fit une vingtaine de blessés parmi les manifestants: douze paysans, huit jeunes filles.

M. Elégoet analyse les causes et les suites de cette résistance que d'aucuns rapprochèrent de la chouannerie et de la guerre de Vendée.

L'exposé de M. Elégoet était illustré de diapositives.

La chapelle de Saint-Anne-la-Palud au XIX^e siècle. — M. J. Philippe présente une page d'histoire de Plonévez-Porzay, le procès de la propriété de la chapelle Sainte-Anne-la-Palud, de la fontaine et des terrains environnants.

Cette affaire, qui pratiquement débute avec la vente des biens nationaux sous la Révolution, ne trouva en fait son épilogue qu'en 1861, tandis que Sainte-Anne demeurait un haut lieu de pèlerinage.

Le secrétaire,
Alain Le Grand

Le président,
Tanguy Daniel

EXCURSION DU 23 MAI 1982

Cap-Sizun

Adhésions. — Sept nouveaux membres ont été admis dans la Société :

— Mme Odette BOENNEC, retraitée, de Lesconil, présentée par M. et Mme Yves Scoarnec ;

— M. Michel CAVALOC, agent des collectivités locales, de Bohars, présenté par MM. Tanguy Daniel et Hervé Glorennec ;

— M. Jean-Paul CORNEC, ingénieur, de Ploumilliau (Côtes-du-Nord), présenté par les mêmes ;

— M. et Mme Pierre LE COZ, capitaine au long cours, de Santec, présentés par MM. Tanguy Daniel et Hervé Glorennec ;

— Mme Andrée SAINT-CAS, retraitée, de Plogastel-Saint-Germain, présentée par MM. Pierre Keraval et Jean Grall ;

— M. Xavier YAN, chef de service financier au Crédit agricole de la Dordogne, de Bergerac, présenté par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel.

Nécrologie. — Le président fait part du décès de M. l'abbé Jean Loaëc, recteur de Ploujean, membre de la Société depuis 1981. Au nom de la Société, il adresse ses vives condoléances à sa famille.

Excursion dans le Cap-Sizun. — Organisée par MM. Guillaume Moigne et Pierre Keraval, avec le concours des chanoines Le Floc'h et Loaëc, une très belle excursion a mené les membres de notre Société à travers sites et monuments du Cap-Sizun.

De la place de la Gare à Tréboul, le trajet a traversé la commune de Beuzec-Cap-Sizun où (sans descendre à cause d'un vent très fort), les excursionnistes ont pu admirer la baie de Douarnenez de la pointe du château de Beuzec (appelée aussi *Castel-Coz*).

Sur la commune voisine de Goulien, arrêt et visite (guidée par M. Guillaume Moigne) de la *chapelle de Lannourec*, bel édifice du XV^e-XVI^e siècle dédié à saint

Laurent et près de laquelle se trouvent un petit menhir, deux fontaines et un calvaire à base triangulaire.

Au-delà, l'ancien *manoir de Lezoualc'h*, du XVI^e siècle, a été bien restauré et aménagé en ferme. M. Pierre Keraval retrace l'historique de la demeure qui fut le berceau de la famille Autret et vit naître, en 1599, Guy Autret, sieur de Missirien et de Lésergué, gentilhomme campagnard et publiciste politique, généalogiste correspondant de Pierre d'Hozier.

En Clédén, la *pointe de Brézellec*, sous un soleil magnifique, la *chapelle Saint-They*, la *pointe du Van*, la *baie des Trépassés*, la *chapelle Saint-Trémur* (qui se distingue par une longue inscription en breton, de 1538, sur une pierre de la façade sud) sont ensuite visités.

En Primelin, l'excursion fait un long arrêt à la *chapelle Saint-Tugen*, admirant l'architecture et le mobilier, mais déplorant l'état de délabrement d'une grande partie des vitraux et du mobilier. Un grand effort de restauration doit être entrepris dans ce monument.

La journée s'achève sur le territoire d'Esquibien, avec arrêt au *manoir de Menez-Bras*, édifice du XVI^e siècle qui a été restauré avec beaucoup de soin par M. Perrot, ancien maire d'Esquibien, puis coup d'œil sur la baie d'Audierne à la *pointe de Lervily*.

Au total, une excursion qui, peut-être en raison du caractère particulier du Cap-Sizun, a permis d'allier l'étude des monuments à la contemplation des paysages.

Le président,
Tanguy Daniel

EXCURSION DU 20 JUIN 1982

Bannalec-Le Trévoux

La seconde excursion de l'année 1982 a été organisée dans la région de Bannalec par MM. Louis-Pierre Le Maître et Jean-Louis Guillou, avec le concours de Mme Anne Brillet, de Quimperlé.

La matinée a été consacrée à la visite d'une partie des nombreuses chapelles de Bannalec, présentées par M. Louis-Pierre Le Maître. La *chapelle de la Véronique*, construite au début du XVII^e siècle, vient d'être sauvée par une association locale qui a pu réunir des fonds pour la restauration de la toiture. Il reste encore beaucoup à faire, pour remplacer des vitraux qui ont été pulvérisés par la foudre en 1947 et pour remettre en état une statuaire qui ne manque pas de qualité.

La *chapelle de Trébalay*, dite aussi Sainte-Triphine, est, elle, totalement en ruines, mais en ruines « entretenues ». Le placître comporte un calvaire, peut-être du XIV^e siècle. L'ancienne trêve de Trébalay a été supprimée à la Révolution et rattachée à la paroisse-mère pour former la commune de Bannalec.

La *chapelle Saint-Jacques*, restaurée récemment aussi grâce à un comité de quartier très actif, conserve une statuaire ancienne assez abondante et le reste d'une maîtresse-vitre du XVI^e siècle, représentant une Crucifixion, récemment restaurée par le maître verrier Jean-Pierre Le Bihan, de Quimper.

L'après-midi a permis de découvrir la *chapelle Saint-Cado*, curieux édifice à plan tréflé, du XVII^e siècle, restaurée grâce à l'action de la municipalité : M. Pierre Boédéc, maire de Bannalec, conseiller général, membre de la Société archéologique, qui a bien voulu honorer de sa présence notre visite, a rappelé la nécessité mais aussi les difficultés, pour une commune, d'entretenir son patrimoine architectural.

L'excursion s'est terminée au Trévoux, au *manoir de Lanorgard* devenu établissement des religieuses de l'Immaculée-Conception, puis domaine du Service départemental de la santé (les religieuses n'ayant gardé que la chapelle et le cimetière). Mme Brillet a retracé de façon très vivante l'histoire de cet établissement : avant la Révolution, ce n'était qu'un rendez-vous de chasse et une maison des champs appartenant à la famille Gouyquet de Bocozel. Confisqué et vendu comme bien d'émigré, le manoir fut racheté en 1852 par la veuve du dernier propriétaire, Armand de Bocozel, remariée avec un ancien magistrat parisien, Jean-Baptiste d'Aubigny. Le manoir échut en héritage en 1864 à la petite-fille de ce dernier : Marie-Caroline de Méliant qui, devenue religieuse, avait fondé en 1855 l'ordre de l'Immaculée-Conception et établi à Lanorgard un orphelinat, une école pour les enfants pauvres, une maison de retraite pour prêtres âgés, un lieu d'accueil pour les « petites négresses », petites filles achetées par les missionnaires dans les marchés d'esclaves d'Afrique afin de les soustraire à la servitude.

Le cimetière et la chapelle de Lanorgard, lieux de calme et de solitude, se distinguent aujourd'hui par la présence des tombes de ces « petites négresses » (alignées sous des croix portant le nom africain à côté du nom de baptême chrétien), d'un étonnant reliquaire dressé dans le cimetière et contenant le crâne de Marie-Caroline de Bocozel, fille du dernier propriétaire d'Ancien Régime, et de marbres antiques (quatre inscriptions latines et quatre bas-reliefs) sans doute rapportés de Rome par la fondatrice de l'ordre de l'Immaculée-Conception.

A la mort de Marie de l'Immaculée-Conception en 1882, les religieuses firent de Lanorgard un aérum pour enfants de santé fragile. Aujourd'hui, propriété départementale, les vastes bâtiments restent inoccupés.

Le président,
Tanguy Daniel

EXCURSION DU 23 JUILLET 1982

Sur les pas du roi Gradlon

Le Festival de Cornouaille se déroulait, cette année, du 20 au 25 juillet. Les organisateurs l'ayant placé sous le thème du roi Gradlon, avaient invité la Société archéologique du Finistère à diriger une excursion intitulée « Sur les pas du roi Gradlon ».

Deux programmes ont été proposés : le premier, pour toute la journée, a mené les participants (une bonne cinquantaine), sous la direction de MM. Pierre Keraval et Hervé Glorennec, sur les sites illustrés par Gradlon autour de l'emplacement supposé de la ville d'Is ; le second, animé par les chanoines Jean-Louis Le Floc'h et Pierre Loaëc, permettait à un groupe de l'après-midi de se joindre au groupe du matin et de suivre ensemble le circuit.

Plouhinec fut la première étape d'une excursion où histoire et légende étaient étroitement mêlées. Il fallut de laborieuses recherches pour retrouver la trace laissée — selon la tradition — par le sabot du cheval du roi Gradlon, fuyant la ville d'Is submergée en punition des débauches commises par sa fille Dahut.

Plogoff, à peine sortie de sa « bataille » contre l'implantation d'une centrale nucléaire, accueillit ensuite les visiteurs qui purent admirer la pointe du Raz et la baie des Trépassés, sans oublier l'« Enfer de Plogoff » et la pointe du Van qui auraient été le théâtre des débauches de Dahut.

Après le pique-nique (en bord de mer pour certains, à la maison communale de Beuzec pour les autres), les deux groupes se sont retrouvés à *Douarnenez* où le chanoine Le Floc'h présenta le site de la ville et de la plage du Ris et donna des explications sur la légende de Gradlon et de Dahut.

A *Sainte-Anne-la-Palud*, la tradition affirme que Gradlon aurait demandé à saint Guénolé de construire un oratoire dédié à sainte Anne, après la submersion de la ville d'Is : quelques vitraux rappellent ainsi l'origine de la chapelle, devenue le centre d'un grand pardon annuel.

Plomodiern possède un monument original : la fontaine de saint Corentin, cette fontaine où l'ermite « pêchait » chaque jour le poisson qu'il remettait ensuite à l'eau après en avoir coupé la moitié et qui revivait miraculeusement. Hélas, la fontaine est aujourd'hui polluée et ne contient plus qu'une eau trouble et boueuse qui dégoûterait même les poissons miraculeux...

Sainte-Marie-du-Ménez-Hom passe pour avoir été bâtie en souvenir de la « cathédrale » de la ville d'Is. Il est probable qu'elle a été construite sur l'emplacement d'un temple païen. Dans son enceinte, se tenait autrefois une foire célèbre qui attirait des commerçants de provinces lointaines.

Le Ménéz-Hom, noyé dans le brouillard, n'a pas permis d'admirer le paysage qu'on y découvre par beau temps, embrassant tout à la fois Brest et sa rade, Douarnenez, la pointe du Raz, Rumengol et son église (due, dit la légende, à une fondation de Gradlon) et Landévennec (où saint Guénolé fonda son célèbre monastère).

Argol, avec son arc de triomphe qui porte la statue équestre du roi Gradlon, mérite un arrêt et un commentaire rapide.

A *Landévennec*, le frère Marc Simon, bibliothécaire de l'abbaye, accueillant les excursionnistes à l'entrée de l'ancienne église abbatiale du XI^e siècle, a longuement tenté de démêler histoire et légende, s'appuyant sur les textes anciens pour tenter d'y retrouver quelques faits historiques et n'accordant qu'une importance très relative aux légendes qui entourent la vie et la mort de Gradlon, celle de Dahut et l'existence de la ville d'Is.

Après la visite de l'ancienne église, une visite au musée du monastère permit de se faire une idée de l'histoire de l'abbaye fondée par saint Guénolé, de son rayonnement, de sa richesse, puis de sa décadence, de sa ruine, que l'on croyait définitive, à la Révolution, enfin de la renaissance en 1950, lorsque les moines de Kerbénéat (en Plouneventer), sous l'impulsion du Père abbé dom Louis-Félix Colliot, se décidèrent à ressusciter Landévennec, qui fêtera bientôt le 1500^e anniversaire de sa fondation par saint Guénolé.

Sur la route du retour, on rappela au passage à *Locronan* qu'un panneau de la chaire à prêcher évoque l'épisode de Gradlon justifiant saint Ronan de l'accusation

portée contre lui par la Kében, qui prétendait que sa fille avait été tuée par le saint ermite.

L'excursion s'acheva à *Quimper*, dont la cathédrale garde le souvenir de Gradlon, dans les vitraux qui évoquent sa légende et dans la pierre de la statue équestre qui, entre les deux flèches, veille sur la capitale de la Cornouaille.

Le secrétaire,
Pierre Loaëc

Le président,
Tanguy Daniel

EXCURSION DU 11 AOÛT 1982

Monts d'Arrée: Berrien, Scrignac, Huelgoat

L'excursion d'été, qui réunit des membres de la Société résidant hors du Finistère et des sociétaires habitant le département, a été organisée par MM. Guy Leclerc et Tanguy Daniel, et a eu pour cadre la région de Berrien, Scrignac, Huelgoat.

Adhésions. — Huit nouveaux membres ont été admis dans la Société:

— Mme André CHARBIN, de Brasparts, présentée par Mme Martin et M. Pierre Keraval;

— M. et Mme Guy JEFFROY, sculpteurs, de Plounéour-Ménez, présentés par M. et Mme Jean-Jacques Baley;

— M. et Mme Pierre LE DREFF, ingénieur commercial (E.R.), de Brest, présentés par M. et Mme Yves Le Page;

— Mme Hélène MADEC, comptable, de Quimper, présentée par MM. Jean-François Madec et Pierre Keraval;

— M. Henri PELOIS, commissaire en chef de la Marine (E.R.), de Bohars, présenté par MM. Jean Le Faou et Tanguy Daniel;

— M. Joseph URIEN, maire de Plouigneau, présenté par MM. Yves Le Brigant et Jean-Louis Mercier.

L'excursion. — Le Groupe d'études de Berrien a préparé le terrain avant notre arrivée. Aux différents arrêts, la végétation a été dégagée, les habitants des environs prévenus, les excursionnistes guidés par une sympathique équipe qui a une connaissance parfaite du terrain. De la place du bourg de La Feuillée, où avait lieu le rendez-vous, les participants se sont rendus à la *croix de Pulviny*, sur la route de La Feuillée à Berrien. Il s'agit d'une croix qui surmonte un milliaire romain anépigraphe, en granit à gros grain, haut de 2,30 m. Ce milliaire christianisé jalonne la voie romaine de Carhaix à l'Aber-Wrac'h par Kerilien, le long de laquelle on a retrouvé toute une série d'autres milliaires: à Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, à Saint-Servais (Croas-Tes), à Plouneventer (Kergroas), voie qui, achevée sous l'empereur Claude en 45-46 apr. J.-C., se superpose à un vieux chemin gaulois, voire préceltique.

La route qui mène à Berrien traverse un territoire parsemé de tumulus de l'âge du bronze. Peu avant de quitter la route de La Feuillée à Berrien pour se diriger vers Kerraden, un tumulus accessible permet de faire le point sur les connaissances

actuelles concernant l'occupation humaine de la région à l'âge du bronze. Cette zone des monts d'Arrée témoigne d'un peuplement intensif aux environs de 1800 à 1200 av. J.-C., si l'on en juge par la densité des vestiges qui subsistent de cette période : tumulus de toute taille, généralement regroupés en petits ensembles de 2 à 10, coffres isolés, petites tombelles, etc. Les opinions des spécialistes divergent sur les activités des populations qui ont laissé ces traces : pêcheurs du Yeun-Elez (alors poissonneux) ? mineurs exploitant le plomb et l'argent (en surface) du Huelgoat ou le cuivre (en profondeur) de Bolazec ? potiers et pasteurs se déplaçant dans le secteur au hasard des défrichements et des mises en culture après brûlis ? On ne saurait donner une réponse définitive.

Le passage à *Kerraden* permet un saut dans le temps : il s'agit d'un village où sont conservés encore un bon nombre de bâtiments de fermes du XVII^e et du XVIII^e siècle. Beaucoup sont malheureusement abandonnés ou même en ruine : quelques-uns sont en cours de restauration. Au pignon d'une maison git un gros cylindre de granit qui peut avoir été aussi une borne milliaire.

A *Coz-Castel*, une enceinte quadrangulaire (que les archéologues allemands nomment *Viereckschanze*) subsiste encore de façon visible. De forme sensiblement carrée, elle est relativement bien conservée : on peut en faire le tour, même si des bâtiments modernes la bornent sur l'un des côtés. Ce type d'enceintes remonte généralement à l'époque celtique de La Tène et aurait, selon les études récentes en d'autres régions, non pas un rôle de défense mais une fonction sacrée : ces levées de terre marqueraient la séparation entre le *temenos* (espace sacré) et le reste du territoire. Il y a là, pour l'avenir, un terrain de recherches intéressant pour les archéologues.

La matinée s'achève avec l'étude de l'église et des calvaires de *Berrien*. L'ancienne paroisse de Berrien (citée dès le XI^e siècle dans le cartulaire de Landévennec) s'étendait fort loin, puisque Locmaria-Berrien, Botmeur et Huelgoat étaient ses trêves. L'église actuelle, dédiée à saint Pierre, a été édifiée au XVI^e siècle, le clocher reconstruit en 1650, les sacristies ajoutées au XVIII^e siècle ; la statuaire, classée, est ancienne : deux Vierges à l'Enfant, un Christ en croix, une sainte non identifiée. Dans le cimetière voisin, deux beaux calvaires du XVI^e siècle.

Après le déjeuner pris en commun à Scignac, l'excursion se poursuit l'après-midi par la visite de l'église de *Scignac*, reconstruite sous le second Empire, mais qui a conservé son ancien clocher du XV^e siècle. L'intérêt se porte surtout sur une statuaire importante, mais dont l'état et la présentation laissent à désirer.

M. le recteur de Scignac veut bien nous guider dans la campagne de Scignac jusqu'à la *chapelle de Trénivel*, dédiée à saint Corentin, à l'état de ruine. Une équipe de Breiz Santel est sur les lieux pour élaguer la végétation, consolider les murs, restaurer la fontaine proche. C'est l'occasion d'une rencontre fructueuse qui permet de mettre l'accent sur les problèmes posés par la restauration des chapelles et de féliciter l'association Breiz Santel pour son action efficace.

Remontée dans le temps avec la visite au *menhir de Kerampeulven* (en Berrien), une des plus grandes pierres dressées du Finistère. Le terme de *peulvan* ou *peulven* signifie « levée de pierre » et apparaît pour la première fois dans le dictionnaire de dom Le Pelletier, en 1716. A quoi répond la présence de ce menhir en cet endroit ? Il est bien difficile de le dire, la répartition géographique actuelle des mégalithes isolés n'ayant plus grande signification après les innombrables destructions passées.

L'excursion se termine à la *chapelle Notre-Dame-des-Cieux*, au Huelgoat, édifice de style ogival flamboyant de la fin du XV^e siècle, remarquable en particulier par son

ensemble de vitraux du XVI^e siècle (Dormition de la Vierge, La Trinité, Pierre, Paul, etc.) et la série de panneaux du chœur, traités en bas relief, datant du XVII^e siècle : l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, les Anges apparaissant aux bergers, l'Adoration des mages, le Massacre des innocents.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 1982

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Seize nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. et Mme René CONAN, retraités, de Telgruc, présentés par M^e Marcellin Conan et M. Tanguy Daniel ;

— M. Renan CLORENNEC, professeur, de Bénodet, présenté par MM. René Bleuzen et Alain Le Grand ;

— M. Eugène DOHOLLOU, retraité, de Brest, présenté par M. Georges Le Léanec et Mme Chantal Daniel ;

— Mme FERRY, infirmière, de Douarnenez, présentée par M. Pierre Belbéoch et Mme Harel ;

— Mme Jeanne GALÈS, directrice de cours technique privé, de Brest, présentée par le docteur Charles Galès et M. l'abbé Hervé Caraës ;

— Mme Marie GALÈS, adjoint des cadres hospitaliers, de Ploudalmézeau, présentée par le docteur Charles Galès et Mme Caraës ;

— M. et Mme Hervé LE GOAZIOU, officier de marine (E.R.), de Brest, présentés par l'amiral Le Borgne et Mme Chantal Daniel ;

— Mme Jeanne LE ROUX, pharmacienne (E.R.), de Plougasnou, présentée par M. Alfred Quéménéur et M. Auguste Dizerbo ;

— M. René LE VERGE, technicien, de Lannilis, présenté par M. le chanoine Pierre Loäc et M. René Georgelin ;

— M. Henri MAO, entrepreneur de bâtiments et travaux publics, président de Breiz Santel, de Baud, présenté par MM. Tanguy Daniel et Pierre Péron ;

— M. Jean-Yves PAUL, aviculteur, de Berrien, présenté par MM. Pierre Keraval et Guy Pernez ;

— Mlle Guylène ROPARS, de Fouesnant, présentée par MM. Jannès et Pierre Keraval ;

— M. Noël-Yves TONNERRE, maître assistant à l'université de Nantes, présenté par MM. Tanguy Daniel et Hervé Glorennec ;

— M. Maurice TRÉBAOL, chirurgien dentiste, de Ploudalmézeau, présenté par MM. Le Bihan et Hervé Glorennec.

Nécrologie. — Le président a le regret de faire part du décès de M. l'abbé Pierre Cloarec, de Davaye (Saône-et-Loire), membre de notre Société depuis 1972 ; de M. Eugène Corgne, historien, de Pontivy, décédé à l'âge de 98 ans, membre depuis 1923 ; de Mme Emilie Pallier, institutrice en retraite à Saint-Pabu, membre depuis 1962. Aux familles des disparus, le président présente les vives condoléances de la Société.

Le congrès des sociétés savantes de Bretagne. — Comme chaque année le Finistère était largement représenté au congrès de la Fédération des sociétés savantes de Bretagne et de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne qui s'est tenu à Lannion les 2, 3 et 4 septembre dernier. Le thème principal, « Vie quotidienne et droit coutumier en Bretagne », a donné lieu à de savantes communications, dont plusieurs avaient pour auteurs des membres de la Société archéologique du Finistère : M. Jean Balcou (Manon Féger, la mère de Renan), M. Gwennole Le Menn (Coutumes et croyances populaires dans trois dictionnaires bretons du début du XVIII^e siècle), Mme Annie Henwood (Un prince en Bretagne : sur les pas du comte d'Artois, de Saint-Malo à Nantes, mai 1797), M. Philippe Henwood (Aspects de la vie quotidienne à bord des bateaux de Saint-Malo, d'après les inventaires après décès des marins au commerce disparus en mer).

Distinction pontificale. — Le président donne lecture d'une lettre adressée le 23 avril dernier à Mgr Barbu, président d'honneur de notre Société, par Mgr E. Martinez, substitut du secrétaire d'État du Vatican, honorant l'*Atlas des croix et calvaires du Finistère* de notre vice-président Yves-Pascal Castel. A l'occasion de sa visite *ad limina*, Mgr Barbu avait remis entre les mains du pape Jean-Paul II un exemplaire dédié de l'*Atlas*. Mgr Martinez écrit : « Il m'est agréable de vous assurer que le Saint-Père a beaucoup apprécié ce cadeau, offert en votre nom et au nom des diocésains de Quimper et de Léon. Il vous remercie cordialement, et il souhaite, comme vous l'avez écrit vous-même au début de ce volume, que les Bretons se laissent davantage interpellé par les trésors artistiques et religieux issus du génie et de la foi de leurs ancêtres ».

Découvertes et sauvetages. — Grâce aux soins de M. Jean-Jacques Baley, de Tréfléz, une stèle de Lochrist (en Plounévez-Lochrist), près de l'ancien moulin à lin, sur la route départementale 110, sera bientôt redressée auprès de deux autres stèles semblables proches de quelques dizaines de mètres.

Le président a signalé à M. Charles-Tanguy Le Roux, directeur de la circonscription des Antiquités préhistoriques de Bretagne, deux coffres de l'âge du bronze récemment découverts à Gouézec et repérés par M. Alain Le Saux, de Saint-Thois.

A Telgruc, la construction projetée d'une route de rocade menaçait de détruire des cuves de salaisons d'époque romaine. A l'appel de M. A. Dizerbo, de Crozon, la Société archéologique est intervenue auprès de la direction départementale de l'Équipement : l'arrêt des travaux a été décidé le 26 mars 1982.

Enfin, à Saint-Thois, le dernier manoir de la commune, le manoir de Kerhuil, dans un état de délabrement avancé, devait être détruit par ses propriétaires. Par l'intermédiaire de la Société archéologique, un acquéreur a pu acheter cette belle demeure pour la restaurer, sauvant ainsi un des rares témoins de l'architecture civile du XVII^e siècle dans cette région.

Bibliographie. — Le président présente les revues reçues par la Société au cours des derniers mois. Pour la Bretagne, les bulletins des sociétés savantes de Loire-Atlantique, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, de Saint-Malo; les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*; les derniers fascicules des *Annales de Bretagne*, d'*Archéologie en Bretagne* et de *Britannia christiana*.

Les ouvrages reçus sont également présentés: de M. Patrick Galliou, le corpus des *Amphores découvertes dans l'ouest de la France*; de Pierre Merlat, *Les Vénètes d'Armorique*; de M. Marcel Burel, une monographie de *Roscanvel*; de M. Jean-Laurent Monnier, une plaquette sur *Les chasseurs de mammouths en Bretagne*.

La vie de René Madec. — Un roman à succès récemment publié (*Le Nabab*, par Irène Frain) a fait connaître à beaucoup le personnage du Quimpérois René Madec, devenu nabab des Indes au XVIII^e siècle. M. Max Vignes, descendant de celui-ci, estime que l'image présentée dans le roman donne une idée fautive de son ancêtre et a entrepris de restituer le visage authentique de celui-ci.

C'est le résultat de ses recherches, appuyées sur des documents authentiques, qu'il présente avec beaucoup de rigueur. Cette étude sera publiée dans le *Bulletin*.

Le secrétaire,
Grégoire Le Clech

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 1982

Brest

Présidence de M. Georges-Michel Thomas, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Six nouveaux membres sont admis dans la Société:

— Docteur Jean AUFFRET, rhumatologue, de Brest, présenté par M. Georges Le Léanec et Mme Tanguy Daniel;

— Mme Jeanne BARADAT, retraitée de la Marine, de Brest, présentée par Mmes Bescond et Sévellec;

— M. Xavier BARRAL I ALTET, professeur à l'université de Rennes II, présenté par MM. Tanguy Daniel et Roger Barrié;

— Mme Madeleine BESCOND, de Brest, présentée par Mlle Pérenès et Mme Person;

— M. Alain GRALL, maître verrier, de Plogonnec, présenté par M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h et le docteur Savina;

— M. Jérôme GUYOMARD, étudiant, de Brest, présenté par MM. Tanguy Daniel et Joël-Jim Sévellec.

Brest avant Colbert. — M. J.-M. Ropars expose le résultat de ses recherches sur les origines de Brest. La lecture attentive des textes anciens l'amène à des conclusions différentes de celles des historiens anciens ou récents, conclusions qui ont fait l'objet d'une série d'études publiées dans la revue *Archéologie en Bretagne*.

M. Ropars affirme d'abord qu'à son avis Brest fut à l'origine une ville close (comme Concarneau, par exemple) et non un château fort (*castellum*). Il appuie son hypothèse sur des textes datés : le *Roman d'Aquin*, composé entre 1170 et 1179, décrit Brest comme une ville qui semble fortifiée et bien approvisionnée (vers 2167-2178); un acte de 1239 entre Hervé de Léon et Jean 1^{er} le Roux distingue à Brest *villa*, *portus* et *castrum*; par un acte de 1274, Hervé V de Léon cède au duc le droit d'établir un moulin sur sa terre autour de la *villa* de Brest; en 1296, l'enquête du vicomte d'Avranches ne voit en Brest qu'un « chasteil qui est au conte ».

A cette série de textes, M. Ropars ajoute des documents dont la datation est incertaine : la *Chronique de Nantes* (composée vers 1079) contient un fragment d'une autre chronique rapportant la mort du roi Salomon en 874 et parlant de Brest comme d'un *oppidum*. La *Vie de saint Gouesnou*, dans la seconde moitié du XIII^e siècle (?), ne mentionne Brest que comme un *parvissimum oppidum*. Le terme d'*oppidum* doit être traduit par « ville forte ».

Les documents du XIV^e siècle récemment édités par M. Michael Jones donnent quelques indications sur le « chasteil et ville de Brest ». L'enceinte du château, occupé par les Anglais de 1342 à 1397, comporte des habitations et « l'église de (la) ville de Brest », c'est-à-dire la paroisse, dédiée à Notre-Dame. Au XV^e siècle, les textes contemporains laissent apparaître des « forsbourgs » (au pied des « ville et chasteil ») qui furent détruits lors des événements tragiques de 1489-1490 au cours desquels le château fut pris aux Bretons par les Français. Un acte de 1495 signale un cimetière à l'intérieur de l'enceinte.

A quelle époque la ville de Brest est-elle alors sortie de la ville close ? Le livre-rentier de 1543 indique à l'imparfait la présence des maisons et de rues « encloses audict chasteau faisant la ville ». Sans doute faut-il penser que ces maisons et ces rues avaient été détruites un demi-siècle plus tôt. Une enquête de 1695 sur le tracé des anciennes fortifications de la ville relate le témoignage d'un vieillard de 77 ans qui affirme que la ville était autrefois dans le château où se trouvait aussi « l'église paroissiale qui sert de chapelle au château où sont encore les fonts baptismaux ». Comme la chapelle des Sept-Saints dans les faubourgs a été érigée en paroisse vers 1549, en remplacement de l'église paroissiale du château, il est raisonnable de penser que, progressivement, entre 1489 et 1549, les bourgeois de Brest ont été rejetés hors de la forteresse pour faire place nette aux militaires du roi de France.

M. Ropars s'attache ensuite à l'étude de la toponymie brestoïse, et d'abord, au nom de la Penfeld. Pour le conférencier, ce nom ne remonte pas au-delà du XVII^e siècle : auparavant, la rivière s'appelait la « Chevrette ». Dans la *Vie de saint Gouesnou* (XIII^e siècle ?), elle est nommée *Caprella*. Ce nom est attesté encore en 1636, dans la *Vie des saints de la Bretagne Armorique* d'Albert Le Grand et dans un manuscrit de Dubuisson-Aubenay sur les rivières de Bretagne, conservé à la Bibliothèque nationale. Le nom breton de Chevrette est *Gabric* ou *Gavric* : faut-il rapprocher ce terme du mot français « havre » ? du vieux breton *gabr* (« chèvre ») ? ou de *aber* ?

Quant au nom même de Brest, il est cité sous cette forme à la fin du XII^e siècle dans le *Roman d'Aquin*. Mais la *Vie de saint Gouesnou* déclare qu'auparavant la ville était appelée *Legiona* ou *civitas Legionum*. Le géographe arabe Edrisi, au XII^e siècle, mentionne une ville Laïounes à laquelle, selon M. Roparz, ne peut correspondre que Brest. Enfin le récit de la Translation des reliques de saint Mathieu en Bretagne, postérieur à 1076, offre les noms de *Urbs Legio*, *Urbs Legionum*. Remontant encore dans le temps, M. Roparz pense que Brest s'est appelée *Osismis* à l'époque romaine, où stationnaient en effet des Maures osismiaques : il est donc possible de supposer que l'on ait assimilé cette occupation à celle d'une « légion ».

Enfin, dernière question posée par M. Ropars : à quelle date faire remonter l'ouverture de Brest à la mer ? L'interprétation des textes anciens permet de croire que ce fait est antérieur au XIV^e siècle. La *Vie de saint Gouesnou* (XIII^e siècle ?) insiste sur les avantages d'un havre agréable et sûr pour les navires (*gratam et securam navibus... stationem*). Le *Roman d'Aquin* (fin du XII^e siècle) narre un débarquement de pirates « ou havre en Brest ». Enfin l'acte de 1239 cité plus haut mentionne expressément le *portus* à côté de la *villa* et du *castrum* de Brest. M. Roparz en conclut que la vocation maritime de Brest est antérieure au XIV^e siècle.

Les archives judiciaires au service de la géographie linguistique : l'exemple de la Basse-Bretagne au XVIII^e siècle. — M. Fanch Roudaut, maître assistant à l'université de Bretagne occidentale, entretient ensuite l'assistance de ses recherches dans les archives judiciaires et des résultats auxquels il est arrivé dans le domaine particulier de la géographie linguistique.

Cette étude sera publiée dans le *Bulletin*.

L'excursion dans le Bas-Léon. — Après le déjeuner pris en commun, les cent cinquante participants ont parcouru le Bas-Léon, malheureusement par un temps pluvieux. L'excursion, organisée par Mme Caraës et guidée par M. l'abbé Hervé Caraës qui a, avec talent, fait la présentation des monuments, a permis de visiter successivement :

— *La motte féodale de Lesquelen, en Plabennec*, présentée par les jeunes gens qui ont travaillé aux fouilles sur le site sous la direction de M. l'abbé J. Irien. A côté du « Castel Saint-Thénéan » (la motte féodale) et de la chapelle (vestiges de trois chapelles successives), la nouveauté pour la plupart des participants était de découvrir la chape de pierre qui recouvrait la motte (voir le *Bulletin* 1981, t. CIX, p. 108), et surtout le village médiéval dont le dégagement a été bien entamé, avec une place pavée des murs de maisons et des caves (avec escaliers y descendant). Le travail accompli par cette jeune équipe a permis de mettre au jour l'un des plus remarquables sites archéologiques médiévaux d'Europe.

— *Le camp de Kerozel, en Plouguin*, visité ensuite, est encore, lui, recouvert de végétation et n'a pas fait l'objet de fouilles. Appelé naguère dans le pays « Castel ar Roue Cesar », il a été reconnu jadis par du Chatellier qui le décrit comme un « camp circulaire de 60 mètres de diamètre, ayant des parapets de 5 mètres de large sur 3 mètres de haut. Situé sur le bord d'un cours d'eau, dans un fond, il défendait un gué ». S'agit-il d'un camp romain (comme le nom local le laisserait entendre), d'un établissement de Vikings (selon une hypothèse formulée par M. de La Jaille) ou d'un ouvrage médiéval ? Seules des fouilles ou même de simples sondages permettraient de répondre à ces questions. Quoi qu'il en soit, l'implantation romaine dans la région a laissé bien des traces : une habitation romaine à Enez-Rouz en Tréouergat, un poste militaire romain à Mesnaot, en Saint-Pabu, non loin duquel fut exhumé en 1889 un trésor de 11 000 pièces s'échelonnant entre 260 et 361.

— *Le manoir de Roscervo en Lampaul-Ploudalmézeau*, troisième étape de la journée, présente un aspect désolant. Pourtant entouré de ses grandes murailles de protection (comme aux manoirs de Kerlec'h et de Pratmeur, en Ploudalmézeau), son pigeonnier intact, le manoir avec sa façade Renaissance devait avoir fière allure. Il avait remplacé, en 1617, une maison plus ancienne dont on a conservé sur la façade nord la tour de défense à deux étages et sans doute le porche d'entrée avec deux petites tourelles de défense, percées de meurtrières, ainsi que la chapelle au sud-est de la cour qui garde son autel de pierre et une fenêtre gothique. On a rasé malencontreusement en 1925 le premier étage du grand logis et supprimé une belle salle aux sablières coupées de curieux corbels sculptés. Le pignon de droite, désormais isolé, présente

deux cheminées monumentales. Sur l'une d'elles, Adam et Eve supportent un blason avec un écartelé de Kerlec'h, Tournemine, Quélen, Dresnay, avec au centre les armes des Du Chastel. La façade conserve des fenêtres qui ont perdu leurs croisillons et une élégante porte Renaissance à colonnes ioniques et fronton cantonné d'urnes à godrons. Roscervo était le berceau des Kerlec'h. Le bâtiment actuel fut construit en 1617 par Claude de Kerlec'h et sa femme Louise Le Ny. Roscervo passa par alliance à la famille Carné de Kerliver puis, par acquisition, aux Picot de Préménil (1).

— *L'église de Lampaul-Ploudalmézeau* se distingue par l'élégance de son clocher Renaissance, moins célèbre que ceux de Saint-Thégonnec et de Pleyben. Au-dessus du porche, une balustrade formant balcon entre les contreforts placés en équerre, les étrésillons qui rejoignent aux angles la rambarde aux quatre clochetons, enfin le dôme et ses trois lanternons : le prototype de ces clochers, c'est celui de Berven, bâti d'un seul jet en 1575-1576 par l'atelier qui venait de construire le château de Kerjean, avant d'inspirer les architectes de Pleyben (1588-1591), de Goulven (1593) et de Saint-Thégonnec (1599). Le clocher de Lampaul est plus tardif, datant de 1635.

— *Le manoir de Lestremeur en Ploudalmézeau* est la dernière étape de l'excursion en présence de M. Patinec, adjoint au maire de Ploudalmézeau, qui avait bien voulu honorer de sa présence la fin de notre excursion. Sans doute construit au XVI^e siècle, sa façade a été remaniée à plusieurs époques et notamment en 1850. Deux portes ogivales ont été conservées ; les lucarnes sont plus anciennes, portant des blasons à demi effacés. La particularité de ce manoir est le pigeonnier situé sur le toit : il servait en même temps de tour de guet pour surveiller le large. Une petite enceinte subsiste au nord du manoir, ainsi que les ruines d'un élégant moulin en contrebas, avec une fenêtre gothique et des cheminées Renaissance. Diverses légendes, attachées au moulin et à ses meuniers, sont évoquées par Mme Caraës, que le président remercie vivement, ainsi que son fils, pour leur dévouement et pour leur connaissance inégale de cette région du Bas-Léon dont ont pu profiter les membres de la Société archéologique.

Le secrétaire,
Grégoire Le Clech

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1982

Saint-Evarzec

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

La séance se tient exceptionnellement à la maison communale de Saint-Evarzec, à l'invitation du Comité d'animation de la commune, afin de permettre à la population de suivre l'exposé de M. Jean-Paul Le Bihan sur les dernières fouilles du Cavardy.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

(1) Peu avant Noël 1982, le manoir de Roscervo a été détruit, à l'insu du public, et les pierres, après numérotage, ont été enlevées afin d'être commercialisées. Une vigoureuse protestation de la population de Ploudalmézeau, alertée par l'association « De l'Aber-Benoît à l'Aber-Ildut », a été adressée aux autorités de l'Administration et aux élus. La Société archéologique du Finistère s'est jointe à cette protestation.

Adhésions. — Vingt-cinq nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Mme Denise BARRE, de Concarneau, présentée par Mmes Le Roux et Cozannet ;

— Mlle Isabelle BRAY, étudiante, de Brest, présentée par MM. J. Irien et Tanguy Daniel ;

— M. et Mme Olivier CABASSE, conservateur, de Jeumont (Nord), présentés par MM. Yves Le Page et Tanguy Daniel ;

— Mme Jacqueline CELTON, directrice de collège, de Douarnenez, présentée par MM. Pierre Keraval et Jean Grall ;

— M. et Mme Jean-Louis CHRISTIEN, directeur de la Banque de France (E.R.), de Larmor (Morbihan), présentés par MM. Hervé Glorennec et Pierre Loaec ;

— Mlle Yvonne CHRISTIEN, pharmacienne, de Lanester (Morbihan), présentée par les mêmes ;

— M. Paul CONAN, instituteur de Trégunc, présenté par MM. Michel Guéguen et Jean Lancien ;

— Mme Jeannine CORMIER, infirmière, de Saint-Aubin-des-Ormeaux (Vendée), présentée par M. Hervé Glorennec et Mme Cadiou ;

— M. François DRÉANO, attaché de préfecture (E.R.), de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Jean Grall ;

— M. Guy GARNIER, ingénieur agricole (E.R.), et Mme Jannine GARNIER, entomologiste, de Sibiril, présentée par MM. Rault et Hervé Glorennec ;

— M. Robert GOUZIEN, de Tréogat, présenté par MM. Pierre Keraval et Michel Clorennec ;

— M. et Mme Jean LEBRET, opticien, de Pont-l'Abbé, présentés par MM. Jacques Le Minor et André Le Roy ;

— M. Hervé LE FUR, de Maisons-Laffitte (Yvelines), présenté par MM. Louis-Pierre Le Maître et Tanguy Daniel ;

— M. André LE GALL, d'Audierne, présenté par MM. Pierre Keraval et Jean Grall ;

— M. Marcel LE MEUR, instituteur (E.R.), de Quimper, présenté par les mêmes ;

— Mme Esther LE TREIS, retraitée, de Paris, présentée par Mme Pernuid et M. Tanguy Daniel ;

— M. Jean ROPARS, ingénieur (E.R.) et Mme Madeleine ROPARS, institutrice (E.R.), de Bohars, présentés par M. Grégoire Le Clech et Mme Pernuid ;

— Mme Suzanne ROUENE, de Douarnenez, présentée par Mme Pinson et M. Yves Tanneau ;

— M. François SIOU, cadre commercial, de Poissy (Yvelines), présenté par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel ;

— Mme Amina VALLOT, de Carantec, présentée par MM. Rault et Jean Ascoët.

Nécrologie. — Le président a le regret de faire part du décès de M. Hyacinthe Belbeoc'h, ancien président de l'Office central de Landerneau, personnalité éminente du monde agricole, membre de notre Société depuis 1973 ; de M. Raymond Cornon,

architecte en chef des monuments historiques (E.R.), décédé à Rennes, et qui exerça quelque temps dans le Finistère ; de M. Jean Keribin, de Pluguffan, membre de notre Société et du Cercle de recherches géologiques et archéologiques de Plomelin ; de M. Francis Péru, ancien instituteur, de Quimper, qui avait rendu bien des services, ces dernières années, à la Société archéologique.

Distinctions. — Le président félicite MM. Jean-Marie Plonéis et Yves Le Berre, membres de la Société, pour la soutenance de leur thèse de doctorat d'État, la première portant sur la *Microtoponymie des monts d'Arrée*, la seconde sur un *Essai de définition et de caractérisation de la littérature de langue bretonne, livres et brochures, entre 1790 et 1918*.

Les Archives de la Marine. — Le président informe l'assemblée que les Archives et la Bibliothèque de la Marine, à Brest, sont désormais installées dans de nouveaux locaux sur le port de commerce, dans l'immeuble Surcouf, rue du Commandant-Malbert. Ce nouveau service, qui a pris le nom de Centre de documentation et de recherche du Service historique de la Marine, est dirigé par M. Philippe Henwood, avec la collaboration du commandant Daguzan pour la bibliothèque. M. Henwood a publié un excellent petit répertoire des documents conservés au C.D.R.S.H.M., dans la *Chronique d'histoire maritime* (n° 5, 1^{er} semestre 1982, p. 13-41), organe de la Commission nationale d'histoire maritime.

Sauvetage de manoirs. — Le colonel Colleau signale que deux manoirs à l'abandon ont été rachetés récemment par des personnes qui ont l'intention de les restaurer : il s'agit du manoir de Kermabon, en Saint-Jean-du-Doigt, et du manoir de Kericuff, en Plougasnou.

Le premier, construit en 1572, par Guillaume de Kermabon, sénéchal de Lanmeur, est en ruines depuis plusieurs années. Ancienne ferme inhabitée depuis deux décennies environ, le corps de logis pourra être aisément remis en état. Un beau portique d'entrée pourra également être relevé, mais la chapelle et les communs ne sont plus que des ruines informes.

Le second, du XV^e et XVI^e siècle, qui a appartenu aussi à la famille de Kermabon, devint simple ferme après la Révolution et est inhabité depuis six ans. La restauration sera une œuvre de longue haleine. Une partie du mur d'enceinte avec portail fortifié subsiste encore, ainsi que le soubassement du pigeonnier et le moulin seigneurial du XVIII^e siècle. La chapelle seigneuriale, du XV^e siècle, a été « transportée » au bourg de Plougasnou vers 1820 où elle forme la chapelle en aile de l'église paroissiale.

Les fouilles de la villa du Cavardy en Saint-Evarzec. — M. Jean-Paul Le Bihan, s'appuyant sur les résultats des dernières fouilles du Cavardy, brosse ensuite les grands traits de l'histoire de cette villa gallo-romaine dont les contreforts bien apparents constituent certainement une des traces les plus visibles de cette époque dans notre région. Il insiste sur l'importance du travail collectif accompli à Saint-Evarzec et, grâce à la projection de diapositives (plans et photographies), cerne les différentes phases d'évolution du site, depuis les premiers fragments de céramique gauloise jusqu'à cette importante demeure du I^{er} siècle, dont une partie, certes bien minime, des murs, est encore apparente.

Partant de l'idée que ces exploitations agricoles vivaient au rythme des villes proches, M. J.-P. Le Bihan exprime son espoir de parvenir, grâce à de telles fouilles, à une meilleure connaissance de la vie urbaine à Quimper à une période où les documents font défaut sur place, en particulier au IV^e siècle.

Le compte rendu détaillé des fouilles sera publié dans le *Bulletin*.

« *Pierres et paysages* » de Saint-Evarzec. — Le Comité d'animation de Saint-Evarzec propose ensuite la projection d'un montage audio-visuel sur la commune, intitulé « *Pierres et paysages* », qui témoigne à la fois de la qualité de l'approche du patrimoine local et de la volonté de mise en valeur de ces « pierres » et de ces « paysages ».

La séance s'est terminée par la visite même des dernières ruines du Cavardy, impressionnantes dans ce crépuscule précoce d'automne.

Le secrétaire,
Louis-Pierre Le Maître

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1982

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Sept nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Mme Marie-Paule de BIRÉ, infirmière, de Brest, présentée par M. l'abbé Yves-Pascal Castel et M. Sagazan ;

— M. Jos DOUGUET, de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Guillaume Henry ;

— M. Jean-Paul FONTAINE, docteur en médecine, de Reims, présenté par M. Hervé Glorennec et le chanoine Pierre Loaec ;

— Mme Marie-Adèle KERVÉVAN, de Quimper, présentée par M. Pierre Keraval et Mlle Bargain ;

— M. François LESCOP, aumônier, de Quimper, présenté par M. et Mme Jean-Louis Guillou ;

— M. et Mme Joseph NAVELLOU, de Quimper, présentés par MM. Pierre Keraval et Jean Grall.

Bibliographie. — Le président présente des revues reçues par la Société : la *Revue de la Haute-Auvergne*, le *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, le *Bulletin d'information de l'Association des cadres bretons*.

Deux ouvrages également reçus feront l'objet de comptes rendus détaillés : de Gildas Bernier, *Les chrétientés bretonnes occidentales depuis les origines jusqu'au IX^e siècle*, et de Gwenc'hlan Le Scouëzec, *Pierres sacrées de Bretagne*, avec des photographies de J.-R. Masson.

Toponymie et peuplement. — M. Bernard Tanguy, ingénieur au C.N.R.S., présente une communication, suivie avec la plus grande attention, sur le peuplement de la péninsule armoricaine d'après la toponymie.

De la période gallo-romaine, les principaux témoins toponymiques sont constitués par les noms à suffixe *-acos*, qui ont donné des noms en *-ac* (ex. : Milizac dans le Finistère), ou des noms en *-é*, *-ey*... (ex. : Melisey dans l'Yonne) : les noms en *-ac* situés entre la limite actuelle du breton et la limite linguistique orientale du IX^e siècle

représentent une zone de langue celtique perdue, donc en réalité une zone de recul du gaulois.

Des éléments bretons viennent s'ajouter à cette couche de noms en *-ac* : les noms en Plou-, Lan-, Tré-, Les- et Lis-. Une carte de répartition des noms en Plou- montre une forte densité en Cornouaille et dans l'ancienne Domnonée jusqu'au *Pagus Racter* (aujourd'hui le Clos-Ratel), si bien que noms en *-ac* et noms en Plou- semblent s'exclure. La carte des Lan- offre à peu près la même répartition. En revanche, les noms en Tré- (le sens primitif est celui de «village», ce qui aboutira à la «trêve»), ont une forte densité dans la zone en *-ac*. La comparaison de ces cartes avec celle de la répartition des noms en Les- ou Lis- (cour de justice du château), avec celle aussi des noms de lieux formés avec un nom de saint, donne une image contrastée du peuplement ancien de la Bretagne.

Une nouvelle couche toponymique apparaît entre le XI^e et le XIII^e siècle avec les noms en Loc- et en Ker-. Loc- (du latin *locus*) a le sens de lieu sacré et est l'équivalent de Lan- (monastère). La carte de répartition montre que les Loc- sont très localisés en Basse-Bretagne, pour la raison que la Haute-Bretagne, à cette époque, est en train de changer de langue. Le mot Ker signifie aujourd'hui «village» : à l'origine, c'était un «lieu fortifié» (F. Gourvil en a dénombré en Bretagne une vingtaine de mille, alors qu'il n'y en a qu'une trentaine au pays de Galles, où le terme a gardé son acception ancienne). La carte de répartition des Ker- montre une très forte densité le long de la ligne linguistique : à l'est de celle-ci, on utilise le mot -ville, et la carte des noms en -ville apparaît comme le négatif des noms en Ker-. De même, la carte des toponymes en -ière et en -iais, de forte densité en Haute-Bretagne, propose une «photographie» de la situation linguistique entre le XI^e et le XIII^e siècle. Le recul constaté de la langue bretonne s'est produit le long des voies de communication, par les routes (vallée de la Loire) et par les rivières (Oust et Vilaine).

Le choléra de 1832 dans le Finistère. — M. Daniel Collet, documentaliste aux archives départementales, prend ensuite la parole pour présenter le résultat de ses recherches sur l'épidémie de choléra dans le Finistère en 1832.

Malgré les précautions prises à compter de juin 1831 (cordon sanitaire, mesures de salubrité), le choléra fit son apparition en France et dans le Finistère au printemps 1832.

À la mi-mai, il se manifeste à Quimper où il se poursuit jusqu'en septembre et d'où il se transmet à Douarnenez. Vers le 10 juin, il se déclare à Brest et à Morlaix ; durant tout l'été, il exerce ses ravages dans ces deux arrondissements, principalement dans le second. En novembre, il reparait à Concarneau et dans l'arrondissement de Quimperlé en même temps qu'il reprend à Saint-Pol et Roscoff.

De mai à décembre, l'épidémie a fait 3014 décès. Les victimes sont surtout des Nord-Finistériens (un peu moins de 1200 morts dans l'arrondissement de Brest, un plus de 1300 dans celui de Morlaix, principalement dans la partie trégorroise), des habitants des villes et de leurs environs (800 morts à Brest, un millier avec la banlieue ; 640 à Morlaix, plus de 800 avec les communes environnantes ; près de 200 à Quimper ; une centaine à Douarnenez...), des femmes (55 % en moyenne, mais plus de 60 dans certaines villes sauf Brest), des adultes de la tranche 40-60 ans, des habitants des quartiers populaires.

Cette étude sera publiée dans le *Bulletin*.

Le secrétaire,
Pierre Loaëc

Le président,
Tanguy Daniel

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
 J. BRIARD, A. CABILLIC, A. MARGUET, Y. ONNÉE. — <i>Les fouilles de Kersansandy à Plouhinec (Finistère) : une tombe du Bronze ancien à déesse-mère néolithique.</i>	
Fig. 1. — Plan général de fouille	20
Fig. 2. — Structure au centre du monument	21
Fig. 3. — Le cairn central	23
Fig. 4. — Vue de la tombe avec la dalle soulevée	24
Fig. 5. — Vue de la dalle anthropomorphe	25
Fig. 6. — Plan du caveau avec son pavage	26
Fig. 7. — Le poignard	28
Fig. 8. — Pointes de flèches en place dans le cercueil	29
Fig. 9. — Pointes de flèches en silex du caveau	30
Fig. 10. — Pointes de flèches en silex, grattoirs	31
Fig. 11. — Poteries recueillies dans les terres du tumulus	33
Fig. 12. — Le Trévoux, statue-menhir de Laniscar	36
 Y. LECERF, F. LE PROVOST, M. LE GOFFIC. — <i>Quelques sauvetages de tombes de l'âge du bronze en Finistère.</i>	
Fig. 1. — Lopérec, caveau funéraire de Saint-Guérolé	43
Fig. 2 et 3. — Trégarantec, sépulture de Leuré	46-47
Fig. 4 et 5. — Plouigneau, caveau funéraire de la chapelle du Mur	49-51
Fig. 6. — Tréflévéné, sépulture de Goarinnic	53
Fig. 7 et 8. — Saint-Eloy, sépulture de Kerivoal-Huella	56
 Patrick GALLIOU, Jean-Paul LE BIHAN. — <i>Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1982).</i>	
Fig. 1. — Landunvez, île d'Iock, rempart de l'âge du fer	62
Fig. 2. — Plabennec, Lezkelen, escalier d'accès à la cave	64
Fig. 3. — Plabennec, Lezkelen, fours à pain	65
Fig. 4. — Ploujean, La Boissière, pendentif en or	67
Fig. 5. — Quimper, Le Braden, localisation et contexte archéologique	69
Fig. 6. — Quimper, le Braden, les gisements archéologiques	72
Fig. 7. — Quimper, le Braden, cabanes et fossés du gisement 1 ...	75
Fig. 8. — Quimper, Kervéguen, fragment de vase du III ^e siècle ...	83

Jean-Paul LE BIHAN, Patrick GALLIOU, Pierre CARRIE. — *La villa gallo-romaine du Cavardy en Saint-Evarzec.*

Fig. 1.	— Localisation géographique	86
Fig. 2.	— Voies et sites romains	86
Fig. 3.	— Plan de la villa selon Grenot	87
Fig. 4.	— Situation cadastrale	88
Fig. 5.	— Implantation du bâtiment A	88
Fig. 6.	— Zones d'intervention	90
Fig. 7.	— Chronologie des structures mises au jour	91
Fig. 8.	— Etablissement du II ^e siècle	93
Fig. 9.	— Implantation des murs	94
Fig. 10.	— Coupe stratigraphique selon 10-11	96
Fig. 11.	— Coupe stratigraphique selon 6-7	96
Fig. 12.	— Céramiques du niveau gaulois	103
Fig. 13.	— Céramiques des niveaux précoces	104
Fig. 14.	— Céramiques du I ^{er} siècle apr. J.-C.	106
Fig. 15.	— Céramique sigillée du II ^e siècle	109
Fig. 16.	— Céramique commune du II ^e siècle	110
Fig. 17.	— Céramique commune du II ^e siècle	111
Fig. 18.	— Céramique et objets divers du II ^e siècle	112

Jean-Luc DEUFFIC. — *Universitaires bretons au Moyen Age: les Bohic*

Fig. 1.	— Henri Bohic offrant son livre	212
---------	---------------------------------------	-----

Monuments et objets d'art. Etudes, découvertes, restaurations (années 1981-1982).

Fig. 1.	— Brest, église Saint-Michel, orgue	307
Fig. 2.	— Clohars-Fouesnant, chapelle du Drennec, tronc à offrandes	309
Fig. 3.	— Crozon, manoir de Gouandour, plan de 1672	311
Fig. 4.	— Douarnenez, église de Pouldavid, calice	313
Fig. 5.	— Guengat, église Saint-Fiacre, signes gravés	314
Fig. 6.	— Guengat, église Saint-Fiacre, signes gravés	314
Fig. 7.	— Le Juch, église Saint-Maudet, encensoir	315
Fig. 8.	— Landévennec, chapelle du Folgoat, statue en tuffeau	317
Fig. 9.	— Lanvéoc, La Boissière, monnaie espagnole	318
Fig. 10.	— Plogonnec, église Saint-Thurien, calice et patène	322
Fig. 11.	— Pouldergat, église Saint-Ergat, calice et patène	325
Fig. 12.	— Ploudergat, église Saint-Ergat, calice et patène	326
Fig. 13.	— Ploudergat, église Saint-Ergat, ciboire	327
Fig. 14.	— Quimper, cathédrale Saint-Corentin, Vierge à l'Enfant	329
Fig. 15.	— Tourc'h, église Saint-Cornély, tronc de pierre	337

Cormac BOURKE. — *Les cloches à main de la Bretagne primitive.*

Fig. 1.	— Répartition des cloches à main de Bretagne	340
Fig. 2.	— La cloche à main de Saint-Pol-de-Léon	342
Fig. 3.	— La cloche à main de Stival	343
Fig. 4.	— La cloche à main de Paule	344
Fig. 5.	— La cloche à main de Locronan	345

Christiane PRIGENT. — *Statuaire cornouaillaise du XVI^e siècle. Ses rapports avec la statuaire bretonne de cette époque.*

Fig. 1.	— Landévennec, chapelle de l'abbaye, Vierge à l'Enfant	357
Fig. 2.	— Saint-Brieuc, noviciat des Filles du Saint-Esprit, Vierge à l'Enfant	358
Fig. 3.	— Locquéholé, église Saint-Guérolé, Vierge à l'Enfant	359
Fig. 4.	— Loudéac, église Saint-Nicolas, Vierge à l'Enfant	362
Fig. 5.	— Plomeur, chapelle Saint-Budoc, Vierge à l'Enfant ...	363
Fig. 6.	— Plonévez-du-Faou, église Saint-Pierre, Vierge à l'Enfant	365
Fig. 7.	— Pont-l'Abbé, château de Kernuz, Vierge à l'Enfant	366
Fig. 8.	— Trémaouézan, église Notre-Dame, Vierge à l'Enfant	367
Fig. 9.	— Quimper, église de Locmaria, Vierge à l'Enfant	369
Fig. 10.	— Glomel, église Saint-Germain, Vierge à l'Enfant	370
Fig. 11.	— Guengat, église Saint-Fiacre, Vierge à l'Enfant	372
Fig. 12.	— Lanvollon, église Saint-Samson, Vierge à l'Enfant ...	373
Fig. 13.	— Daoulas, oratoire de l'abbaye, Vierge à l'Enfant	374
Fig. 14.	— Quimperlé, église Notre-Dame de l'Assomption, Vierge à l'Enfant	376
Fig. 15.	— Riec-sur-Belon, chapelle de Trébellec, Vierge à l'Enfant	382
Fig. 16.	— Quimper, Musée départemental breton, groupe de sainte Anne, la Vierge et l'Enfant	385
Fig. 17.	— Saint-Guen, église Sainte Marie-Madeleine, Vierge à l'Enfant	386
Fig. 18.	— Laz, église Saint-Germain et Saint-Louis, mur du placître, groupe d'un cavalier	387

Couverture, page 4 : Saint-Pol-de-Léon, cathédrale Saint-Paul Aurélien, vitrail de la chapelle sud, ange musicien.

Achevé d'imprimer
sur les presses
de l'Imprimerie Régionale
29114 Bannalec
le 14 décembre 1983